N 81/40

N 81/40

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/s4journaldesco14soci

I/148
N 81/90
FÖLDMIVELÉS-IPAR ÉS KERESKEDELEMÜGYI M. KIR. MINISZTERIUM KÖNYVTÁR-PECSÉTE
Ah
10/62

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET DE LA STATISTIQUE

40e ANNÉE DE LA FONDATION

4e SÉRIE. — 4e ANNÉE

TOME QUATORZIÈME

(AVRIL A JUIN 1881)

DESZ MEZŐGAZDASÁGI KÖNYVTÁR
LELTÁRI SZÁM:
209 F
LELTÁRI SZÁM:
209 F

PARIS

GUILLAUMIN ET Ce, ÉDITEURS

De la Collection des principaux Économistes, des Économistes et Publicistes contemporains
de la Bibliothèque des sciences morales et politiques, du Dictionnaire
de l'Economie politique, du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

RUE RICHELIEU, 14

1881

HB
3
J8
Sér. 4
t. 14

LIBRARY
JUL 25 1967
UNIVERSITY OF TORONTO

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LA RUSSIE ET LE NIHILISME

I

L'assassinat du souverain auquel la Russie est redevable de l'émancipation des serfs a causé chez toutes les nations civilisées un douloureux étonnement. Alexandre II était, autant que le comportaient sa situation, son éducation et le milieu où il vivait, un esprit libéral; c'était aussi une nature douce et humaine. On ne saurait lui reprocher aucun acte de cruauté. Il avait entrepris courageusement quoique peut-être avec une certaine crainte de l'inconnu, crainte que l'événement devait trop justifier, l'œuvre difficile et périlleuse de la transformation des vieilles institutions de son vaste empire. S'il ne s'est pas montré entièrement à la hauteur de cette tâche; s'il a manqué de quelques-unes des qualités les plus nécessaires à un réformateur, la connaissance des choses et des hommes, l'énergie persistante de la volonté ; s'il s'est laissé ballotter par les mouvements contraires d'une opinion inconsistante et mobile, peut-on lui en faire un crime? En admettant que l'œuvre qu'il avait entreprise dépassât ses forces, ne devait-on pas lui savoir gré de sa bonne volonté, et la catastrophe qui a terminé sa vie ne comptera-t-elle point parmi les crimes les moins excusables que la passion politique ait inspirés? Mais comment ce crime a-t-il pu être commis? Comment se fait-il que la Russie, qui était naguère encore considérée en Europe comme le pays conservateur par excellence et le rempart de l'absolutisme, ait donné naissance à la plus dangereuse et la plus implacable des sectes révolutionnaires? Qu'est-ce que le nihilisme et d'où vient-il ? Est-ce un phénomène isolé et sans relations avec l'état politique et social de la Russie, ou bien est-ce le produit malsain d'un état général de perturbation et de malaise

engendré par des réformes mal conçues, incohérentes et incomplètes, aggravé par des velléités de retour à l'ancien régime?

Le monde officiel et la presse officieuse n'ont pas manqué d'adopter et de propager de parti pris la première de ces explications, comme la moins humiliante et la moins embarrassante. Il est assez curieux de rappeler à ce propos le langage que tenait, il y a un an, le *Journal de Saint-Pétersbourg*, en célébrant le 25e anniversaire de l'avènement au trône de l'Empereur Alexandre II.

« Et maintenant il ne nous reste qu'à nous demander comment il a pu se faire que du sein de ce peuple comblé de bienfaits par son souverain, de ce peuple passionnément dévoué à son magnanime bienfaiteur, a pu surgir une poignée de sectaires insensés qui a jeté audacieusement son défi au gouvernement et au peuple russe et qui, s'abritant dans les ténèbres, érige le meurtre, le vol et l'incendie en principes politiques. L'histoire répondra à l'affligeante énigme qui préoccupe en ce moment tous les esprits en Russie. Ce que l'on peut affirmer cependant dès aujourd'hui sans crainte d'être jamais contredit par les faits, c'est que la nation russe réprouve maintenant et réprouvera toujours les actes des fous furieux qui osent quelquefois parler en son nom. Les classes populaires l'ont assez prouvé chaque fois que ces énergumènes se sont avisés de leur adresser un appel direct et personnel. La société cultivée les renie hautement et n'aspire qu'à une seule chose, une occasion de le prouver par des faits patents, concluants, réfutant d'un seul coup les calomnies odieuses qu'on répand sur son compte en Europe.

« Triste et douloureuse est la période que cette poignée de misérables nous fait traverser, *mais elle n'est qu'un incident passager, n'ayant aucun lien organique avec l'ensemble général des grands faits qui nous occupent. Greffée on ne saurait dire par quel hasard sur un bel arbre au feuillage luxuriant, pleine de sève et de vie, cette végétation parasite vénéneuse ne saurait troubler notre croissance morale.* La Russie veut se débarrasser du cauchemar sinistre qui l'obsède trop longtemps déjà et elle ne reculera devant aucun sacrifice pour arriver à ce résultat. Le peuple qui a produit les héros de la guerre de 1877-78 et de la grande garde foudroyée par l'explosion du 5 février 1880 trouvera le moyen de mettre un terme aux infâmes exploits des malfaiteurs qui cherchent à déshonorer le nom russe. Forts de cette conviction, nous envisageons l'avenir avec une imperturbable confiance, etc. »

Quoique cette « imperturbable confiance » ait été, hélas ! bien mal justifiée, la presse officieuse de Saint-Pétersbourg et de Moscou persiste aujourd'hui plus que jamais à considérer le nihilisme comme « une végétation parasite vénéneuse greffée, on ne saurait dire par quel hasard, sur un bel arbre au feuillage luxuriant »

elle est d'avis, en conséquence, qu'il suffira d'employer la serpe ou la hache pour en débarrasser le bel arbre, ou, pour parler sans métaphore que l'extirpation du nihilisme n'est qu'une affaire de police. A la vérité c'est une grosse affaire et qui pourrait bien exiger l'emploi de moyens extraordinaires, tels que le transfert du siège de l'empire de Saint-Pétersbourg à Moscou, la caution solidaire des habitants qui répondraient les uns des autres, avec la confiscation en cas de négligence; enfin, à l'extérieur, la création d'une sainte alliance contre le nihilisme et le socialisme, sans oublier la suppression des foyers de provenance de cette « végétation parasite vénéneuse », tels que la Suisse [1].

---

[1] Certains organes de notre presse, dit le *Journal de Saint-Pétersbourg*, recommandent même les moyens les plus extrêmes, il est vrai comme mesures temporaires seulement, mais destinées à rétablir la sécurité.

Ainsi la *Gazette* (russe) *de Saint-Pétersbourg* trouve que tant qu'il y a, ne fût-ce qu'un seul nihiliste dans la capitale, celle-ci ne peut être tranquille. La société ne doit pas se reposer sur la police seulement, surtout après la malheureuse inspection de la boutique Kobozow. Pour se délivrer des quelques dizaines de malfaiteurs qui terrorisent et humilient une population de huit cent mille habitants, il ne faut, selon l'organe de M. Kamarow, « s'arrêter devant rien. (!) »

Lors du complot de Georges Cadoudal, Napoléon Ier fit cerner Paris au moyen d'un cordon militaire... Pendant quelques jours personne ne put sortir de la ville ou y entrer sans que son identité eût été constatée. La maison où Cadoudal trouverait un abri devait être confisquée. Ce furent plusieurs jours de terreur, mais qui cessèrent quand Georges Cadoudal eut été pris.

Oubliant sans doute que chez nous il ne s'agit pas d'une personne unique bien connue, mais d'individus mystérieux dont souvent on ne connaît ni le nombre, ni la provenance, et oubliant aussi que notre capitale n'est pas entourée d'une enceinte comme l'était Paris à l'époque dont il s'agit, la *Gazette* propose pour Saint-Pétersbourg les mesures prises par Napoléon contre Cadoudal. Cerner Pétersbourg, dit-elle, pourrait se faire en trois heures par trois régiments! Les maisons de propriétaires indolents mériteraient, suivant elle, d'être confisquées. Il faudrait en outre soumettre à la surveillance de la police tous les locataires pour lesquels les propriétaires de maison ne sauraient répondre et confier toutes ces affaires à une commission composée de ces mêmes propriétaires joints aux délégués de la municipalité. Par ces moyens la *Gazette* espère que la ville serait d'emblée purgée des malfaiteurs, tout en avouant elle-même que ces mesures équivaudraient à l'établissement d'un régime de terreur.

La *Russie* de M. Aksakow voudrait voir, pour la constatation des habitants, l'enregistrement à la police remplacé par la caution solidaire des habitants, qui, à l'instar de nos communes villageoises, devrait être établie dans la ville, par l'organisation de sections de vingt-cinq à cinquante maisons formant des espèces d'arrondissements régis par le *self-government*. Les propriétaires des maisons et les notables se mettraient à la tête de ces petits arrondissements et

Quelques journaux, *le Golos*, *la Molva*, ont essayé timidement de recommander d'autres remèdes, en rattachant le sinistre phénomène du nihilisme à des causes générales, mais leur opinion a été considérée comme subversive; ils ont été « avertis » et se sont tus.

Nous ne voulons pas dire, certes, qu'il faille « laisser faire » les

---

chaque conseil devrait connaître, personnellement ou par le témoignage de tiers, tous les habitants de la circonscription. Comme dans le *mir* villageois, ainsi dans ce *mir* urbain personne ne pourrait se cacher, chacun ayant besoin pour y vivre de la caution solidaire.

Nous laissons à nos lecteurs, ajoute raisonnablement le *Journal de Saint-Pétersbourg*, le soin de juger si ces mesures sont pratiques, la ville différant trop, par sa nature même, du village, pour que les institutions de celui-ci puissent y être transplantées.

Des préoccupations d'une même nature, — l'anéantissement des complots nihilistes,— font que le *Nouveau-Temps* jette ses regards sur les pays etrangers qui offrent un asile à nos malfaiteurs réfugiés. Ceux-ci y organisent même des démonstrations publiques en faveur de leurs complices.

Cette question a pour nous une importance particulière, puisque des bandes entières de nihilistes russes se sont réfugiées tant en Angleterre qu'en France et en Suisse, ou ils préparent plus ou moins ouvertement une série de crimes et de désastres. « La principale tâche de la diplomatie russe ne serait-elle pas, demande le *Nouveau Temps*, d'amener tous les gouvernements européens à une entente sur la limite qui sépare le crime politique du crime de droit commun? » Chaque Etat devrait offrir des garanties pour les réfugiés politiques qu'il accueille, afin que ceux-ci ne trament pas, sur son territoire, des complots de nature quasi politique dirigés contre un Etat ami.

Une seconde tâche de la diplomatie russe consisterait à voir que chaque Etat pris à part remplit envers nous ses obligations internationales.

La Suisse plus que tout autre pays, dit le *Nouveau Temps*, devrait être ramenée à l'accomplissement de ses devoirs. En cas de refus, nous serions en mesure d'employer contre elle certaines mesures coercitives : interrompre les relations diplomatiques, ne plus delivrer aux sujets russes des passeports pour la Suisse, ne plus admettre de ressortissants suisses en Russie et augmenter du double le tarif douanier pour les produits de la République. Comme mesure extrême nous pourrions délier les bras, par un accord confidentiel, à tout Etat qui voudrait violer la neutralité de la Suisse ou même s'annexer certaines parties de son territoire.

Un correspondant du *Journal des Débats*, à Berne, a fait une réponse spirituelle à ces insanités de journaux trop zélés : « Vous savez, dit-il, que les journaux russes nous offrent à l'Allemagne qui n'a pas dit encore si elle acceptait le cadeau : ils attaquent en même temps la France et l'Angleterre ; ils n'ont encore rien dit de l'Amérique, mais cela viendra tôt ou tard ; ils veulent, en un mot, supprimer tous les pays ou sont réfugiés des nihilistes. Ne devraient-ils pas, en bonne logique, commencer par la Russie, puisque après tout c'est encore la contrée du monde où il y en a le plus et où ils font le plus de mal. »

nihilistes. Ils font au gouvernement russe une guerre d'extermination. Qu'il s'efforce de son côté de les exterminer, rien de plus naturel; mais, n'en déplaise à la censure, il ne suffit pas de couper les têtes de cette hydre socialiste et révolutionnaire, car elles repoussent, et l'expérience de ces dernières années démontre même qu'elles repoussent en plus grand nombre. Il faut chercher encore où le monstre s'alimente, où il puise ses forces sans cesse renaissantes et grandissantes. Peut-être une recherche de ce genre, si elle pouvait se faire librement en Russie, rendrait-elle plus de services au gouvernement que toutes les homélies et les élégies de la presse zélée.

II

Nous avons eu l'occasion de visiter la Russie en 1860, à la veille de l'émancipation des serfs, et nous y sommes retourné plus tard en 1865 et en 1876. Rien de plus frappant que le changement qui s'est opéré dans les dispositions et les tendances de l'opinion pendant cette période.

En 1860, toute la partie éclairée de la nation était acquise aux idées de progrès. On n'aspirait qu'à se débarrasser des entraves qu'un despotisme ombrageux avait opposées à toutes les manifestation de l'activité humaine; la noblesse russe, à l'exemple de la noblesse française dans les belles années qui ont précédé 1789, n'hésitait pas à se mettre à la tête du mouvement. Dans des adresses demeurées célèbres, la noblesse du gouvernement de Vladimir sollicitait l'abandon de ses privilèges, à commencer par l'exemption de l'impôt, et la noblesse de Tver demandait à prendre l'initiative de l'émancipation des serfs. L'économie politique semblait en faveur : dans les salons aristocratiques de Saint-Pétersbourg et de Moscou d'élégantes dames se plaisaient à invoquer l'autorité de Stuart Mill et de Bastiat entre deux cigarettes. En 1865, quelques-unes des grandes réformes dont la perspective avait éveillé de si sincères et de si naïves espérances se trouvaient accomplies ou en voie d'accomplissement : l'émancipation des serfs était faite et l'institution des *Zemstvos* (conseils provinciaux) créée, on avait remplacé l'affermage de l'eau-de-vie par la régie, rendu la censure facultative pour les journaux et préparé la réforme judiciaire. Mais déjà l'esprit public s'était modifié : les chefs de la jeunesse libérale de 1860 étaient arrivés pour la plupart à de hauts emplois et ils étaient en train de se transformer en parfaits *tchinovniks*, un bon nombre de propriétaires ruinés par l'émancipation se montraient non sans raison soucieux, les paysans écrasés plus que jamais sous le fardeau de l'impôt et

des redevances s'imaginaient qu'on les avait trompés et que la vraie émancipation était encore à venir, enfin la funeste insurrection de Pologne en 1863 venait de réveiller les pires animosités nationales ; on commençait à parler des nihilistes, mais sans attacher aucune importance à cette secte excentrique. En 1876, douze ans plus tard, l'évolution de l'opinion était complète. Dans les régions gouvernementales, l'esprit de réaction l'emportait décidément avec l'appréhension inquiète de l'avenir; les classes supérieures étaient devenues indifférentes et sceptiques ; plus bas, les tendances révolutionnaires s'accusaient, même en dehors des complots nihilistes, avec une naïveté et une véhémence bien faites pour étonner un étranger. « Nous avons assisté au théâtre de Kiew, la ville sainte de la Russie, écrivions-nous au *Journal des Débats*, à une représentation donnée par un acteur qui s'était fait une spécialité d'imiter les célébrités contemporaines. Il venait de reproduire, avec une liberté qu'on ne tolérerait probablement pas dans les pays qualifiés de « libres », les traits et les allures de plusieurs personnages connus ou illustres : Napoléon III, M. Jules Favre, le maréchal Mac-Mahon, etc.; le public était demeuré froid, lorsque tout d'un coup il passe une chemise rouge, donne un coup de main à sa perruque et présente à la foule l'image saisissante de ressemblance du général Garibaldi. Aussitôt, comme si une étincelle électrique avait traversé la salle, les applaudissements éclatent, le public se lève, les chapeaux s'agitent et pendant quelques minutes c'est un véritable délire d'enthousiasme. » Voilà où en étaient les esprits dans la ville sainte de Kiew en 1876. Inutile d'ajouter qu'à Moscou les idées libérales de 1860 avaient fondu comme les neiges d'antan, la *Gazette de Moscou*, naguère l'organe progressiste par excellence, était devenue autoritaire et réactionnaire. A Saint-Pétersbourg, la *Société d'économie politique* elle-même, *tu quoque!* n'était plus qu'un nid de protectionnistes et de socialistes de la chaire. Ainsi, dans ces seize années où s'étaient accomplies des réformes si passionnément souhaitées, l'opinion, que nous avions vue presque unanime dans ses généreuses et libérales aspirations vers le progrès, avait misérablement dérivé, ici du côté de la réaction ou de l'indifférence, là du côté de la révolution et du nihilisme. Était-ce donc là que devait aboutir un mouvement qui avait suscité tant de nobles espérances, et éveillé, dans le monde entier, les ardentes sympathies des amis de la liberté ?

III

Sans doute, il est dans la nature de toute réforme de déranger des habitudes, de froisser des intérêts, comme aussi d'éveiller des espérances hors de proportion avec les résultats qu'on en peut raisonnablement attendre. De là des mécontentements et des mécomptes inévitables. Mais lorsque la réforme est vraiment digne de ce nom, lorsqu'elle constitue une amélioration réelle et sérieuse, sa bienfaisante influence ne tarde pas longtemps à se faire sentir, et il ne reste bientôt plus de traces de la perturbation temporaire qu'elle a causée. Les mécontentements se dissipent, les mécomptes s'oublient, et la nation se montre unanime dans sa reconnaissance pour les hommes auxquels elle est redevable d'une augmentation de bien-être et de civilisation. Voyez par exemple ce qui s'est passé en Angleterre, dans ce demi-siècle fécond où s'est accomplie, malgré toutes les résistances du monopole et de la routine, la réforme radicale de ses institutions économiques et financières. Quel était l'état de l'opinion au début de cette grande et nécessaire transformation d'une *machinery* surannée ? Le mécontentement était universel, et l'émeute était à l'ordre du jour, en attendant la révolution. Les Luddites et plus tard les Chartistes agitaient les masses ouvrières, et les membres des *Trades-Unions* interdites par la loi employaient les procédés nihilistes de la conspiration et du meurtre pour défendre leurs salaires contre les patrons privilégiés. Heureusement, l'Angleterre possédait une école d'agitateurs et d'hommes d'Etat qui avaient lu Adam Smith, et qui avaient foi dans la liberté. Que firent-ils ? Ils s'appliquèrent avec une résolution inébranlable à supprimer toutes les entraves qui avaient été accumulées dans l'intérêt bien ou mal entendu de la puissance de l'Etat et de la protection des classes possédantes et dirigeantes. Ils abrogèrent l'acte de navigation de Cromwell, ce *palladium* de la sécurité maritime de l'Angleterre, ils abolirent les lois-céréales, cet autre palladium de l'aristocratie et de l'agriculture combinées ; ils remplacèrent par l'impôt sur le revenu la multitude des taxes qui mettaient la plupart des articles de nécessité ou de confort : la viande, le sel, le sucre, le café, le thé, les fruits, hors de la portée de la masse des consommateurs. Tout en rectifiant et en simplifiant l'assiette des taxes, ils ne se contentèrent pas de réformer l'amas de privilèges iniques et surannés, qualifié de système protecteur : ils le supprimèrent. En même temps, ils abrogeaient les lois sur les coalitions, accordaient une pleine liberté aux associations industrielles et commerciales, mettaient, en un mot, partout

une liberté à la place d'une restriction ou d'un privilège. Les résultats de cette politique libérale, nous les connaissons : elle n'a pas seulement contribué à enrichir la nation britannique, en répandant le bien-être jusque dans les couches les plus basses de la population, elle a pacifié les esprits, supprimé le laddisme et le chartisme et fait de l'Angleterre à la fois le pays le plus libre et le moins révolutionnaire de l'Europe.

Voilà quels ont été les fruits d'une réforme appuyée sur la science et accomplie par des hommes qui puisaient dans leur conviction raisonnée l'énergie nécessaire pour vaincre toutes les résistances, intéressées ou non. Cette œuvre, au surplus, était simple. La réforme, telle que l'ont entreprise et menée à bonne fin les Huskisson, les Robert Peel, les Russell, les Cobden, les Bright, les Gladstone, n'a été autre chose qu'une extension du principe de liberté aux diverses manifestations de l'activité humaine. Et, chose digne de remarque, chaque fois qu'on a dévié de ce principe en Angleterre, aussi bien qu'ailleurs, on n'a abouti qu'à aggraver les maux auxquels on prétendait porter remède. C'est ainsi qu'en Irlande, où M. Gladstone, cédant à nous ne savons quelles inspirations malfaisantes du socialisme d'Etat, s'est avisé de vouloir réglementer les rapports des propriétaires et des tenanciers, cette aberration économique a eu pour résultat immédiat d'arrêter le mouvement naturel de régénération de l'Irlande et d'y déchaîner les fureurs du communisme agraire.

Eh bien, quand on examine l'ensemble confus et indigeste des réformes ou des mesures décorées du nom de réformes, inspirées pour la plupart par le protectionnisme ou le socialisme d'Etat, qui ont eu pour objet la transformation progressive du vieux régime russe, on s'aperçoit que ces réformes, ou ces pseudo-réformes se rapprochent malheureusement beaucoup plus de la seconde manière de M. Gladstone que de la première, et on s'étonne moins qu'elles aient engendré le monstrueux succube du nihilisme. De même que l'application d'un principe vrai ne peut manquer d'avoir des conséquences bienfaisantes, comment un principe faux ne serait-il pas gros de conséquences funestes ?

IV

Nous nous souvenons encore de l'étonnement mêlé d'effroi que nous causa en 1860 l'un des membres notables de la commission d'émancipation, le prince Tcherkaski, chargé depuis « d'organiser » la Bulgarie et mort à la tâche, en nous exposant, sommairement,

dans un discours de deux heures, l'économie du plan adopté par la commission. C'était un chef-d'œuvre de l'art de « réglementer ». Tandis que la liberté avait été enlevée aux paysans par un oukase de deux lignes, on ne croyait pas pouvoir faire moins que de noircir des centaines de pages pour la leur restituer. Jamais liberté ne fut plus paperassière et plus compliquée. Nous ne pouvions nous défendre d'un sentiment de commisération inquiète en songeant aux infortunés que cette énorme machine de Marly réglementaire allait prendre dans ses engrenages, pour les « libérer » ! au bout de 49 ans. Mais la commission était animée des meilleures intentions et on ne pourrait l'accuser que d'avoir voulu faire trop bien les choses. Une école qui a commis déjà beaucoup de dégâts politiques et économiques en Russie, et qui pourrait bien en commettre plus encore, l'école des slavophiles exaltait la commune russe qu'elle proclamait une institution originale et nationale, quoiqu'on la retrouve à peu près partout, aux époques de demi-barbarie où les tribus de pasteurs commencent à s'adonner à l'agriculture sans se dépouiller encore entièrement de leurs habitudes nomades. Il s'agissait donc de conserver cette institution caractéristique de la race slave, et personne ne s'avisait, naturellement, de rechercher si sa conservation était compatible ou non avec le progrès agricole. Qu'était-ce après tout que le progrès agricole? Une invention occidentale, et, aux yeux de tout bon slavophile, n'était-ce pas de l'Occident que venaient tous les maux de la Russie? Il s'agissait encore d'indemniser les propriétaires, en calculant au plus juste dans les différentes régions de la Russie ce que leur rapportait le servage. La commission s'est évertuée à remplir cette double tâche, en y mettant tout le bon vouloir et tout le zèle possible. Mais quel a été le résultat? L'émancipation date aujourd'hui de vingt ans, et on en est encore à se demander si elle a été bienfaisante ou nuisible, si elle a contribué ou non à augmenter le bien-être des paysans et la prospérité du pays.

En quoi a consisté l'émancipation? Il semblerait assez naturel de croire qu'elle a eu pour objet de transformer les serfs en paysans libres et de diminuer les lourdes charges que le monopole seigneurial faisait peser sur leurs épaules. C'est ainsi que des économistes l'auraient probablement comprise, mais il est clair que les « communalistes » et autres socialistes qui étaient en majorité dans la commission devaient la comprendre autrement. Qu'ont-ils fait ? A part les gens de la domesticité (*Dvoroviés*) qui ont été libérés purement et simplement sans distinction d'âge ni de sexe, et contraints de pourvoir eux-mêmes instantanément à leur subsistance, les serfs ont été soumis à l'obligation de racheter, au moins pour la plus

forte part, les terres dont ils avaient la jouissance et dont ils payaient généralement le loyer au moyen d'une corvée fixée à trois jours de travail par semaine. Le gouvernement est intervenu dans l'opération du rachat à la manière d'une banque de crédit foncier autocratique. Il a partagé en quarante-neuf annuités la somme dont il jugeait bon, dans son infaillible sagesse, de taxer les paysans, en se chargeant du recouvrement, et il en a délivré la contre-valeur, sa commission déduite, aux propriétaires sous la forme de certificats de rachat amortissables en trente-sept ans. Ajoutons que l'obligation du rachat demeurait unilatérale en ce sens que le propriétaire pouvait y contraindre le paysan, tandis que celui-ci devait attendre pour se libérer le bon plaisir du propriétaire. Jusque-là, il demeurait dans son ancienne situation, sauf à supporter le supplément de charges qu'une série de nouvelles institutions militaires, judiciaires, administratives et fiscales, toutes plus progressives, mais aussi plus lourdes les unes que les autres, allaient faire peser sur lui, et il était qualifié de paysan temporairement obligé. Ajoutons enfin que les terres qui faisaient l'objet du rachat, à l'exception de l'*isba* et de son enclos, n'étaient pas allouées en toute propriété aux paysans *individuellement*, mais à la commune dont ils étaient membres. La commune se chargeait de les répartir entre eux, en usufruit, sauf à refaire ou à modifier ce partage, quand elle le jugerait opportun. Elle garantissait en outre le payement des annuités, dont tous ses membres étaient rendus solidairement responsables. La première conséquence de ce merveilleux système de libération communiste, c'est que le paysan affranchi en bloc est demeuré esclave en détail ; il n'a cessé d'être serf du seigneur que pour devenir serf de la commune. Jusqu'à ce qu'il ait acquitté sa part des quarante-neuf annuités qui constituent le prix de rachat du domaine communal, il demeure attaché à la glèbe, il ne peut se déplacer qu'avec le consentement des autorités de la commune ; il ne jouit point en un mot de ce droit « d'aller et venir » qui est sinon toute la liberté du moins la meilleure part de la liberté.

Il se peut que le serf seigneurial en passant à l'état de serf communal ait éprouvé une vive satisfaction morale ; en revanche, tous les témoignages s'accordent à attester que sa condition matérielle est généralement devenue plus mauvaise. Elle s'est aggravée d'abord parce que le serf émancipé a dû payer en argent, quelles que fussent les circonstances locales, l'annuité substituée à sa redevance en travail. Elle s'est aggravée ensuite parce que dans certains gouvernements, en dépit des lumières et de l'impartialité infuses de la commission d'émancipation et de ses agents, l'annuité

de rachat a été calculée à un taux excessif. « Dans telle région, dit M. Anatole Leroy-Beaulieu, dans le pays de Smolensk, par exemple, le prix de rachat a été estimé 50 0/0 au-dessus de la valeur vénale, et le rendement de la terre suffit à peine à en couvrir les charges annuelles. Parfois, dans le gouvernement de Novgorod entre autres, les lots de terre sont offerts pour rien à qui se chargera de l'impôt, et il ne se rencontre pas toujours d'amateurs. En de telles circonstances, la propriété individuelle ou collective ne peut être qu'une charge onéreuse, une sorte de travaux forcés temporaires au profit de l'ancien seigneur ou de l'Etat, et de fait un grand nombre de paysans n'ont racheté que sous la contrainte de la loi. Dans d'autres régions, et parfois dans les mêmes, les paysans n'ont eu que des allocations exiguës, deux, trois ou quatre fois moins de terre qu'ils n'en avaient en jouissance au temps du servage. Les lots attribués à chaque famille sont incapables de suffire à son entretien [1]. »

Enfin, la condition du paysan s'est aggravée parce qu'à la charge d'une annuité calculée trop haut, s'ajoutant à celle de la capitation, est venue s'adjoindre successivement une variété croissante de fardeaux supplémentaires provenant des « réformes » dont nous nous occuperons tout à l'heure et qui ont été entreprises surtout dans l'intention louable d'améliorer son sort. Il plie littéralement sous le faix.

Ecoutons à ce sujet un ancien membre du comité d'émancipation, M. Alexande Kochlew :

« La situation du paysan s'est-elle améliorée à partir de 1861 ? On pose souvent cette question, mais elle n'est pas aisée à résoudre. Les abus et les âpretés de l'ère du servage se sont en effet évanouis et, sous ce rapport, l'amélioration du sort du paysan est incontestable. Mais, d'autre part, il dispose maintenant de moins de terre, de moins de bois, il a même moins de crédit qu'autrefois, tandis que ses charges ont augmenté. La situation est aggravée encore par le pouvoir discrétionnaire de la police et par la multiplicité des autorités que le paysan doit subir bon gré mal gré. L'ancien du village, le maire, le percepteur des impôts, l'ispravnik, le stanovoï, l'ouriadnik, le centenier, le tribunal pour les paysans, avec son membre permanent, le maréchal de noblesse, la délégation du zemstvo, etc., etc., chacun commande dans le village. Le paysan pâtit aussi de la variété des tribunaux : le tribunal communal et sa cour de cassation, le tribunal pour les affaires des paysans, le juge de paix. En somme, malgré son self-gouvernement, le paysan jouit à l'heure

---

[1] *La Russie et les Russes.* Revue des Deux-Mondes du 15 novembre 1876.

qu'il est de bien moins de garanties qu'autrefois. Ses besoins croissent, mais les moyens pour les satisfaire lui font défaut, sa situation matérielle ayant décidément empiré.

« Les frais d'entretien de l'administration rurale, ajoute-t-il encore, ont augmenté, les émoluments des maires et des écrivains communaux sont devenus doubles et même triples selon les localités.

« Le poste « d'ancien » occupe maintenant toute l'activité d'un homme, aussi les meilleurs paysans refusent-ils de s'en charger. Ceux qui l'acceptent deviennent des espèces de fonctionnaires bureaucrates entachés de tous les vices des anciens *tchinovniks*.

« Les lenteurs, les négligences, les exactions, les pots de vin fleurissent de jour en jour davantage dans nos communes de paysans. Les assemblées communales se distinguaient autrefois par une grande dignité et la voix des pères de famille y était écoutée. Ceux-ci évitent maintenant d'y paraître et ce sont les fonctionnaires élus de la commune qui y ont la haute main. Aussi chez le peuple, toutes ces institutions sont-elles en plein discrédit... Cette désorganisation des institutions communales exerce une influence funeste sur la situation des paysans. Ils perdent toute énergie, tout espoir. Ils vendent leur bétail et cherchent l'oubli au cabaret. L'immoralité va de pair avec cet appauvrissement et les statistiques criminelles des dernières années le prouvent de reste. »

Ce témoignage n'est point isolé et il ne fait guère que confirmer d'ailleurs les conclusions de la commission d'enquête chargée par le gouvernement de constater les résultats de l'émancipation. Quant au propriétaire, il a sans doute moins souffert que le paysan. L'émancipation l'a débarrassé de la charge gênante de la tutelle des serfs de son domaine et elle l'a dans la plupart des cas largement indemnisé. Mais il était fortement endetté. Les deux tiers de la population asservie étaient engagés aux « Lombards » de la Couronne, et, avec un à-propos merveilleux, on a liquidé au moment même de l'émancipation ces établissements de prêt, tout en repoussant systématiquement les propositions ayant pour objet de les remplacer par des banques libres de crédit foncier. Il est vrai que ces propositions venaient de l'étranger et qu'il fallait bien protéger le « capital national ».

La gêne croissante des paysans, émancipés sans l'être, les embarras des propriétaires, sans parler du régime prohibitif qui renchérissait les principaux agents de la production agricole tout en détournant de l'agriculture, pour les attirer dans les industries privilégiées, les maigres capitaux provenant de l'épargne nationale, ne pouvaient manquer d'exercer une influence funeste sur le développement de l'agriculture, — la seule branche de la production qui ait une importance sérieuse en Russie. La décadence est

sensible, on en jugera par ces quelques chiffres empruntés aux statistiques russes.

Voici d'abord quelle a été dans la période de 1870-78 la quantité de tchetverts de blé (le tchetvert équivaut à 2,91 hectolitres) ensemencés et récoltés dans la Russie d'Europe.

	Ensemencé :	Rentré : Grains.	Récolte :
1870.....	69.988	301.744	4.3
1871.....	72.162	238.839	3.3
1872.....	71.738	261.136	3.6
1873.....	70.447	261.725	3.7
1874.....	71.370	290.986	4.1
1875.....	71.693	227.938	3.2
1876.....	71.387	258.678	3.6
1877.....	72.238	289.167	4.1
1878.....	71.182	300.350	4.2

Dans le même intervalle, les concurrents agricoles de la Russie, les Etats-Unis, augmentaient leur production de 33 0/0. Voici les chiffres des récoltes américaines de 1870 et 1878, réduits en tchetverts:

	En 1870.	En 1878.
Blé.....	39.760.400	61.200.000
Maïs.....	176.923.350	227.800.000
Avoine.....	42.037.158	68.885.000
	267.820.908	357.884.000

La production animale de la Russie est dans une situation analogue. La quantité du bétail est demeurée stationnaire en proportion des terrains défrichés, et elle a diminué relativement à la population. Voici les chiffres à dater de 1851 jusqu'en 1876.

Années.	Chevaux.	Bêtes à cornes.	Brebis.	Porcs.
En 1851.....	16.154	20.962	27.527	8.886
1856.....	15.062	21.351	40.705	9.104
1861.....	15.190	20.638	42.379	9.382
1866.....	15.266	21.634	44.735	9.504
1871.....	15.568	21.504	45.250	9.563
1876.....	16.151	21.857	44.928	9.270

Voici maintenant les chiffres américains de 1870 à 1878.

	En 1870.	En 1878.
Chevaux.....	7.145.370	10.329.700
Bêtes à cornes.....	14.885.276	19.223.300
— à lait.....	8.935.332	11.300.100
Moutons.....	28.477.951	35.740.000
Porcs.....	25.134.569	32.262.500

N'oublions pas que la population des États-Unis est de moitié moins nombreuse que celle de la Russie[1].

V

Sans doute, on ne pouvait espérer qu'une réforme aussi considérable que celle de l'abolition du servage s'accomplît sans causer des perturbations temporaires; mais, en admettant que cette réforme eût été confiée à des économistes, n'y a-t-il pas quelque apparence qu'elle eût donné de meilleurs résultats? En tous cas, on avouera qu'elle en eût difficilement donné de pires. On peut en dire autant de cette foule de réformes incohérentes et indigestes, qui ont été empruntées pour la plupart, sans discernement et avec un aveugle esprit d'imitation, à cette Europe pour laquelle les patriotes moscovites professent cependant un mépris souverain.

On raconte qu'un amateur de chinoiseries eut un jour la fantaisie de se faire confectionner un service de porcelaine par un habile fabricant de Canton ou de Nankin. Il lui envoya une tasse pour modèle en lui recommandant de l'imiter avec soin. La tasse avait une fêlure. Au bout de quelques mois notre amateur reçoit un service à thé qui était une vraie merveille. Seulement toutes les tasses étaient

---

[1] Ajoutons pour compléter ces données des résultats économiques d'une réforme aussi mal faite qu'elle a été bien inspirée, quelques renseignements statistiques sur l'émancipation et la condition actuelle des émancipés.

En 1858-59, d'après un relevé de M. Tromitzki, président du comité de statistique au ministère de l'intérieur, le nombre total des serfs possédés par des particuliers (les serfs de la couronne avaient été précédemment libérés) s'élevait à 23,069,631, dont 11,244,913 du sexe masculin et 11,824,718 du sexe féminin. 20,158,231 étaient lotis de terres et 1,467,368 attachés aux maisons seigneuriales sous le titre de *dvorovies* (gens de la cour). Ils étaient possédés par 103,191 propriétaires, et engagés pour les deux tiers aux banques de la Couronne, en garantie de prêts s'élevant à la somme considérable de 445,503,061 roubles, soit environ un milliard et demi de francs.

Au premier janvier 1879, lisons-nous dans l'*Annuaire des finances russes* de M. Vesselovsky, le nombre des paysans du sexe masculin qui avaient acquis définitivement la propriété de leurs terres s'élevait dans 46 gouvernements de la Russie d'Europe à 8,370,842, soit à 82,5 0/0 du total, et le nombre des paysans non encore admis au rachat et qualifiés de temporairement obligés, était de 1,767,686 ou de 17,5 0/0. Le montant des prêts effectués par le gouvernement pour le rachat était au 1er janvier 1878 de 708,321,000 roubles pour l'intérêt et l'amortissement desquels il percevait une annuité de 41,832,000 roubles; seulement, il y avait à cette époque un arriéré de payement de 17 à 18 millions de roubles.

fêlées. En imitant les institutions libérales ou réputées telles de l'Occident, les novateurs russes n'ont pas oublié les fêlures; on pourrait même prétendre qu'ils les ont quelque peu élargies. Ils se sont procuré en France, en Belgique, en Angleterre, en Prusse, un assortiment de porcelaines qu'ils ont copiées avec une fidélité chinoise, tout en accouplant ici un sucrier anglais avec une théière française, là une tasse belge avec une soucoupe allemande, et en se flattant volontiers d'avoir perfectionné les services à thé. Nous ne voudrions pas dissiper cette illusion agréable, mais il nous est impossible de ne pas constater que cette pacotille bigarrée a médiocrement plu aux consommateurs russes, qu'elle leur a paru assez mal adaptée à leurs besoins et terriblement lourde. De quoi souffrait particulièrement la Russie? Elle souffrait avant tout d'un excès d'administration et de l'absence d'un contrôle administratif. Qu'ont fait les novateurs? Au lieu de simplifier l'administration, ils l'ont compliquée davantage, et, rendue d'autant plus chère. A l'ancien mécanisme administratif des provinces, ils ont ajouté deux autres machines à réglementer et à taxer, savoir: le *zemstvo* de district et le *zemstvo* de gouvernement, en y adjoignant des «commissions de permanence», *zemskaia ou prava*, dont les membres reçoivent des appointements de 1,500 à 2,000 roubles pour faire une partie de la besogne des anciens *tchinovniks*. Comme il fallait s'y attendre, le *zemstvo* et la *zemskaia ouprava* se sont appliqués aussitôt à augmenter leurs attributions et leur importance, et, comme la chose ne pouvait se faire sans accroître en même temps les dépenses, il a fallu aussi élever d'autant les charges. « Vers 1865, au début de l'institution, les recettes réunies des vingt-neuf ou trente gouvernements alors en possession d'assemblées territoriales atteignaient à peine 5 millions de roubles; en 1868 elles montaient déjà à 14 1/2 millions, ayant triplé en trois ans. En 1872 le total de ces budgets provinciaux montait, pour trente-deux gouvernements, à 19 millions de roubles, en 1873 il dépassait 21 millions, en 1874 il approchait de 23 millions de roubles, et cette constante progression s'est, croyons-nous, maintenue dans les années suivantes [1].» La plus grande partie, sinon la presque totalité de ces charges supplémentaires retombe sur les paysans, et elles s'ajoutent à celles qui proviennent du rachat et de «l'organisation» des communes émancipées [2]. Au moins les contribuables en ont-ils pour leur ar-

---

[1] A. Leroy-Beaulieu. *La Russie et les Russes.*

[2] D'après les évaluations de la commission d'enquête, les taxes communales s'élèvent aujourd'hui au total véritablement énorme de 30 millions de roubles, et elles varient selon les communes, de 31 copecks (1 franc 24) à 2 roubles 93

gent? La gestion des *zemstvos* est-elle supérieure à celle des anciens *tchinovniks?* Les membres de la *zemskaia ouprava* qui en sont chargés se recrutent, pour la plupart, parmi les petits propriétaires qui ont mal fait leurs affaires, et qui ont réussi, en manipulant convenablement la pâte électorale, à émarger 1,500 ou 2,000 roubles par an au budget provincial, sans se donner trop de peine et sans avoir à redouter un contrôle trop rigide. Leurs collègues non rétribués des *zemstvos* ne se piquent pas, en effet, d'une assiduité exemplaire, et le plus grand nombre de ces assemblées provinciales, à la mode belge, réussissent rarement à réunir plus du tiers de leurs membres. A la vérité, par une interversion chinoise de leur rôle naturel, elles sont placées sous le contrôle du gouverneur qu'elles devraient avoir pour mission spéciale, sinon unique, de contrôler; il a le droit de s'opposer à toutes les résolutions et mesures qui lui paraissent *contraires aux vrais intérêts de l'Empire* et, par surcroît de précaution, le compte rendu des délibérations des *zemstvos* est soumis à sa censure. Voilà comment ont été comprises la décentralisation et la réforme de l'administration des provinces. Nous pourrions en dire autant de celle de l'administration des villes, qui a été accomplie sur le même plan et qui n'a eu jusqu'à présent d'autres résultats qu'une augmentation effrénée de leurs dépenses et de leurs dettes, sinon de leurs impôts, car elles n'ont pas réussi encore, à leur grand désespoir, à emprunter à l'Occident le régime si commode des octrois, qui permet de « plumer la poule sans la faire crier ». Aussi est-ce à peine si elles sont parvenues, tant le

---

(11 franc 72) par tête, sans compter, bien entendu, ce que les exactions et les malversations des *starostas*, des *starchinas*, des petits ou des grands *tchinovniks* (employés) peuvent y ajouter. Les taxes provinciales ont suivi une progression analogue, les impôts de l'Etat proprement dit n'ont pas diminué, et les uns comme les autres continuent de peser presque exclusivement sur les paysans. La commission d'enquête, évaluant en effet à une somme totale de 208 millions de roubles (832 millions de francs) la somme des impôts, charges et redevances de toute nature, y compris les payements du rachat que supporte l'agriculture, fait la remarque que sur cette somme il n'y a que 13 millions environ qui grèvent les terres des propriétaires, tandis que 195 millions sont à la charge des paysans ; elle ajoute qu'il n'y a qu'un petit nombre de localités où le revenu des lots concédés aux paysans soit en état de couvrir les charges qui pèsent sur eux : on cite même des régions où les charges sont quatre où cinq fois plus considérables que les revenus des lots. Dans ces conditions, le sort du paysan émancipé n'est guère plus enviable que ne l'était celui du serf, et l'on conçoit jusqu'à un certain point qu'il recoure à l'eau-de-vie comme à un dérivatif des difficultés et des soucis qui l'accablent. (*Lettres sur la Russie*, par M. G. de Molinari. 2e édition. Appendice, page 394.)

contribuable russe est encore réfractaire au progrès, à doubler ou à tripler leurs ressources depuis vingt ans [1]. La réforme judiciaire n'a pas été moins lourde. C'était sans contredit une réforme nécessaire, peut-être même la plus nécessaire de toutes; mais comment s'y est-on pris pour la faire? Les esprits sont, comme on sait, fort divisés sur la question du recrutement du personnel judiciaire. Les juges doivent-ils être nommés ou élus? Voilà ce qu'il s'agit de savoir. Les réformateurs russes ont résolu cette question difficile en adoptant les deux systèmes, le système anglais ou américain pour la justice de paix, le système français pour la justice ordinaire, en rendant ces deux séries de tribunaux complètement indépendantes l'une de l'autre et en les organisant chacune de toutes pièces, avec des tribunaux de 1re instance et des cours d'appel. Il n'y a que la Cour de cassation qui leur soit commune. Cette organisation en double coûte naturellement fort cher, et il ne paraît pas malheureusement qu'elle ait eu la vertu d'abréger la durée des procès. On accusait, non sans raison, l'ancienne justice d'être vénale; mais du moins on pouvait alors, en s'y prenant convenablement, accélérer la conclusion d'une affaire. Aujourd'hui, les juges sont incorruptibles, mais leur activité ayant cessé d'être stimulée, ils ne se pressent pas de juger et les procès s'éternisent. A côté et même au-dessus de ce nouvel et double appareil de la justice réformée, on a conservé diverses justices spéciales, issues de l'ancien régime: la justice ecclésiastique, la justice militaire, la justice administrative, en vertu de laquelle un gouverneur de province peut expédier *proprio motu* en Sibérie un accusé qui vient d'être acquité par le jury ou même tout individu qu'il juge dangereux, la justice universitaire et finalement la justice des paysans. Celle-ci jouit même d'un privilège qui a été enlevé aux autres: celui de faire administrer des coups de bâton à ses justiciables. Convaincus de la nécessité de ménager les transitions, les réformateurs ont pensé que les anciens serfs accoutumés depuis des siècles au régime du bâton pourraient se

---

[1] Voici d'après le *Bulletin municipal*, publié par la *Douma*, de Saint-Pétersbourg, la moyenne des recettes quinquennales de la capitale depuis la guerre de Crimée :

De 1851 à 1855 — 1.976.000 roubles.
1856 à 1860 — 2.293.000
1861 à 1865 — 2.521.000
1866 à 1870 — 3.093.000
1871 à 1876 — 3.974.000

Pour l'année 1876, le *Bulletin municipal* portait le total des recettes effectuées à plus de 5 millions. — A. Leroy-Beaulieu. *La Russie et les Russes.*

trouver sérieusement incommodés si on les mettait d'emblée à un autre régime. En ôtant aux seigneurs le droit d'administrer cette pénalité hygiénique, ils l'ont transférée aux tribunaux de village. A la vérité ces tribunaux de village paraissent être de facile composition, et les gens qui n'aiment pas le bâton réussissent sans trop de peine à attendrir des juges qui ne détestent pas l'eau-de-vie[1].

De même que les réformateurs russes ont rapporté pêle-mêle de la France, de l'Angleterre et de la Belgique tout un stock d'institutions administratives et judiciaires, dans le goût le plus nouveau, ils ont emprunté à la Prusse ses institutions militaires. Nous n'ignorons pas que le système prussien est à la mode et nous ne voulons pas contester ses mérites. Nous nous bornerons à remarquer qu'il a eu pour résultat, en Russie comme ailleurs, d'alourdir sensiblement le fardeau des charges militaires. Autrefois la durée du service était de vingt-cinq ans, et le sort des malheureuses recrues enlevées à la vie civile était sans doute peu enviable; mais les seigneurs et les communautés se débarrassaient ainsi des mauvais sujets, voleurs, escrocs, faussaires, vagabonds que la discipline militaire se chargeait de mater; on choisissait encore de préférence les recrues dans les familles trop nombreuses; en sorte que les forces productives de l'empire n'étaient que faiblement atteintes par l'impôt du sang. Il en est autrement aujourd'hui. Tout le monde est assujetti au servage militaire. La durée de ce servage d'Etat est de six ans dans l'armée active, et il enlève ainsi aux travaux productifs la fleur de la jeunesse, en leur laissant le rebut physique et moral de chaque génération. Cependant qui oserait se plaindre du système prussien, le plus parfait et le plus démocratique des systèmes? La jeunesse des classes supérieures échappe, à la vérité, en partie à ses rigueurs, grâce à un privilège analogue au privilège de *clergie*, un abus de l'ancien régime, devenu un progrès du nouveau! En revanche, elle n'a pas échappé à la corvée du latin et du grec qui lui a été, un beau jour, imposée d'autorité d'un bout à l'autre de l'empire, sous peine d'ex-

---

[1] L'eau-de-vie, la pâle *vodka*, semble jouer un grand rôle dans cette justice villageoise comme dans toute la vie rurale. Beaucoup de procès ont leur dénoûment au *kabak* (cabaret), souvent juges, greffiers et parties boivent et quelquefois s'enivrent ensemble. L'alcool figure tantôt comme pots de vin, tantôt comme amendes. Parfois même, dit-on, le tribunal ne se donne point la peine de changer de local; la sentence rendue, le condamné, on pourrait dire le perdant, fait apporter un *vedro* sur la table des juges, et séance tenante la salle de justice se transforme en cabaret. — A. Leroy-Beaulieu. *La Russie et les Russes.*

clusion de toutes les professions libérales et de la plupart des emplois publics. Cette « réforme », dont nous avons raconté ailleurs l'origine[1], a sévi avec une intensité cruelle pendant douze ans et ce

[1] Nous ne connaissons pas d'illustration plus caractéristique des dangers de l'esprit d'imitation que celui qui nous est fourni par l'introduction sommaire et impérative du « classicisme » en Russie. L'histoire vaut la peine d'être contée. Il y avait à l'université de Moscou deux professeurs de langue et de littérature grecque et latine, esprits des plus distingués mais naturellement convaincus que le grec et le latin étaient indispensables à la formation des intelligences en Russie, et même en Chine et au Japon aussi bien qu'en France, en Italie ou en Allemagne. Devenus successivement directeurs de la revue la plus importante et du journal le plus répandu de la Russie, le *Messager russe* et la *Gazette de Moscou*, ils firent une propagande à outrance en faveur du « classicisme ». La presse tout récemment émancipée avait alors en Russie une influence énorme et ce n'est rien exagérer de dire que les deux professeurs-journalistes de Moscou, MM. Katkof et Loentiew, exercèrent, à partir de l'insurrection polonaise de 1863, une véritable dictature de l'opinion. Ils en profitèrent pour imposer au gouvernement qui n'avait point de parti pris en ces matières l'introduction de nos programmes d'études classiques, en désignant à son choix l'homme qu'ils jugeaient le plus capable de les appliquer, M. le comte Tolstoï. Le nouveau ministre employa, pour obliger la jeunesse russe à adopter ce système perfectionné d'études importé de l'Occident, les procédés autocratiques qui avaient si bien réussi à Pierre-le-Grand : il interdit l'accès de toutes les professions libérales et de la plupart des emplois publics aux jeunes gens qui demeureraient réfractaires aux études classiques. C'était, en d'autres termes, une extension du régime protecteur aux deux langues dont la culture était réputée indispensable à l'alimentation intellectuelle de la Russie. Il fallut bien s'y soumettre, sous peine de se voir exclu des carrières les plus honorables et les plus lucratives ; et les promoteurs du « classicisme » purent se féliciter hautement de la acilité extraordinaire avec laquelle le nouveau système était adopté.

Seulement, on a vu surgir peu à peu des difficultés d'application auxquelles on n'avait pas songé. Les élèves affluaient dans les gymnases classiques et dans les universités, mais on s'est aperçu non sans étonnement que les professeurs faisaient défaut ; on n'avait pas pu les improviser par un décret, on a été obligé de créer à grands frais en Allemagne une pépinière de pédagogues russes, et malgré les avantages exceptionnels qui leur étaient offerts, ils ne se sont pas multipliés de manière à répondre à tous les besoins. D'ailleurs, comme toute création de serre chaude, celle-ci a donné des fruits hâtifs et mal venus ; on se plaint dans les gymnases et même dans les universités de n'avoir que du grec de rebut et du latin de pacotille. Le ministre a cru pouvoir suppléer à ce qui manque du côté de la qualité en augmentant généreusement la quantité. Dans les universités par exemple, on ne consacre pas moins de vingt-six heures par semaine aux langues mortes, mais cette prodigalité a engendré un autre inconvénient : les programmes sont surchargés et les étudiants n'y peuvent suffire. La proportion des élèves des gymnases qui parviennent à terminer leurs études et à parcourir le terrible défilé des examens ne dépasse pas 4 0/0. Dans les

n'est que depuis l'année dernière qu'on a commencé à apporter quelque soulagement à ses victimes. Cependant le système du « bourrage » n'a pas été abandonné, et c'est tant pis pour les jeunes infortunés dont la boîte cérébrale manque de la solidité nécessaire pour résister au tassement à haute pression des matières des programmes! Faut-il s'étonner si quelques-uns se suicident pour avoir manqué, leurs examens, — c'est un cas qui devenait de plus en plus fréquent avant la réforme de la réforme, — et si les autres deviennent fous ou enragés ?

VI

Cependant, la Russie subissait, malgré tout, l'influence des progrès de la *machinery* de la production, qui ont accru dans de si énormes proportions, depuis un demi-siècle, la richesse des nations civilisées. Elle améliorait peu à peu son outillage industriel et agricole; en 1855 elle n'avait que 979 verstes[1] de voies ferrées; elle en possédait 21,100 verstes l'année dernière et elle en aurait probablement le double si elle ne s'était pas appliquée à décourager le concours de l'esprit d'entreprise et des capitaux étrangers ; son commerce extérieur se développait grâce aux progrès des moyens de communication et en dépit des entraves du régime prohibitif : de 695 millions de roubles en 1870 il montait à 1,213 millions en 1878. Ses finances se relevaient et en 1874 l'ère des déficits qui s'était ouverte avec la guerre de Crimée commençait à se fermer. Dans cette année fortunée et dans la suivante, le Trésor put exhiber aux regards étonnés des contribuables et des financiers, des excédents de recette de 34 et 33 millions roubles. On aurait pu aisément, en y mettant un peu de bonne volonté, rétablir la circulation fiduciaire, en supprimant le cours forcé des billets de crédit (assignats). Il n'y en avait plus que pour 797 millions de roubles valant, d'après une estimation de M. Bunge, 677 millions en numéraire. Il aurait donc suffi d'en retirer 120 millions au maximun pour remettre le rouble au pair et revenir à une circulation normale. Mais il s'agissait bien, en vérité, de rétablir le pair du rou-

---

universités, les étudiants mal nourris physiquement et surmenés intellectuellement prennent le travail en dégoût ; les difficultés croissantes de la situation qui leur est faite, la cherté de la vie et les arrangements plus économiques qu'hygiéniques auxquels ils sont obligés d'avoir recours contribuent encore à altérer chez eux la santé de l'esprit avec celle du corps et à les livrer au nihisme. (*Journal des Débats*, 28 *mai* 1880.)

[1] Une verste équivaut à 1 kilomètres 0668.

ble et de consolider la situation financière! En lisant les exposés flatteurs du ministre des finances, les slavophiles de Moscou s'avisèrent qu'ils possédaient en Serbie et en Bulgarie une foule de petits frères de religion et de race, lesquels ne pouvaient manquer d'éprouver un impérieux besoin de se soustraire au joug des Turcs. Les petits frères qui avaient eu le temps de s'accoutumer au joug et qui commençaient même à jouir d'un bien-être énervant firent d'abord la sourde oreille. Alors, on leur expédia des agents qui leur persuadèrent aisément qu'en massacrant les Turcs et en confisquant leurs biens ils accompliraient une œuvre de haut patriotisme. Ces excitations à la révolte contre un « gouvernement ami » laissaient bien quelque chose à désirer au point de vue du droit international, et on peut s'étonner que les rigides professeurs de droit des gens de Saint-Pétersbourg n'aient point réclamé le concours du monde civilisé pour déjouer les complots de ces sinistres artisans de révolution, qui mettent le meurtre et l'incendie au service du progrès et de la libération des peuples, mais ils jugèrent à propos de se taire. Le public russe, très froid au début, finit par s'échauffer, sauf à se refroidir de nouveau plus tard [1], et le gouvernement à son tour se laissa gagner par l'engouement de l'opinion. La guerre eut lieu et elle valut aux Bulgares une Constitution démocratique rédigée par les slavophiles de Moscou associés

---

[1] Le journal russe le *Grajdanin* a publié une sorte de calendrier moral de cette guerre et des événements qui l'ont précédée ou suivie. — Tous ceux, dit-il, qui ont observé avec soin les sentiments successivement manifestés par la nation russe dans le conflit oriental ont pu noter les symptômes suivants : Juillet 1876 : délire, enthousiasme débordant en faveur des Serbes ; désir de la guerre. — Octobre 1876 : affaissement, désenchantement à l'égard des Serbes ; regret d'avoir fait quelque chose pour eux. — Novembre 1876 : Enthousiasme en faveur des Bulgares ; envie de guerroyer pour eux. — Avril 1877 : extases de bonheur ; les Bulgares salués comme des frères ; les Serbes détestés et honnis. — Août et septembre 1877 ; dépit après les défaites ; murmures sourds contre les Bulgares ; penchant à tout abandonner en vue de réparer les échecs subis. — Décembre 1877 : infatuation de la victoire ; désir de combattre jusqu'au bout ; retour de sympathie envers les Bulgares. — Février 1878 : l'infatuation continue ; la sympathie se tourne vers la Turquie : froideur croissante vis-à-vis des Bulgares, résolution énergique et passionnée de posséder Batoum ; indifférence et dédain absolus pour les vœux de l'Angleterre et de l'Autriche. — Mai 1878 : désenchantement complet au sujet des Bulgares ; on se méfie de la sincérité des Turcs ; opinion chaque jour croissante que Batoum n'est pas si nécessaire à la Russie qu'on l'avait d'abord cru ; commencement d'un certain dégoût pour la question d'Orient ; désir général de voir l'affaire se terminer n'importe comment.

aux *tchinovniks* de Saint-Pétersbourg. Mais on ne saurait se dissimuler que ce cadeau a coûté cher à la Russie. La carte à payer de la guerre d'Orient s'est élevée à plus d'un milliard de roubles; elle a nécessité un surcroît énorme d'émissions de papier-monnaie, augmenté de 70 millions de roubles les intérêts annuels de la dette, et, en rendant indispensable l'établissement de nouveaux impôts, alourdi encore le fardeau qui écrase les contribuables appauvris [1].

---

[1] D'après M. H. Raffalovich (*Journal de Saint-Pétersbourg*) du 4/16 octobre 1880), la dernière guerre a mis à la charge de l'Empire les sacrifices suivants :

100,000,000	roubles,	emprunt de 1876.
200,000,000	—	1er emprunt d'Orient.
300,000,000	—	2e emprunt d'Orient.
100,000,000	—	emprunt de 15,000,000 liv. sterling en 1877.
700,000,000	roubles.	

Ce qui grève le budget annuel d'une somme d'environ 37,500,000 roubles en intérêts et amortissement.

« Il reste en outre à liquider la dette que le Trésor a contractée vis-à-vis de la Banque et qui s'élève à plus de 500 millions de roubles. Voilà donc encore une charge annuelle de 30 millions de roubles, soit ensemble près de 70 millions de roubles que la Russie aura à payer tous les ans pour liquider les frais de la guerre, et ces payements se prolongeront pendant près de cinquante ans. La génération actuelle aura disparu, une nouvelle génération sera presque arrivée au terme de son existence et le pays ne se sera pas encore entièrement acquitté des dépenses de la guerre de 1877. »

La dette publique qui ne dépassait pas, en y comprenant la circulation fiduciaire (les assignats), 450 ou 500 millions de roubles à la mort de l'empereur Nicolas, atteignait au 1er janvier 1878 2 milliards 504 millions de roubles (le papier-monnaie était compris dans ce chiffre pour 1,106 millions). Elle s'est donc grossie de 2 milliards de roubles et elle a quintuplé en vingt-cinq ans. Le budget de la guerre qui n'exigeait que 91 millions de roubles en 1855 en absorbe actuellement 193. Voici, au surplus, d'après le journal *la Voix*, un tableau des recettes et des dépenses du gouvernement pendant les 26 années du dernier règne.

Années.	Recettes présumées	Recettes effectuées	Dépenses présumées	Dépenses effectuées
	(en millions et dizaines de mille roubles).			
1855	206.860	264.119	263.300	525.969
1856	210.700	353.587	271.516	619.365
1857	226.678	309.412	258.216	347.855
1858	232.566	358.360	246.606	363.356
1859	280.736	344.703	260.201	350.514
1860	282.630	386.916	298.307	438.239
1861	334.148	414.584	332.360	413.796
1862	295.861	291.288	306.619	313.504
1863	332.160	339.566	343.867	384.498

A ces charges nouvelles, il ne faut pas oublier de joindre un droit supplémentaire de 30 à 40 0/0 provenant de l'obligation imposée aux importateurs de marchandises étrangères, de payer les droits de douane en roubles métalliques au moment où le rouble en papier tombait de 3,60 à 2,40. Sans calomnier les protectionnistes slavophiles de Moscou, on peut conjecturer que cette élévation du niveau de la protection n'a pas été étrangère à l'enthousiasme extraordinaire qu'ils ont montré pour la libération de leurs petits frères[1].

Années.	Recettes présumées	Recettes effectuées	Dépenses présumées	Dépenses effectuées
	(en millions et dizaines de mille roubles).			
1864	353.525	360.419	395.912	406.207
1865	357.695	371.267	376.093	396.677
1866	362.553	352.695	376.137	413.298
1867	399.670	419.838	406.026	424.904
1868	425.965	421.560	429.481	441.282
1869	428.282	457.496	439.601	468.797
1870	449.029	480.558	458.836	485.482
1871	470.691	508.087	467.165	499.734
1872	487.772	523.057	482.388	523.077
1873	511.983	537.942	506.956	539.140
1874	531.052	577.733	519 885	543.317
1875	548.670	576.493	537.414	543.221
1876	556.744	559.262	550.658	573.107
1877	558.205	548.830	552.196	585.044
1878	558.249	625.972	579.744	600.510
1879	617.097	—	610.715	—
1880	650.878	—	644.682	—
1881	653.322	—	674.725	—

Les dépenses d'un peu plus d'un milliard de roubles, effectuées de 1876 à 1878 pour les frais de la guerre d'Orient, ne sont pas comptées dans les chiffres ci-dessus.

[1] Mis en appétit par cette prime plantureuse, les protectionnistes russes demandaient et obtenaient en 1877, en vue apparemment de faciliter le développement du réseau des chemins de fer dont la guerre avait révélé l'insuffisance notoire, unoukase obligeant les compagnies de chemins de fer à acheter en Russie: 1° tous les wagons de marchandises ainsi que les voitures des voyageurs des 1re, 2e et 3e classes, tant lors de l'établissement de la ligne que pendant son exploitation; 2° toutes les locomotives. En vertu du même oukase, il est accordé une prime de 2,400 roubles pour les locomotives à quatre roues et de 3,000 roubles pour les locomotives à huit roues, construites en Russie.

L'année dernière, en vue d'encourager de même les progrès de l'agriculture et de prévenir les disettes qui menacent de devenir en Russie un mal endémique, un autre oukase a exhaussé les droits sur les machines agricoles.

VII

Ce n'est pas en mettant en circulation toute cette fausse monnaie de réformes, frappée au coin du slavophilisme, du protectionnisme et du socialisme d'État pour relever le cours du papier-monnaie déprécié de l'absolutisme bureaucratique, que l'on pouvait améliorer la situation de la Russie. Il y a réformes et réformes, et la bonne volonté ne suffit pas quand il s'agit de remettre à neuf la *machinery* usée et surannée d'un gouvernement. Il faut y joindre un peu de science de bon aloi, d'habileté et de persistante énergie, si l'on ne veut point s'exposer à gaspiller ses ressources et à aboutir à une banqueroute. Sans doute la Russie n'en est pas là, mais ce serait lui rendre un détestable service que de lui dissimuler la gravité de sa situation. N'en déplaise à la presse officieuse de Saint-Pétersbourg et de Moscou, le nihilisme n'est pas un effet sans cause, et cette cause, ce n'est pas en France ou en Suisse, c'est en Russie qu'il faut la chercher. Là, comme ailleurs, c'est le socialisme d'État qui a engendré le socialisme révolutionnaire, et nous avons peur qu'il ne soit dévoré tôt ou tard par sa terrible progéniture. On assure, à la vérité, que le peuple russe professe pour le czar un attachement religieux, et qu'il échappera toujours aux atteintes de l'esprit révolutionnaire. Il ne faudrait pas trop s'y fier. Le peuple russe est doux et patient, il supporte ses maux avec une résignation fataliste, mais les revoltes de Stenka Razine et de Pougatchef attestent que le jour où le fardeau qui pèse sur ses épaules devient décidément trop lourd, il le secoue avec une fureur sauvage et se laisse entraîner à commettre les plus épouvantables excès. D'ailleurs, l'émancipation a singulièrement modifié la situation du czar vis-à-vis des paysans. Il était autrefois leur protecteur naturel contre les abus du monopole seigneurial. Il limitait la durée des corvées [1], et si sa volonté n'était pas toujours obéie, le paysan n'en avait pas moins confiance en son bon vouloir paternel et en sa justice. Aujourd'hui, le monopole seigneurial n'existe plus, le paysan a cessé d'être assujetti à la corvée; en revanche, il paye au

---

[1] En vertu d'un oukase rendu par l'empereur Paul en 1797, il était défendu aux seigneurs d'exiger plus de trois jours de corvée par semaine. En vertu d'autres oukases plus ou moins fidèlement exécutés, tout possesseur de paysans était tenu de fournir à chacun de ses corvéables au moins 2 1/4 dessiatines (la dessiatine équivaut à 1 hectare 1/10e environ) de terres, faute de quoi ces serfs non suffisamment lotis pouvaient être consignés au profit des domaines de la couronne.

gouvernement du czar, en sus de la capitation, une redevance de rachat qui est bien près d'excéder ses forces. Ce n'est plus à l'intendant du seigneur qu'il a affaire, c'est au tchinovnik du czar, et, en cas de retard de payement de l'impôt et de la redevance, c'est le tchinovnik qui fait vendre sa dernière vache. Aussi sa douleur et son indignation à la nouvelle de l'odieux assassinat du czar libérateur ont été beaucoup moins expansives qu'on ne s'y serait attendu [1].

Les classes supérieures, qui sont ailleurs naturellement conservatrices, offrent-elles en Russie de plus sûres garanties contre l'invasion de l'esprit révolutionnaire? A l'exception des grands propriétaires, elles ont souffert de l'émancipation, et les nouvelles générations n'ont pas trouvé dans les carrières industrielles et les professions libérales une compensation suffisante. La protection à outrance et les concessions de travaux publics accordées à la faveur ont été la source de quelques grosses fortunes, mais en amoindrissant les débouchés des productions et des industries naturelles de la Russie, la protection a restreint la carrière ouverte aux capacités productives, tandis que les entraves et les lenteurs bureaucratiques opposées à la création des entreprises ont découragé l'esprit d'initiative [2]. L'accès des carrières libérales a été rendu difficile par l'alourdissement des examens et en particulier par la surcharge des langues mortes ; il en résulte qu'une foule de jeunes *refusés*, faute d'avoir réussi une version latine ou un thème grec, sont à la recherche d'une position sociale, tandis que les médecins manquent dans les campagnes et les professeurs dans les écoles ou dans les lycées. Les emplois publics sont devenus plus nombreux, mais le tarif des appointements n'a pas été exhaussé en proportion de la dépréciation du rouble et la vie de la multitude des tchinovnicks

---

[1] Voici ce que nous écrivait à ce sujet quelques jours après l'attentat un de nos amis qui habite l'intérieur de la Russie. « Tous les vrais et bons Russes sont très affligés, mais je ne croyais pas que le peuple eût appris cette sinistre nouvelle avec autant de calme. Le paysan maudit les assassins, mais cela ne l'empêche pas de dire, dans son apathie fataliste, que « si Dieu avait permis « qu'on tuât l'Empereur, c'est que son heure était venue! A un dessein dirigé par « la main de Dieu, personne n'a le pouvoir de faire obstacle...» Non seulement j'ai trouvé de l'apathie chez le paysan et dans les classes inférieures, mais aussi beaucoup d'indifférence dans les autres classes. Tout le monde parle beaucoup; on est excité, exalté, on stygmatise le meurtre, mais au bout de quelques instants on passe volontiers à un autre sujet. »

[2] Il faut six mois au moins pour obtenir les autorisations nécessaires à la création d'une société par actions, et c'est l'administration qui se charge de revoir, de corriger et d'augmenter les statuts.

des rangs inférieurs est devenue cruellement pénible. Faut-il s'étonner si les nihilistes parviennent à s'assurer leur complicité au moins passive en ajoutant des gratifications de quelques roubles à leur maigre budget? Au mécontentement résultant de la gêne et des soucis de la vie viennent s'ajouter le désenchantement causé par tant de réformes avortées et l'humiliation d'être traité à l'asiatique quand on aspire à faire partie de la communauté intelligente de l'Europe. Veut-on lire le *Journal des Débats* ou la *Revue des Deux-Mondes?* La censure a maculé des colonnes ou des pages entières de ces publications subversives. Veut-on franchir la frontière de la Russie ou simplement passer d'un gouvernement dans un autre? Il faut se munir non sans frais et sans démarches d'un passeport en règle, quand tous les autres peuples civilisés ont mis à la réforme cette gênante et inutile pancarte. Les autres peuples! Ils ont aussi des garanties de liberté individuelle, tandis que lui, le Russe intelligent qui a lu en leurs langues Darwin, Schopenhauer et M. Zola, il est exposé à aller faire du jour au lendemain une excursion gratuite et obligatoire en Sibérie par mesure administrative. Est-ce tolérable, et peut-on affirmer, avec la presse zélée, que cette situation humiliante d'un peuple qui après tout en vaut bien un autre soit sans « lien organique » avec le nihilisme?

Maintenant, peut-on espérer que le nouveau souverain réussisse à accomplir une transformation si compromise et cependant de jour en jour plus nécessaire? L'empereur Alexandre III est animé, comme l'était son malheureux père, des intentions les meilleures, mais est-il plus capable de distinguer, en matière de réformes, la bonne monnaie de la fausse? Les hommes qui pourraient le conseiller et l'assister sont rares en Russie, et les tendances actuelles de l'opinion, en dehors même du nihilisme, sont loin de nous rassurer. Si les esprits affolés qui demandent une répression et une réaction à outrance sont peu nombreux, en revanche nous sommes effrayé de la légèreté ou de la prétentieuse nullité des autres. Une Constitution! une Constitution quelconque, voilà la panacée à l'ordre du jour à Saint-Pétersbourg [1]. A Moscou, la panacée c'est le rétablis-

[1] Quelques jours avant l'attentat, écrit au *Journal des Débats* un de ses correspondants de Saint-Pétersbourg, un homme d'Etat russe me disait : « Tout le monde réclame à voix plus ou moins haute des réformes, des concessions; on voudrait une Constitution avec l'appareil parlementaire qu'elle comporte. Tout le monde vous soutiendra que c'est nécessaire. Savez-vous pourquoi c'est nécessaire? Il y a là une affaire d'amour-propre humilié. Nous nous habillons à l'européenne, on porte à Saint-Pétersbourg l'habit noir et la cravate blanche, et cela nous humilie de n'avoir pas, en même temps que ces accessoires, les réalités de la vie politique occidentale. On désire ici avant tout l'apparence de la

sement du siège du gouvernement dans cette ville sainte, et l'avènement aux affaires des hommes qui représentent « l'intelligence russe », qui connaissent « les aspirations de la conscience russe », et dont l'âme est « russe, russe, russe ». Hélas ! ni ce baragouin des slavophiles moscovites, ni même la Constitution quelconque des libéraux peters bourgeois ne sauveront la Russie; le moindre grain de bon sens et la plus faible dose d'économie politique feraient mieux son affaire. Faut-il dire toute notre pensée et toutes nos craintes? Nous avons peur, — et puissent nos prévisions être démenties par l'événement, — que la Russie ne réussisse pas mieux que ne l'a fait la France à réformer paisiblement son ancien régime, et que la révolution, qui a commencé par l'Occident son tour d'Europe à la fin du XVIIIe siècle, ne l'achève par le Nord, à la fin du XIXe.

G. DE MOLINARI.

LA CRISE

FINANCIÈRE DE L'ANCIEN RÉGIME

I.

Le mauvais état des finances de la France, durant les dernières années de la monarchie, datait de Louis XIV. Les guerres presque constantes, les ruineuses entreprises, le faste démesuré de ce roi, avaient épuisé le Trésor, en même temps que les nouvelles mœurs des classes privilégiées et l'excessive extension des corporations industrielles avaient stérilisé, sur de nombreux points du territoire, le travail. Louis XIV lui même l'a en partie reconnu peu avant sa mort; mais il n'avait permis jusque-là ni plainte, ni conseil. La disgrâce si connue de Vauban, quels que fussent ses services antérieurs, pour avoir exposé les misères de la nation et cherché à réparer les plus manifestes iniquités de l'impôt, montrait suffisamment déjà que le despotisme ne permet que l'éloge ou le silence.

Il n'était même pas besoin de publier une *dîme royale*, tout en étant le plus grand ingénieur militaire du siècle, pour s'attirer, à propos des finances, le courroux de Louis XIV. Mezerai perdit sa

---

chose. Quant au fond, peu de personnes y pensent. On demande une Constitution ; mais personne ne s'inquiète de savoir ce qu'elle sera, quel en sera le mécanisme. »

pension, parce qu'il avait rappelé la part prise, à différentes époques, par le peuple français dans l'établissement des impositions. Et Baluze ne subit-il pas un pareil sort, pour avoir prouvé, dans sa savante édition des *Capitulaires*, si peu dangereuse qu'elle fût, que, sous les Carolingiens, la France pouvait réclamer contre les exigences fiscales, dans ses assemblées générales et provinciales?

De profondes réformes étaient nécessaires à l'avènement de Louis XV, non seulement pour le pays, dont les souffrances étaient extrêmes, mais encore pour la monarchie, dont tous les ressorts étaient faussés. Dénuée d'appui, à force de prétendre tout ordonner et dominer, elle était devenue incapable de résister à nulle redoutable attaque, de surmonter aucun sérieux péril. On connait les propositions qu'adressa le comte de Boulainvilliers au régent. « Nul gouvernement, disait-il, ne peut être longtemps heureux s'il est exercé sans règle et sans théorie, au hasard des événements.... La finance est le principal nerf d'une monarchie; c'est l'article duquel dépend la force et la réputation du gouvernement; aussi le principal effort de la prudence doit se porter de son côté, quelque difficile que l'ouvrage puisse paraître. » Boulainvilliers remarquait d'ailleurs qu'un royaume de vingt millions d'habitants, « le plus abondant de l'Europe, » et qui disposait de six cents millions d'espèces, était en état de fournir d'immences ressources, pourvu qu'on sût les découvrir et qu'on voulût les utiliser. Sa conclusion, c'est qu' « une assemblée d'états généraux était seule capable de ranimer l'idée du bien public, d'autoriser une juste distribution des impôts, et d'anéantir, par l'établissement d'une règle concertée, la malheureuse régie qui coûtait à la France le double et le triple de ce qu'en tire le roi. Il est de l'équité, de la générosité de Votre Altesse royale, disait-il enfin, il est de son intérêt le plus pressant de remédier à la désolation du royaume....»

Qui sait ce qui serait advenu d'aussi sages avis au cas où ils auraient été suivis? Bien souvent l'on s'est demandé, comme le faisait Morellet, si les réformes et les vues de Turgot auraient pu prévenir la Révolution. Il est, à mon sens, difficile de le croire, en réfléchissant à l'état de la France sous ce ministre, à ses propres opinions physiocratiques, à son défaut d'appui dans le pays et à sa confiance presque absolue dans le despotisme. Mais, sous la régence, le respect de la royauté était encore entier, aucune tradition n'avait été violemment brisée, ni dans les pensées, ni dans les sentiments, ni dans les faits; les anciennes croyances subsistaient comme les anciens usages, les anciens désirs, comme les anciens espoirs. Nulle part, quelles que fussent les souffrances, ne se rencontrait ce besoin d'innovation qui s'est révélé plus tard, d'autant plus général et

plus ardent que personne n'aspirait à un but déterminé, mais cédait seulement au goût passionné des aventures. La France aurait certainement, depuis un siècle et demi, une histoire bien différente si la royauté s'était, dès la mort de Louis XIV, sérieusement préoccupée des nécessités publiques et s'était appliquée à les contenter, en associant la nation à son œuvre. Malheureusement, après Louis XIV vient Louis XV, et après Louis XV Louis XVI, qui aux plus nobles vertus, au plus sincère amour du peuple, unissait une faiblesse de caractère et une mobilité de desseins déplorables. Pilote effrayé et insuffisant, il ne pouvait que hâter la perte du navire, au milieu de la tempête. Cela n'excuse pas sans doute les coupables entraînements ni les ambitions ignorantes ou criminelles de la Révolution, si magnifiquement flétries dès lors à la Chambre des communes d'Angleterre, de même que si justement condamnées au Sénat des Etats-Unis, par Burke et Bentson, mais cela en explique le facile succès.

On le sait, l'excès et l'injustice des impôts, l'arbitraire et la nuisible répartition des dépenses tiennent une grande place parmi les dernières fautes de la monarchie et les premières revendications de la nation. Forbonnais exprimait l'opinion commune lorsqu'il écrivait : « Une égale répartition des tributs publics peut seule assurer le bonheur aux individus, rendre la force au corps social et favoriser les développements de la prospérité nationale. » Rien ne blesse autant en effet que les privilèges fiscaux, parce qu'ils s'exercent à chaque instant, sans dissimulation possible, et ces privilèges n'avaient cessé de s'accroître parmi nous depuis le xve siècle, c'est-à-dire depuis leur origine ou leur réelle importance. Car c'est une exacte remarque de M. de Tocqueville, qui s'autorise aussi sur ce point de Forbonnais, que les rois vivaient généralement du revenu de leurs domaines au moyen âge, et que la plupart des taxes votées, par les trois ordres, pendant le xive siècle, les atteignaient d'autant plus tous les trois, qu'elles étaient presque toutes des taxes indirectes, mises sur les consommations.

Seule alors la taille formait l'impôt direct, et si le gentilhomme ne la supportait pas, c'est que l'obligation du service militaire gratuit l'en dispensait ; il y avait là une véritable équivalence de services. Tout ensemble, l'exemption de la taille pouvait-elle beaucoup blesser lorsqu'elle ne prélevait que 1,200,000 livres, comme sous Charles VII par exemple ? Tandis qu'elle devait profondément révolter quand cette taxe rapportait 80 millions comme sous Louis XVI. Comment aussi l'aurait-on payée avec la même répulsion lorsqu'elle constituait seule un privilège, ainsi que je viens de le dire, ou lorsque quatre autres lourdes contribu-

tions, prélevées à peu près d'égale façon, s'y étaient adjointes, soit dès leur origine, comme la milice et la corvée royale, appliquée à tous les travaux publics, soit plus tard, comme la capitation et les vingtièmes, cette remarquable imposition disparue lors que la taille était devenue permanente sous Charles VII, et rétablie par Louis XIV, vers la fin de son règne. Ce n'étaient même plus seulement le gentilhomme et l'ecclésiastique qui s'étaient soustraits à ces divers contributions; Necker compte quatre mille offices conférant à la fois cette exemption et la noblesse. Un intendant en arrive à écrire à son ministre, à propos d'un droit d'octroi : « Il est certain que personne n'en est exempt, mais les édits et les arrêts n'ont jamais empêché les exemptions [1]. » Calonne estimait que si l'on eût supprimé les concessions et les privilèges, les vingtièmes auraient rapporté le double, et il en était de même de la capitation.

Chose à noter, un système fiscal tout différent existait en Angleterre, en Allemagne, dans l'Europe entière, où la féodalité avait conservé une grande et réelle puissance. Ce n'est qu'en France que le principe féodal, sans rien abandonner de ce qui pouvait nuire ou irriter, avait autant perdu ce qui pouvait protéger ou servir. Comme c'est en France que la vie publique, par l'abaissement de l'aristocratie et la disparition des assemblées locales ou générales, était aussi complètement et depuis aussi longtemps éteinte. Jamais ces importantes vérités, si peu répandues encore, n'ont été mieux exposées ni plus sûrement appréciées que par l'illustre auteur de *L'ancien régime et la Révolution* [1]. Déjà l'avocat Barbier, qui représente fort exactement l'opinion bourgeoise de son temps, écrivait dans ses *Mémoires*, de 1750 : « La taxe des impositions sur les biens doit être proportionnelle et répartie également sur tous les sujets du roi et membres de l'État, à proportion des biens que chacun possède réellement dans le royaume : en Angleterre, les terres de la noblesse, du clergé et du tiers état payent également sans distinction ; rien n'est plus juste. »

Le premier, Turgot, au sein du gouvernement, tenta de soumettre les contributions, en une large mesure au moins, aux pensées d'égalité, qu'il avait lui-même fait soutenir par Boncerf dans son écrit sur les droits féodaux. Mais n'eût-il pas rencontré les obstacles qui l'entouraient, qu'il semblerait, par ce que j'ai déjà dit, avoir été peu propre à réaliser même cette réforme, si considérable d'ailleurs. Il partageait l'erreur physiocratique, qui ne donnait

---

[1] Tocqueville. *L'ancien régime et la révolution*. V. notamment les pages 135 et suiv., 154 et tout le chap. XX.

pour assiette à l'impôt que le sol, le tenant pour unique élément de production ; il méconnaissait les ressources non moins que les antécédents des populations ; il n'apercevait pas les nécessités du milieu où il se trouvait, et, tout en imaginant une succession ininterrompue de *municipalités* élues, il remettait le véritable pouvoir au roi, qui seul ne pouvait assurément pas détruire les privilèges. Montrant une fois de plus, à propos de la gabelle, ses fâcheuses hésitations, il écrivait au roi : « Votre Majesté verra que le principal obstacle à la réforme des impôts sur les consommations est la difficulté de faire payer aux privilégiés les impositions de remplacement. Un des plus grands biens que Votre Majesté pût faire à son peuple serait de convertir la gabelle en un autre genre d'imposition moins vexatoire, mais le clergé paye l'impôt sur le sel qu'il consomme, et il résistera à payer la même somme si on la lui demande directement. » Turgot est un très grand esprit, doué d'un admirable dévouement au bien public, mais il n'était certainement pas l'homme de gouvernement qu'il aurait fallu à la France vers la fin du XVIIIe siècle.

Après toutes les recherches de la science financière et de l'histoire politique, il est encore très difficile d'exposer, sans longs développements et avec quelque méthode l'ensemble et les exigences des taxes directes et indirectes qui frappaient, parmi nous, la richesse avant 1789. Elles comprenaient, avec la taille, la capitation, les vingtièmes, la milice, la corvée, la gabelle, que j'ai nommées précédemment, les aides, les traites, le domaine, le tabac. Et combien chacune de ces taxes prenait-elle d'aspects différents, frappait-elle inégalement les biens et les personnes, ou selon les lieux, ou selon les distinctions admises. L'imposition sur laquelle existent le plus de documents est la taille ; mais comment se reconnaître, sans long examen, extrême difficulté, au milieu de toutes les formes qu'elle revêt et de toutes les exigences qu'elle autorise ? Elle est tantôt réelle, tantôt personnelle, tantôt tarifée ; elle frappe non seulement comme taille foncière les propriétaires, mais encore comme taille d'exploitation les fermiers, et presque nulle part ses prélèvements ne sont semblables. Sur un fonds d'égal revenu, selon Turgot, elle était, en passant de l'Angoumois en Saintonge, dans le rapport de 4 1/2 ou de 5 à 2. Il suffit, à la fois, en Poitou, aux nobles et aux ecclésiastiques de prétendre que leurs fermiers sont des régisseurs pour que toute taille d'exploitation disparaisse. Elle était, à la vérité, toujours perçue, de même que la capitation et les vingtièmes, par des agents du fisc. Tandis que les cinq taxes indirectes, sauf pourtant quelques-unes d'entre-elles encore, dans certaines provinces, se recouvraient par des

fermiers généraux, ces gens dont Voltaire disait qu'ils percevaient les impôts et en donnaient quelque chose au roi.

D'après les comptes soumis par Necker aux états généraux, l'ensemble des impositions valait au Trésor une recette de 475 millions en 1789. C'est là, je l'écrivais ailleurs [1], une somme bien faible lors qu'on l'oppose aux 3 ou 4 milliards auxquels s'élève aujourd'hui nos ressources budgétaires. Mais à côté des perceptions de l'Etat existaient nombre de perceptions locales et particulières, sous le nom de droits féodaux, de corvées seigneuriales, de dîmes, de banalités, de redevances de toutes sortes. Proportionnellement même à la fortune sur laquelle elles se prélevaient, les perceptions générales dépassaient beaucoup nos taxes actuelles. « Le roi a un peu moins de 54 0/0 et les propriétaires un peu plus de 46 du produit total,» écrit Turgot [2]. « Les fonds taillables de la généralité de Limoges, dit-il ai leurs aussi, payent, en y comprenant les vingtièmes, de 45 à 50 0/0 du revenu total de la terre ou de 90 à 100 0/0 de ce qu'en tirent les propriétaires. » Cette parole de Richelieu est restée vraie durant tout l'ancien régime : Le peuple n'est pas taxé, il est pillé.

Par suite, comme dans les pays musulmans de nos jours, chacun se croyait obligé à dissimuler son avoir. Tout taillable, déclare l'assemblée provinciale du Berry, redoute de montrer ses facultés, il s'en refuse l'usage dans ses meubles, dans ses vêtements, dans sa nourriture et dans tout ce qui est soumis à la vue d'autrui. Il avait fallu rétablir l'odieuse loi romaine pour contraindre chaque habitant aisé d'un district ou d'une cité à devenir percepteur à son tour, et quelquefois, comme en Auvergne, cette charge s'imposait aux femmes. Bien plus, il était loisible à ces percepteurs passagers, ce que n'avait jamais admis Rome, de pressurer les contribuables les plus solvables, en compensation de ce que ne payaient pas les autres. C'est ce que l'on nommait le *gras* ou la *contrainte solidaire*.

Au milieu de tant d'excès, le peuple ignorait encore toute chose, c'est vrai, mais souffrait et commençait, en se confiant de préférence au roi, à se plaindre et à rechercher la cause de ses souffrances. « Fasse le ciel, dit un village de Normandie, que le monarque prenne entre ses mains la défense du misérable citoyen lapidé et tyrannisé par les commis, les seigneurs, la justice et le

---

[1] V. mes *Etudes sur les principaux économistes*, ch. I.

[2] *Essai sur l'imposition de la taille dans la généralité de Limoges pour l'année* 1772.

clergé[1]. » Comment ne se serait-il pas plaint? Ceux qui vivent du travail des champs, et ce sont les plus nombreux, écrit Arthur Young de son côté, sont de 76 0/0 moins à leur aise qu'en Angleterre, de 76 0/0 plus mal nourris, plus mal vêtus, plus mal traités en santé et en maladie. Le métayer est toujours réduit à ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim, dit de nouveau Turgot, pensant surtout au Limousin et à l'Angoumois.

Si du moins les dépenses avaient été utilement et équitablement réparties! Mais elles entraînaient autant d'abus et d'excès que les perceptions. Quelle liste que celle des pensions, évaluées par Necker à 28 millions, et par la Chambre des compte à 20 millions au même moment! Que de charges superflues, de déplorables largesses! quelle insouciance et quelles dilapidations! Sait-on à quoi l'on attribue qu'Ory, contrôleur général, et Trudaine, directeur général des ponts et chaussées, n'aient pas remplacé, selon leur intention, la corvée des chemins par une prestation en argent qu'eussent fournie les habitants de chaque canton? Parce qu'ils craignaient que le Trésor ne détournât les fonds recueillis pour les routes.

On a vraiment peine à comprendre aujourd'hui où l'on en était arrivé, en l'absence de tout contrôle et de toute discussion. Aussi les déficits succèdent-ils aux déficits, sans jamais cesser de s'accroître; et quand on tente de les réduire, ce n'est guère que par la banqueroute avouée ou dissimulée. Champfort compte soixante-six violations de la foi publique depuis Henri IV jusqu'après le ministère de Brienne. Et ce ne sont pas seulement les rentiers ou les fournisseurs de l'Etat, « qui n'étaient jamais sûrs de rien et devaient toujours attendre, » comme parle Tocqueville d'après un contemporain, qui se voyaient repoussés et rançonnés. En 1753, les domestiques de Louis XV n'avaient rien reçu depuis trois années, ses palfreniers mendiaient chaque nuit dans les rues de Versailles; en 1778, il était dû 792,020 livres au marchand de vin de la cour, et 3,487,980 livres à son marchand de poisson et de viande[2]. Le Trésor n'eut un jour que 300,000 livres en écus dans ses caisses, sous d'Ormesson, qui, pour se procurer d'autres fonds, s'empara de la réserve de la caisse d'escompte, en décrétant le cours forcé de ses billets. Quel ministre connaissait même exactement la somme des recettes dont il avait à disposer, ou des dépenses qu'il devait faire, au milieu des arriérés, des anticipations, des rescriptions, des régies, des baux, de l'ordinaire, de l'extraordinaire, des dons, des pensions, des dotations royales et princières?

---

[1] V. Boivin-Champfort, 72, cité par Taine, *L'ancien régime*, p. 485.

[2] Taine. *L'ancien régime*, p. 404, 405, 406.

Voulez-vous une nouvelle preuve du désordre financier de cette époque? 30 millions de commission, de remises ou d'arrérages se partageaient, sans nul profit pour l'Etat, entre les fermiers, les comptables et les banquiers du Trésor. Sur les taxes de tout genre, évaluées, non compris les droits féodaux, à huit cent quatre-vingts millions de livres, on estime qu'à peine cinq cents millions, — on se rappelle le chiffre de Necker, — étaient perçus au nom du roi. Et lorsque, sur ce revenu, l'on avait prélevé 76 millions pour frais de régie, 224 millions pour rentes, intérêts de cautionnements ou autres créances privilégiées, 28 ou 30 millions pour pensions à la charge du Trésor, il ne restait plus 200 millions pour les dépenses publiques, si supérieures pourtant à ce chiffre. Cette somme disparaissait même à son tour pour les trois quarts, sous la forme d'acquits de comptant, qui s'élevaient à près de 140 millions chaque année, et qui ont atteint plus de 145 millions en 1783. En face de tels besoins et de pareilles dilapidations comment s'étonner des exigences des prêteurs, qui, sans souci des lois civiles ou des sentences ecclésiastiques, refusaient de négocier aucune assignation à moins de 10 0/0 d'escompte? A l'entrée de Turgot au contrôle des finances, le découvert du Trésor était de 335 millions, et s'il faut s'en rapporter au budget de 1726, conservé assez singulièrement dans les *Mémoires* de Maurepas [1], — budget qui se serait soldé par 301 millions d'excédent, — il aurait suffi de peu d'années pour créer cet énorme déficit.

Les dépenses de la cour montrent surtout à quels déplorables abus l'on était arrivé. En outre des garçons de table du roi et de ses gens, il y avait 295 officiers de bouche, parmi lesquels le premier maître d'hôtel jouissait de 84,000 livres par an en billets et en nourriture, en plus de ses appointements et des *grandes livrées* qu'il touchait en argent. Le secrétaire des commandements, Augeard, dont la place était inscrite sur l'Almanach royal pour 900 livres par an, avoue qu'elle lui en valait 200,000; Mme de Lamballe, portée comme surintendante pour 6,000 livres, en touchait 150,000. L'écurie rivalisait avec la table. Celle du roi comprenait 1,857 chevaux, 217 voitures, 1,458 hommes, dont la seule livrée coûtait annuellement 540,000 livres, et 38 écuyers ordinaires ou cavalcadeurs. La chasse revenait tout ensemble à près de 1,200,000 livres par an, et obligeait à avoir 480 chevaux supplémentaires, dont la nourriture coûte, en 1783, 179,194 livres, ainsi que celle des chiens 53,412 livres.

Depuis Louis XIV, la cour de France avait réellement pris l'as-

---

[1] *Mémoires de Maurepas*, t. IV, p. 203.

pect et en partie les mœurs des cours d'Orient. Malgré leurs additions accoutumées, les traitements les plus élevés ou les plus larges patrimoines suffisaient rarement. Ainsi M. de Sartiges reçoit en don 200,000 livres, pour l'aider à payer ses dettes; M. de Lamoignon, quoique garde des sceaux, touche, de même façon, une pareille somme; M. de Miromesnil reçoit seulement 100,000 livres; mais le prince de Salm en reçoit 400,000, le duc de Polignac 1,200,000, et Mesdames, pour payer Bellevue, 754,337. Elevé dans un pays libre, Arthur Young n'avait pas de peine à voir que ce désordre financier obligerait à la convocation des états généraux, et il ajoutait trop justement que les états généraux ne se réuniraient pas sans amener une révolution, tant il y avait d'excitations et d'ignorance.

Chose qui semble d'abord si contradictoire qu'on la croirait impossible, c'est au milieu de ce désordre et de ces excès que le travail reprend et que la richesse renaît. Il suffit pour cela que la paix soit survenue, que les règlements industriels soient devenus moins rigoureux, que les négociations internationales aient pris plus de développement, que les abus même, si graves qu'ils fussent, se soient modérés sous l'empire de l'opinion, qui commence à prendre quelque confiance en elle-même. Le bourgeois travaille, fabrique, commerce, gagne, épargne, dit le dernier historien de l'ancien régime, et tous les jours il s'enrichit davantage. On peut dater de Law le grand essor de nos entreprises, de notre négoce, de notre spéculation et de notre fortune. Arrêté quelquefois encore, il reprend plus vif et plus fort à chaque intervalle de paix, après le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748, après le traité de Paris en 1763, surtout à partir du règne de Louis XVI[1]. M. Léonce de Lavergne[2] avait montré ces heureux et importants changements avant M. Taine, et M. de Tocqueville avant M. Léonce de Lavergne. Jamais la France n'avait été aussi florissante que sous Louis XVI, écrit Tocqueville. L'exportation française qui, en 1720, était de 106 millions, en 1735 de 124, en 1748 de 192, est de 257 millions en 1755, de 300 en 1776, de 354 en 1788. « Je tiens Bordeaux pour plus riche et plus commerçant qu'aucune ville d'Angleterre, excepté Londres, dit Arthur Young.... Dans ces derniers temps, les progrès du commerce maritime ont été plus rapides en France qu'en Angleterre même. » Selon un administrateur du temps, les taxes de consommation

[1] Taine. *L'ancien régime.*

[2] V. ses écrits sur les assemblées provinciales et les économistes du XVIIIe siècle.

rapportaient sans cesse davantage, parce que depuis 1774 les divers genres d'industrie s'étaient sans cesse développés.

Vers la fin de Louis XVI, l'ensemble du revenu public s'était accru de 140 millions, dont environ moitié provenait d'augmentations naturelles dans les taxes régies ou affermées. Le produit de ces taxes, assure Necker, en 1781, augmente de deux millions par an [1]. Dupont de Nemours porte, de son côté, à 4 milliards le revenu brut de notre agriculture, ce que personne n'avait fait avant lui, bien que le juge incomparable de la France d'alors, Young, s'appitoie si souvent et avec tant de raison sur notre misère agricole et l'abandon de nos grands domaines. Qui ne se souvient encore de sa stupéfaction, dès qu'il s'éloigne des villes importantes, grâce à l'absence presque absolue de roulage et de transports sur nos routes, si coûteuses, « larges parfois de soixante pieds? » Il ne rencontre en douze lieues, sur l'une des plus belles, par exemple, qu'un seul cabriolet, une demi-douzaine de charrettes et quelques vieilles femmes sur des ânes. Que de conséquences ressortent de cette simple observation !

C'est d'ailleurs ce commencement de bien-être, obtenu surtout par le tiers état, mêlé à ces criants abus et à ces fâcheuses souffrances, qui suscite alors tant de désirs de réformes et d'améliorations, et donne à ces désirs leur énergie et leur puissance. Tout se relie dans la vie d'un peuple; ses conditions matérielles, intellectuelles, morales sont en une constante dépendance les unes des autres. A peine les excitations aux innovations et aux changements ont-elles été moindres au XVIe siècle qu'au XVIIIe, mais combien s'en faut-il qu'elles aient produit les mêmes effets ! Si les progrès étaient importants et réels, il n'en est pas moins vrai pourtant que Johnston écrivait dans ses notes de voyage: « En France, les grands vivent dans la magnificence, mais les autres dans la misère. On n'y trouve pas, comme en Angleterre, une classe moyenne heureuse. » M. de Tocqueville remarque encore très justement que les efforts mêmes faits, sous Louis XV et Louis XVI, en vue de la prospérité publique, des perfectionnements administratifs, des services d'utilité sociale, ont peut-être créé plus d'exigences et de périls que de secours et de sauvegardes, en accroissant les dépenses et en manifestant davantage les vices du gouvernement absolu.

---

[1] V. Taine. *L'ancien régime*, p. 401, 402.

II

Le *compte de l'état des finances* remis par Terray à Louis XVI, à son avènement, n'était qu'un mensonger étalage de dévouement au bien public, de la part d'un courtisan méprisable. Il ne fournit aucun sérieux renseignement, si ce n'est que Terray était à bout de ressources et d'expédients, après avoir arbitrairement augmenté la recette d'environ soixante millions et retranché de même sorte 20 millions sur la dette. Quand Terray nous mangeait, dit Voltaire, il n'avait pas tort. Louis XVI commença son règne par remettre les droits ordinaires de joyeux avènement, élevés à 40 millions sous son prédécesseur, et par promettre, ainsi qu'un important allègement des impositions et la successive extinction de la dette, le remboursement de chaque créance reconnue sur l'Etat. Il s'engageait, dans le préambule de l'édit qui contenait cette remise et ces promesses, à « tourner ses premiers soins et ses premières études vers l'administration des finances, parce que c'est elle qui détermine un des rapports les plus essentiels entre le souverain et ses sujets. »

Turgot, successeur de Terray, s'efforça de réaliser ces nobles et sincères engagements ; mais on sait ce qu'il advint de ses réformes, et, je l'ai déjà dit, ce qu'il en devait advenir. Elles n'en ont pas moins procuré cependant de notables bienfaits pendant leur courte application. Turgot laissa le Trésor mieux pourvu, quoi qu'il eût eu à faire face aux exceptionnelles dépenses du sacre et de la disette, à des remboursements de près de 20 millions et à l'extinction d'une somme de 39 millions d'anticipations, assignées comme toujours, sur l'avenir. Lorsqu'il établit, dans l'une de ses meilleures inspirations, la Caisse d'escompte, mère de la Banque de France, cette caisse put adopter, comme base de ses opérations, le minime intérêt de 4 0/0. A sa chute, si bien prédite à Ferney, Turgot se proposait, en fidèle disciple de Quesnay, de remplacer les deux vingtièmes existants par une contribution de pareille somme, atteignant toutes les propriétés foncières, sous le nom de *subvention territoriale*, laquelle aurait été répartie, autant qu'il se pouvait sans les renseignements nécessaires, suivant le produit des divers biens. Il voulait également, mais on sait avec quelles hésitations, modifier l'odieux régime des gabelles, de même que convertir, selon l'une de ses premières pensées, les droits féodaux attachés aux domaines de la couronne, en une redevance annuelle, tout en transformant ceux qui revenaient aux deux ordres privilégiés. Il n'aurait désiré, pour les abolir d'autorité, et par là

même injustement, car rien n'excuse une spoliation, excepter que les droits de banalité.

Necker ne se saurait comparer à Turgot, ce n'est pas douteux ; mais lui aussi tenta d'utiles réformes et ambitionna de servir la France. Il introduisit, dès son entrée aux affaires, plus d'ordre, d'équité, de prévoyance dans l'administration des finances, réduisit le nombre des places inutiles, surtout parmi celles dépendant du Trésor, et abolit quatre cent vingt-huit petites charges de la maison du roi. Sans chercher non plus un appui dans une assemblée politique, il créa, comme exemple à imiter dans tout le royaume, deux assemblées provinciales, très supérieures aux municipalités de Turgot. Ces assemblées, que Brienne, en 1787, porta au nombre de dix-neuf, ne devaient en rien décider de l'impôt, mais pouvaient adresser au roi toute représentation à son sujet, en partie même le répartir, au détriment de la faculté jusque-là concédée aux parlements, bien plus par l'usage que par la loi. Necker considérait, il l'a dit lui-même, « le pouvoir d'imposer comme une partie constitutive de la grandeur souveraine. » Mais l'assemblée provinciale du Berry, la première fondée, montra bien ce que vaut pour les contribuables les moindres pouvoirs de leurs représentants. Elle s'empressa de supprimer la corvée en nature, déjà passagèrement abolie par Turgot, pour la remplacer par une augmentation de la taille dans les campagnes et de la capitation dans les villes. Les discussions de cette assemblée méritent encore de nos jours d'être sérieusement étudiées et approuvées. Toutefois ce qui surtout est resté pour l'histoire du premier ministère de Necker, c'est son *compte rendu*. Quoique restreint à l'énonciation des recouvrements et des payements de l'exercice 1781, sans indication des charges affectant les diverses caisses de recette, non plus que des anticipations et de la plupart des engagements contractés [1], très inexact, en outre, sur plus d'un point, car c'était plutôt un budget fictif, idéal, qu'un budget réel, il suscita, par sa publicité même, les plus bruyantes admirations ou les accusations les plus outrées.

Au lieu du déficit accoutumé, le compte rendu établissait un excédent de recettes de 10 millions, en sus de 17 millions affectés à des remboursements. Après avoir rappelé les avantages obtenus, il énumérait, en outre, les perfectionnements qui se devaient prochainement réaliser, soit en faveur de la nation, soit en faveur du Trésor, et ils étaient nombreux. Mais je le répète, ce qui séduisit surtout,

[1] Ceux à terme par exemple.

c'est sa publicité, chose beaucoup plus rare alors que de brillantes promesses. Vingt mille exemplaires s'en vendirent presque instantanément; la fortune semblait de nouveau sortir de l'abîme des difficultés et des ruines. Le résultat le plus sûr de cette heureuse confiance ne fut cependant que de permettre d'assez nombreux emprunts pour procurer en peu de mois 236 millions. Ce n'était assurément pas là ce qui pouvait imposer silence aux craintes et aux haines des privilégiés du parlement et de la cour. Le ministre lui-même qui avait recommandé Necker au roi, Maurepas, se rangea parmi ses adversaires, et Necker, comme Turgot, dut se retirer, pour revenir, il est vrai, peu d'années plus tard, rappelé par la faveur populaire; faveur qui ne le suivit plus, on le sait, dans sa nouvelle chute, arrivée presque aussitôt.

Du reste, les chiffres du *compte rendu* n'ont pas tardé pour la plupart à être contredits par le Conseil des recettes et des dépenses de l'année 1781. L'on s'en convainc aisément en le comparant à ce que l'on nommait l'*état au vrai* de cette année. Et cette comparaison est d'autant plus intéressante qu'elle montre ce qu'étaient les comptes du Trésor sous l'ancien régime.

D'après le compte rendu, les revenus publics devaient s'élever à.....	430.000.000 liv.
Les charges de recouvrement étaient de.....	166.000.000
Il restait donc pour l'Etat.....	264.000.000
D'autre part les dépenses étaient évaluées à .	254.000.000
Il en résultait, ainsi que je l'ai déjà rappelé précédemment, que le Trésor conservait un excédent disponible de.....	10.000.000
Suivant l'état au vrai, au contraire, les recettes de 1781, y compris 12 millions de revenus accidentels, ont été de.....	436.900.000
Les payements effectués, en y comprenant 92 millions d'acquits de comptant, ont atteint.	526.600.000
Par suite, loin d'un excédent de recettes, le déficit s'est élevé à.....	89.700.000
Ce n'est pas tout. Les anticipations soldées en 1781 ont dépassé les fonds des exercices antérieurs affectés à leur payement de.....	121.250.000
Les remboursements d'emprunts à terme ou sous forme de loterie se sont d'autre part montés à.....	7.880.000
L'ensemble des dépenses a donc réellement excédé les recettes de.....	218.830.000

Enfin les emprunts réalisés dans la même année, soit par Necker, pour 236,000,000 livres, soit par Fleury, pour 190,000,000 livres ont produit une somme totale de..... 426.000.000 qui servit, jusqu'à concurrence de 218,830,000 livres, à couvrir le déficit, et pour le reste, c'est-à-dire pour 207,170,000 livres, à rembourser les anticipations des exercices suivants.

Lorsque sept années plus tard Calonne assurait que l'exercice 1781 avait laissé un déficit de 70 millions au lieu d'un boni de 10 millions, Necker soutenait pourtant encore que l'excédent avait dépassé cette dernière somme de 4,566,000 livres. Il déclarait, à la vérité, qu'il ne fallait tenir compte que des recettes et des dépenses normales. Comme si la richesse publique était moins atteinte, parce qu'on n'oppose aux recouvrements ni les emprunts, ni les charges extraordinaires! Pour se convaincre que le budget de Necker contredisait par trop la réalité, il suffirait de remarquer que la dépense de la marine n'y était évaluée qu'à 29 millions 200 mille livres, tandis qu'elle était de 114 millions.

L'optimisme de Necker allait jusqu'à lui faire fixer le remboursement des emprunts qu'il contractait à un terme déterminé et peu éloigné; ce qui serait un mérite aujourd'hui, mais ce qui était un tort grave à ce moment. Comment Necker pouvait-il croire qu'un semblable engagement pût être rempli? N'exagérait-il pas singulièrement aussi la masse de notre numéraire en la portant à 2 milliards 200 millions?

Lors de la refonte opérée en 1786, qui rendit 4/32 de fin aux monnaies d'or, et qui rapporta 7 millions au Trésor et 20 millions aux particuliers, par la division du marc en 32 louis au lieu de 31, on acquit en effet la certitude que Necker n'avait pas suffisamment tenu compte des frais, des exportations, des naufrages survenus et des précédentes fontes. Dans sa *Balance du commerce*[1], Arnould croit qu'en 1789 l'ensemble de nos monnaies d'or et d'argent ne dépassait pas 1,981 millions. Il est d'ailleurs juste d'observer que depuis la refonte de 1786 nos écus d'argent étaient fort recherchés à l'étranger.

Sous les successeurs de Necker, Fleury, d'Ormesson, Calonne, il n'y eut plus qu'abus et impuissance. Emprunts en perpétuel, en viager, à terme, en loterie; impôts de toutes sortes; deux nouveaux sous pour livre, même sur les concessions et les aliénations; troisième vingtième, rétablissement des charges récemment abolies;

---

[1] T. II, p. 112.

millions obtenus du clergé, moyennant remise d'une part des anciennes redevances, et que sais-je? tout est mis en usage, sans que le gouffre du déficit cesse de s'élargir. Dans les dix années qui suivirent l'éloignement de Turgot, le Trésor absorba, sans profit pour le pays, un capital de 1,647 millions [1], par suite d'emprunts ou de créations d'offices, dont plus du tiers revient à l'administration de Calonne.

« Quand on n'a pas vu l'administration de l'ancien régime à l'œuvre, en lisant les documents secrets qu'elle a laissés, dit Tocqueville, on ne saurait imaginer le mépris où finit par tomber la loi dans l'esprit même de ceux qui l'appliquent, lorsqu'il n'y a plus ni assemblées politiques, ni journaux, pour ralentir l'activité capricieuse et borner l'humeur arbitraire et changeante des ministres et des bureaux. » Et nul autre document ne vaut pour cela les documents financiers. Ecoutez encore les personnes le mieux placées pour connaître la vérité. « Votre Majesté est obligée de décider tout par elle-même ou par ses mandataires, écrit Turgot au roi.... Chacun attend vos ordres spéciaux pour contribuer au bien public, pour respecter les droits d'autrui, quelquefois même pour user des siens propres.» « C'est du fond des bureaux, dit à son tour Necker, que la France est gouvernée.... Les commis, ravis de leur influence, ne manquent jamais de persuader au ministre qu'il ne peut se détacher de commander un seul détail. » Voilà à quoi avaient abouti les réformes centralisatrices de Richelieu et de Louis XIV, tant admirées de la plupart des historiens. Les classes supérieures s'abaissaient et se ruinaient dans les charges de cour ou l'oisiveté ; les classes bourgeoises s'instruisaient et s'enrichissaient, mais souffraient de leur éloignement des affaires et des dédains qu'elles recevaient; les masses populaires ne comptaient pas depuis qu'elles avaient perdu les garanties et les assistances qui les entouraient autrefois. Ce qu'on a dit de l'ancien régime se peut, par malheur, répéter de toute centralisation : bureaucratie au centre, arbitraire, exceptions, faveurs partout, tel est le résumé du système [2].

Calonne, qui contribua tant, par ses incessantes prodigalités et ses présomptueuses ignorances, à empirer l'état des finances, avait au moins raison de prétendre qu'elles ne se rétabliraient que par la réforme de tout ce qu'il y avait de défectueux dans la constitution de l'État. Aussi bien lui avait-il été facile, à son entrée au con-

---

[1] Chiffre exact : 1,647,200,943.

[2] V. Taine. *L'ancien régime*, notamment p. 102 et suiv.

trôle, de se persuader de la nécessité de profondes réformes. Il n'avait trouvé qu'une recette totale de 505 millions, dont 205 millions étaient affectés au service des rentes et 45 à celui des annuités ou de dettes à échéances fixes, alors qu'il existait un déficit de 80 millions, 176 millions d'anticipations et un énorme arriéré sur la marine. Mais l'énumération qu'il a laissée des changements financiers à réaliser révèle une fois de plus son ignorance et son incapacité. Resté de beaucoup en deçà des propositions de Turgot et de Necker, il créa sans nécessité mille nouvelles actions de la Caisse d'escompte, en rétablissant le libre cours de ses billets, reconstitua les fermes, contracta, je le rappelais à l'instant, d'énormes emprunts, assez confiant dans l'amortissement pour annoncer une réduction de 1,200 millions sur le capital de la dette et de 91 millions sur ses arrérages en vingt-cinq ans [1]. Il n'hésitait pas non plus à promettre une diminution de 30 millions sur les impôts, l'abolition du troisième vingtième et le rétablissement de la balance entre les recettes et les dépenses, au moyen d'une économie de 20 millions dans les dépenses et d'un accroissement de 115 millions dans les recettes.

Quel ministre, au surplus, pour proposer un plan financier ou parler d'épargne et d'équilibre budgétaire, que celui qui, en outre d'emprunts incessants, des fermes rétablies et des engagements les plus inconsidérés, fait renommer les quarante-huit receveurs généraux que Necker venait de supprimer, rachète, en s'en attribuant la moitié, trente-deux millions de rescriptions illégales, que Turgot avait suspendues, imagine de nouvelles croupes dans les fermes et les régies, convertit en propriétés héréditaires des faveurs viagères, accorde des taxations aux propres employés du Trésor, dissipa 12 millions en spéculations de bourse, émet furtivement des rentes sur les emprunts achevés de 1781 et de 1782, augmente enfin le domaine, qu'il avait d'abord voulu restreindre, de 70 millions de biens inutiles ! Sans comprendre que les états généraux seuls fussent aptes à discuter les questions financières, mais désireux de surmonter l'opposition du parlement à ses projets, Calonne finit par demander au roi de réunir une assemblée de notables. C'était hâter sa condamnation et inaugurer l'avènement du pays dans les décisions de l'État.

---

[1] Il avait plus raison de compter sur la vente des domaines de la couronne pour éteindre la dette publique.

III

Le dernier exercice de l'ancienne monarchie dont on ait en entier le *compte au vrai*, quoique resté sans date ni signature [1], est celui de 1785, l'avant-dernier de ceux arrêtés par Calonne. C'est certainement l'un des plus curieux monuments de notre passé. Je n'en reproduirai cependant que les principales lignes, un résumé assez succinct, afin de ne pas trop prolonger ce travail, en m'efforçant d'apporter quelque lumière dans tant d'obscurité.

Le total de la recette portée au compte au vrai est de 849,951,700 livres, dont 356,723,800 reviennent aux ressources ordinaires et 493,227,900 aux ressources extraordinaires, parmi lesquelles les emprunts figurent pour 105,133,000 livres.

Les fermes unies avaient produit 96,707,200 livres; les régies, comprenant quelques fermes particulières, comme celles des marchés de Sceaux et de Poissy, qui ne figuraient pas dans les *fermes unies*, avaient rapporté 84,378,800 livres; les trois vingtièmes, augmentés des quatre sous pour livre du premier vingtième des années 1777, 1779, 1781, 1783 et 1785, avaient donné 59,386,500 livres, et la capitation 23,872,100 livres.

Le total des dépenses s'était monté par contre à 849,952,000 livres, dans lesquelles la liste civile figurait pour 40,388,400 livres et les rentes constituées pour 47,704,000 livres [2].

Sur l'ensemble des dépenses, près de la moitié, 407,604,000 livres, s'appliquait aux années antérieures ou postérieures à l'exercice 1785. Il n'est vraiment resté que 442,348,000 livres pour cet exercice, y compris 136,684,800 livres d'acquits de comptant. Comme les rentrées de 1785, jointes aux reliquats des années précédentes qui s'y sont appliqués, n'ont pas dépassé 363,953,000 livres, il en résulte que l'excédent des dépenses sur les revenus de cette année a été de 78,395,000 livres.

Ce n'est même là qu'une portion du déficit véritable, puisque, depuis 1782, les pensions n'étaient plus comprises dans l'état au vrai. Elles formaient depuis lors un compte particulier, bien que le Trésor en acquittât toujours la plus grosse part; part qui fut, pour l'année 1785, de 27,313,000 livres, sans compter 4 mil-

---

[1] Le dernier état au vrai qui porte une date et qui soit revêtu de la signature du roi et des membres du conseil est celui de 1780. L'état au vrai de 1786 est très incomplet.

[2] V. la très curieuse analyse des diverses recettes et des diverses dépenses dans Bailly, *Histoire financière de la France*, p. 287 à 294.

lions environ soldés par prélèvement sur certains produits fiscaux. C'est du moins le chiffre donné par la commission de comptabilité nationale, dans son rapport du 25 février 1804, et que confirment à peu près les *Mémoires* manuscrits du roi, qui portent l'ensemble des pensions, en 1785, à 32 millions.

Une autre dépense qui ne figure pas non plus dans l'état au vrai de 1785, ce sont les *restes* de cet exercice, c'est-à-dire l'arriéré exigible qui lui revient. Ces restes, composés de traitements d'intendants, de remises aux fermiers et aux comptables, et d'autres semblables dépenses ou semblables faveurs se sont montés, suivant « les registres du garde du Trésor royal, arrêtés le 1er juillet 1791 par les commissaires de la trésorerie nationale, conformément aux décrets des 30 juin, 11 juillet et 16 août de la même année, » à 71 millions 932,283 livres, et ont été payés en mandats sur le Trésor. Tout compris le déficit de 1785 ne saurait être évalué à moins de 177,640,000 livres.

C'est ainsi qu'on travaille un royaume en finances.

Pour faire face à une charge aussi lourde, l'on recourut, à part les mandats, dont je viens de parler, à des produits d'offices, pour..... 11.845.000 liv.

Au bénéfice d'une refonte des monnaies, pour	4.148.000
A des emprunts en rentes, pour.....	115.283.000
A des assignations sur les recettes des années 1786, 1787, 1788, pour	201.609.000
A des avances demandées aux fermiers et aux régisseurs des droits, pour 231,404,000 livres, sur lesquelles 185,129,000 livres ayant été réservées pour les exercices 1786 et 1787, il n'a été affecté à celui de 1785 que.....	46.275.000
Soit un ensemble de ressources extraordinaires de.....	177.551.000 liv.

Ces ressources, si fâcheuses qu'elles fussent, étaient suffisantes pour couvrir tout le déficit, à part 89,000 livres. Mais, je le répète, l'état au vrai ne comprenait pas les pensions à solder, ni les *restes* à liquider. On avait d'ailleurs déclaré qu'une somme de 99,156,000 livres resterait disponible sur les ressources extraordinaires, pour l'attribuer aux insuffisances des exercices antérieurs, sans prendre garde à celles qu'on laissait subsister pour 1785.

Quant aux comptes des années suivantes, leur imperfection ne permet que très difficilement et très approximativement d'en apprécier les recettes et les dépenses. Toutefois comment douter que le déficit ait continué à s'accroître? Les emprunts de Calonne ne l'ont pas plus arrêté que l'augmentation des revenus de l'impôt.

Le compte financier soumis aux notables pour l'année 1786 porte les recettes de cette année à 413,324,000 livres et les dépenses à 593,542,000 livres. Mais Bailly, toujours si modéré, si éloigné de toute exagération et de toute critique, évalue les charges ordinaires et extraordinaires du même exercice à 880 millions. On en peut lire la curieuse liste dans son scrupuleux et intéressant ouvrage.

En 1787, année qui coïncide avec la cessation du troisième vingtième, lequel datait de la fin de 1786 et aurait produit 21 millions, le déficit avoué est de 112 millions. Les notables l'ont estimé à 125 millions, après avoir évalué les recettes à 474,048,239 livres, comme les dépenses à 599,135,751 livres. Brienne, en s'appliquant peut-être à exagérer ce déficit, l'élève même jusqu'à 140 millions, et dit les anticipations de 280 millions. Pour lui, loin d'avoir amélioré la situation du Trésor, il n'y laissa que 400 mille livres, bien qu'il eût suspendu tous les remboursements et saisi jusqu'à des fonds recueillis, par souscription, pour des hôpitaux ou pour les victimes de la terrible grêle du 20 juillet 1788. M. Boiteau, d'après les écrits de Necker et de Calonne et quelques autres publications du temps, pense que le déficit existant à la sortie de Brienne, et au nouvel avènement de Necker, en 1788, était de 75 millions. Je crois, je l'avoue, ce déficit plus considérable; mais je me reconnais incapable d'en donner le chiffre.

Revenu aux affaires, Necker composa presque aussitôt le dernier compte financier de l'ancienne monarchie, son tableau des recettes et des dépenses présenté, le 5 mai 1789, aux états généraux. Quelques jours auparavant, le 30 avril, le Trésor avait seulement en caisse 58,589,079 livres, suivant le rapport de M. de Montesquiou aux états généraux, et s'il restait dû 80 millions environ sur la taille, les vingtièmes et la capitation, 172 millions d'anticipations avaient été déjà consommés sur les huit derniers mois de 1789 et 90 millions sur 1790.

Voici l'analyse des comptes de Necker, ce dernier document d'un état financier et d'un monde social et politique à jamais disparus :

RECETTES.

	Livres.
Fermes générales (tabac, traites, domaines d'Occident, gabelles	150.107.000
Postes	12.000.000
Messageries	1.100.000

Caisse de Sceaux et de Poissy	630.000
Affinages	120.000
Droits du Port-Louis	47.000
Abonnement de la Flandre maritime	823.000
Régie générale (aides, marque d'or et d'argent, etc., des fers, droits sur les cuirs, amidon, papiers, cartons ; droits des offices supprimés, octrois des villes, sous pour livres).	50.220.000
Régie des domaines et bois, droits domaniaux; quint et requint, lods et ventes, aubaine, contrôle des actes, petit scel, centième, denier, francs fiefs, timbres	50.000.000
Loteries	14.000.000
Revenus casuels	3.000.000
Le marc d'or	1.500.000
Poudres et salpêtres	800.000
Impositions de Paris, des pays d'élection et pays conquis, vingtièmes, tailles, capitation	155.655.000
Trésorerie du Languedoc	8.584.000
Recette générale du Languedoc	1.182.430
Trésorerie de Bretagne	6.115.400
Recette générale de Bretagne	496.060
Trésorerie de Bourgogne	3.190.068
Recette générale de Bourgogne	938.128
Trésorerie de Provence	1.997.031
Recette générale de Provence	895.432
Recette générale de Pau, Bayonne et Foix	1.156.658
Capitation et vingtièmes abonnés	575.000
Capitation et dixièmes retenus sur les pensions	6.290.000
Impositions pour les fortifications	575.000
Monnaies	500.000
Forges royales	80.000
Caisse de commerce	636.000
Dettes des Etats-Unis (intérêts)	1.600.000
Loyer des terrains des Quinze-Vingts	180.000
Dette d'un prince allemand (intérêts)	300.000
Total	475.294.000

DÉPENSES.

	Livres.
Maison du roi, de la reine et de la famille royale	25.000.000
Maison des princes	8.240.000
Affaires étrangères et ligues suisses	7.480.000
Guerre	99.150.000
Marine et diverses indemnités	40.900.000
Ponts et chaussées	5.680.000

Haras	814.000
Rentes perpétuelles et viagères	162.486.000
Intérêts et créances diverses	44.300.000
Gages de charges à intérêts	14.692.000
Intérêts et frais d'anticipations	15.800.000
Engagements à terme envers le clergé	2.500.000
Indemnités	3.235.000
Pensions	29.560.000
Gages du Conseil et traitements de la magistrature	2.173.000
Gages, traitements divers	351.000
Intendants et bureaux	1.495.000
Police de Paris	1.570.000
Guet et garde de Paris	1.138.000
Maréchaussée de l'Ile-de-France	250.000
Pavé de Paris	627.000
Carrières de Paris	400.000
Remises, décharges, modérations	7.120.000
Traitement des receveurs, fermiers, payeurs, régisseurs	20.094.000
Administration du Trésor	3.753.000
Bureau de l'administration centrale	2.048.000
Caisse du commerce, monnaies, mines, liquidation de la Compagnie des Indes	794.000
Actes de bienfaisance	172.000
Hollandais réfugiés	830.000
Communautés, maisons, édifices de religion	2.188.000
Dons, aumônes, secours, hôpitaux, enfants trouvés	3.038.000
Travaux de charité	1.896.000
Vagabondage et mendicité (destruction du)	1.144.000
Primes et encouragements au commerce	3.864.000
Jardin des plantes	130.000
Bibliothèque du roi	187.000
Université, académie, collèges, sciences et arts	930.000
Passe-ports et exemptions	400.000
Bâtiments publics	1.900.000
Plantations en forêts	500.000
Prisons, procédure criminelle	3.180.000
Dépenses locales en province	4.500.000
Imprévu	5.000.000
Total	531.444.000

Le déficit reconnu par Necker était ainsi de 56,150,000 livres. Mais il avait dans cet exposé, comme précédemment dans son compte rendu, commis de graves erreurs et de nombreuses omis-

sions. La composition et les charges de la dette suffiraient à le démontrer, de même que l'oubli des *restes*. Pressé par la nécessité, il semble que Necker ait de nouveau cherché à se ménager des emprunts.

DETTES DE L'ÉTAT.

	Livres.
Tontines et rentes viagères en capital	1.050.000.000
Rentes perpétuelles en capital	1.120.000.000
Finances des charges	800.000.000
Charges de la maison du roi	50.000.000
Emplois militaires	40.000.000
Brevets, jurandes, maîtrises	50.000.000
Emplois des finances, avances, cautionnements	220.000.000
Caisse d'escompte	70.000.000
Loteries, emprunts, objets à remboursements suspendus	585.000.000
Emprunts des pays d'Etat	126.000.000
A divers	60.000.000
Rescriptions, billets des fermes et autres à payer en 1789	180.300.000
Rescriptions à payer en 1790 et 1791	91.178.000
Emprunt à la Caisse d'escompte, de janvier 1789	25.000.000
Total	4.467.478.000

Somme dont les intérêts étaient de 236,150,000 livres.

Pour couvrir le déficit qu'il reconnaissait, Necker proposait :

	Livres.
1° De recouvrer en plus sur la ferme générale, par un changement des conditions du bail	18.000.000
2° De gagner à la révision du bail de la ferme des postes, de l'administration des domaines, de la régie des aides, de la régie des revenus casuels et de la ferme de Sceaux et de Poissy	5 ou 600.000.000
3° D'obtenir la révision des traités d'abonnements de plusieurs droits d'aides	7.000.000
4° De reprendre 2,500,000 livres données au clergé et 2 millions affectés au payement de ses dettes, en chargeant de cette reprise la Caisse d'amortissement, soit	4.500.000
5° De conserver une partie des 5 millions concédés aux hôpitaux et aux maisons religieuses, en l'assignant sur les revenus ecclésiastiques, sur les économats ou autrement, environ	2.500.000
6° De retenir sur les droits concédés à la Compagnie des Indes, soit qu'on rétablisse la liberté du commerce,	

soit qu'on consolide le privilège de cette Compagnie	15 ou	1.600.000
7° De retirer sur les encouragements accordés à la traite des noirs, élevés à 3,800,000 livres		1.200.000
8° De gagner sur le tabac, en le vendant partout râpé		1.200.000
9° D'économiser sur les frais d'administration, l'Etat devenant chargé de percevoir les actions des villes et des hôpitaux	2 ou	3.000.000
10° De retirer des toiles peintes et des mousselines qu'on imposerait au lieu de les prohiber	8 ou	900 000
11° De retirer des rentes viagères éteintes dans l'année		1.500.000
12° De recevoir de Monsieur, qui les offrait sur les frais de sa maison		500.000
13° De recevoir de même du comte d'Artois		400.000
14° De retirer de l'abolition du privilège des bourgeois de Paris, de l'entrée franche des produits de leurs terres et de leurs chasses	4 ou	500.000
15° D'obtenir de l'abolition des francs salés non adjugés par arrêts	3 ou	400.000
16° D'obtenir par la suppression des ports francs de Lorient et de Bayonne, qui avaient pu servir au public		600.000
17° De retirer de la révision de la cession faite aux huissiers priseurs du droit de 4 deniers par livre sur la vente des immeubles		600.000
18° De recevoir un don gratuit du clergé de		3.200.000
Soit un ensemble de ressources de		50.300.000
Ou de		53.600 000

Ce qui certainement était insuffisant. — Mais loin de s'en tenir à l'examen des comptes et des propositions de Necker, l'Assemblée constituante, cédant dès sa réunion au souffle révolutionnaire, brisa d'un coup les droits féodaux, remit à l'Etat tous les biens de l'Eglise et du domaine, décréta le rachat de tous les offices, quoiqu'une perte de plus de 150 millions se fût dès lors imposée aux recettes de 1789, sous l'empire des troubles et de l'inquiétude publique. Elle ne maintint non plus la dîme qu'en l'accusant d'être destructive de l'agriculture, comme elle ne conservait les justices seigneuriales, jusqu'à ce que d'autres tribunaux existassent, qu'en en proclamant les dommages et l'iniquité. Sans doute ces réformes se devaient presque toutes accomplir sans longs retards, en présence d'une opinion aussi surexcitée et aussi exigeante; mais il importait pour leur succès même d'y apporter la mesure, l'étude, les préparations nécessaires. La France était toujours profondément attachée à ses institutions et à son passé, bien qu'elle

en réclamât la transformation; il était coupable et insensé de prétendre les détruire par la passion et la violence. On ne répare pas l'édifice qu'on renverse, on n'émonde pas l'arbre qu'on abat. Pour se convaincre des fautes et des torts de la Constituante, comme des autres assemblées révolutionnaires, que l'on ne se souvienne pas seulement des crimes et des misères imposés à notre pays, mais aussi de l'importance qu'il avait, au sein des peuples, à la fin du XVIIIe siècle et de l'abaissement où il est tombé, par rapport à ceux qui, dans la carrière de la liberté, de l'égalité, du travail, de la richesse, de la sécurité, ont suivi d'autres voies[1]. Les plus grands historiens, les plus grands orateurs politiques, les plus grands hommes de gouvernement ne se sont pas trompés sur la Révolution. Si l'économie politique surtout n'a pas à regretter le passé, elle ne saurait jamais non plus louer la force et l'injustice, au préjudice des droits et des intérêts.

GUSTAVE DU PUYNODE.

ÉTUDES SUR L'AMÉRIQUE LATINE[2]

DEUXIÈME ARTICLE

LE BRÉSIL[3]

SOMMAIRE : Le pays et sa configuration. — Sa découverte et sa colonisation primitive. — Les aborigènes. — L'esclavage et son abolition. — L'immigration et ses résultats. — Les routes, les fleuves et les chemins de fer. — L'agriculture et le commerce. — Le progrès intellectuel et économique et les obstacles qu'il rencontre. — Avenir du pays.

L'empire du Brésil est situé dans la partie la plus orientale de l'Amérique du Sud. Il embrasse une aire de 7,952,344 kilomètres

[1] Dans une récente communication à l'Académie des sciences morales et politiques, M. Levasseur a comparé la force de la France, de l'Angleterre, de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie, en territoire et en population, à trois époques différentes. En 1700, la France représentait seule le tiers de la force des cinq grandes puissances; après 1815, elle n'en constitue plus qu'un cinquième, et aujourd'hui, en comptant six grandes puissances, elle ne compte que pour un sixième de la force de ces puissances réunies.

[2] Voir le *Journal des Économistes* du 15 mars 1881.

[3] Les sources générales que nous avons consultées sont : 1° Auguste de Saint-Hilaire : *Voyage dans l'intérieur du Brésil* (1830); 2° Agassiz : *Voyage dans le Brésil* (1872); 3° *L'empire du Brésil et l'Exposition universelle de Vienne* (1873); 4° William Hoddfield : *Brazil and the River Platte* (1877); 5° A. de Carvalho : *O Brazil* (1875-77). Nous indiquerons nos sources particulières au fur et à mesure de notre exposé.

carrés selon les calculs d'Alexandre de Humboldt et de 8,237,300 selon ceux de MM. Bœhm et Wagner, ce qui équivaut à un quinzième de la surface terrestre, au cinquième du Nouveau-Monde et à plus des trois septièmes de l'Amérique méridionale.

Le sol du Brésil, bien qu'il contienne de grandes plaines au nord et au sud, et qu'il renferme de vastes vallées, est généralement montagneux. Au centre règnent de larges plateaux élevés et de nombreuses chaînes de montagnes qui suivent différentes directions. Elles appartiennent à trois grands massifs : la chaîne centrale, autrement dite de *Espinhaçao* ou du *Mantiquera ;* l'orientale ou *do Mar*, et l'occidentale ou de *los Vertentes*. Elles parcourent tout le pays du nord au sud, courant presque parallèment l'une à l'autre, et forment dans leur ensemble un nœud montagneux, qui n'a été ni relevé, ni complètement exploré. La grande masse de ces territoires est située sous la zone torride, du 5e parallèle nord au 32e parallèle sud, et Rio de Janeiro, la capitale est située juste sous le tropique du Capricorne. Le climat conséquemment est tropical ou semi tropical, c'est-à-dire chaud, humide et malsain dans les parties basses du pays, tempéré et sec dans les parties relevées ou montagneuses. En somme, on ne connaît pas au Brésil, si ce n'est sur les bords de certains cours d'eau et dans les terrains marécageux où règnent les fièvres intermittentes, ces maladies d'un caractère épidémique qui déciment tant de populations intertropicales. Cependant le littoral et quelques localités voisines des provinces maritimes ont été assez souvent, depuis 1850, visités par le terrible *vomito negro*, ou fièvre jaune, et depuis 1855 ces mêmes lieux ont vu, à diverses reprises, l'apparition du non moins terrible choléra asiatique.

Le Brésil se divise en 20 provinces dont l'une, celle de Matto-grosso, a dix fois la superficie de l'Angleterre, et ce n'est pas tout à fait la plus grande, puisqu'elle ne mesure que 2,090,000 kilomètres carrés tandis que celle de las Amazonas en a 2,874,960[1]. A l'exception de quatre d'entre elles, — Amazonas, Minas Geraës, Goyaz et Matto Grosso, — toutes sont maritimes, de telle sorte que le littoral du Brésil comporte un développement côtier qui n'est pas moindre de 7,920 kilomètres. Les provinces centrales sont d'ailleurs en communication avec l'Océan, arrosées qu'elles sont par un vaste système de grands fleuves et de grandes rivières navigables. Seul

---

[1] Ce sont : Las Amazonas, Para, Maranhao, Piauhy, Ceara, Rio Grande do Norte, Parahyba, Fernanbuco, Alagoas, Sergipe, Bahia, Espirito Santo, Rio de Janeiro, Saint Paul, Parana, Sainte-Catherine, Sao-Pedro-do-Rio-Grande-do-Sul, Minas-Geraës, Goyaz, Matto-Grosso.

le majestueux Amazone, sur un cours de 3,838 kilomètres en territoire brésilien, reçoit dix-neuf tributaires de premier ordre, parm lesquels le Tocantins, le Tapajos, le Madeira, le Purus, le Negro et le Jaspura compteraient partout ailleurs que dans l'Amérique du Sud pour des cours d'eau de premier ordre, et son bassin offre un réseau navigable de 48.000 kilomètres. Le Parana et ses nombreux affluents, dont le Paraguay est le plus important, baigne à l'est les provinces de Saint-Paul et à l'ouest celle de Matto Grosso, et le San Francisco arrose au centre les provinces de Minas Geraës, Pernambuco, Bahia, Alagoas et Sergipe. Outre ces trois grands fleuves, il en est une foule d'autres qui se jettent directement à la mer, et dont quelques uns portent des navires à vapeur sur une longueur de 660 kilomètres. Tels sont le Rio-Grande du sud, le Parahyba du sud, le Mucuro, le Dece, le Paraguassù.

La variété des produits naturels est immense au Brésil. La flore brésilienne est peut-être la plus riche du globe, et pour les constructions, soit navales soit civiles, on trouve dans les forêts les bois les plus beaux et les plus précieux que recherche l'industrie. Le règne minéral n'est pas moins riche : on rencontre des diamants dans la province de Minas Geraës, dans les montagnes qui environnent au sud-ouest les sources de San Francisco, dans la province de Bahia, dans celles de Goyaz, de Matto Grosso et de Saint-Paul; des opales, des calcédoines, des agates, des jaspes dans tout l'intérieur, et on peut dire que l'or est répandu un peu partout. La province de Parana renferme des gîtes de mercure qui peuvent rivaliser avec les plus riches dépôts du Pérou. Le cuivre et le plomb n'abondent pas moins, et l'on peut dire, sans crainte de se tromper, qu'il n'y a pas dans tout l'empire un kilomètre carré de terrain qui ne contienne du fer sous une de ses formes multiples, dont quelques-unes figurent parmi les plus estimées, comme par exemple les fers tantôt magnétiques, tantôt oligistes et micacés de la province de Minas Geraës. Quelques provinces enfin renferment des dépôts houillers, et les dépôts de lignite se rencontrent presque dans tout l'empire, ainsi que les schistes bitumineux.

Bien que les mœurs des Brésiliens et leur caractère ne soient pas ceux d'un peuple d'agriculteurs, le Brésil ne laisse pas d'être un pays essentiellement agricole. On peut, adoptant la classification d'un illustre naturaliste, Agassiz, qui était devenu citoyen adoptif de ce pays, le partager en trois zones. La première, s'étendant des frontières de l'empire jusqu'à Bahia, est spécialement caractérisée par les produits de la forêt, — cacao, caoutchouc, salse

pareille, vanille,—avec une infinité de gommes, d'écorces, de fibres textiles, pour la plupart inconnues du commerce des deux mondes, et de ces épices dont les îles de la Sonde ont aujourd'hui le monopole. La seconde région, de Bahia à Santa Catharina, est celle du café, et la troisième enfin, celle de Santa Catharina ou Rio-Grande do Sol, en y ajoutant les hauts plateaux de l'intérieur, appartient aux céréales. Le riz, qui vient facilement, et le coton, qui donne de bonnes espérances, relient ensemble les trois zones ; le sucre et le tabac comblent les lacunes et complètent l'enchaînement. Quant au bassin de l'Amazone, Agassiz lui accordait au point de vue industriel une importance qu'on ne pouvait exagérer. Ses bois seuls constituaient une richesse inestimable, et il lui paraissait étrange que le développement de cette branche d'industrie n'eût pris un premier essor, « tant les rivières qui coulent dans des forêts magnifiques semblent avoir été créées pour servir de force motrice aux scieries qu'on établirait sur leurs rives et ensuite de moyens de transport pour les produits. » Que dire encore des huiles végétales, des résines, des matières colorantes, des fibres textiles qu'il est si facile de récolter dans tout cet immense bassin? Cependant, ce qui avait le plus étonné Agassiz dans son voyage, c'était de voir qu'une grande étendue de cette région se prêtait admirablement à l'élève du bétail. De beaux moutons paissent dans les herbages des plaines ou sur les collines qui s'étendent entre Obydos et Almeyrim, et le voyageur avait rarement mangé de meilleure viande qu'à Ereré au milieu de ces Sierras.

On attribue la découverte du littoral brésilien à Pedralvarez Cabral que la tempête y poussa le 22 février 1500, sur le point où s'elève aujourd'hui la ville de Porto Seguro, et qui le baptisa du nom de *Terre de la Sainte-Croix*, remplacé par celui de *Brésil*, du bois de teinture, couleur de feu, qu'on y trouvait en abondance. La vérité est que l'Espagnol Vincente Yanez Pinçon, un des compagnons de Colomb dans son premier voyage, avait déjà rencontré un mois plus tôt l'Amérique méridionale vers le huitième parallèle sud, là où la côte brésilienne projette au loin sur l'Atlantique l'angle le plus oriental de tout ce continent. Toujours est-il que ce littoral rentrait dans la catégorie des terres transatlantiques que la fameuse bulle pontificale du 3 mai 1493 assignait à la couronne de Portugal, et que le 3 décembre 1530 une escadrille composée de cinq navires quittait Lisbonne et transportait au Brésil Martin Alphonso de Souza, investi des plus grands pouvoirs à l'effet d'y faire telles concessions territoriales et d'y créer tels établissements qu'il jugerait convenable. Souza se mit résolûment à l'œuvre, et déjà il avait jeté les fondements des premières colonisations

dans les parties du pays qui sont devenues les provinces de Saint-Vincent et de Saint-Paul, quand il reçut une ordonnance royale découpant tout cet immense territoire en douze grands fiefs ou *capitaineries* et s'occupant en même temps des mesures convenables à leur peuplement.

Le moyen imaginé à cet effet rappelle l'origine que Tite-Live prête à Rome, et qui paraît avoir été commune à toutes les cités primitives, en d'autres termes, la nouvelle colonie fut déclarée une terre d'asile qui s'ouvrit à tous les criminels, même aux condamnés à mort, pourvu que ce ne fût point pour hérésie, haute trahison, sodomie ou émission de fausse monnaie. Il est vrai que le code portugais de ce siècle, tout empreint encore de la dureté des vieilles législations, ne prévoyait pas moins de 250 cas de sentence capitale, et qu'il ne faudrait pas dès lors se hâter de conclure que tous les colons brésiliens ne furent que des bandits de la pire espèce, à la façon de ces *convicts* que près de trois siècles plus tard la libérale Angleterre envoyait coloniser l'Australie. En tous cas, ce système trompa toutes les espérances de ses auteurs : tandis que les douze personnages entre qui le pays avait été divisé continuaient de résider en Portugal, les colons qui se rendaient plus ou moins volontairement au Brésil n'y rencontraient guère en partage que la misère, quand ce n'était pas une mort prématurée sous les coups des indigènes et sous les atteintes d'un climat meurtrier. De pareils résultats éveillèrent la sollicitude du gouvernement métropolitain. Dès 1549, il résolut de prendre cette colonisation à son compte et revêtit Don Thome de Sousa du titre de capitaine général du Brésil. Un des premiers actes de celui-ci fut la fondation de Bahia, et l'on put croire un instant que l'inauguration du nouveau régime était l'aurore d'une prospérité réelle. Par malheur, ni Sousa, ni même les mieux intentionnés et les plus capables de ses successeurs, ne surent se soustraire à l'esprit minutieusement réglementaire du temps, et s'ils réussirent à fort bien organiser le régime militaire, ainsi que le système judiciaire de la colonie, ils échouèrent à peu près complètement dans la tâche de favoriser son essor économique. La situation des *Engenhos*, ou habitations sucrières, le mode de fabrication du sucre lui-même, les divers systèmes de la culture, l'exploitation des *fazendas*, ou plantations agricoles, tout devint la proie d'un fisc tracassier et avide; en même temps, loin de favoriser les rapports des *capitaineries* l'une avec l'autre, on les soumettait au bon vouloir, aux caprices, pour mieux dire, de leurs chefs respectifs. En outre, dans un pays où le fer se trouve à la surface du sol, il était interdit d'en extraire la moindre parcelle, et force aux colons était de de-

mander à Lisbonne leurs instruments et leurs outils agricoles.

Aussi bien la colonisation véritable s'était-elle aheurtée dès le début à un formidable obstacle, la condensation du sol en un très petit nombre de mains. Quand le naturaliste Auguste de Saint-Hilaire visitait le Brésil, il y a une cinquantaine d'années, on lui répétait souvent que plus d'une fois le premier qui avait voulu former quelque établissement était monté sur une colline et s'était écrié : « Toute la terre que je découvre est à moi. » On ajoutait que ces propriétés gigantesques avaient été, en quelque sorte, consacrées par le temps et le consentement tacite des populations. A cette époque, des fazendas comme celle que notre compatriote rencontra entre Albo de Rios et Villa de Fanado, qui avait douze lieues de longueur, ou comme celle de Jose Castano de Mello, qui en avait vingt, n'étaient pas rares dans le pays, et cette constitution de la terre subsiste encore aujourd'hui dans ses traits généraux. Dès le début de l'établissement colonial elle conduisit, comme fatalement, les fazenderoos qui s'étaient partagé le sol à vouloir le faire exploiter par ses possesseurs nominaux, c'est-à-dire les Indiens aborigènes, aux moindres frais possibles et partant à les réduire en esclavage, en fait, sinon en droit [1].

Ces aborigènes appartenaient à la famille Guaranie, que caractérisent un teint jaunâtre, mêlé d'un peu de rouge, une taille moyenne, des formes massives, des yeux obliques, des pommettes un peu saillantes, une face pleine, et qui est répandue de la mer des Antilles au Rio de la Plata, au Vénézuéla, dans les Guyanes, le Brésil, l'immense vallée de l'Amazone, le Paraguay, l'Uruguay, la confédération Argentine. Elle comprend deux grands groupes, le *Galibi* et l'*Aymoré*, qui correspondent l'un aux Guaranis dont le langage, sous le nom de *Lingua Geral*, est compris dans presque toute l'Amérique du Sud et l'autre aux Botocoudos. Les Caraïbes que les Européens trouvèrent aux Antilles appartenaient au groupe Guaranie, et les Botocoudos proprement dits habitent au Brésil le bassin du Rio Doce, Ce sont des sauvages qui habituellement vont tout nus, qui n'ont pas de demeure fixes, qui se passent dans les oreilles et dans les lèvres inférieures des morceaux de bois d'une grandeur démesurée, qui mangent la chair des animaux grillée au feu et imparfaitement cuite. Mais ce n'est pas de la seule chair des animaux que les Botocoudos se montraient friands, et lorsque le commandant Juliao vint se fixer, en 1811, sur les bords

[1] On appelle *Fazenda* les domaines de vaste étendue et auxquels étaient attachés des esclaves. Les domaines moindres, où le travail n'était pas servile, se nommaient communément des *Sitios*.

du Jaquihintoubo, ils lui demandèrent un jour la permission, comme une chose toute naturelle, de tuer et de manger les enfants d'une tribu ennemie qui, disaient-ils, « étaient fort gras. » Avec cela, les Botocoudos ont un grand soin de leurs parents quand ils sont malades et les pleurent une fois décédés. Ils les enterrent les bras pliés sur la poitrine et les cuisses repliées sur le ventre, et leurs fosses étant généralement peu profondes, les genoux sortent de la terre dès qu'elle s'est affaissée.

Le groupe Galibi prédomine dans toute l'Amazonie, et l'une de ses tribus les plus remarquables est assurément celle des Mundurucus qu'Agassiz a visitée en 1855 et qui habite l'île de Tapinambaras, comme l'appellent les géographes, c'est-à-dire l'espace qu'enferment les quatre rivières de la Madeira à l'O., l'Amazone au N. et le Mauhis et le Ramos au S. Les hommes se tatouent tout le visage et les femmes le bas seulement. Mais cette coutume n'a rien d'arbitraire ni de capricieux : le modèle en est donné pour toute la même tribu et pour chacun des sexes. Il est de telle façon suivant les castes, dont les limites sont fort précises, et suivant les rites religieux. L'un des Mundurucus qui furent présentés à Agassiz avait la figure entièrement tatouée de bleu foncé, et ce masque se terminait sur le bord par un joli dessin à jour d'un centimètre de large qui faisait le tour des joues et du menton. Comme il se trouvait alors en pays civilisé, notre sauvage avait revêtu un pantalon et une chemise. Dans ses forêts natales il serait allé tout nu, avec ses oreilles percées, d'où pendaient de larges pièces de bois, et le tatouage compliqué qui couvrait tout son corps. La pureté de sang dont ces tatouages sont la marque est fort en honneur dans ces peuplades : chacune d'elles se subdivise en un certain nombre de classes plus ou moins étroitement alliées, et le mariage est interdit non seulement entre les membres de la même famille, mais encore les membres du même ordre.

Cette grande tentative de ployer par la servitude les races aborigènes du nouveau monde à un travail régulier et productif échoua au Brésil, comme aux Antilles, au Pérou, au Chili, au Mexique et dans le bassin de la Plata. De ces peuples, les uns, comme les Caraïbes de la Martinique, les Araucans du Chili, les Botocoudos du Brésil, étaient trop fiers, trop indomptables pour subir le joug; les autres, tels que les Quichuas du Pérou et les Guaranis du Paraguay, parurent bien l'accepter et s'y résigner, mais ce ne sont point des races qui résistent au travail constant, et elles fondaient, pour ainsi dire, dans la main de leurs nouveaux maîtres. Ceux-ci alors conçurent l'idée de substituer aux individus rétifs ou trop passifs les robustes travailleurs que fournit la côte occidentale de

l'Afrique, qui étaient habitués chez eux à vivre esclaves et qui pouvaient affronter sans le moindre inconvénient pour leur santé le climat des zones intertropicales, si meurtrier pour l'Européen.

L'histoire ne nous a pas conservé la date précise de ce dernier événement ; on ne sait pas davantage si les premiers de ces malheureux vinrent directement de l'Afrique, ou bien s'ils furent tirés de la mère patrie qui, depuis longtemps déjà, en possédait un grand nombre. Ce qu'il y a de certain c'est que, vers le milieu du XVIe siècle, l'établissement d'Iguarassu, dans la province de Pernambuco, comprenait quatre-vingt-dix Portugais avec trente noirs esclaves et que, dans les premières années du XVIIIe siècle, la traite des nègres était dans les mains d'une compagnie, laquelle s'engageait à les fournir au taux de 100 milreis, soit de 280 francs par tête. Employés d'abord au rude labeur des plantations, les esclaves africains furent trouvés des auxiliaires non moins précieux et non moins indispensables pour l'exploitation minière dès que, en 1695, le nommé Rodriguez Arzao eut rencontré dans le bassin du Rio Doce quelques-unes de ces mines de métaux précieux dont la nature n'a été que trop prodigue envers le Brésil et qui ont tant contribué, pour leur part, à dévoyer sa production normale. Bientôt on vit des bandes de Paulistes, ainsi qu'on appelle les habitants de la province de Saint-Paul, quitter leurs cultures et accourir sur ces terrains aurifères, si abondants que la région en reçut le nom de Minas-Geraës, qui désigne une succession de mines, tandis que des essaims d'aventuriers s'y ruaient de toutes parts. C'est de ce temps que date la fondation des villes de Villa-Rica, de Mariana, de Sabata, de Cacte, de San Joao del Rey, de San José. Mais du même coup l'agriculture se trouva délaissée ; les immenses richesses que livrèrent les mines ne servirent à personne, ni à la colonie elle-même, ni à la métropole, où elles alimentèrent seulement le luxe de la cour et s'engloutirent, en grande partie, dans l'édification du somptueux palais de Mafra et du couvent qui le double.

Le régime servile s'est perpétué au Brésil jusque de nos jours, car ce n'est que de 1876 que date la loi qui en prononce non pas l'abolition immédiate, comme bien des gens en sont à tort persuadés en Europe, mais l'abolition *de facto* dans le cours d'une trentaine ou d'une quarantaine d'années. Cette institution, nous dit un diplomate, M. le comte Charles d'Ursel, qui visitait le pays il y a quelques années, « cette institution y existe encore dans toute sa rigueur ; elle forme un contraste frappant avec les nombreuses manifestations d'une civilisation d'ailleurs avancée, et les statistiques officielles accusent le chiffre de 1,500,000 esclaves sur une population d'un peu moins de 10,000,000 d'habitants, c'est-à-

dire plus d'un esclave sur sept[1]. » La loi du 28 septembre 1870, connue au Brésil sous le nom de *loi du ventre libre*, déclare bien libres les enfants qui naîtront d'une femme esclave à partir de cette date, en même temps qu'elle s'occupe de hâter par diverses mesures, notamment par voie d'affranchissement, l'extinction de l'esclavage. Elle a, en outre, déclaré libres les esclaves appartenant à des successions tombées en déshérence ou abandonnées par leurs maîtres; mais, comme on le disait tout à l'heure, il lui faudra vingt, trente, quarante ans peut-être pour parfaire son œuvre libératrice, et, en attendant, la loi du 28 septembre a eu pour effet de faire à peu près disparaître les mariages entre esclaves. Comment, en effet, pourrait-il en être autrement quand elle déclare que, dans tous les cas d'aliénation ou de transmission d'esclaves, il est défendu, sous peine de nullité de l'acte, de séparer les époux d'une part et les enfants de moins de douze ans de leur père et mère d'autre part? Il devient donc infiniment plus simple de ne pas faire de mariages pour faciliter le cas échéant les ventes ou les transmissions, et c'est ce qui explique comment M. le comte d'Ursel qui a visité de nombreuses fazendas, en a trouvé si peu où le nombre des esclaves mariés fût un peu considérable.

L'élément servile prédomine dans les provinces voués spécialement à l'agriculture, telles que celles de Rio de Janeiro, de Minas-Geraës, de Saint-Paul, et les provinces du nord, qui n'ont pas un besoin aussi pressant d'esclaves pour leurs exploitations agricoles, s'en défont de plus en plus en faveur des planteurs de café, qui les achètent à des prix très élevés. La journée des noirs sur une fazenda est longue et très dure : elle commence avant le lever du soleil et n'est généralement coupée que par une heure de repos, pendant laquelle les travailleurs prennent leur frugal repas. Leur labeur ne prend fin qu'à la nuit tombante, et dans plus d'un endroit on les oblige encore au *serao*, c'est-à-dire au travail nocturne dans les granges. Les esclaves dorment dans de vastes dortoirs, qui sont tantôt une succession de véritables niches, tantôt des salles communes meublées d'un grand lit de camp en planches, et chaque esclave étend sur ce rude coucher une épaisse natte de joncs. Une sorte de hiérarchie administrative préside à la distribution et à la surveillance du travail. L'autorité passe du *senhor Fazendeiro* à son gérant ou *administrador* et de celui-ci aux *Feitores*,

---

[1] Le chiffre donné par la publication officielle *l'Empire du Brésil à l'Exposition* est de 11,740,000 habitants, dont 500,000 indigènes et 1,400,000 nègres MM. Behm et Wagner (1880) n'accordent pas au Brésil tout à fait 11,000,000 d'habitants.

véritables chefs d'escouades, le plus souvent esclaves eux-mêmes, quoique armés vis-à-vis de leurs camarades de la *chicote* traditionnelle, sorte de fouet à plusieurs lannières, munies de morceaux de plomb à leurs extrémités. La chicote s'administre, en un nombre de coups proportionné à la faute, sur le dos du coupable de l'un ou de l'autre sexe indistinctement. C'est avec le *tronco de pes* le châtiment des manquements graves, les fautes vénielles étant punies par la privation d'eau-de-vie ou de tabac, ou bien encore par l'application de la *palmatoria*, sorte de férule en bois de palmier avec laquelle on frappe sur la main que le délinquant doit tendre. Cette correction est réservée aux femmes et aux enfants. Quant au *tronco de pes*, c'est un instrument qui maintient l'esclave couché sur le dos, sans qu'il puisse remuer les jambes prises dans deux trous pratiqués dans une planche, dont à cet effet la partie supérieure est mobile et la partie inférieure fixée au sol. Le supplicié reste parfois dans cette posture des journées et des semaines entières, enfermé dans quelque réduit sans air et sans lumière. En thèse générale, cependant, il travaille pendant le jour et n'est mis aux ceps que pendant la nuit.

Les tentatives de fuite figurent au nombre des fautes les plus sévèrement châtiées: la fréquence de ces tentatives prouve conséquemment combien le sort des esclaves brésiliens est peu supportable; car, traqués de toutes parts et chassés de tous les lieux habités, les marrons n'ont d'autre ressource que d'errer le jour dans les bois, pour s'en échapper, la nuit venue, en quête de leur misérable subsistance, qu'ils doivent uniquement au vol et à la rapine. Ces *Quilombes*, comme on les nomme, finissent tôt ou tard par être repris. On les voit alors porter, pendant de longues années, même au travail, soit une longue chaîne aux pieds, soit un lourd carcan au cou. M. d'Ursel a plusieurs fois rencontré de ces malheureux qui avaient le visage couvert d'un masque de fer cadenassé. Cette précaution était prise pour les empêcher de manger de la terre, moyen qu'ils employaient dans le dessein de mettre fin à la plus misérable des existences [1]. Il est vrai qu'un certain religieux espagnol cité par A. de Humboldt parle des Ottomaques qui étaient géophages sans le moindre inconvénient pour eux. Ces Ottomaques constituaient donc une exception difficile à expliquer, car tous les voyageurs ont constaté que les personnes qui avaient l'habitude de manger de la terre maigrissaient et dépérissaient à vue d'œil; qu'elles se desséchaient peu à peu, tombaient dans la langueur et finissaient par mourir. C'est ce qu'on a remarqué chez la tribu

[1] *Sud-Amérique*, etc. (3e édition. Paris, Plon, 1880).

néo-calédonienne de Balade, comme chez les mulâtres et les nègres du *Sertao*, c'est-à-dire du désert, qui occupe au Brésil même la partie orientale de la province de Minas Geraës, en se prolongeant dans celles de Bahia, de Pernambuco et de Goyaz, ou bien encore chez les habitants de la province de Sainte-Catherine où Auguste de Saint-Hilaire rencontra tant d'hommes et de femmes adonnés à ce goût dépravé et bizarre.

Pour contre-balancer les vices de l'esclavage il eût fallu un courant régulier et constant d'immigration libre. A divers moments, un mouvement semblable parut se dessiner avec de véritables chances de réussite, mais le gouvernement portugais se hâta chaque fois d'y mettre bon ordre et de l'étouffer dans son germe. Dans l'espace de soixante-dix-sept ans, du mois de septembre 1667 au mois de février 1744, il ne rendit pas moins de onze ordonnances à seule fin de régulariser, c'est-à-dire d'entraver, l'émigration de ses sujets aux rivages brésiliens. Celle du 20 mai 1720 est à la fois la plus célèbre et la plus significative; elle ne permettait l'embarquement des regnicoles pour le Brésil que sur des navires commissionnés *ad hoc*, et exigeait de chaque émigrant la preuve rigoureuse qu'il était appelé dans le pays soit pour des affaires commerciales, soit pour des besoins personnels bien avérés. Enfreindre ces dispositions, c'était encourir six mois de fers, avec une amende de 100 milreis, dont une partie allait récompenser le zèle des dénonciateurs et, faute de pouvoir payer cette amende, les délinquants devenaient, pour trois ans, les hôtes forcés des présides africains. Eh bien, en dépit de tant d'erreurs économiques; malgré les luttes que la colonie avait eu à soutenir contre les Hollandais au XVIIe siècle; malgré la longue épidémie de 1668, les révoltes des Indiens insoumis et les luttes sanglantes entre les Paulistes et les aventuriers qui étaient venus leur disputer la possession des mines d'or; malgré les expéditions de Duclerc et de Duguay-Trouin contre Rio de Janeiro, le Brésil jouissait de la paix intérieure et montrait certains signes de prospérité, lorsque le célèbre marquis de Pombal apparut sur la scène politique. Les sucreries s'étaient multipliées dans les provinces de Rio de Janeiro, de Bahia, de Pernambuco et la culture du café dans celles de Para et du Saint-Esprit. On avait acclimaté diverses races d'animaux domestiques, et dans leurs incursions à l'intérieur, les intrépides Paulistes avaient presque entièrement exploré le territoire des provinces de Matto-Grosso et de Goyaz. Quant à Pombal, un historien portugais a fait un grand éloge de ses larges vues sur le Brésil; mais il nous est vraiment impossible de souscrire à une telle appréciation. Il eut, sans doute, le mérite de réformer certaines branches des services administratifs

de ce pays qui en avait grand besoin, et ce sera pour sa mémoire un immortel honneur que d'avoir restitué aux Indiens leurs droits, que les premiers colons leur avaient ravis, en employant tantôt la fraude, tantôt la violence. Mais nous sommes très loin de penser, comme M. de Carvalho, qu'en créant les compagnies privilégiées du Maranhao et de Pernambuco, Pombal ait rendu au commerce un grand service. Ce n'était pas, dans le temps, l'avis du Conseil de commerce de Lisbonne, qui suppliait le roi Jean V de révoquer un monopole ruineux pour le commerce du Brésil ; supplique à laquelle le tout-puissant ministre « incapable par caractère », suivant le mot de M. Louis Gomès, son biographe pourtant assez enthousiaste, « de souffrir la moindre résistance ou la moindre contradiction, répondit par la déportation immédiate de l'avocat qui l'avait rédigée et l'exil des personnes qui l'avaient signée [1]. »

II

Quoi qu'il en soit, le tableau que M. de Carvalho trace lui-même du Brésil à l'époque où la famille royale y débarquait, trente ans après la chute du marquis de Pombal, ce tableau atteste un état de décadence et non de progrès. La mesure qui monopolisait le commerce de la métropole au profit de sa colonie avait bien eu pour effet d'attirer vers celle-ci de grands capitaux, qu'avait absorbés jusque-là l'infâme traite des noirs, mais ces capitaux étaient allés beaucoup plus du côté de la *minération*, comme on dit là-bas, que du côté de l'agriculture elle-même. Au contraire, les meilleurs bras avaient déserté celle-ci et ses procédés restaient des plus primitifs. Les errements économiques du Portugal proscrivaient toute industrie locale. L'ignorance était générale, même dans les plus hautes classes, et c'est en 1800 qu'un haut fonctionnaire, parlant de l'auteur du voyage dans l'Amérique équinoxiale, le désignait sous le titre d'un certain baron Humboldt, tout comme l'ambassadeur Whitelocke, quelque cent cinquante ans plus tôt, appelait *un certain Milton*, secrétaire du grand Conseil pour les lettres latines, le chantre immortel de l'Eden et du Prince des ténèbres.

D'importantes mesures marquèrent l'arrivée des princes de la maison de Bragance chassés d'Europe par Napoléon, entre autres l'établissement d'une banque, ainsi que d'une chambre consultative d'agriculture, et l'exercice de toutes les industries fut déclaré libre. Il était permis enfin aux Brésiliens d'utiliser

[1] *Le marquis de Pombal.* Paris, Guillaumin, 1869.

leurs trésors naturels et l'on vit surgir des forges de divers côtés, tandis que les particuliers installaient chez eux des fourneaux à la catalane pour la fonte du fer. Contrariés par les circonstances politiques, ces germes de rénovation ne devaient toutefois porter leurs fruits qu'avec quelque lenteur et alors seulement que le Brésil, devenu une nation indépendante, se fut donné un gouvernement stable, avec des institutions constitutionnelles et libérales.

Les premiers actes du nouveau gouvernement attestèrent chez lui la conviction que sans un grand afflux d'immigration libre, il n'y avait pas de grand essor possible pour le Brésil. Par la loi du 23 octobre 1832, il mit fin à la sorte de prescription séculaire qui pesait sur les étrangers et traça les règles de leur naturalisation. Dès 1825, on avait attiré des colons d'origine allemande dans les provinces du sud; mais ce premier essai, mal conduit et fort mal vu tant des colons que des Indiens eux-mêmes, n'avait pas eu le moindre succès. Il en était même résulté en Europe des préjugés défavorables à l'immigration brésilienne, que le duc d'Abrantès reçut la mission spéciale de dissiper en 1845, et que depuis le gouvernement brésilien n'a rien négligé pour détruire entièrement. En 1871, il a modifié dans le sens le plus libéral la loi de naturalisation de 1832 et promulgué une loi agraire modelée, sauf les modifications exigées par les circonstances locales, sur la *Land Law* des Etats-Unis, ainsi qu'une ordonnance relative au transport des immigrants, où l'on s'est efforcé de prévoir et d'assurer tout ce qui concernait leur bien-être à bord. Il a passé une série de contrats pour leur introduction graduelle au nombre de 150 à 200,000 dans les provinces de Rio de Janeiro, de Parana, de Santa Catharina, d'Esperito-Santo, de Bahia, d'Alegoas, de Pernambuco, de Maranhao et désigné pour leur installation des territoires d'une contenance de près de 2,500,000 hectares. Pour compléter ces dispositions, il accorde enfin aux immigrants de nombreuses faveurs, telles que la distribution gratuite des premières semences et une somme de 30 francs en espèces, ainsi que l'avance des instruments aratoires et de quelque bétail.

Un correspondant du *Times* nous renseignait, il y a quelques mois[1], sur le résultat de tous ces efforts, et tout d'abord il nous prémunissait contre une erreur assez naturelle, celle qui consiste à croire que parmi les immigrants que ces faveurs et le désir d'y faire fortune attirent au Brésil, les Portugais, les ancêtres des Brésiliens actuels, doivent être en majorité. Il n'en est rien cependant, et si les Portugais continuent nécessairement de former le fond de

[1] Voir le *Times* des 14 et 20 septembre 1880.

la population blanche du pays, ils ne viennent plus la grossir qu'accidentellement et, pour ainsi dire, à contre-cœur. Le peu qui viennent préfèrent d'ailleurs au séjour des campagnes celui des villes, où ils exercent les métiers de briquetiers, de charpentiers, d'artisans et de petits boutiquiers. Ils sont bien rares sur les Fazendas ou dans les exploitations minières, et on les y apprécie peu. Il en est de même des Galiciens; fendeurs de bois ou porteurs d'eau au Portugal, comme dans toute la Péninsule, au Brésil ils se font journaliers dans les villes. Ils dédaignent le travail des champs, auquel leur puissance musculaire et leur vigoureuse constitution semblent pourtant les destiner de préférence.

C'est donc surtout à des hommes du nord, à des Allemands, à des Irlandais, à des Ecossais et à des Anglais que le Brésil a fait dans ces derniers temps un pressant appel pour le peuplement de ses colonies agricoles, et quelques-uns de ces établissements, ceux surtout que des Allemands ont peuplé, n'ont pas laissé de donner des résultats assez satisfaisants. Le plus ancien, la colonie de San Leopoldo, date de 1825; quoique cruellement ravagé et presque détruit par la longue guerre civile qui désola la province de Rio-Grande, il a survécu à toutes ces calamités et est regardé à cette heure comme une installation modèle, dont le travail annuel représente une somme de 25,000,000 de francs. D'autres colonies, telles que Leopoldine, la Nouvelle-Petropolis; Blumenau, Itaiaia, Donna Francisca, sont également dans un état prospère, et cependant l'on ne saurait dire qu'en bloc la grande expérience tentée par le gouvernement brésilien ait réussi. On parle bien de nouveaux contrats passés pour l'introduction de 100,000 Anglais ou Irlandais et de 40,000 Allemands; mais leur mise à exécution semble se heurter contre des obstacles insurmontables, les mêmes qui ont entravé la marche de l'expérience et en ont jusqu'ici compromis le succès.

Le premier de ces empêchements, c'est que les Allemands et les Anglais surtout trouvent au Brésil des mœurs et des habitudes très différentes des leurs et un climat tropical qu'ils redoutent beaucoup. De plus, les étrangers qui viennent comme colons se plaignent de ce que les meilleurs terrains ont été accaparés depuis longtemps par les Portugais, de sorte que le gouvernement ne dispose plus en faveur des nouveaux venus que de terrains marécageux ou rocheux, situés d'ailleurs à de grandes distances dans l'intérieur des terres et auxquels on n'a pas eu soin de ménager, par la construction de bonnes routes, un facile accès. Par suite de ces diverses causes, l'immigration brésilienne est languissante; elle est surtout peu de chose par rapport au mouvement qui en-

traîne des masses de colons vers la Plata et qui, avant la guerre entre les deux pays, les poussait vers le Chili ou le Pérou. Les états dressés en 1879 par le ministre de l'agriculture n'accusaient qu'un débarquement de 22,189 émigrants à Rio de Janeiro, sur lesquels 9,677 étaient Italiens, 9,941 Portugais et 2,022 Allemands. Eh bien, on a calculé que la moitié des Italiens sont repartis ainsi que les deux tiers des Allemands. Or, à Buenos-Ayres, la seule immigration italienne est de 1,000 personnes par semaine; pour l'année, c'est de 90,000 émigrants de tous pays qu'il s'agit. En 1869, on ne comptait au Brésil que 45,000 Allemands, et l'on n'y parlait des Italiens que pour mémoire. Aujourd'hui ceux-ci y sont au nombre de 60,000 et ceux-là sont probablement plus nombreux encore. Mais le courant qui a entraîné les Allemands, à un moment donné, vers le Brésil semble bien faible aujourd'hui, et il en est de même pour les Russes qui étaient venus des bords du Volga. Ils se sont depuis rendus, pour la plupart, à la Plata et de nouveaux compatriotes ne les ont point remplacés au Brésil. Quant à ceux qui y sont restés, ils sont peu appréciés des Brésiliens et, de leur côté, ils n'éprouvent pour ceux-ci qu'une sympathie des plus médiocres.

Fatigué de demander vainement des bras à l'Europe, le gouvernement brésilien semble se tourner présentement vers l'Asie et, il y a quelque temps, il dépêchait des agents à Péking, avec mission d'examiner s'il ne serait pas possible d'organiser au Céleste-Empire une vaste émigration à destination du bassin de l'Amazone et des provinces minières. Par malheur, la même idée est depuis longtemps venue aux autres Etats de l'Amérique du Sud, et quelle que soit l'offre de coolies que la Chine puisse tenir en réserve, cette offre risque fort de rester au-dessous d'une demande qui, dans ces derniers temps, semble s'être fort multipliée. *Face de lune*, comme les Yankees appellent souvent les Chinois, manifeste d'ailleurs une prédilection marquée pour le séjour des villes; il recherche surtout les occupations sédentaires. S'il est laborieux, sobre, économe, il n'est pas moins têtu, fourbe, vindicatif et, poussé à bout, il tient aussi peu de compte de la vie d'autrui que de la sienne propre. Au Pérou, c'est une question fort débattue que celle de savoir si l'immigration chinoise a été un bien ou un mal, et le Chili s'est abstenu de l'expérience. Ce que les Chinois savent bien, d'ailleurs, c'est qu'ils ont été traités sur les dépôts de guano péruviens de la manière la plus cruelle, fouettés comme des bêtes de somme et plus mal nourris qu'elles; peut-être n'ont-ils pas oublié non plus les atrocités commises à bord de certains bâtiments portugais, frêtés à Macao, et qui transportaient précisément au Brésil même des engagés chinois. Enfin le Brésil a été le dernier

des Etats chrétiens à répudier l'infâme esclavage, qui en fait y subsiste encore aujourd'hui. On ne serait donc pas trop surpris de découvrir chez les *Celestials* une vive répugnance à quitter les rives du fleuve Bleu, pour se placer sur celles de l'Amazone sous les ordres d'hommes qui ont eu longtemps, comme négriers ou comme planteurs, une réputation particulière d'inhumanité.

Dans ces conditions, le Brésil ferait beaucoup plus sagement de ne compter que sur sa population indigène pour le développement de ses immenses ressources, et quand il y sera bien résolu, il s'apercevra de suite qu'il n'a pas fait un faux calcul. Sa population de couleur, une fois affranchie, ne fera pas de moins bonne besogne, tout porte à le croire, qu'elle ne faisait dans l'esclavage, et si les blancs ne paraissent pas en état de faire grand'chose dans la vallée de l'Amazone ou dans les basses terres de certaines provinces septentrionales, il en va tout différemment dans celles de Santa-Catarina, de Minas-Geraës, de Rio-Grande, comme dans les districts montagneux du sud. A l'ouest et à l'est de Rio de Janeiro s'étend un territoire aussi vaste que l'Europe, si on en défalque la Russie et la Turquie, territoire qui jouit d'un climat aussi tempéré que celui de cette partie du monde et qui est à peu près aussi productif. C'est bien inutilement qu'on y a jadis introduit le travail servile, et en agissant ainsi on a commis, pour se servir d'une expression célèbre, plus qu'un crime : on a commis une grosse faute et une lourde erreur économique.

L'immense étendue de l'empire et son peu d'homogénéité territoriale forment un dernier obstacle à un développement économique en rapport avec ses vastes ressources naturelles et ses grandes richesses connues ou latentes. Les distances à parcourir y sont énormes, et pour se rendre de Rio de Janeiro, par exemple, à certaines villes de l'intérieur, telles que Cuyabo, dans la province de Matto Grosso, ou Tabatinga dans celle d'Amazonas, c'est un trajet de 4,000 milles ou de 6,400 kilom. Dans un pareil pays la question des voies de communication joue un grand rôle, un rôle prééminent, et c'est une justice à rendre au gouvernement brésilien qu'il l'a parfaitement compris. L'argent seul lui fait défaut pour faire plus vite et mieux. En attendant, il fait appel au capital étranger, et non sans succès, puisqu'il y a d'ores et déjà vingt-huit compagnies étrangères dont les steamers naviguent sur les eaux intérieures du Brésil, et quelques-unes sont subventionnées par le Trésor public. Une compagnie anglaise, notamment, s'est chargée du service de l'Amazone; non contente de desservir ce fleuve jusqu'à Tabatinga sur la frontière péruvienne, c'est-à-dire sur une longueur de 2,800 kilomètres, elle remonte quelques-uns de ses

grands tributaires; elle a quatre steamers sur la Madeira, quatre sur le Purus, deux sur le Negro. En somme, c'est un parcours de 4.393 kilomètres, et l'année dernière la compagnie a fait escale à cent vingt stations et transporté 13,976 voyageurs, avec 20,000 tonnes de marchandises. D'autres compagnies assurent de la même façon la navigation de quelques autres affluents du grand fleuve, ainsi que celle du San Francisco et des différents cours d'eau qui vont se jeter dans l'Atlantique. Enfin une ligne, partant de Montevideo, relie la Plata et le Parana avec Cuyabo, dans la province de Matto Grosso.

C'est vers l'année 1860 que l'on a commencé dans ce pays à s'occuper des chemins de fer dont il était encore totalement dépourvu. Mais cette nouvelle entreprise marcha tout d'abord assez lentement, et sept ans plus tard on n'avait encore construit que six lignes d'une longueur totale de 687 kilomètres. En 1872, le nombre des lignes construites était déjà de 15, et celui des kilomètres s'élevait à 1,026, pour atteindre, à quatre ans de distance, le chiffre de 22 pour les lignes et de 1,660 pour les kilomètres. En 1880 enfin on comptait 31 lignes, qui offraient 3,059 kilomètres ouverts au trafic et 1.910 en voie de construction. Les plus remarquables de ces travaux sont les lignes qui rayonnent de Rio de Janeiro et se dirigent sur les provinces de Saint-Paul et de Santos, en jetant à droite et à gauche de nombreux tronçons sur diverses localités de l'intérieur. Ce réseau offre un développement total de 2,547 kilomètres et donne des dividendes de 13 à 20 0/0, quoique sur plus d'un point de son parcours il ait coûté jusqu'à 325,000 et 469,000 francs par kilomètre, ayant à traverser les terrains rocheux de la Sierra do Mar et de la province de Minas Geraës. Il a été construit partie par l'Etat, partie par des compagnies, auxquelles un minimum d'intérêts de 7 0/0 avait été garanti, et en 1877 il avait déjà en tout coûté à l'Etat la somme très respectable de 550,000,000 de francs. Mais il est assuré de trouver sur tout son parcours un large aliment à son trafic-marchandises, et de plus il transporte annuellement 40,000,000 de voyageurs.

Dans quelques-unes des provinces les plus excentriques les résultats obtenus ont été loin d'être aussi brillants. Il faut se souvenir à cette occasion que le Brésil n'est une monarchie que de nom; que c'est une fédération de vingt provinces et que ces vingt provinces en fait s'administrent à peu près comme elles l'entendent, sans avoir peu ou point de compte à rendre au pouvoir central. Quand il s'agit de travaux publics, spécialement de voies ferrées, les conseils locaux s'inspirent de ce qu'ils considèrent comme leur avantage immédiat; ils s'inquiètent peu de l'intérêt

de l'Etat lui-même, et trop souvent ils se soucient peu soit de leurs propres ressources, soit de la productivité réelle des entreprises qu'elles mettent en avant. C'est ainsi que l'idée de développer la navigation du San Francisco, au moyen de lignes ferrées aboutissant au fleuve et partant l'une de Bahia, l'autre de Pernambuco, était une idée peu raisonnable, et les 229 kilomètres ferrés qui ont été construits dans les deux directions ont constitué jusqu'ici une perte sèche pour les provinces aux frais desquelles ils ont été entrepris. Tel doit être aussi, d'après toutes les prévisions, le sort qui attend le prolongement projeté des lignes existantes jusqu'aux frontières de l'Uruguay, du Paraguay et de la Bolivie. Ces gigantesques projets, dont chacun n'embrasse pas un parcours moindre de 1,000 à 1,200 kilomètres, se décorent du titre pompeux de lignes *stratégiques* et *commerciales*, et l'on est tout fier de pouvoir dire qu'elles réduiront à dix ou douze jours un voyage qui, dans l'état actuel des choses, exige plusieurs semaines. On ne réfléchit pas à l'immense coût de leur construction ; l'on ne se dit pas non plus qu'il vaudrait mieux ne pas les entreprendre du tout que d'être forcé de les laisser inachevées, comme c'est le cas, au Pérou, du chemin de fer dit transandin, de Cuzco à la Oroya, dont les dépenses ont conduit la république Péruvienne sur le bord de la ruine et qu'il a fallu laisser inachevé, sans débouchés et sans aboutissants. Pendant la guerre du Paraguay, le gouvernement impérial, à bout de ressources, avait dû suspendre ses travaux de voies ferrées, et il laissait à cet égard aux localités, aux municipes et aux provinces une liberté d'allures plus grande que celle qu'ils tiennent de la Constitution et qui n'est pas, comme on le dit, sans quelques inconvénients graves. Aujourd'hui, il a repris ses anciens projets, et il lui appartient tout à la fois de contenir dans de justes limites les entreprises inconsidérées des provinces, comme d'encourager par des subventions celles qui paraissent au contraire devoir être fécondes dans l'intérêt commun.

Le correspondant du *Times*, dont nous parlions tout à l'heure, a entendu dire que la 150e partie à peine du sol brésilien a été mise jusqu'ici à la culture ; que le maïs rend de 300 à 400 fois sa semense, le riz 1,000 fois et le froment de 30 à 40; qu'un acre planté en coton produit 4 à 5 fois plus qu'aux Etats-Unis ; qu'enfin un homme vigoureux peut aisément cultiver 2,000 pieds de café, qui lui rapportent 6,000 livres valant environ 2,000 francs ; et tout cela ne le trouve pas incrédule. Il ajoute que sous le rapport de la civilisation, le Brésil est beaucoup plus avancé que les républiques Hispano-Américaines ; que ses ressources budgétaires — 300,000,000 francs — égalent à elles seules les ressources réunies de

ces républiques, et qu'il en est ainsi de son commerce qui atteint le chiffre de 525,000,000 de francs. Il trouve même que malgré la guerre injuste et impolitique que le Brésil a faite au Paraguay, guerre dont le résultat a été de ruiner le Paraguay, mais aussi d'ajouter 1,000,000,000 environ à la dette nationale du Brésil, ce dernier Etat ne montre aucun symptôme de déclin, et que son crédit public fait sur les bourses européennes une tout aussi bonne figure que celui des Etats les mieux cotés à Exchange-House, ou à la Bourse de Paris. Il constate tout cela, et cependant il n'est pas absolument satisfait. Il ne peut s'empêcher de faire la remarque que le commerce du Brésil n'a pas fait preuve dans les dix dernières années d'une suffisante élasticité, et qu'une exportation de 525,000,000 de francs, ce n'est vraiment pas assez pour un aussi vaste empire, alors que dans la même année, c'est-à-dire en 1873, l'île de Cuba exportait pour 500,000,000 de sucres seulement.

Les merveilleux gîtes aurifères et diamantifères de Minas Geraës, qui produisaient tant de millions au siècle dernier; qui permettaient à un extravagant gouverneur de la province de faire ferrer ses chevaux en or, lors des grandes processions religieuses, et qui ont fourni à la famille régnante des diamants d'une valeur de 75,000,000 de francs; ces gîtes ne sont plus guère qu'un souvenir. Là où 100,000 travailleurs se pressaient jadis, c'est à peine s'il y en a 3,000 aujourd'hui, dont le labeur n'enrichit guère le budget. Quelques compagnies étrangères, anglaises surtout, ont cependant pris possession des galeries abandonnées de Morro-Velho, de Pary et autres lieux et elles en tirent une quantité d'or d'une valeur qui varie entre 6 et 7 millions 1/2 de francs par an. Le directeur de la compagnie qui exploite les gîtes de Morro-Velho s'appelle M. Gordon et c'est, nous dit M. D'Ursel qui l'a vu à l'œuvre, un praticien très capable en même temps qu'un excellent homme. Toutefois cet excellent homme, qui n'est pas moins un très loyal sujet de Sa Majesté Victoria, entretient 700 esclaves sur les 1,200 travailleurs qui sont attachés à l'exploitation de Morro-Velho. Il fit à M. d'Ursel la galanterie de les passer en revue devant lui un beau dimanche, et voici comment notre compatriote raconte le spectacle dont il fut ainsi régalé. « Je vis là, allongés sur la pelouse devant l'habitation, plus de cinq cents noirs, femmes et enfants, tous en uniforme. Les femmes portaient un jupon blanc, un châle bariolé et un mouchoir rouge sur la tête; leurs capitaines féminins, placés en serre-files, se distinguaient par un châle rouge et des rubans de même couleur cousus en cercle tout autour du jupon, selon l'importance de leur grade. Les hommes avaient un pantalon blanc,

une blouse bleue à revers rouges et une petite toque ; leurs capitaines étaient en veste, avec les insignes de leurs grades sur les bras. »

Le seul produit qui soit véritablement en progrès, au point de fournir au fisc la moitié de ses revenus annuels, c'est le café. A vrai dire, c'est la culture prépondérante du pays : elle menace d'absorber toutes les autres, au grand chagrin des hommes sages et avisés, qui ne sont pas d'avis, selon le mot du correspondant du *Times*, « de mettre tous leurs œufs dans un même panier ». On affirme qu'aujourd'hui les caféières comptent 530,000,000 de plants recouvrant une superficie de 6,000,000 d'hectares, superficie qui s'augmente d'année en année. La récolte annuelle est de 260,000 tonnes dont 50,000 se consomment sur place. Cependant, bien que le Brésil produise plus de la moitié du café du monde entier, et que son café ait été l'objet, tant à Vienne qu'à Philadelphie, de récompenses flatteuses, on est obligé pour s'en défaire facilement sur les marchés étrangers de le présenter sous l'étiquette de fève de Moka, de Ceylan, de Porto-Rico. Les meilleures sortes se récoltent dans les parties méridionales de la province de Saint-Paul. C'est là aussi que les plantations sont le plus rémunératrices : elles donnent un revenu supérieur d'un tiers à celui que le baron Garo retire de la fameuse plantation de 2,300,000 pieds, qu'il possède à Rio-Bonito dans la province de Rio-Janeiro et qui, avec les deux domaines plus petits qui lui sont annexés, lui rapporte quelque chose comme 1,500,000 francs bon an, mal an.

Presque toutes les autres branches de l'industrie agricole sont en déclin. Le sucre, quoiqu'il fasse encore bonne figure, a perdu le rang qu'il occupait jadis en première ligne parmi les grands articles d'exportation, et les quantités qui en vont actuellement au dehors ne représentent plus qu'une valeur de 67,000,000 de francs. De même, le coton, dont la culture avait pris un si grand essor pendant la guerre de sécession américaine, est depuis tombé à une valeur annuelle de 91,750,000 et le tabac ne figure plus au tableau de l'exportation que pour 20,000,000 de francs. La valeur du caoutchouc est de 33,000,000 environ et celle du matté, ou thé de Paraguay, de 10,250,000. Le Brésil, enfin, possède dit-on 20,000,000 de têtes de bétail à cornes et exporte pour 35,000,000 de peaux annuellement. Le reste de ses exportations représente 25,000,000 environ. C'est l'Angleterre qui est le grand client du Brésil : elle lui envoie les 30 centièmes des produits qui y rentrent et ce qu'elle en tire s'élève au 25 centièmes de l'exportation totale de l'Empire. Les Etats-Unis achètent davantage, mais vendent moins au Brésil : 35 0/0 d'une part et 5 0/0 seulement de l'autre. La

part de la France est de 19 0/0 quant à l'importation et de 13 0/0 dans l'exportation ; mais ce commerce est en progrès, grâce surtout à la consommation croissante de vins français qui se fait au Brésil. Quoique l'on ait cultivé la vigne avec quelque succès, tant au Brésil même que sur divers points du Pérou et du Chili, cette culture ne promet pas de jamais s'étendre beaucoup dans l'Amérique du Sud, qui restera sans doute éternellement tributaire sous ce rapport de l'ancien monde. Les républiques des bords de la Plata, le Portugal, l'Allemagne, la Belgique, tels sont les autres pays qui commercent avec le Brésil, et qui figurent ensemble pour 32 centièmes dans ses importations et pour 17 centièmes dans ses exportations.

III

« Il y a au Brésil plusieurs choses attristantes, même pour ceux qui, comme moi, ont foi en ce pays et croient fermement qu'il a devant lui une carrière de gloire et de puissance. On y trouve beaucoup de choses à louer, et c'est ce qui me donne la conviction que ce jeune empire s'élèvera comme nation à la hauteur des magnificences qu'il possède comme territoire. Si jamais les facultés morales et intellectuelles du peuple brésilien se mettent en harmonie avec la beauté merveilleuse et les richesses immenses que ce pays tient de la nature, jamais contrée plus heureuse n'aura été sur ce globe. »

Ceci n'est point le langage assurément d'un ennemi, et nul ne peut douter qu'Agassiz à qui elles appartiennent ne portât le plus vif intérêt à sa patrie d'adoption, qui l'avait appelé dans son sein pour lui faire cette grande situation scientifique que la Suisse trop pauvre et la France trop sordide ne pouvaient ni l'une ni l'autre lui offrir. Mais il avait des yeux pour voir et, qui plus est, des yeux de naturaliste, et il ne pouvait s'empêcher de signaler au Brésil, selon ses termes mêmes, « divers obstacles au progrès, obstacles qui agissaient sur le peuple comme une sorte de maladie morale. » En premier lieu, il y avait l'esclavage. Agassiz avouait bien qu'il avait reçu le coup mortel et qu'il touchait à sa fin, mais il trouvait « que la mort naturelle de l'esclavage était encore une maladie lente qui consume le corps où elle se manifeste. » Ensuite, il y avait le clergé, et ici Agassiz protestait contre toute pensée hostile à la religion elle-même que le clergé personnifie au Brésil. Ce qu'il voulait seulement dire, c'est que dans un pays qui a une religion d'État, à laquelle se rattache l'instruction publique d'une façon très étroite, il importait énormément que les prêtres fussent des hom-

mes non seulement d'une haute moralité, mais encore des hommes d'étude et des penseurs. Or, il ne trouvait pas au Brésil une classe de prêtres laborieux, cultivés, comme ceux qui ont fait l'honneur des lettres dans l'ancien monde; il n'y trouvait même « aucun enseignement d'un ordre élevé se rattachant à l'Eglise, » et force lui était bien de confesser que l'ignorance de ce clergé était universelle, en même temps que son immoralité était patente. Ce n'étaient pas d'heureuses conditions pour des éducateurs du peuple sur qui leur influence était presque sans limite, et quoique les prêtres brésiliens se distinguassent par leur patriotisme, cela n'empêchait pas tous les amis du Brésil de souhaiter « que les prêtres actuels fissent place à un clergé plus moral, plus intelligent et plus travailleur. »

Pour apprécier équitablement l'état moral du jeune empire sud-américain, il faut toujours se souvenir que tout progrès sérieux n'y date que de sa déclaration d'indépendance, et n'est par conséquent qu'un fait tout récent dans son histoire. En passant de la vie coloniale à la vie nationale, le peuple brésilien a vu s'élargir ses relations avec les autres peuples; ses antiques préjugés sont tombés, et il s'est peu à peu imprégné d'idées plus libérales et d'habitudes plus cosmopolites. Mais une nation ne se refait pas aussi vite qu'une révolution s'accomplit, et la rénovation d'un peuple est bien moins l'accompagnement de cette révolution que sa suite plus ou moins lointaine. Il y a cinquante ans que le Brésil est une nation indépendante, quarante ans qu'il a pour roi un des princes les plus éclairés et les plus symphatiques qui se soient jamais assis sur un trône, et sa Constitution, en outre, est éminemment libérale. Cependant le progrès intellectuel ne s'y manifeste encore que comme une tendance, comme un désir, pour ainsi parler; c'est moins un fait qu'un sentiment qui pousse la société en avant et la stimule. Le Brésil compte cependant plusieurs établissements d'instruction supérieure qui sont excellents, tels par exemple, le collège Don Pedro II, l'Ecole centrale, les universités de San-Paulo, d'Olinda et de Bahia. Agassiz, toutefois, reprochait à leur enseignement de se donner trop par les livres et pas assez par les faits, inconvénient auquel il faudra se résigner aussi longtemps que le préjugé contre le travail manuel existera dans ce pays. Quant aux écoles primaires, les maîtres sont peu nombreux et l'instruction assez faible; l'écriture, la lecture, le calcul, avec quelques notions géographiques, voilà tout le programme. La population n'apprécie pas comme il convient les bienfaits de l'instruction et son importance. Il existe cependant dans tout le Brésil un penchant à doter tout enfant pauvre d'une éducation pratique, d'un

état. C'est un très bon signe, et un autre qui ne l'est pas moins, c'est la confusion sur les mêmes bancs des enfants noirs et des enfants blancs. Il est positif que dans ce pays, même chez les hautes classes, le préjugé de couleur, si puissant aux États-Unis, une pure démocratie pourtant, n'exerce pas son action détestable.

Au point de vue économique, Agassiz conseillait aussi de faire disparaître immédiatement la délimitation actuelle des énormes provinces du Para, de la Guyane et des Amazones. La vallée de l'Amazone, sur une longueur d'un millier de kilomètres, est actuellement coupée en deux par le travers, si bien que la partie inférieure est fatalement opposée au développement de la moitié supérieure. Para devient le centre de toutes choses et domine, pour ainsi dire, tout le pays sans en vivifier l'intérieur. Le grand fleuve, que la nature destinait à faire une route interprovinciale, est devenu une sorte de cours d'eau local. Si l'Amazone était au contraire la limite, à l'instar du Mississipi, d'une succession de provinces autonomes situées sur ses deux rives, provinces à la fois bornées et fécondées par de grands cours d'eau, toute la contrée ressentirait l'action d'une activité qui doublerait la concurrence et que stimulerait l'émulation née d'intérêts divers et multiples. La centralisation dont Para est aujourd'hui le centre a produit un résultat tout opposé, et les villes fondées depuis un siècle sur les bords du grand fleuve ou de ses tributaires tombent en ruine, loin de progresser.

Dans un pays d'une merveilleuse richesse, Agassiz trouvait vraiment honteux que les habitants souffrissent de la faim et que, vivant près d'herbages tout à fait propices à l'élevage du bétail et sur les bords de cours d'eau peuplés de poissons aussi nombreux que délicats, la morue salée fut un des grands articles de leur alimentation. Par la régularité de son régime, l'Amazone offre à la navigation les mêmes avantages qu'une mer intérieure, et de plus, elle a l'immense privilège d'offrir une série sans interruption de ports et de stations naturels; les navires voiliers eux-mêmes peuvent l'utiliser, puisque la marée remonte le fleuve jusqu'à Santareum et que les vents alizés de l'est y soufflent constamment. Avec tous ces avantages, les régions amazoniennes sont à peu près désertes; la population brésilienne qui y habite n'est pas évaluée à plus de 250,000 personnes, et se compose en grande partie de métis d'Indiens et de blancs directement croisés avec les Africains. Para, la grande ville commerciale de l'entrée du bassin, a 35,000 habitants, mais de Para à Manaos, la distance moyenne entre chaque ville ou village est de 175 kilomètres, et en amont de Manaos de 240 kilomètres; encore ces prétendus villes ou villages ne sont-ils guère

que des amas de huttes. Le gouvernement brésilien depuis quelques années a ouvert l'Amazone à tous les pavillons du globe, mais cette mesure ne saurait suffire. Les échanges ne peuvent acquérir, en effet, une véritable importance tant que la population restera si clair-semée, et la mise en valeur de cette magnifique artère commerciale de l'Amazone, aujourd'hui à peu près inutile, dépend du peuplement de son bassin. Les notions universellement reçues, même au Brésil, sur le climat de l'Amazone et la *malaria* qui règne dans son bassin moyen et son bassin inférieur seraient fausses selon Agassiz, et elles seraient depuis longtemps détruites si les fonctionnaires des provinces septentrionales de l'empire n'avaient intérêt à les perpétuer. Les provinces amazoniennes sont, paraît-il, dans l'admininistration, des étapes sur la route des emplois supérieurs, et les jeunes gens qui les remplissent ne manquent pas, après quelques mois de séjour dans l'Amazonie, d'invoquer comme titre à de l'avancement le courage dont ils ont fait preuve en bravant ses fièvres et en affrontant son redoutable climat.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

—

SOMMAIRE : *Journal of the statistical Society* de Londres. Les souffrances de l'agriculture en Angleterre et ce qui pourra s'ensuivre. — La vérité et la déclamation. = *The Economist*. Les impôts dans l'Etat de Massachussetts. —La décadence de l'agriculture. — La richesse mobilière de l'Angleterre. — Le revers de la médaille. = *The Statist*. La coutume d'Ulster. — Dans les contrées fertiles les salaires sont plus élevés que dans les contrées peu productives, car les salaires sont proportionnels. — Le dernier recensement des Etats-Unis et Malthus. = La *Vierteljahrschrift* de M. Wiss. La question agraire en Irlande. — Contre le jésuitisme en économie politique. = Les *Jahrbücher* ou Annales de l'économie politique et de la statistique de M. J. Conrad. Les premiers établissements des Allemands. — La lutte des étalons monétaires. Quelques arguments nouveaux. — Encore Malthus. — Les salaires et les bénéfices.= Le *Arbeitgeber* (l'ami des ouvriers) de MM. Bœhmert et Gneist. La fidélité récompensée. — Une histoire trop abrégée. = Les annales de l'Empire allemand de M. Hirth. — L'impôt sur le revenu. — Les budgets d'ouvriers. — Les syndicats. — Les lois électorales. — La diminution du nombre des médecins. = La *Revue de statistique* de M. E. Engel. Le dénombrement de 1880. — Les caisses d'épargne. — Divers articles. = La *Feuille commerciale de Bréme* rédigée par M. Lammers. — Le dollar universel et autres choses curieuses. = La *Revue autrichienne de statistique* de M. Schimmer. La durée d'une génération, cause et effet. = L'*Archivio di statistica*. Les œuvres pies en Italie. — Divers articles. = L'*Economista*. Divers articles. — L'Etat et la capitale. — La production de la soie. = Un livre de M. Morselli. = Une thèse brésilienne (L. R. Vieira Souto).= La *Russische Revue*. La capitation : *desiderata*. — La suite de l'enquête agricole. La collectivité des terres et le groupement des familles. — La sociabilité des atomes.

Le *Journal of the statistical Society* de Londres, décembre 1880, renferme deux articles de fond dont nous ne contestons pas le mérite, mais dont l'un, le travail de M. Mouat sur *le neuvieme Dénombrement des Etats-Unis* (1870) s'applique à une matière à laquelle nous avons déjà consacré plusieurs articles; et l'autre, de M. Perci Potter, traite de *la Peste orientale*, sujet très peu gai, et que pour cette raison nous nous bornons à signaler. D'ailleurs, nous désirons réserver le plus d'espace possible au discours du président, M. James Caird, l'un des hommes les plus compétents des trois royaumes en matière agricole. M. Caird fait un tableau éblouissant de la grandeur agricole des Etats-Unis, qui ne mon-

trent pas le moindre indice de décadence, et dont les vastes et fertiles plaines du *Far-West* produisent assez de blé pour tout le monde ; de sorte que pour la plupart des autres contrées, notamment pour l'Angleterre, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'élever du bétail et de peupler les poulaillers.

L'orateur, naturellement, entre dans de nombreux détails qui, offerts par M. Caird, ne peuvent qu'être instructifs; mais ce qui nous intéresse plus particulièrement dans son discours, c'est ce qu'il dit de l'agriculture anglaise, des souffrances qui l'accablent et des effets que cette situation pourra exercer sur la constitution de la propriété. En Angleterre, il y a eu sept mauvaises récoltes en dix ans, il est évident que cela ne peut être que désastreux. Ce serait déjà ruineux, même si le prix du blé avait pu monter proportionnellement à la faiblesse de la production, mais les envois d'Amérique empêchaient la hausse. Aussi, dans les comtés où la culture du blé prédomine, les fermiers abandonnent la lutte; une partie de leur capital est détruit et leur crédit a diminué d'autant. Un journal local d'un des comtés du sud de l'Angleterre renfermait, en septembre dernier, plus de cent annonces de vente aux enchères du « bétail garnissant une ferme », et les fermes ainsi dépeuplées et abandonnées occupent 55,000 acres (40 ares). L'orateur continue : « Dans chaque comté on rencontre de grandes propriétés dont six ou huit fermes sont vacantes, c'est-à-dire à la charge du propriétaire, et l'on peut indiquer des localités situées à 2 ou 3 kilomètres d'une ville prospère, où des centaines d'acres de terre argileuse sont complètement délaissés et sur lesquels pas un sillon n'a été tracé depuis deux ans. » Donc, les fermiers sont malheureux, mais les propriétaires ne sont pas heureux non plus, car le fermage diminue, ou disparaît même complètement; encore est-ce le moindre mal, parce qu'il est temporaire, mais il en est un qui est pire parce qu'il est permanent, — tant que durera la loi en vigueur. — Cette loi permet cette sorte de limitation de la propriété qu'on appelle substitution, etc., c'est là le plus grand ennemi de l'agriculture. Voilà par exemple un *gentleman* qui hérite d'une propriété de 100,000 francs de revenu. Sur cette somme, 30,000 francs appartiennent aux collatéraux; des 70,000 restants il doit 30 ou 40,000 francs aux créanciers hypothécaires; que lui reste-t-il? — 30,000 fr. — Avec ces 30,000 francs, il faut qu'il représente pour 100,000 francs, qu'il paye des impôts pour 100,000 francs, qu'il supporte toutes sortes de frais à raison de 100,000 francs. Mais s'il veut construire une nouvelle grange, ou faire mettre des drains dans un champ humide, si, à cet effet, il se présente chez le banquier pour emprun-

ter, oh! alors il n'est plus question de 100,000 francs. On ne parle plus que des 30,000 francs et de leurs charges. Nous résumons ici les développements de M. Caird. Il arrive à cette conclusion, que la législation doit être modifiée, que beaucoup de propriétaires pourront ensuite vendre une partie de leur propriété pour se libérer, ils se procureront en même temps les capitaux nécessaires pour cultiver eux-mêmes le reste. Il faut qu'ils deviennent propriétaires moins *grands*, mais plus *complets*.

Ainsi, selon M. Caird, les immenses plaines de blé de l'Amérique du Nord auront pour double effet de faire transformer nos cultures en Europe et de provoquer de profonds changements dans la constitution de la propriété en Angleterre. Il a montré aussi que les bonnes terres font diminuer les fermages des terres médiocres et déserter la culture des champs inférieurs. C'est là le point essentiel qu'a voulu faire comprendre Ricardo. Nous pourrions citer encore d'autres observations intéressantes, mais comme nous saisissons le savant agronome sur une déclamation, nous tenons à en faire justice. Après avoir parlé page 563 de l'énorme réduction des frais de transport qui permet « de transporter de Chicago à Liverpool un baril de farine et un baril de viande, pesant 500 livres, les provisions de toute une année pour un ouvrier, au prix du salaire de deux journées d'un artisan, ou de quatre journées d'un manouvrier, » il ajoute : « dans cette lutte (avec un pays où l'on produit à si bas prix) l'Europe entre accablée par ses nombreuses armées permanentes, ses lourdes taxes, ses différences de langue et de lois, qui entravent la liberté des communications et la facilité de mouvement que possède un concurrent qui est dégagé de ces embarras. » C'est là une déclamation, c'est-à-dire une phrase à effet, et rien au delà : 1° l'auteur nous apprend que *l'Est des Etats-Unis ne peut pas concourir avec l'Ouest*, ce fait suffit pour renverser tout son raisonnement; 2° l'auteur parle surtout à l'Angleterre, et uniquement de l'Angleterre (l'Europe est ici un mot à effet), or l'Angleterre n'a presque pas d'armée permanente; 3° lourdes taxes? elles ne sont nulle part aussi lourdes qu'aux Etats-Unis, nous en reparlerons plus loin; 4° que font ici les différences de langue, depuis quand la langue parlée a-t-elle une influence sur les prix?... Nous nous arrêtons, parce que vraiment la cause doit déjà être entendue. — Que deviendrait l'éloquence, si l'on ne disait *que des choses rigoureusement exactes*!

The Economist. Parmi les nombreux articles intéressants que ce journal hebdomadaire a publiés dans le précédent trimestre, nous

prenons avant tout un article inséré dans le numéro du 8 janvier, intitulé : *Taxation in Massachussetts*, parce qu'il nous permet de fournir une preuve à l'appui de ce que nous venons de dire des lourdes taxes qui accablent les Etats-Unis. Ce travail est dû à « un homme d'État américain » et il établit par de nombreux détails que les impôts de toutes sortes, — généraux et locaux, — s'élèvent à plus de 150 francs par tête ou 750 francs par famille de 5 personnes. Dans les deux pays les plus imposés en Europe, la moyenne (des impôts *généraux et locaux*) est de 91 francs par tête en France et de 77 francs en Angleterre, soit 455 et 385 par famille. Qu'on relise ensuite la phrase de M. Caird citée plus haut.

Nous regrettons d'avoir été obligé de nous arrêter en critique sévère sur une phrase qui a échappé à M. Caird, publiciste que nous avons depuis longtemps en haute estime[1], — les auteurs que nous visions sont bien plus coupables que lui, mais ils ne tombaient pas en ce moment sous notre juridiction (ils n'y perdront pas pour attendre) ; — nous tenons donc à faire remarquer que M. Caird n'a rien exagéré en parlant de la triste situation agricole de l'Angleterre. *The Economist*, dans le numéro du 5 février, en fait un tableau plus sombre encore peut-être que M. Caird. Selon *The Economist*, les fermiers abandonnent la culture pour ainsi dire en masse ; les terres ne sont plus labourées et les concessions les plus importantes du propriétaire sont rejetées par eux avec dédain ; cela s'applique même à ceux qui faisaient de l'agriculture, moins pour gagner de l'argent, que parce que l'occupation, le genre de vie leur plaisait. Ces fermiers-là se contentaient de ne pas perdre. Mais maintenant l'agriculture leur apparaît comme une entreprise ruineuse, ils ont même perdu tout espoir de voir la situation s'améliorer. *There is a feeling of hopelessness*, c'est tout dire. *The Economist* voit là une cause qui produira de grands effets politiques.

Dans un autre numéro, — du 5 mars, — nous trouvons un petit tableau qui forme contraste avec le précédent, c'est l'énumération des richesses mobilières de l'Angleterre. C'est une pure *évaluation* qui, si elle n'est pas vraie, est du moins vraisemblable. (En millions de livres sterling.)

---

[1] Nous avons lu, il y a trente ans, ses célèbres lettres au *Times* que nous avions coupées alors et que nous avons retrouvées récemment avec plaisir dans nos collections.

	Capital. liv. st.	Intérêts. liv. st.
Rentes de l'Etat anglais, actions de la banque, etc...	750	27.1
Valeurs du gouvernem. indien, chem. de fer de l'Inde.	180	8.1
Obligat. des gouvernem. coloniaux, emprunts de villes.	135	6.8
Valeurs des gouvernements étrangers.....	750	28.0
Valeurs des chem. de fer anglais, actions et obligat.	720	30.0
— — coloniaux et étrangers	200	10.0
Actions des banques anglaises.....	65	7.8
— — coloniales et étrangères.....	25	2.5
Actions et autres valeurs de compagnies d'assurances.	20	4.0
Valeurs des entreprises d'eau et de gaz.....	70	5.6
Compagnies télégraphiques.....	30	1.7
Emprunts municipaux.....	120	5.0
Autres valeurs de toutes sortes possédées par des Anglais.....	400	20 0
Totaux....	3.465	157.0

Que dites-vous de ce capital de 86,626 millions de francs avec ses 3,925 millions d'intérêts ! Nous n'en garantissons pas l'exactitude mathématique, nous le répétons ; s'il y avait une différence de quelques milliards, nous ne voudrions pas les avoir sur la conscience. Du reste, la brillante médaille que nous venons de montrer a son sombre revers. Nous trouvons dans un autre numéro de l'*Economist* la liste de 12 Etats, — à quoi bon les énumérer? — qui ont emprunté 273,207,742 l. st. et qui ne payent pas ; 81,905,307 l. st. d'intérêts sont déjà dues, et il est probable qu'ils s'accumulent jusqu'à ce qu'on fasse pour eux comme pour les dettes de 7 autres États : on les raye d'un trait de plume ; les voilà quittes. Il ne s'agit là que de valeurs d'Etats, mais il y *en a bien d'autres*..... qui n'ont de la valeur que le nom.

The Statist expose (1er janvier) ce qu'on appelle *la coutume d'Ulster* dont on parle toujours beaucoup quand la question irlandaise se réveille. Elle est fondée sur les cinq règles que voici :

1. Les tenanciers et ceux auxquels ils passent leur titre ont le droit de jouir paisiblement de la ferme tant qu'ils payent exactement leur fermages ;

2. Le propriétaire peut élever le fermage, mais seulement dans des « limites raisonnables » et sans exagération ou sans exaction (F. = *fair rent*).

3. Le tenancier peut disposer de son intérêt ; c'est cela qu'on appelle peut-être un peu improprement : le droit de libre vente

(F. = *free sale*), c'est-à-dire le droit de transférer son bail à un autre, à titre onéreux, bien entendu.

4. Le propriétaire doit être consulté lors de ce transfert; il peut refuser le nouveau tenancier qu'on lui propose.

5. Le propriétaire qui veut garder la disposition de son bien doit une indemnité au fermier sortant (F.—fair value), une indemnité correspondant aux améliorations que ce dernier aura exécutées.

Il n'y a ici aucune dispostion que les lois des autres pays prohibent. Cependant, la loi française préférerait sans doute des formules moins vagues. La question est seulement de savoir si cette coutume est vraiment la cause des bons effets qu'on met à son compte. Supposez que dans l'Ulster les fermes soient plus étendues, les terres meilleures, etc., cela expliquerait bien des choses. Ces questions de taux de fermage sont moins simples que l'on est disposé à le croire, de même que celles du taux des salaires; ainsi nous avons souvent trouvé un rapport étroit entre la productivité du sol et la rémunération du travail. En d'autres termes, dans les contrées fertiles les salaires sont plus élevés que dans les autres. Si dans le district A les salaires sont plus élevés que dans B, c'est que la production est supérieure ; un salaire de 3 fr. est la 10e partie d'un produit brut de 30 fr., comme un salaire de 2 fr. est la 10e partie d'un produit brut de 20 fr. La proportion ne change guère. Ajoutons que nous ne mettons 1/10 que pour être plus clair, en fait la proportion n'est pas la même dans les différentes industries.

Dans le numéro du 12 février le *Statist* résume les résultats du dernier recensement des Etats-Unis, au moins autant qu'on les connait déjà, et trouve 50,152,379 habitants. Les chiffres antérieurs étaient de 38,558,371 en 1870, de 31,443,321 en 1860, de 23,191,876 en 1850. Le chiffre de 1880 lui parait quelque peu exagéré ou celui de 1870 trop bas ; mais si, tout examiné, le chiffre de 50 millions se trouvait être exact, l'Amérique se remplirait beaucoup plus vite qu'on le croit en Europe, l'émigration se ralentira forcément et les difficultés prédites par Malthus commenceraient. C'est l'opinion du *Statist*. Nous savons bien que ce n'est pas l'avis de tout le monde ; il est des personnes qui soutiennent qu'on fera un jour cent et même mille hectolitres de blé par hectare, et qu'il n'y a aucune sottise de la part de celui qui se marie jeune et engendre plus d'enfants qu'il n'en peut nourrir. La génération actuelle est en progrès relativement à Malthus, elle sait faire vivre les enfants sans leur donner à manger.

Parmi les articles de la *Vierteljahrschrift*, revue trimestrielle d'économie politique, de M. Wiss (Berlin, Herbig, t. LXIX), nous en signalerons surtout deux. L'un est un travail remarquable du rédacteur en chef sur *la question agraire en Irlande*. Cet article est très étendu; M. Wiss connait les Irlandais pour les avoir beaucoup fréquentés et il a complété les suggestions de ses observations personnelles par l'analyse de travaux anglais et irlandais dus à des plumes autorisées. Nous ne pouvons rendre en 30 ou 40 lignes le contenu d'une cinquantaine de pages très substantielles touchant aux nombreuses questions qui se rattachent à son sujet, mais nous allons en résumer les conclusions.

Quelle que soit la solution qu'on donnera aux difficultés pendantes, elle ne sera bonne ou efficace que si elle est purement économique. Telle qu'elle apparaît en ce moment, la question est avant tout politique, il s'agit d'une lutte entre deux nations pour la propriété du sol et pour la possession du pouvoir. Si la verte Erin est dans cet état de trouble, c'est en partie parce que l'Irlandais est réfractaire à une civilisation fondée sur des efforts laborieux et persévérants, mais c'est plus encore par l'effet des fautes commises autrefois par l'Angleterre, fautes devenues irréparables à cause des différences profondes qui séparent le caractère anglo-saxon du caractère irlandais. Mais si la question agraire devient une lutte purement politique, sa solution sera politique, elle se terminera par la destruction de la nationalité irlandaise. Les terres passeront de plus en plus entre des mains anglaises et les populations dépossédées n'auront d'autre refuge que l'Amérique.

La solution économique, l'auteur ne peut la voir que dans une législation qui fera disparaître tous les obstacles qui entravent la vente et l'achat des terres, ainsi que la liberté des conventions pour leur location. L'intervention secourable de l'Etat pour conserver à un individu ou à une classe un instrument économique (ici la terre) dont les intéressés ne savent pas tirer parti, ne peut que produire du mal. Abandonnés à leur mouvement naturel, les capitaux fixes et circulants arriveront toujours aux mains qui sauront le mieux les faire valoir dans leur intérêt et dans l'intérêt du pays.

L'autre article sur lequel nous appelons l'attention a un titre tout actuel: *Contre le jésuitisme* (qui se fourre) *dans l'Economie politique*. Cet article est d'un savant et aimable Hongrois, M. Ch. Mandello, à Budapest, qui réfute les doctrines que M. Syme expose dans son « Esquisse d'une science de l'industrie », ledit M. Syme ayant apparemment une telle aversion contre les mots économie politique que pour les éviter il en invente d'autres qui, selon lui, disent

la même chose, et mieux. Peut-être n'est-ce pas cela, mais ceci : M. Syme croit avoir inventé une nouvelle science, par conséquent il peut la baptiser : à nouvelle science, nouveau nom. Pour être court et clair, M. Syme prétend avoir trouvé la théorie économique qui justifie la protection du « travail national », prétention que M. Charles Mandello ne peut pas admettre ; mais comme cette théorie foisonne de sophismes souvent habilement présentés, le savant économiste hongrois a pensé aux « disciples de Loyola ». Il nous semble que M. Mandello s'est donné plus de peine que nécessaire pour dévoiler les *sophistications* de son adversaire, qui ne persuadera que des convertis; cependant nous allons tâcher d'attraper en passant quelques bribes de la discussion, pour les redire au lecteur.

Nous ne nous mêlerons pas de la querelle soulevée autour du nom de la science, pour nous arrêter un moment à « l'objet et la méthode de la science économique ». M. Syme attaque J. St. Mill et autres, et M. Mandello les défend vaillament. Mill avait à distinguer entre la production économique et la production technique ou physique, M. Syme s'attache aux termes employés,— nous pourrions nous attacher à ceux qu'il emploie lui-même,— nous aimons mieux aller au fond des choses, — et nous voyons alors que Mill dit : « Pour se faire une idée exacte de la production économique, il est utile d'avoir des notions sur les lois physiques de la production, par exemple, il faut savoir qu'une certaine proportion de pluie et de beau temps sont nécessaires pour produire une bonne récolte, ou qu'une machine à vapeur peut remplacer le travail de plusieurs douzaizes ou centaines de bras. » M. Syme trouve que ces notions sont superflues, seulement au lieu de le dire aussi brutalement, il y met des formes, il emploie des subtilités, il cherche à séduire le lecteur. La forme supplée-t-elle au fond ? — Puis M. Syme oppose l'induction à la déduction, se réservant le monopole de l'induction et accablant ses adversaires de mépris comme partisans de la déduction. C'est, on le sait, une vieille rengaine empruntée aux socialistes de la chaire. Or il faut être docteur *en* ou *ès* quelque chose pour se servir des termes *induction* et *déduction*, mais dans le monde des affaires on parle de théorie et de pratique, or, l'induction représente le fameux « homme pratique », et la déduction, c'est « le théoricien ». Encore peut-on concevoir et opposer l'homme qui a étudié l'économique dans les livres, à celui qui l'a apprise (ou croit l'avoir apprise) par l'observation des faits. Mais l'induction et la déduction sont, en fait, inséparables, l'homme s'en sert alternativement, comme de ses deux jambes, ces deux modes de raisonner se tiennent même plus étroitement encore, ils sont comme la médaille et le

revers. Au fond, TOUTES nos connaissances commencent par l'induction, et celui qui reproche aux économistes de se borner à déduire dit simplement une absurdité. Nous parlons tout à l'heure de théoriciens et de praticiens; s'il était possible de séparer ces deux caractères d'une manière tout à fait tranchée, le fameux « homme pratique » serait probablement un homme raisonnant faux, observant mal, ce serait un homme qui croirait, — dans sa partie, — que le soleil tourne autour de la terre, ou que les revenants font leur apparition à minuit sonnant, horloge de la Bourse. On ne sait pas raisonner sans l'avoir appris, et on l'apprend en recourant à l'expérience, aux lumières des autres, et cet enseignement on le trouve dans des livres. C'est ainsi armé qu'il faut se mettre à observer soi-même; celui qui n'observe pas ne digère pas ce qu'il a lu.

M. Syme cherche toutes sortes de querelles à l'intérêt personnel, mais tout a été dit et redit sur ce point. L'offre et la demande ont leur tour. Quand on les attaque on se croit sur le point de renverser les derniers remparts de l'économique. Il en est de même de la concurrence, qu'on présente toujours comme une concurrence à outrance. Vaut-il la peine de montrer la faiblesse des raisonnements? En le relisant nous nous décidons pour la négative, et voici une raison entre plusieurs. On sait qu'Auguste Comte, ayant trouvé le mot *égoïsme*, a cru devoir lui créer un pendant et a forgé le mot *altruisme*. Ce mot a été accepté quoiqu'il fût peut-être inutile en présence des mots dévouements, sympathie, bienveillance, et leur synonymes. M. Syme a trouvé que l'*altruisme* présentait une idée trop claire, il l'a fendue en deux, et en face de l'égoïsme il place l'*héméisme* et l'*alloisme*. L'héméisme, c'est la moitié de l'égoïsme, par conséquent, la sociabilité (c'est plutôt *socialité* qu'il faudrait pouvoir dire); l'égoïsme dit : *je*; mais l'héméisme dit: *nous*, et l'alloïsme dit : *lui*. Ces distinctions si subtiles n'aboutissent à rien d'intéressant, nous ne pourrions réellement pas nous justifier de nous y arrêter plus longtemps[1].

---

[1] Au moment même où nous corrigeons cette épreuve, nous recevons une brochure de M. Mandello intitulée : *Gegen Jesuitismus und Cäsarismus in der Volkswirthschaft* (contre le jésuitisme et le césarisme dans l'économie politique. Berlin, F.-A. Herbig, 1881). Cette brochure se compose de deux parties : la 1re reproduit l'article que nous venons d'analyser; la 2e est consacrée à l'examen de l'intervention de l'Etat dans les affaires économiques, avec une application particulière à la Hongrie. Autant qu'on peut en juger par un très rapide coup d'œil, l'auteur étudie des faits peu connus en dehors de son pays, mais qui mériteraient de l'être davantage

Les *Jahrbücher* ou *Annales de l'économie politique et de la statistique* de M. le professeur J. Conrad (Iena, Gustave Fischer), nouvelle série, t. II, liv. 1 et 2 [1], renferment d'abord un très intéressant article de M. Meitzen sur *les premiers établissements des Allemands*, d'après le livre de M. Th. d'Inama-Sternegg, mais avec quelques réserves. Nous avons déjà signalé le mérite du livre de M. d'Inama-Sternegg qui, rédigé d'après les sources et renfermant sa part de documents inédits, est si bien écrit qu'il a les agréments littéraires d'un roman. M. Meitzen résume les opinions et quelquefois discute les faits du livre qu'il analyse, mais nous ne pouvons appeler ici l'attention que sur un détail, le procédé le plus habituel suivi pour les nouveaux établissements. Ce procédé était d'une simplicité littéralement primitive, les abeilles le suivent même encore aujourd'hui : quand la ruche humaine était pleine elle envoyait un essaim dans la forêt voisine. L'essaim y fondait un village et travaillait collectivement, coopérativement, socialement au défrichement. Quand le territoire ou le finage de la nouvelle commune était complètement en culture, alors seulement, plus ou moins tôt, plus ou moins tard, les parts individuelles se détachaient et généralement ce qui provoquait souvent indirectement le partage, c'était la fondation de propriétés ou exploitations individuelles sur les limites du finage. La langue allemande a pour ces exploitations un mot spécial plus ou moins synonyme de domaine, manoir, ferme, le mot Hof ; mais si le Hof est un manoir, c'est le manoir d'un paysan. Un mode analogue d'établissement existait en Suède, comme l'a montré M. R. Dareste dans une lecture d'un haut intérêt faite à l'Académie des sciences morales sur les anciennes lois suédoises (inséré dans le *Bulletin* de l'Académie). Le rapprochement entre les usages allemands et les usages scandinaves est très intéressant.

Le second article est de M. Joseph Neuwirth, membre de la Chambre des députés de Vienne, et dont le nom est loin d'être inconnu aux lecteurs du *Journal des Economistes*. M. Neuwirth expose : *La lutte des étalons monétaires*. Il expose cette lutte avec talent et d'une manière suffisamment complète, nous ajouterons volontiers : et avec autant d'impartialité qu'il est possible à un homme dont l'opinion est faite d'avance.... Et comme M. Neuwirth est bimétalliste, malgré les efforts qu'il fait pour être impartial,

---

[1] L'usage si répandu de commencer dans les revues de *nouvelles séries* est bien malheureux; ces séries sont une complication dont je dirais beaucoup de mal, si notre cher *Journal des Economistes* n'était pas lui-même tombé dans cette faute.

efforts qui réussissent souvent, il lui arrive,— ce qui est inévitable pour toute intelligence humaine,— d'être influencé par ses préférences.

Le travail de M. Neuwirth est très développé, il examine la question à tous les points de vue, et ce qui est plus méritoire, quoique bimétalliste, il a quelquefois raison. Ainsi, il a raison de dire que la baisse du prix de l'argent est une grande gêne, et peut faire souffrir le marché. Mais ce que personne n'a prouvé jusqu'à présent, ni M. Neuwirth, ni un autre, c'est que le traité international puisse avoir l'influence que les bimétallistes lui attribuent. Au fond, si les gouvernements avaient le pouvoir que ces messieurs leur attribuent, de fixer le prix ou la valeur de l'argent, il n'y aurait pas eu de gouvernements faux-monayeurs, le roi aurait eu raison d'ordonner que la livre tournois, que le sol et le denier fussent reçus pour *tant* ou pour *tant*, selon le bon plaisir du souverain. C'est parce qu'on ne lui reconnaît pas ce pouvoir qu'on l'a appelé faux-monayeur. Et la preuve qu'un gouvernement n'a pas le pouvoir de donner de la valeur à un métal, ou plutôt de le faire admettre dans la circulation, c'est que les dollars d'argent frappés en Amérique par suite d'une loi, le fameux Bland bill, n'ont pas été acceptés par le public et sont restés dans les caves du Trésor. Le Trésor a dû agrandir ses caves pour les contenir! Ce seul fait réfute *au moins* la moitié de ce qu'a dit M. Neuwirth et de ce qu'on dit ses amis.

L'histoire et la statistique (l'induction) fournissent aux deux camps leurs meilleurs arguments, mais on fait trop fi du raisonnement. On l'appelle « la doctrine » et ainsi il est voué au mépris. Nous attribuons une plus grande valeur que cela à un bon raisonnement, car nous avons vu que la majorité des hommes raisonnent mal; dans leur enfance ou dans leur jeunesse on ne leur a pas appris à raisonner, et la nature n'a pas assez souvent suppléé à ce défaut d'éducation. Cette cause réduit déjà dans une certaine proportion l'utilité pratique de l'induction, puisque l'observation n'est utile qu'à raison des vérités ou des règles que nous savons en tirer ; mais il y a une seconde cause, l'opinion préconçue, le sentiment, la passion qui faussent la vision physique et intellectuelle. Ces deux causes font que A et B verront le même fait, et en induiront des choses opposées. Cette opposition se rencontre à chaque pas, est-il permis alors de présenter l'induction comme un moyen infaillible de découvrir la vérité? Nous avons examiné plus d'une fois les arguments chiffrés que M. Neuwirth et d'autres bimétallistes tenaient pour bons et dont il nous semblait aisé de démontrer l'erreur. Ainsi M. Seyd réduit tout le mouvement des deux métaux aux fluctuations du change, et si nous ne nous trompons,

M. Cernuschi est également de cet avis ; or, dans ce cas l'écart des fluctuations devrait être en rapport étroit avec les frais de transport du métal : si l'on n'a pas de lettre de change pour payer sa dette à Londres, et qu'il faut envoyer 10,000 livres en nature, il faudra compter 10,000 + x; or les tableaux montrent souvent des chiffres inférieurs ou supérieurs à ce x, chiffres qui prouvent que quelqu'un tire profit de la vivacité de l'offre ou de la demande pour faire subir au prix du métal une hausse ou une baisse supplémentaire. Il est très rare qu'une cause unique agisse, plusieurs causes concourent généralement au même effet, et quand on a une opinion arrêtée sur un point, c'est surtout la cause correspondante à cette opinion qu'on voit; cela arrive de la meilleure foi du monde, c'est du daltonisme intellectuel. S'il n'en était pas ainsi, comment pourrait-on expliquer que des hommes intelligents, et cherchant sérieusement la vérité avec des efforts égaux, puissent dire, l'un, cela me paraît blanc, et l'autre, cela me paraît noir ?

Notre siècle a été témoin d'une grande affluence de métaux précieux ; s'il n'avait pas vu en même temps se multiplier la machine à vapeur et surgir tant d'autres inventions merveilleuses; si, par suite de ces inventions, le monde civilisé n'avait pas triplé, peut-être quintuplé ou décuplé d'étendue, — nous voulions d'abord mettre doublé, mais en faisant mentalement des calculs approximatifs, en ajoutant l'Amérique et l'extrême Orient ouvert au commerce, nous avons mis des multiples de plus en plus forts ; — si le champ des affaires ne s'était pas étendu dans ces proportions, nous aurions revu le phénomène qui a fait naître tant de plaintes après la découverte de l'Amérique : le prix de toutes choses se serait élevé dans une forte proportion, car l'or et l'argent font masse en face des prix. Mais l'affluence des métaux précieux a trouvé une population et des affaires plus grandes pour les absorber, et l'effet en a été en grande partie annulé. Mais à la longue le plus grand bassin se remplit, la société civilisée s'est saturée de métaux précieux ; elle a tout ce qu'il lui en faut, et au delà ; il en résulte que les prix ont commencé à s'élever. Toutefois, la hausse n'a encore été que faible, précisément parce que le métal argent a été partiellement démonétisé. Si cette circonstance n'était pas survenue, les prix se seraient élevés bien davantage. Si l'on pouvait réussir à remettre l'argent au niveau de l'or, — sous l'équilibre instable du 15 1/2, — l'argent ne hausserait pas, mais l'or baisserait, il vaudrait 15 1/2 fois la valeur actuelle de l'argent. Des deux métaux à la fois, nous en avons de trop. Nous savons bien qu'on contestera cette proposition, mais il ne serait pas difficile de

l'appuyer sur des faits. Nous avons plus de métaux précieux qu'il nous en faut, nous le répétons, mais différentes circonstances ont contribué à faire porter à un seul métal (ou à peu près) l'effet de la surabondance. Quelles sont ces circonstances? Elles sont beaucoup plus nombreuses qu'on le croit.

Nous admettons toutes celles qu'on a indiquées : l'augmentation de la production des mines américaines, et surtout l'exagération des rapports faits sur ces mines; les *council bills* de l'Inde, qui rendaient moins nécessaire l'envoi d'argent en l'Inde; la réforme monétaire allemande; les mesures prises par l'Union latine. Tout cela a exercé son influence, mais c'est loin d'être tout. Il est juste de tenir compte encore de ceci : la découverte des *placers* commença par enlever à l'or la prime dont il jouissait de mémoire d'homme, pour la donner à l'argent. Ce fait coïncida avec la guerre civile américaine qui força l'Europe d'acheter de grandes quantités de coton dans l'extrême Orient, par conséquent d'y envoyer des masses d'argent. Le métal blanc devint rare et cher, et en même temps l'or de plus en plus abondant; les pays qui formèrent l'Union latine (et ce n'est pas la France qui donna l'exemple) durent démonétiser une partie de leur argent, ou plus exactement, en abaisser le titre. C'est ce fait qui habitua les esprits à considérer l'argent comme la victime désignée des inconvénients du double étalon [1]. Ces inconvénients sautaient aux yeux de tout le monde, et, parce qu'ils sautaient aux yeux, M. Wolowski niait tout simplement l'existence du double étalon, et M. Cernuschi inventa le mot bimétallisme. Cette invention est un coup de maître. Au fond bimétallisme est un mot absolument identique à l'expression double étalon, l'un et l'autre veulent dire : *deux métaux libératoires*. Or, les inconvénients du double étalon étaient si évidents, qu'à un moment donné, les partisans de l'étalon unique : du franc unique, du mètre unique, du kilogramme unique, l'emportaient dans tous les pays. Peut-être a-t-on voulu aller trop vite; des circonstances défavorables (les *council bills*) sont venues rendre les transitions difficiles, et puis, il est des personnes que la moindre difficulté effraye. Tel descend dans l'eau pour apprendre à nager, qui recule dès qu'il en sent la fraîcheur.

Or, le passage au « monométallisme » deviendra, selon toutes les probabilités, nécessaire, mais il causera des souffrances comme toute transition. Le public ne veut plus des gros sacs d'argent, il

---

[1] Le fait que l'Angleterre a depuis longtemps l'étalon d'or n'était pas non plus sans influence sur les esprits. L'étalon unique a été demandé en 1867 partout en Europe.

est trop riche pour ce « vil métal ». Les souffrances sont inévitables, qu'on le garde ou qu'on le supprime, et l'humanité n'a que le choix entre la baisse et la hausse des prix, en tout cas une transformation s'opérera. Il ne serait peut-être pas impossible d'atténuer ces souffrances par l'ajustement des dettes et des prix, comme on l'a fait au moyen âge après les changements arbitraires de la valeur des pièces de monnaie; nous ne sommes pas tout à fait sûr, cependant, que ces ajustements aient réussi, car on ne sait pas comment les ordonnances ont été exécutées. Quoi qu'il en soit, la valeur des métaux est un fait naturel : la loi ne la crée pas, il la règle. Si la loi était assez puissante pour la créer, le mieux serait de faire du papier-monnaie. Le papier-monnaie est la meilleure preuve qu'on puisse mettre en ligne contre la prétention de fixer par traité la valeur de l'argent. Nous nous arrêtons, car nous nous apercevons que notre observation est déjà trop longue.

La livraison suivante des *Jahrbücher* (3e livraison) porte en tête le discours d'ouverture d'un cours de statistique de la population professé à l'Université de Berne par M. John. Ce discours a pour sujet : *la loi de population de Malthus*. Le savant professeur montre que ceux qui ne trouvent rien de sérieux à objecter au fait que la fécondité de l'homme dépasse la fertilité du sol, se mettent à chicaner Malthus sur les proportions qu'il indique (la progression géométrique pour la fécondité et la progression arithmétique pour la fertilité), et cela bien qu'il ait à plusieurs reprises déclaré ne vouloir donner qu'une image de la tendance des deux mouvements. Malthus ne tient pas qu'on prenne ces progressions trop à la lettre. M. John discute en un autre endroit l'influence des formes de gouvernement, des modes d'organisation sociale et économique, et prouve que ces formes et ces modes sont affectés au même degré par les lois de population. Aussi M. Wagner et d'autres « socialistes modérés » (il aurait pu ajouter : et même des socialistes extrêmes) demandent à régler le mariage comme ils règlent le travail ou la distribution de la nourriture. Selon eux, l'un ne va pas sans l'autre. Nous voyons dans cet article ce que nous savions déjà d'ailleurs, que la prudence dans le mariage ne se rencontre pas seulement en France, c'est un point qu'on semble ignorer chez nous. Enfin nous signalerons quelques rapprochements entre le taux des salaires et la densité de la population. Nous aurions, à cette occasion, une courte observation à présenter. Certains économistes ont dit, et les socialistes insistent avec joie sur cette proposition, que le bénéfice du patron ne peut être élevé que si le salaire de l'ouvrier est bas, et quand le salaire monte, le bénéfice diminuerait. Nous contestons cette proposition, et

nous croyons que l'erreur provient d'une confusion entre deux choses très différentes que personne ne semble encore avoir distingué. En effet, le salaire peut être bas d'une manière absolue ou d'une manière relative : 5 francs par jour, est-ce *peu* ou *beaucoup?* C'est selon, nous ne le savons qu'en comparant cette somme, soit avec une autre somme, soit avec le travail qu'elle paye, soit avec l'emploi auquel elle est destinée. Les auteurs que nous avons lu jusqu'à présent semblent penser au salaire absolu ; ils ont l'air de comparer les 5 francs par jour de l'ouvrier aux 20,000 ou 30,000 fr. par an du patron, et pour eux il est sous-entendu que tous les ans le patron gagne la même somme, et que si, au lieu de 30,000 fr., il veut en avoir 35,000, il faut qu'il retranche 0,50 centimes à chacun de ses ouvriers. Mais c'est là une façon grossière et nullement conforme aux faits d'envisager les choses. D'abord, et ceci est pour nous le résultat de beaucoup d'observations, plus une entreprise rapporte de bénéfices, mieux les aides de toutes sortes sont rétribués. Une affaire qui rapporte peu *ne fournit pas de quoi bien payer* les employés et les ouvriers ; lorsque les bénéfices sont élevés le patron a besoin de gens de confiance, d'ouvriers habiles, il faut qu'il s'attache son monde pour ne pas rester dans l'embarras ; sa richesse le rend plus ou moins généreux, la pauvreté l'empêcherait de l'être[1]. D'ailleurs le personnel sait très bien que les affaires sont prospères et demande sa part, qu'il est difficile en pareil cas de lui refuser. Supposons maintenant que, sur une recette totale de 1,000,000 en 1880, 300,000 francs se distribuent en salaires, 500,000 francs en dépenses pour le matériel, et qu'il y ait 200,000 francs de bénéfice. Le personnel demande 50,000 francs d'augmentation ; il est possible que cette somme soit prise sur les 200,000 francs du patron, mais il peut aussi souvent les économiser sur les 500,000, ou même faire en 1881 une recette de 1,100,000 francs qui lui permet de donner 350,000 francs à son personnel tout en gardant 250,000 francs pour lui. Du reste, on voit souvent le salaire rester stationnaire bien que le bénéfice monte ou descende : le salaire est infiniment plus stable que le bénéfice. Il est des années où les salaires sont payés intégralement, et il n'y a pas de bénéfice du tout, les comptes rendus des sociétés anonymes en font foi. En tout cas, et c'est le point que nous tenons surtout à faire ressortir, les industries les plus avantageuses, *celles où le taux des bénéfices est le plus élevé, comptent toujours parmi celles qui payent les plus forts salaires*[1].

---

[1] En ce moment, les journaux donnent des détails sur une grève où les ouvriers demandent à la fois une réduction sur les heures de travail et une aug-

Le *Arbeiterfreund* (l'Ami des ouvriers) de MM. Bœhmert et Gneist renferme quelques bons articles sur les matières auxquelles la revue est consacrée, mais aujourd'hui nous allons taire le bien afin d'avoir plus de place pour la critique. D'abord, nous avons besoin de lancer quelques boulets rouges sur l'article intitulé : « *Treuelohn* ». Sur l'article non, simplement sur la manière prétentieuse de l'actionnaire d'une mine d'introduire dans le monde une petite fondation donnant à 20 ouvriers chacun 20 marks (25 francs), avec un discours digne d'une plus grosse somme. Le terme poétique de *Treuelohn* se traduit littéralement par : la récompense de la fidélité, et l'on comprend que cette brillante récompense de 25 francs par an est accordée aux ouvriers qui sont restés le plus longtemps attachés à l'établissement. Encore faut-il que l'ouvrier sollicite cette *Treuelohn*. L'actionnaire en question n'a certainement pas commis une mauvaise action, mais nous aurions désiré un nom plus modeste pour sa modeste fondation.

L'autre article qui va recevoir les foudres de nos critiques méri-

---

mentation sur les salaires. Il s'agit d'un grand établissement, et le directeur démontre qu'en accordant ce qu'on demande, la compagnie aurait à dépenser 500,000 fr. de salaire de plus, chiffre bien supérieur aux bénéfices. Les ouvriers persistent dans leurs demandes, le directeur dans ses refus. Que peuvent penser les ouvriers? Probablement que le directeur ment. — Nous trouvons qu'il est aussi peu intelligent de ne rien croire que de tout croire. — Que l'élévation des salaires ne ferait pas monter les prix? — Ce serait méconnaître les principes élémentaires de toute production. Avant de fixer le prix de la vente, on fait le calcul des frais, et les salaires entrent dans ce calcul pour leur part entière. — Eh bien, diront les ouvriers, qu'il élève les prix. — Mais si le consommateur ne veut pas suivre? On fermera l'usine ou l'on fera travailler des demi-journées, ou l'on renverra une partie des ouvriers, car il y aura moins de commandes. Il arrive souvent que les ouvriers exigent la majoration des salaires quand l'établissement est forcé d'exécuter un contrat. L'établissement voit ainsi son capital écorné, les ouvriers, en transformant une partie du capital en revenu (les salaires sont du revenu), le mangent (le revenu est fait pour être mangé) et ils préparent de cette façon la ruine de la manufacture. C'est tuer la poule aux œufs d'or. Nous connaissons des faits de cette nature, c'est donc de l'*induction* et non de la *déduction* que nous faisons. Dans la pratique, il est rare que les salaires soient dans un des plateaux de la balance et le bénéfice dans l'autre, ils sont plus souvent dans le même plateau qu'on pourrait le croire. Les ouvriers feraient très bien de prêter moins souvent l'oreille à ceux qui les excitent contre leurs « employeurs ». Ils feraient bien de se dire qu'un établissement riche est plus entreprenant qu'un établissement pauvre, il peut faire crédit et attendre; ils doivent se dire aussi qu'en pesant sur l'industrie par des exigences exagérées, ils empêchent les capitaux d'entrer dans les affaires, ce qui réagit défavorablement sur leur sort.

terait également des éloges, comme le précédent, mais ici aussi la critique prévaudra. Il s'agit d'une *Histoire de la manufacture de porcelaine de Meissen* (de Saxe), mode d'exploitation, salaires, caisse de secours, depuis 1710 jusqu'à nos jours. Eh bien, ce n'est pas l'*histoire* qu'on nous donne, mais un extrait, l'*histoire* et les tableaux utiles restent enterrés dans la publication officielle du bureau, qu'on envoie sans doute dormir au grenier du ministère de l'intérieur de Dresde. Or, de cet extrait qui est très intéressant à la lecture, il n'y a rien à prendre pour nous, nous pouvons supposer que ladite *histoire* doit renfermer de curieux tableaux qui nous permettraient de pratiquer des « inductions » sur le mouvement des salaires. Nous en sommes pour nos « inductions » et le lecteur aussi.

Des *Annalen des deutschen Reichs* (Annales de l'empire allemand) dirigées par M. Georges Hirth, de Munich (Leipzig, chez G. Hirth), nous avons sous les yeux les numéros 11 et 12 de 1880 et les numéros 1, 2 et 3 de 1881. Dans la double livraison 11-12 nous signalons deux articles sur l'impôt sur le revenu, l'un qui donne les résultats de 1878 et 1879 dans le royaume de Saxe, et l'autre qui compare cet impôt dans différents pays. Ces articles complètent la série. Un article sur l'impôt sur le tabac est également remarquable. Parmi les articles moins importants, nous en indiquerons un qui prétend donner des budgets ouvriers relevés en Bavière. Nous rencontrons dans ces budgets ce que nous trouvons dans presque tous les autres, un excédent de dépenses sur les recettes. Nous en concluons qu'ils ne valent pas mieux que les autres. On peut bien admettre que tel ménage ne joint pas les deux bouts, mais il est impossible que toute une nombreuse classe de la population, peut être 75 familles sur 100, vivent dans un perpétuel déficit. Cela est matériellement impossible, donc les chiffres ont besoin d'être amendés.

A partir de l'année 1881, M. Georges Hirth s'adjoint dans la direction de la revue M. Max Seydel, directeur du bureau de la statistique de Bavière : c'est une précieuse acquisition pour les Annales, qui ne changera rien à son esprit étranger à toute politique et à toute passion, même à celle qui est inspirée par une école scientifique. Le numéro 1 est plus particulièrement consacré à l'exposé comparatif des diverses lois électorales de l'Allemagne, depuis 1815 jusqu'à nos jours; le numéro 2 à l'assurance contre les accidents; le numéro 3 traite des inspecteurs de fabriques, des *Innungen* ou « syndicats » allemands, des épizooties. Nous venons de traduire un peu librement le mot Innungen, mais il y a cela de

commun entre eux et les syndicats : 1° que les *Innungen* et les syndicats ne comprennent en principe que des membres d'une même profession, et 2° qu'ils sont destinés tous les deux à servir de remèdes contre tous les maux économiques, sociaux et autres, la politique comprise. Parmi les articles moins importants que nous avons cru devoir passer sous silence, l'un (2e fascicule) fait connaître que le nombre des médecins diminue en Allemagne. Le nombre des diplômes a été de 660 en 1874, puis dans les années suivantes, jusqu'à 1880, de 662 — 653 — 586 — 524 — 563 — 553; nous ne trouvons pas qu'on ait expliqué suffisamment cette diminution qui concorde avec une forte augmentation de la population.

Le double numéro trimestriel de la *Zeitschrift* de M. E. Engel, directeur de la statistique de Prusse (III et IV de l'année 1880) renferme toute une série de bons travaux. Le premier, sur les traitements des bourgmestres et de leurs adjoints dans les villes de 10,000 âmes et au-dessus, n'a aucun intérêt pour nous, car nous n'avons pas de bourgmestres. Nous trouvons même que l'intérêt est relativement restreint pour l'Allemagne; ce qu'il aurait fallu relever, c'est la statistique des traitements de l'ensemble des fonctionnaires municipaux. L'auteur de l'article, M. Blenck, en a eu conscience, mais il ne pouvait élaborer que les matériaux qu'il avait. Le deuxième article, dû à M. Brämer, fait ressortir la mauvaise situation des sociétés de secours mutuels des ouvriers mineurs et usiniers et promet d'indiquer le moyen d'améliorer leur situation. Nous prenons acte de cette promesse. M. le baren Firck, fournit un article sur le mouvement de la population de la Prusse en 1879. Ce long article sera une bonne fortune pour les démographes qui aiment les multiples comparaisons, nous regrettons que l'espace nous défende d'en faire des extraits. M. Koch donne la statistique des caisses d'épargne de Prusse en 1879. En cette année on a ouvert 475,190 nouveaux comptes et on en a fermé 357,587; il existe en tout 2,760,302 livrets et le solde dû est de 1,516,632,414 marks (1 fr. 25). M. Engel indique comment on fera la statistique des incendies, les bons statisticiens ont pris l'habitude de faire connaître leurs méthodes et procédés. Nous passons quelques autres articles pour donner les résultats généraux du dénombrement de la population opéré en décembre dernier. En 1880, la Prusse compte 27,251,067 habitants contre 25,742,404 en 1875, augmentation en cinq ans : 1,508,663. Ce chiffre, pour un pays qui renferme les landes sablonneuses de la Poméranie, du Brandebourg et de la province de Prusse, explique parfaitement la très

forte émigration de ce pays et aussi qu'elle ne parvient pas à le dépeupler.

Ce n'est pas notre faute si nous reparlons de la question monétaire. C'est le *Bremer Handelsblatt* (feuille commerciale de Brême), de M. Lammers, qui nous y oblige. D'ailleurs, la question est à l'ordre du jour, cela excuse tout. Le numéro du 19 mars renferme un article, admis à la demande de M. Eggers, dans lequel ce dernier propose la frappe d'un dollar d'argent, dollar international de 25 grammes au titre de 9/10, soit une pièce de 5 francs. M. Eggers espère ou croit que ce dollar engagera le monde commercial à faire des affaires en stipulant le payement en ses dollars. C'est évidemment une utopie, et nous n'aurions pas mentionné cette proposition si nous ne tenions à réfuter une erreur qui s'y rattache. Les propriétaires ruraux qui, en Prusse, s'agitent si vivement en faveur de la réhabilitation de l'argent, soutiennent, qu'ayant emprunté des thalers argent et étant obligés de payer leur dette en or, ils sont lésés comme débiteurs. Eh bien, non, ils ne sont pas lésés. Lorsqu'ils empruntaient en argent, ils vendaient leurs produits contre de l'argent; aujourd'hui qu'ils sont obligés de payer en or, ils vendent leur produit contre de l'or. La montagne s'est soulevée, c'est vrai, mais ils étaient sur la montagne, ils se sont élevés avec elle, sans effort et sans frais. Leur plainte n'est donc pas fondée. Nous espérons que, malgré la concision que notre cadre nous impose, on nous aura compris.

La *Statistische Monatschrift* (Revue autrichienne de statistique, Vienne, A. Hœlder), vient de se voir délaissée par un de ses rédacteurs en chef, M. F.-X. de Neumann-Spallart, absorbé par d'autres occupations, mais qui cependant, on l'espère du moins, ne cessera pas complètement sa collaboration. M. Schimmer, le savant et laborieux chef de la statistique générale, reste seul sous le harnais, mais il saura maintenir la Revue à sa hauteur. Des nombreux articles parus dans les trois premiers fascicules de l'année 1881, nous n'en relevons qu'un, il est de M. V. Gœhlert et cherche à établir la durée d'une génération. Cette question avait déjà été posée par M. Rümelin et d'autres. M. Rümelin définissait la génération : la différence d'âge entre les parents (pères) et les enfants (fils). Selon lui, pour établir la durée d'une génération, il fallait prendre pour une population l'âge des maris au moment du mariage et ajouter la moitié de l'âge de l'aîné des enfants au moment de la naissance du plus jeune. Si la moyenne de l'âge est de 30 ans, et la durée de la fécondité de 12 ans, nous avons pour une génération $30 + 6 = 36$ ans. Nous donnons les chiffres par à peu près, c'est tout ce que l'on

peut faire en pareille matière, et la recherche d'une apparence de précision jusque dans les fractions nous fait sourire. M. Gœhlert modifie légèrement la forme et a la satisfaction de se rencontrer avec Hérodote; lui aussi trouve, à une fraction près, trois générations dans un siècle, absolument comme « le père de l'histoire ». Cela fait 33 ans 1/3 par génération, le calcul de M. Gœhlert donne il est vrai 35 ans, mais comme Hérodote parlait des rois égyptiens, il n'est pas étonnant que le savant autrichien ait trouvé un chiffre un peu inférieur, puisqu'il ne s'applique ni à des Egyptiens, ni à des rois. Quant à admettre qu'un Hérodote ait pu se contenter d'une somme ronde, cela paraîtrait trop irrévérencieux. Ce qui est original dans ce travail, c'est cette idée de l'auteur : plus les générations sont courtes, plus les progrès sont rapides; c'est la jeunesse qui est pour le *go ahead*, pour les innovations et les révolutions, car *elle est obligée de se faire sa position*. Les jeunes gens ne peuvent pas attendre que leurs parents, qui se sont mariés jeunes et qui ont encore beaucoup d'années de ménage devant eux, se retirent et leur cèdent la place, ils sont donc obligés de travailler. Là où on se marie tard, la routine s'établit. Cette pensée nous a semblé mériter d'être relevée, bien que l'auteur ait oublié que les mariages précoces sont eux-mêmes *un effet*, l'effet de la facilité de gagner sa vie. Du reste, ce qui oblige la jeunesse de travailler, c'est moins la jeunesse des parents que la multiplicité des frères. Les parents feraient une place chez eux à leur enfant unique, mais quand il y a beaucoup d'enfants la concurrence s'établit forcément.

L'Archivio di Statistica nous donne l'embarras du choix. Prenons le 4e fascicule de la 4e année. Le travail très intéressant de M. G. Boccardo, sur la transformation de la marine marchande italienne, venant après les longues discussions sur la marine marchande française, nous le passons : *non bis in idem*. M. A. Messidaglia, le sympathique professeur de statistique à l'Université de Rome, continue son grand mémoire sur *le calcul de la valeur moyenne*, travail de haute théorie dont on ne peut détacher des morceaux sans les mutiler. M. A. Salandra parle de l'abolition du cours forcé en Italie. C'est une question résolue, Dieu merci. M. L. Bodio donne une « statistique sommaire des œuvres pies existant en Italie à la fin de 1878 ». Voilà notre affaire : la matière est peu connue, l'article est rédigé de main de maître, nous pouvons en faire des extraits qui, malgré leur état fragmentaire, gardent leur intérêt. Nous n'avons pas besoin de dire que la loi de 1866 qui a sécularisé les couvents et les biens ecclésiastiques autres que ceux des paroisses n'a pas touché aux biens des œuvres

pies. Diverses lois se sont cependant occupées de ces biens et l'on a plusieurs fois essayé d'en faire la statistique. M. Bodio n'oublie pas d'esquisser l'historique de ces tentatives antérieures, mais il s'arrête surtout à l'opération la plus récente. Nous ferons de même, mais auparavant nous dirons un mot de la « bienfaisance légale » ou l'assistance publique. Ici aussi, comme en France, il s'agit surtout des dépenses obligatoires des provinces et des communes en faveur des aliénés et des enfants trouvés. Voici les chiffres :

Années.	Total des dépenses de la bienfaisance légale.	Dont pour les aliénés.	Dont pour les enfants trouvés.
Dépenses des provinces :			
	fr.	fr.	fr.
1871....	13.306.376	4.733.241	6.095.106
1875....	16.019.917	7.267.336	6.621.397
1879....	17.423.316	8.038.109	6.621.397
Dépenses des communes :			
1873....	11.774.669	»	4.370.389
1875....	17.192.735	»	4.386.599
1879....	18.975.348	»	4.567.458

Les communes ne contribuent pas à l'entretien des aliénés, mais on songe à mettre une partie de la dépense à la charge des hôpitaux et hospices, et avec raison, car, comme le demande M. Bodio, les aliénés ne sont-ils pas des malades ? Le savant directeur de la statistique italienne, après quelques développements techniques, nous apprend qu'on a compté à la fin de l'année 1878, 17,875 œuvres pies, qui se subdivisent ainsi au point de vue administratif :

4.403 œuvres ont une administration spéciale ;
9.060 — sont administrées par les bureaux de bienfaisance (*congregazioni di carita*) ;
580 — — directement par les municipalités ;
1.778 — — par des évêques, des curés ou autres ecclésiastiques ;
240 — — par les fabriques d'église ;
1.368 — sont des confréries ;
372 — se rattachent à des fondations de familles ;
68 — appartiennent aux communautés israélites[1] ;
6 — dépendent du domaine.

M. Bodio les divise ensuite par provinces, et il n'est pas sans

[1] Si aucune institution n'est portée au compte des protestants, c'est qu'ils sont probablement consacrés aux pauvres de tous les cultes, dit M. Bodio.

intérêt de voir que telle catégorie est plus répandue dans une région et telle dans une autre. Il serait curieux d'en connaître la cause. Nous ne pouvons pas la rechercher, voici en échange la division des œuvres pies selon leur nature ou leur destination :

Œuvres destinées à distribuer des secours, des aumônes (*elemosine*)	3.668
— — à secourir les prisonniers	13
— — à doter des jeunes filles[1]	2.694
— — à procurer des nourrices	15
— — à donner l'hospitalité (*riceveri*)	239
— — à entretenir des ouvroirs	16
— — à secourir les malades à domicile	1.028
— — à venir en aide aux accouchées	41
Hôpitaux	1.139
— spéciaux pour des maladies chroniques	62
Maternités	18
Asiles d'aliénés	15
Hospices pour marins	10
Œuvres des écoles (subsides aux)	508
Salles d'asile	340
Collèges et institutions	397
Orphelinats	463
Institutions de sourds-muets	17
Institutions pour les aveugles	9
— — les catéchumènes	7
— — les convertis	37
Monts-de-piété	695
Caisses d'avance de grains pour semence (*monti frumentari*)	1.965
Caisses de prêts agricoles	30
Hospices d'enfants trouvés	102
Œuvres autonomes diverses	1.499
Bureaux de bienfaisance (*congregazioni di carità*)	2.633
Total	17.870

Nous aurions bien voulu dire quelques mots de l'une ou de l'autre institution, notamment des *monte frumentari* et aussi de la distribution géographique des œuvres pies et d'autres choses qui s'y

[1] Il y a des dots de 28 francs! Il est vrai que c'est le plus bas chiffre que nous ayons vu.

rapportent, mais nous devons nous borner à renvoyer à l'article de M. Bodio, afin de trouver de la place pour le tableau qui suit :

Capital, revenu brut et revenu disponible (net) *des œuvres pies*[1].

Catégories d'œuvres.	Valeur des biens meubles et des immeubles patrimoniaux.	Revenu brut.	Charges de toutes sortes des œuvres.
Œuvres de secours (aumônes).	394.421.287	22.189.226	3.559.884
— hospitalières.....	560.276.472	30.454.455	4.258.594
— pr procurer du crédit.	128.443.334	8.186.515	3.390.915
— d'éducation.....	376.198.213	20.795.779	2.072.069
— diverses.....	167.323.655	9.233.544	921.047
Totaux...	1.626.662.962	90.859.521	14.202.510

Catégories d'œuvres.	Impôts.	Frais de gestion des biens.	Revenus disponibles pour la bienfaisance.
Œuvres de secours (aumônes).	3.429.230	3.672.478	11.527.633
— hospitalières.....	5.553.291	4.472.170	16.170.396
— pr procurer du crédit.	822.743	2.396.971	1.575.884
— d'éducation.....	3.373.836	3.087.876	12.261.997
— diverses.....	1.305.229	1.432.958	5.574.309
Totaux...	14.484.332	15.062.455	47.110.223

On ne doit prendre ces chiffres que comme des approximations, mais même ainsi ils ont leur intérêt.

Le 1er fascicule de la 5e année de l'*Archivio* a également paru, mais nous devons nous borner à mentionner brièvement le discours d'ouverture du professeur Messidaglia, la notice de M. Bertozzi sur la sécularisation des biens ecclésiastiques ; entre parenthèses, il paraît que cette affaire n'a pas été avantageuse pour l'Etat, qui dépense plus en pensions et frais qu'il ne perçoit de revenus de ces biens. MM. Rey, Cusumano et Salvioni consacrent des articles étendus à des livres importants, le bulletin bibliographique cache une table de mortalité (ou de survie, de survivance[2]) *italienne* du professeur Rameri, et M. Galanti donne un fragment de ses impressions d'un voyage agricole ; c'est le spécimen d'un ouvrage destiné à être un guide pour faire des excursions agricoles fructueuses. L'auteur a visité les principaux pays

[1] Puisqu'on veut supprimer « table de mortalité », il nous semble que *Table de survivance* vaut mieux que « table de survie ».

[2] En vérifiant quelques-uns des chiffres de ce tableau, nous avons constaté un manque de concordance qui ne peut être attribué qu'à la typographie, mais qui n'en est pas moins désagréable.

de l'Europe, il y a noté plus que de simples impressions. Le chapitre reproduit par l'*Archivio* est relatif à la Société royale d'agriculture d'Angleterre.

L'Economista de Florence, rédigé par M. Franco, comme l'*Archivio*, va de bien en mieux, il faudrait pouvoir tout reproduire. Nous nous abstiendrons cependant de parler du cours forcé auquel *l'Economista*, conformément à son devoir, a consacré de nombreux articles en reproduisant naturellement les conférences que M. Ferrara a faites à la Société d'Adam Smith. *L'Economista* a dû aussi parler de la prochaine conférence monétaire ; il n'en augure « rien qui vaille ». Il cite M. Suess qui prétend qu'on a déjà ramassé à peu près tout l'or accessible aux hommes et qu'on n'en trouvera plus, et mentionne d'autres publicistes qui pronostiquent dans un sens opposé ; il exerce l'impartialité, quoiqu'il ne semble pas touché des raisons données par les bimétallistes. Le projet de loi sur la limitation des heures de travail qu'on vient de discuter à la Chambre française ne peut pas compter l'*Economista* parmi ses partisans..... ni nous non plus. On analyse aussi le rapport de M. Sella sur le concours de l'Etat aux travaux de Rome. Soit dit en passant, on a fait autour de cette affaire plus de bruit qu'elle ne méritait. Si l'on s'était borné à s'occuper du bon emploi des fonds, il n'y aurait eu rien à dire ; mais on objectait que si l'Etat subventionne Rome, il faudrait qu'il donnât des fonds à toutes les communes du royaume ; est-ce que toutes les communes sont la capitale ?

Résumons enfin un tableau sur la production des cocons en Italie :

Années.	Quantité.	Valeur.
1878.....	37.201.703 kil.	144.408.909
1879.....	18.961.019	98.444.611
1880.....	36.157.487	128.620.933

Le savant professeur Morselli a publié récemment : *Critica e riforma del metodo in antropologia* (Rome, Eredi Botta, 1880), ouvrage dans lequel il expose une nouvelle méthode à employer pour les études crâniologiques. Nous nous bornons à le signaler car nous sommes très loin d'être de son avis. Nous avons lu l'article inséré dans la revue d'anthropologie qu'il cite comme son guide. L'auteur de cet article commence par soutenir que nos qualités sont héréditaires et que l'éducation est impuissante. Selon lui, l'homme est d'autant plus intelligent que son cerveau est plus grand, et pour le prouver que fait-il ? Il compare des crânes de savants (*quelques* crânes) avec des crânes d'ignorants, et comme les crânes des savants

semblent plus grands, l'intelligence se mesure au centimètre cube. Or, comme aucun enfant n'est latiniste, héléniste, chimiste — ou un *iste* quelconque — avant d'avoir fait ses études, l'éducation influerait donc sur le cerveau, ce qui contredit la doctrine émise antérieurement. Nous n'avons pas à concilier les deux opinions du savant français auquel nous faisons allusion, nous dirons seulement que l'opinion qui fait dépendre l'intelligence du poids ou de la quantité du cerveau au lieu de la faire dépendre de sa qualité est étrange, c'est une véritable gageure que certains savants ont fait contre le bon sens. Cela finira par discréditer l'anthropologie.

Mentionnons un livre qui nous arrive du Brésil. C'est une thèse de M. L. R. Vieira Souto pour obtenir le diplôme d'ingénieur civil à l'Ecole polytechnique de Rio-Janeiro. (Dans la plupart des pays on appelle école polytechnique ce que nous nommons école des arts et manufactures, c'est une institution où l'on enseigne la technologie.) Le candidat présente une dissertation et des propositions économiques, statistiques et de droit administratif. A nos yeux, ce livre est plutôt un examen écrit qu'une véritable thèse ; l'auteur, qui paraît au courant des livres européens, touche à beaucoup de points, et s'étend plus en largeur qu'en profondeur. C'est peut-être l'usage de l'autre côté de l'Atlantique.

La *Russische Revue* de M. Carl Röttger (Saint-Pétersbourg) renferme dans ses fascicules 7 et 8 de la IXe année, entre autres, un remarquable article de M. Georges Staehr sur « la capitation ». On sait que le budget russe contient un impôt dit de capitation et qui rapporte des sommes considérables. M. Staehr raconte avec beaucoup de détails l'histoire très curieuse de cet impôt qui a changé plusieurs fois d'aspect et qui, d'impôt de quotité, est devenu impôt de répartition. Ces mots, on ne semble pas les connaître en Russie, ou du moins il faudrait les définir un peu autrement en Russie que dans les pays occidentaux de l'Europe. L'impôt de quotité, qui dans l'Occident est proportionnel à un revenu spécial, au produit d'un bien ou d'une industrie, est en Russie appliqué à la capitation, et alors le terme veut simplement dire qu'il aura autant de cotes que de contribuables. En fait c'est le système contraire qui domine cet impôt de répartition, que les Russes appellent : la solidarité communale. La commune est chargée d'une somme collective qu'elle doit répartir entre ses habitants et dont elle reste responsable jusqu'à complet acquittement. Si les Russes croient que la « solidarité communale » n'existe que chez eux, ils sont complètement dans l'erreur, car notre impôt de répartition, c'est aussi la solidarité communale.

Nous préférons sous beaucoup de rapports l'impôt de quotité, nous avons rompu plus d'une lance en sa faveur, pourtant il semble, d'après l'exposé même de M. Staehr, que la *solidarité communale* a trouvé une application relativement heureuse en Russie. Voici comment : L'administration des finances trouve, par exemple, dans une commune, 100 individus passibles de la capitation ; évaluons la capitation à 2 roubles par tête, cela fera 200 roubles à fournir par la commune. L'administration fait venir le maire, l'ancien de la commune, et lui dit : Votre commune est portée sur la matrice des rôles pour 200 roubles, occupez-vous du reste. La commune est convoquée, et au lieu de répartir ces 200 roubles à tant par tête, comme l'y invite le mot *capitation*, elle les répartit, — plus ou moins strictement, — selon l'étendue des terres que chacun cultive, selon le nombre des bestiaux que chacun possède, en un mot, selon le revenu. La capitation devient ainsi un impôt foncier. La répartition se fait souvent un peu *grosso modo* (et chez nous donc !), elle varie d'une localité à l'autre, mais elle corrige en partie ce que le principe avait de défectueux. Du reste, le mode d'exécution, ou de la mise en pratique de la solidarité, est quelquefois déraisonnable ; il suffirait pour annuler tous les avantages de l'émancipation, pour rendre les paysans véritablement esclaves de la commune, si la douceur ne régnait pas souvent dans le village et s'il n'y avait des accommodements avec les règlements comme avec toute chose en ce monde.

On se rappelle que la capitation a donné lieu à des enquêtes approfondie ; ainsi l'ouvrage de M. Vessélovski sur l'impôt mobilier, dont nous avons parlé dans une *Revue* antérieure, a été fait à l'occasion d'une enquête ; les matériaux pour une réforme ne manquent donc pas, mais il paraît que les documents recueillis à l'intérieur laissent à désirer, ou plutôt que la commission n'ose pas en tirer des conclusions larges et complètes. C'est pour y suppléer que M. Stæhr formule lui-même des desiderata. Nous les résumons :

1° Suppression de tous les privilèges fiscaux, extension de l'impôt à toutes les classes qui étaient exemptées jusqu'à présent, répartition de l'impôt « selon les moyens » de chacun ;

2° Par conséquent, allègement des classes inférieures, c'est-à-dire de la population qui payait la capitation, et même, si c'est possible, complète exemption de ces classes du payement de l'impôt foncier, ou au moins exemption des plus pauvres ;

3° Suppression complète de la solidarité communale en matière d'impôts et abolition de toutes les dispositions nuisibles des règlements communaux qui se rattachent à cette solidarité, notamment du pouvoir discrétionnaire de la commune sur l'individu, et des restrictions à la liberté d'émigration et d'établissement.

Nous ne pouvons qu'approuver cordialement ces formules, quoi que nous soyons d'avis que le numéro 2, appliqué de bonne foi, sera loin de produire autant de changement ; que l'auteur s'imagine il y aura évidemment de l'allègement pour ces classes, il y aura plus d'équité, mais le grand nombre portera toujours le grand fardeau, il en est ainsi partout, et cela ne peut être autrement ; mais dans l'intérieur de ces limites il reste fort à faire. Quant à la suppression complète de la solidarité, c'est peut-être une faute. Proposer l'extrême opposé, c'est se jeter de Scylla en Charybde ; hélas ! l'on n'arrive à la moyenne raisonnable qu'après bien des écoles. Il faut réformer et non renverser.

Nous parlions tout à l'heure d'enquêtes. A côté de l'enquête fiscale, l'enquête agricole est d'importance majeure, et l'on comprend qu'il y a entre elles souvent des matières connexes. Cette enquête agricole, dont nous avons parlé à plusieurs reprises, n'est pas close, ou plus exactement, on en a ouvert une seconde, moins solennelle que la première, mais qui restera en permanence. Cette seconde enquête publiera par fascicule les documents qu'elle recueillera, et déjà nous trouvons dans la *Russiche Revue* un très instructif extrait de ces « nouveaux matériaux », extrait que nous offre M. de Keussler, l'auteur des articles antérieurs sur la même matière.

Nous ne relèverons qu'un point. La solidarité communale en matière fiscale est fondée sur la propriété collective du sol, et ce système, on le sait, n'est pas étudié en Russie uniquement au point de vue économique : il y a encore le point de vue dit social, et le point de vue slavophile. Les slavophiles sont heureux de posséder une organisation que ni les Germains, ni les Latins n'ont plus ; la collectivité du sol : on est fier d'avoir quelque chose de particulier, ne serait-ce qu'un vestige de la barbarie, un défaut. Passons. Ceux qui prétendent se mettre au point de vue social, soutiennent, *contre l'évidence des faits*, que la propriété collective assure à chaque paysan un morceau de terre qui le fait vivre. Eh bien, non ; il arrive assez souvent que pour les nouveaux venus, pour la nouvelle génération, il n'y a pas de place au banquet du *Mir*. D'autres fois, le jeune couple reçoit sa part dans la distribution des terres, mais il ne peut vivre des chétifs produits de son lot, et il l'abandonne pour aller travailler ailleurs comme journalier. Est-ce clair ? Enfin, dans l'intérêt du système, on ose proposer à d'autres ce qu'on ne ferait pas soi-même, et à aucun prix. On dit aux jeunes gens : Restez auprès de vos aînés, servez-les pour qu'ils vous nourrissent en même temps que leur cheval, leur vache et leur porc, mais en vous traitant plus tyranniquement que ces animaux ; faites abstraction de votre individualité, de votre dignité, de votre

avenir et de tout ce qui soutient et stimule l'homme, pour que la ferme de votre frère prospère et que ma théorie ne reçoive pas un démenti trop scandaleux..... Ne conseillez pas aux autres ce que vous ne feriez pas vous-même! a peut-être dit un ancien, cette vérite mérite d'être répétée par un moderne.

Quant au point de vue économique, celui qui l'adopte veut que chacun tire de son effort le maximum de résultat; or, ce maximum n'est atteint que lorsqu'on travaille pour soi. Certains savants déblatèrent volontiers contre le *soi* d'autrui, c'est-à-dire contre l'individualisme des autres, ils se réservent à eux-mêmes, sans doute, le privilège d'être individualistes; on lance alors à la tête des autres, comme une injure, le reproche de vouloir réduire la société en atomes, expression singulièrement choisie, car on peut défier ces messieurs de montrer un atome isolé, un atome individuel; on ne voit les atomes qu'en société étroitement unie.

Or, à en juger d'après les résultats de l'enquête, les paysans slaves sont des atomes sociaux qui ne se distiguent pas trop des mêmes atomes, — appelons-les hommes, ou individus, — des autres pays. La propriété collective du sol a existé partout, il y a encore des terres communales en France, et il est un village en Allemagne, Saarhœlzbach, où les champs et les prés ont été redistribués pour la dernière fois entre les habitants en l'an de grâce 1863 [1]. La forme de la possession du sol dans les villages russes est simplement en retard sur celle des autres pays; il n'y a pas trop à en être fier, et s'il y a retard, ce n'est pas la faute du caractère des paysans, c'est celle de la législation. Le paysan russe ne demanderait pas mieux que d'acquérir la pleine propriété de sa terre; il y a beaucoup de villages où les redistributions du sol se font rarement, et où elles ne se feraient pas du tout, s'il n'y avait pas les *Zwingendsten Nœthingungen*, c'est-à-dire si l'on n'y était pas absolument forcé. (*R. Revue*, IX, 2, p. 430). Il est des villages qui ne redistribuent les terres qu'après les « révisions » ou recensements, c'est une occasion où les droits de chacun se constatent, et où l'on s'occupe à les satisfaire. Ces révisions sont rares, il y en a tous les vingt ans et au delà. Puis, il peut arriver qu'un certain nombre de fermes deviennent vacantes par suite de décès, et en l'absence de parents au degré successible, ou qui consentent à abandonner leurs établissements dans la ville. Dans ce cas on redistribue. Il est des localités où l'on redistribue tous les ans, — ces paysans sont les seuls qui restent dans la logique de leur système, mais à quel prix?

---

[1] Voyez les publications de M. Meitzen, et notamment les *Jahrbücher* de M. Conrad, année 1881, I, p. 37.

— Les plus illogiques sont ceux qui redistribuent tous les cinq, dix ou quinze ans, selon une routine établie, ou irrégulièrement selon l'action des influences locales. Plus nous lisons de détails sur ces villages à territoire collectif, même lorsque ces détails sont donnés par des amis de l'institution, plus nous sommes convaincu que le système est mauvais et que le gouvernement ferait une œuvre méritoire en publiant une loi ainsi conçue : Article unique. Les communes possédant leur territoire à titre collectif pourront le distribuer entre les habitants et en constituer des propriétés individuelles; il suffira d'une majorité des deux tiers pour qu'une pareille distribution soit définitive et irrévocable. Et l'on fera un jour cette loi.

MAURICE BLOCK.

BULLETIN

—

INTERPELLATION RELATIVE A LA CONFÉRENCE MONÉTAIRE.

I. *Discours de M. de Parieu*[1]. — *Historique de la question monétaire.*

Messieurs, le droit du gouvernement de conférer avec les puissances étrangères et de négocier tous les traités avec elles est un droit formel et incontestable ; le droit du Parlement de refuser son approbation aux conventions qui lui paraîtraient nuisibles à l'intérêt du pays est également hors de discussion.

Mais, en dehors de ces droits opposés et extrêmes, il y a une pratique utile, conforme à la véritable harmonie des pouvoirs publics, qui est celle des explications préalables, à l'aide desquelles les membres du Parlement peuvent faire connaître leurs inquiétudes, leurs appréhensions sur un point déterminé, et les membres du gouvernement peuvent répondre à ces considérations par tout ce qui est de nature à éclairer l'opinion publique.

J'ai pensé que la conférence monétaire internationale, objet des nombreuses préoccupations du monde économique, méritait d'être portée devant cette assemblée, à cause de l'intérêt que la question monétaire renferme pour la fortune publique de ce pays, pour le crédit public, pour la convenance et l'utilité de la circulation monétaire entre les citoyens, et aussi pour ces intérêts de civilisation internationale qui se sont prononcés dans notre siècle et qui ont pris, en quelque sorte, leur point de départ dans cette question monétaire considérée au point de vue du rapprochement des peuples.

---

[1] Prononcé au Sénat, séance du jeudi 7 avril.

Une raison particulière m'a semblé faire de cette discussion une sorte de nécessité pour le Parlement.

La conférence monétaire sera en hostilité avec un régime monétaire et, par suite, avec une situation monétaire qui rémonte à 1876.

Ce régime monétaire et la situation qui en est le corollaire ont été principalement déterminés par une loi, par des actes administratifs et par une convention internationale, en date de 1876 et de 1878. Ces derniers faits importants ont été eux-mêmes la conséquence de délibérations parlementaires qui, au commencement de 1876, ont occupé le Sénat et la Chambre des députés, délibérations parlementaires à la suite desquelles le régime dont je parle a été arrêté.

C'est donc, en définitive, en face d'une œuvre en grande partie parlementaire, que je demande à connaître jusqu'à quel point la conférence nouvelle aura pour objet de détruire ou d'entamer par des préliminaires fâcheux une situation que je regarde comme utile, fixée avec intelligence et d'une manière favorable aux intérêts du pays, depuis 1876.

Mais il est peut-être utile d'expliquer cette situation de 1876 et les prétentions américaines qui se sont produites à l'encontre de cette situation.

Sans dire d'où résulte cette situation, je constate qu'elle n'est pas née en un jour. Elle dérive de faits qui se rattachent à notre loi monétaire et surtout à différentes révolutions monétaires qui se sont produites depuis environ une trentaine d'années. Il me sera donc impossible (malgré le désir que j'aurais, dans votre intérêt d'abord et dans mon intérêt personnel ensuite, d'être très bref) de ne pas parler un peu du passé (*Parlez, parlez*), parce que, dans cette question, comme dans d'autres, le présent n'est que le produit de la génération de différents incidents du passé.

Vous savez que nous vivons sous le régime monétaire fondé par la loi de l'an XI, qui a constitué ce qu'on appelle le double étalon.

Le double étalon consiste dans cette circonstance qu'il y a deux monnaies, l'or et l'argent, qui ont l'une et l'autre force libératoire, et qui ont comme lien commun une unité. En France, cette unité, c'est le franc ; unité qui les rattache intimement, qui établit entre elles une comparaison commune, permanente, et qui ne différencie ces deux monnaies que par des poids correspondants à la valeur des deux métaux.

En l'an XI, on a pensé que les valeurs différentes de ces deux métaux, qui se servent réciproquement de mesure, pouvaient être déterminées par la proportion de 1 à 15 1/2.

Ainsi, à cette époque, l'opinion publique, la science, l'économie politique, ont accepté qu'un kilogramme d'or donnât 155 pièces de 20 francs d'or, c'est-à-dire 3,100 fr.; tandis que, d'après cette même loi de

l'an XI, le franc d'argent était constitué de telle manière que, pour ces mêmes 3,100 fr., il fallût 15 kilogrammes 1/2 d'argent.

Voilà d'où résulte ce qu'on appelle le 15 1/2, qui a servi de base au double étalon de la loi de l'an XI.

Pourquoi le législateur a-t-il adopté ce système ?

Je pourrais dire que, s'il a choisi le système du double étalon, c'est que c'était le système traditionnel de la France, celui de beaucoup de pays sous le rapport de la législation monétaire à l'origine ; je pourrais dire, en outre, que s'il a choisi ce rapport à 15 1/2 entre l'or et l'argent, c'est que probablement c'était le rapport commercial entre ces deux métaux. Un lingot d'or valait 15 fois 1/2 un lingot d'argent d'un poids analogue.

Voilà pourquoi on a fait ainsi la loi de l'or. On ne s'y est pas trop occupé de l'avenir ; il est vrai aussi qu'à cette époque on n'avait pas, je crois, l'expérience du grand commerce des métaux précieux qui, depuis, s'est étendu sur tout le monde, ni du nivellement des prix dans les différents pays, faits qui ne permettent plus de maintenir cette législation.

Or, que s'est-il passé depuis l'an XI ? Le commerce des métaux précieux s'est généralisé et agrandi et on a remarqué que, dans ses lois d'ensemble, sur le marché du monde, en dehors de la France, il n'était lié en rien au respect du rapport de 1 à 15,50. On a constaté que sur le marché de Londres, dont je parlerai surtout parce qu'il est en fait le marché général et régulateur des métaux précieux, un lingot d'or ne valait pas toujours quinze lingots et demi d'argent du même poids. On a remarqué que tantôt l'or valait beaucoup plus que l'argent, comparativement à la proportion de 1 à 15 1/2, et que tantôt il valait moins.

On a constaté que le commerce général avait fait ressortir des différences, par rapport à cette formule abstraite de 1 à 15 1/2.

Si je voulais entrer de suite dans le vif de la question, et cela est quelquefois utile pour des matières comme celles que nous discutons, je dirais qu'à Londres, en ce moment-ci et sur le marché général du monde, un lingot d'or de 1 kilogramme ne vaut pas 15 kilogrammes 500 grammes d'argent, comme à l'hôtel des Monnaies de Paris, mais qu'il vaut 17 kilogrammes et même quelque chose de plus.

Or, que résulte-t-il d'une situation semblable ?

C'est, par exemple, que quelqu'un qui est possesseur d'un lingot de 1 kilogramme d'or en France, s'il le porte à la Monnaie de Paris, en retire un produit limité à 15 kilogrammes 500 grammes d'argent. Mais s'il porte à Londres son lingot, il en retire 17 kilogrammes d'argent ; par conséquent, en rapportant ces 17 kilogrammes, il pourra en distraire les 15 kilogrammes 500 grammes qui lui donneront l'équivalent du kilogramme d'or, et ensuite il gardera le surplus comme son bénéfice,

uniquement parce que le lingot aura été échangé à Londres au lieu de l'avoir été à la Monnaie de Paris.

Ce point est très matériel, mais très important pour la question monétaire, qui y est presque tout entière.

Il résulte de ces faits que le double étalon permet et provoque une spéculation perpétuelle. Tantôt on a un intérêt à exporter l'or pour rapporter une quantité d'argent plus considérable; tantôt on a intérêt à exporter l'argent pour apporter une quantité d'or supérieure. C'est un va-et-vient fréquent ; c'est une spéculation presque incessante dès qu'il y a fluctuation et variation entre les deux métaux. C'est ce qui fait que l'on a dit que le double étalon était la vache à lait des spéculateurs; la comparaison n'est pas rigoureusement exacte, car c'est une vache à lait immortelle.

On a dit aussi, — ceci n'est pas moins avéré, — que le double étalon entraînait une mutation fréquente dans l'étalon de fait, car il faut distinguer entre l'étalon de fait et le double étalon.

Le double étalon semblerait avoir pour résultat qu'il y aurait des proportions à peu près égales entre l'argent et l'or dans la circulation, dans les payements, dans les affaires.

En fait, on a remarqué que, dans les pays où existe le double étalon, il n'y a qu'une monnaie, l'argent ou l'or, qui domine, et c'est toujours l'une aux dépens de l'autre. A ce point de vue, j'ai un avantage, c'est d'être d'accord même avec mes contradicteurs habituels.

Dans ces questions, où les Américains jouent un grand rôle, où ils sont les champions du double étalon, ils reconnaissent le fait de la manière la plus complète. Seulement, ils ont introduit dans la reconnaissance de ce fait une nuance de langage que je demande la permission de vous signaler, parce qu'elle est très instructive et qu'elle montre l'unanimité des esprits à ce point de vue.

On a souvent dit que le double étalon aboutissait à la suppression successive d'un étalon l'un par l'autre. Les Américains, dans la dernière conférence, ont établi une variante de langage ; ils ont dit : Il n'est pas vrai qu'un étalon supprime l'autre. Non; seulement un étalon efface l'autre, c'est-à-dire que quand une monnaie est substituée à l'autre par la fluctuation de la circulation, il reste toujours un peu de l'autre monnaie qui n'est pas supprimée. Il est donc vrai de dire qu'une monnaie efface l'autre plutôt qu'elle ne la détruit.

Si vous passez maintenant à l'examen des faits qui ont régi notre pays, je ne peux pas m'empêcher de dire que l'ensemble des faits, depuis l'an XI, contient la confirmation de mon observation générale.

Depuis l'an XI, pendant un demi-siècle, l'argent a complètement régné en France ; on voyait très peu d'or. J'ai vu, dans ma jeunesse, des payements considérables faits seulement en sacs d'argent. C'était le régime

du pays. L'or se trouvait chez les changeurs, quand on en avait besoin pour avoir une somme portative, dans un voyage.

L'or s'achetait un certain prix variable par pièces de vingt francs, mais l'argent était la monnaie générale.

Cela a été ainsi jusqu'en 1853. Les grandes découvertes d'or de la Californie et de l'Australie ayant assuré, dès 1847, des quantités considérables de ce métal, ont exercé leur influence sur le monde et, en 1852 et 1853, ont spécialement modifié la situation de la monnaie française. On a vu disparaître l'argent, et des pièces d'or neuves affluer de tous côtés.

Le fait a profondément remué les esprits. L'habitude est puissante, vous le savez, Messieurs, et on a vu, même à cette époque, des économistes distingués se poser des questions très ardues au sujet de cette situation, et demander que les pouvoirs publics s'en occupassent.

Je me rappelle qu'il y eut, à cette époque, plusieurs commissions administratives, des publications importantes, enfin un grand émoi dans le monde économique au sujet de cette arrivée de l'or.

Cependant le gouvernement de l'époque, et tous les économistes les plus sérieux, ont pensé, en définitive, qu'il n'y avait qu'à accepter cette situation nouvelle et même qu'à s'en féliciter. On s'est dit : « Mais l'or qui arrive ici en grande abondance ne rend-il pas les mêmes services que l'argent ? Il les rend avec beaucoup plus de commodité pour tout le monde, il se porte plus aisément, il se compte plus rapidement. » On s'est donc habitué facilement à l'or. De plus, on a remarqué que l'or était une monnaie essentiellement internationale ; par exemple, avec l'or on a toujours pu payer les peuples étrangers ; les peuples qui ont la monnaie d'argent ont toujours accepté l'or, et il y a des peuples qui n'acceptent que l'or, en sorte que le commerce français, dans ses relations avec l'Angleterre qui n'accepte que l'or, avec l'Amérique qui a toujours attiré l'or de préférence, a intérêt à posséder lui-même ce métal.

On s'est donc félicité de l'arrivage de ce métal. Je me rappelle que par mes fonctions j'étais à cette époque en rapport avec un homme éminent qui, dans un court passage au ministère des finances, a laissé le souvenir d'actes tels que la conversion de la rente 5 p. 100 et la première émission des emprunts par souscription publique. M. Bineau, auquel je posai la question suivante : Est-ce que, vous aussi, vous voudriez faire quelque chose contre l'arrivage de l'or ? se mit à sourire, et, tirant de sa poche des pièces alors nouvelles de 10 et 5 fr. d'or, il me dit : Voilà tout ce qu'il y a à faire.

La traduction de la pensée de cet éminent ministre était celle-ci : Non seulement il faut aujourd'hui accepter l'or, mais il faut lui creuser de nouveaux canaux ; il envahit notre circulation par le canal de la pièce de 20 fr., il faut lui creuser des canaux secondaires par les pièces

de 10 fr. et de 5 fr. Et, pour le dire en passant, j'ai quelquefois regretté pour ma part que la pièce d'or de 10 fr. en particulier n'ait pas été plus multipliée, non seulement pour introduire l'or dans la circulation, mais pour l'y retenir, dans un moment où, comme à l'heure actuelle, on fait souvent des exportations d'or en pièces de 20 fr., mais jamais en pièces de 10 francs.

L'or a donc été accepté en définitive avec empressement en 1853. On a favorisé sa diffusion dans la circulation française, et lorsqu'il a été pleinement en possession du marché français, — car la plupart des payements se sont faits exclusivement en or pendant plusieurs années, — il s'est formé une opinion nouvelle dont j'avoue que je suis responsable dans une certaine mesure; un certain nombre d'économistes et de financiers se sont dit : Pourquoi ne pas faire de l'or l'étalon unique du pays? On serait à l'abri de toutes les fluctuations qui pourraient emporter l'or comme d'autres fluctuations l'ont apporté.

Et puis, l'étalon d'or n'a-t-il pas beaucoup d'avantages dans un pays riche? Dans ce pays, les douanes seraient payées en or; les exportations également; en un mot, il y a plusieurs rapports, plusieurs aspects sous lesquels la fortune publique pourrait profiter dans ce pays, disions-nous alors, de l'étalon d'or, comme les Anglais l'ont admis pour leur compte depuis longtemps.

Cette discussion sur la possibilité d'établir l'étalon unique d'or s'est prolongée pendant plusieurs années à partir de 1853.

Elle a trouvé un certain encouragement et presque en même temps un obstacle qui est devenu tout à coup insurmontable.

Je suis obligé de dire quelques mots de cet encouragement et de cet obstacle.

L'encouragement a été le fait suivant : en 1865, les gouvernements de France, de Belgique, de Suisse et d'Italie, gouvernements ayant tous, en vertu de faits historiques inutiles à rappeler ici, la même monnaie d'or et d'argent, se sont demandé s'il n'y avait pas quelque arrangement à prendre pour rendre l'échange de leur monnaie plus facile et plus sûr, et par exemple, si l'admission de fait qui avait lieu dans les payements, des monnaies de ces quatre Etats par rapport les uns aux autres, ne pouvait pas recevoir une certaine sanction par l'admission obligatoire dans les caisses publiques.

De là sortit l'union monétaire de 1865, cette Union latine dont vous entendez quelquefois parler. L'Union latine conclue, il y eut dans la pensée des économistes européens un mouvement d'esprit et d'idées assez remarquable. On fut frappé du fait de cette convention, on remarqua que jamais il n'y avait eu de convention analogue, sinon entre les peuples qui avaient déjà des liens politiques, comme les membres de la Confédération germanique.

Mais quand on vit que la France dans son régime d'alors, la Suisse républicaine, les Etats parlementaires d'Italie et de Belgique, se réunissaient dans un accord monétaire si remarquable, on se rappela que de grands esprits, de grands économistes, ont quelquefois, dans le passé, émis le vœu d'une monnaie universelle, internationale. Alors on se demanda s'il n'y avait pas lieu de creuser cette question et de voir quelles pouvaient être les conséquences de l'Union latine, union qui avait, dans ses statuts, admis d'avance l'accession des peuples les plus éloignés.

De là sortit, en 1867, la réunion d'une conférence monétaire internationale, qui est l'objet des grandes animadversions des Américains, dont j'aurai tout à l'heure à parler. La conférence monétaire internationale, aussi générale qu'on avait pu la réunir, aborda la question de l'unification des monnaies. Cette conférence, très nombreuse, dans laquelle tous les Etats d'Europe et l'Amérique du Nord étaient représentés, fut essentiellement libre et scientifique, en dehors de toute pression d'aucun genre ; il n'y avait presque aucun diplomate parmi les membres de la réunion ; c'étaient quelques conseillers d'Etat, des hommes techniques, des directeurs des Monnaies, des économistes distingués.

Après une libre discussion, les trois questions suivantes furent décidées à la presque unanimité.

On décida que l'unification des types monétaires serait une chose excellente pour le commerce, pour l'industrie, pour la science, pour la statistique et pour les relations des peuples. On pensa que cette unification, si elle était sérieusement poursuivie, devrait se réaliser par deux moyens. Le premier moyen serait l'admission générale de l'étalon d'or comme mesure commune entre tous les peuples ; le second moyen serait la coordination, la ressemblance, l'analogie des types monétaires, qui seraient choisis avec les types de l'Union latine ; on ajouta seulement que l'Union latine, qui réunissait déjà un grand nombre d'habitants et qui, comme vous le savez, a pour pièces fondamentales de sa circulation monétaire en or les pièces de 20 fr., de 10 fr., de 5 fr., ferait bien en outre de frapper une pièce de 25 fr. qui aurait une grande analogie avec certaines pièces étrangères, appartenant à des pays d'Europe et même d'Amérique, en dehors de l'Union latine.

La conférence, dont les procès-verbaux ont été dressés avec soin, se sépara après ce résultat assez remarquable. Comme vous le remarquerez, elle apportait un certain secours aux hommes qui, comme moi, se permettaient de dire : Pourquoi, en France, ne profiterait-on pas de l'occasion, de la possession que la France a d'une monnaie presque exclusivement composée d'or, pour la fixer et l'arrêter dans le pays par l'adoption de l'étalon unique d'or comme base exclusive des payements et de la circulation ?

Cette conférence, qui avait fait quelque sensation dans le monde économique, en a produit encore plus à la longue, quand on a vu certains résultats s'accuser à l'étranger. Certains pays ont adopté l'étalon d'or, comme la Scandinavie, l'Allemagne, et je puis ajouter, — mais j'aurai à revenir sur cette assertion, — l'Amérique du Nord.

Peut-être même, dois-je le dire, a-t-on exagéré quelquefois l'influence de la conférence monétaire de 1867 sur ce point spécial ; mais comme les peuples dont je parle adoptèrent l'étalon d'or sans se rapprocher de la monnaie française, — quoique, pour plusieurs d'entre eux, cela fût assez facile, puisqu'ils avaient à se donner une monnaie d'or toute nouvelle, — je crois que l'influence de la conférence monétaire sur ce résultat relatif à l'étalon d'or seulement n'a pas été immense, et que les représentants qui restent de la conférence monétaire de 1867 peuvent renoncer complètement à la pensée même rétrospective d'avoir, par exemple, compté le prince de Bismarck parmi leurs disciples.

Je crois que les Etats qui ont pris l'étalon d'or se sont surtout déterminés d'après leur situation, d'après l'opinion de leurs économistes et leurs préoccupations plus que pour obéir aux vœux de la conférence de 1867.

Mais ce qui se rapporte évidemment à la conférence de 1867, c'est l'imitation de la monnaie française, imitation qui a été considérable, qui s'est produite dans une foule de pays, en Espagne, en Autriche dans une certaine mesure, et dans la péninsule des Balkans, au nord, en Roumanie et en Serbie, au sud, en Grèce. Je ne parle pas de quelques pays placés dans des parties plus éloignées de nous, en Europe ou dans l'Amérique du sud.

Il y a eu, à la suite de la conférence de 1867, un mouvement assez général, fécond, auquel il faut applaudir, pour la généralisation des types monétaires de l'Union latine. On a vu là un fait considérable, et qui a augmenté le nombre des partisans de l'étalon d'or dans notre pays.

Ces partisans se manifestèrent, dans des enquêtes, dans différentes discussions que le gouvernement d'alors provoqua sans être arrivé jamais, pour son compte, à un parti pris.

Dans une de ces discussions, je me rappelle même que mon attention fut particulièrement fixée par l'opinion d'un membre du ministère actuel ; M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans une déposition savante qui ne contient pas moins de 18 pages in-folio de l'enquête monétaire de 1870, développa les avantages de l'étalon d'or, qui avait, disait-il, un intérêt à la fois français et international.

Ces mots-là lui paraissaient devoir être considérés comme presque synonymes au point de vue de cette question de la monnaie qui devait rapprocher les peuples.

Malgré ces opinions nombreuses et ce mouvement assez sérieux, rien ne se produisit jusqu'à ce qu'arrivât une situation qui mit tout à fait la question hors de discussion. L'occasion qui avait été propice disparut. Quand nous avions demandé l'établissement de l'étalon d'or, nous étions en présence d'une situation où l'on pouvait vendre son argent avec bénéfice. En 1857, par exemple, lors des premières manifestations de l'initiative dont je parle, et pendant quelques années, on pouvait se débarrasser de son argent avec profit; on pouvait avoir en France une circulation exclusivement d'or, et conquérir cette circulation avec quelques bénéfices pour le Trésor. L'occasion passa; elle disparut, car on ne l'avait pas saisie par le cheveu unique que l'antiquité lui prête. Peu après, dès 1867, on vit l'argent baisser; les Etats qui avaient de l'argent ne pouvaient pas s'en débarrasser sans perte.

L'or haussa, l'argent baissa de plus en plus.

Cette situation, qui commençait imperceptiblement avant 1871, se prononça fortement après, et alors on dut envisager l'impossibilité d'opérer une transition vers l'étalon d'or sans de très grandes pertes, pertes inadmissibles, vu la situation éprouvée de la France.

Mais en outre il surgit presque aussitôt une préoccupation inverse.

Comment conserver notre or? Non seulement il fallait renoncer à faire de l'or la monnaie fondamentale, exclusive du pays; mais comment conserver l'or qui était la base en fait de notre circulation monétaire depuis 1853?

La question se posa. Ce furent les représentants de l'Union latine qui, réunis à certaines époques périodiques, traitèrent de cet intérêt. Ils se dirent : Avec la baisse de l'argent qui se produit, nous sommes menacés de voir tout notre or drainé, — suivant l'expression admise, — s'écoulant à l'étranger pour être remplacé par un argent déprécié.

La préoccupation fut telle, en 1874, que les représentants des cinq puissances réunies arrêtèrent qu'il était impossible de laisser continuer le libre monnayage de l'argent; comme l'argent était en baisse considérable, son libre monnayage, dans leur pensée, ne pouvait qu'entraîner le drainage de l'or, et la circulation latine aurait été privée de ce métal, qui était le plus cher aux populations et le plus utile à la fortune publique. En 1874, voilà donc ce qui est arrivé.

Cela fut répété dans une conférence de 1875; on restreignit encore la quantité de frappe autorisée. Au commencement de 1876, la même décision intervint.

Ces mesures étaient urgentes, car on était en face d'une baisse de 12 à 13 0/0 sur l'argent, c'est-à-dire qu'on pouvait, ainsi que je l'ai expliqué, avec un bénéfice approximativement égal à la différence dont je parle, remplacer dans la circulation de l'Union latine les espèces d'or par les

espèces d'argent et opérer des bénéfices immenses sans aucun risque et sans aucune perte.

Voilà ce qui avait été décidé dans ces conférences.

Les pouvoirs législatifs organisés en France, d'après la Constitution de 1875, se réunirent à cette même époque de 1876.

Je fus un de ceux auxquels il parut qu'une simple limitation des émissions d'argent, en présence d'une perte de 13 0/0, était absolument insuffisante. J'eus l'honneur de soumettre la question au Sénat et, après une longue discussion, à laquelle prit part l'honorable M. Léon Say, alors ministre des finances, voici le résultat qui se produisit. Il avait apparu, dès l'origine de la discussion, que l'honorable M. Léon Say partageait les préoccupations que j'exprimais sur la nécessité d'arrêter la frappe de l'argent par quelque chose de plus fort qu'une simple limitation. Mais en même temps, je dois rappeler qu'il s'éleva des discussions assez importantes sur des points accessoires. J'allais, par une pente assez naturelle, en demandant la suppression absolue de la frappe de l'argent, jusqu'à rendre un peu responsable de l'écart d'alors le mécanisme du double étalon. Je trouvais son mérite quelque peu affecté par cet écart de 13 0/0 dans le rapport des métaux, entre lesquels la loi a établi une équation obligatoire démentie par le mouvement du commerce.

L'honorable M. Léon Say, placé à un autre point de vue, réservait les droits du double étalon ; il voulait seulement entraver la fabrication de l'argent.

Telles furent les discussions qui occupèrent le Sénat à cette époque. Et lorsque M. Léon Say, peu après cette discussion, apporta au Sénat une loi, par laquelle il demandait que le gouvernement fût autorisé à limiter et au besoin à suspendre la fabrication de la monnaie d'argent, je ne fus pas tout à fait d'accord avec lui sur les principes, mais je l'étais sur leurs conséquences, ce qui vaut beaucoup mieux. Il arrive quelquefois qu'on est d'accord avec ses adversaires sur les maximes et qu'on ne l'est pas du tout sur la pratique.

M. Léon Say ne se borna pas à présenter cette loi qui autorisait à limiter la fabrication de l'argent. Après l'adoption de cette loi, il fit suspendre absolument cette fabrication. C'est le régime qui a existé jusqu'au renouvellement de la convention latine en 1878.

A cette époque, le régime introduit par les décisions dont je parle est entré, en quelque sorte, dans le domaine conventionnel par l'article 9 de la convention monétaire de l'Union latine renouvelée en 1878; il a été arrêté, par cet article 9, que provisoirement la frappe de l'argent serait suspendue dans les cinq Etats, et qu'elle ne pourrait être reprise chez aucun d'eux sans le consentement unanime des autres.

Voilà le régime monétaire sous lequel nous vivons.

Il est très net et il prête cependant à différentes considérations. J'ai

eu l'honneur de vous dire que même entre l'honorable M. Léon Say et moi, il y avait eu, en 1876, quelques divergences de qualifications théoriques.

Quant à moi, si le Sénat le permet, je résume mon opinion ainsi : la législation qui a abouti à la prohibition de la frappe de l'argent établie en 1876, est une législation mixte, de transaction.

Ce n'est pas l'étalon d'or unique, ce n'est pas non plus le double étalon. Ce n'est pas l'étalon unique, puisque des quantités d'argent considérables restent en France et peuvent être employées à tous les payements, puisqu'on peut apporter à son créancier, plus ou moins mécontent de la circonstance, des millions de francs en argent.

Nous n'avons pas non plus le double étalon vrai, puisque la particularité du double étalon est que chaque monnaie peut être multipliée par l'apport des particuliers à la Monnaie; or, pour l'argent, cette situation n'existe plus. L'argent est paralysé dans sa production ; nous avons certainement de la monnaie d'argent, mais nous n'en augmentons pas la quantité.

C'est donc une législation mixte et transactionnelle.

L'honorable M. Léon Say a dit, en outre, que c'était une législation *expectante* qui permettait, sans aucun inconvénient, à la fortune publique d'attendre le cours des événements, — et que si, par exemple, l'argent se relevait, on pourrait reprendre sa fabrication.

Je partage ce point de vue; je l'étends même dans une certaine mesure jusqu'à dire que cette situation réserve tout, et que même si l'avenir de la France le rendait utile, si l'état du monde le permettait, la question de l'étalon d'or unique pourrait être reprise; mais n'est-il pas nécessaire que je demande au Sénat la permission de dire ce que je pense de la situation qui est dérivée de cette législation, relativement aux convenances du pays ?

Je crois qu'il est indispensable d'en parler, parce que c'est précisément ce point des convenances de notre situation monétaire avec l'opinion du pays qui a été peut-être dans ces derniers temps le plus discuté.

Oui, on se demande souvent ceci : la France qu'on présume avoir cinq milliards d'or et deux milliards et demi d'argent,— c'est du moins à ces chiffres que tous les statisticiens ont abouti, — la France qui a une circulation ainsi composée, a-t-elle une circulation en rapport avec ses goûts avec ses convenances ? L'acceptation d'un tiers d'argent dans tout payement, en présence de deux tiers d'or qui sembleraient la conséquence de cette proportion, conviendrait-elle au pays ?

Eh bien, Messieurs, non !

Pour peu qu'on y ait réfléchi, et vous êtes tous du nombre de ceux qui y ont réfléchi mûrement, il faut reconnaître que si vous descendiez dans le sentiment du pays, lorsqu'il est en présence de cette comparaison

entre l'or et l'argent, vous trouveriez dans la conscience publique cette opinion que la France n'a pas tout à fait autant d'or que cela serait à désirer, mais qu'elle a en revanche une trop forte proportion d'argent.

Ce sentiment se produit quand on révèle qu'il est sorti quelques centaines de millions d'or des caisses de la Banque de France, et alors on commence à s'en inquiéter.

D'un autre côté, l'argent est considéré comme un peu incommode, comme embarrassant dans les payements, et le créancier, à moins qu'il ne soit en présence d'un débiteur qu'il croyait insolvable, répugne à l'idée d'être payé en argent d'une somme considérable. Le débiteur aussi est suspendu par une question de convenance vis-à-vis de son créancier, s'il a une forte somme d'argent à lui payer.

Cela est si vrai, qu'il semblerait que le gouvernement lui-même ait traduit cette situation dans sa conduite.

Le gouvernement introduit dans ses payements une certaine proportion d'argent; depuis quelque mois, au Trésor et dans d'autres caisses publiques, on paye un quart en argent, trois quarts en billets; voilà la proportion que j'atteste avoir été employée assez fréquemment pour croire qu'il y a eu des instructions. Mais l'Etat ne traite pas tous ses créanciers de la même manière; et quand il a affaire aux représentants du pays, il les traite différemment; jamais une pièce d'argent n'est introduite dans les payemements qui leur sont faits.

Le gouvernement agit ainsi par courtoisie envers vous et non sans doute pour endormir votre vigilance. (*Sourires* à droite.)

Voici la situation telle qu'elle se résume : une circulation monétaire dans laquelle on compte deux tiers d'or et un tiers d'argent et qui, sous le rapport des convenances des populations, offre des proportions regrettables.

Il y a eu même des manifestations d'opinion dans ce sens.

Il existe une proposition d'un honorable sénateur, M. Joseph Garnier, qui a demandé que dorénavant l'argent ne pût être admis que pour 500 fr. dans les payements. Cette pensée de la limitation est en rapport avec les répugnances du public, qui ont fait considérer à l'auteur sa proposition comme utile.

Si la proposition de notre honorable collègue n'est pas encore venue devant le Sénat, c'est que M. Joseph Garnier l'a entourée de tant d'autres propositions complexes touchant au système monétaire, que la commission a véritablement été effrayée de sa tâche.

Voilà, Messieurs, je le dis en passant, un point de vue sur l'étalon d'or, conciliable avec une assez grande circulation d'argent, que je signale à la conférence nouvelle comme un sujet de discussion internationale.

Mais ce n'est pas par des mesures aussi discrètes qu'on a manifesté la pensée d'intervenir dans notre régime monétaire depuis deux ou trois

ans. Il est arrivé d'Amérique des propositions qui tout d'abord ont paru présenter un singulier contraste avec la situation dont je parlais.

Nous avons, suivant moi, trop d'argent dans notre circulation. Il est arrivé d'Amérique une proposition qui tendrait à nous inonder d'argent, à rétablir la frappe illimitée de l'argent, comme avant 1876 et, par cela même, à détruire notre mal en l'agrandissant.

Et comment les Américains en sont-ils venus là ? Il faut bien les introduire sur la scène, puisque je me permets d'interroger M. le ministre des finances sur l'attitude qu'il va garder à l'égard des initiatives américaines.

Les Américains ont le double étalon. Seulement ils ne l'ont pas compris tout à fait comme nous.

Ils ont établi, en 1834, dans leur législation, qu'un kilogramme d'or vaudrait 16 kilogr. d'argent au lieu de 15 1/2.

Pascal disait : « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà. » Eh bien, en Amérique, au delà de l'Océan, c'est 16 ; en deçà de l'Océan, c'est 15 1/2.

Par le fait, les Américains ont tort, à mes yeux, quand ils veulent régler des effets qui dépendent du commerce général et de la liberté des échanges, mais enfin leur point de vue est remarquable.

Ils ont accepté la proportion de 1 à 16 au lieu de 1 à 15 1/2 ; par cela même, l'Amérique a depuis longtemps beaucoup d'or, elle en a plus que les pays qui ont la proportion de 1 à 15 1/2.

L'Amérique est donc un pays ayant depuis assez longtemps le régime de l'étalon d'or prédominant en fait, quoiqu'elle ait en théorie le régime du double étalon, mais conçu sur une autre base que celle de l'Union latine.

En 1867, l'Amérique était représentée dans la conférence internationale.

Son représentant vote pour l'étalon d'or unique, comme point d'avenir de la législation monétaire ; je me rappelle qu'il écrivit, à son retour en Amérique, qu'il y avait des propositions en ce sens dans son pays, et que l'honorable M. Sherman, président du comité des finances du sénat américain, proposait d'adopter l'or comme monnaie exclusive des Etats-Unis.

On peut même penser, cinq ans après, que la proposition était acceptée, car on lut dans plusieurs journaux que les Etats-Unis étaient passés à l'étalon d'or en 1873.

Cependant, pour être toujours dans une impartialité complète et mettre la contradiction à côté de mes assertions, je dois dire que les Américains ont allégué que, s'ils avaient adopté l'étalon d'or unique en 1873, c'était *par inadvertance*, dans un moment où le gouvernement se trouvait dans un état *d'atonie*, et que cette législation avait profondément

surpris le pays. Cependant, l'Amérique a tout à fait accepté la décision de 1873; les frappes d'argent ont cessé dans la monnaie américaine, comme cela résulte de l'état des frappes joint aux procès-verbaux de la conférence internationale de 1878. En un mot, la suppression du double étalon s'est manifestée complètement dans les faits en Amérique à partir de 1873.

Il est vrai qu'en 1878 cette suppression du double étalon et cette acceptation de l'étalon d'or unique a été l'objet d'une réaction.

Nous avons appris par plusieurs journaux de cette époque, par des extraits de discussions, par différentes nouvelles arrivées des Etats-Unis, que les représentants des pays des Etats-Unis qui ont des mines d'argent, — ils sont importants, et il est attesté que les Etats-Unis qui ont produit longtemps plus d'or que d'argent produisent aujourd'hui plus d'argent que d'or, — nous avons appris, dis-je, que les représentants en Amérique des pays producteurs d'argent avaient introduit une agitation dans le parlement. Ils ont fait voter en 1878 un bill qui autorise le gouvernement des Etats-Unis à frapper des quantités limitées de deux à quatre millions de dollars d'argent par mois.

Il paraît qu'il en a été fabriqué, je ne sais plus dans quelle quotité; mais divers journaux et de nombreux renseignements prétendent que cette monnaie a été mal accueillie des Américains; qu'habitués à la monnaie d'or, ils ont reçu avec déplaisir cette monnaie votée par le législateur, et cependant agréable à ceux qui ont provoqué le vote.

Toujours dans la pensée d'être impartial, je dois ajouter que les délégués américains de 1878 disaient: « Nous sommes désintéressés dans cette question d'argent. Comment! nous influencerions d'une manière intéressée les autres peuples pour frapper des pièces d'argent! Mais l'Etat américain ne possède pas de mines d'argent; les mines ne lui appartiennent pas. »

C'est un langage que vous comprenez, sans doute, aussi bien que vous comprendriez les représentants de la France discutant un traité de commerce avec l'Angleterre, et lui disant : « Ne croyez pas que nous ayons la préoccupation intéressée de l'exportation de nos vins. L'Etat français ne possède ni le château Yquem, ni le Léoville, ni le Clos-Vougeot. Il est désintéressé dans la question. »

Eh bien, c'est comme cela que les Américains repoussent le reproche d'intérêt national. Mais il faut bien qu'ils donnent une raison de leur insistance. Si ce n'est pas l'intérêt de leurs mines qui les guide, il faut qu'ils donnent une autre explication et ils l'ont donnée. Ici encore je suis un traducteur fidèle, et je vous assure que cette question est intéressante pour connaître les instincts d'un peuple et aussi la manière dont sa diplomatie se formule.

Je prends ici la diplomatie comme étant souvent la vérité, mais

comme n'étant pas exclusivement le domaine de la vérité rigoureuse.

Les Américains disent : « Si nous nous occupons de l'argent, c'est que la disparition de l'argent dans une partie notable de la circulation du monde serait une offense grave à la civilisation. Laisser aux peuples d'Asie et à la parure des femmes asiatiques l'argent au préjudice des caisses européennes, serait une offense à la civilisation. » Tant il importe, suivant eux, à la civilisation que l'argent joue un rôle égal à celui de l'or, dans les systèmes monétaires.

Vous apprécierez comme vous voudrez cette élégie sur le sort de l'argent, qui a encore une grande part dans les monnaies européennes, qui en aurait une plus grande encore si l'on adoptait l'étalon d'or sur les bases données par M. Garnier.

Je ferai seulement remarquer que, si l'on accepte cette élégie touchante sur le sort de l'argent, je demanderai au moins une larme pour cette monnaie de bronze qui a été celle des anciens Romains, celle de plusieurs peuples de l'antiquité, qui a été aussi celle des Suédois modernes, qui, aujourd'hui, est tombée chez nous dans la situation que vous savez, et qui est menacée par le nickel qui a envahi plusieurs pays voisins et qui devrait, dit-on, envahir aussi prochainement notre circulation de très petite monnaie.

Vous le voyez, tout cela n'est peut-être pas très sérieux ; ce qui ressort, c'est une attaque contre le régime monétaire que nous avons fondé en 1876, et sur lequel il ne me reste plus qu'à dire quelques mots, en demandant à M. le ministre des finances quelle attitude il compte prendre dans la conférence.

Les maux qui menaçaient la France en 1876, si l'on n'eût pas arrêté la frappe de l'argent, ont-ils changé de nature ? Non ; la situation est la même ; l'argent perdait à cette époque 13 p. 100 ; il y a quelques jours, il perdait 12,75 ; nous sommes toujours à 12 ou 13 p. 100 de perte ; sans doute, il y a eu des fluctuations, il n'est pas inutile de l'établir ; il y a eu même des moments où l'argent a perdu jusqu'à 18 et 19 p. 100.

Il est donc possible de se dire maintenant, comme en 1876 : Quand il y a 12 p. 100 de bénéfice à introduire de l'argent en France et à en tirer de l'or, la spéculation doit être incessante, active et, sans un obstacle légal, tout l'or que la France possède serait vite écoulé et perdu pour elle dans un espace très court.

La situation est donc la même, les motifs sont les mêmes, les craintes sont les mêmes. Que peut-on opposer ? C'est que, dans certaines conséquences de la proposition des Américains demandant la reprise du monnayage de l'argent en Europe, il en est une prétendue sur laquelle je veux bien appeler l'attention, mais dont je laisse au Sénat le soin de mesurer l'importance.

Les Américains disent : Ne vous préoccupez pas trop de la baisse de l'argent; si plusieurs peuples reprenaient, en même temps, le monnayage illimité de l'argent, cette baisse cesserait. Alors il n'y aurait plus à craindre les maux qu'on a voulu prévoir en 1876, et que l'Union latine a conjurés par les mesures que vous connaissez.

Il y a là, je crois, un sophisme sur lequel je demande à appeler l'attention du Sénat. Il est bien vrai que, quand un mouvement monétaire se répand sur plusieurs pays, il tend un peu à s'affaiblir, mais sans s'annuler.

On en a eu la preuve en 1853, dans ce mouvement mémorable qui a remplacé l'argent par l'or.

A cette époque, la production de l'or a été énorme. Aussi la quantité des pays où il a été introduit a-t-elle été considérable.

L'or a pénétré en France, en Belgique, en Suisse, en Italie, en Espagne et dans plusieurs autres pays d'Europe.

Est-ce qu'on a vu pour cela la baisse de l'or cesser? La baisse de l'or a duré au moins dix ans. Eh bien, il n'est pas vrai qu'en joignant à la France quelques autres Etats convertis par l'éloquence américaine à la cause de l'argent, considéré comme un élément de la dignité de la civilisation, on obtienne par là la certitude d'un relèvement sérieux de prix. J'en ai, pour ma part, l'intime conviction. Et puis, ne faut-il pas regarder les faits et démontrer quels sont les peuples qui sont disposés à écouter les propositions de l'Amérique? Vous avez déjà lu dans les journaux que les Anglais y sont complètement réfractaires; et le 10 mars, l'organe du prince de Bismarck, dans le parlement de Berlin, a déclaré que si un envoyé allemand venait à la conférence, ce serait pour écouter, pour converser, et non pour changer le *statu quo* allemand. Vous vous trouverez donc toujours en présence d'une situation analogue à celle de 1876, avec tous ses dangers.

Je me permets de résumer mon interpellation par les questions suivantes que je pose à l'honorable ministre des finances.

Il y a un fait qui m'a beaucoup frappé, c'est la forme de l'apppel fait aux différents Etats pour la conférence actuelle. La conférence de 1881 est la conséquence d'une première conférence qui a eu lieu à la fin de 1878. Quand les Etats-Unis d'Amérique eurent adopté à cette époque une introduction partielle et limitée de l'argent dans leurs émissions, ils demandèrent à l'Europe une introduction plus large de l'argent dans son monnayage et ils manifestèrent ainsi tout de suite que leur politique était moins une politique d'intérêt monétaire qu'une politique commerciale tendant à influencer les autres peuples, et qu'ils s'occupaient beaucoup moins de se donner de l'argent pour leur propre circulation que de le conseiller et de l'introduire à large dose chez les autres peuples pour le profit de leurs mines.

Ils provoquèrent donc une conférence dont vous trouverez les procès-verbaux dans votre bibliothèque. Cette conférence s'est résumée dans deux phrases, — une demande et une réponse, — dégagées de tous les accessoires dont je vous ai parlé, et notamment de ces observations américaines sur le rôle de l'argent et sur l'inadvertance du bill de 1873. L'Amérique a demandé le monnayage illimité de l'argent en Europe et la reconnaissance de l'argent comme élément monétaire analogue à l'or. Les Etats européens, y compris la France qui avait la présidence de la conférence, ont répondu avec ensemble : Vous avez raison de vouloir que l'argent joue un grand rôle monétaire dans le monde ; c'est à chaque Etat de déterminer la proportion qu'il convient d'assigner à ce métal. En un mot, ce n'est pas matière à convention générale, mais à appréciation nationale.

Eh bien, la France a eu sa part dans cette réponse si pleine de bon sens.

A-t-elle eu un repentir de ce bon sens? La France paraîtrait l'avoir éprouvé, car nous avons appris cette année que ce n'étaient plus les Américains qui demandaient la réunion d'une conférence dans laquelle ils s'étaient trouvés en face de la France et des Etats européens réunis; mais que c'était la France, se détachant des autres Etats de l'Europe et s'entendant particulièrement avec l'Amérique, qui demandait la réunion d'une conférence nouvelle. Ou la France se repent de sa réponse sage de 1878, ou bien l'Amérique a apporté à ses prétentions d'alors des modifications dont il n'a été encore rien révélé au public.

Je demande donc, en résumé, à M. le ministre : Pourquoi vous êtes-vous solidarisé avec les Américains dans une conférence dont eux seuls peuvent avoir le profit que nous avons exposé, et dans laquelle nous courons de si grands risques? Pourquoi cette solidarité qui devra être rompue si nos intérêts sont, comme je l'ai démontré, contraires, et qui vous attirera toujours une certaine responsabilité, même dans le cas où la conférence échouerait complètement, car je n'aime pas que la dignité de mon pays soit mêlée à la provocation d'une conférence, d'où il ne doit rien sortir d'utile pour lui?

Voilà ma première demande.

En second lieu, quelle attitude voulez-vous prendre à l'égard du monnayage illimité de l'argent demandé par les Américains, en vue de la défense de votre circulation d'or dont vous connaissez tous les avantages pour le pays?

Vous reconnaissez dans vos pratiques de trésorerie que l'argent ne peut être introduit dans la circulation qu'avec des restrictions extrêmes.

Vous avez le sentiment de cette situation. Vous l'auriez au besoin par des enquêtes auprès des chambres de commerce, qui se sont prononcées plusieurs fois, avant 1870, pour la monnaie d'or comme préférable à la

monnaie d'argent. Vous trouveriez facilement une foule de documents dans ce sens; vous êtes éclairés; eh bien, quelle attitude voulez-vous prendre dans la conférence internationale pour la conservation de notre circulation d'or?

Si le Sénat me le permet, j'ajouterai une troisième et dernière question à celles que j'ai adressées à l'honorable ministre des finances.

Celle-ci est bien dégagée de toute idée d'opposition systématique; et elle pourrait avoir son utilité alors même que la conférence devrait aboutir au même résultat que celle de 1878, c'est-à-dire alors même qu'elle échouerait complètement.

J'ose dire à M. le ministre des finances: Consultez l'histoire des grandes conférences monétaires internationales. Il n'y en a qu'une qui ait produit des résultats, celle de 1867. Et pourquoi? Parce que les Etats qui y prenaient part ne cherchaient pas à se tromper, parce qu'il n'y avait pas d'intérêts inconciliables et que, sur le terrain de la civilisation, on posait des questions que tout le monde était amené à résoudre d'une manière uniforme.

Tout le monde, en 1867, était d'accord pour reconnaître que l'unification des types monétaires était un grand bien pour l'humanité et que l'Union latine avait une position exceptionnelle à cet égard; que non seulement elle représentait un groupe de populations supérieur en nombre à tous les autres, mais encore qu'elle avait un système monétaire qui par son rapport avec le système métrique, adopté aujourd'hui dans presque tout l'univers civilisé, s'associait aux progrès de ce système métrique lui-même.

Eh bien, je demande à M. le ministre des finances si la question de l'unification des types sera reprise dans la conférence internationale nouvelle.

Cela aurait au moins l'avantage de lui procurer un résultat utile dans le cas où les initiatives qui l'ont véritablement inspirée viendraient, comme je le pense, à échouer. (*Très bien!* à droite et *applaudissements* sur plusieurs autres bancs.)

II. *Discours de M. Magnin, ministre des finances.*

Messieurs, l'honorable M. de Parieu, en commençant ses observations sur la conférence monétaire projetée, a bien voulu reconnaître quelles étaient les attributions du gouvernement et quelles étaient celles du Parlement dans une question de cette nature.

Je suis, à cet égard, complètement d'accord avec lui.

Le gouvernement a le droit de négocier des traités; le Parlement a le droit de les accepter ou de les refuser. Nous n'avons donc pas à examiner en ce moment la question du double étalon ou de l'étalon unique; nous

n'avons à l'examiner ni au point de vue théorique, ni au point de vue pratique.

Nous avons, — et c'est ici l'objet de ma réponse, — nous avons à donner au Sénat, au nom du gouvernement, les explications les plus claires et les plus complètes sur la politique qu'il suit et qu'il entend suivre dans cette question monétaire, qui préoccupe, à très juste titre, le pays et l'Europe tout entière.

En terminant son très remarquable discours, l'honorable M. de Parieu m'a posé plusieurs questions. Il m'a demandé pourquoi la France s'était solidarisée avec l'Amérique, afin de provoquer une conférence monétaire de tous les Etats d'Europe ; il m'a demandé encore quelle attitude la France comptait prendre dans cette conférence, au point de vue du double étalon monétaire.

Je répondrai avec la plus entière franchise.

Messieurs, ce n'est pas une question nouvelle que la question monétaire. Depuis un certain nombre d'années elle agite les intérêts ; elle est discutée dans les parlements, et elle a fait l'objet d'un grand nombre de conférences. J'indiquerai tout à l'heure quelle a été l'attitude de la France en 1878 et quelle est sa politique en 1881, politique d'ailleurs peu différente de celle que mon honorable prédécesseur a suivie dans cette question.

L'honorable M. de Parieu a rappelé que l'état monétaire de la France avait été réglé par la loi de 1803, ou du 7 germinal an XII.

Depuis lors, la France a joui du double étalon monétaire qui, jusqu'en 1874, a régné chez nous au grand profit des intérêts du pays, et a produit les résultats les meilleurs, sans donner aucun sujet de se plaindre.

A partir de 1874, il y a eu une modification, résultant d'un fait très considérable : c'est que l'Allemagne, en 1873, a jugé de son intérêt de démonétiser son argent ; et alors les pays formant l'Union latine, c'est-à-dire ayant monnaie d'argent, ont été dans la nécessité de prendre certaines mesures pour se défendre contre l'invasion de l'argent jeté ainsi sur le marché.

Ces mesures de précaution ont été prises en 1874 ; elles l'ont été en 1876. L'honorable M. de Parieu les a approuvées, le Sénat et la Chambre les ont approuvées également, et l'honorable M. Léon Say a bien fait d'y coopérer, car si l'on n'avait pas alors limité la frappe de l'argent, non seulement ce métal aurait baissé de 10, 12 et 15 p. 100, mais il aurait pu baisser dans une proportion beaucoup plus importante, au grand détriment du pays, qui a une circulation d'argent considérable.

Le gouvernement fut frappé de ces faits, Messieurs, et après avoir étudié les délibérations de la conférence de 1878, il fit à la Chambre des députés, où on l'interrogeait, une réponse que je veux rappeler.

Il y a quatre mois, en effet, que le Parlement a été saisi de cette ques-

tion, et ce que le gouvernement avançait alors avec une certaine réserve, il peut le répéter aujourd'hui avec une entière sécurité et la plus complète franchise. A la Chambre des députés, j'avais l'honneur de dire que la conférence de 1878 avait, dans ses résolutions et en tête de ses résolutions même, placé cette déclaration votée à l'unanimité : « Il est nécessaire de maintenir dans le monde le rôle de l'argent aussi bien que celui de l'or. » Et j'ajoutais :

« Cette déclaration laisse évidemment la porte ouverte à de nouvelles négociations entre les grandes puissances. Depuis cette époque, il y a eu en Allemagne et en Angleterre de nombreuses manifestations en faveur du double étalon monétaire. Cependant, elles n'ont pas été encore assez importantes pour que la France pût prendre l'initiative de nouvelles négociations.

« Des faits pourront survenir dans un avenir peut-être prochain, de nature à éveiller l'attention de l'Europe et de l'Amérique sur cette question. Si ces faits se produisent, la France ne s'abstiendra certainement pas ; elle ne refusera pas de s'occuper d'une question qui touche aussi directement à ses plus grands intérêts ; elle n'aura garde de fermer l'oreille aux ouvertures qui pourraient lui être faites dans cet ordre d'idées. »

Voilà, Messieurs, quelle était l'opinion du gouvernement il y a quatre mois. Depuis, il s'est mis en rapport avec l'Amérique, qui avait provoqué la conférence de 1878 et, conjointement avec elle, il a convié les puissances de l'Europe à une conférence qui doit se tenir le 19 de ce mois, pour discuter la question monétaire.

Nul ne peut contester l'importance de cette question. Elle agite le monde financier, le monde commercial et le monde industriel. Il n'est personne qui ne soit heureux de voir les parlements et les gouvernements s'en occuper et ouvrir des délibérations entre les hommes les plus considérables de l'Europe, qui seront délégués à cette conférence.

Ainsi, Messieurs, au mois d'août 1878, sur l'invitation des Etats-Unis, une conférence eut lieu. L'objet que les Etats-Unis se proposaient était de restituer au métal argent son caractère de monnaie internationale.

La conférence, après avoir siégé une grande partie du mois d'août 1878, s'est séparée sans que les propositions de l'Amérique eussent été acceptées. La politique monétaire de la France, à cette époque, — l'honorable M. de Parieu le rappelait tout à l'heure, et je reprends les expressions dont il s'est servi, — a été une politique expectante, une politique d'ajournement.

L'honorable M. Léon Say, qui présidait la conférence, tout en laissant entrevoir les préférences de la France pour le système du double étalon, déclarait qu'on ne pouvait prendre aucune décision tant que l'Allema-

gne continuerait à retirer sa monnaie d'argent en circulation, et à la vendre en lingots à l'étranger.

Qu'il me soit permis de reproduire les paroles de l'honorable M. Léon Say ; le Sénat verra que si, à cette époque, le président de la conférence avait une politique expectante, c'était en raison du fait que j'ai rappelé. Ce fait n'existant plus, il est hors de doute qu'aujourd'hui l'honorable M. Léon Say accentuerait sa politique, et je ne crois pas l'engager trop en disant qu'elle se rapprocherait beaucoup de celle que suit, à l'heure qu'il est, le gouvernement.

A la séance du 16 août 1878, l'honorable président de la conférence disait :

« Il y a eu, dans les Chambres françaises, lorsqu'il s'est agi de la suspension de la frappe de l'argent, de longues et vives discussions sur le sens et la portée de cette mesure. Était-ce un acheminement vers l'étalon d'or, ou un état provisoire qui permettrait d'attendre un moment favorable pour rentrer dans le système du double étalon ? Le gouvernement s'est clairement expliqué à ce sujet. Il a déclaré très catégoriquement que nous ne marchions pas vers l'étalon d'or unique ; nous sommes, selon lui, dans une situation expectante et de laquelle nous ne sortirons que pour de bonnes raisons, quand elles se seront produites, et vraisemblablement pour rentrer dans le système du double étalon. »

Et plus loin il ajoutait :

« L'attitude du gouvernement français est expectante, et elle devra rester telle tant que les causes de la baisse de l'argent n'auront pu être exactement reconnues et mesurées, et notamment jusqu'à ce que l'Allemagne ait achevé d'écouler son stock de métal-argent. »

Ces ventes du métal-argent avaient pour effet nécessaire d'empêcher l'Allemagne d'accepter l'invitation qui lui avait été adressée en 1878, d'abord par les Etats-Unis, et ensuite par tous les délégués réunis en conférence.

Mais tout en ne prenant aucune décision définitive, la conférence n'a pas manqué d'affirmer des principes condamnant absolument la théorie de l'étalon unique, qui avait généralement prédominé jusqu'alors, à la suite de la conférence monétaire de 1867.

Sur la proposition de M. Goschen, appuyée par l'honorable M. Léon Say, la conférence, dans sa séance du 28 août 1878, a reconnu à l'unanimité qu'il était nécessaire de maintenir dans le monde le rôle monétaire de l'argent, aussi bien que celui de l'or.

Voici les paroles de l'honorable M. Goschen, représentant l'Angleterre à la conférence de 1878 :

« Mais, ajoute le délégué anglais, si cette proposition du système de l'étalon double était rejetée purement et simplement, ce rejet pourrait être mal interprété dans le public. On y verrait peut-être un verdict

rendu contre la monnaie d'argent. La situation à venir de l'argent serait atteinte et l'impression qui aurait été produite ne répondrait pas aux opinions de la grande majorité de la conférence. Au contraire, il y a dans le texte de la note américaine une déclaration que presque tous les délégués pourront voter et à laquelle, en tant que principe, pour son compte et personnellement, M. Goschen souscrirait volontiers ; c'est celle-ci : Il n'est pas désirable que l'argent ne reste pas l'un des métaux monétaires. »

Que s'est-il passé depuis cette époque ? Quelles sont les raisons qui ont déterminé le gouvernement à s'associer à l'Amérique pour adresser aux puissances de l'Europe une invitation à prendre part à une conférence monétaire internationale ?

Au mois d'août 1878, l'Allemagne continuait ses ventes d'argent ; mais au mois de juin 1879 elle se ravisa, car elle s'aperçut que l'œuvre de la démonétisation lui imposait des sacrifices par trop considérables. Elle arrêta à cette date d'une façon brusque, ses ventes d'argent. Cette décision était tellement juste qu'il y a quelques jours à peine, le 10 mars dernier, il y a moins d'un mois, le gouvernement allemand a pu demander dans le Reichstag, sans recevoir de réponse, s'il y avait des membres qui désirassent que les ventes d'argent fussent reprises.

On avait évalué, en 1873, à 800 millions la quantité d'argent qui existait en Prusse et qui était dans la circulation. L'Allemagne en a retiré plus de 800, et tout le monde évalue qu'il en reste encore de 900 millions à 1 milliard. Quand on veut évaluer la circulation monétaire dans un pays, voilà à quelles erreurs on peut se laisser aller ! C'est ce qui a fait dire au prince de Bismarck que les économistes qui avait été chargés d'évaluer la circulation monétaire en Prusse s'étaient trompés un peu plus du simple au double.

M. Joseph Garnier. — Il n'en sait rien.

M. le Ministre. — On sait très bien qu'il y reste pour 900 millions d'argent.

Ceux qui ont espéré que, une fois les ventes d'argent arrêtées en Allemagne, les choses monétaires rentreraient dans leur état normal ont dû renoncer à leurs illusions. L'argent n'a pas repris sa valeur, et il était naturel que les Etats-Unis, aussi bien que la France, voulussent mettre un terme à la politique d'ajournement sagement inaugurée en 1878, maintenant que la situation de l'Allemagne a complètement changé de face et modifie absolument la situation monétaire de l'Europe. Voilà ce que je puis répondre à l'honorable M. de Parieu.

C'est la raison prédominante qui nous a décidés à nous mettre d'accord avec l'Amérique pour réunir une conférence dans laquelle, avec l'aide des hommes les plus distingués, les plus compétents, les plus savants en cette matière, nous discuterons la question monétaire à tous les

points de vue, aussi bien au point de vue américain qu'au point de vue européen.

Et à l'heure qu'il est, l'honorable M. Evarts, ministre des affaires étrangères, traverse l'Océan pour venir prendre part à la conférence qui doit s'ouvrir le 19 avril, c'est-à-dire dans moins de quinze jours.

Des pourparlers ont eu lieu, comme je vous le disais, entre Paris et Washington ; on tomba d'accord sur les idées essentielles qui devaient être l'objet de l'examen et des délibérations de la conférence, et qui devaient servir de base à un traité monétaire international dans le cas où les puissances convoquées les adopteraient. Nous avons invité toutes les puissances qui ont pris part à la conférence de 1878, en y ajoutant l'Espagne, qui n'en faisait pas partie à cette époque. Ces Etats ont accepté l'invitation, y compris l'Allemagne, mais je me hâte de le dire, sauf l'Angleterre.

Cependant nous espérons qu'une fois réunie, la conférence pourra persuader à l'Angleterre d'envoyer elle-même ses délégués. Ce qu'on peut dire dès à présent, c'est que l'accord au point de vue bi-métallique est complet entre les Etats-Unis, la France, la Hollande, l'Italie et même l'Espagne, qui vient de nommer un délégué dont les vues nous sont entièrement favorables. Eh bien, lorsqu'on réunit une conférence, où l'on voit d'accord, sur les idées essentielles, les Etats-Unis, la France, l'Italie, la Hollande et l'Espagne, on est en droit d'espérer, sans être téméraire, qu'à la suite de délibérations calmes, aprofondies, sur une question qui n'a aucun caractère politique, mais qui touche aux grands intérêts de l'Europe et de l'Amérique, on peut espérer, dis-je, qu'une solution pourra sortir de ces discussions.

J'ai donc le ferme espoir de pouvoir vous apporter un traité que vous aurez à examiner avec soin et que vous discuterez amplement ; mais le gouvernement français, pas plus que les représentants des autres gouvernements, n'ont mandat pour engager leur pays. Quant à moi, je signerai comme membre du gouvernement, mais sans prendre d'engagement, car je n'ai pas oublié l'article de la Constitution qui autorise le gouvernement à négocier des traités, mais qui réserve au Parlement le droit de les ratifier ou de les rejeter. (*Très bien !* à gauche.) Aussi, lorsque certaines puissances étrangères ont fait des réserves sur les idées essentielles formulées dans l'invitation, en ce qui concerne les droits de leur gouvernement ou de leur parlement, nous n'avons pas hésité un seul instant à leur dire : « Oui, ces droits sont réservés ; il s'agit tout simplement d'une réunion d'hommes compétents qui discuteront entre eux sur une base convenue ; mais vous n'engagerez pas votre gouvernement. »

Seulement, si cette conférence était unanime, permettez-moi de vous dire que j'aurais le plus grand espoir que le Sénat, aussi bien que la

Chambre des députés, ratifieraient la convention qu'elle aurait formulée. Mais, je le répète encore une fois, les droits du Parlement sont absolument réservés, complètement réservés ; vous ne serez pas engagés. (*Très bien !* à gauche.)

En Allemagne, les idées que nous défendons devant vous et que nous allons défendre dans le sein de la conférence ont fait de grands progrès; les économistes les plus distingués, qui étaient monométallistes, ont montré, par leurs derniers écrits, qu'ils ont complètement changé de sentiment. Ils n'ont fait d'ailleurs que suivre l'exemple de l'honorable M. Gibbs, — un des directeurs de la Banque d'Angleterre, délégué à la conférence de 1878, — qui s'est publiquement déclaré bimétalliste, au grand profit de notre cause.

Le gouvernement belge, j'en conviens, conserve son opinion en faveur d'un seul métal; mais l'opinion publique, en Belgique, se dessine dans un sens opposé, et M. de Laveleye, l'économiste si distingué, met au service de nos idées sa plume et sa parole avec une connaissance approfondie du sujet et un talent reconnu par ses adversaires eux-mêmes.

L'honorable M. Frère-Orban, chef du gouvernement belge, qui partage les opinions de l'honorable M. de Parieu, est un esprit politique trop supérieur pour ne pas se ranger à l'opinion générale, lorsqu'il verra les intérêts de son pays respectés par la conférence.

En Angleterre, la chambre de commerce de Liverpool et celle de Birmingham ont voté des résolutions franchement bimétallistes.

A Manchester, une résolution signée par 1,700 négociants et manufacturiers a été remise ces jours-ci au gouvernement « pour lui demander que l'Angleterre renonçât à une politique d'isolement monétaire qui compromettrait les intérêts commerciaux de nation à nation et rendrait très difficile la conclusion des traités de commerce. »

L'empire de l'Inde, qui a déjà perdu dans son budget 500 millions de francs, est naturellement notre allié.

Et je ne désespère pas de voir le gouvernement anglais reprendre en considération cette grande question monétaire, à laquelle l'Angleterre est intéressée plus qu'aucune autre puissance par son commerce immense avec le monde entier, d'autant plus que, si elle mettait sa signature au bas d'un traité monétaire international, cela vaincrait les dernières hésitations de certaines puissances et faciliterait l'accord unanime de toutes les nations civilisés.

Mais notre ambition ne va pas jusque-là. Ce que nous désirons, c'est de déterminer l'Angleterre, lorsque la conférence sera ouverte, à envoyer ses délégués pour prendre part aux délibérations de la conférence.

Et, nous souvenant qu'en 1878, — l'Allemagne n'ayant pas pris part aux délibérations de la conférence, et ne le pouvant pas, puisqu'elle vendait son argent, — nous souvenant, dis-je, que c'est sur la proposition

de l'Angleterre que les membres de la conférence ont prié l'Allemagne de venir y assister, dans la conférence du 19, nous prierons les délégués des diverses puissances de demander à l'Angleterre, sous toutes les réserves qu'elle voudra formuler, d'envoyer, elle aussi, ses représentants; et j'ai grand espoir qu'elle accédera au désir que toutes les puissances auront ainsi manifesté.

De cette façon, nous sommes certains que cette conférence assurera ou tout au moins préparera, dans un avenir prochain, le règlement des rapports monétaires internationaux. Car il ne s'agit pas du bien d'une seule nation, mais du bien de toutes.

Il est constant, du reste, qu'aucune convention, comme je vous le disais et comme je me plais à vous le répéter, ne pourra devenir exécutoire que lorsqu'elle aura été adoptée par les deux Chambres, c'est-à-dire lorsqu'elle sera devenue la loi du pays. Voilà quelle est l'attitude que le gouvernement français pense prendre dans la conférence. Conjointement avec l'Amérique, avec la Hollande, avec l'Italie, avec l'Espagne, dont nous avons déjà l'acceptation, il appuiera de toutes ses forces le bimétallisme, c'est-à-dire la réhabilitation de l'argent, c'est-à-dire le double étalon rétabli dans l'union des puissances.

Et maintenant, Messieurs, je ne veux répondre qu'un mot à l'honorable M. de Parieu, qui disait : Mais quelles sont donc les raisons qui vous ont déterminés à prendre cette attitude ?

L'honorable M. de Parieu lui-même a bien voulu les indiquer, et tout à l'heure il vous disait : « L'or s'est un peu raréfié en France. » Oui, si l'on me permet de me servir d'une expression en usage, le drainage de l'or est fait, de sorte que la France possède en circulation une quantité d'or beaucoup moins considérable que celle qu'elle possédait autrefois.

Il est difficile d'estimer quelle quantité elle en possède encore à l'heure présente, mais c'est un fait certain que, dans les réserves de la Banque, l'argent a augmenté et l'or diminué dans une proportion considérable.

Il y a quelques années à peine, la Banque de France avait dans ses réserves 1,500,000,000 d'or, elle en a actuellement 600,000,000 ; elle avait 500,000,000 d'argent, elle en a 1,200,000,000 aujourd'hui, et encore si elle n'en a point davantage, est-ce grâce aux mesures qui ont été prises par l'administration des finances.

Je n'éprouve aucune difficulté à faire la déclaration la plus franche sur ce sujet. J'ai eu soin d'en entretenir déjà la commission du budget de la Chambre des députés et la commission des finances du Sénat, lorsque, au mois d'octobre, j'ai pris la mesure dont je vais parler. J'ai envoyé comme instruction aux comptables du Trésor de donner le plus d'argent et de billets de banque possible, mais en gardant l'or pour garnir le réservoir où il faut qu'on puise, pour payer à l'étranger des marchandises importées en France.

J'ai fait cette opération dans l'intérêt général du pays; je n'ai pas hésité à la faire, quoique je ne me fusse pas dissimulé que ce serait une certaine gêne pour beaucoup de personnes qui étaient habituées aux pièces d'or et qui seraient forcées d'avoir des pièces d'argent. Si je n'ai pas pris la même mesure pour les membres du Parlement, c'est que vraiment la chose n'en valait pas la peine, et que je n'ai pas voulu absolument les gêner en leur donnant 745 fr. d'argent par mois; je leur ai donné des billets de banque.

M. Pouyer-Quertier. — Nous aimons autant cela !

M. le Ministre des finances... Et j'ai dit qu'on leur distribuât le moins d'argent possible; mais je n'ai pas eu la pensée de cacher aux membres du Parlement que je retirais l'or pour le verser à la Banque de France.

Je l'ai dit aussi souvent que j'ai eu occasion de le dire; je crois que je n'avais pas l'obligation de le déclarer publiquement, car j'aurais pu alarmer le monde des affaires et le monde financier; mais aujourd'hui, l'opération se faisant depuis sept mois, le danger n'existe plus.

La Banque de France, à l'heure qu'il est, a 600 millions en or et depuis le mois d'octobre on a versé dans ses réserves 200 millions; sans ces versements elle n'aurait à l'heure présente que 400 millions en or, et vous n'auriez pas l'escompte à 3 1/2 p. 100.

C'est afin d'empêcher l'élévation de l'escompte, qui gêne les transactions et qui porte directement atteinte aux affaires, que je n'ai pas craint d'imposer une certaine gêne au public; il fallait que la Banque de France eût une réserve suffisante pour faire face aux demandes qui lui sont adressées. (*Très bien! très bien!* à gauche.) Si ces demandes d'or avaient été l'objet d'une spéculation, si l'on était allé prendre de l'or à la Banque pour le vendre et en faire agio, oh! je n'aurais pas pris la mesure dont je vous ai parlé; mais l'or ne fait pas prime; on ne spécule pas sur l'or; on ne peut pas le vendre avec un agio ou une prime, c'est-à-dire avec un bénéfice.

Ceux qui vont chercher de l'or à la Banque de France le font, comme le disait l'honorable M. de Parieu, parce que c'est la seule monnaie française qui soit libératoire d'une dette à l'étranger. Lorsqu'on a un payement à faire en Angleterre ou aux Etats-Unis, on ne peut le faire ni en billets de banque ni en argent, on ne peut le faire qu'en or, et on va le chercher où il se trouve, c'est-à-dire à la Banque de France. C'est pour cela que j'ai pensé que le rôle du gouvernement était de donner de l'or à la Banque, afin qu'on ne fût pas obligé d'aller chercher cet or dans la circulation, ce qui aurait fait monter l'escompte, et aurait jeté, à une époque où les affaires, sauf quelques exceptions, reprenaient dans une large mesure, un désarroi qui aurait été au grand détriment du pays.

Voilà la politique monétaire qu'entend suivre le gouvernement. Oui !

le gouvernement croit et pense que nous ne sommes pas entrés dans la voie de l'étalon unique d'or ; oui, le gouvernement pense que si, par une conférence internationale, on peut établir un rapport fixe entre l'or et l'argent, et rendre aux deux métaux leur monnayage illimité, nous aurons rendu à tous les pays contractants, c'est-à-dire à toute l'Europe et à l'Amérique un service signalé.

Voilà la politique que nous suivons. Voilà la politique monétaire que je défendrai devant la conférence tout en réservant les droits du Parlement.

LOI DU 9 AVRIL 1881 PORTANT CRÉATION D'UNE CAISSE D'EPARGNE POSTALE.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Il est institué une caisse d'épargne publique sous la garantie de l'Etat; elle est placée sous l'autorité du ministre des postes et télégraphes et prend le nom de Caisse d'épargne postale.

Les bureaux de poste français seront appelés, au fur et à mesure, par des arrêtés ministériels, à participer au service de la caisse postale.

Tout déposant muni d'un livret de la caisse d'épargne peut continuer ses versements et opérer ses retraits dans tous les bureaux de poste français dûment organisés en agences de cette caisse.

L'administration des postes représentera l'Etat dans ses rapports avec les déposants.

Art. 2. — Les fonds de la caisse d'épargne postale seront versés à Paris à la caisse des dépôts et consignations; dans les départements, aux caisses des trésoriers-payeurs généraux et receveurs particuliers préposés à la caisse des dépôts.

Ils produiront à la caisse d'épargne, à partir du jour de leur versement jusques et y compris le jour du retrait, un intérêt de trois francs vingt-cinq centimes pour cent (3 fr. 25 p. 100) par an.

Art. 3. — Un intérêt de trois francs pour cent (3 fr. p. 100) sera servi aux déposants par la caisse d'épargne.

Cet intérêt partira du 1er ou du 16 de chaque mois après le jour du versement.

Il cessera de courir à partir du 1er ou du 16 qui aura précédé le jour du remboursement.

Au 31 décembre de chaque année, l'intérêt acquis s'ajoutera au capital et deviendra lui-même productif d'intérêts. Les fractions de francs ne produiront pas d'intérêts.

Art. 4. — Le taux de l'intérêt fixé par les deux articles précédents ne pourra être modifié que par une loi.

Art. 5. — Les frais d'administration de la caisse d'épargne postale seront prélevés sur les sommes dont elle bénéficiera : 1° par suite de la différence entre l'intérêt servi par le Trésor et l'intérêt dont on tiendra compte aux déposants ; 2° par suite de la différence d'intérêt produit par les arrérages des valeurs achetées en exécution de l'article 19 et le taux de 3 fr. 25 p. 100 servi à la caisse postale.

En cas d'insuffisance, il y sera pourvu au moyen des intérêts de la dotation dont il est parlé à l'article 16.

Art. 6. — L'administration des postes ouvrira un compte à toute personne par laquelle ou au nom de laquelle des fonds auront été versés, à titre d'épargne, dans un bureau de poste.

Elle délivrera gratuitement, au nom des bénéficiaires, un livret sur lequel seront inscrits les versements, lesretraits de fonds et les intérêts acquis.

Nul ne pourra être titulaire de plus d'un livret à la caisse d'épargne postale sous peine de perdre l'intérêt des sommes inscrites sur le second livret et les livrets de date ultérieure. Si plusieurs livrets ont la même date, la perte de l'intérêt portera sur la totalité des dépôts constatés par ces livrets.

Les mineurs sont admis à se faire ouvrir des livrets sans l'intervention de leur représentant légal. Ils pourront retirer, sans cette intervention, mais seulement après l'âge de seize ans révolus, les sommes figurant sur les livrets ainsi ouverts, sauf opposition de la part de leur représentant légal.

Les femmes mariées, quel que soit le régime de leur contrat de mariage, seront admises à se faire ouvrir des livrets sans l'assistance de leurs maris ; elles pourront retirer sans cette assistance les sommes inscrites aux livrets ainsi ouverts, sauf opposition de la part de leurs maris.

Art. 7. — Tout déposant, dont le crédit sera suffisant pour acheter dix francs (10 fr.) de rente au minimum, pourra faire opérer cet achat, sans frais, par la caisse d'épargne postale. L'achat de rente pourra être supérieur à dix francs (10 fr.), si la situation du crédit le comporte.

Art. 8. — Chaque versement ne pourra être inférieur à un franc.

Le compte ouvert à chaque déposant ne pourra excéder le chiffre de deux mille francs (2,000 fr.), versés en une ou plusieurs fois.

Art. 9. — Dès qu'un compte dépassera par les versements et la capitalisation des intérêts le chiffre de deux mille francs (2,000 fr.), il en sera donné avis au déposant par lettre chargée.

Si, dans les trois mois qui suivront cet avis, le déposant n'a pas réduit son crédit, il lui sera acheté d'office et sans frais vingt francs (20 fr.) de rente sur l'Etat.

Le service des intérêts sur l'excédent sera suspendu à partir de la date de l'avis jusqu'au jour de la réduction de compte.

Art. 10. — Lorsque le déposant n'aura pas retiré les titres de rente achetés pour son compte, dans le cas prévu par l'article précédent, la caisse d'épargne en touchera les arrérages et les inscrira comme nouveau versement au crédit du titulaire.

Art. 11. — La demande de retrait devra être déposée à l'avance, et le remboursement aura lieu dans un délai de huit jours au maximum pour la France continentale.

Des délais supplémentaires seront fixés par décret pour les opérations nécessitant l'intervention d'un bureau situé en dehors de la France continentale.

Art. 12. — Dans le cas de force majeure, des décrets rendus, le conseil d'Etat entendu, pourront autoriser la caisse d'épargne postale à n'opérer le remboursement que par acomptes de cinquante francs (50 fr.) au minimum et par quinzaine.

Art. 13. — Les sociétés de secours mutuels seront admises à faire des versements à la caisse d'épargne postale, et le compte ouvert à leur crédit pourra atteindre le chiffre de huit mille francs (8,000 fr.). Les institutions de coopération, de bienfaisance et autres sociétés de même nature pourront être admises à faire des versements dans les mêmes conditions, après en avoir obtenu l'autorisation du ministre.

Au delà de ce chiffre, il leur sera fait application des articles 9 et 10 ci-dessus; toutefois, le montant de la rente achetée d'office, pour leur compte, sera de cent francs (100 fr.).

Art. 14. — Le montant d'un livret n'ayant donné lieu depuis trente ans à aucun versement, à aucun remboursement, ni à aucune autre opération faite sur la demande du déposant, cessera d'être productif d'intérêts et devra être remboursé à l'ayant droit.

Si l'ayant droit ne peut être connu, ou si, par une cause quelconque, le remboursement ne peut être opéré, la somme inscrite à son crédit sera convertie en un titre de rente sur l'Etat, qui sera consigné à la caisse des dépôts et consignations.

Seront également consignées les inscriptions de rente achetées soit d'office, soit à la demande du titulaire et non retirées dans le délai de trente ans.

Par exemple, pour les placements faits sous la condition, stipulée par le donateur ou le testateur, que le titulaire n'en pourra disposer qu'après époque déterminée, le délai de trente ans ne courra qu'à partir de cette époque.

Du jour de la consignation, et jusqu'à la réclamation des déposants, le service des arrérages de la rente est suspendu.

Les reliquats des placements en rente et les dépôts qui, en raison de

leur insuffisance, n'auraient pu être convertis en rente, seront acquis à la caisse d'épargne.

La caisse d'épargne est autorisée à se décharger de toutes quittances et pièces, et de tous livrets qui ont plus de trente ans de date.

Art. 15. — Des dons et legs pourront être faits au profit de la caisse d'épargne postale dans les formes et selon les règles prescrites pour les établissements d'utilité publique.

Art. 16. — La caisse d'épargne postale possédera une dotation qui sera formée, savoir :

1° Du boni réalisé sur les frais d'administration, lorsque ceux-ci n'atteindront pas le produit du prélèvement de vingt-cinq centimes, destinés à couvrir ces frais ;

2° Des dons et legs qui pourraient être consentis par des tiers ;

3° Des produits des reliquats de dépôts attribués à la caisse d'épargne, dans les conditions prévues à l'avant-dernier alinéa de l'article 14 ;

4° De la capitalisation des intérêts de ces divers fonds, demeurés libres après le prélèvement autorisé par l'article 5 ;

5° Enfin, de la différence d'intérêt produit par les arrérages des valeurs achetées en exécution de l'article 19, et le taux de 3 fr. 25 p. 100 servi à la caisse postale, après le prélèvement autorisé par l'article 5.

Les fonds constituant cette dotation ne pourront être aliénés qu'en vertu d'une loi.

Art. 17. — Le ministre des postes et des télégraphes présentera chaque année un Rapport sur la situation et les opérations de la caisse d'épargne postale.

Ce Rapport sera publié au *Journal officiel* et distribué au Sénat et à la Chambre des députés.

Art. 18. — Un règlement d'administration publique déterminera le mode de contrôle de la caisse d'épargne postale.

Art. 19. — La caisse des dépôts et consignations devra faire emploi de toutes les sommes déposées par la caisse d'épargne postale.

Cet emploi aura lieu en valeurs de l'Etat français.

La différence d'intérêt produite par les arrérages de ces valeurs et le taux de 3 fr. 25 p. 100 servi à la caisse postale accroîtra la dotation instituée par l'article 16, après prélèvement, s'il y a lieu, des sommes nécessaires pour couvrir les frais d'administration.

Néanmoins, pour satisfaire aux remboursements qui pourraient être réclamés, la caisse des dépôts et consignations conservera, par son compte courant au Trésor, une réserve du cinquième des versements qui lui seront effectués, sans que cette réserve puisse excéder cent millions de francs.

Art. 20. — Les imprimés, écrits et actes de toute espèce, nécessaires

pour le service de la caisse d'épargne postale, seront exempts des formalités du timbre et de l'enregistrement.

Art. 21. — Les paragraphes 2 et 3 de l'article 3; 4 et 5 de l'article 6; les articles 8, 9, 12 et 13; le dernier paragraphe de l'article 14 et l'article 20 sont applicables aux caisses d'épargne ordinaires.

Toutefois cette disposition ne recevra son effet qu'à partir du jour où la caisse d'épargne postale aura commencé à fonctionner.

Nul ne pourra être en même temps titulaire d'un livret de caisse d'épargne postale et d'un livret de caisse d'épargne ordinaire, sous peine de perdre l'intérêt de la totalité des sommes déposées.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 9 avril 1881. JULES GRÉVY.

Par le Président de la République,

Le ministre des postes et des télégraphes, AD. COCHERY.

Le ministre des finances, J. MAGNIN.

Le ministre de l'agriculture et du commerce, P. TIRARD.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 AVRIL 1881.

COMMUNICATIONS : Mort de M. W. Ellis et Ferdinando Wood. — Lettres de M. Blaise des Vosges et de M. Léon Chotteau.
DISCUSSION : La future conférence monétaire.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

M. de Parieu, membre de l'Institut, sénateur, un des vice-présidents de la Société, a présidé cette réunion à laquelle avait été invité M. Le Touzé, cambiste, auteur de plusieurs écrits sur la monnaie, et à laquelle assistait M. Vergniaud, secrétaire général de la préfecture de la Seine, récemment admis par le bureau à faire partie de la Société.

En ouvrant la séance, M. le secrétaire perpétuel rappelle la mort de deux personnes qui ont rendu des services à l'économie politique, M. Ellis et M. Fernando Wood.

Ce dernier assistait, il y a deux ans, à une grande réunion publique organisée au Cirque d'été par le comité du traité franco-américain. Il était membre du Congrès pour l'Etat de New-York et travaillait ardemment au comité des « ways and means » dont

il était le président. Il est venu mourir en Italie en février dernier. C'est une perte pour la république américaine et pour la cause de la liberté commerciale.

Il a été question de M. William Ellis dans la dernière chronique du *Journal des Economistes*. M. Limousin ajoute, aux détails biographiques donnés par M. de Malarce, qu'il s'appelait Vesian de son vrai nom, et qu'il descendait de huguenots français réfugiés en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes.

M. Joseph Garnier donne ensuite lecture des deux lettres suivantes :

La première est de M. Adolphe Blaise (des Vosges), élu vice-président honoraire dans la séance du 5 mars 1881. Elle est ainsi conçue :

Monsieur le Président et cher collègue,

N'ayant pas joué la comédie que la légende prête à Sixte-Quint, l'insigne honneur que la Société d'économie politique de Paris m'a accordé dans sa séance du 5 mars dernier ne m'a pas guéri de mes infirmités.

Réduit depuis six ans à n'être plus un membre effectif, je suis empêché par les mêmes causes d'aller remercier moi-même mes anciens et nouveaux collègues de leur bienveillance et du souvenir qu'ils ont gardé de services dont le principal, sinon le seul mérite, est leur ancienneté.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser pour la Société l'expression de ma profonde gratitude et de mon dévouement absolu aux intérêts de la science économique. AD. BLAISE.

La seconde lettre est de M. Léon Chotteau, le promoteur du traité franco-américain, qui s'est rembarqué pour les Etats-Unis le 9 avril à bord du *Saint-Laurent*, et qui n'a pas trouvé, auprès du gouvernement français, l'appui auquel lui donnaient quelque droit ses voyages antérieurs, commencés à ses frais et continués ensuite avec l'aide du comité de M. Ménier qui n'existe plus aujourd'hui.

Après ces communication et la présentation de divers ouvrages, la majorité choisit pour sujet de discussion la question monétaire qui va faire l'objet d'une conférence internationale.

Plusieurs membres prennent successivement la parole : MM. Adelson Monteaux, Paul Leroy-Beaulieu, Le Touzé, Leviez, Juglar, Courtois, Robinot, de Parieu, Limousin, de Reinach. Mais la discussion étant retombée dans la question générale déjà souvent traitée nous nous bornerons cette fois à de courtes indications.

La conférence ne semble pas devoir se traduire par des conclusions pratiques.

M. Monteaux pense que la question ne pourrait être élucidée que dans un congrès spécial faisant suite à celui qui a été tenu au Trocadéro, lors de l'Exposition, sous la présidence de M. Joseph Garnier.

La plupart des orateurs, et particulièrement M. Leroy-Beaulieu et Juglar, sont d'avis qu'il faut s'en tenir au *statu quo*.

Voyez plus haut (p. 106) un discours de M. de Parieu au Sénat dans lequel il fait l'historique de cette question, et un discours de M. Magnin, ministre des finances, indiquant les idées qu'il soutiendra à la Conférence.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

L'Irlande, le Canada, Jersey, lettres adressées aux *Débats* par M. G. DE MOLINARI, correspondant de l'Institut [1].

Toujours le même observateur spirituel et sensé; auteur du premier article de ce numéro.

Estudios economicos, fiscales, par ANIBAL GALINDO [2].

Série d'études soumises à la Société d'économie politique par un professeur d'économie politique à l'Université de Bogota, ancien ministre à Caracas, etc., il en sera de nouveau question dans ce recueil.

Mémoire sur la corrosion des côtes de la Manche, de Barfleur à la côte de Belgique et la possibilité de les protéger, par L. MARCHAL, ingénieur en chef des ponts et chaussées [3].

Un important sujet traité par un homme compétent.

Histoire des équitables pionniers de Rochdale, de HOLYOAKE, traduite et complétée par FRANCESCO VIGANO [4].

L'Ouvrier coopérateur, ou Traité d'économie populaire, avec des Dialogues sur la coopération, des statuts des probes pionniers de Rochdale et d'une banque populaire, par FRANCESCO VIGANO [5].

Historien enthousiaste, mais fidèle.

La question monétaire et les conférences internationales de 1881, par M. CH. LE TOUZÉ [6].

Extrait du « Correspondant ».

---

[1] *Paris*, 1881. In-18 de VIII-326 p.
[2] *Bogota*, 1880. In-8 de 310 p.
[3] *Laval*, 1881. In-8 de 20 p.
[4] *Paris*, 1881. In-1 de 128 p.
[5] *Paris*, 1881. In-8 de VIII-226 p.
[6] *Paris*, 1881. In-8 de 16 p.

Société de secours mutuels d'Astaffort. *Conférence*, par M. Prosper de Laffite, président [1].

Signalé à la Société par M. Robinot.

De l'impôt sur les cafés et des lois du commerce intérieur, par Edmond Paul [2].

Etude sur l'impôt en général.

Par quels moyens l'Italie combat les progrès du socialisme, par M. Joseph Ferrand [3].

Extrait de l' « Economiste français » du 22 janvier 1881.

COMPTES-RENDUS

Les travaux de la Société de législation comparée. — *Annuaire de législation étrangère, contenant les principales lois votées dans les pays étrangers en* 1879. — Paris, A. Cotillon, 1880. 1 vol. grand in-8°. *Bulletin de la Société pendant l'année* 1880.

Cette année nous commençons l'étude de l'Annuaire par la fin, tant nous avons hâte de présenter aux lecteurs *la Constitution de Californie* et les *mesures protectionnistes* qu'elle édicte contre les Chinois.

Tandis que les États de l'Est se défendent contre les produits de l'Europe, ceux de l'Ouest prennent des mesures non contre les choses, mais contre les hommes qui leur arrivent de la Chine. C'est une double manifestation de l'esprit protectionniste en Amérique.

On sait déjà les motifs de l'animosité contre les fils du Céleste-Empire : c'est le bon marché de la main-d'œuvre chinoise. Darwin dit que quand la concurrence vitale s'établit entre les variétés d'une même espèce, elle est d'une gravité particulière, et il cite notamment à l'appui de cette loi, ce fait, que certaines variétés de moutons de montagne affament à ce point les autres qu'on ne peut les garder dans les mêmes pâturages. Eh bien, à n'écouter que les échos de l'ouest américain il en est de même entre les deux variétés jaune et blanche de l'espèce humaine. Les Chinois, sobres, économes, rustiques, aptes aux associations, affament l'Anglo-Saxon non en lui enlevant l'aliment mais en faisant baisser le prix du travail, et c'est pourquoi l'Anglo-Saxon veut chasser le Chinois du pâturage.

Maintenant que nous connaissons le but, étudions le procédé.

---

[1] *Agen*, 1881. In-18 de 24 p.

[2] *Jamaïque*, 1876. In-8 de 140 p.

[3] *Paris*, 1881. In-8 de 16 p.

La promulgation d'une nouvelle Constitution en Californie, constitution qui édicte des principes législatifs de toute nature arrive à point pour nous renseigner.

Tout d'abord on refuse au Chinois le droit électoral ; on lui refuse les capacités qu'on accorde à l'Africain, au nègre ; on l'assimile à l'idiot, nous n'inventons rien. La section 1 de l'article relatif au droit de suffrage débute par l'énumération des conditions d'âge, de sexe, domicile, etc., et se termine ainsi : *Mais aucun Chinois de naissance, aucun idiot, aucun fou, aucune personne reconnue coupable d'un crime infâmant, etc., ne pourra jamais exercer dans cet Etat les privilèges de l'électeur.*

Mais ce n'est pas tout. Il a été consacré aux Chinois un article, nous dirions volontiers un chapitre, car les articles ont des dimensions extraordinaires ; certains articles ont plus de 20 sections et l'on trouve des sections qui occupent une demi-page en petit texte de grand in-8°. Nous allons résumer l'article XIX intitulé : Chinois.

La première section édicte des mesures de rigueur assez importantes ; elle vise les étrangers qui sont ou peuvent devenir vagabonds, ceux qui sont nuisibles ou dangereux pour la paix ou la prospérité de l'Etat, et s'occupe de leurs conditions de résidence, des moyens de les éloigner, etc.

Cette section où l'on trouve condensés les principes d'une législation contre les étrangers a un air formidable. Tous les peuples civilisés ont un arsenal pareil à leur disposition ; les gouvernements y vont chercher quelquefois des armes. S'ils en usent avec réserve c'est parce qu'ils vivent dans un siècle éclairé.

On pouvait penser que des lois qui permettent de traquer et d'expulser l'étranger qui peut devenir vagabond, qui est ou peut devenir nuisible, que de telles lois armaient suffisamment les pouvoirs contre les Chinois. Les constituants de Sacramento ne l'ont pas pensé. La suite de l'article est caractéristiqne.

Section 2. — Aucune corporation qui existe actuellement ou sera formée plus tard sous les lois de cet Etat, ne pourra, après l'adoption de cette Constitution, employer directement ou indirectement, en aucune qualité, des Chinois ou des Mongoliens.

Section 3. — Aucun Chinois ne sera employé à des travaux publics de l'Etat, de comtés, de municipalités.....

Section 4. — La condition d'étrangers incapables de devenir citoyens des Etats-Unis est déclarée dangereuse pour la prospérité de l'Etat et la législature devra par tous les moyens qui sont en son pouvoir, combattre l'immigration de ces personnes.

Les Chinois visés ici sont donc contitutionnellement déclarés incapables de devenir citoyens des Etats-Unis ! Leur condition est de ce fait inférieure à celle du fou qui, guéri, peut devenir citoyen. Quand on veut tuer son chien on dit qu'il est enragé ; le procédé est connu. C'est

ependant une singulière folie que de proclamer l'indignité de tout une race qui a un pareil passé de civilisation, et dont les Américains et les Européens ont pu depuis quelques années apprécier tant de représentants distingués.

Nous n'eussions été qu'à demi étonné, si l'on eût expulsé les Chinois en légitimant la mesure par une argumentation protectionniste et chauvine : Le travailleur national avant tout ! L'Amérique est aux Américains ! Tout cela, c'est une vieille chanson. Mais que penser de ce législateur qui se laisse aller à toutes les exagérations, et édicte des lois rédigées dans le style des pamphlétaires !

L'Amérique aux Américains soit, mais la Chine aux Chinois. L'empereur de la Chine aura là un bel argument quand il voudra fermer ses ports aux races soi-disant supérieures, ce qu'il fera sans doute le jour où il sera muni d'une quantité suffisante de fusils perfectionnés, de canons, de mitrailleuses et autres arguments européens dont il connaît la valeur.

Continuons : *La condition des coolies asiatiques est une des formes de l'esclavage humain ; elle sera à jamais proscrite dans cet Etat, et tous les contrats passés pour procurer ou obtenir le travail des coolies seront nuls.*

Toutes les compagnies ou corporations formées soit dans ce pays soit à l'étranger, pour l'importation de travailleurs coolies, seront passibles des peines que la législature aura déterminées.

La législature déléguera aux cités et aux bourgs incorporés de cet Etat tous les pouvoirs dont ils auront besoin, à l'effet d'exclure de leur limite les Chinois, ou de les fixer sur des points déterminés de leurs territoires. La législature fera également les lois nécessaires, pour interdire l'introduction des Chinois dans cet Etat. Cette section sera mise en vigueur par une législation convenable.

La condition des coolies asiatiques ! Certes il y avait à s'en préoccuper, comme aussi de la traite véritable dont ils sont l'objet. Mais la philantrophie n'a rien à voir avec cette Constitution. Infortunés Chinois ! on fait contre eux des lois générales, on en fait aussi de particulières, on en fera d'autres ; et par surcroît les constituants ont soin de rappeler que les autorités publiques sont encore munies de pouvoirs de police... !

A quelle pratique va aboutir cette Constitution ? Va-t-on parquer les Chinois dans un ghetto comme l'ont été les Juifs ? Va-t-on les assimiler aux Indiens de la prairie ! Malgré tout, les fils des Chinois nés en Amérique seront Américains et citoyens. Les Californiens vont-ils sécessionner plutôt que d'accepter cela. Nous voudrions savoir si les patriotes israélitophobes de l'Allemagne ont envoyé des félicitations à Sacramento pour ces belles façon de légiférer.

Est-ce parce qu'ils ont un grand désir de la paix que les peuples préparent la guerre avec tant de soin. Cette année comme les précéden-

tes, on trouve diverses modifications aux lois militaires existant en Angleterre, en Russie, etc.

A côté du poison, le contre-poison. Les lois sur *l'instruction publique* préoccupent encore bien davantage le législateur, il y en a un très grand nombre de citées dans l'Annuaire.

On sait qu'une des commissions de la Chambre des députés de France a pris en considération une proposition de M. Louis Blanc sur l'abolition de la peine de mort. En Suisse un article de la Constitution l'avait aboli. Une nouvelle révision de la Constitution a rendu aux cantons le droit de la rétablir, faculté dont plusieurs cantons se sont hâtés de profiter.

Constatons encore cette année le mouvement de la législation en faveur de *l'amélioration de la condition de la femme*. La Finlande et le canton de Bâle-campagne ont aboli la tutelle des femmes. En Finlande la femme pourra se marier à 21 ans sans autorisation ni sommations. En Amérique c'est bien autre chose; les femmes peuvent être admises à pratiquer comme avocats même devant la Cour suprême.

Le livre II révisé du *Code de commerce* de la Belgique, relatif au droit maritime, a été publié in extenso.

On se préoccupe beaucoup d'établir équitablement et efficacement la *responsabilité des administrateurs* (*trustees*) *d'associations*. L'Angleterre s'en est occupé. La Californie a été jusqu'à décider que les actionnaires eux-mêmes sont responsables proportionnellement à leur part de propriété, de toutes les dettes et obligations.

Le commerce vient d'obtenir satisfaction sur un point important. La Suisse, la Belgique, le Canada ont fait des *lois pour protéger les marques de fabrique ou de commerce*. Est considéré comme marque de fabrique ou de commerce tout signe servant à distinguer les produits d'une industrie ou les objets d'un commerce.

Ce qu'il faudrait maintenant c'est une législation internationale sur cette matière ainsi que sur celle des brevets. C'est déjà quelque chose que des peuples civilisés fassent cesser cette odieuse piraterie qui se nomme la contrefaçon. Mais ce n'est pas assez. L'union postale nous a mis en goût, après ce premier pas il faut en faire un second. L'établissement de lois communes pour toutes les nations, c'est le progrès véritable, celui qui mène à l'union des peuples, à la paix perpétuelle. On peut remarquer que l'instrument de ce progrès est le commerce et ses besoins, et c'est pour nous une nouvelle occasion de constater à quel point les économistes sont bien dans la voie émancipatrice et d'avenir lorsqu'ils luttent en faveur du libre-échange.

Parmi les lois traduites, nous devons citer :

En *Angleterre*. — Loi sur la preuve en ce qui touche les registres des banquiers. Loi sur les ivrognes. Loi sur la responsabilité des

membres d'une banque et des autres sociétés par actions, rendue à la suite du désastre de la banque de Glascow et de ses 133 succursales (les liquidateurs firent vendre alors les biens de 750 personnes). La loi rend plus accessible le régime de la responsabilité limitée, et crée certaines garanties pour les créanciers, en autorisant notamment l'élévation du capital nominal par des prélèvements sur les bénéfices.

En *Allemagne.* — Loi sur le salaire des avocats avoués; les honoraires des avocats sont tarifés. Lois sur la juridiction consulaire et certains actes des faillites. Loi modifiant quelques dispositions de la loi sur l'industrie ; c'est un fruit de la nouvelle école économique!

En *Prusse.* — Loi relative à l'acquisition par l'Etat de plusieurs chemins de fer. Loi sur la création de banques agricoles. Lois sur le gage maritime, sur divers points de la faillite, sur les dépôts.

En *Autriche.*— Loi sur la division des bâtiments en parts matérielles ; on a cité à ce propos (en Galicie) l'exemple d'une seule chambre divisée en 48 parts. Dans le midi de la France on connaît la division d'une maison en étages ; mais un quarante-huitième de chambre, c'est un comble. La loi remédie pour l'avenir aux abus.

En *Hongrie.* — Une loi forestière qui prouve que les doléances du congrès international forestier réuni à Vienne en 1873 ont été entendues. La notice de M. Bruand cite les lois récentes de Suisse, Russie, France, Espagne sur le même sujet.

En *Italie.* — Lois sur le phylloxéra. Sur le notariat.

En *Espagne.* — Lois sur la propriété intellectuelle. Sur le régime des eaux.

En *Belgique.* — Lois sur les marques de fabrique. Sur le livre II du Code de commerce.

Aux *Pays-Bas.* — Loi sur la façon dont s'obtient le titre de dentiste, médecin, pharmacien.

En *Alsace-Lorraine.* — La Constitution, et quelle constitution ?

Dans le *Grand-duché de Luxembourg.* — Loi sur l'aliénation et les cessions de chemins de fer. C'est une loi de défense nationale.

En *Suisse* (assemblée fédérale). — Loi sur les marques de fabrique.

En *Suède.* — Loi sur l'extension de la liberté industrielle. La loi de 1864 est la première qui ait autorisé les étrangers à commercer en Suède. La nouvelle loi constitue un progrès considérable.

En *Russie.* — Deux lois sur les prisons. Une loi sur le taux de l'intérêt dont voici l'art. Ier qui réjouira le cœur des économistes : dans les emprunts de toute nature, il est permis de fixer pour le loyer d'un capital un intérêt convenu; la détermination du taux de l'intérêt est abandonnée à l'appréciation des parties contractantes. Une loi abolissant la contrainte par corps.

Au *Brésil.* — Une loi réglant le louage des services agricoles.

En *Amérique* nous pourrions citer divers articles des Constitutions de la Louisiane et de la Californie. Ces Constitutions traitent de tout : de travaux publics, de droit civil ou commercial, etc.

Notices. — Nous avons déjà dit que les principales lois votées dans chaque pays étaient citées et caractérisées dans des notices spéciales. Pour les pays dont il est parlé pour la première fois dans l'Annuaire on y a joint des indications d'un grand intérêt sur leur organisation constitutionnelle. Tous les pays cités déjà ont une notice, il en est de même pour chacun des pays suivants : la Bavière, le royaume de Saxe, le Wurtemberg, Bade, la Hesse, le Brunswick, Hambourg, Brême, l'Alsace-Lorraine, la Galicie, le Portugal, les cantons de Bâle-campagne, Bâle-ville, Berne, Fribourg, Genève, des Grisons, de Neuchâtel, Saint-Gall, Schaffhouse, de Soleure, du Tessin, de Thurgovie, du Valais, de Zug, de Zurich, la Norwège, la Finlande, la Roumanie, la Grèce, la Bulgarie, les Etats de New-York, de l'Illinois, de la Louisiane, le Canada, la province de Québec et l'île Maurice. L'Europe tout entière à l'exception de la Turquie, un grand nombre d'États de l'Amérique du Nord, un seul de l'Amérique du Sud figurent donc dans l'Annuaire. Quelque jour le Japon et la Chine y auront leur place.

Nous avons cité une loi brésilienne sur le louage des services agricoles à propos de laquelle nous allons ouvrir une parenthèse. Le contrat de louage est régi en France par le titre VIII du Code civil (art. 1708 et suivants). C'est le Code de commerce qui au Brésil régit en partie ce même sujet, à ce point qu'au lieu de citer certains articles, dans l'Annuaire on renvoie aux articles du Code civil. Dans une seule page contenant 11 articles il y en a six dans ce cas.

C'est un exemple de l'impossibilité où l'on est de maintenir d'anciennes classifications surannées. Et qu'on remarque bien qu'il ne s'agit pas là uniquement de questions d'étiquettes ; droit civil et droit commercial ont des procédures, des juridictions différentes. Nous pouvons voir dans le commentaire un juriste cherchant à distinguer les deux domaines ; un sénateur interprétant les lois brésiliennes aboutit à cette distinction qui est sans doute fort bonne : le louage de services pour un temps déterminé et à prix certain, quelque soit son objet civil ou commercial, sera subordonné à la procédure commerciale et soumis à la juridiction commerciale ; le louage pour un temps indéterminé et à prix incertain suivra la procédure civile et appartiendra à la juridiction civile.

Cette division est peut-être conforme au droit brésilien, mais elle est contraire à la nature des choses. L'absence de précision qui caractérise un contrat incertain quand à sa durée ou quand aux avantages que doit en retirer un des contractants ne le constitue pas assez à l'état d'exception pour lui mériter les ennuis d'une juridiction radicalement différente.

Un législateur ayant analysé les relations du capital et du travail et croyant devoir constituer des arrangements d'autorité empreinte d'équité ne s'aviserait pas de distinguer aussi radicalement en droit ce qui est, dans les traits essentiels, de même nature.

Qui pourra donner aux juristes ce sens de la réalité? Est-ce l'étude des formes et des formules, des principes juridiques de l'antiquité romaine ou grecque? Non, c'est l'étude scientifique de la société dans laquelle ils vivent. Il ne faut point négliger sans doute l'expérience juridique des anciens, ni celle des contemporains, mais il faut se dire que la loi est un moyen; que l'étude du but à atteindre, de l'effet à réaliser, doit précéder celle du moyen.

Mais prenons une espèce : le colonat partiaire. En cette matière le juriste se demande tout d'abord : le colonat partiaire est-il un bail à terme, une société, ou un contrat mixte? Nous n'inventons pas; nous citons l'annuaire. Sa première orientation est vers des types déjà connus; de là une tendance à ne pas examiner les faits sociaux en eux-mêmes, mais à leur chercher des analogies avec d'autres objets de législation. Ainsi naissent ces législations non adéquates à leur objet. Pour avoir des analogies avec d'autres législations anciennes, elles n'en sont pas moins pratiquement défectueuses. Elles n'ont pas été faites sur mesure. Eh bien, il convient de changer de méthode; il ne faut plus mettre la charrue avant les bœufs.

Les sciences qui, comme l'économie politique nous renseignent sur les lois de l'organisme social doivent être regardées non comme accessoires, mais comme principales dans l'étude du droit.

En signalant les rapports de l'économie politique et du droit, nous sommes tellement certains de combattre le bon combat que nous ne craignons pas d'insister.

Il suffit de parcourir les bulletins de la Société qui rendent compte des séances et contiennent la communication des membres, pour juger de l'intensité du courant qui porte les légistes vers nos études. Depuis un an il y a eu des communications : sur le travail des femmes et des enfants, par M. Hubert-Valleroux; sur la question des marques de fabrique, par M. Babinet; sur la législation forestière en Suède et en Norwège, par M. P. Dareste; sur quelques projets de loi relatifs à la liberté du taux de l'intérêt en Allemagne et en Autriche, par M. Thévenet; sur les projets de lois déposés au parlement anglais pour faciliter la transmission de la propriété foncière, par M. A. Gigot; sur la contrainte par corps dans les établissements français de l'Inde, par M. Crémazy; sur la législation concernant le régime des terres en Irlande, par M. Babinet, etc.

Tous ces sujets traités à la Société de législation comparée, ont été ou eussent pu être l'objet d'études dans le *Journal des Économistes*; ils

touchent à des questions approfondies déjà par les économistes. Le dernier est d'une brûlante actualité et l'on peut remarquer que, bien que cette question irlandaise du régime des terres soit de pur droit civil, elle est intéressante même dans une société de législation, surtout par son côté économique et social.

La Société de législation comparée n'a pas simplement une utilité scientifique. Tout naturellement elle est devenue internationale, non-seulement par l'objet de ses études, mais aussi par le groupement qu'elle a amené entre des hommes importants de diverses régions d'Europe et d'Amérique, dont beaucoup sont devenus ses collaborateurs. Si nous parcourons la liste des personnes qui ont collaboré au dernier annuaire nous y trouvons des professeurs d'Athènes, d'Helsingfors, de Nagyvarad, de Lausanne ; des avocats de Lisbonne, de Londres, de Genève, de Limbourg, de Bâle ; un juge de Bucharest ; un membre du Conseil du Brésil ; un attaché à la chancellerie de l'empereur de Russie. Cette liste grossirait vite si nous y ajoutions des noms empruntés aux annuaires des années précédentes.

Ce rapprochement établi entre les juristes sera certainement fécond et nous comprenons que les présidents de la Société aiment à en prévoir les effets. Tout récemment encore M. Duverger, en prenant possession du fauteuil, se plaisait à commenter, aux applaudissements de l'assistance, cette phrase judicieuse adressée par son prédécesseur M. Gide à ses collègues : *Vos travaux abaissent les barrières internationales; les jurisconsultes de tous les pays deviennent des compatriotes sur le terrain de la science, des alliés sur le terrain de la paix.*

LÉON ROQUET.

LA SOCIOLOGIE, essai de philosophie sociologique, par E. DE ROBERTY. in-8. Paris, Germer Baillière, 1880. (Bibliothèque scientifique internationale.)

Une grande partie de ce travail, ainsi que M. de Roberty prend soin de nous en avertir lui-même, a paru primitivement, sous forme d'articles publiés dans la *Philosophie positive*, le grave et savant recueil que dirigent M. G. Wyrouboff et l'illustre penseur Littré. Les dix premiers chapitres du livre, ceux qui ont pour objet la méthode sociologique, la place de la sociologie parmi les sciences, la division de cette science et ses rapports tant avec la biologie et la physiologie, sont dans ce cas, et le livre ne contient d'absolument inédit que le chapitre XIe, où l'auteur a entrepris un classement méthodologique de toutes les sciences et s'est efforcé de déterminer nettement la place de la sociologie dans l'échelle du savoir humain.

En appelant au début même de son livre la sociologie « un domaine

acquis à l'homme et parcouru en tous sens, en même temps qu'une terre totalement inconnue par lui », M. de Roberty a signalé, du même coup, les grandes difficultés de la tâche qu'il s'était imposée. La première, selon nous, est que les sociologues ne s'entendent nullement encore sur la nature et les limites de leur science, pas plus qu'ils ne sont d'accord sur la méthode qui doit présider à ses développements et à ses déductions. « La sociologie, dont on parle beaucoup depuis quelque temps surtout, dit M. G. Wyrouboff dans la savante étude qu'il consacrait, il y a peu de temps, au livre même de M. de Roberty [1], la sociologie, dont on se sert comme d'une étiquette et qu'on accommode de toutes les façons, est l'inconnue d'une grande équation qui intéresse également le penseur et le savant; tout ce qui peut nous rapprocher de la solution est donc le bienvenu. » Puis, après ces paroles, M. Wyrouboff félicite M. de Roberty du point de vue qu'il a développé dans son travail, en ce sens « qu'il nous fait franchir bien des obstacles et par-dessus tout ce mirage qui a ébloui tant d'intelligences et qui s'appelle la théorie de l'évolution.» Désormais, le spencérianisme — car c'est lui qui est surtout visé dans cette dernière phrase, et pour que nul n'en ignore, M. Wyrouboff l'appelle par son nom dans celle qui suit, — désormais le spencérianisme, « à moins de vouloir ignorer systématiquement tout ce qui se fait autour de lui, devra tenir compte de cette conception qui fait de la sociologie une science abstraite, en même temps que descriptive » et qui « lui interdit jusqu'à nouvel ordre toutes généralisations en dehors de celles ressortant directement de l'étude du détail », autrement dit des faits.

Nous n'avons point ici à prendre la défense de la théorie de l'évolution, d'autant que, sous son aspect physique, elle nous laisse en proie à des doutes nombreux et jusqu'ici insolubles, et que, sous son côté moral, elle nous est suspecte par son origine, non moins que par certaines de ses applications. C'est affaire au spencérianisme de se défendre, et M. Herbert Spencer est parfaitement de taille à le faire si la chose lui convient. Nous sommes en désaccord sur plus d'un point de la science sociale, ou pour mieux dire des sciences sociales, avec ce grand esprit, dont nul plus que nous, d'ailleurs, n'admire la profonde érudition, les vues ingénieuses et primesautières, en même temps que la parfaite sincérité. Mais M. Spencer, ni dans son *Introduction à la science sociale*, ni dans ses *Essais de morale, de science et d'esthétique*, ne montre de dédain pour la science de l'économie politique. Tout y témoigne, au contraire, qu'il l'a bien étudiée et qu'il sait reconnaître la part légitime qui lui appartient dans cet ensemble de sciences : la morale, le droit, la psychologie, la biologie, l'histoire, qui forment le domaine de la sociologie et dont la synthèse,

---

[1] *Philosophie positive*, n° de janvier-février 1881

si elle peut un jour se faire, constituera et peut seule constituer la science de la sociologie sous *une forme séparée*, tandis qu'il semble au contraire que M. de Roberty ignore le rôle de l'économie politique, ou tend du moins à la réduire à si peu de chose que ce n'est vraiment pas la peine de s'en occuper.

Voici, en effet, ce qu'il écrit à la page 43 de son livre. Après avoir emprunté à Proudhon la belle description qu'il fait, dans son *Système des contradictions économiques*, du rôle que l'économie politique avait à remplir avant de pouvoir nous dire comment les choses doivent se passer dans l'ordre social, et cette remarque profondément juste que ce travail préliminaire de critique et d'érudition exigeait « plus de génie peut-être, surtout plus de dévouement que n'en exigera le progrès ultérieur de la science », qu'ajoute-t-il sur le champ? C'est que l'économie politique n'a pas su accomplir cette tâche « si difficile et si grande » d'une façon satisfaisante; c'est qu'elle n'a vraiment su ni bien classer les phénomènes de la production des richesses, ou de leur distribution, ni décrire ces phénomènes et constater leurs accidents et leurs rapports. Il y a bien un peu de tout cela dans tous les coins de l'économie politique, on est bien forcé d'en convenir; « mais la place en évidence y a toujours appartenu aux déductions creuses, aux exercices de raisonnements purs, c'est à dire à un *a priorisme* plus ou moins inconscient. »

C'est parler net : Quesnay, Turgot, Adam Smith, Ricardo, Malthus, Dunoyer, Rossi, Bastiat et Stuart Mill, pour ne citer que des morts, sont de purs idéologues, comme disait déjà Napoléon Ier, ou des *a priori*stes, comme le dit M. de Roberty, en créant un barbarisme dont notre langue pouvait très bien se passer. Avec un peu de bonne volonté, même sans trop de peine, il ne serait pas difficile de trouver dans la *Sociologie* de notre auteur des preuves d'esprit métaphysique et de raisonnements faits *a priori* sans base expérimentale beaucoup plus nombreuses que dans les écrits des grands économistes, fondateurs de la science, et la nouvelle école, celle qui se qualifie d'école inductive, se croit obligée elle-même d'exclure au moins Smith et Mill du procès qu'elle fait à l'ancienne école, à celle qu'elle nomme déductive. Mais passons : nous ne voulons pas être aussi injuste envers M. de Roberty qu'il l'a été lui-même vis-à-vis des économistes et laisser le lecteur sous une mauvaise impression à l'égard d'un livre de bonne foi, qui atteste de sérieuses études et qui constitue, quelque jugement que l'on puisse porter sur son ensemble et sur certains de ses détails, une tentative digne d'être notée et encouragée.

AD. F. DE FONTPERTUIS.

PETITE HISTOIRE DES GRECS, DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A LA CONQUÊTE DE LA GRÈCE PAR LES ROMAINS, par M. VAN DER BERG, professeur d'histoire à Paris. Hachette, 1880, 1 vol. in-16.

Ce petit volume fait partie d'une collection à l'usage des classes que vient d'entreprendre la maison Hachette, collection qui doit comprendre l'histoire ancienne et l'histoire moderne, et qui, exécutée de la façon aussi gracieuse dans la forme et aussi sérieuse dans le fond, dont la *Petite histoire des Grecs* nous offre le modèle, sera une précieuse acquisition pour l'enseignement de nos lycées et de nos collèges, enfin sorti de sa routine plusieurs fois déjà séculaire.

Ce petit livre contient, en effet, 19 cartes de plans, et il est orné de 80 gravures sur bois, dessinés avec une netteté et un relief qui sont vraiment très agréables à l'œil. Les gravures représentent des sujets ou des scènes de la vie privée ou de la vie publique et religieuse des anciens Grecs, telles le champ de bataille de Platée et la rade de Salamine ; un autel domestique et l'autel des douze dieux et déesses ; un tranchant de hache en pierre et des monnaies de Mitylène et d'Athènes, ou encore des sites consacrés par leur beauté, par la religion ou la poésie, tels que la vallée de Tempé, Tyrinthe et son acropole, le mont Hymette, le cap Matapan, Delphes et le Parnasse, etc., etc. Le titre porte, en outre, que l'ouvrage a été rédigé « d'après les travaux les plus récents et avec l'indication des sources » et ce ne sont pas là des termes de prospectus, c'est-à-dire menteurs. M. Van der Berg s'est adressé pour les histoires générales à l'Anglais Grote, au Français Duruy, aux Allemands Curtius et Druoysen ; pour les *antiquités*, à MM. Daremberg et Saglio, William Smith, Shefer et Salomon Reinach ; pour la *géographie*, à Leake, à Kiepert et à M. Isambert, qui dans son *Itinéraire en Orient* a su si bien mettre à profit les travaux de notre école d'Athènes ; pour l'*archéologie*, à Ottfried Muller, Le Bas et Waddington ; pour les *beaux-arts*, à Owerbeck et à M. Beulé ; pour la *littérature*, à Ottfried Müller et Perron ; pour les *mœurs et les institutions* à Bœckh, Fustel de Coulanges et Wallon ; pour la *mythologie et la religion*, à Creuzer, Preller, Weleker, Kuhn, Guigniaut et Maury ; pour la *numismatique*, enfin, à François Lenormant et à Leake. La liste, on le voit, — et j'en saute qui ne sont pas des moindres, — la liste est considérable ; elle garantit la valeur intrinsèque du travail de M. Van der Berg, tandis que son style alerte et son propre sens critique lui assurent une valeur personnelle et originale.

Avant de quitter la plume, je suis bien tenté, cependant, de chercher à M. van der Berg une petite querelle. Pourquoi a-t-il écrit « qu'arrivé au Delta de l'Indus, après une navigation de neuf mois, Alexandre voulut voir aussitôt la mer Érythrée, et que ce fut pour lui et ses compa-

gnons un grand étonnement que le flux et le reflux de la mer. » L'anecdote, il est vrai, traîne depuis bien longtemps dans nos livres classiques, qui se font un devoir de se répéter si consciencieusement les uns les autres. Mais le savant Rennell a fait justice de cette petite fable, il y a déjà environ un siècle. Aux bouches de l'Indus, un raz de marée, un *bore*, comme on dit dans l'Inde, déchira ceux des vaisseaux d'Alexandre qui étaient sur le sable, tandis qu'il renflouait les autres qui se trouvaient enfoncées dans la vase. Que le *bore* ait paru un phénomène extraordinaire au héros macédonien qui voyait pour la première fois l'embouchure d'un grand fleuve, cela se conçoit ; mais que la marée elle-même l'ait tant surpris, c'est ce qui s'explique moins, puisque Hérodote avait décrit les marées de la mer Rouge. Dans sa marche le long de l'Indus, Alexandre avait eu, d'ailleurs, le temps de se familiariser avec le flot marin, puisqu'il remonte jusqu'à plus de 100 kilomètres au delà de ses bouches, et son étonnement, si étonnement il y a eu, a dû se manifester avant la dernière étape de ce long parcours.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

LA RENDITA FONDIARIA E LA SUA ELISIONE NATURALE, di Achille LORIA). (La rente foncière et son effacement naturel.— Un vol. in-8°. Milan, Ulrico Hœpli.

L'auteur de ce beau volume est un débutant plein de zèle qui, après avoir lu un peu rapidement tout ou presque tout ce qui a été écrit à propos de la rente foncière, s'est proposé de traiter à fond ce qu'il considérait comme un très gros problème. Ce traité ne remplit pas moins de 740 pages, dans lesquelles se trouvent cités et discutés à l'allemande, mais avec une facilité remarquable, un très grand nombre d'écrivains.

Nous ne demanderions pas mieux que d'encourager un économiste jeune, rempli de bonne volonté, laborieux et bon écrivain ; mais, à notre grand regret, nous trouvons beaucoup plus à reprendre qu'à louer dans son ouvrage.

Dès le premier alinéa du second chapitre, on peut constater que, s'il a beaucoup lu, il n'a pas lu avec assez d'attention pour saisir l'énoncé de la théorie de la rente. « Le phénomène de la rente, dit-il, ne trouve une application complète que dans certaines formes d'économie sociale, tandis que dans d'autres formes on rencontre des rapports et des institutions qui contiennent ou réduisent la rente, en réagissant sur la distribution de la richesse ou sur la formation de la valeur. » En d'autres termes, M. Loria considère l'existence de la rente foncière comme un simple phénomène d'appropriation des richesses.

Or, je crois avoir démontré, il y a plus de vingt ans, dans un livre cité

par M. Loria, que ce qu'on appelle rente foncière était le résultat d'une loi indépendante des formes d'appropriation et qui se fait sentir sous un régime plus ou moins communiste tout aussi bien que sous celui de la propriété individuelle. Cette loi peut être formulée dans les termes suivants : « A mesure que la population augmente sur un territoire donné, elle doit, pour satisfaire les mêmes besoins, appliquer à la terre un travail plus puissant. » Si cette loi existe, et M. Loria ne la conteste, ni ne la rappelle, il est clair qu'il n'y a ni rapports sociaux, ni institutions qui puissent *contenir* ou *réduire* la rente. On peut tout au plus chercher des moyens de l'attribuer à un autre qu'au propriétaire du sol, ce qui serait une tentative hasardée, mais rationnelle et très discutable.

Mais notre auteur ne s'est pas posé cette question, qui le préoccupait évidemment, en termes aussi nets. Il a préféré chercher la rente dans les diverses tenures foncières plus ou moins clairement mentionnées par l'histoire, puis il a soutenu qu'on pouvait arriver à un état social tel que la rente y disparaîtrait, ou, comme il dit, serait « élidée naturellement ». C'est là une proposition que nous ne pouvons discuter parce qu'elle est énoncée en termes si généraux que nous ne les avons pas compris.

En somme, ce livre tout entier nous a semblé fort obscur, précisément parce que la pensée de l'auteur est confuse, parce qu'il a pris un fait général et nécessaire pour un simple phénomène d'appropriation ; il a mêlé et confondu des choses très différentes. Ajoutons qu'il a admis facilement cette proposition plus que hasardée que « dans un temps et un lieu donnés il pouvait y avoir des prix différents pour la même marchandise, prix proportionnels à des prix de revient différents ». Cette proposition, adoptée avec empressement par la plupart des socialistes de la chaire, serait le renversement de tout ce que nous enseigne l'économie politique sur la théorie des valeurs et des prix. On comprend que nous soyons peu disposés à l'admettre sur de simples affirmations, surtout lorsque nous ne comprenons absolument pas les théories auxquelles ces affirmations nous conduisent et que ces théories varient avec la fantaisie de leurs auteurs.

Quoi qu'il en soit, et bien que, dans notre opinion, le livre de M. Loria soit peu propre à faire avancer la science, il peut intéresser par la variété des sujets auxquels ils touche et par les nombreuses digressions qu'il contient. Mais nous engageons vivement l'auteur, lorsqu'il s'engagera dans d'autres travaux, à approfondir davantage son sujet et à donner à sa pensée personnelle une forme plus saisissante. Il est bon, il est fort bon de lire, mais il ne faut pas s'abandonner aux rêves de la lecture au point de s'oublier soi-même et d'oublier même le sujet qu'on traite.

COURCELLE-SENEUIL.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : La Russie et le Nihilisme. — Conclusion pacifique de la question grecque. — La complication tunisienne. — Déroute de l'expédition Flatters. — La pacification du Transwaal. Adresse française au cabinet Gladstone. Réponse de M. John Bright. — Interpellation sur la conférence monétaire internationale. — Les gros résultats du recensement aux États-Unis. — La souscription à l'emprunt français d'un milliard. — Le vote du tarif général. — La loi des caisses d'épargne postales. — Mort de MM. Cheuvreux et Charles Boissay.

Les choses ont suivi un cours régulier en Russie. Le nouvel empereur a succédé à son père dans les formes habituelles.

Notre premier article est consacré à ce grand pays et au mal dont il souffre; il est dû à la plume d'un des hommes qui connaissent le mieux la société russe et qui ont, plus que personne, qualité pour prendre la parole dans cette circonstance solennelle.

La question grecque a continué à suivre la phase des négociations pacifiques. Le gouvernement turc a eu cette fois le bon esprit d'accepter de suite les conclusions de la conférence des représentants des puissances qui ont travaillé à déterminer des frontières acceptables pour les deux parties. Les dernières nouvelles venues de Grèce donnent la même assurance.

Mais voilà qu'en France surgit une cause d'inquiétude grave. Les Kroumirs, populations pillardes de la Régence de Tunis, sont venus faire irruption sur le territoire algérien. La conséquence naturelle a été une expédition sur la frontière, pour y faire ce dont le Bey de Tunis est incapable. Mais dès le premier moment le gouvernement français a tenu à déclarer qu'il n'avait pas la moindre intention de conquête, ce en quoi il n'a fait que devancer la grande majorité de l'opinion publique, à qui les intrigues italiennes, s'il y en a, sont à peu près indifférentes.

L'importance de l'affaire des Kroumirs s'est trouvée grossie par l'insuccès de l'expédition du colonel Flatters, chargée d'étudier des localités à travers lesquelles on a projeté le railway transsaharien. On a d'abord cru à une extermination des voyageurs; en ce moment on espère qu'ils sont seulement détenus par les Touaregs, qui voudraient profiter de l'occasion pour obtenir un échange de prisonniers.

Quoi qu'il en soit de ces tristes événements, il ne peut y avoir de connexité entre eux.

— Le gouvernement anglais a donné un grand exemple et s'est honoré en traitant pacifiquement avec les Boërs vainqueurs des troupes britanniques dans le Transwaal. La suzeraineté de la reine sur le Transwaal est reconnue, mais les Boërs auront le « self government » comme les autres colonies.

Les sentiments qu'inspirent, d'une part, la revendication des laborieux et héroïques colons du Transwaal et, d'autre part, les intentions pacifiques des libéraux anglais luttant contre les entraînements de l'orgueil britannique, après une défaite, ont été résumés dans l'Adresse suivante, appuyée des signatures les plus autorisées de membres des deux Chambres, de l'Institut et du Conseil municipal de Paris :

A nos amis d'Angleterre.

Nous avions vu avec douleur éclater la guerre du Transwaall ; nous en suivions avec anxiété les phases sanglantes. Que de fois nous avons failli prendre la plume pour vous exprimer ce que nous avions dans le cœur ! Nous hésitions devant la crainte de voir mal interpréter nos intentions si sincèrement amicales. Nous connaissons et nous apprécions la juste susceptibilité d'une grande nation, et nous sentions combien est délicate, en pareille matière, l'intervention étrangère, même la plus respectueuse et la plus désintéressée.

Nous ne saurions vous dire avec quelle joie nous avons appris que votre gouvernement entrait dans la voie des négociations. Nous sommes assurés maintenant de pouvoir, sans blesser aucunement votre patriotisme, invoquer votre équité, votre générosité en faveur de ce magnanime petit peuple, votre adversaire d'un jour, qui redeviendra demain votre auxiliaire de l'œuvre de la civilisation africaine.

Vous comprendrez sans peine la sympathie profonde que nous inspirent les Boërs ; elle est à la fois naturelle et rationnelle ; elle est, pour ainsi dire, dans notre sang comme dans nos idées. Les Boërs ne sont pas seulement les fils de cette Hollande, de cette terre de liberté, qui a été l'alliée de la vieille France, aux jours les plus glorieux de notre passé, et qui n'a cessé de l'être que lorsqu'un despotisme persécuteur régnait sur notre patrie ; une grande partie des Boërs sont nos frères d'origine ; ils descendent de ces protestants français que la révocation de l'édit de Nantes a chassés loin de la France.

Mais n'y eût-il point entre eux et nous la fraternité du sang, qu'il y aurait la fraternité de la pensée. Ils représentent, permettez-nous de le dire, le principe sacré du droit nouveau, le droit qu'ont les populations

de disposer d'elles-mêmes et de ne pas subir une domination qu'elles n'ont point consentie.

Nous avons souffert trop cruellement nous-mêmes de la transgression de ce principe pour ne pas nous sentir moralement atteints partout où nous le voyons méconnu.

Nous conjurons nos amis d'Angleterre de soutenir, d'encourager leur gouvernement dans l'œuvre de pacification qu'il vient d'entreprendre. Nous conjurons l'Angleterre d'accorder au peuple du Transwaal l'autonomie pour laquelle il est prêt à mourir. Personne n'a jamais douté de l'issue qu'aurait eue la guerre, si l'Angleterre avait persisté dans l'emploi de la force; l'Angleterre pouvait accabler ce courageux petit peuple; elle préfère traiter équitablement avec lui; ce sera dans l'histoire l'honneur de votre nation, l'honneur de vos hommes d'Etat.

M. John Bright a répondu à la personne qui lui a remis cette Adresse:

Cher Monsieur, je suis heureux d'avoir eu l'occasion de m'entretenir avec vous hier, pendant la courte visite où vous m'avez présenté une Adresse relative à la guerre du Transwaal, de la part des éminents libéraux français dont les signatures suivaient.

Ils m'ont fait grand honneur, me croyant en quelque manière digne d'être regardé comme le représentant des amis de la « justice internationale, de la paix et de la bonne volonté entre les nations ».

J'accepte leur Adresse avec beaucoup de plaisir, et je puis demander maintenant la permission de me réjouir avec eux de l'heureuse conclusion d'un conflit qui avait excité, dans leurs esprits comme dans le mien, une si profonde affliction.

Je crois que le peuple anglais sera heureux de soutenir son gouvernement, qui a rétabli la paix par une mesure à la fois magnanime et juste, et j'ai l'entière confiance que sa politique sera approuvée dans tous les pays étrangers par les « amis de la justice internationale, de la paix et de la bonne volonté entre les nations. »

Puis-je vous prier de transmettre aux éminents personnages français signataires de l'adresse mes remerciements les plus chaleureux pour la flatteuse marque d'estime qu'ils m'ont donnée.

Je suis, etc. JOHN BRIGHT.

Voilà une grande et bonne politique qui honore infiniment plus le cabinet Gladstone qu'une sanglante revanche par les armes, dans une affaire où les agents anglais avaient au surplus tous les torts.

— La question monétaire est de nouveau sur le tapis. Une conférence internationale entre délégués de divers Etats sollicités par les

gouvernements de France et des États-Unis, doit se réunir le 19 courant à Paris.

L'approche de cette conférence a provoqué une discussion au Sénat et nous reproduisons plus haut le discours historique de l'honorable interpellateur M. de Parieu, ainsi que la réponse explicative faite par M. Magnin, ministre des finances, qui semble suivre les précédents de M. Say et l'action de M. Cernuschi, le plus militant des bi-métallistes.

MM. Buffet et Léon Say ont pris la parole, et il résnlte de leurs explications qu'en France la frappe de l'argent n'est plus interdite par la loi de 1876, périmée, mais seulement empêchée par la convention de l'Union latine, qui prendra fin dans quatre ans.

La Société d'économie politique s'est entretenue du même sujet; MM. Leroy-Beaulieu et Juglar, qui ont été les principaux orateurs, ont argumenté en faveur du *statu quo*, ce que M. Magnin appelle, après M. Léon Say, la « politique expectante ». Reste à savoir si les circonstances de production et de consommation des métaux précieux continueront à correspondre à ce *modus vivendi*.

— Le bureau de recensement des États-Unis a fait connaître quelques-uns des résultats approximatifs du dénombrement fait le 1er juin 1880. La population totale est de 50 millions, ce qui donne un accroissement de 11 0/0 en dix ans. Plusieurs villes ont changé de rang ; Chicago arrive maintenant au quatrième ; Cincinnati, au huitième ; Boston dépasse Baltimore, etc. La population noire a augmenté depuis l'abolition de l'esclavage de 33 0/0 ; elle atteint 5,600,000. L'augmentation dans la période décennale précédente n'avait été que de 6 et demi 0/0.

— Un arrêté du ministre des finances, du 29 mars, a fait connaître au public le résultat de la souscription du dernier emprunt national et le mode de répartition entre les souscripteurs.

L'Etat demandait un milliard *en capital;* on lui a offert une somme dont l'*intérêt* à 3 0/0 aurait été, en chiffres ronds, de 528 millions et demi, c'est-à-dire plus de la moitié du capital sollicité. Cette offre énorme était faite par 315,445 souscripteurs. Il a donc fallu faire une réduction, et on a attribué à chacun des souscripteurs un titre de 15 francs de rente, ce qui est le minimum légal des titres de rente amortissable 3 0/0. Puis, ce prélèvement fait entre les souscripteurs, on a réparti le reste entre ceux dont la souscription dépasse 15 francs de rente. Cette répartition se fait au prorata du chiffre souscrit par chacun et, tout calcul fait, elle donne 6 0/0 et une fraction de la somme souscrite.

Sur ce chiffre total de 15 milliards de souscription, 10 venaient de Paris, 3 1/2 des départements, et surtout de Lyon, Marseille et Bordeaux ; 1 milliard 1/4 de l'étranger, en grande partie de Londres.

— Le Sénat et la Chambre ont tenu à terminer la discussion du tarif général des douanes avant les vacances de Pâques.

La suite de la discussion du Sénat que nous analysions dans notre dernier numéro a été favorable à l'opinion modérée ; M. Tirard, ministre du commerce, a eu, en général, gain de cause. La liberté commerciale a pu constater qu'elle avait un orateur de plus au Sénat dans la personne de M. Millaud, sénateur du Rhône. Celui-ci a combattu avec talent et succès un amendement de M. Bérenger, député de la Drôme, habilement défendu par son auteur, amendement signé par plusieurs sénateurs régionaux (dont quelques-uns libéraux inconséquents), et demandant des droits sur les soies grèges qui n'en ont jamais payés.

Avec M. Millaud il faut citer M. Dauphinot, président de la chambre de commerce de Reims et filateur de laine, qui a spirituellement rivé leur clou aux filateurs de coton. Il faut encore citer M. Charpin, sénateur de la Loire, qui a soutenu, avec succès, les intérêts libres-échangistes des rubanniers de Saint-Etienne, comme il avait défendu, sans succès, les intérêts protectionnistes des fabricants d'armes du même pays.

La commission de la Chambre a promptement examiné les 49 modifications du Sénat; elle a accepté, pour faire une transaction, la moitié des droits sur les bestiaux votés par le Sénat. La Chambre l'a suivie et, en peu de jours, le tarif était de nouveau devant le Sénat, dont une majorité assez forte n'a plus voulu entendre parler de modifications, non plus que d'une Commission mixte nommée par les deux Chambres et mise en avant par les protectionnistes cherchant à prolonger le débat tout en affirmant le contraire.

La phase du tarif général est terminée. Nous entrons dans celle du renouvellement des traités, toujours en vigueur par suite du système des conventions temporaires, successivement prolongées depuis la fin du gouvernement de M. Thiers.

— Nous publions le texte de la nouvelle loi sur les caisses d'épargne postales.

Votée par la Chambre des députés, elle a été sensiblement améliorée par la commission du Sénat et votée de nouveau sans modifications par la Chambre. Il nous est agréable de constater que ce progrès aura eu pour persévérant et principal promoteur notre collaborateur M. de Malarce.

— L'économie politique vient de perdre un de ses propagateurs, un des hommes intelligents et dévoués qui aidaient M. Guillaumin, il y a quarante ans, dans la création de ses publications économiques si utiles aux progrès de la science. Nous voulons parler de M. Casimir Cheuvreux, fils d'un des premiers fondateurs, à la fin du dernier siècle, du grand commerce à Paris. Négociant lui-même, M. Cheuvreux a consacré la fin de sa carrière active au tribunal de commerce. Il était le beau-frère d'Horace Say et de Charles Renouard ; il fut l'ami de Bastiat. Il s'est éteint à 84 ans.

— Le *Journal des Économistes* a fait une autre perte dans la personne de M. Ch. Boissay, jeune publiciste doué de précieuses qualités, qui nous a fourni sur diverses questions spéciales des articles remarqués par nos lecteurs, parce qu'ils étaient le résultat d'un travail consciencieux et parfois original. M. Boissay, quoiqu'il fût d'une santé très faible, aimait à voir les choses dont il parlait ; c'est ainsi qu'il voyageait souvent et qu'il fit même un jour une ascension aérostatique.

Paris, le 15 avril 1881. Jph G.

Bibliographie économique.

PUBLICATIONS DE MARS 1881.

—

Amis (les) des ouvriers, par l'auteur de la vie du B. Pierre Fourier, 4e édition. In-8, 239 p. et gravure. Tours, imp. et lib. Mame et fils.

ANDELARRE (d'). *L'Enquête agricole de* 1879 devant la Société nationale d'agriculture. Discours à la distribution des primes du comice de Vesoul, à Noroy-le-Bourg, le 12 septembre 1880. In-8, 11 p. Vesoul, imp. Suchaux.

Annuaire de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre (1881), par E. Conquet et collaborateurs, 28e année. In-8, XXIV-36 p. et 1 carte. Paris, au bureau des Annuaires administratifs.

Annuaire des eaux et forêts pour 1881 (20e année). In-18, 227 p. Paris, au bureau de la Revue des eaux et forêts.

Annuaire du bâtiment, des travaux publics et des arts industriels; par Sageret, 51e année (1881). In-8 à 2 col., 1680 p. Paris, 15 rue du Four-St-Germain.

Application de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers à la campagne, 2e édition. In-12, 49 p. Paris, 10, rue du Bac.

Art (l') de s'enrichir promptement à la Bourse, par Alfred de S..., ancien banquier. In-12, 45 p. MM. Terdie et Ce, 9, rue Régnier.

AUGER (M.-L.-P.). *Du Dépôt* en droit romain; *Des magasins généraux* considérés spécialement comme institution de crédit, en droit français. In-8, 240 p. Paris, imp. Donnaud.

BEAUVISAGE (E.) et G. BEAUVISAGE. *Guide du déposant à la caisse des retraites pour la vieillesse*, suivi des tarifs à 5 0[0 et des calculs détaillés pour tous les âges, modifié conformément à la loi du 20 décembre 1872. 22e édition. In-4° à 2 col., 32 p. Paris, imp. et lib. P. Dupont.

BLOCK (M.). *Supplément annuel au Dictionnaire de l'administration française*, avec la collaboration des membres du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes, des chefs de service de divers ministères, etc. (1er novembre 1878). 3e tirage. In-8, à 2 col., 84 p. Imp. et lib. Berger-Levrault et Ce.

BOURGUIGNAT (A.). *De la propriété des chemins ruraux*. 3e édition (1881), revue, augmentée et mise au courant de la doctrine et de la jurisprudence. In-8, 64 p. Paris, lib. Marchal, Billard et Ce.

BROILLIARD (Ch.). *Le traitement des bois en France*, à l'usage des particuliers. In-8, XXVIII-470 p. Imp. et lib. Berger-Levrault et Ce.

BOURNEVILLE. *Laïcisation de l'assistance publique*, conférence faite à l'Association philotechnique, le 26 décembre 1880. In-8, 23 p. Paris, aux bureaux du Progrès médical.

BRABANT (A.). *Méthode des calculs de banque*, indispensable aux banquiers, aux industriels, aux commerçants, 1re édition. In-8, 32 p. Saint-Quentin, l'auteur, rue de Bellevue.

BRAND (Mat.). *Indicateur des soies et soiries* en général (1881). In-8, 208 p. Lyon, au Moniteur des soies.

BUGUET (H.). *Le Guide des maîtres et des domestiques* (d'après les meilleurs ouvrages et conforme aux renseignements puisés aux justices de paix). In-12, 108 p. Paris, lib. Derveaux.

Capital (le) social des Compagnies d'assurances sur la vie, étude financière. In-8, 22 p. Paris, imp. Chaix et Cie.

CERNUSCHI (H.). *Le Bimétallisme à quinze et demi* nécessaire pour les Etats-Unis, pour l'Angleterre. In-8, 66 p. Paris, lib. Guillaumin et Cie.

CHABAUD (Louis). *Marseille et ses*

industries. La Savonnerie. In-8, 262 p. Marseille, imp. Barlatier-Feissat père et fils.

Compte rendu du *septième congrès de la Société technique de l'industrie du gaz en France*, tenu le 21 juin 1880, à Paris, dans la salle des séances de la Société des ingénieurs civils. In-8, 447 p. et 24 pl. Paris, imp. Mouillot.

Congrès de viticulture de Lyon. Les 12, 13 et 14 septembre 1880. (Conférences, résumé, vœux, conclusions.) In-8, 244 p. Lyon, imp. Waltener et Cie.

Curzon (Emm. de). *La Réforme sociale*. In-8, 44 p. Paris, impr. Mouillot.

Delahante (M. A.). *Une famille de finance au XVIIIe siècle*. Mémoires, correspondances et papiers de famille, réunis et mis en ordre. 2e édition. 2 vol. In-8. T. 1, 565 p., avec grav. et portraits. T. 2, 505 p., et portraits. Paris, lib. Hetzel et Cie.

Delesque (Anatole). *A bas la guerre civile!* Capital et travail, socialisme. In-8, 27 p. Le Havre, imp. du journal Le Havre.

Desmarest (E.). *Législation et organisation des Sociétés de secours mutuels en Europe*. 6e édition. In-12, 251 p. Paris, imp. et lib. P. Dupont.

Dubost (P.-C.). Le Spectre américain. *Le blé, le bétail*. Conférences faites à la Ligue permanente pour la défense des intérêts des contribuables et des consommateurs, les 17 novembre et 1er décembre 1880. In-12, 70 p. Paris, lib. Guillaumin et Cie.

Duperrey (A.). *Le Cadastre, les contributions directes. La péréquation de l'impôt foncier;* nécessité d'une réforme dans l'évaluation du revenu foncier. Utilité de réviser le cadastre. Moyen pratique pour procéder à sa revision. In-8, 40 p. Paris, imp. Alcan-Lévy.

Duverger (A.) *Le Code civil et la paix sociale*. In-8, 31 p. Paris, lib. Marescq ainé.

Ferry (Jules). *L'éducation gratuite obligatoire et laïque*. Discours prononcés aux séances de la Chambre des députés du 13 juillet, 27 novembre, 20 et 23 décembre 1880, suivis du discours au sujet de la loi sur l'enseignement secondaire des filles, prononcé à la séance du Sénat du 10 décembre 1880. In-8, 111 p. Paris, imp. et lib. P. Dupont.

Figuier (L.). *L'année scientifique et industrielle*, accompagnée d'une nécrologie scientifique. 24e année (1880). In-18 jésus, 584 p. et grav. Paris. lib. Hachette et Cie.

Fleurot (H). *L'assurance sur la vie et le notariat* en France. In-8, 24 p. Paris, lib. Nadaud et Cie.

Fontenier. *Causeries agricoles*. In-8, 112 p. Saint-Ouen, imp. Fleury-Lemaire.

Gaussen (Maxime). *Le socialisme, ou les desirata d'un grand financier*. In-8, 93 p. Paris, imp. Mouillot.

Gazeau de Vautibauet. *Le Transsaharien et le Transcontinental africain*. Grand in-8, 48 p. Paris, lib. Bergier.

Génin (E.). *Des rapports entre l'économie politique et la géographie*. In-8, 10 p. Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie.

Geoffray (Stéphane). *Iconographie des départements*. Document pour servir à l'histoire et à la connaissance du travail et de la richesse en France. Facsimilés et reproductions photographiées sur nature et sur pièces originales inédites (topographie, archéologie, architecture, industrie, arts et métiers, histoire politique et littéraire, militaire et religieuse, portraits, curiosités des collections particulières et publiques, etc.). Livraison I. Iconographie de la Loire; fascicule 2, Roanne ancien; album n° 1. In-4, 7 pages et 5 planches, dont une double. Paris, librairie Geoffray et Ce.

Germain (Félix). *Dictionnaire du budget* (exercices 1878, 1879, 1880, 1881). In 8, 463 p. Paris, librairie Guillaumin et Ce.

Godrant et Ce. *Rente et fortune;* étude nouvelle sur la Bourse. 6e édition. In-8, 31 pages. Paris, chez les auteurs, 91 rue La Fayette.

Heuzé (Gustave). *Les céréales, les produits farineux* et leurs dérivés *à l'Exposition universelle* internationale de 1878 à Paris. In-8, 199 p. Paris, imp. nationale.

Kœchlin-Schwartz. *Les fils et tissus de laine peignée à l'Exposition universelle* internationale de 1878 à Paris. In-8, 39 p. Paris, imp. nationale.

Laget-Valdeson. *De l'éducation de l'enfance* au point de vue social. In-12, 24 p. Paris, lib. Marchal et Billard.

Lacroix. (J.-A.). *Lettre sur la criminalité infantile*, pour faire suite aux lettres sur le rétablissement des tours publiées en 1879. In-8, 48 p. Paris, lib. Guillaumin et Cᵉ.

Lang (Louis). *Les finances de la Hongrie et de l'Autriche*, de 1867 à 1877. Conférence lue à l'académie hongroise des sciences. In-8, 55 p. Paris, imp. et lib. Plon et Cᵉ.

Lecasble (Philippe). *De l'action ex stipulatu*, en droit romain. *Des questions de droit international privé en matière d'obligations*, au point de vue de la solution qu'elles doivent recevoir de la juridiction française, en droit français. In-8, 347 p. Paris, imp. Moquet.

Le Charpentier (H.). *Essai historique sur l'ancienne corporation des bouchers de Pontoise.* In-8, 27 p. Pontoise, imp. Pâris.

Lefèvre (H.). *Des opérations de commerce*, l'art de payer et de recevoir, le change et la banque. In-8, XII-420 p. ,avec dessins de monnaies. Paris, lib. Delagrave.

Leger (A.). *La Russie méridionale et le Caucase.* In-8, 37 p. Lyon, imp. Storck.

Lesseps (F. de). *Lettres, journal et documents pour servir à l'histoire du canal de Suez* (1864 à 1859). 5ᵉ série. In-8, 402 p. Paris, lib. Didier et Cᵉ.

Locard (A.). *Les chemins de fer lyonnais.* Etat actuel de la question. In-8, 20 p. et cartes. Lyon. imp. Pitrat aîné.

Louis Reybaud (M.) In-8, 15 p. Saint Mihiel, imp. du Narrateur.

Mazeron (Charles). *Etude sur le communisme*, dédiée aux classes ouvrières de la France. In-8, 54 p. Montluçon, imp. Herbin.

Mellick (A.-D.). *Un domaine agricole aux Etats-Unis d'Amérique.* L'élevage des bœufs et des moutons au nouveau Mexique. In-8, 22 p. et carte. Paris, imp. Donnaud.

Mengus (F.). *Le canal maritime de l'Ocean à la Méditerranée.* In-8, 35 p. et carte. Rouen, imp. Cagniard.

Montravel (Ph. de). *La réforme successorale et ses conséquences pratiques.* In-8, 88 p., avec figures. Avignon, imp. et lib. Séguin frères.

Mystères (les) *de la Bourse* ou l'art de devenir millionnaire. 14ᵉ édition. In-8, 16 p. Paris, à la banque de la Bourse.

Naville (T.-A.). *Note sur le projet de création d'une société commerciale pour l'étude des langues étrangères.* In-8, 20 p. Paris, imp. Chaix et Cᵉ.

Neufville (Jacob de). *Notes sur le tunnel du Simplon* présentées à la Société de géographie commerciale de Paris. In-8, 10 p. et carte. Paris, imp. Chaix et Cᵉ.

Noel (O.). *Etude historique sur l'organisation financière de la France.* Avec 2 cartes hors texte. In-18 jésus, XI-504 p. Paris. lib. Charpentier.

Perrot-Lemaire. *Le grand Catéchisme de la Bourse.* 2ᵉ édition. In-12, 309 p. Paris, à la Sécurité financière, 26 et 28, rue Notre-Dame-des-Victoires.

Pingnère. *Une conversion de rente à Arras en* 1392. In-8, 19 p. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley-Gouverneur.

Pluye (J.). *Rapport du délégué de la chambre syndicale des mégissiers de Paris* au congrès indépendant du Havre (quatrième congrès socialiste ouvrier de France). In-8, 32 p. Paris, imp. Claverie.

Le Gérant : Paul BRISSOT-THIVARS.

Paris. — Imp. A. Parent (Davy, successeur), rue M.-le-Prince, 31.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

L'ECONOMIE POLITIQUE

EN UNE LEÇON [1]

I

Vous avez sans doute remarqué, Messieurs, par les répétitions que j'ai dû vous imposer dans le courant de cet enseignement, qu'il est des principes généraux, absolus, qui s'imposent à la science économique d'un bout à l'autre.

Ne regrettez pas les fatigues que ces redites ont pu vous causer, car elles étaient indispensables pour vous bien démontrer la généralité de ces principes. En parcourant tout entier le cercle de l'activité économique de l'homme : production, circulation, distribution, consommation des richesses, nous avons pu nous convaincre qu'ils sont vrais en tout temps, en tous lieux, sans acception de race, de nationalité, de religion ni même de climat.

Tout au contraire, replions-nous aujourd'hui sur nous-mêmes : au lieu de diviser, groupons; au lieu d'analyser, procédons par voie de synthèse.

Rappelons-nous d'abord que la production et la consommation se commandent mutuellement, de manière que ce qui influe sur l'une agit nécessairement sur l'autre et dans la même proportion.

Activez ou ralentissez la production et la consommation s'accroît ou diminue en raison des moyens que la production met à sa disposition.

La circulation des richesses peut être considérée comme une partie de la production, de même que la distribution peut être sup-

[1] Discours de clôture du cours élémentaire d'économie politique professé par M. Alph. Courtois fils, à l'Association philotechnique de Paris (mairie du XIe arrondissement).

posée un chapitre de la consommation ; on peut donc dire, sans être bien loin de la vérité, que tout le champ de l'économie politique se partage en deux grandes parties : la Production et la Consommation, qui, dans une dépendance réciproque l'une de l'autre, font que tout principe envisagé dans ses rapports avec l'une est, par cela même, envisagé dans ses relations avec l'autre.

II

C'est ainsi que la liberté, que nous ne pouvons concevoir séparée de la responsabilité, nous apparaît comme un principe absolu en économie politique. Dès que cette liberté est confisquée l'homme, devenu esclave, cesse d'être producteur ou consommateur : il est une chose, un capital, et lorsque, dans ce cas, il absorbe des produits, ce n'est plus en sa qualité d'homme, c'est à titre d'entretien du capital dont il est la représentation, tout comme le charbon de terre que le machiniste verse dans le foyer d'une machine à vapeur, au même titre que le fourrage qu'un fermier donne à son bétail ; aussi l'homme, dans cette condition, ne peut consommer improductivement : comme l'animal, toutes ses consommations sont nécessairement reproductives.

L'homme plus ou moins libre est seul le point de départ et le point d'arrivée de tout acte économique ; il produit et consomme pour lui, et a le droit, dans la mesure de ses moyens, de consommer improductivement, c'est-à-dire sans idée de reproduction, par la seule raison qu'il a des besoins à éteindre, des jouissances à satisfaire et qu'il ne produit que pour cela.

Plus, ensuite, cette liberté se développe et plus le bien-être s'accroît ; supposez-la absolue et vous n'arrivez pas à l'absurde, à la licence, son opposé, sa négation ; tout au contraire vous parviendrez au but le plus souhaitable pour l'humanité : à l'épanouissement complet de toutes les facultés humaines, à l'utilisation la plus radicale de toutes les forces de la nature, à l'expansion la plus normale de la richesse sociale, but idéal que l'on ne pourra jamais atteindre, mais dont, en vertu du progrès, on tend à se rapprocher sans cesse.

III

Le principe de Propriété nous apparaît avec les mêmes caractères généraux, absolus, que la liberté. Elle est nécessaire pour tout acte économique quel qu'il soit. Le propriétaire rend un immense service à la société ; il rend la nature, je ne dirai pas seulement plus productive, mais même productive.

Là où la propriété n'existe pas ou n'est pas nécessaire il peut

y avoir création d'utilités, mais non de valeurs, et l'économie politique n'a que faire de considérer comme son domaine les utilités gratuites, j'entends gratuites à la fois pour tout le monde et pour chacun.

Cherchez à supposer, par la pensée, l'absence absolue de propriété et vous n'y parviendrez pas, à moins que vous n'arrêtiez vos regards sur les animaux pour qui l'économie politique n'existe pas. Supposez, au contraire, la propriété respectée de la manière la plus absolue, sous toutes ses formes, dans tous ses mouvements, sans exception aucune, et vous entrevoyez le spectacle de la plus grande prospérité humaine.

Sans liberté comme sans propriété, pas d'humanité; ces deux principes, poussés aussi loin qu'on peut le supposer, sont synonymes de bien-être croissant, de progrès moral.

Voilà bien deux principes généraux, absolus, qui, comme je vous le disais en débutant, s'imposent à la science économique d'un bout à l'autre.

IV

En est-il d'autres dont l'application complète réaliserait pour l'homme le maximum de bien-être, en même temps que la privation totale en serait pour lui une cause de mort, pour l'humanité une raison d'anéantissement? Je ne le crois pas.

On a voulu mettre à ce rang l'Association. Ceux qui l'ont le plus prônée lui ont même subordonné les deux principes ci-dessus énoncés.

On confondait l'association, acte volontaire, avec la Sociabilité, loi universelle et inévitable quoi qu'en ait dit Jean-Jacques Rousseau ; nous l'avons vu, ce qui distingue l'homme de la brute, c'est d'être sociable, c'est-à-dire de ne pouvoir rien être complètement seul; d'avoir toujours besoin de combiner ses efforts avec ceux de ses semblables pour pouvoir vaincre et asservir la nature.

L'animal isolé vit, il se défend, il satisfait sa faim; la nature lui fournit de quoi combattre le froid ; l'instinct, loi absolue, lui tient lieu de science, d'expérience. L'homme, dans ces conditions, est de beaucoup inférieur à l'animal et marche à la perte du genre humain.

Le lien social est indispensable à l'homme, et, grâce à lui, il reprend son rang légitime dans la création.

Sous ce point de vue, la sociabilité, par la nécessité avec laquelle elle s'impose à l'homme, devrait être réunie aux deux principes généraux, absolus, que nous développions plus haut, si l'homme,

pouvant s'y soustraire, avait, par contre, le mérite de s'y conformer.

Ce qu'il est libre de pratiquer ou non, c'est l'association qui, dans certaines limites, accroît sa puissance, lui fait réaliser de vrais prodiges. Poussons, sous ce rapport, les choses à l'extrême : l'homme n'assigne pas de limites à l'association ; il la développe, l'applique sans mesure, sans ménagement, où va-t-il? droit au Communisme.

Le communisme est, en effet, l'association par excellence, celle qui absorbe l'homme tout entier, pour en faire quoi? un rouage, un tantième, un numéro! L'individu n'est plus rien, la société dans laquelle se fond l'association est tout. Le ressort de l'initiative individuelle est brisé ; le nerf de l'intérêt personnel est coupé ; l'humanité s'abâtardit, décline, et, de chute en chute, arrive au néant.

La liberté, la propriété ne connaissent pas de limites ; les poussant à l'absolu, on arrive au maximum de bien-être général. L'association a, au contraire, besoin d'une limite qui est, ainsi que je vous le disais dans ma huitième leçon, le point où elle tendrait à affaiblir le ressort de l'intérêt individuel ou privé.

L'association est une loi limitée comme l'individualisme, son opposé.

V

Il en est de même de la Division du travail ; après avoir favorisé le progrès par l'établissement des spécialités et le développement des aptitudes, elle tend, appliquée à l'extrême et sans tempéraments, à faire de l'homme une machine automatique, d'où l'intelligence, à peu près inutile, pourrait, presque sans inconvénient, s'échapper.

Heureusement qu'une vraie machine ne tarde pas, en ce cas, à remplacer l'homme dans son rôle mécanique et le restitue, par nécessité, à son œuvre essentielle, celle de dominer la nature par son intelligence.

Dominer la nature par son intelligence, c'est faire œuvre de production économique.

VI

L'Esprit seul est producteur. Les facultés intellectuelles ou physiques, que nous nommerons un instant l'homme interne, aussi bien que la nature extérieure que nous nommerons, également pour cette fois, l'homme externe, ne sont que des outils, des instruments que Dieu a mis aux mains de l'homme pour l'aider à courir, par la voie du travail, à la conquête du bien-être, non seu-

lement du bien-être matériel, mais encore, mais surtout de ces jouissances où l'homme ne perd rien de sa dignité, quand il n'y gagne pas en grandeur, quand il ne tend pas à se rapprocher du type idéal que la Providence lui a assigné en créant son âme semblable à Elle-même.

VII

A côté de ces outils, de ces instruments dus à la nature seule et que nous avons nommés agents naturels, nous voyons naître le Capital dû au travail et à la nature et résultant de l'accumulation des produits mis de côté en vue d'une nouvelle production.

Capital! instrument précieux! qui n'existerait pas sans l'homme, qui l'aide puissamment, en retour, à conquérir la nature, à la contraindre de lui dire ses secrets, à la forcer, malgré elle, d'accorder sans cesse son concours, dans la production, en regard du travail humain!

Le capital n'est pas seulement représenté par des objets matériels : des outils, des vêtements, des provisions pour la période de travail du numéraire pour les échanges; il comprend également des produits immatériels, la santé obtenue, l'adresse développée, les connaissances techniques, les qualités morales acquises, etc.

C'est du capital, en effet, ce fonds prodigieux de connaissances humaines qui, s'augmentant d'âge en âge, rend chaque jour le rôle de l'homme moins pénible, et lui permet, de plus en plus, de s'occuper de sa famille, de cultiver les idées morales, de remonter, par la pensée, jusqu'à son créateur.

Et ce capital, ne l'oublions pas, son accroissement dépend, quelque forme qu'il prenne, de l'homme lui-même; tout ce qu'il enlève à ses jouissances pour le consacrer à la production est du capital; se posséder soi-même, qui est une vertu en morale, est un principe utile en économie politique. Magnifique harmonie qui tend à prouver que toutes les sciences morales et politiques ne poursuivent qu'un même but, ne se proposent qu'un même objet : l'Homme vu sous différents aspects ; — en droit, au point de vue de la justice ; — en politique, au point de vue de la sécurité ; — en histoire, au point de vue de l'expérimentation ; — en morale, au point de vue du devoir; — en économie politique, au point de vue de l'utilité.

VIII

L'Esprit seul est producteur, avons-nous dit. Comment s'étonner, après cela, que, considéré sous le point de vue exclusif de la

science économique, la production ne soit qu'immatérielle? Comment se pourrait-il faire, à plus forte raison, que la Valeur (ou le prix en monnaie, son accident — la partie du tout) fût matérielle, elle qui n'est que le rapport résultant de la comparaison, par voie d'échange, entre deux produits, deux utilités immatérielles plus ou moins rares ?

Par voie d'Echange ! l'homme ne produit donc pas que pour lui ? Non, loin de là ; presque tous ses produits sont à destination de ses semblables et non de lui-même, et, à son tour, échangeant ses produits dont il n'a que faire, contre d'autres produits qui importent à son existence, il ne vit que du travail d'autrui, à peu de choses près. Comme valeur il y a équivalence au moment de l'échange et cependant les deux échangistes gagnent, car, et c'est là le mobile, la raison d'être de l'échange, chacun a plus d'utilité à sa disposition personnelle après qu'avant cette opération. Solidarité et harmonie et sans que la loi humaine ait à s'en mêler, surtout, même, lorsqu'elle laisse faire. Niez donc, après cela, que la Providence ait pourvu à l'ordre moral, ô vous qui avouez qu'elle a présidé à l'établissement des lois physiques.

Les hommes n'échangent-ils que des produits directement consommables, tout prêts à servir à l'extinction de leurs besoins ? Si cela était, combien le domaine de la production se restreindrait!

Ils échangent en plus des capitaux en voie de production, des agents naturels appropriés, transmissibles ou non d'ailleurs, et le crédit est trouvé ; ils les échangent contre une promesse de restitution, promesse qui, par sa transmission manuelle, permet au capital, à la terre, au contrat d'association, de circuler sans déplacement, sans rupture de travail pour l'homme, quoique à la portée, grâce au fractionnement des coupures, des positions les plus modestes comme des fortunes les plus colossales. Le crédit augmente, par une distribution plus normale, plus régulière du capital et sans porter atteinte aux droits de chacun, la productivité des objets échangés. Il ne multiplie pas, il active ; cause d'ordre, il met dans les meilleurs mains, c'est-à-dire dans celles qui, à égalité de risques, peuvent les faire le plus rapporter, les différents instruments du travail, capital ou agents naturels, et il diminue les chômages de ces instruments; pas plus ! mais cela suffit pour imprimer au développement de la richesse publique une activité prodigieuse, si prodigieuse que pendant longtemps on n'a pu croire à la simplicité merveilleuse de ce rouage.

En voie de production des richesses, la liberté s'appelle particulièrement la Liberté du travail; en voie de circulation des richesses la liberté s'appelle spécialement Concurrence lorsqu'il s'agit

séparément de chaque industrie, libre-échange ou Liberté du commerce quand on se reporte à l'ensemble de l'activité économique.

IX

Le Produit est créé; il s'échange; la loi de l'offre et de la demande établit sa valeur avec le prix de revient comme minimum.

La concurrence fait mieux ; elle tend à abaisser cette valeur au niveau du prix de revient le plus bas. Ce n'est rien encore : elle que naguère des travailleurs ingrats traitaient d'anarchique, elle invite chaque producteur, au nom de son intérêt, à embrasser dans le mouvement industriel l'occupation la plus conforme à ses aptitudes, à s'attacher à l'industrie la plus propice au sol, au climat du pays qu'il habite. C'est ainsi que le bon marché est la récompense légitime de l'observation du principe de liberté.

Et si le pays est insuffisant comme débouché, la liberté du commerce met à sa disposition les marchés étrangers, ne faisant ainsi de tous les hommes qu'une seule nation économique, d'où la guerre est bannie comme attentat contre la sûreté publique et où chaque pays contribue par ses avantages naturels, chaque individu par ses qualités spéciales, à offrir aux consommateurs les produits les meilleurs et au meilleur compte.

Le produit est créé, avons-nous dit ; il s'est échangé, sa valeur, après remboursement du capital engagé, est à répartir entre les divers agents de la production. Est-ce le hasard ou la force, violente ou autoritaire d'ailleurs, qui présidera à ce partage ?

X

Plus on entre dans l'étude des lois morales qui gouvernent l'univers, plus on reconnaît qu'elles sont non moins admirables, non moins générales que les lois physiques. Principes d'ordre et d'harmonie, elles ne laissent rien au hasard et donnent à l'homme le moyen, s'il le veut, de ne rien laisser à la force, mais tout au droit.

C'est surtout quand il s'agit de la Répartition de la valeur des produits que nous sommes frappés de cet accord merveilleux de toutes les parties de l'univers immatériel si tardivement étudié par les hommes.

Le président, l'éditeur responsable de la production, c'est l'Entrepreneur, travailleur d'un ordre particulier, mais travailleur, ne l'oublions pas. Il peut, ou non, posséder en même temps des capitaux, des agents naturels, mais il doit être, avant tout, un travailleur pour être un entrepreneur.

A ses risques et périls il entreprend la production, après étude préalable, toutefois, du produit à créer, de ses débouchés comme de son prix de revient, n'oubliant pas, naturellement, dans ce dernier, l'Impôt, cette rémunération d'une industrie spéciale.

A ses risques et périls, avons-nous dit; aussi sa rémunération, son Profit, n'a-t-il pas la fixité que peut avoir la part de ceux de ses collaborateurs qui, ne partageant pas les risques, n'ont aucun droit aux bénéfices éventuels.

XI

Mais ces derniers, comment se fixe leur Rémunération ?

Par un débat séparé entre eux et l'entrepreneur, débat placé sous l'égide de la loi de l'offre et de la demande et se basant sur les prix de vente combinés, — avec l'accroissement plus ou moins rapide de la population, en tant que producteur, quand il s'agit des travailleurs, — avec l'énergie plus ou moins grande de l'épargne quand il s'agit des propriétaires de capitaux, — avec la limitation et la population, en tant que consommateur, quand il s'agit des propriétaires d'agents naturels.

Chacun des trois agents, avons-nous dit, fait son traité à part; l'antagonisme n'est qu'entre l'entrepreneur et chacun d'eux, et non entre eux trois; au contraire ils ont le même intérêt, je dirais le même adversaire si l'entrepreneur, intermédiaire entre le consommateur et ses trois collaborateurs, disputant aux uns et aux autres sa rémunération légitime, son profit quand ce n'est pas une perte, ne se trouvait contraint de tenir compte des prix du marché où il est venu s'approvisionner de travailleurs, de capitalistes et de propriétaires d'agents naturels, marché où il se trouve en concurrence forcée avec ses collègues, les autres entrepreneurs d'industrie. Son intérêt se trouve ainsi ramené, par une admirable loi de solidarité, vers ceux de ses trois collaborateurs à rémunération fixe.

Les moyens de ces derniers sont-ils d'égale puissance pour se défendre ?

Le travailleur s'il suit les conseils de Malthus, s'il donne la prééminence à l'esprit sur la bête, si, se souvenant qu'il est un être libre et responsable et non un animal soumis à la loi fatale de l'instinct, il sait s'assurer la possession de lui-même, n'agir qu'en raison de ses moyens, de ses ressources, le travailleur est alors bien fort contre l'entrepreneur.

Le propriétaire de capital a moins de défense; l'épargne seule (encore la privation, mais toujours une privation raisonnée, volon-

taire), l'épargne seule augmente sa puissance; à l'homme le droit de devenir fort s'il sait subjuguer ses appétits.

Quant au propriétaire d'agents naturels sa part est plus précaire; comme elle est basée sur la limitation en même temps que sur les inégalités de la nature, elle profite à la fois des fautes d'autrui et des bonnes chances du hasard. Elle est cependant légitime. Où en serions-nous, en effet, sans l'appropriation de la terre, par exemple, et quel service immense, dirons-nous sauf à nous répéter, rend à la société celui qui se fait propriétaire? Quoi de plus juste, par conséquent, qu'à ce service soit attachée une rémunération.

Cette rémunération, c'est la rente; elle récompense le service rendu par le propriétaire, travail et capital à part; elle invite l'homme à se constituer propriétaire d'agents naturels, sans quoi il n'aurait aucune raison de le faire.

Mais aussi le progrès lui est hostile; chaque pas, en ce sens, diminue sa part; et si la rente ne doit jamais disparaître du globe, l'homme le voulût-il, on peut dire au moins que, à l'inverse de la rémunération fixe, du Salaire des travailleurs, elle tendra chaque jour à s'amoindrir, le progrès étant une loi constante.

Chaque facteur de la production est rentré dans ses avances: capital, travail y compris celui de l'entrepreneur, concours de la nature appropriée, dans la mesure librement fixée par la loi de l'offre et de la demande; que feront-ils de ce qui dépasse le montant du capital engagé? l'affecteront-ils à la satisfaction de leurs jouisssances? ils en ont le droit. Le mettront-ils intégralement de côté pour l'employer, à titre de capital, à une nouvelle production? cela semble préférable pour l'intérêt social.

XII

Messieurs, ne l'oublions pas, la production est faite pour l'homme et non l'homme pour la production; la fin de la production c'est la consommation par excellence, la consommation improductive. L'homme n'a pas seulement le pouvoir, il a encore le devoir de consommer. Supposez, par la pensée, que tous les hommes réduisent le montant de leur consommation au quantum du sauvage, que deviendrait la production? Que d'industries tombées! Que de capitaux anéantis! Il est vrai que le travailleur, limité, comme nous l'avons vu, dans ses besoins, ne devrait pas produire beaucoup pour conquérir de quoi les éteindre. Mais cette vie de spartiate est-elle bien dans les plans de la Providence? Est-ce que l'homme ne s'adoucit pas par la richesse dignement acquise? Les beaux-arts, les belles-lettres, la culture des sciences ne l'améliorent-t-ils pas?

L'accroissement des besoins de l'homme, au fur et à mesure que

grandit sa destinée économique, est donc non seulement légitime, mais obligatoire, tout en étant une tendance individuelle et non collective.

Cependant l'épargne est indispensable pour accroître, dans le capital, la puissance de l'un des éléments essentiels de la production.

C'est ainsi que l'homme est tenu de se posséder suffisamment pour pouvoir résister à deux tendances contraires, toutes deux fatales s'il se laisse entraîner; toutes deux fécondes s'il ne leur accorde qu'une part à peu près égale. Cela peut contrarier les idées de repos que l'on aurait pu espérer trouver dans la science; mais en économie politique aussi, on reconnaît que l'homme est créé pour la lutte non contre son semblable, mais contre la nature; contre, à la fois, ce que nous nommions plus haut l'homme interne et l'homme externe. Cette lutte, c'est, en économie politique, le travail qui en est l'expression la plus importante, et, si on restreint ce mot à l'effort de l'esprit producteur, il en est, en même temps, l'expression complète.

XIII

Nous avons effleuré l'industrie de la sécurité sans nous y arrêter; nous n'avons pas voulu, vu les différences caractéristiques qu'elle nous offre sur toutes les autres industries, couper notre sujet en deux.

C'est que, en effet, l'industrie en général veut la liberté pour prospérer; celle de la sécurité en particulier ne peut s'exercer que sous forme de monopole. Le consommateur, quand, à l'ordinaire, il mesure les produits absorbés à ses appétits ou à ses moyens, ici, ne s'arrête pas à ces limites banales; il ne connaît pas la satiété en fait de sécurité et se préoccupe peu, en tant que consommateur, du coût qui n'a aucune proportionnalité obligatoire avec le montant de sa consommation. Il l'a en effet payée, cette sécurité, au prix de revient sans doute (l'Etat étant tout le monde n'a pas logiquement de profit à rechercher), mais en raison de ses ressources et non de sa consommation. En outre le prix, quel qu'il soit, il le subit, bon gré, mal gré, et au taux établi par la loi humaine et non par la loi de l'offre et de la demande; ce prix lui est imposé, c'est l'impôt en un mot.

Mais s'il veut se soustraire aux charges et aux bénéfices de cette combinaison autoritaire en fabriquant lui-même sa sécurité? Il ne le peut. La condition préalable de toute production est la sécurité et chacun sait qu'on ne peut se faire justice soi-même si on a le droit de libre défense pour les cas imprévus. L'Etat est donc une

nécessité; organisez-le bien, car les avantages qu'il vous offre, lui seul peut vous les donner et ses charges sont inévitables.

Mais, remarquons-le bien, puisque le monopole est son droit, la force son moyen, la contribution obligatoire sa rémunération, l'Etat est par suite impropre à toute industrie accessible aux individus à l'état privé ou collectif, même si ces derniers ne prévoient dans l'exploitation immédiate de cette industrie qu'un bénéfice à venir.

XIV

Arrêtons-nous, Messieurs, et concluons de cet exposé sommaire des principes d'une science inépuisable dans ses applications que tout citoyen, dans un Etat libre, ne peut comprendre ses devoirs ni les pratiquer intelligemment s'il ignore les éléments de l'économie politique.

ALPH. COURTOIS fils.

LE NOUVEAU TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

Demandes formulées par la commission du Sénat au nom des agriculteurs et des industriels. — Après quelques résolutions partielles, favorables au système de la commission, le Sénat se rallie à celui du gouvernement. — Nouvel examen de la Chambre des députés et vote final du Sénat. — Caractère du nouveau tarif à l'égard des produits agricoles et des produits manufacturés. — Consécration définitive de l'œuvre de 1860. — Notre situation pour la négociation de nouveaux traités de commerce.

I

Nous possédons enfin un nouveau tarif général des douanes. L'élaboration en a été longue. Elle a duré plus de quatre ans, puisque le premier projet du gouvernement avait été déposé le 9 février 1877. Mais l'entreprise était laborieuse ; c'était la première fois, depuis 1816, que les pouvoirs publics, au lieu d'amender le tarif des douanes dans quelques-unes de ses dispositions, tentaient de le refondre en entier.

Après avoir exposé dans un premier article [1] les divers incidents qui avaient précédé ou accompagné la discussion du nouveau tarif à la Chambre des députés, nous cherchions à pressentir ce qu'allait faire le Sénat, et, malgré les manifestations un peu tapageuses d'une commission où figuraient, en majorité, les adversaires de la réforme de 1860, nous exprimions la pensée qu'ils échoueraient au Luxembourg, comme leurs amis avaient échoué au palais Bourbon. C'est, en effet, ce qui a eu lieu.

De même qu'à la Chambre des députés, on soutenait devant le Sénat que la réforme de 1860, loin de favoriser notre production et notre commerce, en avait ralenti l'essor. On croyait en trouver la preuve dans les statistiques publiées par l'administration des douanes. Avant 1860, nous exportions généralement plus de marchandises que nous n'en importions. Depuis quelques années, au contraire, nos importations excèdent nos exportations. La balance du commerce, autrefois favorable à la France, s'étant ainsi retournée contre nous, on nous comparaît aux dissipateurs qui dévorent leur capital.

Dans les observations spéciales à l'agriculture on s'appuyait principalement sur l'élévation de nos impôts et sur ce que M. Paris appelait pittoresquement « la découverte de l'Amérique agricole ». D'après M. Pouyer-Quertier, les Etats-Unis produisaient à des conditions tellement économiques qu'ils pouvaient avec profit nous livrer leurs blés à 14 francs l'hectolitre, prix évidemment ruineux pour les agriculteurs français. Nous n'étions pas mieux sauvegardés, disait-on, à l'égard des bestiaux, des laines, des lins, des chanvres, des graines oléagineuses. Comment s'étonner, dès lors, du profond découragement de nos agriculteurs? Comment être surpris de voir un grand nombre de fermes demeurer sans preneur, malgré de notables réductions de baux? On ne méconnaissait pas, sans doute, les avantages généraux du bon marché des denrées alimentaires. Mais ce bon marché ne pouvait résulter, selon les orateurs dont nous résumons la pensée, que de l'abondance des productions nationales, et l'on devait, pour l'obtenir, assurer à notre agriculture, au moyen du jeu des tarifs de douanes, des prix largement rémunérateurs.

Dans les débats sur la partie du nouveau tarif relative aux produits manufacturés, la commission et les défenseurs de son projet ne mettaient en lumière ni faits, ni arguments nouveaux. Comme dans les discussions et les enquêtes antérieures, les comparaisons

---

[1] Voir le *Journal des Économistes* du 15 décembre dernier.

de prix de revient y dominaient ; on prétendait établir que nos fabriques travaillaient à 30, 40, 50 0/0 plus cher que les fabriques anglaises, allemandes, suisses ou belges [1]. Le rapporteur pour la métallurgie, M. Robert-Dehault, avait admis avec son collègue de la Chambre des députés, M. Danelle-Bernardin, que la production d'une tonne de fer coûtait, en France, 61 francs de plus qu'en Angleterre, 63 fr. 10 de plus qu'en Belgique, 72 fr. 48 de plus qu'en Allemagne ! Partant de pareils chiffres, il arrivait naturellement à juger que le droit de 60 francs n'était pas même strictement compensateur. Pour plusieurs autres industries, notamment pour le tissage et surtout pour la filature du coton, on aboutissait à des conclusions identiques. En dehors des rapprochements de prix de revient, on invoquait la situation des Etats-Unis. On opposait le rapide développement de leurs manufactures sous un régime protecteur très vigoureusement organisé, aux déceptions que nous aurions rencontrées dans un système différent. On insistait aussi sur les relèvements de tarifs opérés par divers Etats européens, et l'on déclarait ne pas comprendre que nous pussions vouloir, seuls entre tous, sacrifier aux vues de l'Angleterre la prospérité de nos grandes industries.

L'alliance des représentants des manufacturiers et de ceux des agriculteurs avait paru d'abord assez fortement cimentée pour faire accepter ces considérations et triompher de toutes les résistances. Malgré l'énergique opposition de M. le ministre du commerce, une majorité de 34 voix (155 contre 121) élevait le droit sur les bœufs de 6 fr. à 30 fr. par tête. La commission l'emportait encore pour la tarification de quelques autres espèces d'animaux, des viandes salées, des saindoux. Elle obtenait aussi que le seigle, le maïs et l'avoine, dont la Chambre des députés avait maintenu la franchise, fussent imposés à 60 fr. par quintal métrique, avec doublement du droit pour les farines issues de ces trois céréales. On lui concédait, de plus, certaines augmentations sur les vins, les oranges et citrons, les huiles d'olive, les résines, les essences de térébenthine. Mais là s'arrêtaient, pour les produits agricoles, les succès de la commission et des membres du Sénat qui auraient voulu le pousser plus avant dans les voies de la protection. Les diverses propositions relatives à l'accroissement du droit sur les blés étaient repoussées. On arrivait à une égale négation pour les grai-

[1] En comparant les droits à la valeur des produits manufacturés, nous faisons naturellement abstraction du prix des matières brutes employées dans la fabrication, par exemple du coton, de la laine, du lin, du chanvre, le prix de ces matières étant en général le même pour nos concurrents que pour nous.

nes et fruits oléagineux ; le Sénat en prononçait la franchise, vivement soutenu par MM. Tirard, Gaston Bazille et Barne contre MM. Fresneau, Pouyer-Quertier, Paris et Ancel. Il votait également l'exemption des peaux brutes, des laines, des lins, des chanvres, des soies en cocons, grèges ou moulinées, des bois. Toutes les espérances données aux agriculteurs pour les associer aux revendications des industriels n'aboutissaient donc qu'à un petit nombre de relèvements, la plupart sans grande importance, et, alors même que la Chambre des députés eût dû accepter, sans y rien changer, tous les votes du Sénat, la part faite à l'agriculture se fût trouvée bien limitée.

C'était une raison de plus pour ne pas ajouter aux sacrifices des agriculteurs dans leur consommation de produits manufacturés. Déjà le projet primitif du gouvernement augmentait de près d'un quart, pour la plupart de ces produits, les droits de douane appliqués depuis 1860 en vertu des tarifs conventionnels, et s'il advenait que de nouveaux traités ne fussent pas conclus ou ratifiés par les pouvoirs parlementaires, la surcharge allait être sensiblement accrue. D'un autre côté, la Chambre des députés, à la demande de nos groupes industriels, avait régularisé quelques tarifications défectueuses et assuré un recouvrement plus exact des droits par la substitution des taxes spécifiques aux taxes à la valeur. La majorité de la commission du Sénat ne jugeait point que ce fût assez. Dominée par les tendances que représentaient si bien son président, M. Feray, et son rapporteur général, M. Pouyer Quertier, elle persistait, nonobstant les déceptions de l'agriculture, à réclamer des droits supplémentaires pour les articles industriels les plus importants. D'après ses chiffres, les rails d'acier auraient été imposés à 45 0/0 de leur valeur commerciale ! A l'égard des filés de coton, la commission poursuivait l'augmentation des tarifs par le double procédé du remaniement des quotités et d'un changement de classification fort ingénieusement conçu pour dissimuler son action réelle. Ces exemples suffisent pour indiquer à quel courant avait obéi la commission du Sénat. M. le ministre de l'agriculture et du commerce ne s'y laissa pas entraîner. Sans refuser à la commission les rectifications de détail qui pouvaient sembler justifiées, M. Tirard s'opposa résolûment à toutes les modifications qui pouvaient avoir le caractère d'une réaction contre la réforme de 1860. Le Sénat le suivit, comme l'avait suivi la Chambre des députés, et, sur tous les points où la commission ne se trouva pas d'accord avec lui, elle marcha d'échec en échec.

Tout n'était pas dit. A la suite des changements admis par le Sénat, le projet avait dû être renvoyé au palais Bourbon, et la

commission des 33, saisie de nouveau, avait manifesté hautement l'intention de repousser en bloc toutes les augmentations de droits votées au Luxembourg sur les produits alimentaires. Au fond, M. le ministre du commerce était en communauté d'idées avec elle, puisque les chiffres qu'il s'agissait d'écarter avaient été adoptés contre son avis. Mais si le Sénat persistait à son tour, quand obtiendrait-on le tarif général dont on s'occupait depuis si longtemps ? Ne se trouverait-on pas exposé à le voir renvoyé à une autre législature ? M. Tirard devait difficilement accepter une pareille éventualité. A vrai dire, il pouvait considérer le nouveau tarif comme son œuvre propre. Après en avoir scruté tous les éléments, il l'avait discuté dans les deux Chambres avec une rare compétence et il devait tenir à honneur de le mener à fin. Il insista donc auprès de la commission pour la décider à une transaction. Finalement, elle céda en partie sur les bestiaux ; pour les bœufs, elle accepta le droit de 15 francs par tête, se plaçant de la sorte entre son chiffre primitif de 6 francs et les 30 francs votés par le Sénat. Elle consentit aussi à des rectifications secondaires dans la classe des produits industriels. La Chambre des députés approuva ces concessions restreintes, et le Sénat, nonobstant un suprême effort de MM. Pouyer Quertier et Paris, qui persistaient à en demander de moins incomplètes, ratifia sans changement, dans sa séance du 8 avril, le travail de l'autre assemblée.

II

La première remarque qui s'impose, quand on compare dans le nouveau tarif les produits agricoles et les produits manufacturés, c'est la différence de leur régime. La plupart des produits agricoles restent admis en franchise absolue ou à des droits d'une extrême modération. Même pour les bœufs, la taxe de 15 francs, si difficilement acceptée par la Chambre des députés, équivaut à peine à 2 ou 3 0/0. Les produits manufacturés, au contraire, sont tous couverts, à l'exception des tissus de soie pure, par des droits variant de 10 à 30 0/0. Nous comprenons fort bien que les agriculteurs ne trouvent pas que ce soit juste. Et pourtant un rapide coup d'œil sur le passé va nous montrer que la distinction dont ils se plaignent a presque toujours existé.

La doctrine de la protection a subi bien des transformations successives. A l'origine, ce n'était pas d'encourager le travail qu'on se préoccupait le plus ; on avait en vue surtout l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires ou en objets fabriqués. Loin de chercher à raréfier les produits afin d'en élever

le prix dans l'intérêt des producteurs, on s'efforçait d'en amener l'abondance pour le plus grand avantage des consommateurs. Dans ce courant d'idées, ce sont les droits et les prohibitions à la sortie qui dominaient. La tendance se modifia sous le règne de François Ier. Pour encourager alors le développement ou l'acclimatation de certaines industries déjà florissantes en Italie ou dans les Flandres, on retourna contre l'importation les barrières de douanes qu'on avait opposées d'abord à l'exportation seule. On repoussa par des prohibitions ou par des droits élevés les produits étrangers de la nature de ceux dont on voulait favoriser la fabrication en France. Mais, par cela même qu'on entendait venir en aide à l'industrie, on devait chercher à sauvegarder ses approvisionnements et à ne pas renchérir la main-d'œuvre de ses ouvriers. On interdisait donc la sortie des laines, des lins, des chanvres, des fers, également celle des blés pour peu que l'état des récoltes inspirât quelque inquiétude. On laissait en même temps toute facilité à l'entrée des similaires étrangers. Dans ses lignes générales, ce système fut celui de Colbert. Le tarif de 1791 s'en écartait peu ; quoique reflétant en partie les idées dont s'étaient inspirés les auteurs du traité de 1786, il protégeait encore nos industriels par des droits d'entrée de 12, 15, 20 0/0 sur les fabrications, par des taxes ou des prohibitions de sortie, par l'admission en franchise des céréales, des bestiaux de toute sorte, des laines, des lins, des chanvres, des peaux, des suifs, des fontes. La prohibition d'exporter atteignait les lins, les soies grèges ou moulinées, les peaux et poils propres à la chapellerie, les bois, les minerais de fer. Elle fut étendue un peu plus tard aux laines. Comme on le voit, l'agriculture continuait à être subordonnée à l'industrie : livrée sur son marché à la concurrence sans limites des denrées étrangères, elle ne pouvait pas librement exporter les siennes.

Naturellement les manufacturiers tenaient beaucoup à conserver une situation aussi privilégiée. Les nuits du 4 août ne se rencontrent pas fréquemment dans l'histoire des peuples et nous n'en connaissons pas dans les chroniques de l'industrie. Le jour où la Restauration, prenant son point d'appui sur la grande propriété territoriale, voulut la faire participer aux avantages de la protection, c'est du côté des manufacturiers que vinrent les résistances les plus vives. Ardents à demander le maintien des prohibitions de guerre substituées par la Convention, le Directoire et Napoléon Ier au tarif de 1791, ils ne l'étaient pas moins à combattre les mesures de compensation sollicitées par nos agriculteurs. Cette fois ils durent céder. On ne se borna pas à réformer le régime de sortie ; on frappa de droits d'entrée, souvent considérables, les céréales, les

bestiaux et tous les autres produits de l'agriculture étrangère. L'économie de notre tarif des douanes se trouva, dès lors, profondément modifiée. Mais nos manufacturiers, après avoir tout fait pour empêcher cette évolution, finirent par s'apercevoir qu'elle devenait leur sauvegarde. Et, en effet, séparés de l'agriculture, les intérêts abrités par les prohibitions ne représentaient dans le pays qu'une très faible minorité. Les projets de réforme de M. Duchâtel achevant de les inquiéter, les maîtres de forge, les filateurs, les tisseurs et leurs alliés ne pensèrent plus qu'à solidariser leur cause avec celle des propriétaires du sol. Ainsi se forma une ligue assez puissante pour résister à toutes les attaques jusqu'à l'heure où le gouvernement impérial conclut le traité de 1860 [1] et provoqua les différentes lois qui en furent la conséquence. C'est cette même ligue que M. Pouyer-Quertier et ses amis ont pu se flatter un moment d'avoir reformée, ne s'apercevant pas qu'il y aurait pour l'industrie plus de dommage à subir la répercussion de la cherté des subsistances sur le taux des salaires que de profit à bénéficier de l'augmentation de quelques droits de douane.

Si la distinction faite entre les produits agricoles et manufacturés s'est toujours rattachée aux données fondamentales du système protecteur tel qu'on l'avait originairement conçu elle pouvait s'appuyer aussi sur d'autres considérations. En matière industrielle, la production n'a guère pour limite que l'étendue des débouchés; si les pays étrangers lui sont librement ouverts, elle peut, dans des circonstances données, y compromettre des fabrications nationales et le travail des salariés qui s'y emploient. La production agricole, plus lente dans ses développements, ne saurait jamais acquérir à bref délai une égale puissance d'exportation. Dans tous les cas, la concurrence qu'elle subit sur son marché pèse exclusivement sur la rente. Le prix des denrées peut en effet beaucoup baisser sans qu'on cesse d'exploiter le sol. On peut être conduit à modifier, à transformer certaines cultures, comme on l'a fait en Angleterre sur une large échelle ; on ne laisse pas les terres en friche et il faut toujours des bras pour les mettre en rapport. En définitive, la distinction établie devant le tarif des douanes, sans avoir jamais été dogmatiquement formulée, se retrouve dans toutes les législations. Elle a rencontré des éclipses passagères. Ainsi que nous l'avons dit, la France s'en est écartée sous la Restauration. La Grande-Bretagne, de 1815 à 1842, a concédé à son

[1] A partir de 1853, il avait effectué par décrets un grand nombre de réductions de droits sur les denrées alimentaires et les matières brutes destinées à l'industrie.

aristocratie le bénéfice des *corn-laws*, inventées dans le but unique de soutenir le taux des fermages. Mais on est revenu à peu près partout aux pratiques primitives, en ne demandant aux produits du sol, là où ils ne jouissent pas de la franchise, que de simples taxes fiscales ; et si, dans la dernière discussion, M. Pouyer-Quertier s'est fait remarquer parmi les plus fermes défenseurs des revendications de l'agriculture, n'était-ce pas surtout pour respecter les conditions de l'alliance dont il s'était montré l'énergique propagateur?

Sans doute, il n'est pas du tout indifférent, pour les propriétaires, de conserver une législation qui, sous l'influence de causes complexes, les expose à voir diminuer la rente de leurs terres. Jusqu'à ces dernières années, leurs baux se renouvelaient le plus souvent avec majoration. Il est tout simple qu'ils trouvent pénible d'accepter une situation inverse. Mais l'intérêt des capitaux immobiliers se relie trop directement à celui des capitaux mobiliers pour n'en pas suivre plus ou moins lentement les fluctuations ; et lorsque le revenu des créanciers de l'Etat, descendu à 3 1/2 0/0, menace de baisser encore, la rente de la terre, qui n'est pas autre chose que l'intérêt du fonds, ne saurait échapper à une diminution. Plus nous irons et plus, selon toute apparence, ce phénomène s'accentuera ; plus aussi la propriété du sol tendra à se démocratiser en passant des mains du simple capitaliste dans celles du travailleur exploitant son propre bien.

III

Quoi qu'il en soit, personne assurément, ni dans les Chambres, ni au dehors, ne pensait à contester les souffrances de l'agriculture. Il n'est pas de pays où elle puisse affronter sans grave dommage plusieurs mauvaises récoltes successives. Nos campagnes n'ont point eu à souffrir seulement de saisons inclémentes; le phylloxéra leur a imposé, dans les départements vinicoles, de cruelles épreuves; déjà, une conquête de la science leur avait enlevé la culture de la garance, et la maladie des vers à soie avait singulièrement diminué le revenu de nos plantations de mûriers. Que pouvaient faire à tout cela les tarifs de douanes? Aurait-il fallu, parce que nos productions se trouvaient atteintes, infliger la disette au pays et remonter de la sorte aux époques douloureuses où, faute de moyens faciles de communication, chaque peuple, privé d'assistance extérieure, devait se résigner à la pénurie et, trop souvent, à la famine?

En réalité, de ceux-là même qui déploraient le plus amèrement l'évolution de 1860 presque tous reculaient devant l'augmentation

immédiate du droit sur les blés. Ils se contentaient de sauvegarder l'avenir, qu'ils disaient très menacé. A les entendre, notre culture des céréales, refoulée de plus en plus par l'importation étrangère, était en pleine décadence. De semblables alarmes s'étaient manifestées bien des fois sous l'Empire. En 1866, notamment, elles furent l'objet, au Corps législatif, d'une discussion solennelle qui provoqua la grande enquête ouverte quelques mois plus tard [1]. Ordonnée sous l'impression de la baisse prolongée des cours, elle s'accomplissait en pleine hausse, et les représentants les plus autorisés de nos intérêts agricoles, loin de demander qu'on revînt en arrière, proclamaient la nécessité de persévérer dans la voie où l'on s'était engagé. Contrairement à toutes les affirmations pessimistes développées devant le Corps législatif, il était constaté dans l'enquête que notre culture des céréales, depuis la suppression de l'échelle mobile, avait gagné en étendue, en rendement moyen à l'hectare, en poids à l'hectolitre. L'intervention des Etats-Unis n'a pas transformé la situation. Nous avons eu les mauvaises récoltes qu'ils peuvent eux-mêmes avoir demain ; mais au lieu de réduire nos emblavures nous avons continué à les augmenter, et la récolte de 1880, moins mal servie par la saison que celles des années précédentes, a produit près de 100 millions d'hectolitres de blés, quantité supérieure à notre moyenne normale [2]. Où donc est la décadence? On n'en trouve pas plus l'indice dans les prix que dans les emblavures, car, au plus fort des importations américaines, nos cours se maintenaient, sur le littoral de l'Ouest, à 23 ou 24 fr. l'hectolitre [3], ce qui suffit pour démontrer jusqu'à quel point on se

---

[1] C'est dans cette discussion que M. Magnin, aujourd'hui ministre des finances, développait un amendement où on lisait : « Dès à présent il faut reconnaître que l'agriculture est en droit de réclamer le dégrèvement des droits de mutation, la diminution du contingent et le ralentissement des travaux stériles d'embellissement qui détournent du sol tant de bras, tant de capitaux qui lui sont indispensables.

[2] Voici, d'après les statistiques officielles, la moyenne de nos récoltes en blés déduction faite pour les années 1850 à 1869 de la part de l'Alsace-Lorraine.

De 1850 à 1859.....	82.215.000	hectolitres.
1860 à 1869.....	95.747.000	—
1870 à 1879.....	96.405.000	—
1880.....	99.471.000	—

[3] C'est la loi du 15 juin 1861 qui a définitivement supprimé l'échelle mobile. Mais elle avait été suspendue par un décret du 18 août 1853. Dans les dix années qui avaient précédé ce décret, la moyenne du prix des blés, en France, avait été de 19 fr. 10 l'hectolitre.

trompait en déclarant que les Etats-Unis pouvaient nous livrer leurs blés, rendus au Havre, à 14 fr. l'hectolitre.

Est-ce à dire qu'on n'aurait pas pu se montrer un peu moins sobre de concessions envers l'agriculture? Nous ne voulons pas aller aussi loin. Nous admettons fort bien qu'on se soit refusé à taxer la laine, le lin, le chanvre, la soie. Il y aurait eu là, au point de vue de nos exportations, tout un ensemble de complications devant lesquelles on devait reculer. Mais nous n'aurions aperçu aucun inconvénient sérieux pour la consommation à établir un droit de 60 c. par quintal métrique, comme le demandait le Sénat, sur le seigle, le maïs et l'avoine. La franchise absolue du riz, en face de la tarification du blé, n'est pas très facile à expliquer. Les huiles de graines grasses étant imposées à 6 fr. par 100 kilog., il n'eût pas semblé illogique de frapper les huiles d'olive d'un droit égal. On pourrait peut-être induire de ces exemples et de quelques autres que la Chambre des députés, en examinant les propositions du Sénat, a obéi parfois à certains entraînements plutôt qu'à l'étude attentive des conditions nécessaires pour constituer un tarif général des douanes parfaitement harmonique dans toutes ses parties. Seulement les quelques dispositions nouvelles qu'on aurait pu introduire dans le tarif n'auraient jamais eu par elles-mêmes qu'une portée très secondaire.

Ainsi que nous l'indiquions dans notre premier article, c'est par leur initiative propre, c'est par l'amélioration de leurs procédés de culture que nos agriculteurs doivent défendre leur marché. On peut chercher encore à leur venir en aide en allégeant le poids des impôts qui renchérissent la production. On a parlé, dans les deux Chambres, de réviser les droits de mutation et de faciliter l'échange des parcelles. Le président du Sénat, M. Léon Say, est descendu de son fauteuil pour recommander au ministre des finances la réduction de la partie de l'impôt foncier applicable à la propriété rurale. Sans rechercher si l'on ne s'est pas un peu exagéré les conséquences de ces réformes fiscales sur le prix de revient des denrées, nous n'en méconnaissons pas l'opportunité. Nous sommes convaincu que l'honorable M. Magnin, fidèle à ses déclarations de 1866, ne la conteste pas non plus. Mais nous attendons davantage du développement de nos voies de transports et des efforts intelligents de nos agriculteurs.

Dans le domaine de l'industrie manufacturière on trouvait à la base de tous les dissentiments la théorie de la balance du commerce.

Les lecteurs du *Journal des Economistes* savent à quoi s'en tenir sur cette théorie. De nos jours, le cosmopolitisme des capitaux est

venu achever d'en bouleverser les fondements. Que se passe-t-il en Angleterre? Depuis un grand nombre d'années, les statistiques officielles y signalent des importations de beaucoup supérieures aux exportations. Pour le dernier des exercices dont nous ayons les résultats sous les yeux, l'écart est de plus de trois milliards de francs! Prétendra-t-on, avec quelques esprits chagrins, que le commerce extérieur de la Grande-Bretagne la ruine? Ce qui est vrai, c'est que, malgré les épreuves dont elle n'est pas affranchie, elle perfectionne et développe sans cesse son immense outillage social. L'excédent de ses importations sur ses exportations est couvert par les bénéfices de fret de sa puissante marine commerciale et par les intérêts de ses placements à l'étranger. Bien que, de ces deux chefs, nos ressources soient loin d'égaler celles de la Grande-Bretagne, elles offrent néanmoins assez d'importance pour renverser tous les résultats déduits uniquement d'états d'importation et d'exportation de marchandises. M. Léon Say, dans un rapport sur notre triste liquidation avec l'Allemagne, évaluait à 600 ou 700 millions de francs le produit annuel que pouvaient représenter, avant la guerre, nos créances sur l'étranger. S'il a fléchi après 1870, il paraît aujourd'hui reconstitué. Nous trouvons des éléments de compensation encore plus considérables dans l'affluence des étrangers qui viennent en nombre toujours croissant dépenser à Paris, dans nos établissements balnéaires, dans nos stations hivernales une partie de leurs revenus et qui, à leur départ, emportent presque tous, sans constatation de la douane, des objets de toilette ou de fantaisie achetés dans nos magasins. Il ne faudrait pas estimer bien haut les sommes annuellement laissées en France par cette classe de consommateurs, pour le chiffrer au delà d'un milliard. Ainsi, même au point de vue où se plaçaient et se placent encore les croyants de la balance du commerce, elle ne saurait offrir l'expression réelle de nos transactions avec l'étranger. Les états de douane conservent, sans doute, une valeur indiscutable puisqu'ils permettent de constater la nature de nos échanges avec chaque pays, d'en suivre les fluctuations, d'apprécier dans quelle mesure telle ou telle industrie particulière subit sur son propre marché la concurrence extérieure, d'étudier les moyens d'élargir nos débouchés ou de rendre nos approvisionnements plus faciles; mais on ne saurait y chercher autre chose.

On s'en prévalait surtout, dans les derniers débats, à propos des fabrications textiles. En les envisageant dans leur ensemble, on pouvait soutenir que l'excédent de nos exportations sur nos importations était plus considérable avant la réforme qu'aujourd'hui. Aux approches de 1860, il était de 667 millions. En 1880, il est

descendu à 510 millions, d'où une différence en moins de 157 millions. Voilà bien ce que relèvent les statistiques officielles. Mais, en y regardant de près, on voit que les réductions portent exclusivement sur les soiries et sur les cotonnades. Pour les produits de la laine, du lin, du chanvre, du jute, l'excédent de nos exportations, loin de fléchir, s'est très notablement accru ; il est passé de 180 millions à 326.

Or, pour les soieries, on avait adopté, dans les anciennes statistiques, des bases d'estimation qui exagéraient beaucoup les valeurs exportées[1]. On fut un jour mis sur la voie par la chambre de commerce de Saint-Etienne, et on s'empressa de rectifier les procédés d'évaluation. La mode venait jeter une autre cause de trouble dans les rapprochements. En recherchant d'autant plus le bon marché de l'étoffe qu'on acceptait toutes les exagérations pour les prix de façon, en délaissant les tissus à dispositions pour les unis, en se résignant aux surcharges de teinture, en ne repoussant pas les mélanges de coton, on jetait les fabriques dans une voie où, sans réduire le travail, elles créaient moins de valeurs. L'industrie séricicole, mieux fixée sur les faits que certains de ses organes officieux, n'eût pas continué à défendre l'œuvre de 1860 si elle n'y eût rencontré que des mécomptes. Est-il bien normal de recevoir en toute franchise les produits étrangers en concurrence avec les siens ? Dans un régime où toutes les fabrications sont imposées, convient-il de faire une exception unique pour les produits qui peuvent être considérés entre tous comme des produits de luxe ? Les 40 millions de soieries que nous importons n'offriraient-ils pas un élément de recette acceptable ? Nous aurions compris qu'on posât de semblables questions. Mais il était quelque peu étrange de se montrer plus protectionniste de l'intérêt lyonnais que les Lyonnais eux-mêmes.

A l'égard des cotonnades, la statistique officielle pouvait sembler plus concluante : à la veille de 1860, nous en exportions pour 67 à 68 millions, sans contre-partie à l'importation, puisque les filés et tissus de coton se trouvaient prohibés. En 1880, si notre exportation atteignait 80 millions, notre importation s'élevait à 95 millions, d'où ressortait, au lieu d'un excédent de ventes de 67 à 68 millions, un excédent d'achats de 15 millions. La séparation de l'Alsace expliquait sans doute en partie ce nouvel état de choses : avant la réforme, les produits de cette industrieuse et riche province figuraient dans nos exportations ; aujourd'hui, ils n'apparaissent

[1] On comptait dans le poids net celui des bobines, planchettes et autres accessoires employés dans l'emballage.

plus que dans nos importations, et il en résulte naturellement un écart considérable qu'on ne saurait imputer au régime des douanes. D'un autre côté, si les départements restés français n'ont reconstitué en entier ni les 1,700,000 broches, ni les 30,000 métiers de tissage, ni les splendides impressions de l'Alsace, ils n'en ont pas moins développé leur production, car ils transforment maintenant un tiers de coton brut de plus que dans les années antérieures à 1860. La situation n'était donc pas aussi compromise qu'on le disait. D'ailleurs, pour apprécier la revendication de l'industrie du coton, il y avait à tenir compte et des divergences de vues de certaines spécialités dans le sein même de cette industrie, et des besoins d'autres fabrications importantes qui emploient les filés: Tarrare, Saint-Pierre-lès-Calais, pour leurs mousselines, leurs tulles et leurs dentelles, Lyon et Saint-Etienne, pour leurs soiries mélangées de coton, ne se bornaient pas à protester contre toute élévation de droits sur les filés étrangers; ils en demandaient l'abaissement au nom d'intérêts d'exportation qu'il convenait de sauvegarder. Ce n'était pas sans de sérieuses réserves pour un examen ultérieur que M. le ministre du commerce combattait leurs réclamations à ce sujet, et les Chambres, en votant le statu quo, avec la majoration de 24 0/0 destinée à servir de moyen de négociation, faisaient déjà une réelle concession aux représentants de Rouen, de Lille ou d'Epinal.

Parmi les autres industries, la métallurgie s'était toujours montrée la plus hostile au traité de 1860. Les faits justifiaient bien peu ses réclamations persistantes. Pendant que les importations de métaux étrangers demeuraient à peu près stationnaires et descendaient même au-dessous des chiffres relevés avant la réforme, la production se développait dans d'énormes proportions [1]. La même observation s'applique à la plupart des fabrications qui s'étaient associées aux alarmes de nos autres cotonniers.

Nous ne répéterons pas ici, pour achever d'expliquer les résolutions du Sénat, ce qu'on a dit cent fois et ce que nous avons rappelé dans notre premier article, sur le mirage des prix de revient. Sans excepter même la métallurgie [2], les écarts tangibles restent

---

[1] Production de 1859 et de 1880 :

	1859	1880
Fontes.....	856.152 tonnes.	1.733.102 tonnes.
Fers.....	520.099 —	952.308 —
Aciers.....	23.117 —	384.633 —

[2] Du chef de la houille, dont nos maîtres de forge n'ont pas la faculté de réduire les prix, on constate à notre charge un écart d'environ 30 fr. par tonne de fer. C'est la seule différence vraiment démontrée, et le droit est de 60 francs.

fort au-dessous des droits inscrits dans notre tarif conventionnel. L'argument qu'on empruntait aux nouveaux impôts dont nous avons dû accepter le poids était en apparence plus sérieux. Mais les impôts ne pèsent pas exclusivement sur telle ou telle catégorie de producteurs ; ils atteignent toutes les classes de citoyens, les plus pauvres comme les plus riches. On n'aurait abouti, en augmentant le prix des denrées alimentaires et des fabrications, par le mécanisme de droits de douane surélevés, qu'à surtaxer certains contribuables pour en alléger d'autres. Qu'on n'eût pas reculé, s'il se fût agi de sauver de grandes industries réellement en danger, nous l'aurions compris. Grâce à Dieu, le chiffre de nos exportations sur des marchés de libre concurrence suffisait pour démontrer que, malgré la charge de nos impôts, nous n'en étions pas là. Cette charge avait été en partie compensée par les progrès de notre outillage, notamment par l'extension de notre réseau de chemins de fer : alors que nous en comptions à peine 9,000 kilomètres en 1859, nous en avons aujourd'hui en exploitation, malgré la perte de l'Alsace-Lorraine, plus de 25,000 kilomètres. L'exécution du programme de M. de Freycinet nous aura bientôt mis, sous ce rapport, au premier rang des Etats européens [1]. Rien, au total, ne justifiait un mouvement rétrograde et tous les efforts tentés pour l'obtenir devaient échouer devant l'évidence des faits.

IV

Aussi notre nouveau tarif général n'est-il guère que la consécration de notre tarif conventionnel. L'œuvre de l'Empire avait pourtant soulevé des hostilités bien ardentes. Elle avait à la fois heurté des convictions sincères et troublé des intérêts. Les convictions s'étaient montrées d'autant plus résistantes qu'elles avaient été domptées par un acte souverain qu'aucune discussion publique n'avait préparé. C'est ce qui faisait dire à M. le duc d'Aumale, dans sa fameuse lettre à M. le prince Napoléon, que nous vivions sous un régime où le pays était si peu maître de ses destinées, qu'après s'être paisiblement endormi en pleine protection, il se trouvait, à son réveil, sur l'oreiller du libre-échange. De la part des intérêts, l'opposition était encore plus explicable. Ainsi que nous l'avons écrit ailleurs, la levée des prohibitions avait modifié la situation de plusieurs catégories d'industriels. Beaucoup d'entre

---

[1] On compte environ 8 à 9 mille kilomètres de chemins de fer en Italie, 18 à 19 mille en Autriche-Hongrie, 28 mille dans la Grande-Bretagne, 30 à 31 mille en Allemagne.

eux avaient dû renouveler en entier ou régénérer à grands frais leur outillage, et, quels que fussent les besoins de la consommation, ils devaient se résigner à limiter leurs bénéfices pour ne pas stimuler trop vivement l'importation des produits rivaux des leurs. Dans diverses fabrications textiles, on avait été contraint d'accélérer la substitution du travail mécanique au travail à la main, ce qui avait eu pour résultat de faire peser sur les manufactures l'*alea* des crises dont les simples ouvriers supportaient jadis presque tout le poids. Des industriels, arrachés ainsi brusquement à leur ancienne quiétude, ne pouvaient pas se montrer satisfaits. Gagnant peut-être moins qu'autrefois, gagnant surtout moins facilement, ils devaient se croire victimes; et, comme ils avaient à leur tête des personnalités considérables, ils se flattaient d'un retour en arrière. Mais, à côté des quelques intérêts que la réforme avait dérangés, il y en avait qu'elle avait servis. Naturellement silencieux tant qu'on les laissait en sécurité, ils se sont soulevés à chaque menace de réaction, et, soit dans le sein du Comité consultatif des arts et manufactures, soit devant le Conseil supérieur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, soit devant l'Assemblée nationale, soit, en dernier lieu, devant la Chambre des députés et le Sénat, il a toujours fallu reconnaître qu'ils étaient de beaucoup les plus nombreux. Ou nous nous trompons fort ou le procès est irrévocablement jugé. Au lieu d'avoir désormais à défendre l'évolution de 1880, on n'aura plus à discuter que sur l'étendue et le degré de rapidité de son inévitable développement.

Il est très vrai, comme on l'a fréquemment répété dans les deux Chambres, que divers pays d'Europe semblent reculer dans les voies de la liberté commerciale et que les Etats-Unis, de leur côté, ne paraissent nullement pressés de diminuer leurs énormes droits de douane.

Mais, si l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Suisse ont relevé leurs tarifs, n'avons-nous pas un peu à nous le reprocher? Quand des hommes d'Etat comme M. Thiers, quand des ministres doublés d'industriels éminents comme M. Pouyer-Quertier ne cessaient pas d'affirmer que le traité de 1860 avait accumulé chez nous ruines sur ruines, ils ne persuadaient peut-être pas les gouvernements étrangers, mais ils mettaient un puissant levier à la disposition des intérêts qui ne se sentaient jamais assez protégés. Il était tout simple que le prince de Bismark, dont les doctrines économiques semblent tourner pour le moment à une sorte de socialisme d'Etat, profitât des circonstances pour appliquer en partie ses nouvelles théories, et plus encore probablement pour augmenter le revenu des douanes de l'Empire. En Autriche, en Italie, en Suisse surtout,

c'est aussi des nécessités fiscales qu'on s'est particulièrement préoccupé en remaniant les tarifs. Si nous ajoutons que ces tarifs, dans leur ensemble, restent plus modérés que le nôtre, ne trouvera-t-on pas qu'il était au moins étrange de s'en prévaloir, en France, pour réclamer de nouvelles augmentations ?

Le cas des Etats-Unis est différent ; leurs droits de douanes sont réellement excessifs, et pour qui ne comprend la liberté des importations, même limitée comme elle l'est en France, que sous des conditions de réciprocité, il y avait de la duperie à faire bénéficier les produits américains de notre ancien tarif conventionnel, majoré seulement de 24 0/0. Mais, en adoptant un tarif général plus rigoureux, aurait-on amené les Etats-Unis à réduire le leur ? Nous ne le croyons pas. Les Américains de l'Union sont gens trop pratiques pour ne pas savoir à merveille que nous ne pourrions pas les atteindre par nos droits de douanes sans nous blesser nous-mêmes. Ils ne nous fournissent guère, en effet, que des denrées d'alimentation ou des matières brutes dont nous ne saurions nous passer. En 1879 (la statistique détaillée de 1880 n'a pas encore été publiée), sur 716 millions de marchandises qu'ils nous ont expédiées [1], on comptait tout au plus 5 à 6 millions d'articles manufacturés, de machines et d'outils principalement. Ce n'est pas pour conserver ou même pour élargir ce débouché qu'ils auraient sacrifié un système économique dont ils ne discernent encore que les bons résultats.

Malgré l'incontestable progrès des manufactures des Etats-Unis, bien des années s'écouleront avant qu'il ne surgisse, de ce côté, une concurrence sérieuse pour les marchés européens. Elle ne commence à se manifester que dans l'Amérique méridionale et dans les contrées de l'extrême Orient. A tous les points de vue la situation des Etats-Unis ressemble fort peu à la nôtre. Avec leur production presque illimitée de produits agricoles, il peut leur convenir d'encourager à grands frais le développement de leur jeune industrie, en suivant ainsi la voie ouverte par leurs aînés de la vieille Europe. Leur intérêt bien compris ne leur conseillerait-il pas d'y mettre plus de mesure et de ne pas se préparer, pour l'avenir, les embarras contre lesquels nous nous sommes si longtemps débattus ? Nous en sommes personnellement très persuadé. Mais enfin, alors que leurs industries sont encore naissantes, les nôtres sont parvenues à l'âge mûr. Les produits fabriqués, presque perdus dans la masse des exportations des Etats-Unis, représentent plus

---

Les céréales (graines et farines) y figurent pour 426 millions, les cotons pour 137 millions.

de la moitié de celles de la France. L'année dernière, ils y ont figuré pour 1,850 millions. Nous avons là un immense intérêt à sauvegarder et nous aurions pu le compromettre en donnant l'autorité de notre exemple aux défenseurs des gros tarifs.

La parole est maintenant aux négociateurs de nouveaux traités de commerce. Aux termes de la loi du 5 août 1879, le tarif conventionnel en vigueur cessera d'être applicable six mois après la promulgation du tarif général que nos Chambres viennent de voter. Si, à l'expiration de ce délai, de nouvelles conventions n'étaient pas conclues et ratifiées, les tarifs actuels se trouveraient majorés de 24 0/0 pour la plupart des fabrications et nos exportateurs, de leur côté, rencontreraient, dans divers pays étrangers, des droits surélevés dont plusieurs de leurs concurrents seraient affranchis. Six mois, pour mener à fin les négociations et pour obtenir, chez les Etats contractants, l'approbation des pouvoirs parlementaires, c'est un terme bien court. Nous n'avons donc pas été surpris de lire dans les journaux que des pourparlers s'étaient ouverts à Paris, dès le 10 avril, entre les commissaires de la Grande-Bretagne et ceux de la France.

Nous ne chercherons pas à pressentir si les Anglais ont tenté de reprendre la question au point où on l'avait laissée en 1876 [1], et quelle est la réponse qui leur a été faite. Tout ce que nous voulons indiquer, à l'heure présente, c'est que, vis-à-vis de l'Angleterre comme des autres puissances, notre terrain de négociations est devenu beaucoup plus solide qu'il ne l'était. Avant le vote du nouveau tarif général, nous étions dans l'alternative de traiter ou de nous replacer sous un régime de prohibitions absolument intolérable. Aujourd'hui, nous avons un tarif commun, susceptible d'être utilement modifié dans quelques-unes de ses dispositions, mais qu'on pourrait cependant appliquer sans perturbation vraiment profonde pour nos échanges internationaux. N'étant plus condamnés à la carte forcée, nous serons en mesure de repousser les revendications qui pourraient se trouver en désaccord avec nos convenances de perception [2] et de n'accepter le débat que sur la quotité des droits dont la réduction se concilierait avec nos propres intérêts.

On s'est préoccupé aussi de notre situation vis-à-vis de l'Alle-

---

[1] Nous avons rappelé, dans notre premier article, toute la série des propositions échangées à cette époque.

[2] Les journaux anglais nous ont appris que le gouvernement de la reine se proposait de réclamer contre la substitution des droits spécifiques aux droits à la valeur, contre notre dernière législation des sucres et contre notre système de tarification à l'égard des huiles minérales.

magne. Suivant l'article 11 du traité de Francfort, l'Allemagne et la France se sont garanti réciproquement, sans limitation de délai, le traitement le plus favorable qu'elles accorderaient, l'une ou l'autre, à l'Angleterre, à la Belgique, aux Pays-Bas, à la Suisse, à l'Autriche ou à la Russie. Le prince de Bismarck avait d'abord proposé de renouveler simplement la convention de 1862. A ce moment, M. Thiers et le négociateur de Francfort, M. Pouyer-Quertier, pensaient à imposer les matières brutes et à établir sur diverses fabrications étrangères des droits compensateurs assez largement calculés pour fortifier la protection du tarif à l'égard des similaires français. Ils se proposaient d'y parvenir, soit au moyen d'une entente avec les Etats concordataires, soit par la dénonciation de tous les traités existants. Dans de telles dispositions d'esprit, ils ne devaient pas vouloir s'engager avec l'Allemagne sur la base des droits stipulés en 1862. De là le compromis adopté à Francfort. MM. Thiers et Pouyer-Quertier y poursuivaient une plus grande liberté d'action. En fait, c'est une entrave qu'ils nous ont imposée : nous ne pouvons rien accorder à l'une des six nations dénommées dans l'article 11 sans étendre immédiatement la concession aux producteurs de l'Empire allemand. Mais l'obligation est réciproque, et, en écartant de nos nouvelles conventions les dispositions qui intéresseraient le plus l'Allemagne, nous l'inciterons peut-être à traiter à son tour avec nous dans des conditions de nature à préserver nos exportations[1].

LÉON AMÉ,
Ancien directeur général des Douanes.

---

[1] Notre article était à l'impression quand nous avons lu le discours prononcé au Reichstag par le prince de Bismarck, dans la séance du 28 mars dernier, nous y trouvons la déclaration suivante :

« Sans être un protectionniste passionné, je suis passionné pour les droits de douane fiscaux dans la conviction que ces droits sont presque exclusivement supportés par l'étranger, notamment pour les objets fabriqués. Je suis donc bien décidé à combattre toute modification à notre tarif qui pourra être proposée par le parti libre-échangiste, et dans la mesure de mon influence, je maintiendrai les décisions protectionnistes, *en tant qu'elles nous donneront de gros revenus de douane.* »

Tout ce que nous voulons retenir de cette déclaration, sur laquelle il y aurait beaucoup à dire, c'est que si le prince de Bismarck n'accepte en effet la protection que dans la mesure où elle se concilie avec l'intérêt fiscal, il redevient libre-échangiste sans le savoir, car le propre des droits protecteurs a toujours été de sacrifier le revenu en empêchant ou en limitant l'importation des marchandises étrangères.

g. 2.

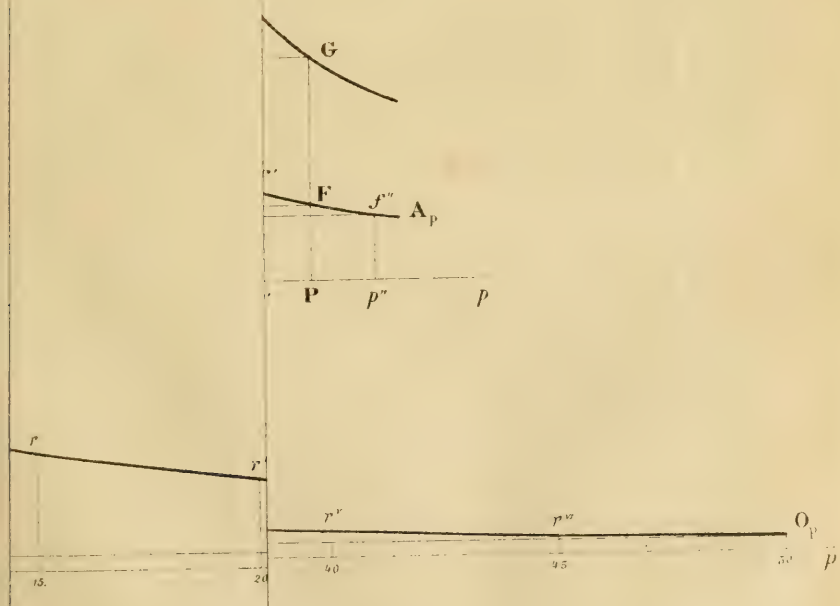

Fig. 3.

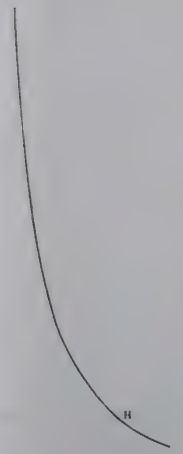

Fig. 4.

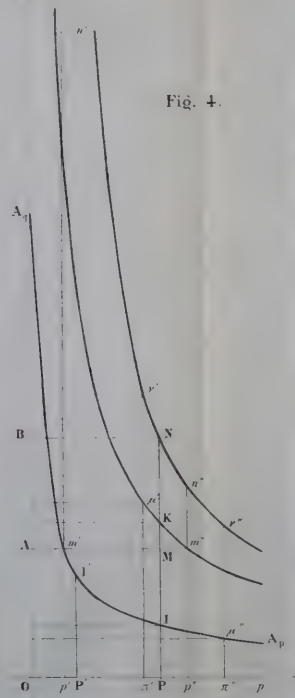

Fig. 5.

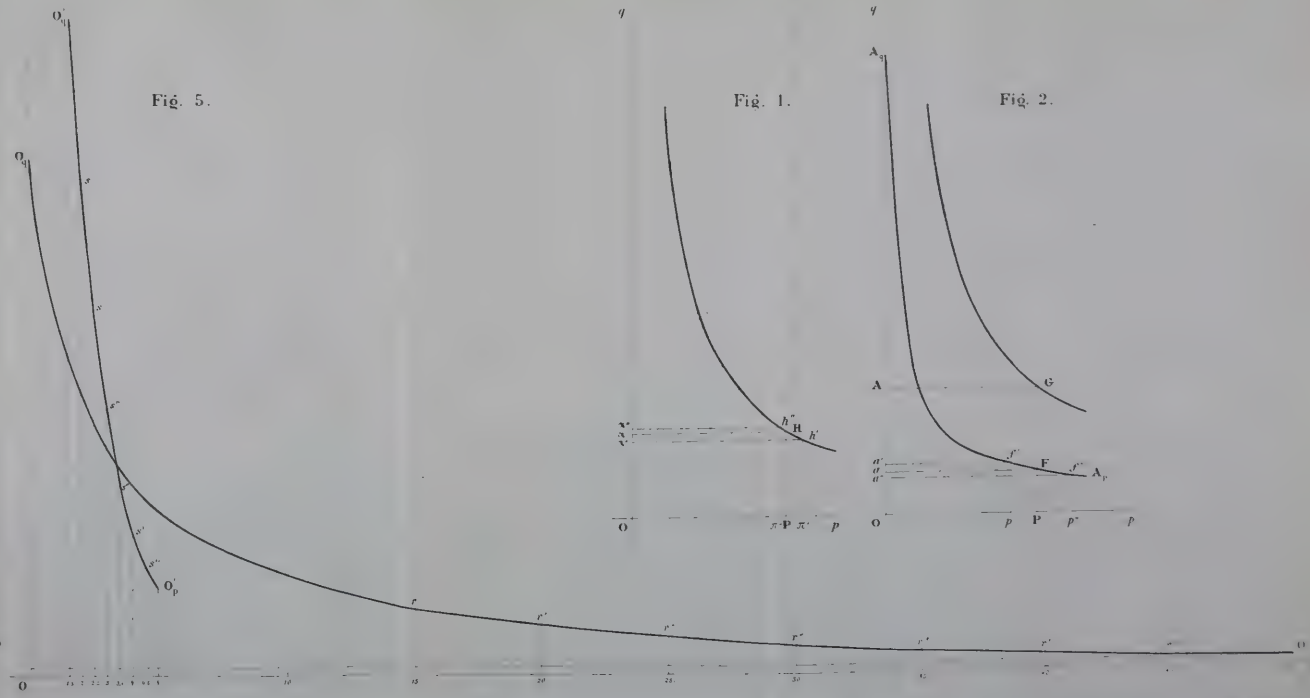

Fig. 1.

Fig. 2.

THÉORIE MATHÉMATIQUE

DU BIMÉTALLISME

Dans une *Note sur le* 15 1/2 *légal*, publiée par le *Journal des Economistes* dans son numéro de décembre 1876, j'ai indiqué comment on pourrait, si on le voulait, établir mathématiquement que, en fixant un rapport entre la valeur de l'or monnaie et la valeur de l'argent monnaie, l'Etat fixait par cela même indirectement le même rapport entre la valeur de l'or marchandise et la valeur de l'argent marchandise; mais que cette concordance, s'établissant et se maintenant soit par monnayage d'argent avec démonétisation d'or tant qu'il y avait de l'or à démonétiser, en cas d'excédent du premier rapport sur le second, soit par monnayage d'or avec démonétisation d'argent tant qu'il y avait de l'argent à démonétiser, en cas d'excédent du second rapport sur le premier, n'était assurée que dans certaines limites; et qu'en outre le résultat de la fixation du rapport de valeur entre les deux métaux monétaires pouvait être, suivant les cas, de n'en laisser qu'un seul dans la circulation.

Je fondais toute cette théorie sur le fait que « une marchandise seule peut être monnaie, » que « pour devenir monnaie, elle n'en demeure pas moins marchandise, et n'en a pas moins, comme telle, un prix déterminé par la loi de l'offre et de la demande, » et qu'enfin « ce prix peut être exceptionnellement et momentanément tantôt supérieur, tantôt inférieur au prix de la monnaie. »

M. Cernuschi, dans sa réponse, m'ayant nettement contesté ce point de départ, je crois devoir, dans les circonstances actuelles, le maintenir absolument et en démontrer rigoureusement les conséquences. Je n'aurai pour cela qu'à résoudre le problème posé par moi dans ma note de 1876. Je le résoudrai, comme je l'ai posé, en me plaçant successivement dans l'hypothèse de l'étalon unique et dans l'hypothèse des deux étalons solidaires.

Soient (fig. 1 et 2) deux axes rectangulaires : un axe des prix Op horizontal, et un axe des quantités Oq vertical. Et soit (A) une marchandise servant de monnaie, qui existe en quantité totale Q_a, et dont une quantité Q'_a est demeurée sous forme de marchandise pendant qu'une quantité Q''_a a été mise sous forme de monnaie.

J'ai expliqué dans mes *Eléments d'économie politique pure* (30e leçon) que la courbe de prix de (A) monnaie en une autre marchandise (B), en fonction de la quantité, était, si on néglige un terme négligeable, une hyperbole équilatère rapportée à ses asymptotes $h''Hh'$ (fig. 1) dont l'équation est

$$q = \frac{H}{p},$$

c'est-à-dire une courbe telle que le produit de ses ordonnées, représentant les quantités de (A) monnaie, par ses abscisses, représentant les prix de (A) monnaie en (B), était constant et égal à l'importance H de la circulation à desservir exprimée en (B). Il n'y a là rien de nouveau, et c'est une chose admise par les économistes les plus autorisés que le prix de la monnaie est égal au rapport de l'importance de la circulation à desservir à la quantité de cette monnaie et réciproquement.

J'ai également expliqué dans mes *Eléments* (26e et 59e leçons) que la courbe de prix de (A) marchandise en (B), en fonction de la quantité, était une courbe $A^q A_p$ (fig. 2) dont l'équation est

$$q = F_a(p),$$

c'est-à-dire une courbe telle que, la quantité de (A) allant toujours en diminuant depuis une quantité représentée par la longueur OA_q, et qui est celle nécessaire pour la satisfaction de tous les besoins à discrétion, jusqu'à zéro, le prix de (A) va toujours en augmentant depuis zéro jusqu'à un prix, infini ou non, représenté, par la longueur OA_p. Cette courbe n'est pas plus nouvelle que la précédente, et M. Cournot, qui l'a posée le premier, s'en est utilement servi dans ses *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses*.

Cela posé, j'ai démontré dans la 30e leçon de mes *Eléments*, et il est bien facile de comprendre, que la courbe de prix en (B) de (A) considérée à la fois comme marchandise et comme monnaie, en fonction de la quantité, est une courbe passant par le point G (fig. 2), dont l'équation est

$$q = F_a(p) + \frac{H}{p}$$

et qui s'obtient graphiquement en superposant, pour toutes les abscisses, les ordonnées de la courbe $h''Hh'$ aux ordonnées de la courbe A_qA_p. En effet, cette construction effectuée, soit OA une longueur représentant la quantité totale de (A), Q_a; si on mène l'horizontale AG jusqu'à la rencontre de la courbe supérieure, et que, du point G, on abaisse la perpendiculaire GP, on aura, dans l'abscisse OP, la représentation du prix P_a de (A) marchandise et monnaie correspondant à la quantité Q_a. Et de plus, on

aura, dans les longueurs $Oa = PF$ et $aA = FG$, la représentation des quantités respectives Q'_a et Q''_a de (A) marchandise et de (A) monnaie alors qu'il ne se fait aucune transformation de (A) marchandise en (A) monnaie ni de (A) monnaie en (A) marchandise.

Si, au lieu de partager la quantité Q_a en Q'_a et en Q_a'', comme il a été fait ci-dessus, on l'avait partagée au hasard en deux quantités représentées l'une par $Oa' > Oa$ et l'autre par $a'A = O\alpha'$ (fig. 1) $< O\alpha$, le prix de (A) marchandise aurait été représenté par $Op' < OP$, et le prix de (A) monnaie par $O\pi' > OP$, et l'on transformerait de la marchandise en monnaie, ce qui diminuerait Oa', augmenterait $O\alpha'$, et, par conséquent, augmenterait Op' et diminuerait $O\pi'$. Et si on avait partagé au hasard la quantité Q_a en deux quantités représentées l'une par $Oa'' < Oa$ et l'autre par $a''A = O\alpha'' > O\alpha$, le prix de (A) marchandise aurait été représenté par $Op'' > OP$, et le prix de (A) monnaie par $O\pi'' < OP$, et l'on transformerait de la monnaie en marchandise, ce qui augmenterait Oa'', diminuerait $O\alpha''$, et, par conséquent, diminuerait Op'' et augmenterait $O\pi''$. Notre construction fournit donc exactement la solution du problème de la détermination : 1° du prix de la marchandise monnaie (A), 2° de la quantité de (A) marchandise, et 3° de la quantité de (A) monnaie, telle qu'elle se fait, dans la réalité, par des tâtonnements que représentent très bien les figures 1 et 2.

Ainsi : — *Dans le cas d'un étalon unique, le prix commun et identique en une autre marchandise quelconque de la marchandise monnaie comme marchandise et comme monnaie s'établit par monnayage ou par démonétisation selon que le prix de la monnaie est supérieur au prix de la marchandise ou réciproquement.*

Les deux courbes $h''Hh'$, $A_q\ A_p$, et la longueur OA, étant ainsi les éléments de l'établissement du prix de la marchandise monnaie et de la détermination des quantités respectives de marchandise et de monnaie, sont aussi, par cela même, les éléments de variation de ce prix et de ces quantités. Il suffirait donc d'examiner successivement les effets des déplacements des courbes $h''Hh'$, A_qA_p, et les effets des changements de la longueur OA pour se rendre compte de tous les phénomènes de variation du prix de la marchandise monnaie et des quantités respectives de marchandise et de monnaie. Par exemple, la courbe $h''Hh'$ s'éloigne ou se rapproche de l'origine O suivant l'augmentation ou la diminution de l'importance de la circulation à desservir ; la courbe A_qA_p s'éloigne ou se rapproche de l'origine O suivant l'augmentation ou la diminution de l'utilité de (A) comme marchandise. Or, suivant que ces deux courbes s'éloignent ou se rapprochent de l'origine, le prix de (A) augmente ou diminue. Donc ce prix augmente ou diminue

avec l'augmentation ou la diminution de l'importance de la circulation à desservir et de l'utilité de la marchandise. Quant à la longueur OA, elle augmente ou diminue avec l'augmentation ou la diminution de la quantité de (A). Or, suivant que cette longueur augmente ou diminue, le prix de (A) diminue ou augmente. Donc ce prix diminue ou augmente avec l'augmentation ou la diminution de la quantité de la marchandise.

La construction géométrique ci-dessus correspond à la résolution algébrique des trois équations

$$Q_a = Q'_a + Q''_a \qquad Q'_a = F_a(P_a) \qquad Q''_a = \frac{H}{P_a}$$

en vue de la détermination des trois inconnues P_a, Q'_a et Q''_a. Ainsi, comme je le disais dans ma *Note sur le* 15 1/2 *légal*, il y a bien, dans ce cas, 3 équations pour déterminer 3 inconnues.

Soient, à présent, (A) et (O) deux marchandises employées concurremment comme monnaie ; soient Q_a et Q_o leurs quantités totales respectives, Q'_a et Q'_o les quantités demeurées sous forme de marchandise, Q''_a et Q''_o les quantités mises sous forme de monnaie. Soient P_a et P_o leurs prix en une troisième marchandise quelconque (B). On a, comme je le disais dans la même note, pour déterminer ces 6 inconnues, les 5 équations :

$$Q''_a P_a + Q''_o P_o = H \qquad [1]$$

exprimant que la quantité de monnaie (A) et la quantité de monnaie (O) desservent ensemble la circulation ;

$$Q'_a = F_a(F_a) \qquad [2] \qquad\qquad Q'_o = F_o(P_o) \qquad [3]$$

exprimant comment les prix de (A) marchandise et de (O) marchandise résultent des quantités de (A) marchandise et de (O) marchandise ;

$$Q_a = Q'_a + Q''_a \qquad [4] \qquad\qquad Q_o = Q'_o + Q''_o \qquad [5]$$

exprimant que les quantités totales de (A) et de (O) sont égales aux sommes des quantités de (A) marchandise et de (A) monnaie et des quantités de (O) marchandise et de (O) monnaie.

Et l'on peut, si l'on veut, pour achever de déterminer le problème, poser l'équation

$$P_o = \omega P_a \qquad [6]$$

fixant un rapport de valeur entre P_a et P_o. C'est ce qui a lieu quand l'Etat déclare que 1 de (O) et ω de (A) équivaudront l'un à l'autre dans les payements.

Portant la valeur de P_o, tirée de l'équation [6], dans les équations [1] et [3], puis les valeurs de Q'_a et Q'_o, tirées des équations [2] et [3] modifiée, dans les équations [4] et [5], il vient

$$Q_a = F_a(P_a) + Q''_a \qquad\qquad Q_o = F_o(\omega P_a) + Q''_o,$$

soit

$$Q''_a = Q_a - F_a(P_a) \qquad Q''_o = Q_o - F_o(\omega P_a).$$

Portant ces valeurs de Q''_a et Q''_o dans l'équation [1] modifiée, il vient

$$[Q_a - F_a(P_a)]\,P_a + [Q_o - F_o(\omega P_a)]\,\omega P_a = H,$$

soit

$$Q_a + \omega Q_o = F_a(P_a) + \frac{H}{P_a} + \omega F_o(\omega P_a),$$

équation d'où l'on peut tirer P_a, et susceptible d'une résolution géométrique très simple.

Soient (fig. 3, 4 et 5) deux axes rectangulaires : un axe des prix O_p horizontal, et un axe des quantités O_q vertical.

Soit la courbe passant au point H (fig. 3) l'hyberbole équilatère rapportée à ses asymptotes dont l'équation est

$$q = \frac{H}{p};$$

soit A_qA_p (fig. 4) la courbe de prix de (A) marchandise en (B), en fonction de la quantité, dont l'équation est

$$q = F_a(p);$$

et soit O_qO_p (fig. 5) la courbe de prix de (O) marchandise en (B), en fonction de la quantité, dont l'équation est

$$q = F_o(p).$$

Je fais subir à cette dernière la transformation suivante. Je porte, à partir de l'origine O, sur l'axe horizontal, des abcisses 1.5, 2, 2.5, 3... égales au $\frac{1}{\omega}$ des abscisses 15, 20, 25, 30 ... (ω dans la figure est égal à 10). Et, sur des parallèles à l'axe vertical menées par les extrémités des premières abscisses, je porte, à partir de l'axe horizontal, des ordonnées O'_q, s', s'', s'''... égales à ω fois les ordonnées r, r', r'', r'''... J'obtiens ainsi la courbe $O'_q O'_p$ dont l'équation est

$$q = \omega F_o(\omega p).$$

Cette transformation s'expliquera tout de suite si l'on considère que, dans le système du rapport fixe des valeurs entre (A) et (O), 1 de (O) peut être remplacé par ω de (A) à un prix ω fois moindre. La courbe $O'_q O'_p$ est donc en quelque sorte la courbe de prix de (O) sous forme de (A).

Ces préliminaires terminés, la résolution géométrique de l'équation

$$Q_a + \omega Q_o = F_a(P_a) + \frac{H}{P_a} + \omega F_o(\omega P_a)$$

se fait ainsi. Je superpose graphiquement, pour toutes les abscisses, les ordonnées de la courbe passant au point H (fig. 3) aux ordonnées de la courbe $A_q A_p$ (fig. 4); et j'obtiens ainsi la courbe $\mu' K m''$ dont l'équation est

$$q = F_a(p) + \frac{H}{p}.$$

Je superpose ensuite graphiquement, pour toutes les abscisses, les ordonnées de la courbe $O'_q O'_p$ (fig. 5) aux ordonnées de la courbe $\mu' K m''$ (fig. 4), et j'obtiens ainsi la courbe $\nu' N n''$ dont l'équation est

$$q = F_a(p) + \frac{H}{p} + \omega F_o(\omega p).$$

Alors, soit OA une longueur représentant la quantité totale de (A), Q_a, et AB une longueur représentant ω fois la quantité totale de (O), $\omega\, Q_o$; si on mène l'horizontale BN jusqu'à la rencontre de la courbe supérieure, et que, du point N, on abaisse la perpendiculaire NP, on aura, dans l'abscisse OP, la représentation du prix P^a de (A) marchandise et monnaie correspondant à la quantité Q_a. Et, de plus, on aura, dans les longueurs PI et IM, la représentation des quantités respectives Q'_a et Q''_a de (A) marchandise et de (A) monnaie, alors qu'il ne se fait aucune transformation de (A) marchandise en (A) monnaie, ni de (A) monnaie en (A) marchandise. En outre, on aura, dans l'abscisse 50 (fig. 5) $= \omega$OP (fig. 4), la représentation du prix P_o de (O) marchandise et monnaie correspondant à la quantité Q_o. Et, de plus, on aura, dans les longueurs NK et KM, la représentation des quantités respectives $\omega Q'_o$ et $\omega Q''_o$ de (O) marchandise et de (O) monnaie, alors qu'il ne se fait non plus aucune transformation de (O) marchandise en (O) monnaie, ni de (O) monnaie en (O) marchandise. On démontrerait, exactement comme dans le cas de l'étalon unique, que si, au lieu de partager les quantités Q_a et Q_o en Q'_a et Q''_a et en Q'_o et Q''_o, comme il a été fait ci-dessus, on les avait partagées au hasard en des quantités différentes, il y aurait eu, selon les cas, transformation de (A) marchandise en (A) monnaie ou de (A) monnaie en (A) marchandise, et transformation de (O) marchandise en (O) monnaie ou de (O) monnaie en (O) marchandise. Il suffirait, pour cela, de supposer les trois parties de la longueur PN différentes de PI, IK et KN et différemment placées entre l'axe O_p et les trois courbes $A_q A_p$, $\mu' K m''$, et $\nu' N n''$. Je m'abstiens de répéter cette démonstration afin d'abréger et pour ne pas compliquer la figure qui doit me servir à démontrer autre chose.

Ainsi : — *Dans le cas de deux étalons solidaires, comme dans le*

cas d'un étalon unique, le prix commun et identique en une autre marchandise quelconque de chacune des deux marchandises monnaies comme marchandise et comme monnaie s'établit par monnayage ou par démonétisation selon que le prix de la monnaie est supérieur au prix de la marchandise ou réciproquement.

Les trois courbes H, A_qA_p, O_qO_p, les longueurs OA, AB, et le rapport ω, étant ainsi les éléments de l'établissement du prix des deux marchandises monnaies et de la détermination des quantités respectives de marchandise et de monnaie, sont aussi, par cela même, les éléments de variation de ces prix et de ces quantités. Ici encore, il suffirait donc d'examiner successivement les effets des déplacements des courbes H, A_qA_p, O_qO_p, et les effets des changements des longueurs OA, AB, et du rapport ω pour se rendre compte de tous les phénomènes de variation du prix des deux marchandises monnaies et des quantités respectives de marchandise et de monnaie. Et en comparant les résultats de cette étude faite dans le cas de deux étalons solidaires avec les résultats de la même étude faite dans le cas d'un étalon unique on pourrait se prononcer en toute connaissance de cause sur les mérites respectifs du monométallisme et du bimétallisme au point de vue de la plus grande fixité possible de valeur du numéraire et de la monnaie. J'étudierai seulement ici les effets des changements des longueurs OA et AB correspondant aux changements des quantités Q_a et Q_o.

Supposons d'abord que Q_a représenté par OA demeurant constant, Q_o représenté par $\frac{MN}{\omega}$ augmente jusqu'à une quantité représentée par $\frac{m'n'}{\omega}$, ou diminue jusqu'à une quantité représentée par $\frac{m''n''}{\omega}$. La figure 4 montre que, dans le premier cas, la quantité totale d'argent représentée par $p'm'$ serait marchandise, et que la circulation monétaire serait exclusivement desservie par l'or, tandis que, dans le second cas, la quantité totale de l'or représentée par $\frac{m''n''}{\omega}$ serait marchandise, et que la circulation monétaire serait exclusivement desservie par l'argent. Elle montre aussi que, si Q_o augmentait jusqu'à une quantité supérieure à $\frac{m'n'}{\omega}$, ou diminuait jusqu'à une quantité inférieure à $\frac{m''n''}{\omega}$, le prix de l'argent restant égal à p' ou à p'', tandis que le prix de l'or deviendrait inférieur à p', ou supérieur à p'', le rapport de la va-

leur de l'or marchandise à celle de l'argent marchandise serait inférieur à ω dans le premier cas et supérieur dans le second.

A présent supposons que Q_a représenté par $\frac{MN}{\omega} = \frac{\mu'\nu'}{\omega} = \frac{\mu''\nu''}{\omega}$ demeurant constant, Q_a représenté par PM augmente jusqu'à une quantité représentée par $\pi'\mu'$ ou diminue jusqu'à une quantité représentée par $\pi''\mu''$. La figure montre que, dans le premier cas, la quantité totale de l'or représentée par $\frac{\mu'\nu'}{\omega}$ serait marchandise, et que la circulation monétaire serait exclusivement desservie par l'argent, tandis que, dans le second cas, la quantité totale de l'argent représentée par $\pi''\mu''$ serait marchandise, et que la circulation monétaire serait exclusivement desservie par l'or. Elle montre aussi que, si Q_a augmentait jusqu'à une quantité supérieure à $\pi'\mu'$, ou diminuait jusqu'à une quantité inférieure à $\pi''\mu''$, le prix de l'or restant égal à π' ou à π'', tandis que le prix de l'argent deviendrait inférieur à π' ou supérieur à π'', le rapport de la valeur de l'or marchandise à celle de l'argent marchandise serait supérieur à ω dans le premier cas et inférieur dans le second.

En voilà, je pense, assez pour montrer combien cette question du monométallisme et du bimétallisme n'a encore été que superficiellement étudiée, et pour mettre sur la voie les esprits qui voudront en faire une étude plus approfondie. Il faut absolument que du côté des économistes on renonce à objecter à M. Cernuschi pour toute réponse « qu'il est aussi difficile à l'Etat de maintenir un rapport fixe entre la valeur de l'or et la valeur de l'argent qu'entre la valeur du blé et celle du seigle. » Il est très facile à l'Etat de maintenir un rapport fixe entre la valeur de l'or monnaie et la valeur de l'argent monnaie, et ce rapport, une fois institué, tend indirectement à s'établir entre la valeur de l'or marchandise et celle de l'argent marchandise. Mais il faut aussi que M. Cernuschi renonce à contester « que le métal monétaire puisse changer de valeur en changeant de forme » et à soutenir « qu'il y a identité constante entre la valeur du métal lingot, la valeur du métal numéraire, la valeur du métal bijou. » Cette identité de la valeur du métal marchandise et du métal monnaie, bien loin d'être constante, ne se maintient que par monnayage ou démonétisation de métal et cesse d'exister quand il n'y a plus de métal à démonétiser.

Au point de vue théorique, la méthode mathématique qui a été appliquée plus haut montre donc avec la dernière certitude que, comme je le disais dans ma note de 1876, « le système du double étalon n'est toujours que le système de l'étalon alternatif dans lequel le métal déprécié chasse plus ou moins le métal

non déprécié de la circulation.» Je persiste à réserver d'abord la question de savoir si, même théoriquement, cet inconvénient n'est pas compensé par quelque avantage. Et je persiste également à réserver le point de vue pratique. Et pourtant, à ce dernier point de vue, je me permettrai de faire observer que les formules employées dans le présent travail, outre qu'elles éclairent le principe du bimétallisme, pourraient fournir le moyen de se rendre compte des résultats d'une application de ce système aux circonstances actuelles. Qu'aux fonctions ou courbes ci-dessus, arbitraires et indéterminées, on substitue, en tout ou partie, grâce à des données statistiques, des fonctions ou courbes à coefficients concrets, on pourra calculer approximativement les effets réels qu'aurait la reprise du monnayage de l'argent sur le pied du rapport de 15 1/2 ou de tout autre rapport légal entre la valeur de l'or monnaie et celle de l'argent monnaie. A vrai dire, ce devrait être précisément la tâche du congrès monétaire réuni en ce moment à Paris. On se propose, par l'adoption du 15 1/2 universel, de retirer du marché une quantité considérable d'argent marchandise pour la jeter dans la circulation sous forme d'argent monnaie. Cette opération aura pour effet de relever considérablement la valeur de l'argent marchandise ; mais elle aura aussi pour effet d'abaisser considérablement la valeur de l'or et de l'argent monnaie et d'amener la transformation d'une quantité considérable d'or monnaie en or marchandise. C'est ce que la figure 4 fait en quelque sorte toucher du doigt. Supposons que, dans le pays auquel se rapporte cette figure, une augmentation de la quantité d'argent ayant eu lieu après l'établisssement de l'équilibre, on ait empêché les effets naturels et nécessaires du rapport légal par la suspension du monnayage de l'argent. En ce cas, la quantité de l'argent monnaie demeurant représentée par IM, et son prix demeurant représenté par OP, la quantité de l'argent marchandise sera représentée par P'I', et son prix sera représenté par OP'. Qu'alors on reprenne le monnayage de l'argent, les effets du rapport légal se produiront par la superposition des deux lignes P'I' et IN et par le placement de la ligne totale en $\pi'\nu'$, entre les points P et P'. Il est évident que, dans cette combinaison, le monnayage d'une certaine quantité d'argent aura pour contre-partie la démonétisation d'une certaine quantité d'or, et que le relèvement du prix de l'argent marchandise de OP' à $O\pi'$ aura pour contre-partie l'abaissement du prix de l'argent monnaie de OP à $O\pi'$ et du prix de l'or marchandise et monnaie de ωOP à $\omega O\pi'$. Si des chiffres concrets étaient propres à faire encore mieux saisir l'enchaînement des phénomènes, voici quels seraient ceux relatifs à notre pays et

à notre figure. A l'état d'équilibre résultant du rapport légal $\omega = 10$, la quantité totale d'argent, OA = PM = 5 milliards de demi-décagrammes, se partage en PI = 2 milliards d'argent marchandise et IM = 3 milliards d'argent monnaie ; et la quantité totale d'or, $\frac{AB}{10} = \frac{NM}{10} = 433$ millions de demi-décagrammes, se partage en $\frac{MK}{10} = 100$ millions d'or monnaie et $\frac{KN}{10} = 333$ millions d'or marchandise. Le prix de l'argent en blé est de 5 livres, celui de l'or est de 50 livres le demi-décagramme. Autrement dit, le blé vaut 0 fr. 20 la livre. La quantité totale d'argent augmentant alors de 2 milliards, et le monnayage de l'argent étant suspendu, la quantité d'argent marchandise serait portée de 2 à 4 milliards; en conséquence de quoi, le prix tomberait de 5 à 1 l. 66 de blé le demi-décagramme. On pourrait alors acheter 1 d'argent marchandise avec $0.33 = \frac{1.66}{5}$ d'argent monnaie. Le monnayage de l'argent venant à être repris, 2 milliards 166 millions d'argent resteraient à l'état de marchandise, 1 milliard 823 millions passeraient à l'état de monnaie ; et, par contre, les 100 millions d'or monnaie seraient transformés en or marchandise. Le prix de l'argent marchandise serait élevé de 1 l. 66 à 4 l. 33 ; et, par contre, le prix de l'argent monnaie serait abaissé de 5 livres à 4 l. 33, et le prix de l'or marchandise et monnaie de 50 livres à 43 l. 33 de blé le demi-décagramme. En d'autres termes, le blé vaudrait alors $\frac{1 \text{ franc}}{4.33} = 0$ fr. 23 la livre. On voit qu'il y aurait eu une hausse de 15 0/0 sur le prix de toutes les marchandises. La reprise du monnayage de l'argent qu'on prépare aura des effets analogues, et il ne serait peut-être pas superflu de mesurer à peu près la hausse des prix qui se produira et la quantité d'or qui restera dans la circulation une fois l'opération effectuée. Si le bénéfice à réaliser par la Banque d'Allemagne qui est un gros détenteur d'argent, par la Banque de France et par le gouvernement des Etats-Unis qui sont de gros débiteurs et qui aimeraient mieux payer en argent qu'en or, par le gouvernement anglais qui est un gros négociateur de traites sur les Indes payables en argent, devait être obtenu trop au détriment de tous les créanciers, de tous les propriétaires fonciers, travailleurs, fonctionnaires publics, capitalistes, rentiers, dont les fermages, salaires, traitements, intérêts, arrérages, ont été fixés d'après la valeur actuelle de la monnaie, trop au détriment de tous les consommateurs qui vont voir s'élever le prix de toutes les

marchandises, il ne vaudrait pas la peine d'instituer un soi-disant bimétallisme qui ne serait peut-être, en définitive, qu'un monométallisme-argent. Mais il est bien douteux que la statistique, plus que l'économie politique, permette encore de réduire ainsi la part du hasard au profit de la part du calcul dans la politique monétaire.

LÉON WALRAS.

L'ESPRIT DE RÉVOLUTION EN RUSSIE

SOMMAIRE : I. L'affranchissement des serfs et le régime actuel. — II. Le Nihilisme. — III. Le catéchisme révolutionnaire. — IV. L'organisation des nihilistes. — V. Etat de l'agitation révolutionnaire actuelle.

I

Dans un remarquable article sur la Russie et le nihilisme [1], M. de Molinari a exposé avec beaucoup de clarté et de justesse la situation actuelle de la Russie, et les causes multiples qui paraissent avoir déchaîné depuis quelques années sur ce grand empire les germes de la révolution. D'après les raisons exposées par lui, l'affranchissement des serfs qu'on ne saurait considérer pourtant que comme une mesure libérale, serait le principal motif de l'insurrection latente de ceux qu'on a déclarés libres, mais auxquels on a refusé tout moyen de s'affranchir, grâce aux mesures vexatoires et aux formalités abusives qu'on a employées pour appliquer l'ukase qui fut comme le don de joyeux avénement de l'empereur Alexandre II. Grâce au système de demi-mesures qui n'a jamais permis au principe de passer dans le domaine des faits, il en est résulté que le serf affranchi n'avait pas plus de liberté qu'avant, par l'effet des droits et des obligations qu'on avait mis à cet affranchissement; par contre, il avait beaucoup moins de garantie. Serf, il avait la protection du czar; affranchi, il devenait tributaire et esclave de la commune, laquelle se montrait bien plus inexorable que le seigneur dans la revendication de ses droits. En somme, point de liberté politique, point de liberté individuelle, point de liberté de penser; d'où cette conclusion que la prétendue mesure libérale de l'empereur de Russie était une illusion.

---

[1] *Journal des Economistes* du 15 avril 1881.

C'était un outil, si l'on veut, dans la main de l'ouvrier, mais un outil dont il n'avait que faire ne pouvant s'en servir. Tout devait être absorbé par le pouvoir absolu, et le régime des privilèges continuant, les abus augmentant, le droit restant généralement méconnu par le triomphe de l'arbitraire, il fallait s'attendre à un moment donné à une crise qui nous paraît précéder la révolution. Le servage est quelquefois doux, quand on n'en sent pas le poids, mais la liberté se paye cher quand on vous la conteste, alors qu'on en sent les bienfaits; c'est le cas de la Russie à l'heure actuelle. Les nihilistes sont certainement bien coupables dans leurs tentatives criminelles, mais d'autre part les classes dirigeantes qui prêchent encore à l'heure actuelle le maintien du *statu quo*, sans compter la « camerilla » qui pousse le nouvel empereur à une réaction à outrance, sont ou plutôt seront responsables de la révolution qui pourra surgir de l'effervescence qui agite en ce moment une grande partie de la Russie. Comme nous n'avons pas ici à faire leur procès, nous nous bornerons à examiner le cas des nihilistes, l'origine et les progrès accomplis par cette secte dans une période de quinze années.

II

Le nihilisme, comme l'absolutisme, est l'antithèse de la liberté; il serait oiseux de vouloir chercher à l'analyser pour y trouver la moindre notion de droit, d'économie sociale ou politique, ou même le moindre programme de rénovation. Ainsi que l'indique l'étymologie du mot, le nihilisme est la négation de tout ce qui existe, c'est la force opposée à la force, la destruction substituée à l'abus et aux privilèges, le crime reconnu nécessaire pour détruire l'oppression. Il est fort peu probable que ce soit avec de pareils moyens qu'on arrive de part et d'autre à un terme de conciliation, et il est à craindre que les répressions sanguinaires amènent de nouveaux crimes, et finalement une révolution. Le nihilisme qui n'a rien de commun avec les autres sectes socialistes que l'imitation du collectivisme et les revendications sociales qu'il serait fondé à réclamer plus justement que dans d'autres pays, si ses partisans savaient mieux les formuler, est devenu un ennemi implacable non seulement de l'État, mais encore de la société où il est né, précisément parce que cette société, par son organisation politique et sociale, ne doit sa force qu'à l'oppression qu'elle exerce sur le plus grand nombre de ses membres. Quelques-uns de ces opprimés plus hardis, plus inspirés du sentiment de la liberté, et aussi plus téméraires, tentèrent de secouer le joug; ils furent punis, et leur châtiment fit des prosélytes.

En tenant compte de la race, du milieu et de l'esprit de la population slave, il fallait s'attendre à trouver chez ceux qui acceptent l'ordre de choses actuel des façons de mystiques, et dans les révoltés des fanatiques. Nulle place pour la raison, ignorance partout, liberté nulle part. Que pouvaient donc substituer à l'ancien ordre de choses qu'ils combattaient au nom de la liberté, ceux qui n'avaient aucune notion du droit, de la justice, de l'organisation sociale libre ou ordonnée, mais qui n'avaient eu qu'un objectif : le besoin d'être libres ? Ils remplacèrent les principes, la méthode, la doctrine, par un mot qui indique assez l'état de l'esprit ignorant, plein d'ardeur et de foi, mais qui ne sait au juste ce qu'il veut ni où il va ; ils voulurent fonder « l'amorphisme ! »

Cette prétention eut à un moment donné une lueur de succès, elle trouva des défenseurs et même des partisans parmi les socialistes des autres pays qui n'admettaient pas, quant à eux, de réglementation dans l'organisation sociale, et pensaient que « l'amorphisme » devant aboutir à une nouvelle organisation, il en résulterait un vaste système communiste, répondant aux aspirations de tout ennemi de la société organisée et de l'État prépondérant. Cette alliance du nihilisme et de l'Internationale fut de courte durée. Carl Marx, méthodiste, fit des doctrinaires. Backoumine, l'illuminé, fit des sectaires, et des deux côtés on suivit une voie différente, les socialistes se divisant sur des questions de doctrine, et les nihilistes s'unissant dans un but de vengeance et de revendication.

Néanmoins ce fut à partir de cette époque, qui remonte à une quinzaine d'années, que le nihilisme prit un grand développement en Russie, grâce à la publicité que donnèrent à ses étranges théories les socialistes internationaux, anarchistes et révolutionnaires, qui étaient cependant loin de les partager toutes. Pour tout abattre et fonder « l'amorphisme », voici comment Bakounine s'exprime : « N'admettant aucune autre activité que celle de la destruction, « nous déclarons que les formes dans lesquelles doit s'exprimer « cette activité peuvent être extrêmement variées : poison, poignard, « nœud coulant. La révolution sanctifie tout sans distinction. »

Ces moyens paraîtront aujourd'hui un peu surannés, mais il y a dix ans le pétrole et la dynamite n'occupaient pas encore dans l'arsenal de l'anarchie la place que leur assure aujourd'hui leur efficacité désormais bien prouvée. Pour arriver à la « pandestruction, » ce qu'il faut d'abord, c'est « une série d'attentats et d'en- « treprises audacieuses, insensées même, épouvantant les puis- « sants, et réveillant le peuple, jusqu'à ce qu'il ait foi dans le « triomphe de la révolution sociale. »

Ce programme assez raide ne paraît-il pas un mauvais rêve ou une gageure? et cependant les divers attentats qui ont eu lieu presque chaque jour en Russie prouvent qu'il est exécuté à la lettre. On ne comprend pas que cette œuvre effroyable de la pandestruction puisse inspirer à des personnes appartenant à la classe aisée ce fanatisme farouche qui les porte à sacrifier leur vie pour tuer ceux que le « Tribunal suprême » a condamnés à mort. Dans l'Europe centrale et occidentale les régicides ne manquent pas, et ils agissent sous l'empire de cette même haine de l'ordre social, mais ils n'ont point de complices, et l'idée du crime naît d'une sorte de fermentation maladive des cerveaux mal équilibrés; les deux régicides de Berlin, les deux de Madrid, celui de Naples, présentent le même caractère. En Russie, les assassins sont des gens intelligents, instruits, dévoués, et ils obéissent à une vaste association partout présente, et qui partout échappe aux recherches les plus persistantes de la police. Il faut qu'il y ait dans le caractère russe une puissance d'exaltation mystique qui a disparu ailleurs. Pour trouver un phénomène semblable, il faut remonter aux séides du « Vieux de la Montagne » au XIIIe siècle.

Nous devons également signaler cette étrange particularité du caractère russe, qui se distingue moins par l'originalité que par le manque d'équilibre. Il est excessif et outré en tout. Aussi bien les Russes ont-ils été jetés hors de leur voie; ils ne se sont jamais relevés du coup. De la civilisation, ils ont laissé l'or pur au fond du creuset, pour n'en prendre que la scorie brillante, le faux clinquant. C'est pourquoi ils ne nous apparaissent que comme des civilisés de surface, leur naturel résiste. Passions du cœur, essor de l'esprit, tenue, costume, rien ne garde chez eux la juste mesure. Pour eux, le respect est du servilisme; la liberté, de la licence; la tolérance, du dédain; la fierté, de l'arrogance; la sévérité, de la sauvagerie; l'enthousiasme, du délire. Il y a des exceptions, mais on les compte, et elles ne se rencontrent guère que chez ceux qui, à force d'avoir vécu à l'étranger, ont presque cessé d'être Russes.

III

L'organisation de la secte nihiliste n'est pas restée inconnue; elle a été formulée par Bakounine dans le « *Catéchisme révolutionnaire* » dont l'accusation a donné lecture dans la séance du procès Netchaïef, en 1871. En voici quelques extraits :

« Le révolutionnaire est un homme voué. Il ne doit avoir ni intérêts personnels, ni affaires, ni sentiments, ni propriétés. Il doit s'absorber en entier dans un seul intérêt exclusif, une seule passion :

la révolution sociale... Il n'a qu'un but, qu'une science : la destruction. Pour cela, et rien que pour cela, il étudie la mécanique, la physique, la chimie, et parfois la médecine. Il observe dans le même dessein les hommes, le caractère, les passions et toutes les conditions de l'ordre social. Il méprise et hait la morale actuelle. Pour lui, tout est immoral et criminel qui l'entrave.... Entre lui et la société, il y a lutte à mort, incessante, irréconciliable. Il doit se préparer à la mort, à la torture, et à faire périr de ses propres mains tous ceux qui font obstacle au but qu'il se propose. Tant pis pour lui s'il a dans ce monde des liens de parenté, d'amitié ou d'amour ! Il n'est pas un vrai révolutionnaire, si ces attachements arrêtent son bras. Cependant il doit vivre au milieu de la société, feignant d'être ce qu'il n'est pas. Il doit pénétrer partout, dans la haute classe comme dans la moyenne, dans la boutique du marchand, dans l'église, dans les bureaux, dans l'armée, dans le monde littéraire, dans la police secrète, et même dans le palais impérial.

« Il faut dresser la liste de ceux qui sont condamnés à mort et les expédier d'après l'ordre de leur malfaisance relative.

« Un nouveau membre ne peut être reçu dans l'assemblée qu'à l'unanimité, et après avoir fait ses preuves non en paroles, mais en action. Chaque compagnon doit avoir sous la main plusieur révolutionnaires du second ou du troisième degré, non encore initiés. Il doit les considérer comme une partie du capital révolutionnaire mis à sa disposition, et il doit les dépenser économiquement, et de façon à en tirer tout le parti possible.

« L'élément le plus précieux consiste dans les femmes complètement initiées, et qui acceptent ce programme tout entier. Sans leur concours, la révolution est impossible. »

Telles sont en substance les parties principales du « Catéchisme révolutionnaire » qui sert de programme « *exécutif* » aux nihilistes. C'est de l'époque de sa publication que date la séparation de cette secte d'avec les autres associations collectivistes, anarchistes et révolutionnaires. L'Internationale notamment, qui s'était d'abord associée au nihilisme au point de vue des revendications, admettait dans son programme réformateur, quoique révolutionnaire, une autre répartition de la richesse, tandis que le nihilisme n'admettait rien autre que la destruction.

On ne peut dès lors l'admettre que comme une secte révolutionnaire d'une essence toute spéciale et propre à la Russie ; et il faudrait même ne voir dans ce point capital de la négation absolue, qu'une conséquence résultant de la loi des contrastes, en vertu de laquelle en dehors du fanatisme et de la loi aveugle, il n'y a plus de place que pour la négation.

C'est malheureusement le cas de la Russie, et les disciples de Bakounine, ses partisans, ont dû avoir trop à souffrir de cette sorte de fétichisme religieux jusqu'à la superstition aveugle qui s'attache à la personne de l'Empereur, pour ne pas combattre ce sentiment populaire par la négation. Le manque d'éducation, l'absence de philosophie, l'ostracisme qui pèse sur tout ce qui émane de la pensée, ne permet pas à l'esprit de s'éclairer et de s'instruire. Le septicisme suppose en général une tendance à la critique, et cette critique ne saurait être autre chose que l'œuvre de la raison pure et exercée.

Ici point de milieu ; à un fanatisme aveugle, on ne peut opposer qu'une négation absolue, c'est une conséquence fatale, mais juste, et c'est sous l'empire de ce sentiment que les fondateurs du nihilisme imposèrent la négation, comme base absolue de leur programme révolutionnaire.

Le nihilisme est donc limité quant à sa durée et à son développement; il est une secte locale destinée à combattre un ordre de choses actuellement existant, mais du jour où cet ordre de choses, en vertu d'accidents qu'il ne nous est pas permis de prévoir à l'heure présente, viendra à être modifié dans le sens de la liberté, il n'aura plus sa raison d'être.

IV

Le « Catéchisme révolutionnaire » est en grande partie l'œuvre de Bakounine. La clause de l'assassinat politique a, paraît-il, été surtout précisée par ses successeurs. Bakounine s'était principalement renfermé dans des questions d'ordre général, mais depuis, chaque année le « Tribunal suprême » et le « Comité de direction » se réunissent pour juger les actes des initiés, en même temps qu'on apporte au « Catéchisme » les modifications qu'exigent les circonstances. L'endroit de la réunion n'est jamais le même, et nul ne peut le savoir qu'au dernier moment. Aucun des initiés n'assiste aux délibérations, qui sont tenues secrètes, jusqu'au jour où le Comité de direction les livre à la publicité (pour les intéressés seulement). Le Tribunal suprême comme le Comité de direction sont nommés à l'élection, et renouvelés tous les ans ou tous les deux ans (suivant la gravité des circonstances). Tous les initiés sont avisés de l'expiration du mandat des chefs élus, et doivent, envoyer, pour l'époque qui leur est indiquée, leurs votes, désignant les nouveaux élus, à un endroit situé en dehors du territoire russe. Bien que le siège du Comité soit à l'étranger, il ne réside jamais longtemps dans le même endroit, et a au cœur même de la Russie des centres d'action qui lui permettent de faire surveiller les ini-

tiés par les affiliés, ces derniers par les révolutionnaires, et les révolutionnaires par les aspirants nihilistes.

On a pu voir par ce qui précède que les institutions de Bakounine ont reçu une entière application en Russie. Dans toutes les conspirations on trouve des femmes riches et instruites, même des filles de fonctionnaires, de militaires et de nobles. Le secret est si bien gardé, que quand la police met la main sur des nihilistes, elle ne parvient pas à remonter du tronçon qu'elle saisit au corps même de l'association. Ils pénètrent partout, ils ne reculent devant rien pour exécuter la sentence du Tribunal suprême. Quand ils sont fusillés ou pendus, ils meurent sans repentir, et en bravant les juges et les exécuteurs. Ils font peser sur la haute société russe une véritable terreur. On ne sait vraiment ce qui étonne le plus, de l'audace des sectaires ou de l'impuissance de la répression.

Dans le procès de Netchaïef, nous voyons aussi comment l'association racole ses séides. Netchaïef était le lieutenant de Bakounine. Ogaref lui avait dédié dans la « Kolokol » de Berzen une poésie intitulée : « L'Etudiant », qui a exercé une grande influence sur la jeunesse révolutionnaire russe. Chacun l'apprenait par cœur, c'est le modèle qu'elle s'efforce de réaliser. Dans ce petit poème, l'étudiant se voue à la science et à la rédemption du peuple. Il est traqué par la police du czar, et par la haine des boyards. Il adopte la vie pauvre et nomade du vagabond, disant aux paysans du levant et du couchant : « Rassemblez-vous, levez-vous courageusement. » Il est condamné aux travaux forcés en Sibérie, et il y meurt en répétant : « Le peuple doit conquérir la terre et la liberté ! » : « *zembiâ e volyia.* » Ce mot d'ordre est devenu le titre du journal clandestin publié jusque dans ces derniers temps par les nihilistes.

En septembre 1865, Netchaïef, que la poésie d'Ogaref entourait d'une auréole d'apôtre et de martyr, arrive à Moscou. Il s'y met en relation avec les élèves de l'Académie d'agriculture ; il y fait des recrues et forme un comité qu'il intitule : « Branche russe de l'association internationale des travailleurs. » Il leur donne connaissance de l'organisation de la société secrète. La pièce fut saisie et figura au procès. En voici un curieux extrait : « L'organisation est fondée sur la confiance envers l'individu. Aucun membre ne sait à quel degré il se trouve du centre. L'obéissance aux ordres du Comité doit être absolue, sans objection et sans hésitation. » Quatre des jeunes initiés reçurent l'ordre de recruter de nouveaux adhérents, et de former chacun une petite section indépendante. Parmi ceux-ci se trouvait un étudiant de l'Académie d'agronomie qui mettait dans l'exercice de la charité l'exaltation d'un saint. Il

s'appelait Ivanof, était très estimé et très influent parmi ses camarades. Il avait organisé des caisses de secours pour les étudiants pauvres, et il consacrait tout son temps libre à instruire les enfants des paysans; il se privait de tout, pour donner aux autres, et ne mangeait jamais d'aliments chauds. Il crut que la révolution sociale pouvait seule mettre un terme à la misère, la bienveillance individuelle pouvant tout au plus venir en aide à quelques malheureux.

Netchaïef et Ivanof ne marchèrent pas longtemps d'accord. Le premier fit afficher des proclamations révolutionnaires dans les pensions alimentaires qu'Ivanof avait organisées pour les étudiants pauvres. Celles-ci furent fermées, et les délégués qui les administraient furent exilés sans pitié. Ivanof au désespoir annonça l'intention de quitter l'association. Alors, de crainte qu'il ne trahît le secret, Netchaïef et deux autres initiés l'attirèrent dans un jardin écarté, sous prétexte d'y déterrer une imprimerie clandestine où ils le tuèrent à coup de revolver et jetèrent le cadavre dans un étang.

Voici un autre fait du même genre : le congrès international qui devait se réunir à la Haye en 1872 sous l'inspiration de Carl Marx voulait exclure Bakounine, et afin de le convaincre d'avoir fondé une société secrète dont les statuts étaient contraires à ceux de « l'Internationale » on avait chargé un exilé russe, Outine, de rédiger un rapport sur l'affaire Netchaïef. Outine pour faire son rapport s'était retiré à Zurich. Un soir qu'il se promenait près du lac, il fut assailli par huit individus parlant slave, qui après l'avoir assommé, croyaient-ils, allaient le jeter à l'eau, lorsqu'il fut sauvé par des étudiants du Polytechnicum qui arrivèrent à son secours et mirent les agresseurs en fuite.

C'est ainsi que la secte des nihilistes entend la soumission à ses décrets. Il est difficile d'y entrer, mais une fois qu'on en fait partie on n'en peut plus sortir. Si l'on ne meurt pas de la main du bourreau quand le Tribunal suprême ordonne de se sacrifier, on meurt de la main d'un affilié.

V

Dans son article sur la Russie et le nihilisme, M. de Molinari nous a donné une physionomie de l'état social de ce pays qui nous paraît à la veille d'une désagrégation. Nous n'avons cru mieux faire pour compléter le tableau que d'esquisser à grands traits l'histoire du nihilisme. Cette secte sans cesse poursuivie, sans cesse traquée est toujours aussi redoutable, et le supplice de ses membres ne fait qu'exciter l'ardeur des survivants. Par son organisation, par ses statuts, et même par le caractère de ses membres, le nihi-

lisme est surtout une secte locale, mais non internationale. Les collectivistes révolutionnaires, qui sont après les nihilistes les anarchistes les plus avancés, sont moins redoutables, parce qu'ils sont trop divisés entre eux et n'ont pas comme les premiers une idée arrêtée, mais un programme. Aussi excessif et absurde qu'il soit, tant au point de vue économique qu'au point de vue politique, ce programme est interprété de mille façons différentes par les adhérents. Unanimes à en approuver les théories, personne n'est d'accord pour le mode d'application, par cette unique raison qu'il n'est pas applicable.

Tout socialiste rêve une réforme de la société, et prêche l'oppression au nom de la liberté, mais aucun d'eux ne demande « l'amorphisme » par la destruction de tout ce qui existe, parce que tout serait à refaire, et les moins illuminés parmi ces sophistes savent fort bien que ce serait allier le comble du ridicule au comble de l'impossible.

Les nihilistes obéissent à un sentiment différent, ils répondent à une organisation sociale barbare, selon eux, par des moyens barbares, et s'ils sont une force redoutable, c'est encore moins par leur puissante organisation occulte, que par l'adhésion d'une grande partie des mécontents russes, qui ne voient plus maintenant de salut que dans une révolution.

L'affranchissement des serfs avec toutes les mesures vexatoires a eu pour effet de faciliter dans une certaine mesure l'élévation de l'esprit, le développement de l'intelligence d'un plus grand nombre de déshérités de la fortune ou de naissance, mais en laissant subsister les abus et les privilèges. Point de droit, point de liberté, aucun recours contre une caste privilégiée qui abuse des faveurs dont elle jouit. De là, la nécessité des revendications. Le gouvernement absolu du czar répond aux doléances de ce genre par la déportation en masse. Que reste-t-il donc à faire à ceux qui demandent la liberté non plus comme une faveur, mais comme restitution d'un droit, et qui sont traqués, cernés de toutes parts, déportés ou pendus quand ils sont pris? L'agitation révolutionnaire !... Cette agitation, on peut la restreindre, la poursuivre, mais non l'empêcher, pas plus qu'on ne peut empêcher les crimes de la nature de celui qui vient d'être commis.

On comprend que la terreur règne en Russie, mais elle y règne moins encore par l'effet du dernier régicide que par l'agitation qui s'en est suivie, et qui continue à dominer. Les mesures vexatoires dont la population slave est l'objet de la part des classes dirigeantes achèvent l'œuvre commencée par les nihilistes. Les basses classes craignent ces derniers, mais leur respect pour les classes élevées

s'en va, leur fétichisme à l'égard du souverain qu'elles considéraient naguère comme un envoyé de Dieu va en diminuant, et il est à craindre qu'au moindre choc ne jaillisse une étincelle qui mette le feu révolutionnaire aux quatre coins de la Russie.

A cet égard, il est à craindre également que les nihilistes soient plus près qu'on ne croit de leur triomphe, ce qui n'est guère à souhaiter. Le jour en effet où ils seraient les maîtres, on assisterait à de terribles représailles.

Le seul moyen de paralyser leur influence, est d'aborder l'ère des réformes qui donneraient satisfaction aux bourgeois et aux artisans. Le jour où ces derniers pourront disposer de leur destinée, sans être l'objet de mesures telles que la suspicion continuelle qui règne sur toute la population russe, c'en sera fait des nihilistes et de leur influence, ils seront alors les premiers à les combattre, au lieu de les soutenir. Est-ce à dire pour cela que le nihilisme aura vécu ? Non, il aura toujours ses adeptes, ses fervents, mais ils ne seront plus regardés, dans un état social mieux organisé, que comme des illuminés, et dans tous les cas, ils ne feront plus de fanatiques parce qu'il n'y aura plus d'opprimés.

De toute manière la Russie marche à une révolution ; souhaitons ardemment qu'elle s'accomplisse plutôt par la réforme que par la violence.

EUGÈNE PETIT.

LA LOI SUR LES CAISSES D'ÉPARGNE POSTALES

Nous avons publié le texte de cette nouvelle loi[1]. Le Sénat a voté, dans sa séance du 28 mars, après une discussion approfondie, la loi sur les caisses d'épargne telle qu'elle avait été amendée et complétée par la commission sénatoriale avec le concours de M. Léon Say, président du Sénat, M. Denormandie, sénateur, rapporteur du projet de loi de 1875, et M. de Malarce, qui par ses mémoires et ses autres travaux a préparé les améliorations projetées.

Par ces amendements, les nouvelles dispositions générales suivantes seront appliquées aux caisses d'épargne ordinaires et à la caisse d'épargne postale : le maximum du livret sera de deux mille francs au lieu de mille francs (qui était la limite déterminée par la loi de 1851); — la somme du maximum pourra être versée en une ou plusieurs fois (sans l'ancienne limitation de 300 francs pour un

[1] Numéro d'avril, p. 132.

versement). Les mineurs seront admis à se faire ouvrir un livret sans l'intervention de leur représentant légal; ils pourront retirer leurs dépôts sans cette intervention après l'âge de seize ans révolus, sauf le cas d'opposition de la part de leur père, mère-tutrice ou tuteur. (Le succès moral des caisses d'épargne scolaires, dont on a rappelé les progrès et la bonne influence, avait gagné d'avance la cause de ces jeunes apprentis de la vie économique.) Les femmes mariées pourront sans l'assistance de leur mari se faire ouvrir un livret et effectuer des versements ; elles pourront aussi librement retirer leurs dépôts, sauf le cas d'opposition de la part de leur mari. (Cette disposition libérale, qui est inscrite, comme la précédente, dans les lois organiques des caisses d'épargne d'Angleterre, de Belgique, d'Italie, de Hollande, des Etats-Unis, de presque tous les pays du monde civilisé, et qui se justifie par les mœurs des familles ouvrières, où la femme est, en fait, l'administrateur, la ménagère, l'économe de la famille, a été assez longuement examinée et adoptée enfin à une majorité considérable.) La difficulté du remboursement en temps de crise sera prévenue par la clause de sauvegarde, expérimentée dans presque tous les Etats du continent d'Europe et de l'Amérique, et dont une application réussie a été faite en France, sur les indications de M. de Malarce, pendant le siège de Paris, en 1870-71. L'importante revue américaine, *the Record of american Banking*, en publiant dans sa livraison mensuelle du 30 avril dernier les derniers travaux de M. de Malarce, avec un savant commentaire, fait ressortir les bons effets de la clause de sauvegarde constatés dans les Saving's Banks des Etats-Unis : elle recommande la clause telle qu'elle est formulée dans ce pays, et en Autriche, en Suède, en Belgique et en Italie, telle que M. de Malarce l'avait proposée dans nos Commissions parlementaires où certaines considérations politiques ont fait adopter une formule moins nette et peut-être moins sage.

Le taux d'intérêt servi à forfait aux caisses d'épargne ordinaires par la Caisse des dépôts et consignations, dépositaire-gérant des dépôts d'épargnes, sera réglé par la loi, et reste fixé en ce moment à 4 p. 100. (Les caisses d'épargne ordinaires pourront ainsi continuer de servir à leurs clients l'intérêt actuel, c'est-à-dire, en général, 3,75 ou 3,50 0/0 (exceptionnellement la caisse de Paris : 3,25 seulement), soit 4 0/0 moins les frais administratifs.

Par les amendements du Sénat aussi, la caisse d'épargne postale instituée par la présente loi sera organisée suivant le système anglais, conformément à l'exposé qu'en a fait M. de Malarce aux commissions de la Chambre des députés et du Sénat : Le livret de la caisse d'épargne postale sera national, c'est-à-dire qu'il permettra

au déposant de continuer ses versements et de retirer tout ou partie de son dépôt dans tous les bureaux de poste du territoire français dûment organisés en agences d'épargne, suivant ses convenances du moment. Le Sénat a formellement inscrit dans la loi cette disposition, qui caractérise la Post-Office Savings Bank d'Angleterre, et fait l'avantage spécial de ce service. En outre, la commission sénatoriale a pris acte de la déclaration qu'elle a sollicitée du gouvernement : que pou le rreste on s'inspirerait aussi de l'organisation anglaise, qui fonctionne depuis vingt ans avec une précision, une facilité et une sûreté remarquables (comme nos lecteurs ont pu le reconnaître dans l'extrait du rapport de M. de Malarce sur l'organisation administrative et le mécanisme du système de la Post-Office Savings Bank, publié dans le *Journal des Economistes* de 1880). Ce rapport, qui résumait les études approfondies faites sur ce service administratif par notre collègue depuis dix ans et tout récemment encore, a été recommandé par les Blue Books parlementaires anglais, et il a été traduit en 1880-81 en Angleterre par un des administrateurs du Post-Office Saving's Banks department; en Allemagne, par M. le Dr Elster, professeur de sciences d'Etat à l'Université de Halle, dans un ouvrage intitulé : *Die Postsparkassen* et dédié à notre collègue; en Autriche, par M. Blau, directeur de l'*Œsterreichische Œkonomist;* en Suède, par M. le Dr J.-A. Leffler, dans son cours d'Economie sociale de cette année, à Götenbourg; en Italie, par M. le commandeur G. Scotti, directeur de la *Rivista delle Istituzioni di Previdenza;* en Grèce, par M. Constantin Ch. Bambas; au Brésil, par M. J. da Silva, M. Guimaraës, chef de comptabilité de la *Garantia nacional*, etc.

La caisse d'épargne postale servira à ses clients un intérêt dont le taux sera fixé par la loi; cet intérêt sera d'abord de 3 0/0. Elle profitera de tout le produit des dépôts qu'elle doit transmettre à gérer à la Caisse des dépôts et consignations; si ce produit ne suffisait pas pour couvrir ses frais et les intérêts payés aux déposants, elle recourrait au budget de l'Etat.

La Caisse des dépôts et consignations fera emploi des fonds exclusivement en valeurs de l'Etat français. Elle placera en compte courant au Trésor une somme au plus égale au cinquième des dépôts qui lui seront versés, mais sans que cette somme puisse excéder cent millions de francs.

Cette loi, qui ne visait d'abord qu'à la création d'une caisse d'épargne postale, assez vaguement formulée d'ailleurs, a été ainsi remaniée par le Sénat en précisant l'organisation nouvelle suivant les meilleurs exemples des institutions des pays étrangers les plus

en progrès; et elle a été élargie de manière à faire profiter les caisses d'épargne actuelles de toutes les améliorations libérales ou sages applicables à cet ordre de services.

La commission du Sénat, dans son rapport, a recommandé en outre le concours des percepteurs (déjà offert aux caisses d'épargne ordinaires comme agents auxiliaires par le décret du 23 août 1875), en faisant valoir que si les percepteurs des contributions directes sont parfois peu attrayants comme collecteurs d'épargnes pour certains contribuables rétifs au payement de l'impôt, ils offrent un service très commode à un grand nombre d'ouvriers, surtout dans les campagnes, et surtout aux instituteurs, qui chaque mois, le jour où le percepteur régulièrement passe dans leur commune, peuvent ainsi opérer facilement les versements mensuels de leur caisse d'épargne scolaire. Car on sait que nos six mille percepteurs visitent une fois par mois chacune des communes de leur circonscription; qu'ainsi nos trente-six mille communes de France pourraient avoir au moins une fois par mois un service d'épargne à leur portée. Dans la dernière session d'août, un grand nombre de conseils généraux ont exprimé le vœu que les percepteurs, dont le concours est aujourd'hui seulement facultatif pour les caisses d'épargne, fussent autorisés partout à opérer comme agents auxiliaires des caisses d'épargne de leur voisinage, — en considérant que s'il a été créé depuis 1874 en 1878 8,033 caisses d'épargne scolaires, en 1879 10,440, actuellement un bien plus grand nombre encore d'écoles seraient dotées de cette nouvelle branche d'éducation, éducation économique, si les instituteurs de nos campagnes avaient mieux à leur portée, s'ils avaient dans leur commune même, un bureau d'épargne pour leur opération mensuelle de la caisse d'épargne scolaire. Et l'on ne saurait oublier que les caisses d'épargne scolaires, d'après l'expérience faite si heureusement en France et hors de pair depuis sept ans, sont des écoles pratiques où se forment les futurs clients des caisses d'épargne, les ouvriers sobres, sages, réglés, de la génération prochaine.

Ce que nous dit très bien, par exemple, un rapport présenté au conseil général de la Somme, département où l'institution des caisses d'épargne scolaires, introduite depuis six ans, n'a cessé de progresser et de prospérer, et comptait en 1879 (31 déc.), dans 506 écoles 11,289 écoliers épargnants avec 246,287 francs; la Commission de l'instruction publique a présenté, et le Conseil général a approuvé le rapport suivant excellemment raisonné :

« Les bienfaits de l'épargne, tant économiques que moraux, sont connus de tous; et l'on comprend que nos législateurs cher-

chent tous les moyens d'en étendre l'influence moralisatrice : chaque année des mesures nouvelles sont prises dans ce sens; mais, il faut bien le reconnaître, c'est à la caisse d'épargne scolaire qu'il appartient d'assurer le plein succès de ces mesures. Ce n'est pas assez, en effet, de faciliter le dépôt des fruits de l'épargne, si la volonté d'épargner n'est pas prête et formée, c'est-à-dire, en fait, si la volonté de commander à ses désirs et de limiter la satisfaction des besoins factices exige de l'homme un effort que l'habitude seule peut rendre facile; et il n'est que l'heure de l'enfance pour prendre cette bonne habitude. »

Et cette action moralisatrice des caisses d'épargne scolaires est confirmée dans les deux derniers rapports annuels du ministère de l'agriculture et du commerce sur l'ensemble des caisses d'épargne de France. JOSEPH CLÉMENT.

LE RAPPORT
DE LA
VALEUR DES MÉTAUX PRÉCIEUX
DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS [1].

I
LE RAPPORT DANS LES TEMPS ANCIENS.

Si nous jetons un coup d'œil sur toute la suite de l'histoire ancienne et moderne, nous trouverons que la proportion de la valeur, ou le rapport entre l'or et l'argent, a varié de 1 unité d'argent = 10 d'or à 1 unité d'or = 20 d'argent. L'exemple du premier rapport est pris à l'Orient, et nous reporte à plus de quinze siècles avant notre ère. Le second exemple est pris sur le marché de Londres, pendant la panique de l'argent en juillet 1876.

Dans un fragment des œuvres d'Agatharchides, géographe grec qui vivait au temps de Ptolémée VI Philometer, roi d'Égypte

---

[1] Cet article est la traduction de deux chapitres d'un livre qu'a fait paraître l'année dernière un économiste américain, M. Del Mar, qui a pour titre : *Histoire des métaux précieux depuis les temps les plus reculés jusqu'au temps présent.* Londres, George Bell, 1880, in-8 de 373 pages.

M. Del Mar, ancien directeur du bureau de statistique des Etats-Unis, membre de la Commission monétaire des Etats-Unis de 1876, etc., etc., cherche dans les documents les plus anciens qu'il a pu trouver ce qu'était le rapport il y a quelque quatre mille ans, et, descendant jusqu'à nos jours, il note quelles sont les causes qui ont pu le faire varier dans la suite des siècles.

(181-145 av. J.-C.), nous lisons qu'il fut un temps où la valeur de l'argent dans l'antique Arabie était dix fois celle de l'or. Il n'assigne aucune date à ce fait, mais, depuis que nous savons par d'autres renseignements que, si l'on remonte au moins aussi haut que le VIIIe siècle avant J.-C., l'or dans la vallée du Tigre avait treize fois la valeur de l'argent, nous pouvons sans crainte croire qu'Agatharchides parle d'une époque bien antérieure à celle-là. Si l'on peut s'en rapporter aux calculs d'un savant allemand, l'argent était meilleur marché que l'or pendant le XVIIe siècle avant Jésus-Christ. Mais, bien que ce fait soit possible, il n'est peut-être pas bien prudent de le déduire de la preuve que cet auteur en donne[1]. La supériorité de valeur de l'argent doit avoir cessé lorsque les mines de la Grèce furent ouvertes, et que les marchands phéniciens échangèrent leurs excès de production de métaux contre les cargaisons de l'Orient. On doit attribuer à ce fait une très haute antiquité, et, suivant les plus grandes probabilités le reporter au temps de Cadmus, quelque quinze siècles avant J.-C.

Xénophon, qui vivait de 443 à 355 avant J.-C., dit de l'antiquité de ces mines :

« Personne n'a jamais tenté de déterminer, au moyen de la tradition ou des récits les plus anciens, l'époque où ces mines commencèrent à être exploitées, ce qui est une preuve de leur antiquité. »

Et, à propos de leur influence sur la valeur de l'argent, il ajoute :

« La bienfaisance divine nous a gratifiés de mines inépuisables d'argent, ce qui est pour nous un grand avantage sur les cités, qui sont nos voisines de terre ou de mer; elles n'ont pas pu, jusqu'ici, découvrir un seul filon d'argent sur tout leur territoire. »

Il semble que, de ces preuves, on puisse conclure que la supériorité de valeur de l'argent relativement à l'or, dont témoigne Agatharchides, existait à quelque époque antérieure au XVe siècle avant J.-C. Elle était sans doute spéciale à l'Orient.

On peut expliquer en partie la haute valeur de l'argent en Orient, et particulièrement en Arabie, à cette époque éloignée, par les faits que nous allons citer :

D'abord, il n'existe aucun document indiquant des mines importantes d'argent ou prouvant que l'affinage des minerais d'argent fût connu en Orient, tandis que l'on exploitait les sables aurifères dans les rivières de l'Inde et les placers et les mines de quartz dans

---

[1] Brandis, sur les listes de tribut de Thoutmosis, sculptées sur les monuments de Thèbes (Carnak). La date cependant semble devoir, d'après un passage d'Hérodote, se rapporter à une période postérieure de onze siècles.

l'ancienne Arabie [1]; nous avons le droit de conclure de là qu'avant la découverte de mines d'argent en Grèce, il s'était accumulé dans le monde oriental, dont l'Arabie formait une partie importante, une masse considérable d'or avec relativement peu d'argent.

Indépendamment de l'influence des frais de production, la présence d'une très grande quantité d'un métal, et d'une quantité très limitée de l'autre, peut avoir donné plus de valeur à ce dernier. Ceci, nous le savons, a été en partie le cas au Pérou, où avant l'arrivée des Espagnols l'or avait moins de valeur que l'argent.

L'exactitude de ce point de vue nous est confirmée par la faiblesse du rapport au Japon, c'est-à-dire 6 ou 7, avant que les Portugais n'eussent ouvert ce pays à l'influence du rapport de l'Occident, et par sa chute de 12 ou 14, pendant l'ère du commerce portugais, à 6 ou 7 après que les ports du Japon furent fermés en 1639.

Dans le monde occidental, l'or semble avoir été le métal le plus précieux depuis les temps historiques les plus reculés. On croit que, par les lois de Ménès, la valeur de l'or fut fixée en Égypte à deux fois et demie celle de l'argent [2]. L'ère de Ménès a été placée entre le XXXVIIe et le XXXIXe siècle avant l'ère chrétienne; et si l'on peut accorder quelque créance à ces opinions et à ces dates, on pourrait expliquer les différences signalées par certaines circonstances qui se seraient produites, entre l'ère de Ménès et celle de Cadmus. Ou bien très peu de relations commerciales existèrent entre l'Égypte et l'Arabie ; ou bien pour quelque raison, peut-être l'usage d'une monnaie de compte, le commerce des métaux précieux fut très peu actif entre ces deux pays; ou bien encore la différence entre le rapport oriental et le rapport occidental étant peu sensible à l'époque de Cadmus, le premier aurait graduellement amené une hausse de l'argent, jusqu'à ce que ce mouvement changeât de sens par l'influence des mines de la Grèce.

Il est cependant beaucoup plus facile de croire que le rapport tiré du code de Ménès appartient à une date postérieure à Ménès lui-même. Comme d'autres grands codes de lois, celui-là s'est sans doute trouvé beaucoup modifié avec le temps ; et bien que portant toujours le nom de Ménès, il contenait des dispositions qui lui furent ajoutées dans des siècles postérieurs. Cela est le cas des codes des Romains et de bien d'autres.

Si l'on quitte ces ères lointaines et ces hypothèses peu certaines

---

[1] Suivant l'ouvrage récent du capitaine Burton « Les mines d'or dans le pays de Madian », l'Arabie, dans les temps reculés, fut dévastée par suite de la recherche de l'or aussi complètement que le furent les provinces romaines dans des temps plus récents.

[2] Léon Faucher sur Wilkinson : « Les anciens Egyptiens », ch. VIII.

pour les récits plus probants des historiens classiques, il convient d'abord de déterminer les principaux facteurs qui agissent sur le rapport de la valeur des métaux précieux.

L'opinion commune sur cette matière est que le rapport est réglé par les frais respectifs de production de ces métaux; mais, après ce que nous avons dit dans d'autres parties de cet ouvrage, sur la fausseté de ce point de vue, en tant qu'il se rapporte à la valeur de chacun des métaux précieux comparés avec d'autres marchandises, il est à peine besoin de répéter qu'il est également faux dans son application à la valeur d'un des métaux comparée à celle de l'autre. On en a la preuve dans les changements brusques du rapport dans diverses circonstances, par exemple après les conquêtes d'Alexandre-le-Grand, de Jules César, de Cortès et de Pizarre. Dernièrement encore le rapport, qui pendant longtemps a été 15 1/2, s'est élevé à 18. Ces changements et bien d'autres eurent lieu sans aucune modification correspondante dans les conditions de la production.

Sans revenir sur les conclusions précédemment exposées relativement aux causes qui agissent sur la valeur des métaux précieux, il suffit de dire ici que la quantité est l'élément premier qui détermine la valeur de la monnaie, qu'elle consiste en métaux précieux, ou en autres matières, ou en métaux précieux combinés avec d'autres matières ; et quant à la valeur d'un métal relativement à l'autre, elle dépend de la quantité en tant qu'influencée par les réglementations légales.

I. La quantité dépend du stock de chaque métal disponible dans le monde, monnayé ou matériellement et légalement susceptible de l'être, plus toutes les monnaies de compte, les lettres de gage, les billets de banque ou autres monnaies, de papier ou d'autres substances. Dans la quantité il faut également tenir compte de la circulation et des augmentations prévues ou à prévoir de métaux ou d'autres monnaies provenant, soit de la conquête, soit des mines, soit de la monétisation légale, et aussi de la proportion de telles augmentations aux quantités combinées des métaux monétisés, et des autres substances ou gages employés comme monnaie.

En prenant dans ce sens le mot quantité, en ce qui concerne la monnaie, on peut accepter comme une doctrine absolument sûre, que c'est elle, et elle seule, qui règle originairement la valeur de la monnaie. Quand la quantité est subordonnée à la volonté humaine, et que cette volonté est soumise, sans restrictions, à l'intérêt personnel exclusif, alors en effet la valeur de la chose produite est due aux frais de production, mais cela n'a lieu que dans ce cas.

(L'auteur développe son idée en prenant un exemple dans la fabrication des étoffes de coton.)

Tel n'est pas le cas des métaux précieux. Leur production ne peut pas être accrue indéfiniment; les mines ne peuvent toujours être découvertes, et, quand elles le sont, ne peuvent toujours être exploitées, ou, quand elles sont exploitées, l'être d'une manière productive. On ne peut tirer complètement parti de la quantité énorme de métaux précieux accumulés et disponibles dans le monde; et cette quantité est si considérable comparée à la plus grande production courante, qu'une longue période doit s'écouler avant que cette production puisse affecter sensiblement la valeur de cette quantité.

(L'auteur montre ici que, pour une marchandise qui se trouve déjà exister en très grande quantité, les frais de production, quels qu'ils soient, n'influent pas sur le prix. Il prend pour exemple les terres, l'eau, dont la production par l'union chimique de l'hydrogène et de l'oxygène coûterait très cher.)

Pour que la valeur des métaux précieux fût déterminée par les frais de production, il faudrait nécessairement supposer qu'il ne pût pas y avoir de remplaçants pour l'or et l'argent, que la production dépendît entièrement de la volonté de l'homme, non seulement de la volonté des sociétés, mais de la volonté individuelle, et que chaque homme pût produire autant et aussi peu de ces métaux qu'il le voudrait.

II. Les réglementations légales sur le rapport en lui-même et sur la monnaie sont, après la quantité, les plus puissantes des causes qui déterminent le rapport des valeurs des métaux précieux. Elles sont si puissantes que, dans certaines circonstances, comme dans l'hypothèse d'une monnaie consistant partout en espèces, et de stocks à peu près égaux, la réglementation d'une seule importante nation, ou de plusieurs nations ensemble, suffirait pour donner au rapport, sur le marché du monde, toute valeur qu'on voudrait, par exemple 1 unité d'or = 1 unité d'argent, et pour conserver indéfiniment ce rapport, sans tenir compte des frais ou de la quantité.

En considérant l'action des réglementations légales sur les valeurs relatives de l'or et de l'argent, il faut observer qu'elle s'exerce de trois manières: d'abord par leur effet sur la quantité; ensuite par les taxes différentielles ou les droits de monnayage sur les métaux, après qu'ils ont été extraits de la terre, ou enlevés à des nations vaincues, et introduits sur le marché à leur valeur courante, quels qu'aient pu être les frais de production originaires; enfin par la seule force de la loi, indépendamment de la quantité ou des droits différentiels.

A. *Effet de la loi sur la quantité et de la quantité sur le rapport.*

La monétisation ou la démonétisation d'un des métaux, ou le changement d'étalon, comme on l'appelle, diminuera le stock relativement à la demande du métal monétisé. Un tel acte relèvera la demande sans accroître le stock, et rendra ainsi le métal monétisé plus cher, et au contraire le métal démonétisé meilleur marché. Le plus récent exemple est fourni par les lois allemandes de monnayage de 1871.

La limitation ou l'extension des facilités de monnayage produira des résultats semblables; c'est ce que montrent les effets de la fermeture de la Monnaie française pour le monnayage des écus.

Des résultats analogues suivront la cessation ou la reprise des payements en espèces, dans un pays important, ou le remplacement des espèces par des monnaies de compte, des lettres de gage et des billets de banque par des espèces. De telles réglementations légales feront que le stock des métaux précieux changera de proportions avec la demande, et modifiera ainsi leur valeur relativement aux autres marchandises. Plusieurs cas de ce genre se sont présentés dans les dernières années, comme lorsque les Etats-Unis ont suspendu les payements en espèces en 1862, l'Italie en 1866 et la France en 1870.

B. *Effets des droits de monnayage sur le rapport.*

(L'auteur développe cette idée que les droits de monnayage tendent toujours à accroître la différence de valeur, lorsqu'ils sont assis ad valorem et non au poids. Le métal le plus précieux est alors recherché pour les échanges internationaux parce que, pour une même somme, les droits de frappe sont moindres dans le pays de destination.)

C. *Réglementations arbitraires.*

Théoriquement, des réglementations arbitraires peuvent rendre le rapport tel qu'on le voudra, indépendamment de la quantité ou des droits de monnayage; pratiquement elles sont impuissantes. Pour rendre effectives ces réglementations, il faudrait l'entente de plusieurs Etats importants. Il est assez facile de prendre cette résolution, mais quel motif autre que leur propre intérêt peut pousser les nations à l'exécuter? Aucun, si ce n'est leur propre sentiment de la justice; et trop peu ont jusqu'ici dépassé la période féodale et rejeté l'influence de l'Église et des castes pour qu'on puisse complètement se fier à ce sentiment.

En supposant cependant qu'une semblable coopération fût possible, et par exemple que les nations réunies de l'Europe et de l'Amérique eussent décrété, et dussent rester fidèles à ce décret, que le rapport de l'or et de l'argent fût dorénavant 1 : 1, il est difficile

de concevoir comment ce rapport pourrait jamais être changé, soit par l'action de la quantité, soit par celle des droits de monnayage, soit par toute autre influence.

Les besoins relatifs des métaux précieux pour les arts ne pourraient pas le modifier, car, même en supposant que tout le monde préférât la vaisselle d'or à celle d'argent, cela ne changerait rien au rapport. Comme aucun atome d'or ne pourrait se changer en numéraire, excepté au pair avec l'argent, il est impossible d'imaginer que la rareté d'un métal ou l'abondance de l'autre pût en rien modifier leur valeur égale. Peu importerait que, à part toute autre considération, l'or fût ou non préférable à l'argent, pour l'usage dans les arts. La loi des nations leur donnant, une fois monnayés, la même valeur et, tous les contrats pouvant être exécutés, toutes les dettes payées dans le même poids de l'un ou de l'autre métal, la conversion de monnaie en lingots et de lingots en monnaie étant illimitée, et soumise au même droit de frappe, il suit nécessairement de là que leur valeur serait la même.

Les vicissitudes de la production ne pourraient pas non plus effectuer aucun changement dans le rapport. Il pourrait se faire que la production annuelle ne fût que d'une seule livre d'or contre des millions de livres d'argent, sans que le rapport fût modifié. Personne ne donnerait plus d'une livre d'argent pour une livre d'or, quand le premier de ces métaux aurait le même effet que le second pour le payement des dettes passées, présentes et futures.

Les demandes du commerce n'y changeraient rien non plus. Si les payements à faire l'étaient d'un pays à l'autre, l'expédition d'un métal remplirait le même but que l'expédition de l'autre, puisque les deux métaux, une fois monnayés, auraient même cours légal dans tous les pays, et que le monnayage, partout illimité, serait partout soumis aux mêmes droits pour les deux métaux. La nature du stock disponible n'altérerait en rien le rapport. Ce stock pourrait consister presque entièrement en argent et très peu en or, qu'une livre d'argent n'achèterait jamais qu'une livre d'or, aussi longtemps que la loi universelle donnerait à l'un le même effet qu'à l'autre dans le payement des dettes. Le prix marchand et le prix légal seraient toujours les mêmes.

Quelques exemples de l'action de la loi sur la valeur des métaux précieux peuvent sembler ici à leur place. Jusqu'au vote de la loi récente des États-Unis sur la remonétisation du dollar d'argent, cette pièce, toujours du même poids, c'est-à-dire 371 grains 1/4 (24 gr. 131) de fin, était vendue aux changeurs de San Francisco pour environ 90 cents en or, c'est-à-dire les 9 dixièmes de 23,22 grains (1 gr. 409) d'or fin.

Sous l'action de la loi, le dollar d'argent monta au pair. La loi étendait simplement le cours légal de cette monnaie de 5 dollars à une somme illimitée. Actuellement, tandis que ce dollar est au pair avec l'or, le métal qu'il contient peut être acheté sur le marché pour 90 cents ou moins. A son tour, le dollar commercial, qui contient 378 grains (24 gr. 57) de fin, ne vaut pas autant sur le marché que le dollar d'argent de 371 grains 1/4 (24 gr. 131) ; parce que la loi donne à celui-ci un cours légal illimité et ne le donne pas à celui-là. Enfin deux demi-dollars pesant, s'ils ont été frappés entre 1853 et 1873, seulement 345,6 grains (22 gr. 464), et, s'ils ont été frappés depuis 1873, seulement 347,22 grains (22 gr. 569), valent sur le marché plus qu'un dollar commercial de 378 grains, les premiers ayant cours légal jusqu'à 10 dollars, et le dernier ne l'ayant pas.

Il est inutile de discuter la probabilité de l'adoption par convention internationale d'aucune réforme générale et radicale concernant le rapport légal entre les métaux[1]. Un tel événement semble trop éloigné; et avant qu'il n'arrive, il est probable que des tentatives seront faites pour résoudre le problème monétaire par l'adoption de systèmes reposant uniquement sur des monnaies de compte.

Pour résumer ce qui vient d'être avancé au sujet de causes qui pratiquement déterminent le rapport des valeurs de l'or et de l'argent, on peut dire brièvement que, parmi ces causes, les frais de production ne trouvent pas du tout place ; que les principales sont les quantités de métaux précieux et les lois qui concernent la monnaie ; et que parmi ces lois il y en a une (les droits différentiels au détriment du métal le moins cher) qui a toujours eu la tendance de donner plus de valeur au métal le plus précieux et moins de valeur au métal le moins précieux.

Reprenons notre histoire qu'on peut lire maintenant à la lumière de ces observations. Il faut remarquer qu'une portion considérable de l'Asie occidentale, qui dans les temps les plus anciens appartenait, par ses relations politiques et commerciales, au monde oriental, s'est plus tard, par l'influence du commerce phénicien, trouvée liée à l'Occident. Ainsi, tandis que, à l'époque à laquelle fait allusion Agatharchides, l'Arabie appartenait au monde oriental, à la première date à noter ensuite, elle appartenait complètement à l'Occident, qui alors comprenait aussi les empires d'Assyrie et de Perse. Le premier exemple du rapport occidental se trouve dans une inscription cunéiforme à Ninive (Khorsabad) sur le Tigre, et

[1] Le livre de M. Del Mar a été écrit en 1879. (Note du traducteur.)

est attribué à l'année 708 avant J.-C. Ce rapport est : 1 unité d'or = 13,33 unités d'argent. Un exemple plus concluant se trouve dans Hérodote et se rapporte à la Perse vers l'année 500 avant J.-C. Ce rapport, tiré du payement du tribut de l'Egypte à Darius, nous est donné comme égal à 1 unité d'or contre 13 unités d'argent.

Depuis cette période jusqu'au IVe siècle avant J.-C. l'argent perdit de la valeur, et le rapport occidental augmenta jusqu'à ce qu'il se tint en Grèce à 1 unité d'or = 14 ou 15 d'argent; et cela se rapprochait probablement du rapport dans toute l'Europe orientale et dans l'Asie-Mineure. Depuis le IVe siècle avant J.-C. jusqu'à la découverte de l'Amérique, l'or baissa de valeur et le rapport occidental diminua graduellement jusqu'à être, en 1492 après J.-C., environ 11 dans toute l'Europe.

Le rapport en Angleterre fut fixé par l'acte 22 d'Edouard IV (1483) à 11,158; dans l'Allemagne du Nord par les règles de la Monnaie de Lubeck en 1463 à 11,60; en France, par la loi de 1388 à 10,75; en Espagne, par la loi de 1483 à 11,675; en Italie il était environ 10 1/2; dans l'Allemagne du Sud, la Russie et le Levant le rapport ne peut être déterminé d'après les auteurs que nous avons sous les yeux. L'Espagne et la France étaient à cette époque, parmi les pays d'Europe, les plus importants pour le commerce; et les rapports légaux adoptés par ces États avaient une grande action dans la détermination du taux général sur le marché de toute l'Europe.

Malgré la tendance du rapport occidental à augmenter toujours à la fois à cause de la continuelle accumulation du stock d'argent, et de l'influence des droits de monnayage ad valorem; en un mot, malgré la tendance de l'argent à toujours diminuer de valeur relativement à l'or, le rapport occidental s'abaissa, et l'argent renchérit depuis le temps d'Alexandre-le-Grand jusqu'à celui de Christophe-Colomb. Il doit y avoir à cela quelque cause exceptionnelle, n'ayant aucun lien avec les principes jusqu'ici exposés. Cette cause se trouve dans l'influence du rapport oriental.

A côté de l'exemple de l'antiquité rapporté par Agatharchides, peut se placer celui que mentionne Strabon. Il dit dans son livre XVI que, dans une contrée qui borde celle des Sabéens, l'or avait deux fois la valeur de l'argent et trois fois celle du bronze. On ne connaît pas l'époque à laquelle ce fait se rapporte, mais on peut facilement supposer que ce fut à une période bien antérieure à celle de ce grand géographe [1].

Dans le Ve siècle avant J.-C., un autre auteur nous déclare que

[1] Strabon vivait dans le premier siècle avant Jésus-Christ.

dans l'Orient, l'or était à l'argent comme 1 est à 5 ou 6.

Depuis le ve siècle avant J.-C. jusqu'au XVIIe siècle de notre ère, nous n'avons aucun document satisfaisant sur le rapport dans l'Orient, mais la direction du courant de l'argent nous fournit une preuve que le rapport a toujours dû y être plus bas qu'en Occident. Sir Isaac Newton disait en 1717 : « En Chine et au Japon, une livre d'or fin ne vaut que neuf ou dix livres d'argent fin, et dans les Indes Orientales elle peut en valoir douze. »

Les relations plus nombreuses avec l'Orient qui suivirent les découvertes maritimes des Portugais et des Hollandais au XVIe siècle, contribuèrent sans doute à faire monter le rapport oriental au-dessus de ce qu'il était à l'époque de la découverte de l'Amérique ; à cette époque on peut conjecturer qu'il était généralement de 6 au Japon et de 7 en Chine et dans l'Inde, bien que probablement il y eût de grandes différences suivant les localités.

On peut remarquer ici, entre parenthèses, que le rapport au Japon et en Chine a subi de grandes perturbations. Au Japon, il était probablement de 6 ou 7 à l'époque où les relations commençaient avec les Portugais. Un siècle plus tard, il était, suivant Newton, à 9 ou 10. En 1860, peu après la seconde ouverture du pays au commerce de l'Europe, il était à 6 (Griffis, « Mikado's Empire », p. 602). Suivant Alcock (II, 348) et le « Commercial Guide » de Williams qui suit Alcock sur ce point, le rapport en 1854 était à 4; et cette conclusion qui, disent-ils, a été tirée de la valeur marquée sur les monnaies d'or et d'argent, a été répétée dans plusieurs ouvrages de renseignements. Mais on n'en a aucune preuve, et cela est en contradiction avec le compte rendu spécial sur le sujet par les comptables de l'expédition de Perry.

En Chine, le rapport était en 1285 après J.-C. 1 à 10. En 1375, il était, dit-on, 1 à 4, mais cette affirmation demande à être confirmée. Le P. Lecompte, jésuite, qui écrivait en 1690 (Londres, 1697) donnait le rapport en Chine comme 1 à 10, tandis que, dit-il, « chez nous (en Europe) il est 1 à 15 ». Newton en 1717 le faisait varier de 1/9 à 1/10, et Turgot en 1776 le donnait comme 1/12.

En 1779 le rapport à Pékin était, dit-on, 1 à 17 1/2; mais cela, si c'est vrai, car la chose demande à être confirmée, était probablement seulement temporaire et local.

En 1810 il était 1 à 10 à Canton; en 1821 il était 1 à 18 à Pékin; en 1844 1 à 17 à Canton, et en 1845 1 à 16 à Canton; ces trois rapports n'ont rien de certain, et, s'ils sont exacts, sont probablement seulement locaux ou temporaires. De 1849 à 1860 les rapports à Sanghaï, comparés avec le cours moyen annuel de Londres, sont donnés ici d'après l'article de Rondot sur les poids et

monnaies de la Chine dans le « Dictionnaire du Commerce et de la Navigation », publié à Paris en 1861.

Rapports respectifs de l'or et de l'argent à Shanghaï et à Londres.

Année.	Shanghaï.	Londres[1].	Année.	Shanghaï.	Londres.
1849....	1 : 15,5	1 : 15,83	1855....	1 : 12,8	1 : 15,36
1850....	1 : 14,1	1 : 15,83	1856....	1 : 13,4	1 : 15,33
1851....	1 : 14,4	1 : 15,46	1857....	1 : 14,2	1 : 15,27
1852....	1 : 14,4	1 : 15,57	1858....	1 : 14,7	1 : 15,36
1853....	1 : 16,5	1 : 15,33	1859....	1 : 14,9	1 : 15,21
1854....	1 : 14	1 : 15,33	1860....	1 : 15,9	1 : 15,30

Revenons maintenant à la considération générale du rapport dans les temps anciens. Il faut observer que, tandis que, dans les douze siècles qui précèdent la découverte de l'Amérique, le rapport occidental diminuait de 14 à 11, il augmentait en Orient de environ 5 1/2 à 6 ou 7.

Indépendamment de toute autre considération, il semble probable que, comme le commerce augmentait, et que les relations entre l'Europe et l'Asie devenaient plus intimes, chacun des rapports fut modifié par l'autre, jusqu'à ce que tous deux arrivèrent au même niveau, ce qui eut lieu au commencement du présent siècle [2].

L'influence exercée par le rapport oriental sur le rapport occidental fut toutefois, non seulement de faire sortir le dernier de sa fixité pour le rapprocher du premier, mais de modifier une tendance du rapport de l'Occident à augmenter à partir de 14, et de le maintenir à 11. En d'autres termes, il existait une tendance du rapport occidental à s'élever toujours. Cette tendance l'avait fait croître de 13 1/2 en 708 avant J.-C., à 14 ou 15 dans le IVe siècle avant J.-C. C'est à cette époque que des relations et un commerce actif se développèrent entre l'Europe et les extrémités de l'Asie. Les expéditions persiques en Europe eurent lieu durant le Ve siècle avant J.-C. L'expédition d'Alexandre dans l'Inde eut lieu au IVe siècle, ensuite les Grecs, les Carthaginois et les Romains conservèrent des relations commerciales régulières avec l'Orient. Un des résultats de ces relations fut que la tendance du rapport occidental à croître fut contrariée par le rapport oriental, et

---

[1] Ces rapports (pour Londres) diffèrent légèrement de ceux donnés dans le chapitre suivant de cet ouvrage, mais pas assez pour qu'on s'arrête à ces différences.

[2] Excepté au Japon qui avait été presque fermé au commerce de l'Occident depuis 1639.

par suite le premier, au lieu de continuer à s'élever, décrut rapidement.

Que le rapport occidental eût par lui-même une tendance à croître, cela peut à peine être contesté, si l'on se rappelle que pendant la période que nous considérons, c'est-à-dire depuis le IVe siècle avant J.-C. jusqu'à la découverte de l'Amérique, le principal des métaux précieux produit dans le monde occidental fut l'argent, et que le stock, bien qu'ayant diminué après l'épuisement des mines d'Espagne par les Romains, était composé de plus en plus d'argent et de moins en moins d'or. Durant cette période, les mines d'argent du Laurium en Grèce, les mines d'argent d'Espagne, les mines d'argent d'Allemagne et de Hongrie, atteignirent leur plus haute production, tandis que le peu d'or acquis par l'Europe était tiré d'un commerce lointain avec l'Orient. Indépendamment de toutes autres raisons, car il y en avait une autre, il y avait là une cause insurmontable pour l'argent qui l'empêchait de laisser de valeur, relativement à l'or; et le fait qu'il ne baissa pas, mais qu'au contraire il s'éleva, est uniquement attribuable à l'influence du commerce avec l'Orient. Du moment où les apports américains de métaux précieux en Europe devinrent si considérables que, au lieu de chercher de l'or en Orient, l'Europe put exporter de l'argent en Asie, l'influence modifiante du rapport oriental fut détruite, et la tendance du rapport occidental à s'accroître ne rencontra plus d'obstacles.

Cet accroissement a continué jusqu'à ce que le taux, qui à l'époque de la découverte était 11, ait maintenant atteint 18. Aussi longtemps que l'argent continua à être le principal métal fourni à l'Europe, ce mouvement est facilement explicable. On peut l'attribuer à l'accroissement continuel du stock d'argent de l'Europe et la continuelle diminution relative de l'or. Mais lorsque le Brésil, et ensuite le Japon, la Russie, la Californie et l'Australie furent ouverts, ces conditions furent renversées. C'était maintenant l'or qui devenait plus abondant et l'argent relativement plus rare.

Pourquoi donc l'argent continua-t-il à baisser de valeur ? A cette question nous avons déjà répondu. La tendance constante de l'argent à baisser de valeur s'explique par les lois monétaires, par l'habitude ancienne d'établir ad valorem les droits de frappe. Cela seul a eu une action constante sur l'argent et a causé sa dépréciation dès que l'homme a commencé à apprendre à l'extraire de son minerai, et sans une réforme radicale dans les lois de monnayage des nations dirigeantes, cette cause finira par rendre ce métal impropre à servir de monnaie.

Tableaux du rapport dans les temps anciens.

I. — Tableau montrant le rapport des valeurs de l'or et de l'argent dans le monde oriental et le monde occidental comparés, depuis les temps les plus éloignés jusqu'au ve siècle avant J.-C.

RAPPORT ORIENTAL.			RAPPORT OCCIDENTAL.		
Date.	Rapport.	Observations.	Date.	Rapport.	Observations.
Incertaine.	1 A = 10 O.	Arabie (Agatharchides).	Incertaine.	1 O = 2 1/2 A.	Egypte (Lois de Menès).
Incertaine.	1 O = 2 A.	L'Orient (Strabon).	»	»	»
			708 av. J.-C.	1 O = 13 1/2 A.	L'Assyrie (inscriptions cunéiformes à Ninive).
			500 av. J.-C.	1 O = 13 A.	La Perse (Hérod., III, 95).
			490 av. J.-C.	1 O = 12 1/2 A.	La Sicile (époque de Gélon).
			420 av. J.-C.	1 O = 13 1/2 A.	L'Asie-Mineure (Xénophon : l'Anabase).
5e siècle av. J.-C.	1 O = 5 ou 6 A.	App. Cyc. XIV, 658.	400 av. J.-C.	1 O = 12 A.	La Grèce (Hipparque de Platon).
			400 av. J.-C.	1 O = 12 A.	(Diverses autorités citées par Bœckh.)
			400 av. J.-C.	1 O = 13 1/2 A.	
			400 av. J.-C.	1 O = 15 A.	

II. — Tableau montrant le rapport occidental du ve siècle av. J.-C. à la découverte de l'Amérique.

Dates. Av. J.-C.	Rapports.	Observations.
404-336	12,00 13,00 13,33	Valeurs en Grèce de la guerre du Péloponèse au temps d'Alexandre, d'après divers auteurs grecs.
340	14,00	Grèce. Epoque de Démosthènes (Bœckh, l. I, ch. VI).
338-326	11,50	Divers contrats en Grèce.
343-323	12,50	Egypte sous les Ptolémées.
300	10,00	Grèce. Chute de l'or, causée par l'arrivée du butin d'Alexandre.
207	13,70	Rome (Bœckh, l. I, chap. VI). Des *scrupules* d'or frappés au taux trop élevé de 1 d'or pour 17,143 d'argent.
189	10,00	Rome. Rapport dans les payements de la taxe (Polybe, XXII, 15, § 8, Tite-Live, XXXV, 11).
186	10,00	Rome. Le rapport longtemps stable (de 13 et au-dessus) descendit en deux mois d'un tiers par des afflux extraordinaires d'or d'Aquilée (Strabon, IV, VI-12; Polybe, XXIV-10; Suétone: César, 54).
58-49	8,93	Rome. Chute de l'or occasionnée par l'arrivée du butin que César avait fait en Gaule.
54	11,91	Rome. Rapport de monnayage (Bœckh, l. I, ch. VI).
1-37	10,97	Rome. Règnes d'Auguste et de Tibère.
37-41	12,17	Rome. Règne de Caligula. Les monnaies étaient quelque peu altérées, de sorte que le vrai rapport était ordinairement environ 1 : 11.
54-68	11,80	Rome. Règne de Néron.
69-79	11,54	Rome. Règne de Vespasien.
81-96	11,30	Rome. Règne de Domitien.
138-161	11,98	Rome. Règne d'Antonin.
312	14,40	Byzance. Règne de Constantin.
438	14,40	Byzance et Rome. Code Théodosien (Bœckh, l. I, chap. VI fait allusion à quelque monnayage en 422 ap. J.-C. avec le rapport de 1 : 18).
864	12,00	Rapport probable sous la dynastie carlovingienne tiré de l'Edictum Pistense.
1260	12,60	Raport moyen dans les villes commerçantes d'Italie.
1344	12,09	Angleterre. Chartes de la monnaie (Tooke, VI-49).
1349	11,57	Idem.
1356	11,16	Idem.

Dates. Ap. J.-C.	Rapport.	Observations.
1401	11,16	Angleterre. Chartes de la monnaie (Tooke, VI-49).
1421	10,33	Idem.
1464	10,33	Idem.
1465	11,16	Idem.
1470	11,16	Idem.
1482	11,16	Idem.
1351	12,30	Allemagne du Nord. Règles de la Mon. de Lubeck.
1375	12,40	Idem.
1403	12,80	Idem.
1411	12,00	Idem.
1451	11,70	Idem.
1463	11,60	Idem.
1453-1494	10,50	Suivant les comptes des chevaliers de l'ordre Teutonique.
1336	10,50	Hollande (Humboldt, « La nouvelle Espagne », III-400).
1388	10,75	France (*ibid.*).
1492	10,50	France (le ministre Gaudin cité par M. Thomas Balch dans le « Penn Monthly », numéro de mars 1877, p. 198).
1475	10,975	Espagne (« Mém. de l'Académie royale d'histoire », t. VI, Madrid, 1821).
1480	11,555	Idem.
1483	11,675	Idem.
1497	10,755	Idem.
1492	11,00	Année de la découverte de l'Amérique. Rapport moyen des Monnaies d'Angleterre, de France, d'Allemagne, de Lubeck et d'Espagne.

II

LE RAPPORT DANS LES TEMPS MODERNES.

Dans le précédent chapitre nous avons montré que dans les temps très anciens l'argent valait plus que l'or; qu'ensuite l'or devint plus précieux que l'argent, d'abord dans le monde occidental, ensuite dans le monde oriental; et que les rapports orientaux et occidentaux demeurèrent distincts jusqu'à une date très récente, l'argent ayant toujours eu plus de valeur dans l'Orient que dans l'Occident. L'époque où l'or devint plus précieux que l'argent correspond à la période de l'ouverture des mines d'argent d'Espagne

et de Grèce par les Phéniciens ; l'égalisation et l'union des rapports de l'Orient et de l'Occident a, disions-nous, eu lieu durant le présent siècle.

Nous avons aussi montré que le rapport subissait deux influences : la première est la quantité de monnaie existante, indépendante de la matière qui la compose ; mais pourvu que quelque portion de cette monnaie soit d'argent ou d'or, la seconde consiste dans les réglementations légales existantes concernant la monnaie ; nous avons vu que les frais relatifs de production des métaux précieux n'ont aucune action quelconque sur leur valeur. Dès qu'il y eut deux rapports dans le monde commercial, une troisième cause s'ajouta aux deux causes mentionnées ci-dessus. C'est l'influence de chacun des deux rapports sur l'autre.

Nous avons, pour la clarté et la commodité de l'exposition, distingué dans le rapport des valeurs de l'or et de l'argent deux grandes divisions, le rapport oriental et le rapport occidental ; mais il faut bien établir que, au point de vue de la loi et du fait, il n'y a eu rien de semblable à un rapport oriental ou occidental ; le rapport variant avec chaque localité, et chaque nation faisant sa propre loi à ce sujet. Néanmoins bien qu'ainsi indépendant, il n'échappe pas à l'influence des pays environnants ; et, des relations commerciales intimes qui existent maintenant entre les divers pays de l'Occident, il résulte, en fait, que le rapport sur le marché de Londres, le plus important pour les métaux précieux, est une résultante assez fidèle des influences contraires, économiques ou législatives, et donne donc une bonne indication du rapport moyen dans le monde occidental.

A l'époque de la découverte de l'Amérique, le rapport moyen dans toute l'Europe était environ 11. Le premier acte législatif important sur ce sujet, après cet événement, fut l'édit de Médine, rendu par Ferdinand et Isabelle en 1497, et fixant le rapport pour les monnaies d'Espagne à 10,755.

Comme, à une époque antérieure à la découverte de l'Amérique, c'est-à-dire en 1483, le rapport en Espagne avait été fixé à 11,675, quelques auteurs ont supposé que l'édit de Médine fut motivé par des arrivages extraordinaires d'or, qu'ils présument avoir été tirés de l'Amérique pendant les premières années qui suivirent la découverte.

Un coup d'œil sur les statistiques de ces arrivages suffirait pour faire repousser cette supposition. Jusqu'en 1497 et même pendant plusieurs années après, le montant de l'or tiré de l'Amérique n'excéda pas une moyenne annuelle de L. 340,000 (environ 8,585,000 fr.), et partout dans la correspondance entre Colomb et

la cour nous trouvons des signes de désappointement de celle-ci pour la quantité insignifiante du métal envoyé.

Il reste maintenant à montrer que l'édit de Médine a été absolument mal compris, et qu'au lieu de donner un nouveau rapport aux métaux précieux, il en confirma simplement un ancien. Le tableau suivant donne les rapports de monnayage de l'Espagne pendant plus de trois siècles.

Années.	Rapports.	Autorités.
1475	10,975	« Memorias de la Real Acad. de Historia », t. VI, Madrid, 1821.
1480	11,555	Idem.
1483	11,675	Idem.
1497	10,755	Idem.
1641	14,00	Moran, sur la Monnaie, p. 44, et John Locke, sur la Monnaie, éd. 1823, vol. V, p. 206.
16—	16,00	Sir Isaac Newton, L'argent estimé trop bas.
1730	16,00	Kelly « le Cambist ».
1772	16,00	Idem.
1786	16,38	Idem.

Ce tableau montre que le rapport, déclaré en 1497, l'avait déjà été auparavant en 1475, dix-sept ans avant la découverte de l'Amérique, ou les nouveaux arrivages d'or; il est donc probable qu'il n'avait rien à faire avec ni l'un ni l'autre de ces événements, mais qu'au contraire il provenait des rapports monétaires des cités commerçantes de l'Italie au moyen âge, et trouvait sa raison d'être dans le rapport moyen qui prévalait dans les principaux pays de l'Europe, à l'époque de son adoption. Ce rapport, comme nous l'avons établi dans un précédent chapitre, était d'environ 11, ou, en laissant de côté l'Espagne, environ 10 3/4.

A partir de cette époque, c'est-à-dire depuis la découverte de l'Amérique avec le rapport européen ou occidental à 11, il n'est pas difficile de voir pourquoi l'argent a presque continuellement baissé de valeur, de sorte que le rapport n'est guère maintenant au-dessous de 18.

Les droits de monnayage dans tous les pays ont invariablement été en faveur de l'or et au détriment de l'argent, variant d'abord de 1 à 2 1/2 0/0 sur le premier, et de 2 1/2 à 5 0/0 sur le second; et actuellement de rien ou, tout au plus, de 1/2 à 1 0/0 sur le premier et de 1 à 2 1/2 0/0 sur le second.

Il n'y a aucune raison pour ne pas croire que cette différence au détriment de l'argent, s'exerçant depuis des siècles dans les monnaies de chaque pays d'Europe, et opérant sur d'énormes sommes

de numéraire, a été grandement suffisante pour produire le résultat observé.

Chaque fois que des espèces avaient à être expédiées pour compléter les échanges entre pays européens, l'or a toujours été préféré à cause des droits plus faibles de monnayage et de la perte moindre supportée par les expéditeurs, lors de sa réduction en monnaie du pays de destination.

A cette règle il y a une exception. Dans les expéditions d'argent de l'Amérique, en Allemagne, en Hollande, en Russie et dans l'Inde et en tels autres pays qui, à diverses époques, adoptèrent et conservèrent l'étalon unique d'argent, le métal était transporté directement ou indirectement des pays qui l'avaient produit, dans ceux qui s'en servaient; il n'était frappé ou refrappé qu'une fois, et n'était donc pas sujet à des droits de monnayage différentiels.

Mais la plus grande partie des échanges internationaux en Europe et en Amérique a été effectuée en or; ce n'est pas à cause des frais de transport moindres pour l'or que pour l'argent; les prix du fret pour ces matières étant calculés sur la valeur et non sur la masse ou le poids[1]; mais c'est à cause des droits de frappe moindres sur les monnaies d'or que sur les monnaies d'argent; la perte supportée par l'expéditeur lors de la fonte des premières, avant ou après l'expédition, est donc moindre que pour les autres. Quant à s'approvisionner de lingots non monnayés, il y en a rarement assez de disponibles, la demande de numéraire tendant toujours à attirer aux Monnaies tout le métal libre.

Dans une période assez récente, l'influence de la quantité sur la valeur respective des métaux précieux s'est exercée par deux moyens relativement nouveaux et très puissants, la substitution croissante de papier de banque et ensuite de papier de gouvernement aux écus, et les modifications de la base métallique ou « les changements d'étalon. »

Ces facteurs commencèrent à entrer en jeu à peu près à la même époque, le commencement du XVIIIe siècle. Les premiers billets de banque circulant en Europe (excepté quelques-uns de la banque de Stockholm, établie en 1668), furent émis par la Banque d'Angleterre, qui fut fondée en 1694. Le premier papier de gouvernement qui circula en Europe depuis celui des républiques italiennes du moyen âge, fut celui (si on peut l'appeler gouvernemental) de la Banque Royale de France, sous l'administration de John Law. Le premier changement effectif d'étalon dans les temps modernes eut

[1] Ceci est strictement exact pour le fret maritime et l'est généralement pour le transport terrestre. Voir Cernuschi.

lieu en Portugal en 1688 et nominalement en Angleterre en 1717.

Nous avons déjà montré que, à cause de la pratique de lever des droits de monnayage différentiels au détriment de l'argent, lorsqu'une nation, au moins lorsqu'une nation moderne laisse partir son stock métallique, l'or est le métal préféré pour l'exportation; et c'est toujours le métal qui est le premier exporté. Cet or, étant refrappé dans le pays où il s'est rendu, y entre en circulation, et contribue à y élever le niveau des prix. Comme son retrait subséquent aurait, entre autres résultats, celui de faire tomber les prix à leur ancien niveau, ce retrait est ordinairement combattu par toutes les influences légales ou commerciales qu'autorisent l'esprit des temps ou les institutions du pays.

Certains auteurs soutiennent que les anciens n'ont jamais défendu l'exportation des métaux précieux, mais cela est inexact[1]. En tous cas, de telles restrictions étaient universelles durant le moyen âge; elles formaient la base du système mercantile il y a deux siècles; elles persistèrent dans la plupart des pays jusqu'à une période récente, et dans quelques pays subsistent encore aujourd'hui. Lorsque la pratique des restrictions à l'exportation ne peut être employée pour empêcher la sortie de l'or, on a recours à l'élévation arbitraire du taux de l'intérêt dans les banques gouvernementales, ce qui accroît la difficulté d'obtenir de l'or pour l'exportation. Cette méthode est employée actuellement dans la Grande-Bretagne, en France, en Allemagne et dans d'autres pays.

Le pays qui a laissé partir son or n'a qu'un seul moyen de le faire revenir. C'est d'augmenter le rapport, de déprécier l'argent, de renchérir l'or, de payer davantage pour ce dernier métal et de le racheter à une valeur supérieure à celle pour laquelle il l'a laissé partir.

C'est sans doute la perception de ce grand principe, aidé de la production du Brésil et du traité de Méthuen, lequel permit à l'Angleterre de bénéficier de cette production et de s'en servir, qui conduisit ce pays, après le Portugal, à adopter l'avis de sir Isaac Newton, et de réglementer son monnayage de manière à faire pratiquement de l'or sa seule monnaie, cet arrangement fut ratifié par la législation subséquente, et particulièrement et finalement par l'acte de 1816 et la reprise des payements en espèces en 1823. La sagacité de Newton lui permit peut-être de prévoir, qu'aussi longtemps que l'Angleterre continuerait à être, ce qu'elle était déjà, le centre du commerce de banque du monde, elle profiterait de

[1] « Exportari aurum non oportere, cum sæpe antea senatus, tum me consule, gravissime judicavit. » Cicéron. Pro Flacco, cap. XXVIII.

chaque échange de lingots qui se ferait avec les autres pays ; parce que, par suite de leurs lois de monnayage, ces échanges devaient naturellement et inévitablement se faire toujours en or. Ainsi, rien que par cette cause, l'or croîtra continuellement de valeur, et l'Angleterre, en l'adoptant pour monnaie, en en gardant toujours disponible une grande quantité, en rendant ses contrats payables en ce même métal, profitera continuellement de ce régime.

Mais ce qui a été au bénéfice de l'Angleterre, a été au détriment général du monde entier [1].

Prenez les États-Unis, par exemple. Entre la fin de la guerre de la Révolution américaine en 1783 et la reprise des payements en espèces en Angleterre en 1823, il s'était accumulé aux États-Unis environ L. 3,600,000 (90,900,000 francs environ) ou L. 4,000,000 (101,000,000 francs environ) en or. Cet or avait été acheté au rapport de 15 ; car tel était le rapport que le gouvernement des États-Unis avait adopté en 1790. Entre la paix de février 1815 et l'année 1820, tout cet or a dû être exporté en Angleterre ; car nous savons que de 1820 à 1834 la seule monnaie circulant aux États-Unis était d'argent [2]. Dans le but d'introduire de l'or dans la circulation, les Américains élevèrent son prix. Ils firent monter le rapport en 1834 à 16, et à ce prix fut achetée la totalité des 50 millions de livres sterling, auxquels on estime le stock du pays, au moment où éclata la guerre civile de 1861, sans parler d'une quantité d'or probablement égale qui fut, dans l'intervalle, employée dans les arts. Entre 1862 et 1863, on vendit la majeure partie de cet or, pour son équivalent en marchandises à 16 d'argent, et dernièrement on en rachetait de nouveau en donnant 18 ou 19 fois son poids en argent, jusqu'à ce que cette politique absurde fut temporairement arrêtée par le vote du bill appelé bill de l'argent. Si ce bill cependant ne signifie pas que le gouvernement pourra payer ses dettes en dollars d'argent, elles devront l'être en or, et cet or devra être acheté à un taux qui, malgré les tendances supposées du Silver bill, doit néces-

---

[1] Comme règle générale de gouvernement, à laquelle il y a naturellement des exceptions, des mesures de politique fiscale qui font l'affaire de l'Angleterre, sont mauvaises pour les autres pays, parce que, possédant les plus grandes réserves de charbon (pouvoir mécanique) et de richesse (capital), elle est devenue créancière du monde entier. Pour réagir contre le système monétaire de sir Isaac Newton, la meilleure politique pour les autres pays aurait été l'adoption d'un étalon unique d'argent, et aussi longtemps que l'Angleterre conservera l'étalon unique d'or, cela sera toujours leur meilleure politique.

[2] Rapport de M. White, Ho. Rep. 21 st. Cong., 2nd sess., n° 95. M. White dit même qu'il n'y avait pas d'or en circulation dès 1817, que tout avait été expédié en Angleterre.

sairement s'accroître continuellement dans l'avenir, comme il l'a fait dans le passé. Si l'on nous demande pourquoi le rapport qui prit dix-neuf siècles à diminuer de 14 ou 15 à 11, a pris seulemen trois siècles pour s'élever de 11 à 18, nous répondrons que, depuis que l'empire romain eut atteint son apogée, jusqu'à la découverte de l'Amérique, c'est-à-dire du IIIe siècle jusqu'au XVe, relativement peu de monnaies d'or et d'argent furent frappées en Europe; et, quelles que fussent les causes présumées qui occasionnèrent l'abaissement général du rapport depuis la guerre du Péloponèse jusqu'à la découverte de l'Amérique, soit les règles du monnayage, soit les autres lois, soit la lutte des législations; leur effet pratique fut limité à une quantité relativement petite de numéraire. D'ailleurs, comme, excepté entre les rives de la Méditerranée, il y eut peu ou point de commerce durant cette période, comme il n'y eut pas d'échanges à faire en espèces excepté avec l'Inde, la conséquence du changemement d'étalon ne fut pas comprise ou fut oubliée, après que Jules César eut fait de l'or l'étalon à Rome; car Pline, qui n'écrivait que peu d'années après lui, n'y aperçoit aucune influence sur l'histoire future de la monnaie ou du monde.

Il faut aussi se rappeler que, jusqu'en 1873, le rapport se tenait à 15 1/2; il était maintenu à ce taux par les lois de la frappe et les vastes monnayages de France, et encore plus par les règlements de l'Union Monétaire Latine de 1867; ces règlements fournirent en effet les moyens d'écarter la refonte d'aucune des monnaies d'or nécessaires pour les payement futurs entre les pays qui participèrent à la convention.

Longtemps avant cette date cependant, plusieurs des appuis légaux qui avaient contribué à soutenir le rapport existant en Europe avaient été, l'un après l'autre, renversés; de sorte qu'à cette date il dépendait surtout des rapports de monnayage, et du monnayage ouvert de l'Union Latine. Les autres appuis légaux avaient disparu avec la suspension des payements en espèces en Russie, en Autriche, aux États-Unis, en Italie, en Espagne, etc., et la fermeture en pratique des Monnaies de ces pays à l'argent.

En conséquence, lorsqu'eurent lieu les importants événements dont il reste à parler, peu d'années suffirent pour faire tomber le rapport européen autant que, autrement, l'aurait fait un siècle. Ces événements furent la conséquence de la guerre franco-allemande.

L'Allemagne en 1870 annonça son intention de changer l'étalon d'argent pour l'étalon d'or. Ce fait en lui-même n'aurait eu aucune action sur le rapport qui, après la quantité, est surtout affecté par les droits de frappe différentiels et le mouvement international

d'or occasionné par de telles différences. Mais il poussa la France et l'Union Latine à paralyser l'action de leurs lois de monnayage (de 15 1/2) sur le rapport général du monde, en suspendant le libre monnayage de l'argent à cours légal illimité. Ceci sans doute fut fait pour forcer l'Allemagne à payer un plus haut prix pour l'or dont elle aurait besoin; car on peut dire à l'honneur des hommes politiques français que, de tous les Européens, ils semblent comprendre le mieux le mécanisme de cette matière compliquée. La fermeture des Monnaies de l'Union Latine enleva la dernière barrière qui s'opposait à la chute de l'argent, le priva de ses moyens de monnayage les plus actifs et le laissa livré aux tendances déprimantes de lourds droits de frappe dans les quelques pays qui continuèrent à l'employer pour monnaie subsidiaire.

Quant à l'influence sur le rapport qui a été attribué à la production extraordinaire des mines du Névada, et le courant moindre de l'argent vers l'Inde, circonstances qui, dit-on, se produisirent durant cette période, nous avons répondu si pleinement à ces arguments dans le cours de nos recherches pour les travaux de la Commission monétaire des États-Unis, qu'il est à peine nécessaire d'en reparler ici. Le résumé de notre réponse fut que la production normale de l'argent n'avait pas augmenté dans le monde et que le courant normal de l'argent vers l'Inde n'avait pas diminué.

Les conditions existantes du stock accumulé, la production courante et la demande commerciale des métaux précieux empêchent pour le moment la quantité d'exercer aucune influence sensible sur leur valeur. Cette valeur donc, telle qu'elle existe, et suivant sa tendance pour l'avenir, a pour base, en principe, le conflit des lois de monnayage des nations, ainsi que les opérations du monnayage de chaque pays et de l'échange international.

Tableaux du rapport dans les temps modernes.

L'époque à laquelle se rapporte cette note ne remonte pas plus haut que l'année 1760, par la raison que nous n'avons pu avoir ni des moyennes annuelles, sur une place donnée, pour des dates antérieures, ni aucun résumé des lois de monnayage des principales nations commerçantes pour une période plus ancienne.

Un rapport légal entre les métaux précieux, adopté par un pays important, uni à un cours légal illimité et à un monnayage que ne bornent pas des retenues trop fortes ou des droits de frappe trop élevés, constitue, quant à ses effets, une offre constante d'acheter

toutes les quantités circulantes d'un métal pour un prix fixé dans l'autre métal.

De là vient que dans les pays importants, c'est-à-dire dans ceux dont la capacité pratique d'achat, et dont les Monnaies suffisent pour tous les métaux qui peuvent être offerts, les prix du libre monnayage ont une action sur le rapport marchand, et une action presque exclusive, sauf l'influence des droits de frappe différentiels, de la demande pour les arts, pour les monnaies représentatives, et pour l'exportation en Asie.

Il est donc essentiel, pour comprendre un tableau des fluctuations entre les métaux, de connaître ce qu'étaient les rapports légaux, ou les prix établis, pour les métaux offerts par les pays importants, et la capacité de leurs Monnaies pendant la durée de ces fluctuations.

Ce qui suit est un résumé sommaire de ces détails touchant la France, l'Angleterre et les Etats-Unis; les deux premiers pays ont été, avec l'Espagne et ses colonies, les principaux Etats à double étalon, pendant la période que nous examinons. Nous n'avons pas de détails assez certains sur les systèmes monétaires d'Espagne et d'Allemagne pendant le dernier siècle.

France. L'étalon optionnel [1] à 14 1/2 prévalut jusqu'à l'année 1785.

Il fut alors changé en 15 1/2. Ce rapport fut confirmé en 1803, et est celui qui existe maintenant nominalement. Les conditions du monnayage jusqu'en 1803 ne se trouvent dans aucun des documents que l'auteur a eus sous les yeux. En 1803 les Monnaies furent ouvertes sans restrictions aux deux métaux à charge de retenue.

En 1873 elles furent fermées à l'argent. La capacité des monnaies françaises, telle que l'indique le plus grand monnayage d'une seule année, fut :

Or, année 1859, 702,697,694 fr. Argent, année 1811, 256,399,040 francs.

Angleterre. L'étalon optionnel à 15,2 prévalut nominalement de 1717 à 1816.

Il fut alors changé pour l'étalon d'or, qui est celui qui existe maintenant. Le monnayage, dans toute cette période, a toujours été dit « libre », mais en fait il coûte légèrement plus que les droits de retenue en France.

En 1797 la Monnaie fut fermée à l'argent libre. La capacité de

---

[1] Communément appelé double étalon; il existe lorsque les monnaies d'or et d'argent ont également cours légal pour une somme illimitée.

la Monnaie anglaise, telle que l'indique le plus grand monnayage d'une seule année, fut :

Or, année 1853, L. 11,952,391 (301,822,972 fr. 77 c.). Argent, année 1817, L. 2,436,298 (61,521,640 fr. 72 c.).

Etats-Unis. Avant 1760 et de 1760 à 1792 l'étalon d'argent prévalut aux Etats-Unis, mais aucune monnaie d'argent ne fut frappée par le gouvernement jusqu'à 1794.

De 1792 à 1874, l'étalon optionnel prévalut, de 1792 à 1837 à 15, et de 1837 à 1874 à 16.

Le monnayage fut sans restrictions pour les deux métaux avec droits de frappe jusqu'en 1873; les Monnaies furent alors fermées à l'argent.

En 1878 le gouvernement commença un monnayage limité de dollars à cours illimité, au rapport de 16, et pour son propre compte.

La capacité des Monnaies américaines, telle que l'indique le plus grand monnayage d'une seule année jusqu'à 1876, fut :

Or, année 1851, L. 12,522,898 (316,229,472 fr. 58 c.). Argent : année 1876, L. 3,825,300 (96,596,858 fr. 13 c.).

On peut ajouter que les Monnaies américaines peuvent facilement être rendues capables de frapper des monnaies pour toute la production courante du monde, et on peut en dire autant, peut-être, des Monnaies françaises et anglaises.

Les tableaux suivants montrent la moyenne annuelle du rapport marchand entre l'or et l'argent de 1760 à 1878 inclusivement et la moyenne mensuelle du rapport, de 1873 jusqu'au temps présent.

TABLEAU montrant le rapport moyen annuel des valeurs de l'or et de l'argent sur le marché de Londres de 1760 à 1878 inclusivement. Jusqu'à 1829 d'après les Ex. Doct. 117, First Session, Twenty first Congress, de 1833 à 1875 d'après les circulaires de Pixley et Abell; depuis 1876 d'après les cotes hebdomadaires notées dans l'*Economist* de Londres.

Années.	Rapport.	Années.	Rapport.	Années.	Rapport.	Années.	Rapport.
1760...	14,29	1790...	15,01	1820...	15,71	1850...	15,70
1761...	13,94	1791...	14,95	1821...	15,98	1851...	15,46
1762...	14,63	1792...	14,43	1822...	15,91	1852...	15,58
1763...	14,71	1793...	15,01	1823...	15,91	1853...	15,33
1764...	14,91	1794...	15,32	1824...	15,64	1854...	15,33
1765...	14,69	1795...	14,77	1825...	15,69	1855...	15,38
1766...	14,51	1796...	14,77	1826...	15,69	1856...	15,38
1767...	14,45	1797...	15,45	1827...	15,77	1857...	15,27
1768...	14,58	1798...	15,45	1828...	15,77	1858...	15,38
1769...	14,45	1799...	14,29	1829...	15,95	1859...	15,19

Années.	Rapport.	Années.	Rapport.	Années.	Rapport.	Années.	Rapport.
1770...	14,35	1800...	14,81	1830...	15,73[1]	1860...	15,28
1771...	14,36	1801...	14,47	1831...	15,73[1]	1861...	15,50
1772...	14,19	1802...	15,23	1832...	15,73[1]	1862...	15,35
1773...	14,73	1803...	14,47	1833...	15,93	1863...	15,36
1774...	15,05	1804...	14,67	1834...	15,73	1864...	15,36
1775...	14,62	1805...	15,14	1835...	15,79	1865...	15,44
1776...	14,34	1806...	14,25	1836...	15,71	1866...	15,42
1777...	14,04	1807...	14,46	1837...	15,83	1867...	15,57
1778...	14,34	1808...	14,79	1838...	15,85	1868...	15,58
1779...	14,89	1809...	16,25	1839...	15,61	1869...	15,60
1780...	14,43	1810...	16,15	1840...	15,61	1870...	15,57
1781...	13,38	1811...	15,72	1841...	15,70	1871...	15,58
1782...	13,54	1812...	15,04	1842...	15,86	1872...	15,63
1783...	13,78	1813...	14,53	1843...	15,93	1873...	15,92
1784...	14,90	1814...	15,85	1844...	15,85	1874...	16,16
1785...	15,21	1815...	16,30	1845...	15,91	1875...	16,69
1786...	14,89	1816...	13,64	1846...	15,89	1876...	17,83
1787...	14,83	1817...	15,58	1847...	15,79	1877...	17,20
1788...	14,71	1818...	15,42	1848...	15,85	1878...	17,94
1789...	14,89	1819...	15,82	1849...	15,78		

TABLEAU montrant le rapport moyen mensuel des valeurs de l'or et de l'argent sur le marché de Londres pendant les années 1873 à 1878 inclusivement, calculé d'après les cotes hebdomadaires notées dans l'*Economist* de Londres.

Mois.	1873	1874	1875	1876	1877	1878
Janvier....	15,76	16,19	16,45	17,08	16,36	17,52
Février....	15,76	16,05	16,41	17,66	16,50	17,38
Mars.....	15,77	15,86	16,50	17,89	17,22	17,25
Avril.....	15,78	16,01	16,47	17,57	17,39	17,44
Mai.....	15,81	16,07	16,55	17,81	17,45	17,65
Juin.....	15,87	16,05	16,88	18,21	17,53	17,76
Juillet.....	15,89	16,15	16,97	19,26	17,37	17,92
Août.....	15,98	16,26	16,92	18,11	17,40	17,92
Septembre.	15,99	16,31	16,74	18,25	17,32	18,24
Octobre....	16,05	16,34	16,74	17,95	17,12	18,69
Novembre.	16,26	16,26	16,75	17,49	17,31	18,65
Décembre..	16,17	16,40	16,89	16,71	17,49	18,88
Moyennes..	15.92	16,16	16,69	17,83	17,20	17,94

DEL MAR.
(*Traduit par M.* G. M.)

[1] Rapport du directeur de la Monnaie des Etats-Unis 1876, p. 47. Nous n'avons trouvé aucune autre autorité pour les années 1830, 1831 et 1832.

NÉCROLOGIE.

—

LE MARQUIS GIOACHINO PEPOLI

Un des personnages les plus curieux de cette époque de transition qui voit tomber le vieux monde et surgir, encore nébuleux et incertain, le nouveau, fut certainement Gioachino Pepoli.

Issu d'une ancienne et très noble famille qui occupa la seigneurie de Bologne, fils d'un Pepoli et d'une fille de Joachim Murat, sa figure présentait d'une manière frappante le type napoléonien; plus frappante encore était, dans la tournure et dans la nature de son esprit, sa ressemblance avec le prince Napoléon.

Son existence se partagea constamment entre l'étude et les agitations de la vie publique. Né poète, il se fit diplomate; né marquis, il voulut travailler avec l'artisan; il vécut au milieu du faste et des intrigues diplomatiques, et il fit, dans la dernière période de sa vie, ses délices de l'étude sérieuse des lois économiques, subordonnant la politique aux questions sociales.

La caste patricienne, à laquelle il appartenait, l'accusait de « s'encanailler » avec le peuple; les républicains l'appelaient ironiquement « le marquis »; mais bien que discuté par l'un et l'autre parti, Pepoli ne laissa pas de suivre droit son chemin, tout en ressentant profondément le coup de ces attaques.

Formuler un jugement sur lui est difficile, tant il se présente sous des aspects divers; nous nous bornerons donc ici à donner quelques notes biographiques.

*
* *

Gioachino Pepoli était né à Bologne le 10 octobre 1825, du noble Taddeo Pepoli et de Letitia, fille de Joachim Murat et de Caroline Bonaparte.

A quinze ans, il composait une tragédie intitulée *Crescenzio*, respirant une haine ardente du joug des prêtres et de l'oppression autrichienne.

A dix-huit ans, il faisait représenter à Turin, sans se nommer, une comédie dont Brofferio fit le plus bel éloge dans un de ses articles.

En 1844, il épousa Fédérique Wilhelmine, propre cousine des princes de Hohenzollern-Sigmaringen, fille du prince Charles et de

la princesse Antoinette Murat, mariage qui lui créa des liens de parenté avec presque toutes les familles souveraines d'Europe.

De cette union il n'eut que trois filles ; c'est ainsi que cette famille si ancienne des Pepoli, autrefois seigneurs de Bologne, voit s'éteindre en lui la branche directe, dont il était la dernière tige.

*
* *

Il prit part aux mouvements de 1847 qui préparèrent la secousse de 1848 ; et il faut noter une circonstance qui révèle la pénétration de son esprit : Pepoli ne crut jamais au libéralisme de la Cour romaine, même quand Pie IX semblait avoir inauguré une ère nouvelle de liberté.

Le 7 mai 1849, les Autrichiens se portaient de nouveau contre Bologne et la bombardaient.

Il était urgent de voir et de sonder le maréchal Welden.

Le sénateur Zanolini manda Pepoli et lui confia cette mission, en lui adjoignant le comte Bianconcini, le consul français et quelques bolonais.

A la porte San Felice, la foule qui la gardait s'opposa à leur sortie ; ils durent se faire descendre le long des murs.

Welden les accueillit avec hauteur, Mgr Bedini, le délégué du Pape, avec une mansuétude étudiée.

On traita de la reddition de la ville. Welden inclinait à accorder de bonnes conditions, mais il voulait la remise immédiate des déserteurs autrichiens. Pepoli répondit : « Que brûle et flambe Bologne, plutôt que de se déshonorer ainsi ! »

Mgr Bedini, pour activer les négociations, proposait de ne rien stipuler par écrit et de s'en remettre à la clémence du maréchal du traitement qui leur serait fait. Le soldat s'indigna de ces procédés de renard et dit : « Je m'étonne qu'un prêtre de la sainte Église propose une telle infamie, mais je m'étonnerais doublement qu'un maréchal autrichien l'acceptât. »

Les négociations furent rompues ; le cardinal Opizzoni les reprit peu après et les termina.

Le même jour, Pepoli partit avec sa famille pour la Toscane, ayant découvert qu'un délégué de la police autrichienne était à sa recherche.

*
* *

En 1859, il traita avec Napoléon III du soulèvement des Romagnes, et obtint de lui par écrit une promesse formelle de non-intervention.

Après la paix de Villafranca, il obtint encore de Napoléon, par

écrit, une autre promesse de non-intervention. Pendant que Cipriani était, en 1859, gouverneur des Romagnes, Pepoli fut nommé ministre des affaires étrangères et des finances; il fut seulement ministre des finances sous la dictature de Farini.

Le comte de Cavour l'envoya commissaire extraordinaire dans l'Ombrie, délivrée par nos soldats des bandes mercenaires que commandait Lamoricière.

Son attitude dans ces moments difficiles fut telle, qu'amis et ennemis s'accordèrent pour dire qu'on ne pouvait gouverner ces provinces avec plus d'énergie et de sagesse à la fois.

Un des premiers actes de son gouvernement fut l'abolition de l'impôt sur la mouture ; pour combler le vide qui en résultait pour le Trésor public, il soumit la rente foncière à une surtaxe d'un décime de guerre, et tous les revenus des biens ecclésiastiques à une taxe extraordinaire de 2 0/0. Par ces mesures, le Trésor bénéficia de plus d'un million, que Pepoli employa à faire construire des routes provinciales qui faisaient alors grand défaut, et à fonder des écoles pour les populations agricoles qui n'en avaient pas.

Il prouva son désintéressement en promulguant la loi piémontaise sur le timbre et l'enregistrement, la loi la plus impopulaire, qu'aucun gouvernement provisoire eût osé appliquer avant lui.

Convaincu que les couvents étaient une des plaies les plus graves de l'Italie, il abolit les corporations religieuses et en affecta les revenus au profit de l'Université de Pérouse et des établissements de bienfaisance de la province.

Il fut le premier à promulguer la loi sur le mariage civil ; hardiesse qui lui attira la colère des cléricaux et les critiques des journaux toscans. Mais il eut la joie de voir consacrer cette législation dans les nouveaux Codes ; plus tard, bien douces aussi furent à son cœur les paroles élogieuses dans lesquels Vigliani rappela son œuvre.

*
* *

Notons seulement qu'il fut élu député de Meldola, de Côme et du second collège de Bologne ; aux élections générales, Bologne lui renouvela son mandat pour les 7e, 9e et 10e législatures. Au cours de la 8e, il fut élu député par le premier collège de Pérouse.

Il alla comme ambassadeur à Pétersbourg en 1863 ; à son retour, il fut élu député de Castelmaggiore.

Il fut syndic de Bologne.

Le général Cialdini l'appela à Paris pour conférer relativement à la question romaine.

Le 12 mars 1868, il était nommé sénateur.

Après son entrée au Sénat, il fut envoyé, comme ministre d'Italie, à Vienne.

Là, une atroce accusation, entourée de mystère, vint le frapper et fut cause qu'il renonça à la diplomatie [1].

Revenu de Vienne, il se renferma dans sa villa de la « Stellata », dans la province de Ferrare. Il ne démentit pas un instant son énergie habituelle, se mit à réorganiser la petite commune de Bondeno et y créa l'instruction élémentaire, si bien qu'en peu de temps Bondeno fut une commune modèle.

Une horrible débâcle brisa, en 1872, les digues qui contenaient le Pô, dispersa violemment tous les obstacles, semant le deuil, la misère, la désolation, sur un nombre inûni d'habitants. Pepoli fit d'immenses efforts pour atténuer le désastre. L'enquête dirigée par lui pour trouver la cause des deux ruptures lui mérita les plus grands éloges de Mancini, de Mari, de Savarese. Il fonda ensuite à Bondeno la Caisse de prévoyance que Luzatti a qualifiée de « monument de sagesse civile ».

Depuis 1874, il se consacra exclusivement aux sociétés ouvrières, et on lui doit trois propositions au profit des classes laborieuses : la Caisse des pensions, la Commission sur la cherté des vivres, et celle sur les œuvres de bienfaisance.

*
* *

Pepoli a expliqué son but dans ses livres sur les questions ouvrières, intitulés : *Roi et peuple* [2]. Il avait dans l'idée de créer autour de la monarchie une légion d'ouvriers ; mais en même temps il réclamait l'appui de tous ceux qui étaient ouvertement républicains. Il y a peu de mois que, causant avec quelques-uns de ces derniers, il disait :

---

[1] Les souvenirs ont dû tromper l'auteur de l'article italien. Le marquis Pepoli fut accrédité à Pétersbourg en mars 1862, et non en mars 1863 ; c'est à Pétersbourg que lui arriva l'aventure mystérieuse à laquelle il est fait allusion à propos de Vienne. Dans cette dernière ville, il alla avec le même titre d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire en 1868, ce fut le premier représentant de l'Italie auprès de la Cour autrichienne. Jusque-là les sujets italiens étaient sous la protection de la légation et des consulats de Suède. — E. R.

[2] *Re e popolo.* — On a encore de lui un ouvrage qui tourmenta fort la cour romaine, et qui reparut en France sous ce titre : *les Finances pontificales.* Lettre au comte Costa della Torre, député au Parlement sarde, suivie d'une réponse à M. de Corcelles. Trad. sur la 2e édition. Dentu, 1860 ; in-8 de 159 p. — Enfin, en 1878, a paru une brochure d'une centaine de pages intitulée : *G. Pepoli e le societa di mutuo soccorso* (Bologne, in-12). — E. R.

Nous pouvons travailler de concert, parce que nous tendons au même but, le bien du peuple.

— Non, répondaient les autres; c'est impossible, parce que vous trouvez ce bien dans le maintien des institutions existantes, et nous croyons, au contraire, qu'il ne peut s'obtenir qu'avec la liberté.

— Mais je vous soutiens grandement, ripostait Pepoli ; car je vous montrerai tout ce que peut faire la monarchie.

Je suis profondément monarchique ; mais avant tout je veux la rédemption du peuple de l'esclavage matériel et moral qui l'accable. Je crois que cela peut s'obtenir avec la monarchie.

— Et s'il ne se peut ?

— Alors, en reconnaissant que mon expérience a été trompeuse, j'abandonnerais la monarchie et demanderais à la liberté de détruire les illusions semblables aux miennes.

— Et quelle garantie en aurons-nous ?

— Je donnerais, répondit solennellement Pepoli, ma démission de sénateur, en expliquant les motifs dans une lettre publique.

La mort est venue brusquement arrêter l'œuvre de Pepoli et l'expérience à laquelle il s'était voué.

Quelque jugement qu'on porte sur lui, même chez ses adversaires, nul ne doit oublier que, quelles qu'aient été ses opinions, il fut toujours l'ami, et pas seulement en paroles, des classes opprimées. La mouture ne rencontra jamais d'ennemi plus acharné que lui, comme les institutions de prévoyance, d'apôtre plus infatigable. (*Il Secolo*, de Milan, 27 mars 1861.)

(Traduit par E. R.)

ADOLPHE JOANNE.

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire géographique, pittoresque et artistique de la France, ont appris avec un regret profond la mort de M. Adolphe Joanne; il avait consacré de longues années, la plus grande partie de sa vie, à ces études auxquelles il apportait une curiosité et un zèle passionnés.

Nous ne prétendons certes pas qu'il ait découvert la France ; mais nous n'hésitons pas à dire qu'il l'a véritablement révélée à elle-même. Sans doute on savait que les Pyrénées offrent des sites splendides, que l'Auvergne renferme de remarquables paysages, que le Dauphiné, que le Jura sont en quelque sorte la magnifique préface des Alpes et rivalisent dans quelques-unes de leurs parties avec les plus beaux aspects de la Suisse ; on avait entendu parler des côtes de la Normandie et de la Bretagne ; on connaissait même

Dieppe, le Havre, quelque peu la baie de Cancale pour ses huîtres, le mont Saint-Michel, plus populaire comme prison d'Etat que par ses magnificences architecturales, le pèlerinage d'Auray. Mais bien rares étaient ceux qui avaient parcouru ces diverses et belles contrées. Le manque de renseignements précis, de directions sûres; la difficulté des communications, il y a encore une quarantaine d'années, faisaient de ces voyages le privilège restreint de la fortune, et souvent on ne les entreprenait que dans un intérêt de santé, sans dépasser beaucoup les limites des stations balnéaires.

C'est cette France presque ignorée que M. Joanne a voulu raconter, décrire dans ses détails, faire visiter pas à pas à chacun de ses lecteurs. Ses qualités d'intelligence, un esprit attentif, observateur; une activité qui ne se fatiguait jamais et une exactitude d'une conscience absolue disposaient naturellement Adolphe Joanne à cette tâche difficile.

Né en 1813, à Dijon, Joanne vint à Paris vers 1827; après avoir terminé ses études au lycée Charlemagne, il suivit les cours de l'Ecole de droit et se fit inscrire au tableau des avocats à la cour de Paris. Mais son inclination n'était pas là; il ne fit que traverser le palais où il se signala moins par son assiduité au barreau que par sa collaboration au journal *le Droit*, dans lequel il publia d'intéressants articles sur les mœurs et l'organisation judiciaires de l'Angleterre. Puis, abandonnant décidément la jurisprudence, il se livra tout entier à la littérature; il fit alors paraître dans la *Revue britannique*, dans *le National*, dans *l'Illustration*, dont il fut l'un des fondateurs avec MM. Paulin et Ed. Charton, de nombreux essais sur l'histoire, la législation et la littérature.

Nous nous bornerons à mentionner brièvement ses premiers travaux, pour insister davantage sur l'œuvre principale et toute personnelle à laquelle il a attaché son nom. Il a créé, on peut le dire, une littérature nouvelle dont on apprécie toute la valeur quand on se rappelle les anciens itinéraires. A part quelques exceptions, c'était la sèche nomenclature d'un procès-verbal trop souvent émaillée d'omissions, d'erreurs, d'inexactitudes qui se transmettaient fidèlement de l'un à l'autre; tantôt on conduisait le touriste à des résidences disparues depuis longtemps, ou on lui indiquait des monuments qui n'avaient jamais existé; tantôt des édifices importants étaient à peine mentionnés.

Joanne apporta à ses itinéraires d'autres scrupules; il n'affirme pas un fait, ne signale pas un monument, ne recommande pas une excursion qu'il n'ait vérifié, par lui-même, deux fois plutôt qu'une, le renseignement qu'il fournit. Aussi n'y a-t-il pas exagération à dire qu'il y a autant de différence entre les anciens itinéraires et

les publications de Joanne qu'il y en a entre les lents voyages en diligences, d'autrefois, et le transport rapide et commode par chemins de fer.

En 1841, à la suite d'un voyage en Suisse, il donna son premier itinéraire : *Itinéraire descriptif et historique de la Suisse*; le livre fut accueilli par un grand succès et depuis cette époque il en a été publié cinq éditions, toujours rapidement épuisées ; quelque temps après parut l'*Itinéraire en Écosse* qui ne réussit pas moins; enfin, au fur et à mesure de l'inauguration de chaque grande ligne de chemin de fer, se succédèrent les Guides illustrés qui ont commencé à répandre le goût des voyages en France. Parmi ceux qu'a signés Joanne, nous citerons spécialement les *Environs de Paris*, *Fontainebleau*, *Bade et la Forêt Noire*, *les Bords du Rhin*, *les Côtes de la Provence*, etc. Ce sont, autant que des *Guides*, des récits humoristiques remplis d'observations piquantes sur les mœurs, d'aperçus ingénieux, de paysages dessinés en quelques traits vifs et saisissants.

Nous citerons également les *Itinéraires de l'Allemagne du Nord* et de l'*Allemagne du Sud*, écrits par Joanne et qui se placent, sans contredit, au rang des meilleurs itinéraires des grands pays de l'Europe publiés par la librairie Hachette.

Mais, à notre avis, l'œuvre essentielle et supérieure d'Adolphe Joanne, celle qui restera à coup sûr, c'est l'*Itinéraire général de la France* (11 volumes), dont chaque partie correspond à l'un de nos grands réseaux de chemins de fer, et son excellent dictionnaire géographique de la France.

L'Itinéraire général est le vaste résumé de toutes les études antérieures de Joanne, le tableau savamment coordonné de la France. Il présente l'inventaire complet des églises avec leur décoration artistique; des monuments remarquables des différents siècles; des précieuses collections : musées locaux, bibliothèques, galeries particulières, collections archéologiques, qu'on rencontre à chaque pas en France. Joanne, est-il besoin de l'ajouter, ne néglige pas dans son recensement les autres manifestations de la prospérité nationale : la merveilleuse transformation de nos villes, les grands travaux d'utilité publique qui se sont si largement développés depuis un demi-siècle, les ouvrages d'art, les hardies et belles constructions de nos chemins de fer; enfin il signale les centres de commerce importants, les établissements industriels les plus considérables, en résumant sobrement leur histoire, mais d'une façon suffisante pour servir de point de départ à des études plus étendues.

Dans ces conditions, il n'est pas contestable que l'Itinéraire gé-

néral soit, ainsi qu'on l'a dit, la publication qui a le plus contribué à bien faire connaître la France. Nous ne saurions mieux en constater le mérite qu'en rappelant l'opinion d'un critique éminent qui, sur toute œuvre littéraire, sait toujours donner la note juste.

« L'itinéraire tel que le comprend M. Joanne, a écrit M. Scherer, n'est pas une géographie, ni une histoire, ni un catalogue, ni une statistique, ni un manuel de curieux ; c'est quelque chose de tout cela : un itinéraire, ainsi que le titre l'indique, renseignant le voyageur sur les voies qu'il doit prendre, lui disant partout ce qu'il y a à voir et à savoir; lui révélant le pays que nous ignorons, lui fournissant une collection de renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs. »

Quant au *Dictionnaire de géographie de la France*, il renferme la statistique administrative, commerciale et industrielle la mieux étudiée qui ait paru depuis le *Dictionnaire du commerce et de la navigation*, publié sous la direction du regretté M. Guillaumin. Non pas que nous prétendions faire une comparaison entre deux ouvrages qui diffèrent si profondément par le cadre, l'objet et les matières qui y sont traitées ; mais le rapprochement, quant au soin consciencieux et à la sûreté des informations, est certes légitime.

Nous nous arrêterons dans cette nomenclature des nombreux travaux d'Adolphe Joanne, en regrettant de ne pas pouvoir lui donner plus d'étendue encore, car l'énumération de ses travaux forme la véritable et la meilleure biographie du laborieux écrivain.

Dans son œuvre si considérable, Joanne a eu des collaborateurs et de nombreux correspondants dans chaque département : il n'en pouvait être autrement, et il était d'ailleurs le premier à reconnaître leur concours et leurs utiles services ; mais pas une ligne, pas une épreuve n'arrivait au tirage définitif sans avoir été révisée par lui, et il était bien rare qu'il n'y apportât pas une modification plus ou moins essentielle, toujours motivée. Pas une page, en un mot, n'est passée qui ne portât sa marque. Aussi le public ne s'y est pas trompé ; c'est toujours en lui qu'il a constamment personnifié cette vaste publication : il n'a connu et il ne connaît encore que le *Guide-Joanne*.

Cette honnête et juste popularité a été certainement pour Adolphe Joanne la satisfaction la plus vive et la mieux méritée de tant d'années de travail assidu, où il a usé sa vie arrêtée si prématurément.

L. Michelant.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE

SUR LES MONNAIES

Les membres de la conférence. — Discours du ministre des affaires étrangères. — Discours de M. Magnin : exposé des travaux des conférences de 1867 et de 1878. — Questionnaire adopté par la Commission. — Propositions de questionnaire par M. Cernuschi et Dana Horton. — Déclaration faite par les délégués allemands. — Proposition d'un dollar général universel d'argent par M. Aug. Eggers.

I

En vertu d'un accord intervenu entre les États-Unis d'Amérique et la République française, les deux gouvernements ont invité les diverses puissances d'Europe à prendre part à une conférence internationale dans laquelle seraient discutées les questions se rattachant à la circulation des monnaies d'or et d'argent.

Les Etats qui jusqu'ici ont accepté cette invitation sont : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie, la Suède et Norvège et la Suisse.

Paris ayant été désigné pour être le siège de la conférence, les délégués des gouvernements adhérents se sont réunis aujourd'hui à l'hôtel du ministère des affaires étrangères.

Ces délégués sont.

Pour l'Allemagne : MM. le baron de *Thielmann*, conseiller de l'ambassade impériale à Paris ; — *Schraut*, conseiller intime de gouvernement et conseiller rapporteur à l'office du Trésor d'empire.

Pour l'Autriche-Hongrie : MM. le comte de *Kuefstein*, conseiller de l'ambassade impériale et royale à Paris ; — le chevalier Antoine de *Niebauer*, conseiller au ministère impérial et royal des finances ; — Alexandre de *Hégédüs*, député à la Diète hongroise.

Pour la Belgique : MM. *Pirmez*, membre de la Chambre des représentants, ancien ministre de l'intérieur ; — *Garnier-Heldewier*, conseiller de la légation de Belgique à Paris.

Pour le Danemark : M. *Moritz Lévy*, conseiller d'Etat.

Pour l'Espagne : M. *Moret y Prendergast*, député aux Cortès, ancien ministre des finances, ancien ministre des colonies.

Pour les Etats-Unis : MM. *Evarts*, ancien secrétaire d'Etat des Etats-

Unis; — *Thurman*, ancien sénateur; — *Howe*, ancien sénateur; — *Dana Horton*, secrétaire de la commission des Etats-Unis.

Pour la France : MM. J. *Magnin*, sénateur, ministre des finances; — J.-B. *Dumas*, membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, président de la commission de contrôle de la circulation monétaire; — *Denormandie*, sénateur, gouverneur de la Banque de France; — *Cernuschi*, économiste.

Pour la Grèce : M. *Brailas-Arméni*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Grèce à Paris.

Pour l'Italie : MM. *Seismit-Doda*, député au Parlement italien, ancien ministre des finances;—*Luzzatti*, député au Parlement italien; — comte *Rusconi*, ancien ministre des affaires étrangères; — *Simonelli*.

Pour les Pays-Bas : MM. *Vrolik*, ancien ministre des finances et *Pierson*, professeur d'économie politique à l'Université d'Amsterdam.

Pour le Portugal : M. le comte de *San-Miguel*, premier secrétaire de la légation de Portugal à Paris.

Pour la Russie : M. de *Thœrner*, conseiller privé, directeur du département de la trésorerie de l'empire (encore absent).

Pour la Suède et Norvège : MM. le docteur *Hans Ludwig Forssell*, ancien ministre des finances, président de la Chambre des finances; — le docteur *Ole Jacob Broch*, ancien ministre de la marine et des postes, professeur à l'Université de Christiana.

Pour la Suisse : MM. le docteur *Kern*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suisse à Paris; — le docteur *Lardy*, conseiller de la légation à Paris; — *Adolf Burkard Bischoff* (encore absent)[1].

II

La première séance a été ouverte le 19 avril 1881 par M. Barthélemy Saint-Hilaire, ministre des affaires étrangères, qui a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs, en vous recevant ici, notre premier devoir et notre premier besoin, c'est de vous dire : Soyez les bienvenus parmi nous; ces paroles de bon augure, nous vous les adressons au nom de la France, au nom du gouvernement de la République, qui se félicitent de voir notre capitale choisie pour le centre de vos savants et utiles travaux. L'accueil que nous vous faisons est profondément cordial, parce que nous sommes reconnaissants et fiers de ces témoignages réitérés de confiance que nous donnent les nations, en députant auprès de nous leurs représentants les plus autorisés pour étudier en commun, et pour résoudre, s'il se peut,

[1] Sont venus ensuite :

Pour la Grande-Bretagne : M. Fremantle, commissaire de la Monnaie.

Pour les Indes : sir Louis Mallet, C. B., sous-secrétaire d'Etat; lord Reay.

quelques-unes des questions qui intéressent le plus directement le bien-être et les relations pacifiques des peuples. C'est une gloire pour notre pays; mais c'est un bienfait plus réel encore pour l'humanité.

Vous le savez ; dans un intervalle de quelques mois à peine, trois de ces assemblées solennelles auront eu lieu dans cette même enceinte : celle que j'ai l'honneur d'inaugurer aujourd'hui, de concert avec vous; puis les deux précédentes, qui ont eu pour résultat de réaliser un progrès très apprécié dans le service international des postes, et d'assurer à la propriété industrielle les garanties réciproques dont elle avait manqué jusqu'à ce jour dans plusieurs Etats. Nous pouvons bien aussi prédire dès à présent l'égal succès d'une autre conférence, celle de l'électricité, qui se réunira bientôt, et dont notre cité sera encore le rendez-vous et le témoin émerveillé, vers la fin de l'année actuelle. Mais, quelles qu'aient été les conférences antérieures, celle que vous allez ouvrir n'en restera pas moins une des plus nécessaires et des plus essentielles qui puissent jamais être tenues.

La science monétaire prise dans sa généralité est presque aussi ancienne que la société elle-même. Dès la plus haute antiquité, les philosophes s'en sont préoccupés et leurs théories sur le rôle de la monnaie, quoique les premières en date, ont été d'une justesse que rien depuis lors n'a surpassée, précisément à cause de l'importance du sujet. Mais c'est dans les temps modernes et très spécialement dans le nôtre, que les phénomènes relatifs à la monnaie ont pris un développement et une intensité qui ont frappé vivement tous les économistes et les hommes d'Etat. La production presque incalculable des métaux précieux, leur emploi varié sur la surface du globe, la prodigieuse richesse de quelques nations plus avancées que les autres, la multiplicité toujours croissante des échanges, les calculs intelligents de l'industrie et du commerce, la création d'établissements financiers de tout ordre, les variations imprévues du marché universel, les audaces de la spéculation, les besoins sans cesse accrus des gouvernements les plus réguliers, ce sont là autant de causes qui agissent puissamment sur la circulation de la monnaie et qui lui font subir des alternatives imprévues dont les observateurs les plus désintéressés et les plus curieux ont grand'peine à se rendre un compte bien exact.

Tant que ces oscillations, qui sont comme des marées dans l'océan économique, ne franchissent pas certaines bornes, le monde des affaires s'en ressent très peu; mais quand elles dépassent la limite accoutumée, la fortune publique et la fortune particulière en souffrent violemment, et alors, pour porter remède au mal, il n'y a pas trop de toutes les lumières que peuvent avoir accumulées des esprits sérieux, sagaces, dévoués à la science et au bien comme ceux que nous saluons en ce momens de nos sincères hommages et de nos remercîments. C'est là le

grand objet qui vous rassemble, et qui imprimera à vos débats un caractère exceptionnel. Vous essayerez de rétablir, par vos conseils, un état normal à la place d'un équilibre rompu, et vous chercherez les moyens de prévenir le retour de crises si funestes. Que d'études vous aurez à faire! que de détails à éclaircir! que de faits à constater! quelles longues et graves investigations à instituer méthodiquement sur tant de points obscurs et délicats!

Mais Dieu me garde de toucher, même de très loin, à un problème si complexe et si vaste, où les meilleurs esprits soutiennent passionnément les opinions les plus opposées, et où l'usage n'est pas moins divers que les opinions, selon les peuples et selon les temps.

Aussi, Messieurs, me bornerai-je à souhaiter à vos efforts le succès qu'ils méritent; ils l'obtiendront certainement, mais ce ne sera peut-être pas du premier coup. Si vous ne pouvez dans une seule tentative accomplir toute votre tâche, vous aurez du moins soulevé des controverses préliminaires qui sont indispensables pour la découverte de la vérité et pour la solution définitive. Vous aurez fixé quelques principes, que l'avenir saura féconder. Ce que vous ferez à cette heure, le monde civilisé vous en aura toujours beaucoup de gratitude; car il n'est pas douteux que de vos discussions, aussi libres qu'approfondies, il sortira des flots d'idées lumineuses et pratiques. Vous atténuerez le mal si vous ne le supprimez pas tout à fait; et, en supposant que la guérison radicale ne vienne qu'un peu plus tard, c'est encore à vous qu'elle sera due, puisque c'est vous qui l'aurez préparée et rendue possible.

A l'Exposition universelle de 1878, la pensée d'une réunion comme celle-ci s'était déjà fait jour, mais elle ne put aboutir, parce qu'alors elle parut à certains égards un peu prématurée; aujourd'hui, après trois autres années où tant de symptômes significatifs et même alarmants se sont produits, cette pensée a semblé entièrement mûre; et il n'est pas trop téméraire d'en espérer le triomphe après ces deux triomphes, presque aussi difficiles à obtenir, que je vous rappelais tout à l'heure.

Encore une fois, Messieurs, vous êtes les bienvenus parmi nous; acceptez tous nos vœux, avec ceux du monde entier qui vous regarde, pour que le noble but que vous poursuivez puisse être atteint aussitôt et aussi pleinement que vous le désirez et que toutes les nations le désirent avec nous.

La conférence a ensuite fait choix de son président. Sur la proposition de M. Evarts, premier délégué des Etat-Unis, elle a désigné M. Magnin, ministre des finances, qui, en prenant place au fauteuil, a prononcé le discours suivant :

Messieurs, deux grandes conférences monétaires internationales ont

déjà été tenues à Paris, la première en 1867, la seconde en 1878.

La conférence de 1867 avait pour but de préparer l'uniformité monétaire, en ce sens, était-il dit dans le discours d'ouverture, « qu'on substituerait à la variété des types monétaires actuellement en usage des espèces métalliques frappées suivant des règles uniformes ».

En quel métal seraient faites ces espèces? En argent seulement? En or seulement? Ou en or et argent simultanément? La conférence se prononça pour le monométallisme or. Voici en quels termes le vice-président de la conférence, M. de Parieu, s'est exprimé à ce sujet dans le rapport final qu'il présenta le 16 juillet 1867 à ses collègues :

Une question qui s'imposait comme fondamentale à l'examen était celle de l'étalon monétaire.

La législation du monde se divise à cet égard, vous le savez, en trois systèmes différents : le régime de l'étalon d'or, celui de l'étalon d'argent, celui du double étalon.

Il était indispensable de savoir dans laquelle de ces trois formes résidait en quelque sorte le point de maturité du système monétaire, ce point dans lequel on pourrait trouver la formule définitive, base de l'unité désirable. (Page 107.)

Il disait plus loin :

Par la plus remarquable des unanimités, alors qu'aucune condition préalable de conformité d'opinion n'avait été ni recherchée ni prévue, votre conférence, ne comptant, sur vingt Etats dont vous êtes les délégués, que deux pays dans lesquels l'or soit la monnaie normale, a été cependant d'avis de chercher dans l'étalon d'or, avec l'argent au besoin comme son compagnon *transitoire*, la base des rapprochements monétaires de l'avenir. La conférence s'est ainsi prononcée en principe pour l'unité de l'étalon d'or, tout en considérant le double étalon comme pouvant avoir des raisons d'être temporaires dans la législation de certains Etats habitués à ce régime, ou placés jusqu'à présent sous la loi de l'étalon d'argent exclusif.

Cette unanimité précieuse sur une question fondamentale ne saurait manquer d'influer sur l'opinion du public et des hommes spéciaux qui, dans l'intérieur de chaque Etat, conserveraient des doutes sur cette question d'avenir. (Page 112.)

Le programme de 1867 fut adopté de tous points par le législateur allemand, en 1871 : — Suppression du monnayage de l'argent et démonétisation de l'ancien numéraire blanc pour faire place au monométallisme or. Les Etats scandinaves en firent autant. L'Union latine et la Hollande fermèrent, par mesure de précaution, leurs hôtels des monnaies à la frappe de l'argent. Aujourd'hui, des deux côtés de l'Atlantique, l'or seul a droit au monnayage illimité.

Interdire dans de grands Etats la frappe d'un métal jusqu'alors librement monnayé et se promettre que ce métal garderait son ancienne

valeur, c'eût été contradictoire. Il a été facile de prédire la baisse de l'argent; elle était fatale.

L'Angleterre, dont les intérêts étaient touchés au vif par cette baisse, s'en émut. Au mois de mars 1876, son Parlement ordonna une enquête; mais cette enquête ne pouvait provoquer aucune mesure réparatrice; car on ne lui avait pas donné pour but de suggérer des remèdes à la baisse, mais seulement d'en découvrir les causes et d'en décrire les effets sur le change anglo-indien.

Aux Etats-Unis d'Amérique on procéda autrement. En août 1876, le Congrès nomma une commission monétaire, composée de sénateurs et de représentants, avec mandat non seulement de s'enquérir des causes auxquelles il fallait attribuer l'altération survenue dans la valeur relative de l'or et de l'argent, mais aussi d'examiner s'il ne faudrait pas adopter le régime bimétallique.

Au mois de mars 1877, cette commission déposa son rapport. Les conclusions en étaient que la baisse de l'argent par rapport à l'or n'avait pas été déterminée par des faits naturels mais seulement par des faits législatifs, et que, pour remettre les choses en bon état, il fallait conférer le même droit monétaire aux deux métaux, en établissant, par convention internationale, une proportion uniforme de poids entre les pièces d'or et les pièces d'argent.

C'est pour faire valoir ces principes que les Etats-Unis ont provoqué la réunion de la conférence internationale qui s'est tenue ici même en août 1878, et que ses délégués demandèrent à l'assemblée ainsi réunie de se prononcer sur les deux propositions suivantes :

I. La conférence est d'avis qu'il n'est pas désirable que le métal argent soit exclu du libre monnayage en Europe et aux Etats-Unis. Elle croit, au contraire, désirable que le libre monnayage de l'argent et son emploi comme monnaie légale ayant force libératoire illimitée soient maintenus dans les pays où ils existent et, autant que cela pourra se faire, rétablis dans ceux où ils ont cessé d'exister.

II. L'emploi simultané de l'or et de l'argent, comme monnaie légale ayant cours illimité, peut être assuré sans inconvénient :

1° En les mettant sur un pied d'égalité au moyen d'un rapport à fixer par entente internationale;

2° En adoptant pour chaque métal, d'après le rapport fixé, des conditions égales de frappe, sans qu'il soit fait entre eux aucune distinction. (Page 33.)

Ces propositions furent discutées, mais elles ne donnèrent pas lieu à un vote général. Les délégués anglais et les délégués français avaient rédigé un projet de réponse que les délégués européens pourraient faire aux délégués américains. La réponse était ainsi conçue :

Les délégués des Etats européens représentés à la conférence désirent exprimer tous leurs remercîments au gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour

avoir provoqué un échange international d'opinion sur l'importante question monétaire.

Après avoir mûrement considéré les propositions des délégués des Etats-Unis, ils reconnaissent :

1° Qu'il est nécessaire de maintenir dans le monde le rôle monétaire de l'argent aussi bien que celui de l'or ; mais que le choix entre l'emploi de l'un ou de l'autre de ces deux métaux ou l'emploi simultané des deux, doit avoir lieu suivant la situation spéciale de chaque Etat ou groupe d'Etats ;

2° Que la question de la limitation du monnayage de l'argent doit également être laissée à la libre décision de chaque Etat ou groupe d'Etats, suivant les conditions particulières où ils peuvent se trouver, et cela d'autant plus que les perturbations qui se sont produites dans ces dernières années sur le marché de l'argent ont diversement affecté la situation monétaire des differents pays ;

3° Que, en présence des divergences d'opinion qui se sont manifestées et de l'impossibilité où se trouvent même des Etats ayant le double étalon de prendre un engagement relatif à la frappe illimitée de l'argent, il n'y a pas lieu de discuter la question d'un rapport international de valeur à établir entre les deux métaux. (Page 192.)

Au moment d'adhérer à cette réponse, les délégués hollandais n'étaient pas présents. Les délégués italiens refusèrent leur adhésion et celle des autres délégués ne fut donnée que sous réserve.

Venant après les débats où le monométallisme avait trouvé des défenseurs convaincus et éloquents, la réponse formulée par les délégués anglais et français était une condamnation de la propagande monométallique-or. Mais cette condamnation ne pouvait pas suffire et n'a pas suffi à changer la face des choses. Pour que le métal argent retrouve son ancienne valeur, il est indispensable qu'il soit, comme par le passé, librement monnayé à côté de l'or. Et comme aucun Etat ne veut ni ne peut être seul à reprendre ce monnayage, il est absolument certain qu'on ne sortira des difficultés actuelles qu'autant qu'une convention bimétallique et internationale sera conclue.

Il fallait pour atteindre ce résultat que tous les intéressés, c'est-à-dire tous les gouvernements, se trouvassent en présence. Telle est la raison d'être de notre conférence. Le gouvernement américain et le gouvernement français se sont entendus pour adresser simultanément des invitations aux autres gouvernements.

Quinze gouvernements ont ou auront ici leurs délégués. Il en est qui ont fait des réserves ; elles étaient de droit. Nous n'avions qu'à leur en donner acte.

Nous espérons que des discussions qui auront lieu dans cette assemblée jaillira la lumière ; nous espérons qu'il sera démontré, et par les données de la théorie et par celles de l'expérience, que le bimétallisme international est le seul système qui puisse ramener la régularité monétaire dans toutes les parties du monde.

Il ne s'agit pas ici, Messieurs, de disputer des conditions d'un traité dans lequel l'un aurait à gagner et d'autres à perdre ; il ne s'agit pour aucun de faire ni de demander des sacrifices ; il ne s'agit pour personne d'être plus avisé que les autres ; il s'agit simplement de prendre de bonne foi et en connaissance de cause des résolutions également favorables à toutes les parties.

Ai-je besoin d'ajouter que nous n'avons nullement la prétention d'imposer nos opinions, que tous les systèmes pourront se produire, qu'ils seront librement discutés dans cette assemblée où se trouvent réunis tant d'hommes illustres dont la compétence dans les questions monétaires est universellement reconnue ?

A la suite de cette allocution, la Conférence a commencé ses délibérations.

La commission que la conférence monétaire internationale a chargée de l'élaboration d'un programme de travail a tenu ses séances au quai d'Orsay, sous la présidence de M. Vrolik. Après trois heures de délibération, la commission a adopté le projet de questionnaire préparé par MM. les délégués néerlandais.

Il a été convenu que deux autres projets, élaborés par M. Cernuschi, délégué de la France, et par M. Dana-Horton, délégué des Etats-Unis d'Amérique, seraient également soumis à la conférence comme bases de discussion des questions monétaires au point de vue scientifique. La commission a confié la rédaction de son rapport à son président M. Vrolik, délégué néerlandais.

Voici le texte du questionnaire rédigé par M. Vrolik :

III

Questionnaire de la Commission.

I. — La diminution et les grandes oscillations de la valeur de l'argent, qui se sont manifestées surtout dans les dernières années, ont-elles été nuisibles ou non au commerce et par conséquent à la prospérité générale ?

Est-il désirable que le rapport de valeur entre les deux métaux ait une grande fixité ?

II. — Les phénomènes indiqués dans la première partie de la question précédente doivent-ils être attribués à l'accroissement de la production de l'argent, ou bien à des mesures législatives ?

III. — Est-il probable ou non que, si un grand groupe d'Etats accorde la frappe libre et illimitée de pièces légales des deux métaux, ayant pleine faculté libératoire, dans une proportion uniforme pour l'or et l'argent contenus dans l'unité monétaire de chaque métal, on obtien-

dra une stabilité, sinon absolue, du moins très forte, de la valeur relative de ces métaux?

IV. — En cas de réponse affirmative à la question précédente, quelles mesures devrait-on prendre pour réduire au minimum les oscillations du rapport de valeur entre les deux métaux? Par exemple :

1° Serait-il désirable d'imposer aux banques d'émissions privilégiées d'accepter toujours à prix fixe les lingots d'or et d'argent que le public leur présente ?

2° Comment pourrait-on faire jouir le public du même avantage dans les pays où il n'y pas de banque d'émission privilégiée ?

3° Le monnayage doit-il être gratuit ou du moins uniforme dans tous les pays pour les deux métaux?

4° Devrait-on s'entendre pour laisser libre de toute entrave le commerce international des métaux précieux?

V. — En adoptant le bimétallisme, quelle devra être la proportion entre le poids de l'or et celui de l'argent pur contenus dans les unités monétaires ?

IV

Proposition de M. Cernuschi.

La Conférence pourrait réserver les questions pratiques, mettre en seconde ligne le débat bimétallique et commencer ses travaux par une discussion générale sur la théorie de la monnaie. La science d'abord; les intérêts ensuite.

Convaincu de l'utilité de cette méthode, le soussigné a rédigé les propositions suivantes, et il espère que la Commission voudra bien les soumettre à la Conférence.

H. Cernuschi.

I. La monnaie est une valeur légale et mathématique.

II. Valeur légale, car c'est le législateur qui désigne la matière dont la monnaie sera faite et qui impose le cours forcé.

III. Valeur mathématique, car la monnaie vaut en raison inverse de sa masse, c'est-à-dire de la quantité qui en existe.

IV. Le monnayage libre sans limite de quantité et le cours forcé sans limite de somme ont pour effet de constituer avec la totalité du métal, ancien ou nouveau, monnayé ou monnayable, une seule masse monétaire.

V. La monnaie métallique est d'émission automatique; la limite d'émission n'est fixée par personne. La monnaie de papier est d'émission gouvernementale, la limite d'émission est fixée par le gouvernement.

VI. Le papier-monnaie n'est qu'une monnaie nationale. La monnaie métallique peut être monnaie internationale.

VII. Pour qu'elle soit monnaie internationale, il faut qu'il y ait similitude de législation entre plusieurs Etats ; il faut, pour le moins, que l'or

ou que l'argent soit leur commune monnaie avec monnayage illimité et cours forcé.

VIII. La valeur de la monnaie change si la masse monétaire vient à changer de volume.

IX. Si une marchandise vient à changer de valeur, son prix change, mais les prix de toutes les autres marchandises et de tous les biens ne changent pas. Si la valeur de la monnaie vient à changer, tous les prix se trouvent changés.

X. Dettes et créances, rentes, revenus, pensions, assurances viagères, tous les contrats pour future transmission de capital sont stipulés en monnaie. Si la valeur de la monnaie vient à changer, tous ceux qui auront à payer ou tous ceux qui auront à recevoir seront lésés.

XI. Pour la stabilité des prix et pour la sécurité des contrats à temps, il importe que la valeur de la monnaie soit stable.

XII. On doit prendre pour masse monétaire une masse qui soit le moins possible sujette à diminuer de volume, et qui soit, au contraire, susceptible d'en augmenter, car l'augmentation est elle-même nécessaire pour la stabilité de la valeur de la monnaie.

XIII. Avec l'argent et avec l'or on obtient deux masses qui, l'une et l'autre, sont aptes à servir de masse monétaire. La masse argent est meilleure que la masse or. Il n'existe aucune autre substance dont on puisse faire une bonne masse monétaire.

XIV. Le numéraire dont le monnayage n'est pas libre n'est que monnaie nationale. Si on le fond, ce numéraire devient marchandise, marchandise qui est loin de valoir ce que valait le numéraire.

XV. La valeur que pourraient avoir l'or et l'argent comme marchandises, si aucune législation ne les prenait pour masses monétaires, n'est pas un élément constitutif de la valeur de la monnaie.

XVI. La monnaie est créée pour mesurer la valeur relative de toutes les marchandises et tous les biens. On ne mesure par les mesures. On ne mesure pas, on n'évalue pas la valeur de la monnaie.

XVII. La monnaie est la matière qui sert à payer tout ce qu'on achète et vend. La matière qui sert à payer est elle-même inachetable, invendable. L'argent est inachetable, invendable dans les pays monométalliques-argent; l'or dans les pays monométalliques-or.

V

Projet de questionnaire présenté à la Commission par M. S. Dana Horton, délégué des Etats-Unis.

I. Questions concernant la nature et l'histoire de la monnaie.

L'histoire ne nous apprend-elle pas que, dans toutes les sociétés, même les plus primitives, il y a eu, sous une forme ou sous une autre, des payements de tributs, de taxes, d'amendes et de dommages-intérêts ?

Le progrès de la civilisation n'exige-t-il pas que la monnaie, comme institution légale, devienne de plus en plus une partie intégrante de l'Etat, c'est-à-dire que le moyen légal de remplir ces obligations don nous avons fait mention devienne, en même temps, un instrument d'évaluation tant pour l'Etat que pour les individus, l'agent privilégié qui permet de conserver, de transporter et d'échanger la richesse et la base presque universelle des contrats privés?

Les lois monétaires, créant presque tout l'emploi qui est fait des métaux précieux, n'en déterminent-elles pas presque entièrement la valeur ?

Lorsque l'or et l'argent sont élevés au rang de monnaie, soit isolément, soit simultanément, avec un certain rapport d'équivalence, la valeur respective ou relative de ces deux métaux n'est-elle pas, tant à l'état de monnaie qu'à l'état de marchandise monnayable, la résultante de l'action complexe des lois monétaires existantes?

Le principe de la liberté des contrats ou des échanges s'oppose-t-il à l'emploi simultané (avec un rapport fixe) de l'or et de l'argent?

II. Questions concernant la politique monétaire moderne (avant 1873) de certains Etats et son influence sur la stabilité de la puissance d'achats de la monnaie.

En général, ou quelle que soit la méthode employée pour constater les moyennes générales des prix, la stabilité de la valeur, c'est-à-dire de la puissance moyenne d'achat, n'est-elle pas la qualité principale de la monnaie?

Une diminution générale de la moyenne des prix n'est-elle pas accompagnée d'une longue crise persistante, mystérieuse et désastreuse?

A. *Stabilité de la puissance d'achat à l'intérieur.* — Chaque nation n'a-t-elle pas, proportionnellement à l'activité de la production industrielle et de son commerce, un égal intérêt à la stabilité de la puissance moyenne d'achat de ses monnaies à l'intérieur?

L'interdiction de la frappe de la monnaie d'argent en Angleterre après 1798, à une époque où l'épuisement de l'or, par suite des besoins de la guerre, avait nécessité l'emploi de papier-monnaie, n'a-t-elle pas augmenté l'écart entre la monnaie de papier et la monnaie d'or, et contribué à faire durer une situation qui a rendu indispensable le maintien du papier-monnaie.

Le remplacement par l'Angleterre de ce papier-monnaie exclusivement par de la monnaie d'or (1815-1821) n'a-t-il pas eu pour effet de retirer des voies ordinaires de la circulation une portion considérable de l'or répandu dans le monde entier, à une époque où la production annuelle de ce métal avait été et demeurait notablement diminuée, et où la situation monétaire des autres pays rendait probable une baisse gé-

nérale des prix? Cette législation monétaire n'a-t-elle pas exposé l'Angleterre et les contrées occidentales du globe à une hausse considérable de la puissance d'achat de la monnaie, c'est-à-dire à une grande baisse de tous les prix?

Quel serait l'effet, si une seule nation augmentait sensiblement, par un changement de ses lois monétaires, son emploi actuel de l'or?

B. *Maintien du pair entre les différents systèmes de monnaie.* — Chaque nation n'a-t-elle pas, proportionnellement à ses relations avec les nations étrangères, soit par le commerce, soit par des placements de fonds internationaux, intérêt à la stabilité du taux d'équivalence entre sa propre monnaie et celle des nations avec lesquelles elle fait des affaires?

Si l'on passe en revue la politique monétaire du siècle et demi qui a précédé 1873, époque pendant laquelle les lois monétaires avaient maintenu à l'argent et à l'or la position de monnaie intérieure et internationale dont ces métaux jouissaient depuis l'origine de la civilisation, mais avaient omis de fixer, par une législation commune ou identique, le rapport d'équivalence entre eux plus approximativement qu'il n'est indiqué par la proportion de 14 1/2 à 16 comme limite de ses fluctuations, on se demande si ces fluctuations n'auraient pas été beaucoup moins sensibles :

1° Si l'Angleterre, en 1717 ou plus tard, avait adopté, pour le rapport fixé entre l'or et l'argent, la même proportion qui existait alors en France;

2° Si la France, en 1785 ou en 1803, avait adopté le taux de 15, au lieu de celui de 15,50;

3° Si l'Angleterre s'était abstenue de proscrire l'argent comme monnaie intérieure en 1798 ou en 1816;

4° Si les Etats-Unis, de 1834 à 1837, avaient adopté le taux de 15,50 ou un taux correspondant en fait à 15,50?

Pendant la même période, outre l'instabilité infligée au commerce international et aux placements de fonds internationaux par la politique divergente de ces Etats relativement à l'or, ce désaccord n'a-t-il pas occasionné aussi une grande perte de temps, de travail et de capitaux par suite des échanges d'une sorte de monnaie contre l'autre, et des fluctuations de ce taux d'équivalence?

A-t-on rendu service à l'humanité en faisant la monnaie d'or plus légère et celle d'argent plus lourde, c'est-à-dire en prenant une série de mesures législatives qui ont modifié l'écart de valeur entre les deux métaux, de manière à l'élever de 14,50 à 15,50, à 16 ou à 18?

Quelle partie de la totalité des lois monétaires est la cause effective du maintien du taux d'équivalence entre l'or et l'argent pendant la période de 1803 à 1873?

Quelle aurait été l'influence sur ce taux d'équivalence, si l'Angleterre et la France avaient démonétisé l'or après les découvertes de mines d'or (1849-1851)?

III. Questions concernant la politique monétaire depuis 1873.

N'a-t-on pas constaté une diminution moyenne des prix dans la plupart des pays du monde occidental pendant les années qui ont suivi 1873?

Des changements coïncidents dans les lois monétaires, lesquels ont diminué l'approvisionnement d'espèces monnayées dans le mode occidental, par suite du retrait du cours légal aux monnaies d'argent existantes, de l'exclusion de l'argent de la frappe, et des entraves mises à la circulation de la monnaie existante, n'ont-ils pas été une des causes principales de cette diminution des prix?

L'état actuel des affaires en Europe et en Amérique ne réclame-t-il pas, comme condition du maintien de la moyenne générale des prix, une augmentation annuelle considérable des métaux employés par ces pays comme monnaie?

L'histoire de la production des métaux précieux ne permet-elle pas de conclure à la probabilité pour l'avenir d'une diminution dans la production annuelle de l'or?

L'exclusion de l'argent de la frappe, qui est actuellement générale dans le monde occidental, et qui réserve l'office de monnaie pleinement libératoire (legal tender) à l'or, dont la production diminue, ne nous menace-t-elle pas, si elle est maintenue, des maux qu'entraîne avec elle une diminution de la moyenne générale des prix ou bien un accroissement excessif du papier-monnaie ou même des instruments de crédit au delà des limites déterminées par l'expérience et conseillées par la prudence?

Y a-t-il quelque autre cause déterminante du brusque écart du taux d'équivalence entre l'argent et l'or dans le commerce international qui s'est manifesté depuis 1873, que la suspension générale de la frappe de l'argent et le transfert à l'or d'une partie importante de l'emploi de l'argent comme monnaie en Europe?

Si l'Allemagne avait adopté comme étalon l'argent et l'or au taux de 15 1/2 pour 1 en 1871-1873, le taux d'équivalence des deux métaux sur les marchés du monde n'aurait-il pas atteint de beaucoup le plus haut degré de fixité?

L'accession de l'Angleterre à une union bimétallique des Etats de l'Europe avec les Etats-Unis d'Amérique ne mettrait-elle pas le taux du pair des métaux dans le monde entier en état de soutenir, sans être altéré, tout changement de masse, par le fait de découvertes de mines de l'un ou de l'autre métal, telles du moins que l'histoire nous en fournit des exemples?

N'est-il pas à désirer que les Etats représentés à la Conférence adoptent des règlements identiques quant au seigneurage ou à la charge à supporter, sous forme de commutation de l'intérêt, pour le temps employé aux Hôtels de Monnaie à convertir les métaux en monnaies?

VI.

Déclaration faite par les délégués de l'Allemagne.

Historique de la question en Allemagne. — Proposition faite à la Conférence.

Monsieur le président, messieurs, le gouvernement impérial d'Allemagne, en prenant part à cette conférence, convoquée dans le but d'établir un système monétaire national fondé sur le bimétallisme, n'entend point, par ce fait, préjuger ses décisions ultérieures; les déclarations de ses délégués ne doivent donc pas, par conséquent, être regardées comme liant définitivement le gouvernement impérial; elles serviraient plutôt de base à des négociations ultérieures.

Lorsque, en 1865 et 1870, le monométallisme à étalon d'or gagna du terrain dans une grande partie des pays civilisés, et que, vers la fin de cette période, une quantité considérable d'or rentra au trésor de l'empire d'Allemagne, le gouvernement profita de cette occasion pour établir solidement son système monétaire et régler uniformément sur la base de l'étalon d'or ceux qui jusqu'alors avaient prévalu dans les différents Etats de l'Empire. Si, à cette époque, l'Allemagne avait conservé l'étalon d'argent unique ou si elle avait adopté le bimétallisme, d'autres pays auraient d'autant plus facilement passé à l'étalon d'or unique, que l'établissement du bimétallisme en Allemagne leur aurait facilité la vente de leur argent. La réforme monétaire en Allemagne, résolue et décrétée après mûre réflexion, se trouve, en ce moment, très avancée: 1,746 millions de marcs ont été frappés en monnaies d'or, tandis que 1,080 millions de marcs d'anciennes monnaies d'argent ont été démonétisés; les frais résultant de ces opérations se sont élevés à 44 millions de marcs. D'après l'évaluation la plus forte, il reste en Allemagne environ 500 millions de marcs en thalers anciens, y compris les thalers autrichiens.

La réforme monétaire a sensiblement amélioré les conditions de la circulation monétaire en Allemagne; non seulement la circulation générale, calculée par tête d'habitant, a augmenté, mais elle a encore gagné en ce sens que la circulation de l'or s'est accrue, tandis que celle de la monnaie d'argent, de la monnaie d'appoint et celle des billets non couverts par une réserve métallique a diminué. Tout en considérant ainsi le système monétaire de l'Allemagne comme solidement établi, nous ne méconnaissons nullement la portée de la baisse du métal argent survenue depuis.

On est généralement convenu d'attribuer cette baisse moins aux ventes

d'argent réalisées par l'Allemagne, qu'à la mesure prise par notre gouvernement d'enlever au métal argent sa qualité de monnaie courante, ce qui amena les Etats de l'Union latine à faire cesser le monnayage de l'argent. On ne saurait méconnaître que cette dernière mesure, en faisant disparaître l'effet compensateur qui jusque-là avait maintenu les oscillations des prix de l'argent dans d'étroites limites, enleva tout obstacle à une baisse progressive et démesurée ; il est juste de convenir, d'autre part, que la crainte de se voir octroyer une somme d'au moins un demi-milliard de marcs d'argent allemand fut pour beaucoup dans la décision que prit l'Union latine, et qui ne pouvait manquer de déprécier dans des proportions considérables sa propre circulation. La baisse de l'argent n'eût cependant point pris de pareilles proportions, si, en même temps, la production de ce métal n'avait considérablement augmenté en Amérique, tandis que la demande de l'Asie allait en diminuant.

En présence de ces conjonctures, le gouvernement impérial prit, au mois de mai 1879, la résolution d'interrompre ses ventes d'argent, qui n'ont pas été reprises depuis. Cette mesure, en consolidant les conditions du marché métallique, facilitait l'initiative des puissances intéressées à la réhabilitation de l'argent. Elle fit, en même temps, diminuer la demande de l'or, ce qui paraît d'autant plus important que la production décroissante de ce métal, en présence d'une demande toujours croissante, avait déjà, dans le courant des dernières années, produit une certaine tension du marché.

Nous reconnaissons sans réserve qu'une réhabilitation de l'argent est à désirer, et qu'on pourrait y arriver par le rétablissement du libre monnayage de l'argent dans un certain nombre des Etats les plus populeux représentés à cette conférence, qui, à cette fin, prendraient pour base un rapport fixe entre la valeur de l'or et celle de l'argent. Néanmoins l'Allemagne, dont la réforme monétaire se trouve déjà si avancée et dont la situation monétaire générale ne semble point inviter à un changement de système d'une aussi vaste portée, ne se voit pas à même de concéder, pour ce qui la concerne, le libre monnayage de l'argent. Ses délégués ne peuvent donc pas souscrire à une pareille proposition. Le gouvernement impérial se voit, d'autre part, tout disposé à seconder de son mieux les efforts des autres puissances qui voudraient se réunir en vue d'une réhabilitation de l'argent par le moyen du libre monnayage de ce métal. Pour arriver à ce but et pour garantir ces puissances contre l'afflux de l'argent allemand qu'elles paraissent redouter, le gouvernement impérial s'imposerait lui-même des restrictions.

Pendant une période de quelques années, il s'abstiendrait de toute vente d'argent, et pendant une autre période d'une certaine durée, il s'engagerait à n'en vendre par an qu'une quantité limitée et si faible

que le marché général n'en serait pas encombré. La durée de ces périodes et la quantité d'argent à vendre par an durant la deuxième période formeraient l'objet de négociations ultérieures. Un pareil arrangement garantirait les hôtels des monnaies des Etats bimétalliques contre l'afflux illimité des thalers allemands provenant des fonds de l'Etat. Les particuliers ou la Banque de l'empire (qui est une banque particulière sous le contrôle spécial du gouvernement) ne pourraient, d'autre part, faire affluer les thalers aux hôtels des monnaies de l'Union bimétallique que dans le cas où le bilan commercial serait défavorable à l'Allemagne ou si la relation de 1 à 15 1/2, rétablie par l'Union bimétallique, se modifiait sensiblement en faveur de l'argent. Cette dernière éventualité paraît, du reste, peu probable. Dans tous les autres cas, l'exportation des thalers devrait nécessairement se solder par une perte pour le compte des entrepreneurs, et les pays de l'Union bimétallique, par conséquent, n'ont pas lieu d'appréhender que l'argent allemand vienne inonder leurs hôtels des monnaies. On pourrait, du reste, rendre ces opérations encore plus onéreuses, en excluant les thalers en espèces du libre monnayage dans l'Union bimétallique; une pareille mesure ajouterait aux autres frais à supporter par les entrepreneurs les frais de la refonte et de l'affinage des thalers.

Si l'on arrivait à un arrangement international basé sur ces indications, l'Allemagne resterait toujours libre de vendre de l'argent dans les limites qu'elle se serait imposées ou de ne pas en vendre du tout. Mais l'Allemagne, afin de resserrer encore ces mêmes limites, pourrait faire d'autres concessions ; elle donnerait, dans sa propre circulation, une place plus ample au métal argent et en généraliserait ainsi l'usage. Pour arriver à ce but, le gouvernement impérial s'engagerait éventuellement à retirer les pièces de cinq marcs en or (27 millions 3|4 de marcs), ainsi que les billets de caisse de l'empire de la même valeur (40 millions de marcs). Il pourrait, en outre, faire refondre et remonnayer les pièces de 5 marcs et de 2 marcs en argent (71 et 101 millions de marcs) en prenant pour base une relation entre les deux métaux se rapprochant de celle de 1 à 15 1/2, tandis que, d'après la législation actuelle, on tire cent marcs de la livre de fin, ce qui équivaut à peu près à la relation de 1 à 14.

Voilà, messieurs, les concessions que le gouvernement impérial vous proposerait et dont ses délégués sont prêts à discuter la portée et les détails d'exécution.

VII.

Proposition d'un dollar d'argent universel de M. Aug. Eggers.

M. Aug. Eggers, négociant de Brême, familiarisé avec les difficultés de la question monétaire, a fourni à la Conférence son idée de dollar

universel qu'il a proposé au Bundesrath allemand, il a formulé cette idée dans une brochure publiée en allemand et en français [1], résumée dans un projet de loi et dans un supplément à la brochure qui résume la pensée que nous allons reproduire.

« Dans l'article 2 de cette brochure j'ai expliqué qu'une telle monnaie d'argent, qui n'aura aucun rapport légal fixe à l'or, pourrait être employée avec avantage dans le commerce entre les pays à l'étalon d'or et ceux à l'étalon d'argent. Cette monnaie de commerce (*trade-dollar*) porterait l'inscription universelle de « 25 gram. 0,900 f. 1 dollar,» de sorte qu'elle pourrait être distinguée facilement de la pièce de 5 francs argent, quoique le poids et l'aloi en soient précisément les mêmes que ceux du « dollar » proposé. Le dollar ne peut pas entrer dans la circulation interne des pays du Franc, du Marc, de la Livre Sterling, etc., parce qu'on ne peut pas en payer des dettes qui doivent être payées en or, à un rapport légal fixe à l'or; parce qu'il ne sera pas accueilli aux caisses publiques à l'exception de peu de caisses qui y seront déterminées en particulier et qui ne le recevront qu'en payement de sommes payables dans l'étalon du dollar. Pendant que la pièce de 5 francs argent, étant un membre du système monétaire du franc, retiendra sa force libératoire au même degré que la pièce de 5 francs or, quoiqu'elle n'ait la valeur intrinsèque que d'environ 4 fr. 20 en or maintenant, — le dollar ne circulera que par sa valeur effective en argent métal. Il aura la valeur fluctuante de jour en jour, et cette fluctuation continuelle même le rendra incommode et pour ainsi dire impossible pour la circulation interne des pays du franc, etc., ce qui fait qu'il sera exclu et qu'il ne pourra être employé que dans le commerce étranger de ces pays.

« Le commerce intérieur d'un pays demande un système monétaire unitaire. Si un marchand ou boutiquier vend ses articles, il peut employer la monnaie qu'il reçoit pour l'achat de nouvelles provisions, pour payer des salaires, pour son ménage, etc., sans le changer pour d'autre monnaie. Mais la France n'a besoin pour sa circulation interne que d'une certaine quantité limitée de pièces de 5 francs argent. Environ 1,200 millions de francs sont sous les voûtes de la Banque, et des billets de banque qui les représentent circulent dans le commerce interne du pays, parce que celui-ci est déjà suffisamment pourvu de pièces de 5 francs argent. Donc ces 1,200 millions représentent le surplus d'argent métal, dont la Banque voudrait bien se défaire. Le dollar d'argent proposé lui en donnerait le moyen. L'argent qui maintenant accable le système monétaire du franc, en sera transféré dans l'étalon du dollar et

---

[1] *Solution de la question de l'argent métal*, etc., par Aug. Eggers. Brême, Muller, 1881, in-8 de 22 p. La même en allemand.

employé pour le commerce étranger, qui se fait en général en sommes importantes, et le dollar sera tenu en dépôts spéciaux de la Banque, où il sera transféré par virements d'un compte à l'autre.

« Si la France refond une certaine quantité de ses pièces de 5 francs argent, qui ont à présent la valeur fictive de 5 francs or, en les transformant en dollars de 25 gr. à 0,900, elle ne souffrirait qu'une perte fictive. Car les pièces de 5 francs argent ne peuvent pas être employées pour en payer des bilans défavorables de commerce. La Banque ne peut pas les employer avec honnêteté pour en payer ses créanciers ou les donner en échange pour des billets de banque qui lui sont présentés et qu'elle ne paie qu'en or. Donc, les 1200 millions en argent environ sous les voûtes de la Banque ne représentent qu'environ un milliard en argent métal, qui est un capital mort, qui ne porte pas d'intérêts. On rendrait productif une partie de ce capital en l'employant pour en faire les dollars de commerce, qui circuleraient dans un étalon d'argent tout indépendant du franc, dont on pourrait payer des bilans de commerce et dont la Banque pourrait payer ses créanciers, dans les cas où le dollar d'argent est stipulé. Et à mesure que l'emploi du Dollar d'argent se répandrait et deviendrait universel, la valeur intrinsèque des pièces de 5 francs sous les voûtes de la Banque se hausserait.

Les pays du Franc, du Marc, de la Livre Sterling, etc., en frappant un dollar d'argent, substitueront une unité de valeur vraiment métallique au Florin et au Rouble de papier, qui ne font que promettre de payer du métal à une époque future et incertaine. Mais ce dollar pourrait devenir en même temps la seule unité de valeur dans le commerce avec tous les autres pays à l'étalon d'agent : les Indes, la Chine, la Cochinchine, le Chili et d'autres pays de l'Amérique du Sud, dont les monnaies sont ou identiques au dollar d'argent de 25 gr. à 0,900 ou peuvent être mises dans un simple rapport avec lui.

« *L'Effet du Dollar sur le prix de l'argent* se développerait de plus en plus. Si par exemple, en conséquence d'un prix élevé de l'argent, les maisons de Calcutta et Bombay, pour se couvrir de leurs envois de coton, indigo, etc., tirent sur Londres des lettres de change en Dollar d'argent, le tiré préférera vendre ses articles pour Dollars d'argent, de sorte qu'une partie du commerce entre l'Angleterre et le continent se fera en dollars d'argent. L'universalité de cette monnaie deviendrait une puissance qui porterait son emploi dans des territoires occupés maintenant par des monnaies d'or et par du papier monnaie. Si l'Autriche et la Russie acceptent le Dollar de 25 grammes en remplacement de leurs systèmes monétaires maintenant en vigueur, tous les habitants du globe, jusque dans la plus petite cahutte même, auraient les mêmes mesures de valeur avec tous les autres pays du monde, et elles seront des acheteurs d'argent pour reprendre ses payements en argent comptant. Si un

pays où le papier monnaie règne, voulait gagner l'avantage d'un parfait accord de sa mesure de valeur avec tout le reste du monde, il faut qu'il introduise le Dollar d'argent universel et qu'il reprenne ses payements. Le Dollar d'argent formerait pour ainsi dire un mot d'une langue universelle qui serait employé dans le commerce de tous les pays et qui, en augmentant le commerce du monde, augmentera aussi la demande pour l'argent métal. Dans les pays qui ont à présent une circulation de papier monnaie déprécié, on aimerait mieux coter les prix dans la langue universelle de valeur, et faire les ventes en Dollars d'argent qu'en papier monnaie déprécié, et celui-ci sera déplacé peu à peu par le Dollar d'argent universel.

On peut donc espérer que le frappage d'un tel Dollar haussera beaucoup le prix de l'argent par degrés, et qu'il n'est pas nécessaire de prendre d'autres mesures pour ce but. Il n'y a pas le moindre doute que le grand commerce des pays à l'étalon d'or avec les pays à l'étalon d'argent se servira de l'intervention du Dollar d'argent telle que je l'ai décrite dans l'article II de ma brochure. Mais la circulation d'une telle monnaie demande un certain nombre d'acheteurs et de vendeurs. Pour la commencer il sera désirable que le gouvernement favorise l'introduction du Dollar d'argent. Si la Banque de France au commencement escomptait des lettres de change dans l'étalon du Dollar à un taux très modéré, on convertira des sommes de Florins, Roubles, etc., en Dollars. Le cours de conversion sera basé sur le prix de l'argent en lingots sur lesquels le Dollar même est basé, d'après l'article XII du projet de l'accord international que j'ai eu l'honneur de soumettre à la conférence qui s'est réunie à Paris. 39 Dollars 60 cents seront toujours l'équivalent de 900 grammes d'argent fin. (La brochure dit par erreur 1,800 grammes).

Il me semble que la conférence pourrait faire avec unanimité les déclarations suivantes :

1° *Il est nécessaire de maintenir le rôle monétaire de l'argent aussi bien que celui de l'or.*

2° *Pour atteindre ce but, il sera bon de frapper un Dollar d'argent universel ayant un poids de 25 grammes au titre de 900 de fin.*

BULLETIN

—

LA QUESTION MONÉTAIRE.

SOMMAIRE : Anciens rapports entre l'or et l'argent. — Production récente. — La circulation fiduciaire. — La vente de l'argent allemand. — Théorie des promoteurs de la Conférence. — Historique de la perturbation sur le marché monétaire du globe.

I

Quelles sont les origines de cette perturbation? Est-ce la première fois, dans l'histoire monétaire de la civilisation, qu'on signale une perturbation de ce genre? La réponse à ces questions n'est pas douteuse. Les perturbations monétaires comptent parmi les faits économiques les plus importants et les plus connus; on sait, notamment, que les conquêtes d'Alexandre et des Romains en Asie eurent pour conséquence de faire affluer l'or sur les marchés de la Grèce et de Rome et d'y produire une baisse sensible dans la valeur de l'or.

Mais le fait le plus important de l'histoire monétaire, c'est l'influence exercée au XVIe siècle sur la circulation monétaire et sur toutes les valeurs par la conquête du Pérou et du Mexique, et l'exploitation des mines d'or et d'argent de ces deux contrées.

M. Michel Chevalier a évalué qu'à la fin du XVe siècle le stock monétaire de l'Europe s'élevait à 1 milliard, dont 300 millions en or et 700 millions en argent.

Pendant le XVIe siècle ce stock fut porté en or à 1,800 millions, en argent à 3 milliards 700 millions [1].

Il est facile de comprendre l'influence exercée par un pareil afflux de métaux précieux. Cet afflux eut trois conséquences :

1° D'imprimer à toutes les valeurs sans exception une hausse excessive en modifiant tous les prix.

2° De troubler profondément toutes les relations économiques, notamment celles des débiteurs et des créanciers.

3° De changer le rapport de valeur entre l'or et l'argent. Ce rapport était en 1520 de 10,75. Voici les mouvements qu'il a subis du XVe au XVIIIe siècle :

Année	1520.....	10.75	Année	1750.....	14.93
—	1600.....	11.80	—	1790.....	14.76
—	1640.....	14 »	—	1800.....	15.42
—	1700.....	15.27			

[1] D'après l'évaluation de M. de Humboldt.

Ainsi, pendant ces quatre siècles, la valeur de l'argent n'a cessé de baisser par rapport à celle de l'or. Il y a eu cependant quelques retours, comme celui constaté à la fin du XVIIIe siècle ; mais ce retour n'a pas persisté, comme l'établissent les chiffres suivants :

Année 1850.....	15.83	Année 1875.....	15.98
— 1860.....	15.36	— 1878.....	17.92

Ainsi, pour bien faire saisir les résultats de ce tableau, en 1520 il n'aurait fallu que 10 kil. 75 d'argent pour équivaloir à 1 kil. d'or, et en 1878 il fallait 17 kil. 92 d'argent pour équivaloir à 1 kil. d'or.

L'argent a donc perdu, depuis le commencement du XVIe siècle, vis-à-vis de l'or, à peu près les 8 dixièmes de sa valeur.

Ces chiffres établissent d'une manière péremptoire :

1o L'intensité des perturbations monétaires ;

2o La tendance à la baisse de l'argent, principalement accusée depuis 1850 et 1878.

De la fin du XVIIe siècle au milieu du XIXe, les chiffres ci-dessus indiquent une sorte de temps d'arrêt dans la baisse de l'argent ; on peut dire, par suite, que la perturbation monétaire causée par la découverte des trésors et des mines du Pérou et du Mexique cessa de se faire sentir vers la fin du XVIIe siècle.

Nous verrons cependant qu'un édit très important de Louis XVI prouve que, si la perturbation se calma, la tendance de l'argent à la baisse, quoique ralentie, persista.

II

Mais une perturbation nouvelle et très importante devait se produire dans le XIXe siècle ; cette perturbation a été causée par la découverte des mines d'or et d'argent de Californie et d'Australie.

La perturbation a d'abord été le fait de la production de l'or. De 1848 à 1855 la production de l'or s'est élevée en moyenne par année à 750 millions de francs et, par suite, de 1849 à 1856 à plus de 5 milliards. Cette production fut principalement le fait des mines de la Californie ; elle eut pour résultat une légère diminution dans le rapport entre l'or et l'argent, comme l'indiquent les chiffres ci-dessus.

De 1856 à 1861 la production des mines de Californie commença à ralentir son activité ; elle tomba à 600 millions par an. Néanmoins, en 1861, le stock d'or avait augmenté en douze ans de 8 milliards.

C'est alors qu'un certain nombre d'hommes d'Etat et d'économistes, notamment M. Michel Chevalier, connu par des travaux importants sur la monnaie, entrevirent une surabondance exagérée de l'or et une rareté relative de l'argent ; les mines du Pérou et du Mexique, sans être abandonnées, ne donnaient plus, en effet, qu'une production bien différente de celle du XVIe, XVIIe et même du XVIIIe siècle. Mais on ne tenait

pas compte, dans ces appréhensions, de deux faits d'une grande importance :

1o La chance de trouver de nouvelles mines d'argent;

2o La supériorité naturelle de l'or sur l'argent.

Aussi, sous l'influence de cette double erreur, la question de la démonétisation de l'or défraya pendant plusieurs années les discussions de la presse et de la tribune, et la Hollande se laissa entraîner à abandonner l'étalon d'or pour prendre l'étalon d'argent.

Que se passa-t-il cependant?

L'or s'accumula aux Etats-Unis et vint prendre en France, en Belgique, en Danemark, en Norwège et même en Espagne et dans une partie de l'Allemagne, la place de l'argent, qui s'écoula lentement vers l'Inde et la Chine, avec lesquelles les relations commerciales de l'Europe faisaient à cette époque de grands progrès; la circulation monétaire de l'Europe et celle des Etats-Unis, mais avant tout celle de la France, s'améliorèrent dans les plus grandes proportions.

Sous le règne de Napoléon III la frappe de l'or en France s'est élevée à plus de 6 milliards, dont plus de la moitié dans la période de 1849 à 1861.

Il y n'eut réellement sur la valeur de l'or qu'une baisse absolument insensible, et il est facile d'en donner la raison: l'or est une monnaie supérieure à l'argent; il en a toujours été ainsi pour toutes les civilisations. A toutes les époques les peuples supérieurs ont eu la monnaie d'or et les peuples relativement inférieurs la monnaie d'argent. Le monnayage de l'or a toujours été considéré comme la marque de la véritable souveraineté et comme instrument monétaire supérieur.

Telle est la remarque de Xénophon il y a vingt-quatre siècles, telle est celle de Strabon quand, il y a dix-neuf siècles, il parcourait la Gaule et indiquait comme un des signes de la richesse du pays l'abondance des monnaies d'or. Cette abondance provenait en partie de la solde des nombreux mercenaires gaulois, qui stipulaient partout leur payement en or.

La supériorité de l'or comme monnaie est un fait d'ordre physique qui résulte de la nature elle-même, de la composition chimique, des qualités particulières à l'or, de sa couleur, de sa ductilité, de sa résistance, faits qui justifient la préférence que les hommes lui ont toujours donnée sur l'argent.

La démonétisation de l'or reposait donc sur une erreur scientifique grave.

Néanmoins les partisans de la démonétisation de l'or furent confirmés dans leur système par la découverte des mines d'Australie. Au moment où les mines de Californie ralentissaient leur production, les mines d'Australie étaient découvertes et un nouvel afflux d'or était jeté sur

l'Europe; par suite de cet afflux des mines d'Australie, la production de l'or put à peu près conserver son niveau de 1861 à 1871. La production moyenne dans ces années fut environ 550 millions; ce sont donc 5 milliards au moins qui vinrent accroître le stock or du globe.

Il y avait une seconde erreur, non moins sérieuse, dans l'opinion des hommes d'Etat ou économistes favorables à la démonétisation de l'or et à l'étalon unique d'argent: c'était la méconnaissance du fait que de nouvelles mines d'argent pouvaient être découvertes.

Eh bien, c'est ce qui a eu lieu précisément. Les géologues, curieux de connaître les richesses métalliques de l'immense massif des Montagnes-Rocheuses, les mineurs de Californie qui ne trouvaient plus à gagner leur vie dans les anciens placers, les innombrables émigrants et squatters qui, après avoir franchi le Far-West, parcouraient les diverses chaînes de montagnes le séparant de l'océan Pacifique, finirent par découvrir les riches mines d'argent de la Sierra-Nevada et les fameux filons de Comstock-Lode, de Consolidated Virginia, Ophir et autres, qui bientôt produisirent une quantité d'argent aussi extraordinaire que les mines d'or d'Australie et de Californie. Voici au surplus le tableau comparé de la production de l'or et de l'argent depuis 1852. Ce tableau comprend les produits de toutes les mines du globe. Il prouve:

1o Que la production de l'or a été très considérable depuis 1852; qu'elle s'est ralentie, mais qu'elle est encore très importante.

2o Que la production de l'argent s'est maintenue relativement élevée, et que depuis 1870, époque de la mise en exploitation des mines d'argent de la Sierra-Nevada, elle s'est considérablement accrue.

	Or.	Argent.		Or.	Argent.
1852.....	912 1/2	202 1/2	1866.....	605	252 1/2
1853.....	775	202 1/2	1867.....	580	270
1854.....	635	202 1/2	1868.....	600	250
1855.....	675	202 1/2	1869.....	605	237 1/2
1856.....	737 1/2	202 1/2	1870.....	580	257 1/2
1857.....	665	202 1/2	1871.....	582 1/2	305
1858.....	622 1/2	202 1/2	1872.....	507 1/2	325
1859.....	622 1/2	202 1/2	1873.....	517 1/2	350
1860.....	595	202 1/2	1874.....	452 1/2	357 1/2
1861.....	570	212 1/2	1875.....	487 1/2	310
1862.....	537 1/2	225	1876.....	479	425
1863.....	535	345	1877.....	510	436
1864.....	565	257 1/2	1878.....	312	468
1865.....	600	260	1879.....	437	460

En comparant les deux colonnes de ce tableau, il est facile de se rendre compte des causes de la seconde perturbation que nous avons à signaler.

De même que, de 1850 à 1860, la production subite d'une grande

quantité d'or a amené une première perturbation que l'on peut appeler la perturbation de l'or, de même la production subite, depuis 1870, d'une grande quantité d'argent a été suivie d'une seconde perturbation qu'on peut appeler la perturbation de l'argent.

Nous avons vu que la perturbation de l'or n'avait amené qu'une très légère baisse sur le rapport de valeur entre l'or et l'argent, parce que l'or, étant un instrument monétaire supérieur à l'argent, a été recherché par tous les peuples riches, qui se sont empressés de substituer l'or à l'argent, c'est-à-dire une monnaie supérieure à une monnaie inférieure.

Combien de personnes qui se sont rendu compte, entre 1850 et 1880, de ce changement? qui ont vu, notamment, disparaître des habitudes financière, les vieux sacs de 500 fr. ou de 1,000 fr. en argent, les payements pour lesquels il fallait passer des journées entières à compter les écus de 5 francs, à les aligner sur des tables, à peser les sacs dans d'énormes balances, à charger et décharger des charrettes et avoir tous les ennuis d'un payement de 500,000 fr. en argent? Les habitudes ont tellement changé qu'aujourd'hui, en France du moins, un payement de 100 fr. en argent est un ennui, un payement de 1,000 fr. un embarras et un payement de 100,000 fr. une impasse dans laquelle l'intervention des banques est indispensable pour permettre à un débiteur de payer son créancier d'une manière en rapport avec les mœurs financières de notre temps.

Qui oserait, aujourd'hui, présenter à son créancier mille sacs de mille francs pour lui payer un million? et, s'il en fallait revenir au payement en argent dans les relations continuelles d'affaires, quel ralentissement évident dans leur activité et quelles dépenses de toutes sortes! Ce serait un véritable recul dans l'organisation financière et économique du pays.

C'est précisément pour échapper à ces inconvénients et à cette infériorité incontestable de la monnaie d'argent que, mettant à profit ses succès militaires et l'indemnité exorbitante de six milliards arrachée à la France, l'Allemagne a voulu remplacer ses vieux thalers d'argent, ses gros et ses silbergros, et tout son vieil attirail d'argent par une monnaie d'or qui attestât ses victoires et qui, en même temps, fût la preuve de l'amélioration de sa situation économique.

Pour faire cette substitution, elle a vendu en partie ses vieux thalers jusqu'à concurrence d'une somme d'environ 1,500 millions. Ces 1,500 millions ont été jetés sur le marché en même temps qu'y affluaient les produits de plus en plus abondants des mines d'argent de la Sierra-Nevada, qui, de 1870 à 1880, ont donné les résultats suivants :

1870.....	90	millions	argent.
1871.....	95	—	—
1872.....	100	—	—

1873.....	140	millions argent
1874.....	150	— —
1875.....	165	— —
1876.....	200	— —
1877.....	230	— —
1878.....	190	— —
1879.....	190	— —
1880.....	195	— —
Total.....	1.745	millions argent.

Si on ajoute à ce total le montant des ventes allemandes et le montant de la production de l'argent dans les autres mines du monde, on trouve que, depuis 1870, une masse de 3 milliards 500 millions au moins d'argent a été jetée sur le marché.

Or, sur le marché monétaire, l'argent a été moins demandé pour deux causes :

1° L'abondance continue de la production des mines d'or ;

2° La multiplication des moyens de crédit, notamment des virements et des chèques. Ainsi, au moment où l'argent devenait plus important sur le marché, et partant l'offre plus considérable, les besoins d'argent devenaient moins grands et la demande plus restreinte.

Que les moyens de crédit aient diminué les besoins de numéraire, il est impossible de le contester. Il suffit, pour en avoir une idée, de se rappeler que la circulation fiduciaire a fait d'immense progrès chez tous les peuples et qu'elle est à peu près représentée, au moment où nous écrivons, par les chiffres suivants :

France.....	2.500	millions.
Angleterre.....	1.000	—
Etats-Unis.....	3.600	—
Russie.....	2.700	—
Allemagne.....	1.100	—
Italie.....	1.664	—

Il n'est pas possible de donner aucun chiffre quant aux chèques, mais les payements par chèques sont, on peut dire, innombrables ; quant aux virements, ils ont pris une extension très considérable, comme le montrent les opérations des Clearing House des Etats-Unis, et d'Angleterre et de France.

Reste la production de l'or ; non seulement aux Etats-Unis, mais dans les différents pays producteurs, tels que l'Australie, la Nouvelle-Grenade, le Brésil, la Russie, les diverses parties de l'Afrique, l'Autriche, le Chili, la Bolivie, le Mexique et le Pérou, cette production a continué à s'accroître dans les proportions importantes ; le stock universel de l'or, ainsi qu'il résulte du tableau que nous avons donné ci-dessus, est par suite devenu plus considérable.

Par tous ces motifs, l'argent a éprouvé une perte sensible sur les marchés des métaux précieux, dont le centre est Londres. Cette baisse a été d'environ 12 0/0 ou de 16 deniers par once d'argent. L'argent, qui valait 60 deniers l'once, est tombé à 46 deniers, pour se relever à 52 deniers quand les ventes de l'Allemagne ont cessé.

Mais, si les ventes de l'Allemagne recommencent et si les différentes mines d'argent du globe, telles que celles des Etats-Unis, du Mexique, du Pérou et de la Bolivie, de la Colombie, de la Russie, du Brésil, du Japon maintiennent la même production ou l'accroissent, peut-on espérer que le prix de l'argent sur le marché des métaux se relèvera ?

III

C'est ici que nous nous trouvons en opposition avec l'opinion des promoteurs de la Conférence monétaire. Cette opinion est résumée dans une brochure que M. Henri Cernuschi, le plus actif de ces promoteurs et l'un des représentants du gouvernement français, vient de publier.

D'après cette brochure, « l'arbitraire régnerait en maître absolu, non pas sur le marché monétaire des métaux précieux, mais dans la fabrication et la frappe des monnaies.

« Bonne ou mauvaise, toute loi est essentiellement arbitraire. »

On comprend que ce principe conduise loin notre auteur :

« Arbitraire, ajoute-t-il, le choix du métal, arbitraire le choix de la proportion entre l'or et l'argent; en principe, toutes les proportions sont également bonnes : la proportion à dix, la proportion à quinze, la proportion à vingt fonctionneraient chacune avec la même efficacité et la même régularité. »

Effrayé, sans doute, des conséquences de ces axiomes, l'auteur de la brochure s'arrête cependant en son chemin et tempère ainsi la rigueur de ses corollaires : « Toute loi est arbitraire, mais le législateur doit rendre des lois aussi bonnes que possible. Ici la meilleure loi est celle qui sanctionnera la proportion de 15 1/2. »

Ce qui veut dire : les lois sont arbitraires, notamment les lois monétaires; mais, néanmoins, les lois doivent être le moins arbitraires possible ; ce qui peut se traduire à son tour par cette autre formule : Les lois doivent contenir le minimum d'arbitraire, et leur idéal sera sans doute de n'en contenir pas du tout.

Reprenons les axiomes de l'auteur de la brochure. Arbitraire, prétend-il, le choix du métal ? Pourquoi donc, puisqu'ils en ont le choix, d'après la règle de l'arbitraire, les gouvernements ne prendraient-ils pas pour éléments de leurs systèmes monétaires le cuivre, ou le fer, comme Lycurgue, ou le cuir, comme les Carthaginois, ou des coquillages, comme certains sauvages de l'Afrique ?

Faut-il nous attarder à démontrer que les peuples et leurs gouverne-

ments n'ont pas le choix et, par conséquent, n'ont pas l'arbitraire à leur disposition pour constituer leur système monétaire ?

Que ce système se constitue, au contraire, avec des éléments qui ne dépendent pas d'eux et qui proviennent des progrès accomplis, souvent malgré eux, par les sciences et les arts ?

Qu'ont fait les gouvernements et les peuples pour un des plus grands progrès accomplis pour la civilisation, l'invention de la machine à vapeur? Absolument rien ; ils y ont été entièrement étrangers. De même, les éléments de la monnaie s'imposent à eux, bien loin qu'ils aient à les choisir arbitrairement. A cet égard, l'histoire de la découverte et de l'exploitation des mines d'or de la Californie et d'Australie est sans réplique. L'or s'est répandu de nouveau aux Etats-Unis et en Europe sans l'intervention d'aucun gouvernement; et l'empereur Napoléon III n'est pour rien dans les six milliards d'or qui ont été frappés sous son règne.

Les changements, dans la condition monétaire des peuples, dépendent surtout de leur situation économique et des découvertes faites par la science de nouveaux gisements de métaux précieux ; ils dépendent de la constitution minéralogique du globe et des progrès accomplis par les sociétés dans les connaissances de cette constitution ; les grandes guerres, les spoliations de peuples par peuples, les mouvements à longs termes du commerce sont des facteurs dans la distribution, mais non dans la production des métaux précieux ; c'est la nature seule qui les donne, c'est l'homme qui les distribue.

Ce qui est vrai des éléments constitutifs de la circulation monétaire serait-il faux pour les proportions de valeur entre ces éléments, et peut-on dire sérieusement que la proportion 10 fonctionnerait aussi bien entre l'or et l'argent que la proportion 20?

A ce sujet, nous avons donné déjà des moyens de réponse en publiant en tête de cette étude le tableau des variations séculaires qui ont eu lieu entre la valeur de l'or et de l'argent; mais, ici, nous nous en rapporterons entièrement à l'avis des membres de la conférence même et notamment à l'opinion des représentants du gouvernement des Etats-Unis. Pourquoi le gouvernement américain a-t-il adopté, en 1834, la proportion de 1 contre 16 pour le rapport entre la valeur de l'or et de l'argent? pourquoi n'a-t-il pas adopté la proportion 10 ou la proportion 20 ?

Le gouvernement américain était déjà très peu favorable à l'argent, et, comme aujourd'hui, il cherchait avec raison à attirer sur son territoire plutôt l'or que l'argent.

Comment s'y prit-il donc? Adopta-t-il la formule 15 1/2, qui était la formule générale de l'époque et qui régnait en Europe depuis plus d'un demi-siècle ? Il s'en garda bien, et surtout il se garda bien d'adopter la formule 10, que l'auteur de la brochure en question déclare in-

différente; il adopta la proportion 16, c'est-à-dire que, lorsque en France un kilo d'or ne valait que 15 1/2 d'argent, un kilo d'or aux Etats-Unis valut 16 kil. d'argent; il diminua donc la valeur de l'argent, parce que la circulation de l'argent ne lui convenait pas, et il augmenta la valeur de l'or, qu'il voulait attirer chez lui; il y réussit parfaitement; il y aurait encore mieux réussi s'il avait adopté la formule 20, et il y aurait complètement échoué si, par un acte arbitraire que M. Cernuschi attribue aux gouvernements la possibilité de faire, il avait décrété tout à coup qu'aux Etats-Unis, du moins, le kilo d'or ne vaudrait plus que 10 kil. d'argent.

Que serait-il arrivé sur les marchés des métaux précieux de New-York? Il serait arrivé que tout l'argent du globe se serait précipité aux Etats-Unis pour s'échanger dans la proportion de 10 kilos contre 1 d'or, puisque ce même kilo d'or se serait converti en France ou sur le marché de Londres contre au moins 15 1/2 kilos d'argent. Mais les marchands d'or de New-York auraient-ils ratifié les évaluations de leur gouvernement? auraient-ils admis la proportion 10, lorsque la proportion du marché était 15 1/2? Qu'auraient-ils donc fait à leur tour? Ils auraient accumulé l'or américain, l'auraient fondu et seraient venus purement et simplement le vendre sur les marchés de Londres et de Paris, puisque l'or aurait valu à Londres et à Paris un tiers de plus qu'à New-York.

Laissons donc encore l'arbitraire de côté. L'arbitraire n'a rien à voir dans les lois, et s'il est un domaine d'où il est toujours sévèrement banni par une force supérieure, c'est le domaine monétaire.

En définitive, pour tout homme de sens, quelle différence de valeur y a-t-il entre un lingot d'argent pesant 1,000 kilog. et une caisse de pièces de 5 fr. ou de dollars pesant le même poids, la qualité de l'argent étant la même? Si le gramme d'argent du lingot est estimé à une valeur donnée, sera-t-il possible à un gouvernement quelconque, parce qu'il aura converti le lingot en rondelles d'argent plus ou moins épaisses et contenant plus ou moins de grammes, de doubler, de tripler, de décupler, de centupler la valeur du gramme mis en rondelles, de manière que 1,000 kilog. d'argent de même qualité puissent valoir en rondelles cent fois ce qu'ils valent en lingot?

Ce que nous disons de l'argent, à plus forte raison le dirons-nous de l'or; car plus le métal devient précieux et plus s'accuse l'impuissance des gouvernements d'en modifier la valeur pour les besoins journaliers et modiques des populations; les gouvernements pourront donner une valeur fictive à une certaine quantité de cuivre ou de nickel, parce que, pour ces métaux, les frais de fabrication sont relativement très élevés. Mais cette faculté disparaît déjà avec l'argent; elle n'est plus sérieusement discutable avec l'or, parce que, dans la production de l'argent, les

frais de fabrication ont une proportion encore plus élevée que pour l'or. Mais qui pourrait soutenir que les gouvernements ont la faculté de centupler la valeur de l'or, ou même de la décupler, ou même de la doubler, ou même d'y ajouter une quantité quelconque autre que la représentation des frais de fabrication, parce qu'ils auront converti un lingot d'or en pièces de 20 francs?

Donc, ni le choix de la monnaie, ni la proportion de valeur entre les divers métaux monétaires n'appartiennent à l'arbitraire des gouvernements ou à la fantaisie des peuples.

Comme Turgot, comme Adam Smith, comme Ricardo, comme lord Liverpool, comme Rossi l'ont définitivement démontré, les métaux précieux interviennent dans les échanges, non pas à titre fictif et comme une sorte de toise gouvernementale, mais à titre de marchandises qui servent d'intermédiaire dans les échanges et à la valeur desquelles toutes les autres marchandises sont rapportées; la mission des gouvernements consiste, pour faciliter les échanges, à indiquer la valeur de la monnaie au moyen de la frappe, mais leur devoir rigoureux est et a toujours été que la valeur attribuée à la monnaie se trouvât dans le rapport le plus exact possible avec la valeur comme marchandise des métaux précieux dont les monnaies sont composées, parce que la valeur des métaux précieux elle-même est le résultat de la combinaison de toutes les valeurs sur les marchés de toutes les marchandises.

De même qu'il n'appartient pas aux gouvernements de fixer la valeur des blés, des riz, des bois, des fers, des vins, des cotons, des houilles, des laines, des soies, de même il ne leur appartient pas de fixer la valeur de l'or et de l'argent; et les monnaies qu'ils frappent ne peuvent avoir que la valeur des métaux précieux sur le marché général, parce qu'il n'y a pas deux or ni deux argents sur le globe.

Il résulte de ces considérations que les discussions des conférences monétaires ont un terrain extrêmement limité. Qu'importent les opinions, les discours, les brochures et même les résolutions? Est-ce que les marchands d'or de Londres, de Paris et de New-York prendront pour règles de leurs échanges les résolutions d'une conférence quelconque? Que consulteront-ils? Les opinions des conférenciers ou bien les dépêches leur annonçant la production de tel ou tel pays, les besoins de tel ou tel autre, les cours sur telle ou telle place? Prendront-ils en plus sérieuse considération les décrets des gouvernements?

Ou bien les gouvernements ne seront pas unanimes. — Dans ce premier cas, il est clair que le métal qui, par un gouvernement ou par un groupe de gouvernements, sera admis à un taux supérieur ou inférieur à sa valeur intrinsèque, tendra à accourir sur le territoire de ces gouvernements ou à l'abandonner. Si donc les gouvernements, réunis en conférence à Paris, donnaient à l'or une valeur inférieure à sa va-

leur actuelle, et à l'argent une valeur supérieure, que se passerait-il? L'or tendrait à quitter le pays où il serait maltraité, et l'argent à se précipiter dans les pays où il serait le favori.

Ou bien les gouvernements seront unanimes pour diminuer la valeur d'un des métaux précieux et à accroître celle de l'autre. — C'est l'hypothèse dans laquelle se sont placés les promoteurs de la conférence actuelle; ils reconnaissent que leurs efforts seront inutiles si tous les Etats tous les gouvernements n'adoptent pas les résolutions de la conférence; mais ils affirment que si tous les gouvernements adoptent les résolutions de la conférence, il sera facile de rendre à l'un des métaux précieux, qui est l'argent, —la valeur qu'il a en partie perdue.

V

Est-il vrai que, si tous les gouvernements s'entendaient, il serait possible, par des traités diplomatiques exécutoires, de restituer à l'argent la valeur qu'il n'a pas conservée sur le marché général des métaux précieux?

Nous touchons ici au principe même de la conférence monétaire, à l'opinion systématique de ses promoteurs et à une erreur grave qui subsiste encore, et qui est entretenue par plusieurs organes de la presse dans un grand nombre d'esprits.

Quelle a été toujours et quelle est la fonction des gouvernements vis-à-vis la monnaie? Toute la question est là.

Si les gouvernements ont le pouvoir de donner une valeur de convention à une quantité quelconque d'or ou d'argent, nul doute qu'ils ne puissent, par un traité en bonne forme, faire remonter la valeur de l'argent au taux d'il y a dix ans.

Mais nous avons vu que, tout récemment, le gouvernement américain avait voulu mettre en circulation un dollar d'argent, en lui donnant une valeur supérieure à celle du marché, et que le peuple américain avait rejeté ce dollar, comme la mer rejette une épave. Cette expérience n'est pas ancienne, elle date de 1878, et tous les dollars frappés dans ces conditions sont encore soigneusement empilés dans les caisses du Trésor de Washington.

Et comment en aurait-il été différemment? Dans son numéro du 11 décembre dernier, le *Financial and Commercial Chronicle* n'a-t-il pas fait remarquer que, d'après le cours de l'or, la quantité d'argent que le dollar devrait contenir serait 476.9 grains, au lieu de 412.5 qu'il contient actuellement? Aussi, le gouvernement a-t-il proposé de relever à 450 grains la quantité d'argent contenue dans le dollar.

Est-il possible d'admettre que ce que le gouvernement américain a été impuissant à accomplir puisse être entrepris avec succès par tous les gouvernements réunis? Pourquoi le dollar américain d'argent n'a-

t-il pu entrer dans la circulation monétaire américaine? Uniquement parce que la quantité d'argent contenue dans ce dollar ne correspondait pas à la valeur de la même quantité d'argent en lingot.

De même, en 1834, qu'a fait le gouvernement américain pour attirer et conserver l'or dans la circulation monétaire des Etats-Unis? Il a donné à l'or une valeur supérieure à celle que l'or avait sur le marché, et à l'argent, au contraire, une valeur inférieure.

Ces deux exemples paraissent topiques; ils prouvent que les gouvernements n'ont pas le pouvoir de régir les faits monétaires à leur gré. Au surplus, c'est l'histoire de la monnaie dans tous les Etats, et notamment en France.

Le fait qu'une monnaie quelconque, d'or ou d'argent, serait portée à une valeur supérieure à son titre par tous les gouvernements peut être accepté au premier abord par beaucoup d'esprits, parce que la plus grande difficulté que rencontre un Etat pour faire accepter un monnayage à un taux supérieur à sa valeur intrinsèque, c'est le contrôle exercé par les autres Etats.

L'unanimité de l'entente des Etats supprime le contrôle ou semble le supprimer; mais ce n'est qu'une apparence : le véritable contrôle subsiste, et ce contrôle c'est le marché des métaux précieux dans tous les pays. Sur ce marché, les raisons économiques de la valeur agissent seules. L'offre et la demande, basées sur les frais de production, règlent les prix. Il en résulte que, quels que soient les décrets monétaires des gouvernements, les métaux précieux ont sur le marché un prix variable comme toutes les marchandises.

Qu'arriverait-t-il donc si, par exemple, l'argent-monnaie était porté par les gouvernements à une valeur supérieure de 14 0/0 au prix de l'argent-métal sur le marché? (C'est la différence actuelle pour l'argent entre le cours du métal et sa valeur monétaire.) Il arriverait de deux choses l'une, — ou que les marchands d'argent-métal livreraient l'argent à 14 0/0 au-dessous de son cours, — ce qui est contradictoire dans es termes, — ou qu'ils exigeraient la différence entre la valeur de l'argent-métal et la valeur de l'argent-monnaie. Ce qui serait la preuve de l'impuissance de l'argent-monnaie.

D'où la nécessité, pour tous les gouvernements, en frappant une monnaie obligatoire d'une valeur supérieure à son cours métallique, de fermer le marché libre des métaux précieux, puisque ce marché exercerait sur la monnaie un contrôle qui ruinerait leurs décrets. Mais nous entrons en plein dans la théorie du maximum, et débattre la théorie du maximum en présence des Américains, des Anglais, des Allemands, c'est l'extravagance même.

L'erreur des promoteurs de la Conférence est donc de ne pas savoir que les gouvernements sont impuissants, au point de vue économique,

pour faire prévaloir leurs décrets monétaires, parce que ces décrets monétaires n'ont de valeur que lorsqu'ils sont ratifiés par le commerce, seul maître sur tous les marchés du globe.

Le commerce universel est donc le contrôleur suprême de tous les gouvernements, comme le commerce particulier de chaque Etat est le contrôleur spécial de chaque gouvernement.

De même que le marché des métaux précieux de Londres contrôle tous les actes, tous les décrets monétaires du gouvernement anglais et les régit bien plus que lui, de même les marchés de Paris, de New-York, de Berlin, etc., exercent le même contrôle sur leur gouvernement respectif.

Avons-nous besoin de rappeler ici qu'une des causes les plus sérieuses de la chute des Stuarts a été leur prétention de régir les faits monétaires, et que les puissants orfèvres de Londres ont été parmi les plus énergiques fondateurs du gouvernement nouveau, auquel l'Angleterre doit sa prépondérance économique et politique ?

VI

Reconnaissons, au surplus, que l'erreur que nous réfutons est d'ancienne date en France. Dans son rapport aux consuls sur l'organisation monétaire de la France, M. Gaudin, il y a quatre-vingts ans, affirmait, comme les promoteurs de la conférence, que la valeur donnée au franc d'argent serait perpétuelle et le rapport entre l'or et l'argent immuable.

« Les objets et marchandises, s'écriait le sénateur, varieront d'après des proportions diverses, mais la valeur de l'argent ne variera jamais, et le 15 1/2 sera immuable. »

Mais qu'est devenue l'immutabilité prédite par M. Gaudin?

Est-ce à dire cependant que la Conférence, l'œuvre entière de la Conférence, soit condamnée à l'avance et que la réunion de tant d'hommes si distingués ne puisse contribuer à améliorer la situation monétaire actuelle, qui laisse grandement à désirer pour la plupart des Etats? Ce serait se méprendre sur nos critiques que de croire que nous considérerions ce congrès comme frappé à l'avance d'impuissance.

Nous ne voyons pas un seul Etat qui ne soit intéressé à ce que cette conférence porte quelques fruits. L'Angleterre, qui semble l'Etat le plus à l'abri des perturbations monétaires, n'a-t-elle pas à côté d'elle l'Inde, qui est certainement, de toutes les contrées du globe, la plus éprouvée par la baisse de l'argent? Les Etats-Unis, le Brésil, le Pérou, le Chili, la Bolivie, le Mexique, n'ont-ils pas à vendre l'argent qu'ils tirent de leurs mines et à ouvrir à cet argent les hôtels de monnaie, à peu près fermés dans toute l'Europe? La Russie, l'Autriche, l'Italie n'ont-elles pas ou à relever un papier-monnaie déprécié, comme le rouble-papier, ou

à entreprendre l'amélioration de leur circulation trop exclusivement fiduciaire ?

L'Allemagne elle-même n'a-t-elle pas encore un stock d'argent dont elle voudrait relever la valeur ? Inutile de s'occuper de l'effroyable anarchie monétaire de la Turquie; mais les régents de la Banque de France ne seraient pas fâchés de diminuer en partie le stock d'argent de la Banque, qui est aujourd'hui de 1,230,000,000 de fr., et sur lequel la perte s'élève à 14 0/0. Enfin, le public français lui-même n'est pas sans quelques préoccupations à l'endroit de l'accumulation d'argent qui s'est faite dans le pays.

Ainsi, il y a unanimité dans le besoin de conserver à l'argent sa fonction monétaire ; et certainement la Conférence rendrait un service éminent à tous les Etats si, sans y parvenir entièrement, elle préparait les voies à une amélioration prochaine.

VII

Nous ne sommes pas de ceux qui, sans exagérer, surtout dans les matières économiques, l'efficacité des conférences, nient que la Conférence actuelle, si elle est dirigée sans parti pris et en dehors de toutes théories préconçues, pourra contribuer à préparer les solutions qu'un long avenir seul réalisera. A cet égard, nous nous associerons, jusqu'à un certain point, aux idées exprimées par le ministre des finances de la France à l'ouverture de la conférence.

« Nous espérons que des discussions qui auront lieu dans cette assemblée jaillira la lumière ; nous espérons qu'il sera démontré, par les données de la théorie et par celles de l'expérience, que le bimétallisme international est le seul système qui puisse ramener la régularité monétaire dans toutes les parties du monde. » C'est dire que nous n'entendons pas proscrire l'argent et que nous pensons que la fonction de l'argent comme l'un des instruments de la circulation monétaire doit être conservée.

Sur ce point, nous nous séparons des économistes qui admettent, dans l'état présent de la circulation monétaire dans le monde, la nécessité ou la possibilité de renoncer à l'argent comme l'un des instruments de la circulation monétaire universelle.

Il suffit, à cet égard, de se rendre compte de la situation de l'Inde, de la Chine, de la Russie, de l'Autriche-Hongrie, de l'Italie et de tous les Etats de l'Amérique du Sud et de toutes les parties de l'empire ottoman, qui représentent de beaucoup les plus grandes agglomérations humaines et qui n'ont que l'argent pour instrument monétaire, pour reconnaître qu'il n'est pas possible de rejeter l'argent hors de la circulation monétaire universelle.

Ces agglomérations comptent près de 900 millions d'hommes dispo-

sant de territoires immenses et producteurs des denrées les plus recherchées par le commerce général. Il faut ajouter que les relations commerciales de l'Europe occidentale et des Etats-Unis, nations chez lesquelles l'or s'est accumulé par suite de leur immense supériorité économique, prennent tous les jours un accroissement plus grand, et qu'il s'est créé, entre les nations qui ont l'argent et les nations qui ont l'or, une communauté d'intérêts qui doit être réglée à un point de vue de justice supérieure.

Ce sont des considérations dont, à notre avis, M. Victor Bonnet, membre de l'Institut, n'a pas tenu suffisamment compte dans la remarquable communication qu'il a faite récemment à l'Académie des sciences morales et politiques. Comme lui, nous reconnaissons que l'argent est un métal déprécié, incommode et inférieur; que l'or suffit à la circulation monétaire des peuples riches de l'Europe occidentale ; qu'il est inadmissible de donner à l'argent-monnaie une valeur supérieure à l'argent-métal ; que l'hypothèse de l'unanimité des Etats pour réhabiliter l'argent en lui attribuant une valeur qu'il n'a plus est contraire au sens commun et, enfin, qu'il n'appartient pas et qu'il n'a jamais appartenu aux gouvernements de rendre des décrets monétaires.

Mais les mono-métallistes, c'est-à-dire les hommes d'Etat, les économistes et les financiers, qui voudraient réduire le rôle monétaire de l'argent à être une simple monnaie d'appoint, tiennent-ils assez compte des intérêts généraux de tous les peuples et de la solidarité qui relie ces intérêts ?

C'est ce qui nous porte à proposer que la Conférence monétaire étudie sérieusement la question de la frappe d'une monnaie d'argent internationale, dont le poids, le titre et la valeur seraient fixés par une convention diplomatique, en prenant pour fondement de la valeur la moyenne du cours de l'argent-métal depuis 1875. Sans doute, cette moyenne serait établie sur un très petit nombre d'années, mais la baisse de 14 0/0 subie par l'argent depuis 1875 semble avoir atteint un niveau qu'elle dépassera difficilement, surtout si la frappe d'une monnaie d'argent internationale vient soutenir sur le marché le prix de l'argent. Au besoin on pourrait majorer la moyenne.

Il y a un certain cercle vicieux dans la situation de l'argent: d'un côté, si la frappe de l'argent augmente, la dépréciation de l'argent deviendra plus grande; il faut donc arrêter la frappe de l'argent. D'un autre côté, si on arrête la frappe de l'argent, il est évident que la baisse de l'argent sur le marché des métaux précieux continuera de s'accentuer jusqu'à ce qu'on arrête la production des mines.

Enfin, il ne s'agit que d'un essai, et un essai d'un haut intérêt, puisque la majorité des peuples en est encore aujourd'hui à la monnaie d'argent.

VIII

De quoi s'agit-il en réalité? Il s'agit de trouver un *modus vivendi* entre les peuples qui possèdent l'or et les peuples qui possèdent l'argent.

Il y aurait assez d'or dans le monde, selon M. Victor Bonnet, pour suffire à tous les besoins. Il évalue cette quantité à 25 milliards d'or ; nous ne discuterons pas ces chiffres, qui sont impossibles à vérifier ; on attribue 5 milliards d'or à la France, 2 à l'Angleterre, 3 aux Etats-Unis, en tout 10 milliards ; nous cherchons vainement où sont les 15 autres milliards. Nons sommes donc portés à penser que l'or, quant à présent, ne peut suffire à la circulation monétaire du monde, et que la fonction de l'argent est encore nécessaire.

Mais cette fonction de l'argent ne peut être arbitraire ; il ne saurait appartenir aux gouvernements de donner à l'argent-monnaie une valeur que n'a pas l'argent-métal. Il faut procéder aujourd'hui comme le gouvernement de Louis XVI a procédé en 1785 ; « la proportion du marc d'or au marc d'argent (le marc était le poids dont on se servait alors en France et en plusieurs Etats de l'Europe pour peser l'or et l'argent) n'est plus relative aujourd'hui à celle qui a été successivement adoptée en d'autres Etats, ce qui fait naître la spéculation de vendre nos monnaies d'or aux étrangers. Le préjudice qui en résulte à plusieurs genres de commerce, par la diminution déjà sensible des espèces d'or dans notre royaume, a rendu indispensable d'en ordonner une nouvelle fabrication comme seul moyen de remédier au mal, en faisant cesser son seul principe. Par cette opération, le rapport de nos monnaies d'or ou monnaies d'argent se trouvera rétabli dans la mesure qu'exige celle qui a lieu chez les autres nations, l'intérêt de les exporter disparaîtra, etc. »

La proportion ancienne était 15, la proportion nouvelle fut 15 1/2. Nous empruntons cette citation à la brochure de M. H. Cernuschi. « Le nombre de 15 1/2, ajoute l'auteur de la brochure, n'avait rien de cabalistique en 1785, et il n'a rien de cabalistique en 1881. » D'accord : s'il n'a rien de cabalistique, s'il n'est pas immuable, comme l'affirmait M. Gaudin, il peut donc être changé, et d'après le précédent du gouvernement de Louis XVI, il doit être changé. La proportion 15 1/2, donnée en 1785 par le cours de l'argent-métal, doit être convertie dans la proportion nouvelle donnée en 1881 par l'argent-métal.

Tout indique que cette proportion suffira pendant un temps assez long pour permettre une expérience concluante de l'efficacité de la monnaie d'argent internationale. Cette monnaie, en vertu des conventions intervenues entre les différents Etats, pourra être employée dans les payements internationaux; les Etats à stocks d'or et d'argent, tels que la

France et l'Allemagne, conserveront leur situation monétaire intérieure actuelle ; si l'expérience réussit, ils pourront convertir plus tard leur stock d'argent en monnaie d'argent du même poids, du même titre et de la même valeur que la monnaie internationale ; si l'expérience échoue, ils n'auront point fait les frais d'un monnayage nouveau pour leur stock d'argent. Les peuples à stock d'argent seuls trouveront, dans la monnaie internationale, un instrument nouveau d'échange dont l'acquisition leur sera moins onéreuse que la refonte de leur monnaie d'argent actuelle, puisque cette refonte est incertaine dans ses résultats ; enfin, les peuples producteurs d'argent, dont les embarras sont grands, et qui doivent inspirer moins d'intérêt que les autres, pourront espérer placer une certaine partie de leur production ; mais il faut qu'ils demeurent convaincus, notamment les Américains qui sont les plus grands producteurs d'argent du monde, qu'ils ne parviendront pas à vendre leur argent, sous forme de monnaie, à un taux supérieur à sa valeur comme métal ; heureux même s'ils le vendent au cours actuel de l'argent métal.

IX

Il importe, en effet, de ne pas oublier qu'il y a entre les Etats-Unis et les autres peuples, dans la question de l'argent, une différence d'intérêt de premier ordre. Avant tout, les Américains sont des producteurs d'argent ; depuis dix ans, les mines d'argent des Etats-Unis, à elles seules, ont donné une production d'argent de 340 millions de dollars, c'est-à-dire 1,700 millions. En 1880, cette production s'est élevée à 40 millions de dollars, soit plus de 200 millions de francs pour les Etats-Unis seulement. C'est cette énorme production d'argent des Etats-Unis qui préoccupe, à juste titre, les économistes français.

Ils craignent que, par des mesures prématurées et préconçues, le gouvernement français ne compromette la situation monétaire de la France, en prenant vis-à-vis des autres peuples, et notamment vis-à-vis des Etats-Unis, des engagements diplomatiques qui pourraient troubler la situation monétaire du pays. L'essai de monnaie internationale dont nous parlons laisserait toute chose en état. La France et les divers Etats composant l'Union latine conserveraient leur situation monétaire intérieure actuelle. La frappe de l'argent avec le poids, le titre et la valeur d'aujourd'hui continuerait à être limitée. Si la circulation de cette monnaie internationale d'argent obtenait la faveur du public et entrait largement dans la pratique des affaires, ce serait le meilleur critérium des changements à opérer dans la frappe de la monnaie d'argent de chaque Etat ; si elle n'obtenait pas cette faveur, c'est que la fonction de l'argent serait désormais réduite à la monnaie d'appoint ; ainsi les théories en présence seraient soumises à la vérification de l'expérience.

Et, en matière monétaire, l'expérience joue nécessairement un grand rôle.

Dans la situation monétaire présente du monde, on peut admettre que la baisse de l'argent est un fait irrévocablement acquis ; mais la baisse de l'argent ne signifie pas l'abandon de l'argent comme instrument monétaire ; la production des mines d'argent du Mexique et du Pérou, prolongée pendant trois siècles, a eu pour résultat de ramener le rapport de l'argent à l'or de 10.75 à 15.42, soit une différence de 4.67. Il a fallu trois siècles pour produire cette différence, mais l'argent a conservé sa fonction monétaire. De 1860 à 1880 la baisse de l'argent a été de 2.64 ; cette baisse peut encore s'accentuer, mais elle rencontrera son terme, comme la baisse qui s'est produite du XVe au XVIIIe siècle a rencontré le sien, et l'argent conservera sa fonction monétaire, mais dans des conditions différentes.

Voilà ce qu'enseigne l'expérience ; et la direction actuelle des sciences économiques, tout en tenant compte de l'influence des théories, est de faire chaque jour une part plus large aux faits révélés par l'expérience.

Aussi, dans le débat si intéressant dont nous avons présenté à nos lecteurs les principaux arguments, il ne nous est pas possible de conclure en faveur de ceux qui demandent la démonétisation actuelle de l'argent.

Nous pensons qu'ils ne tiennent pas assez compte des besoins et des faits, et nous repoussons la démonétisation de l'argent, comme nous aurions repoussé, il y a trente ans, la démonétisation de l'or.

Sans doute, démonétiser l'or était une prétention scientifique bien plus fausse que celle de démonétiser l'argent ; mais elle reposait sur la même erreur fausse : le sacrifice des faits à des théories préconçues.

X

Sont également préconçues la théorie d'après laquelle le rapport de l'argent à l'or serait immuable et cette autre théorie qui investirait les gouvernements du droit de donner à la monnaie une valeur arbitraire.

Sur ce point si grave, nous nous en tenons à la résolution votée par le congrès des banquiers américains dans la session de Saratoga, au mois d'août 1880, et au discours très remarquable de M. Georges S. Coe, de New-York :

« Le congrès déclare que le monnayage de 2 à 4 millions de dollars « d'argent par mois d'une valeur commerciale inférieure au rapport « indiqué par la valeur du dollar or, sans avoir égard aux besoins et à « la pratique du commerce pour de tels dollars argent, est une cause

« de dépréciation pour la valeur de la circulation, de troubles dans les « affaires, d'embarras pour le Trésor, d'exportation de l'or, de difficultés « financières générales, et qu'il est urgent que le Congrès, réformant « la loi du 28 février 1878, fasse concorder la valeur de la circulation « de l'argent avec la valeur de l'étalon d'or. »

Plus de deux mille banquiers assistaient à cette réunion, — congrès monétaire qui avait bien aussi son importance, tenu dans la contrée où l'or et l'argent sont produits avec la plus grande abondance.

Or, qu'a décidé ce congrès ? L'or et l'argent doivent être maintenus dans la circulation monétaire, mais c'est l'or qui est le métal supérieur ; c'est lui qui règle la valeur de l'argent. Il n'appartient pas au gouvernement des Etats-Unis de donner à l'argent une valeur plus grande que celle qui résulte du rapport établi entre lui et l'or sur le marché des métaux précieux.

Les faits monétaires, si importants, attestés par la situation présente des Etats-Unis, s'imposent à tous les esprits impartiaux : l'or est l'instrument supérieur de la circulation monétaire, l'importance de l'argent tend à s'amoindrir ; néanmoins, l'argent est encore nécessaire à la circulation monétaire du monde.

L'ancien rapport de valeur entre l'or et l'argent a changé parce que les besoins de l'argent ont diminué.

Il ne reste donc qu'à constater quelle est la nouvelle proportion du rapport de valeur entre l'or et l'argent.

Cette proportion ne peut être indiquée que par l'expérience.

La monnaie internationale d'argent sera le moyen de faire cette expérience. (*Revue de la Finance*, nos des 20 et 30 avril 1881.)

E. Fournier de Flaix.

LOI DU 7 MAI 1881 RELATIVE A L'ÉTABLISSEMENT DU TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté, le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le tarif général relatif à l'importation et à l'exportation est établi conformément aux tableaux A et B annexés à la présente loi.

Les infractions à la disposition prohibant la sortie des chiens de forte race par les frontières de terre donneront lieu à l'application des peines édictées par la loi du 28 avril 1816 pour les importateurs en contrebande des marchandises prohibées.

Art. 2. — Les produits d'origine extra-européenne, importés d'un pays d'Europe, seront soumis aux surtaxes spécifiées dans le tableau C annexé à la présente loi.

Les sucres étrangers continueront à acquitter les surtaxes établies par la loi du 19 juillet 1880.

Les produits européens, importés d'ailleurs que des pays d'origine, acquitteront les surtaxes spécifiées au tableau D annexé à la présente loi.

Art. 3. — Les droits et immunités applicables aux produits importés des colonies et possessions françaises sont fixés conformément au tableau E annexé à la présente loi.

Pour les colonies qui ne sont pas régies par le sénatus-consulte du 3 mai 1854, complété par celui du 4 juillet 1866, les tarifs de douane seront établis par décret du Gouvernement métropolitain, le Conseil d'Etat entendu.

Art. 4. — L'article 19 de la loi du 27 juillet 1822 est modifié et complété ainsi qu'il suit:

Les deux négociants ou fabricants adjoints aux commissaires experts pour chaque affaire de douane seront, à l'avenir, désignés, l'un par la douane, l'autre par le déclarant, et choisis sur une liste que dressera, chaque année, la Chambre de commerce de Paris. Dans le cas où l'une des parties refuserait de désigner son arbitre, cette désignation sera faite, sur la même liste, à la requête de l'autre partie, par le juge du canton dans lequel sera situé le bureau d'importation. Si les deux experts tombent d'accord, le comité d'expertise légale enregistrera leur décision qui sera définitive. En cas de désaccord, le comité d'expertise, opérant dans les conditions prescrites par l'article 19 de la loi du 28 juillet 1822, remplira le rôle de tiers arbitre et décidera en dernier ressort.

La même procédure sera suivie pour les expertises relatives aux marchandises taxées à la valeur. Lorsque la valeur constatée par les experts sera supérieure à la valeur déclarée, on appliquera les pénalités édictées par l'article 21 du titre II de la loi du 22 août 1791, en matière de fausses déclarations quant à l'espèce.

Art. 5. — La forme des déclarations à faire à la douane sera déterminée par décrets.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 7 mai 1881. JULES GRÉVY.

Le ministre de l'agriculture et du commerce, P. TIRARD.

(Suivent dans le *Journal officiel* du 8 mai 1881, les tableaux A, B, C, D, formant 17 pages.)

LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES.

(*Rapport présenté au Président de la République par le président de la Commission supérieure du travail des enfants et des filles mineures employées dans l'industrie en* 1879.)

Monsieur le Président, l'Assemblée nationale, dans sa séance du 19 mai 1874, votait une loi, promulguée le 3 juin et mise en vigueur à partir du 4 juin 1875. Elle avait été conçue en vue d'améliorer la situation de la jeune population ouvrière, tant au point de vue physique qu'au point de vue moral.

L'article 21 de cette loi institue, auprès du ministère de l'agriculture et du commerce, une commission supérieure [1] chargée de veiller à son application, et l'article 24 prescrit à son président d'adresser chaque année au chef de l'Etat un Rapport général sur les résultats de l'inspection et sur les faits relatifs à l'exécution de la loi.

Me conformant à ce devoir, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, dans quatre Rapports successifs, des mesures qui ont été prises en vue de l'exécution de la loi et des résultats obtenus dans le cours de chacune des années 1875, 1876, 1877 et 1878.

Cette première période, consacrée à la mise en œuvre de la nouvelle législation, a été plus particulièrement réservée à l'organisation du service de l'inspection, à la rédaction des règlements d'administration publique[1], destinés à compléter l'ensemble des dispositions législatives, à l'envoi au préfet et aux inspecteurs divisionnaires des instructions nécessaires pour faire connaître la loi, faire apprécier ses bienfaits et amener partout son application régulière. S'inspirant des intentions fermes, mais bienveillantes, de l'administration, les inspecteurs, aidés du bon vouloir des industriels, sont parvenus, par des efforts persévérants, à triompher des difficultés qu'ils ont rencontrées au début. Les progrès, lents d'abord, se sont accentués à mesure que la loi était mieux connue, et j'ai la satisfaction d'être autorisé à déclarer aujourd'hui qu'elle est en pleine application sur tout le territoire de la France.

Pour apprécier les résultats acquis à la fin de 1879, il convient de mettre en regard chacune des dispositions de la loi et les informations qui s'y rapportent. C'est une confrontation que je vous demande la per-

---

[1] Cette commission est ainsi composée : MM. Dumas, de l'Académie française, ancien ministre de l'agriculture et du commerce, président; Corbon et Dauphinot, sénateurs; Brelay, Léon Renault et Richard Waddington, membres de la Chambre des députés; Tallon, avocat général à Lyon; Girard, directeur du commerce intérieur, et Roux, chef du bureau de l'enseignement professionnel du travail des enfants dans les manufactures, secrétaire.

mission de faire cette année, et pour en rendre les résultats plus sûrs, j'ai dû attendre que les Rapports des inspecteurs fussent parvenus au ministère et discutés contradictoirement.

SECTION Ire. — *Age d'admission. — Durée du travail.*

L'article 1er dispose que la loi est applicable dans tous les établissements industriels, manufactures, fabriques, usines, mines, chantiers et ateliers. Malgré des travaux d'une importance incontestable, nous ne possédons pas une statistique complète de tous ces établissements. La préfecture de police, à la fin de l'année 1878, avait constaté, dans le département de la Seine, l'existence de 16,121 ateliers, savoir : Paris, 13,510 ; Sceaux, 1,096, et Saint-Denis, 1,515.

Depuis lors, l'inspecteur divisionnaire, secondé par l'inspection auxiliaire, a dressé un relevé général des usines et ateliers et donné, sous forme de tableau, les résultats relatifs à l'application de la loi. Ce travail mérite d'être signalé. (Une statistique semblable pour chaque département serait nécessaire.) Pour être complet, il devrait comprendre encore cependant un certain nombre de petits ateliers que le temps n'a pas permis de visiter. Je constate que 13,778 visites ont été faites, en 1879, chez 8,891 industriels appartenant aux 20 arrondissements de Paris et aux 71 communes de la banlieue, et se répartissant en 74 groupes d'industries, qui emploient un personnel de 120,385 ouvriers, lesquels se divisent de la manière suivante :

Hommes.....	52.753	Garçons.....	9.374
Femmes.....	27.774	Filles.....	13.648
Filles mineures...	16.836	formant un total de	120 385 ouvriers.

Ces chiffres suffisent pour faire comprendre de quelles conséquences serait, pour l'avenir du pays, l'abandon de toute surveillance à l'égard de cette jeune population, sans cesse renouvelée. Mais ne démontrent-ils pas aussi l'impuissance de l'inspection de l'Etat à pénétrer dans un détail qui relève absolument du domaine municipal ?

Les chiffres produits par les autres inspecteurs sont dans des proportions analogues. Tant que le service de l'inspection auxiliaire n'aura pas été organisé dans chaque arrondissement industriel, il ne sera pas possible d'établir une statistique générale exacte de la situation des enfants employés dans ces ateliers.

L'article 2 de la loi fixe à 12 ans au moins, sauf quelques exceptions déterminées par les règlements des 27 mars 1875 et 1er mars 1877, l'âge auquel les enfants peuvent être admis dans l'industrie. On peut dire que cette disposition est d'une application générale maintenant. Les exceptions sont fort rares. C'est un résultat considérable, et, il est permis de l'affirmer, un effet bienfaisant et certain de la loi.

Aux termes de l'article 3, l'enfant, jusqu'à l'âge de 12 ans révolus, ne peut être assujetti à une durée de travail de plus de six heures par jour, divisées par un repos. A partir de 12 ans, il ne peut encore être employé plus de douze heures par jour, divisées par des repos.

Quelques infractions à cet article ont été constatées encore ; celles qui, après avertissement préalable, ont été relevées de nouveau, ont fait l'objet de procès-verbaux destinés à recevoir la suite qu'ils comportent.

SECTION II. — *Travail de nuit, des dimanches et des jours fériés.*

L'article 4 interdit le travail de nuit (de neuf heures du soir à cinq heures du matin) aux enfants au-dessous de 16 ans et, dans les usines et manufactures, aux filles mineures de 16 à 21 ans.

Le travail de nuit a, pour ainsi dire, entièrement cessé dans les ateliers où il n'est pas autorisé. Les exceptions sont déterminées par un règlement d'administration publique.

Les dispositions des articles 5 et 6, relatives au repos du dimanche et des jours fériés, sont généralement observées. Quelques maîtres verriers persistaient à employer les enfants le dimanche. Ils avaient adressé à ce sujet des réclamations que la commission supérieure a examinées avec le plus grand soin. Elle a persisté à penser qu'il y aurait lieu de tenir à l'exécution des prescriptions réglementaires dans les verreries, tout comme dans les autres usines. La plupart des verriers se sont déjà soumis et les autres sont mis en demeure de satisfaire aux obligations de la loi.

SECTION III. — *Travaux souterrains.*

L'article 7 interdit l'emploi des enfants dans les travaux souterrains des mines, minières et carrières avant l'âge de 12 ans révolus. Les filles et les femmes ne peuvent être admises dans ces sortes de travaux. Ces prescriptions sont observées. Les rares exceptions constatées ont été réprimées.

SECTION IV. — *Instruction primaire.*

D'après les articles 8 et 9, les enfants de 10 à 12 ans sont obligés de suivre les classes d'une école pendant le temps libre du travail, et les enfants de 12 à 15 ans se divisent en deux catégories : 1° ceux qui ont reçu l'instruction primaire élémentaire et qui sont munis d'un certificat d'étude ; 2° ceux qui sont illettrés ou dont l'instruction insuffisante ne leur permet pas d'obtenir ce certificat. Ces derniers sont tenus d'aller à l'école et de prouver leur assiduité aux classes au moyen d'une feuille de présence dressée par l'instituteur et remise chaque semaine au patron.

La nécessité de l'instruction est généralement reconnue et l'un des plus grands bienfaits de la loi aura été de rendre l'instruction de la jeune génération ouvrière obligatoire. Mais si l'application des dispositions qui ont trait à l'instruction primaire a fait des progrès sensibles, elle laisse encore trop à désirer dans beaucoup de localités, et notamment dans les usines de l'extrême Ouest, où l'on s'occupe de la préparation des conserves de poissons. Les enfants employés à ce travail ne fréquentent aucune école et demeurent dans un état fâcheux d'ignorance. Les efforts de l'inspection tendent à faire cesser cette regrettable situation.

En général, et spécialement sur les points où il existe des écoles d'usines bien organisées, le niveau de l'instruction s'élève rapidement. Le nombre des écoles privées installées dans les fabriques, qui était de 451 au 1er janvier 1879, s'était élevé à 608 au 1er janvier 1880. Quelques cours spéciaux établis par les municipalités rendent, en outre, de grands services.

L'organisation des écoles de demi-temps présente toujours de grandes difficultés ; mais M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu, sur la demande de son collègue de l'agriculture et du commerce, mettre à l'étude la création d'écoles de ce genre ou de classes spéciales ouvertes de quatre heures et demie à sept heures du soir, semblables à celles que la préfecture de la Seine a organisées.

L'ensemble des enfants qui paraissent redevables de l'instruction à la loi de 1874 s'est élevé, en 1879, à 24,286 environ. Mais ce nombre est bien au-dessous de la vérité. En effet, on constate la fermeture de quelques écoles, dont la promulgation de la loi avait amené la création, certains industriels ayant cessé d'employer des enfants de moins de quinze ans, et le développement spontané de l'instruction leur ayant permis de trouver en nombre suffisant des enfants munis du certificat. Le nombre des certificats d'instruction délivrés en 1879 a été bien supérieur en effet, et surtout dans le département de la Seine, à celui de l'année précédente.

Une circulaire, émanée du département de l'instruction publique, à la demande de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, prescrit d'une manière définitive la formule dont les instituteurs doivent se servir pour la rédaction de ces certificats. Elle était devenue indispensable et elle a coupé court à des difficultés d'exécution qui aggravaient sans utilité les sages prescriptions de la loi ; en fait d'instruction, voulant le nécessaire, elle n'a pas exigé plus.

Parmi les mesures prises pour favoriser le développement de l'instruction, il convient de signaler celles qui ont été adoptées par les conseils généraux de la Seine-Inférieure et de l'Oise. Ils ont institué des prix ou livrets de caisse d'épargne en faveur des enfants les plus méri-

tants, parmi ceux qui fréquentent les écoles industrielles. Des souscriptions volontaires ont créé, en outre, dans la Seine-Inférieure, à l'usage des écoles de fabrique, des bibliothèques composées d'ouvrages relatifs aux industries locales et appropriés aux besoins des élèves.

Enfin, M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu, à la demande de son collègue de l'agriculture et du commerce, donner aux écoles de fabrique les cartes, modèles ou tableaux employés dans les écoles primaires de l'Etat.

SECTION V. — *Surveillance des enfants. — Police des ateliers.*

Les articles 10 et 11 concernent les formalités matérielles prescrites par la loi. Les enfants et les filles mineures doivent avoir des livrets d'identité faisant connaître exactement leurs nom, prénoms, la date et le lieu de leur naissance, leur domicile, etc. Les industriels doivent tenir un registre spécial pour l'inscription des enfants qu'ils occupent. Des mesures ont été prises pour que les livrets nécessaires soient fournis aux enfants, et ceux qui sont employés dans la grande industrie en sont généralement pourvus; mais ces livrets manquent encore dans beaucoup de petits ateliers.

A Paris et dans les communes rurales du département de la Seine, où les livrets sont délivrés dans chaque mairie, leur nombre, cette année, s'est élevé d'environ 50 0/0 sur 1878. Le progrès est notable dans les autres départements.

L'affichage de la loi dans les ateliers, prescrit par l'article 11, tend à se généraliser ; la stricte exécution de cette disposition est essentielle.

Les registres d'inscription, tenus avec plus de régularité, permettent un contrôle plus facile.

Les articles 12 et 13 ont trait à la sécurité des enfants et à la salubrité des ateliers. Les inspecteurs doivent s'assurer que les ateliers présentent les conditions d'hygiène et de sécurité nécessaires. Dans les usines à moteur mécanique, les roues, courroies, engrenages, etc., doivent être munis d'appareils protecteurs; les puits, trappes et ouvertures doivent être clôturés. Des améliorations importantes à cet égard ont été introduites dans les usines ; mais les contraventions sont malheureusement encore trop fréquentes et souvent suivies d'accidents entraînant d'ailleurs des responsabilités du ressort des tribunaux.

Un décret, en date du 22 septembre 1879, complète le décret du 14 mai 1875 concernant le travail des enfants dans les établissements classés comme insalubres, incommodes ou dangereux.

Aux termes de l'article 15, les propriétaires et les directeurs de grandes usines doivent s'efforcer de maintenir, pendant le travail, l'observation des lois de la morale et de la décence publique, surtout dans les locaux où sont réunis des ouvriers des deux sexes. Il faut compter

sur le développement des sentiments de la dignité personnelle et sur l'action bienfaisante de la vie de famille, pour assurer l'exécution de cet article de la loi, qui exige le double concours de la surveillance éclairée des chefs et de la bonne volonté des ouvriers eux-mêmes.

SECTION VI. — *Inspections.*

Les inspecteurs ont rempli leurs fonctions avec un zèle et un dévouement que l'étendue des circonscriptions confiées à leurs soins et l'absence des auxiliaires dont ils auraient besoin rendent de plus en plus nécessaires pour l'exercice de la surveillance dont ils sont chargés.

SECTION VII. — *Commissions locales.*

Les commissions locales, instituées par l'article 10, sauf un petit nombre, n'ont pas répondu aux vues du législateur. Nommées pour cinq ans, elles ont, pour la plupart, été renouvelées cette année ; espérons que le zèle des nouveaux membres vivifiera une institution destinée à rendre des services sérieux à la classe ouvrière et à mériter à ses membres la reconnaissance des familles.

Dans le département de la Seine, la constitution des commissions locales a fait un progrès bien propre à stimuler le zèle des autres départements. Le conseil général qui, en 1878, portait le nombre de ces commissions de 28 à 38, a créé, en 1879, des commissions de dames en nombre égal à celui des commissions locales d'hommes. Ces 76 commissions fonctionnent assidûment. Leurs rapports contiennent des renseignements intéressants et d'utiles observations sur les petits ateliers, qui échappent par leur nombre et leur exiguïté à l'action des inspecteurs de l'Etat. Ils font voir l'action de la loi pénétrant dans les moindres refuges du travail et surtout dans ceux qui, cherchant à échapper à toute surveillance, dissimulent leur existence et parviennent à soustraire les enfants qu'ils emploient à la protection de l'autorité.

Le conseil général de la Seine, en multipliant le nombre des commissions locales, a donné raison à la commission supérieure, qui a toujours considéré les inspecteurs de l'Etat comme destinés à veiller sur la grande industrie, et les commissions locales comme indispensables pour maintenir les petits ateliers dans l'obéissance de la loi.

On ne saurait donc reconnaître trop hautement le bien produit par les mesures que l'administration du département de la Seine a mises en vigueur.

Dans les autres départements, le nombre des inspecteurs départementaux (article 21) ne s'est pas sensiblement accru en 1879. Mais on commence à en reconnaître la nécessité, et tout porte à croire que sous peu tous les départements en seront pourvus. En attendant, les inspecteurs primaires ont été autorisés à remplir les fonctions d'inspecteurs

départementaux et, du moins pour les localités où l'industrie est peu développée, cette mesure provisoire pourra devenir définitive.

A Paris, au-dessus des commissions locales et de l'inspection auxiliaire, il a été institué, auprès du préfet de police, une commission départementale, chargée de l'assister en tout ce qui concerne l'application de la loi dans le département de la Seine. Ceux qui ont cherché autrefois, et longtemps en vain, à démontrer l'utilité des mesures protectrices au profit de l'enfance ouvrière, n'ont qu'à se féliciter de voir combien est grande aujourd'hui l'attention que les autorités de la capitale accordent à ces questions. La commission supérieure en accueille les preuves avec la plus légitime satisfaction et les signale avec confiance à l'émulation des autres cités industrielles du pays.

SECTION VIII. — *Commission supérieure.*

La commision supérieure, instituée par l'article 23 pour veiller à l'application de la loi du 19 mai 1874, s'est réunie périodiquement pendant le cours de l'année 1879 pour recevoir les communications de l'administration supérieure et pour examiner les questions soumises à son appréciation.

SECTION IX. — *Pénalités.*

Le nombre des procès-verbaux dressés dans le courant de l'année 1879 a subi une diminution sur 1878. Il n'a été que de 150 au lieu de 205. Ainsi que pendant les années précédentes, ceux de ces procès-verbaux qui ont reçu une solution judiciaire ont été suivis de condamnations. La bonne volonté des patrons et des industriels, acquise à l'exécution de la loi, a rendu les procès-verbaux plus rares. Les moyens de persuasion suffisent presque toujours, mais il reste encore certaines individualités réfractaires, sur lesquelles la crainte de la répression peut seule exercer une salutaire influence.

En résumé, Monsieur le Président, l'œuvre de protection de la jeune population ouvrière, inaugurée par la loi de 1874, se poursuit activement. Le gouvernement fait tous ses efforts pour la diriger et en assurer le succès. Les résultats obtenus en 1879 signalent une ère véritable de progrès. Dans la grande industrie, on ne voit presque plus d'enfants livrés à un travail prématuré ou excessif ; l'ignorance fait place à une instruction encore bien élémentaire sans doute, mais qui tend journellement à se développer. La situation de nos jeunes ouvriers, si dignes d'un intérêt, s'améliore donc, en ce qui dépend de la surveillance de l'Etat, au point de vue physique, intellectuel, moral et professionnel. C'est aux familles qu'il appartient de consolider l'œuvre et d'en fortifier les résultats.

La petite industrie ne tarderait pas à profiter aussi des bienfaits créés

par la loi du 1874, si l'action des familles et celle des commissions locales s'associaient à celle de l'Etat. Alors l'industrie tout entière compterait dans ses rangs des ouvriers plus robustes, plus instruits et plus capables de contribuer à la richesse et à la prospérité du pays. Le but vers lequel tendent toutes les nations civilisées serait, dès lors, atteint en France. Entrée résolument dans cette voie, elle a le droit de compter, pour se maintenir à son rang, sur la douceur des mœurs de sa population, sur l'esprit de charité et sur les sentiments d'égalité dont elle est animée.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le président de la commission supérieure du travail des enfants et des filles mineures, employés dans l'industrie,

DUMAS.

Paris, 20 mars 1881.

NOTE RASSURANTE SUR LA TRICHINE.

Voici une communication relative à la trichine, que M. Lamouroux vient d'adresser au conseil municipal. Les observations et explications très rassurantes de l'honorable conseiller contribueront, sans aucun doute, à apaiser les craintes exagérées qu'ont fait naître dans l'opinion publique l'invasion dénoncée de ce nouveau fléau, la trichinose, et l'interdiction d'importation de toutes viandes de porc.

« On sait que la proposition faite par M. le préfet de police d'établir un certain nombre d'observatoires autour de Paris, pour l'examen de toutes les viandes de porc à destination de notre ville, a pris naissance dans un désir, qu'on ne saurait trop approuver : calmer l'émotion produite par la découverte de nombreuses trichines dans les viandes de porc de provenance américaine.

A ce sujet, une communication parut dans les journaux, recommandant certaines précautions culinaires de nature à conjurer les dangers de ce nouveau fléau, et cette communication fut rapidement suivie d'un décret interdisant l'importation des viandes de porc d'Amérique.

Nous n'avons à juger ici ni les motifs ni les résultats d'un décret si préjudiciable à notre commerce maritime ; mais il a eu un retentissement considérable au milieu de nous, et toute une branche importante de l'alimentation, la charcuterie parisienne, a été fortement atteinte.

Dans l'impossibilité où se trouve le consommateur de vérifier la provenance du produit, il a cru sage de s'abstenir de toute viande de porc.

Il est temps de rassurer la population, et la mesure que l'on propose aujourd'hui est, je crois, très capable de calmer une émotion du reste très légitime.

Dès que l'on apprendra que l'administration veille sur la santé publique et que tout est mis en œuvre pour arrêter sur nos frontières communales l'invasion du terrible helminthe, le repos se fera dans les esprits et la crise que traverse la charcuterie sera conjurée.

C'est donc à ce point de vue de satisfaction donnée à l'opinion publique, mais seulement à ce point de vue, que nous voulons nous placer ici.

Il est bien évident, en effet, que l'on ne pourra, vu l'énorme quantité des arrivages et la fatigue des opérateurs, vérifier toutes les marchandises à leur entrée.

La consommation du porc, à Paris, qui était en 1872, de 21,768,169 kilogrammes, et en 1873, de 23,518,685 kilog., est descendue, en 1877, à 20,528,646 kilog., pour remonter l'année suivante à 23,751,449 kilog.

La moyenne des dix dernières années est certainement supérieure à 20 millions de kilogrammes.

On aurait pu se demander si une surveillance exercée à l'abattoir et aux Halles centrales n'eût pas été suffisante ; mais les arrivages à destination particulière sont de beaucoup supérieurs à ceux qui viennent directement dans les halles et marchés.

Sur les 23,751,449 kilog. d'apport en 1878, il n'y en a eu que 4 millions et demi environ, soit exactement 4,468,963 kilog. de vendus, tant au marché de l'abattoir que dans les pavillons 3 et 5 des Halles, soit à peine 1/5.

Force a donc été d'établir les observateurs sur les points d'arrivée et notamment à la gare des Batignolles.

Nous avons dit que c'était une simple satisfaction à donner à l'opinion publique et non une certitude d'immunité ; c'est qu'une vérification de cette nature demande au moins cinq minutes et qu'il faudrait la renouveler plusieurs fois sur le même morceau, car on peut ne pas tomber immédiatement sur le foyer de la maladie, les trichines étant le plus souvent enkystées dans les parties profondes, au voisinage des os.

Il y a donc là des opérations multiples à faire, et sur une quantité de marchandises innombrable. De plus, il est difficile à un opérateur, si zélé qu'il soit, de passer plus de trois heures consécutives à ces examens microscopiques. Nous en appelons à tous ceux qui ont fait usage du microscope.

Il est vrai que l'administration a pris sur elle d'effectuer les vérifications en ne prenant que quelques types d'une même livraison ; mais, en opérant ainsi, on risque de laisser passer un certain nombre de marchandises infectées ou de faire détruire une grande quantité de viande parfaitement salubre ; d'où, perte pour le commerçant, raréfaction de la marchandise et augmentation des prix pour le consommateur. Ce procédé me semble très critiquable.

La première circulaire de l'administration, fondée sur l'opinion des

hommes les plus compétents, MM. Davaine, Colin, Valin, etc., est certainement le meilleur moyen à opposer à la maladie que l'on redoute. Une cuisson convenable met, en effet, à l'abri de toute éventualité de maladie, ce qui résulte des expériences si concluantes de M. Colin, d'Alfort.

C'est ce qu'il faut que l'on dise bien haut, que l'on affiche au besoin, en donnant à ces précautions la plus grande publicité. C'est dans nos cuisines, comme l'a dit M. Colin, qu'il faut faire la guerre à l'ennemi.

C'est, du reste, un ennemi bien peu redoutable, quoiqu'il nous enserve de toutes parts ; car l'Amérique n'a pas, malheureusement, le monopole de cet immonde parasite ; on le trouve à nos portes, en Allemagne, en Egypte, en Syrie.

Il y en a même eu en France, il y a trois ans, à Crépy-en-Valois ; c'est même le seul cas de trichinose bien avérée que l'on ait rencontré chez les Français.

Le porc n'est pas d'ailleurs le seul animal qui puisse avoir des trichines ; on les a rencontrées chez le rat et même chez les oiseaux.

Cependant, comme nous le disions il n'y a qu'un instant, aucun autre cas de cette redoutable maladie que celui de Crépy-en-Valois n'a été observé chez nous.

N'est-ce pas là un fait considérable, quand on pense à la quantité de viande de porc qui est consommée surtout par les pauvres gens qui vont mourir dans nos hôpitaux, où jamais l'autopsie n'est venue révéler l'existence de trichines? Or, il y a sept ans que nous recevons de la viande d'Amérique infestée dans la proportion de 3 à 5 et même 8 p. 100. Ce n'est donc pas un fait nouveau. L'an dernier, l'importation, d'après M. Davaine, a été de 35 millions de kilogrammes, soit environ 3 millions de viande trichinée, et pas un seul accident! N'est-ce point extrêmement rassurant? Mais pourquoi cette immunité ? Il y a à cela plusieurs causes.

Quelle que soit la résistance du parasite, il meurt au bout d'un temps plus ou moins long quand il se trouve sur un animal mort, et surtout en présence de la saumure ; donc, une certaine quantité de viandes de provenance étrangère ne contient plus que des trichines momifiées ; d'autres sont déjà bien malades, et il faut une immersion plus ou moins prolongée dans de l'eau de 42 à 44 degrés pour les rappeler à la vie. Enfin, leur séjour dans l'estomac et dans les intestins, où ils provoquent des symptômes d'embarras gastrique, est de huit à dix jours avant que le kyste ait été détruit par les acides de l'estomac, que les trichines se soient sexuées, que la copulation ait eu lieu, et que les petits vers sortis tout vivants des organes de la femelle se soient introduits à travers les fibrilles de l'intestin.

Combien de causes d'expulsions naturelles ou provoquées pendant ce long espace de temps!

Enfin, la cuisson et certains ingrédients culinaires, comme le vinaigre, détruisent sûrement ces incommodes parasites. Une cuisson de trente-six minutes par kilogramme suffit pour porter le morceau de porc bouilli à 70 degrés et pour détruire les kystes. L'action de l'acide acétique nous a été indiquée par le savant directeur du laboratoire de chimie, M. Girard.

Donc, plus de craintes exagérées; néanmoins, il est sage de prendre certaines précautions. Nous terminons en invitant l'administration à faire afficher les conditions de cuisson nécessaires à la viande de porc, et une visite sévère des brasseries et petits restaurants où l'on ne fait peut-être pas cuire suffisamment le jambon, pour lui conserver sa belle teinte rosée, et aussi, il faut le dire, pour qu'il ne perde pas trop de son poids.

Il suffit donc de quelques précautions très simples pour conjurer tout danger, si tant est qu'un véritable danger nous ait jamais menacés.

LAMOUROUX,
Conseiller municipal. »

BANQUET DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE.

Discours de M. Schœlcher, sénateur.

SOMMAIRE : Les résultats de l'émancipation dans les colonies françaises. — La loi émancipatrice espagnole de février 1881. — La question au Brésil.

Jeudi 5 mai a eu lieu, dans la salle des fêtes du Grand-Orient de France, le banquet anniversaire de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Un grand nombre de notabilités appartenant au monde de la politique, des lettres et des sciences prenaient part à cette fête. Le président, M. Victor Schœlcher, avait à sa droite M. Gambetta et à sa gauche M. le vice-amiral Cloué, ministre de la marine.

M. Schœlcher, qui s'est levé le premier, a prononcé les paroles suivantes :

« Le gouvernement provisoire de 1848, ce gouvernement dont les décrets forment un livre de morale admirable, en même temps qu'il proclamait la République et l'abolition de la peine de mort, en même temps qu'il émancipait la France en lui donnant le suffrage universel, émancipa les esclaves de nos colonies. Il n'hésita pas à leur conférer avec la liberté le titre et les prérogatives de citoyens français. La manière dont eux et les hommes de leur race en font usage depuis trente ans prouve qu'ils étaient dignes d'entrer dans la grande famille française.

Quelle merveilleuse puissance est celle de la fidélité aux principes éternels de justice ! Ils font le bonheur, quand ils triomphent, de ceux-là mêmes qui s'efforcent de les entraver. La prédominance de l'intérêt moral tourne toujours finalement au bénéfice des intérêts matériels. Les possesseurs d'esclaves repoussaient avec passion l'émancipation. A les entendre, elle était grosse de catastrophes ; l'esclavage était inséparable de l'existence des colonies ; le détruire serait leur ruine à bref délai. Il est détruit, et la grande délivrance s'est accomplie avec une facilité qui a dépassé ce que ses promoteurs eux-mêmes pouvaient espérer, et les colonies, tranquilles depuis le premier jour de leur affranchissement, sont mieux cultivées que jamais ; il est détruit, et demandez aux anciens maîtres encore vivants ou à leurs héritiers s'ils voudraient y revenir. Pas un, pas un seul qui ne vous réponde non, je dirais avec la plus entière sincérité s'il y avait des degrés dans la sincérité.

J'insiste sur ce point, Messieurs ; je suis dans la vérité historique la plus absolue. Les affreux désastres de Saint-Domingue, que l'on attribue trop souvent à l'émancipation des esclaves, ne lui sont pas dus. Lorsqu'elle fut prononcée, l'île était mise à feu et à sang depuis deux années par les guerres intestines des partis qui la dévoraient.

La République de 1848, lorsqu'elle refusa d'écouter les prophètes de malheur, lorsqu'elle prit avec tant de succès la responsabilité de l'émancipation immédiate des esclaves, leur restituait simplement, du reste, la liberté que leur avait accordée la République de 1792 et que leur avait enlevée l'exécrable traître du 18 brumaire. Oui, il n'est pas inutile de le rappeler, car nous l'oublions trop nous-mêmes, la France au milieu de ses gloires, compte celle d'être la première nation qui ait réparé l'outrage que faisait à la race humaine tout entière l'asservissement de la race noire. En effet, quand l'Angleterre, grâce aux persévérants efforts des Sharp, des Allen, des Clarkson, des Wilberforce, des Buxton, prononça l'abolition de l'esclavage, en 1837, dans ses possessions d'outre-mer, elle ne faisait qu'imiter l'exemple que lui avait donné en 1792 la Convention, cette assemblée de géants qui eut tous les courages, toutes les mâles énergies du cœur et de l'esprit, et qui renouvela la face du monde.

L'ardent républicanisme de l'immense majorité des créoles français s'expliquerait par la reconnaissance, à défaut de tout autre sentiment noble, car c'est aux gouvernements de 1792 et de 1848 qu'ils doivent d'être libres. Pour eux, monarchie et empire veulent dire esclavage ; République veut dire libération. On ne pourrait pas plus comprendre qu'ils ne fussent pas républicains, qu'on ne peut comprendre qu'un fils ne respecte pas sa mère.

Messieurs et chers concitoyens, une commémoration comme celle qui

nous rassemble aujourd'hui n'est pas seulement un hommage rendu à un grand acte libérateur ; elle excite, en tenant l'attention publique éveillée sur la question de l'émancipation, elle excite l'émulation des abolitionnistes qui, en Espagne et au Brésil, poursuivent l'œuvre humanitaire accomplie chez nous. Il reste, hélas ! des chaînes à briser dans ces deux pays. Les Cortès, par leur décret trop tardif d'affranchissement, du 13 février 1880, ont imposé aux affranchis un apprentissage de sept années, comme un moyen de les préparer à faire bon usage de l'indépendance. Or, cet apprentissage n'est et ne saurait être qu'une prolongation de bail accordée à la servitude. Il n'y a d'émancipation honnête, sincère, efficace, pour avoir de bons résultats, qu'une émancipation immédiate, sans transition, telle qu'elle a été pratiquée en France et aux Etats-Unis. On ne peut pas plus apprendre la liberté à un esclave sans le mettre en liberté, qu'on ne peut apprendre à nager à un homme sans le mettre dans l'eau.

La Société espagnole d'abolition ne s'y est pas trompée, et dans sa séance du 25 mars dernier elle a adopté les deux résolutions suivantes : « La loi du 13 février 1880 est contraire aux principes du droit et aux expériences abolitionnistes de tous les peuples modernes. Notre société persévérera dans ses efforts et sa propagande aussi longtemps que la servitude déshonorera un territoire espagnol sous quelque forme et quelque prétexte que ce soit ».

Quoi qu'il arrive, vous le voyez, Messieurs, les jours de l'esclavage à Cuba sont comptés.

Pour ce qui est du Brésil, son acte d'abolition daté, de 1871, est un grossier mensonge; il prononce ce qu'on appelle l'affranchissement par le ventre, c'est-à-dire que l'enfant de toute femme esclave est déclaré libre, mais encore à la condition de demeurer dans la dépendance absolue du maître de la mère jusqu'à l'âge de 22 ans. Quand on songe qu'il n'y en a pas moins de 1,500,000 esclaves au Brésil, on voit que si l'on s'en tenait là ce pays ne serait pas purifié avant deux siècles. L'empereur du Brésil, que l'on dit être un homme libéral, doit éprouver une cruelle humiliation d'être le seul souverain du monde civilisé qui règne sur des esclaves. Heureusement, la Société d'abolition fondée à Rio-Janeiro veille, et son président, M. Nabuco, qui vient de traverser Paris en regrettant de ne pouvoir y rester jusqu'aujourd'hui, m'a dit qu'elle était pleine d'ardeur, de confiance, et bien décidée à ne pas prendre de repos jusqu'à ce qu'elle ait abattu le monstre. Comme elle, ayons bon espoir.

Ici, Messieurs, permettez-moi de m'interrompre pour proposer à votre assentiment la motion suivante : « L'assemblée, réunie le 5 mai 1881 à Paris pour célébrer l'anniversaire de l'extinction de l'esclavage dans

les colonies françaises, envoie aux sociétés abolitionnistes d'Espagne et du Brésil l'expression de sa plus cordiale sympathie ».

Trouvez-vous bon que je mette cette proposition aux voix?

(*La proposition est adoptée à l'unanimité.*)

Messieurs, je constate votre unanimité ; le comité sera heureux de transmettre demain à qui de droit votre décision.

Continuons, Messieurs à poursuivre ainsi l'œuvre de l'émancipation universelle ; ne cessons d'être les champions des pauvres ilotes noirs, des Africains qui sont encore dans la souffrance, non pas seulement en Amérique, mais en Asie et en Afrique. Que les esclavagistes, où qu'ils soient, nous trouvent toujours sur la brèche, tout à la fois pour les éclairer et pour les combattre. C'est surtout en pareille question qu'il faut dire: Rien n'est fait, lorsqu'il y a encore à faire. Quelle que soit la couleur de leur épiderme, tous les membres de la grande famille humaine, que les heureux le veuillent ou non, sont solidaires les uns des autres. Tant qu'il existera sur la terre un esclave, la dignité de l'espèce humaine sera compromise. (*Longs applaudissements.*)

Je voudrais maintenant, Messieurs, dire quelques mots sur l'état actuel de nos colonies. Ne vous effrayez pas; je ne serai pas long. Grâce à l'émancipation, au concours libéral de l'administration centrale et à l'esprit du temps, leur législation se rapproche de plus en plus de celle de la mère-patrie. Depuis qu'elles sont affranchies, chaque jour on a pu y promulguer quelque loi fondamentale de la métropole; elles viennent encore, il y a un an, d'être dotées de l'institution du jury, la meilleure sauvegarde d'une bonne administration de la justice criminelle. Elles ont la liberté de la presse et le droit de réunion comme en France, ce qui, à la vérité, selon moi, n'est pas beaucoup dire; à cette heure, le Sénat est saisi d'un projet déjà voté par la Chambre des députés qui leur applique la loi du service militaire. Avant peu cessera le reproche qu'elles méritaient de ne pas payer l'impôt du sang. Glorieux de leur titre de citoyens français et en ayant toutes les prérogatives, il est juste que les colons en partagent toutes les charges. Ainsi, bientôt on ne pourra plus appeler les colonies des pays d'exception. Faisant d'année en année un nouveau pas vers l'assimilation de leur régime à celui de la métropole, cette assimilation permettrait dès aujourd'hui de changer leur nom en celui de département français d'outre-mer. (*Bravos*)

Aucun département métropolitain ne s'impose plus qu'elles de sacrifices pour l'instruction. Leur budget scolaire est considérable, leurs écoles sont nombreuses et assidûment fréquentées; tout récemment, les consuls coloniaux de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane ont voté les fonds nécessaires pour avoir un lycée laïque qui leur manquait. La Réunion, elle, a le sien depuis de longues années. Elles marchent au pas de la mère-patrie, et le progrès y entraîne, dans son ascen-

sion continue, le petit nombre des résistants, comme on le voit en France affermir la République désormais impérissable.

L'assimilation législative, administrative, judiciaire et militaire des colonies à la métropole, dont je parlais tout à l'heure, a un autre avantage considérable, c'est qu'en rapprochant les diverses classes de leur population, en les mettant en contact perpétuel, il amène naturellement, sans contrainte, par la seule force des choses, la destruction des préjugés de couleur, de ce dernier vestige de l'esclavage qui trouble encore la société coloniale, le seul, l'unique obstacle qui empêche tous ses membres de mettre en commun leur activité, leurs forces intellectuelles pour développer sa prospérité sous la bienfaisante influence des idées d'estime réciproque et de fusion sociale. (*Très bien* !)

A ce point de vue, chacun de nous se réjouit particulièrement, Monsieur l'amiral, que vous soyez des nôtres. La présence du ministre de la marine et des colonies à ce banquet de la liberté aura une portée d'une valeur politique extrême aux colonies. Elle y apprendra aux retardataires qu'il faut définitivement renoncer aux vaines distinctions de caste, que le gouvernement n'y reconnaît d'autre supériorité que celles du mérite, du talent, de l'honorabilité et de la vertu. (*Bravos*).

Dans une pensée du même ordre, nous ne nous réjouissons pas moins, mon cher Gambetta, de vous voir à cette table. Car vous n'êtes pas seulement le plus sympathique, le plus admirable orateur de la démocratie française, vous êtes le président élu de la Chambre des députés, une très grande autorité politique. (*Applaudissements.*)

Ne nous est-il pas permis dès lors, Messieurs, de dire, avec d'ailleurs toute la réserve convenable et sans les engager au delà de ce qu'ils veulent l'être, que le Parlement et le Gouvernement sont avec nous ce soir ?

Plus que jamais paraît infailliblement assuré de la sorte le triomphe du droit, de la justice, de l'égalité et de la concorde de toutes les races dans la France d'outre-mer, pour le bonheur de tous ses habitants. Plus aussi, mon cher Gambetta, les amis de l'humanité seront heureux d'entendre à cette occasion votre voix si puissante dire : Guerre à l'esclavage ! liberté, liberté aux esclaves par le monde entier ! » (*Salve d'applaudissements*).

M. Châtelier a porté ensuite la santé de M. Gambetta, qui a répondu en buvant aux Français d'outre-mer, sans distinction de couleur, de classes ou de castes. Après avoir déclaré qu'il était venu au banquet pour honorer une grande cause, une date mémorable, une victoire de cette révolution de février 1848, tant calomniée, et que l'histoire fait tous les jours plus triomphante, l'orateur a terminé son discours par quelques chaleureuses paroles en l'honneur de M. Schœlcher.

« Soyez convaincus, a-t-il dit, que vous avez fait le plus fort, le plus difficile, et que vous laissez à vos sucesseurs, à vos héritiers, une tâche

relativement aisée ; ils pourront se dire, quand ils toucheront le terme : C'est à M. Schœlcher que nous devons tout : c'est lui qui nous a ouvert la voie... (*Vive approbation*). — Je porte, pour terminer, la santé de notre honorable président : « A Victor Schœlcher, a plufeuamsre , le plus digne républicain de France ! » (*Vifs applaudissements*).

STATISTIQUE DU SALON DE 1881 [1].

Le Salon de cette année offre cette première particularité qu'il n'est presque plus une exposition officielle. Il est l'œuvre d'une « Société des artistes français » qui s'est constituée, le 24 janvier dernier, par-devant Me Delapalme, avec un apport de 200,000 francs, pour assumer et assurer le fonctionnement du Salon de 1881. L'Etat, toujours débonnaire, a fourni gratis le local ; les artistes se sont faits entrepreneurs, et le public voit dès aujourd'hui les conséquences de cette alliance de l'art et de la spéculation à 5 0/0.

Du reste, le Salon s'est ouvert à la date réglementaire ; le jour du vernissage, qui était une sorte de répétition générale et de mise en scène aussi agréable aux amateurs qu'utile aux artistes, a été comme supprimé par de mesquines formalités ; le service de la presse, mentionné en quelques mots par l'article 23, est fait avec une parcimonie vexatoire. A part ces détails, dont la discussion ne peut d'ailleurs trouver place ici, le Salon « fonctionne » et exhibe ses 5,000 œuvres aux regards du public plus ou moins enthousiaste et des simples curieux.

***

Le Salon ouvert le 1er mai dernier est le 9e de la République actuelle, le 57e du siècle courant, le 62e depuis 1793.

Le livret, sensiblement allégé comme texte (478 pages compactes), mais grossi de 60 pages d'annonces multicolores, contient, en raison même des importantes innovations de cette année : un Avertissement, — les statuts, par-devant notaire, de la société d'exploitation, — le règlement du Salon de 1881, les sept divisions consacrées aux divers genres, plus les 10 projets du monument dit de Versailles. Après dix ans d'absence, l'impression du livret est revenue à la maison Demourgues, mais si triste et si fautif qu'il fût depuis qu'il en était sorti, il est difficile de voir un volume aussi criblé de négligences et de maladresses semées à chaque page ; il est vrai qu'il se vend 1 franc, mais il n'en vaut pas le tiers comme façon.

---

[1] Pour les statistiques précédentes, voir le *Journal des Economistes*, nos de mai 1874, mai 1875, mai 1876, mai 1877, juin 1878, juillet 1879, mai 1880. — Voir particulièrement ceux de mai 1875 et de juillet 1879 pour des faits et des tableaux relatifs aux Salons antérieurs, et qu'on ne peut reproduire ici tous les ans.

Les sept divisions du catalogue comprennent 4,932 numéros, ainsi répartis entre 3,788 artistes :

	Œuvres.	Artistes.
Tableaux	2.448	1.853
Dessins, pastels, aquarelles, porcelaines, etc.	1.111	875
Sculpture	807	586
Gravure en médailles et sur pierres fines	43	34
Architecture	138	121
Gravures	340	284
Lithographies	45	35
	4.932	3.788

En tenant compte des 120 noms qui se répètent dans la deuxième section de peinture (dessins, pastels, etc.), le chiffre réel se réduit à 3,668 artistes.

*
* *

Comparé au point de vue numérique aux Salons antérieurs, celui de cette année rentre dans une sage moyenne, et se rapproche, à bien peu de numéros près, du Salon de 1878.

Voici d'ailleurs répétés, pour faciliter la comparaison, les dates et les chiffres des Salons les plus féconds de ces cinquante dernières années :

Années.	Œuvres.	Années.	Œuvres.	Années.	Œuvres.
1831...	3.211	1859...	3.857	1869...	4.230
1833...	3.318	1861...	4.099	1870...	5.434
1848...	5.180	1864...	3.473	1874...	3.657
1850...	3.923	1865...	3.549	1875...	3.828
1855...	5.128	1866...	3.338	1876...	4.033
1857...	3.474	1868...	4.213	1880...	7.532

*
* *

Comparé seulement aux cinq derniers, le Salon de 1881 présente avec eux les différences suivantes pour chacun des genres :

	ANNÉES				
	1876	1877	1878	1879	1880
Peinture et dessins	3.029	3.554	3.987	4.746	6.042
Sculpture et médailles	666	673	685	716	731
Architecture	76	83	56	94	111
Gravure et Lithographie	262	306	257	339	351
	4.033	4.616	4.985	5.895	7.235

Différence en moins
sur le Salon de 1880 ..... 2,303.
Différence en plus
Sur le Salon de 1876 ..... 909.

Total des six Salons ou des six années : 3,606 ouvrages exposés.
Moyenne annuelle : 5,267 ouvrages.

*
* *

Les 3,668 artistes de 1881 présentent les variétés suivantes, comme sexe et comme origine.

Pris en bloc :

Hommes.....	3.172	3.668
Femmes.....	649	
Français.....	2.135	3.668
Etrangers....	674	

Pris en détail :

	Peinture.	Sculpture.	Architecture.	Gravure.	Total.
Hommes.....	2.190	566	121	289	3.116
Dames.....	135	30	»	17	182
Demoiselles.....	603	20	»	13	639
Français.....	226	544	77	289	1.156
Etrangers.....	502	76	»	30	612
Paris.....	880	170	60	138	1.248
Naturalisés	1.450	348	50	108	1.956

*
* *

Les 612 étrangers appartiennent à 18 pays ou nationalités et se classent ainsi par rang d'importance :

Amérique.....	142	Autriche.....	30
Belgique.....	50	Suède et Norèvge	27
Italie.....	70	Pologne	14
Grande-Bretagne.....	62	Danemark	9
Suisse	47	Turquie	12
Espagne	41	Grèce.....	4
Allemagne.....	34	Portugal.....	5
Pays-Bas.....	30	Roumanie	4
Russie.....	27	Luxembourg	2

*
* *

L'Alsace-Lorraine est représentée par 49 artistes; les Alpes-Maritimes par 12; la Savoie par 16; l'Algérie par 5.

Les noms de barons, de baronnes, de comtes et comtesses se multiplient comme à plaisir sous le bon plaisir de la République florissante en 1881; le livret n'offre pas moins de 64 de ces noms aristocratiques ainsi répartis : 33 dans la peinture, 22 dans les dessins, 11 dans la sculpture.

EDMOND RENAUDIN.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 MAI 1881.

INVITATIONS : Les membres de la Conférence monétaire.

COMMUNICATIONS : Mort du marquis Pepoli. — L'abolition du cours forcé en Italie, par M. Seismit-Doda, ancien ministre des finances. — Le numéraire international.

DISCUSSION : Proposition de M. de Laveleye sur la monnaie.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

M. le comte d'Esterno, un des vice-présidents de la Société, a présidé cette réunion, à laquelle avaient été invités les membres de la Conférence monétaire et à laquelle s'étaient rendus :

MM. Alex. Hegedüs, député à la Diète hongroise (Autriche-Hongrie) ; — Levy, conseiller d'État (Danemark); — Moret y Prendergast, député aux Cortès, ancien ministre des colonies (Espagne); — Dana Horton, secrétaire de la commission des États-Unis ; — le professeur Luzzatti, député, ancien délégué de l'Italie pour le traité de commerce ; — Simonelli ; — Seismit-Doda, ancien ministre des finances, et comte Rusconi, ancien ministre des affaires étrangères (Italie) ; — Vrolik, ancien ministre des finances (Pays-Bas); — de Thoerner, conseiller privé, directeur du département de la trésorerie de l'empire (Russie) ; — docteur Forssell, ancien ministre des finances, président de la chambre des finances, et le docteur Jacob Broch, ancien ministre de la marine et des postes, professeur à l'université de Christiania (Suède et Norvège); — docteur Lardy, conseiller de la légation à Paris, et Burkard-Bischoff (Suisse).

Avaient été aussi invités et se trouvaient à la séance :

MM. Walker, consul général des États-Unis, à Paris ; — le professeur Emile de Laveleye, de Liège; — Van Geetruyen, de Bruxelles; — le professeur Viganò (Francesco), de Milan.

En ouvrant la séance, M. le président souhaite la bienvenue à tous ces étrangers de distinction venus à Paris pour débattre une question délicate et de graves intérêts communs à tous les pays. Il les remercie d'avoir distrait quelques instants de leurs préoccupations pour le joindre aux membres de la Société. Il pense que plusieurs d'entre eux voudront bien prendre la parole sur des questions concernant leur pays.

M. Alphonse Courtois, questeur de la Société, remplissant les fonctions de secrétaire, explique l'absence de M. Joseph Garnier, retenu chez lui par une indisposition qui ne laisse heureusement aucune inquiétude à ses amis. Il reprendra bientôt place parmi nous; mais il m'a exprimé le vif regret de ne pouvoir se joindre à nous ce soir.

M. Alphonse Courtois entretient ensuite la Société de la mort du marquis Pepoli. Plusieurs fois il était venu s'associer à nos discussions et nous ne pouvons oublier d'ailleurs les talents de financier dont il a fait preuve dans divers postes élevés, notamment lorsqu'en 1859-60 il a été appelé à administrer l'Emilie, en attendant que le pays se fût prononcé sur la question de son gouvernement. Nous tenons à prendre notre part des regrets que la disparition d'un esprit si distingué cause à ses amis.

M. Vrolik, ancien ministre des finances et délégué des Pays-Bas à la conférence monétaire internationale, demande la parole et dit que ce n'est pas pour une communication scientifique, mais qu'il désire dire une parole qui part du cœur. La Société d'Economie politique a eu la grande gracieuseté d'inviter tous les membres de la conférence monétaire à assister à sa réunion mensuelle. M. Vrolik, ayant l'honneur d'être vice-président de cette conférence, se permet d'être l'interprète de tous les délégués et est assuré de leur approbation quand il exprime leur gratitude pour le charmant accueil qui leur est fait ce soir.

En adressant en premier lieu leurs sincères remerciements à MM. le président et le secrétaire de la réunion de ce soir, ils les prient de vouloir être aussi leurs interprètes auprès de M. Joseph Garnier, président de la Société d'Économie politique, qu'une indisposition empêche d'assister à ce dîner. Venant de presque tous les pays de l'Europe et du plus grand pays de l'Amérique, les délégués sont enchantés de faire la connaissance personnelle de tant d'hommes illustres dont les écrits et les savantes recherches leur étaient déjà connus. En remerciant la Société d'Économie politique, M. Vrolik est persuadé qu'il peut hardiment, au nom de ses codélégués, exprimer le vœu que cette Société continue indéfiniment à être le centre où toutes les idées sur le terrain de l'économie politique puissent se faire jour et être discutées librement et avec impartialité, et qu'elle répande toujours ses lumières sur cette belle France, qui après tant d'épreuves douloureuses a conservé une force vitale que tout le monde admire.

Répondant à une question de M. G. Renaud, M. Vrolik dit qu'on

n'a pas encore commencé à dessécher le Zuyderzée, mais que cette entreprise est toujours à l'ordre du jour. Des plans très détaillés en ont été dressés. La Néerlande a fait de grandes choses dans cette direction, mais il ne faut pas se dissimuler que souvent on y discute un peu longtemps avant de mettre la main à l'œuvre. Cependant M. Vrolik est pafaitement persuadé qu'un jour ou l'autre on commencera à dessécher le Zuyderzée; on suivra alors la voie adoptée pour sécher le lac de Harlem et ce sera le gouvernement qui prendra l'affaire en mains. Mais en outre plusieurs lacs et marais sont séchés par l'initiative de particuliers et de sociétés anonymes ou bien on continue à empiéter sur la mer. De grands travaux sont aussi en train dans cette voie : on est occupé à lier l'une des îles septentrionales de la Néerlande, nommée Ameland, à la Frise et par là on gagnera encore quelques milliers d'hectares.

En résumé, on peut dire que la Néerlande continue à s'agrandir d'année en année, en changeant l'eau de ses marais et une partie de la mer en terrains fertiles et que, sans verser une goutte de sang, elle fait des annexions très considérables et pacifiques au plus haut degré. (Bravos.)

La réunion écoute aussi, avec beaucoup d'intérêt, M. Moret y Prendergast sur la récente réforme de l'esclavage à l'île de Cuba, et sur la liberté du commerce en Espagne; et M. de Thœrner sur les effets de la réforme du servage en Russie. Nous reprendrons ce qu'ils ont dit dans le prochain numéro.

Sur l'invitation du président, M. **Seismit Doda**, ancien ministre des finances, expose ce qui a trait à la récente abolition du cours forcé en Italie.

Il rappelle qu'en mai 1866, lors de la guerre pour délivrer la Vénétie, on imposa en Italie le cours forcé des billets de la Banque nationale, au delà des besoins urgents de la finance, pour sauver la Banque d'une situation difficile ; elle ne suffisait plus au change, et sa ruine eût pu en effet amener pour tout le pays une grande crise commerciale et monétaire.

Faute de petites coupures de ses billets, l'agio de l'or monta tout d'abord à 18 et 20 pour cent, en même temps que surgissaient partout des petites banques d'émission, pour les coupures de 2 livres, d'une livre et de 50 centimes.

Toutefois, la Banque nationale, dont les billets seuls avaient le privilège de « non-conversion », sans distinction de leur qualité, comme fournis à l'Etat pour 278 milions à titre de prêt (somme que l'Etat ne retira que sept mois après avoir décrété le cours forcé, c'est-à-dire en décembre 1866), ou comme émis pour les opérations mêmes

de l'établissement, allait élargissant de plus en plus ses propres émissions, et la grande quantité du papier émis, et l'incertitude de la limite où il s'arrêterait, maintenaient les inconvénients du papier lui-même et produisaient les troubles les plus graves.

M. Doda raconte comment, alarmé de cet état de choses, il souleva, en février 1868, à la Chambre des députés, une interpellation au ministre des finances d'alors sur les rapports de la Banque et de l'Etat, réclamant la limitation de l'émission du papier-monnaie. La Chambre, devant les idées et les craintes de l'orateur, décréta une enquête dont il fit partie avec d'autres de ses collègues, dont cinq appartenaient à la droite qui gouvernait en 1868.

Après plusieurs mois d'études importantes, de recherches et d'interrogatoires, cette Commission d'enquête présenta son rapport, concluant, à l'unanimité, à l'illégitimité et au danger des rapports entre la Banque et l'Etat; le gouvernement devait présenter au plus tôt une loi pour l'abolition du cours forcé, et la législation italienne, en matière de banque, devait se baser désormais sur le principe de la liberté et de la pluralité des banques.

Ce rapport ne fut jamais discuté. On vota cependant la limitation d'émission proposée par M. Doda, et l'agio de l'or diminua quelque peu.

En 1872, le ministre Sella se trouvant en face d'un grave déficit dans le budget, demanda que l'émission du papier, qui était alors de 578 millions, put être portée à 1 milliard; ce qui fut accordé, et tous les ans, au budget, s'inscrivait la somme dont le gouvernement croyait avoir besoin en papier monnaie.

En 1874, pour distinguer le papier de l'Etat de celui de l'établissement principal, la Banque nationale, on établit une société entre les six banques les plus importantes que leurs statuts autorisaient à émettre du papier; on créa le papier d'Etat, dit *consorziale*, qui était « inconvertible » dans tout le royaume, et l'on donna le cours légal au papier des cinq autres banques d'émission, mais seulement dans les pays, provinces et contrées où elles avaient un siège et une représentation; on supprimait en même temps la faculté d'émettre du papier pour toute autre banque du royaume.

Ainsi marchaient les choses quand, en 1876, la gauche, à laquelle appartient M. Doda, arriva au pouvoir et trouva que du milliard autorisé en 1872, on avait émis 940 millions de papier d'Etat. Dans les cinq années de son gouvernement elle s'est bien gardée d'augmenter le chiffre d'une seule livre.

M. Doda indique sommairement les divers projets de loi présentés depuis lors pour l'abolition du cours forcé, projets non discutés tantôt pour une raison, tantôt pour une autre. Le gouverne-

ment italien, préoccupé de la nécessité d'en venir à cette grande réforme, et forcé de proroger d'année en année le *cours légal* des billets des six banques de circulation, avisait aux moyens de mieux régler la marche de ces banques parfois incorrecte. Lui-même, étant ministre en 1878, proposa une loi, adoptée par le Parlement, par laquelle les banques ayant le privilège d'émettre du papier-monnaie s'en verraient interdire l'emploi direct dans les opérations autres que celles de banque, faites à long terme et d'une réalisation lente et difficile.

En même temps, il donnait aux délégués italiens venus à Paris pour la conférence, où devait se renouveler la convention des Etats de l'Union latine, la mission de réclamer le retour d'environ 100 millions de monnaie divisionnaire italienne, à 835 millièmes de fin, existant en France, en Belgique et dans d'autres Etats, ayant l'intention de retirer les petits billets, jusqu'à 5 livres, et de commencer ainsi l'abolition du cours forcé.

La convention fut conclue entre l'Italie et les Etats de l'Union latine, mais en décembre 1878, à la suite d'un vote de blâme sur la politique intérieure, M. Doda et ses collègues abandonnèrent le ministère, et M. Magliani lui succéda aux finances.

Les conditions financières de l'Italie, malgré la triste année de 1879, allaient toujours s'améliorant; la rente italienne était recherchée sur les marchés étrangers, particulièrement en France, l'épargne florissait en Italie, les impôts augmentaient leur revenu, et malgré toutes les difficultés qu'opposait le Sénat italien à l'abolition de l'impôt sur la mouture, cet impôt, dont M. Doda avait, en 1878, demandé et obtenu, à la Chambre des députés, la suppression avec 260 voix contre 55, était enfin réduit et déclaré complètement aboli pour le 1er janvier 1884.

Aujourd'hui, M. Magliani se trouve en mesure de proposer une nouvelle loi pour l'abolition du cours forcé. Cette loi vient d'être votée au Parlement italien : M. Doda, malgré quelques lacunes, surtout relativement à l'organisation des banques, l'a défendue à la Chambre des députés; car c'eût été une honte, dans les conditions actuelles, qu'elle eût été rejetée.

Cette loi établit un emprunt de 600 millions, dont 400 en or, 200 en argent; resteront 340 millions de billets, en coupures de 5 et de 10 livres, en circulation pour le compte de l'Etat. Les six banques garderont le cours légal de leurs billets jusqu'en 1883, mais devront les changer en monnaie sonnante ou en billets de l'Etat.

Le change des 600 millions de papier se fera graduellement ; le gouvernement se réserve de proposer en son temps le mode de re-

tirer aussi les 340 derniers millions. D'ici à 1882, il devra présenter une loi pour la liberté des banques d'émission.

Tels sont, à grands traits, les caractères de la loi d'abolition du cours forcé, loi accueillie avec une grande faveur en Italie et votée presque à l'unanimité par les deux branches du Parlement.

L'Italie prouve ainsi sa confiance dans ses forces économiques et dans la sage politique financière de la gauche, qui a considérablement amélioré les conditions du budget par une administration prudente et habile, que ses adversaires ont vainement attaquée et voulu discréditer au dedans et au dehors.

Pour lui, peu lui importe qu'un autre ministre ait attaché son nom aux lois abolissant la mouture et le cours forcé; pendant quinze ans il a lutté pour elles à la Chambre, et avait obtenu la première. Il lui suffit de voir triompher les principes, et il est heureux de voir triompher par un homme aussi éminent que M. Magliani, l'œuvre qu'il avait commencée et poursuivie avec persévérance. Les hommes passent, mais les principes restent et le progrès triomphe. C'est le but auquel se consacre tout homme qui vise au bien de son pays, le triomphe de la justice et de la liberté même dans le domaine économique.

LA NATURE DE LA MONNAIE.

Le temps de la soirée s'étant passé à entendre les intéressantes communications de MM. Vrolik, Seismit Doda, Moret y Prendergast, et de M. de Thœrner, M. LE PRÉSIDENT se dispose à lever la séance après avoir remercié les honorables orateurs qui ont pris la parole.

Mais M. **Cernuschi** demande que la conversation continue sur la question de la monnaie. Après un court débat entre MM. Adelson Monteaux et Cernuschi, la réunion décide que la séance n'est point close; mais la discussion est naturellement abrégée.

M. H. Cernuschi ayant émis cette proposition que la monnaie n'est pas une marchandise mais est une valeur légale et mathématique, il se produit diverses réclamations dont M. Juglar se fait l'interprète.

M. **de Lafayette**, qui se proclame disciple de M. Cernuschi, énonce la proposition suivante: « *Ab inimicis nostris salus*. Le triomphe du bimétallisme est inévitable, car toutes les mesures prises en faveur du monométallisme auraient pour effet d'en hâter l'avénement ».

Il développe sa proposition en disant que les bimétallistes ne peuvent au point de vue de la tactique, qu'applaudir aux mesures proposées par leurs adversaires parce que, suivant eux, l'impossi-

bilité du monométallisme-or deviendra plus évidente à mesure qu'on voudra le réaliser. Que M. Bonnet, en France, détermine la Banque à vendre un milliard; que M. Sœtbeer persuade au gouvernement allemand de vendre le demi-milliard d'argent qui lui reste en thalers; que les banquiers de New-York obtiennent la suspension du bland-bill et la vente des *dollars of the Fathers*, et ces deux milliards d'argent, présentés sur le marché de Londres, y provoqueront une telle baisse, un si formidable déficit pour l'Inde et une si calamiteuse désorganisation de tout le commerce, que l'Angleterre, à son tour, se convertira. L'attitude du monométallisme est complètement changée. Autrefois, avec Michel Chevalier, il disait : Si un système est vrai, nous devons désirer le voir appliquer partout. Aujourd'hui, au contraire, chacun veut garder le système pour lui seul et en priver les autres. Les Anglais disent : Nous avions l'or, les Allemands ont été la cause de tout le mal en voulant nous imiter. MM. Sœtbeer et Bamberger disent : L'or est le métal des grandes nations commerciales, il nous le faut. Mais l'Union latine ne doit pas y penser. Les monométallistes français disent : L'Italie prétend avoir de l'or; faute énorme! qu'elle se contente de l'argent. Qu'est devenu le rêve de l'Union monétaire universelle?

L'étalon d'or généralisé est donc reconnu aujourd'hui, même par ses partisans, une impossibilité, et M. Goschen y ajoute l'épithète de fausse et malfaisante. Nous, bimétallistes, nous voulons l'or et l'argent pour tout le monde et nous disons que notre système sera d'autant plus inattaquable qu'il sera adopté par plus d'Etats. Notre triomphe est donc inévitable.

M. **Clément Juglar** proteste contre ce que vient de dire M. Cernuschi. Si les métaux précieux, l'or et l'argent, n'ont d'autre valeur que celle que la loi leur attribue, pourquoi même les rechercher? Et, en ce moment, pourquoi s'efforcer de relever le cours de l'argent et de rétablir le rapport de 15 1/2 avec l'or?

On affirme que ce rapport a été rompu par suite de quelques dispositions légales et qu'il suffit d'en établir de nouvelles pour que ce métal reprenne toute sa valeur. Toutes ces assertions sont loin d'être exactes. Ce qui ressort de l'observation, c'est que la baisse de l'argent n'est pas un fait nouveau. Elle date de loin, elle s'est seulement accentuée depuis une dizaine d'années. Quant au rapport de 15 1/2 avec l'or, a-t-il toujours existé comme on l'affirme? En France, que s'est-il passé depuis la loi de germinal?

L'or et l'argent devaient circuler simultanément côte à côte; on avait même parlé de refondre la monnaie dans le cas où le rapport

de 15 1/2, établi entre les deux métaux, changerait. Or, ce rapport décrété par la loi n'a pas duré; on n'a pas eu recours au procédé coûteux de la refonte, mais jusqu'en 1851 l'or avait disparu de la circulation; on ne pouvait s'en procurer qu'en payant la prime qui représentait son prix d'après les cours sur le marché général du monde et il n'est resté en circulation que le métal déprécié, l'argent.

En 1851, après les arrivages d'or de la Californie, un mouvement en sens contraire s'est produit. L'or, par suite de son abondance, s'est trouvé un peu déprécié par rapport à l'argent, on l'exportait déjà, et si la prime de ce dernier eut persisté, il aurait disparu de la circulation. Mais bientôt l'abondance de la production des mines d'argent nouvellement découvertes fit disparaître cette prime plusieurs années avant que l'Allemagne prît aucune mesure pour sa démonétisation, et déjà la dépréciation de ce métal, par rapport à l'or, avait repris sa marche descendante.

Si elle a été arrêtée un moment en 1872, au moment du payement de l'indemnité de guerre, c'est que la France recherchait partout l'argent pour faire des remises à l'Allemagne où il était reçu au pair avec l'or. Aussitôt le payement de l'indemnité terminé, avant que la démonétisation fût résolue, la baisse reparaissait.

Ainsi à aucune époque, dans les temps modernes comme dans l'antiquité, les deux métaux, l'or et l'argent, quoique toujours en présence dans la circulation, n'ont pu circuler pendant une longue période sur le pied de l'égalité. Nous l'avons vu de nos jours et on l'a toujours constaté aux époques antérieures.

En dehors de la rareté et de l'abondance de ces deux métaux, ce sont les payements internationaux qui sont la principale cause de ces oscillations. Pour ces payements on recherche toujours le métal qui a la plus grande valeur et le moindre volume. De là, quand ces besoins se font sentir, des opérations de triage qui s'emparent du métal au pair ou faisant prime et laissent le métal déprécié dans la circulation.

On oublie trop souvent que la monnaie joue un double rôle dans les transactions, selon qu'elles sont intérieures ou extérieures.

Pour l'intérieur, quelle que soit la base de la monnaie, métal ou papier, et même papier déprécié, on sera bien forcé de l'accepter, puisqu'elle est monnaie légale libératoire et que les tribunaux vous obligent à la recevoir. Ici on peut, à ses risques et périls, prendre les dispositions les plus arbitraires.

Les prix peuvent s'en ressentir, mais nous manquons des moyens de nous rendre compte de la perturbation qui se pro-

duit, quand on cesse de faire reposer les transactions sur les métaux qui doivent être non seulement des mesures, mais aussi des équivalents de la valeur.

Pour l'extérieur, dans nos rapports avec l'étranger, il n'en est plus de même. Les cours du change nous indiquent l'étendue de la dépréciation ou de la plus-value du métal que l'on possède. C'est sous leur *influence seule* que les métaux précieux se répartissent dans le monde selon la richesse de chaque nation. — Ce déplacement, selon les besoins des affaires a lieu sous forme de lingots, et sous forme de monnaies, et, dans l'état actuel, le principal marché est à Londres, même pour le métal qui n'est pas monnaie légale et qu'on ne pourrait y faire monnayer. C'est donc bien comme marchandise qu'il y arrive tout d'abord, sauf plus tard à trouver un débouché comme monnaie, si c'est possible.

C'est ce débouché que M. Cernuschi veut lui offrir, par l'adoption du 15 1/2 universel, qui permettrait de faire monnayer partout les lingots d'argent à un cours invariable. Pour atteindre ce but, il faut admettre que les métaux précieux ne sont pas des marchandises, et que par une disposition spéciale de la loi on peut fixer leur valeur à un prix invariable, en forçant les Hôtels des Monnaies à les prendre d'après un tarif uniforme.

A cette disposition il y aurait beaucoup d'objections à faire, mais, sans nous y arrêter ici, c'est retomber dans une erreur vieille comme le monde et qui a séduit de grands esprits à toutes les époques, quoique les faits leur aient toujours donné tort. Ainsi, Montesquieu disait que la monnaie n'était qu'un *signe de valeur* dans la main du gouvernement, que cette monnaie fût en papier ou en métal.

En reprenant la même idée, les bimétallistes se trouvent en bonne compagnie ; reste à savoir s'ils sont dans la bonne voie.

SUGGESTIONS RELATIVES AUX QUESTIONS MONÉTAIRES.

M. le secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique a reçu la lettre suivante de M. de Malarce :

Mon cher collègue, puisque la conférence monétaire internationale semble vouloir profiter de cette réunion d'administrateurs et d'économistes pour étudier, après la question des étalons monétaires, les autres questions qui intéressent la conformité ou la concordance des monnaies des divers peuples, veuillez me permettre de rappeler et de placer sous votre patronage une observation que vous m'avez entendu présenter à l'enquête monétaire de 1870, comme je rentrais d'Angleterre, où j'avais été chargé par le ministère du commerce d'une mission d'études

sur certains sujets économiques et financiers, et entre autres sur la question monétaire.

La convention monétaire de 1865, qui a constitué l'*Union occidentale*, admet à la circulation internationale, dans l'étendue de l'Union, non seulement les monnaies d'or et d'argent à neuf dixièmes de fin qui ont la puissance libératoire illimitée, mais encore les monnaies subsidiaires frappées au bas titre de 835 millièmes, dont on limite l'usage à 50 francs pour un payement, et dont on limite aussi la fabrication pour chaque Etat à 6 francs par tête d'habitant.

L'admission des monnaies subsidiaires dans une circulation internationale n'a pas grande utilité pour les payements de commerce, ni même pour les voyageurs; et elle peut avoir de graves inconvénients, comme on l'a vu en janvier 1870 et l'année dernière encore, au sujet des monnaies subsidiaires de nos voisins d'au-delà des Alpes. Je n'ai pas besoin d'insister sur ces inconvénients.

Ne serait-il pas mieux, plus simple et plus sage de régler que la circulation internationale ne comprendrait que les pièces d'or et d'argent à plein titre, au titre de neuf dixièmes de fin pour l'Union occidentale?

Et cela me conduit à vous rappeler aussi une autre suggestion que j'avais faite en 1870, et que vous avez agréée dans un de vos discours du Congrès international de 1878 organisé et présidé par vous : c'est de marquer les pièces admises à la circulation internationale d'un signe qui dise bien aux diverses populations de l'Union que ces pièces ont cours international; je proposais de conserver sur l'une de chaque pièce l'effigie ou l'emblème usité dans le pays de la fabrication, et de mettre sur l'autre côté un signe emprunté à la nature, tel que la figure du *Monde*, entourée de l'expression de la valeur dans les divers langages des pays unis : 10 francs = 10 *lire* = 4 *florinen*... De telle sorte que les populations vissent aisément les pièces internationales bonnes à accepter, et les pièces étrangères, même similaires, mais n'ayant pas cours légal dans l'Union. Et cela serait surtout nécessaire, si, comme on le proposait il y a quelques années, on se bornait à donner le caractère international à une ou deux pièces seulement.

Je sais que quelques-uns des membres de la Conférence monétaire actuelle approuvent, comme vous, ces observations; et je serais heureux qu'avec votre aide si autorisée on pût rallier de nouveaux adhérents.

Enfin, la Conférence pourrait aussi donner occasion de recommander aux communautés commerciales des divers États l'usage des Clearing-houses, qui permettent aux Anglais d'effectuer des milliards de payements sans avoir besoin de monnaies métalliques ni de bank-notes : ce qui réduit beaucoup l'emploi et la nécessité des instruments monétaires et simplifie bien des choses.

Recevez, etc. A. De Malarce.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Le Bimétallisme, ou trois barbarismes en un seul mot; savoir : un néologisme inutile et spécieux, une définition trompeuse de la monnaie, une absurdité métrologique. Lettres à M. Joseph Garnier[1].

« Notre spirituel confrère, dit M. Courtois, prend le taureau par les cornes. »

Histoire des banques en France, par ALPHONSE COURTOIS fils, membre de la Société d'Economie politique[2].

L'auteur, en présentant son propre enfant, rappelle les paroles de M. Joseph Garnier, dans une pareille circonstance : « Je n'ai pas le droit de dire du bien de ce livre; mais je me garderai bien d'en dire du mal. »

Le Traité franco-américain. Documents pour servir aux négociations. VII. Fruits, animaux vivants, comestibles[3].

Réunion de Paris du 2 février 1881, discours des président et vice-président de la Chambre syndicale de la boucherie de Paris et de M. Léon Chotteau. — Résolutions votées.

COMPTES-RENDUS

WOLOWSKI, SA VIE ET SES TRAVAUX, par M. ANTONY ROULLIET, lauréat de l'Institut, Paris, Guillaumin, 1 vol. in-8°.

L'Académie des sciences morales et politiques, grâce à la fondation due à Léon Faucher, est appelée à récompenser des mémoires mis au concours, ayant pour objet tantôt l'étude d'une question d'économie politique, tantôt l'éloge d'un éminent économiste. Elle avait fait un acte de justice et de reconnaissance en proposant la vie et les travaux de son regretté membre L. Wolowski : de justice, en raison de l'importance des travaux auxquels il laisse son nom attaché ; de reconnaissance aussi, car Louis Wolowski, comme Léon Faucher, laisse l'Académie dotée de nouveaux moyens d'encourager la science. Je ne m'étonne donc pas que M. Antony Roulliet, déjà distingué dans d'autres concours par les suffrages de la même Académie, et dont nos lecteurs connaissent les savants travaux sur la population, se sont sentis attirés par un tel sujet. Il s'est fait le digne historien de la vie et des travaux de l'éminent éco-

---

[1] *Paris*, Guillaumin, 1881. In-8 de 32 pages.

[2] *Paris*, Guillaumin, 1 vol. in-8, faisant partie de la « Collection des publicistes et économistes contemporains », 2e édition, avec un portrait de Law.

[3] *Paris*, Guillaumin, 1881. In-8 de 110 p.

nomiste. Il l'a suivi dans toutes les parties de son œuvre si multiple. Son livre est avant tout un travail de patiente analyse, qu'on lit avec autant d'intérêt que de profit. Ce juste hommage rendu au savant volume de M. Roulliet, je lui demanderai, pour n'avoir plus ensuite qu'à le louer, la permission de lui adresser une ou deux critiques, auxquelles il lui sera loisible de donner satisfaction, s'il le juge bon, dans une édition ultérieure. Pourquoi a-t-il négligé ce soin vulgaire, dont ne songent guère à s'exempter les auteurs de nos jours, de diviser son livre en chapitres, dont l'indication est ensuite reproduite dans une table des matières? Ce livre est d'une seule venue, c'est-à-dire qu'on n'y trouve aucune de ces séparations qui reposent la vue et la pensée, et qui avertissent le lecteur qu'un nouveau développement va commencer. Peut-être abuse-t-on un peu aujourd'hui de ces séparations : on les a introduites jusque dans des articles de journaux. Mais comment s'en passer dans un volume de 448 pages, sans compter les pièces et appendices, dans un volume qui traite de sujets aussi ardus que différents? Ajoutez que la biographie ne laisse pas d'être assez féconde dans la vie agitée de Wolowski. Combien de points de droit et de législation pratique et enfin d'économie sociale, qui se mêlent ou se succèdent incessamment! Les titres et les sous-titres étaient ici d'une utilité première pour aider la marche du lecteur. Il faut toute la clarté de la méthode d'exposition et du style de M. Roulliet pour que la lecture se poursuive sans fatigue, et sans qu'on songe trop à se plaindre de ce manque de points de repère, qui se fait pourtant sentir même à l'insu du lecteur.

Disons, avant et au-dessus de toute critique, qu'on ne saurait trouver un exposé plus net et plus complet des écrits et des actes qui marquent cette carrière si bien remplie : à ce titre donc on peut considérer le but comme atteint. D'une part l'homme excellent et de haut mérite, si profondément dévoué à la science et à la cause du bien public, est apprécié d'une manière complète. Ses écrits sont analysés avec le même soin, et par conséquent l'attention est appelée sur les problèmes qui ont occupé l'infatigable activité d'esprit de Wolowski. Autant en dirons-nous de ses actes, car la pratique des affaires joue dans sa vie un rôle des plus considérables. Le fondateur du crédit foncier en France, le député mêlé à tant de discussions de droit et d'économie publics, le publiciste et le professeur toujours sur la brèche, et consacrant ses efforts à l'étude des questions à l'ordre du jour, sont également abordés avec des détails très circonstanciés. Mais à cette exposition lumineuse pourquoi la discussion, l'examen critique ne se mêlent-ils pas un peu plus souvent? Sur des points d'une importance capitale, comme la population, où Wolowski se sépare complètement des doctrines de Malthus, sur la monnaie, où il soutient énergiquement ce qu'on a nommé le bimétal-

lisme, sur le crédit et l'organisation des banques, où il est partisan déclaré du monopole de la Banque contre les banques libres, notre collaborateur et savant collègue à la Société d'économie politique s'est trouvé en dissentiment avec d'autres confrères illustres. L'auteur du livre m'a paru se borner à indiquer ces points trop brièvement. Je ne demande pas qu'il reproduise *in extenso* ces longues controverses qui ont rempli le *Journal des Economistes*, comme les séances académiques. Mais il eût été bon, même s'il ne croyait pas toujours devoir prendre parti, de mettre en regard avec vigueur et précision et d'abord avec un peu plus d'étendue les arguments présentés de part et d'autre. L'auteur du livre sur *la Vie et les travaux de Wolowski* se contente d'indiquer rapidement le sujet du débat, et en quelque sorte d'esquisser ces luttes, qu'il reproduit par le côté un peu extérieur, comme dans la discussion assez vive entre Michel Chevalier et l'auteur des *Banques d'Ecosse et d'Angleterre*.

Mais, si ces parties de controverse ne m'ont pas paru assez approfondies et serrées de près, le volume n'en est pas moins précieux. Il l'est par l'abondance et l'exactitude des documents comme par l'idée tant générale que particulière qu'il donne au public, trop souvent étranger aux matières, des tendances de l'esprit de notre regretté collaborateur. Il analyse les principales applications qu'il a faites de sa manière d'envisager les questions économiques. Wolowski a constamment uni le légiste à l'économiste, l'érudit et l'homme d'expérience au théoricien. Peut-être cela ôte-t-il quelque chose au relief, quelques-uns diraient, à l'unité de ses doctrines. Rien ne frappe plus que l'unité, alors même qu'elle serait achetée parfois au prix de sacrifices demandés à la réalité qui est complexe. Voyez par exemple la simplicité d'un Bastiat, qui va droit devant lui. En fait Wolowski a paru — je n'examine pas ici si c'est à tort ou à raison — s'écarter parfois de la rigueur des principes de l'économie politique orthodoxe. Les partisans des prohibitions et du système protecteur l'ont trouvé d'un autre côté trop théoricien, quoique ses luttes pour la liberté commerciale et le volume si plein de choses qu'il lui a consacré attestent une connaissance aussi exacte que variée des faits avec lesquels il aimait en toute question à se familiariser. Ces tendances un peu complexes se marquent bien dans ses idées sur ce qu'il appelle la méthode historique qu'il nous a fait connaître en publiant les *Principes* de Roscher. De même la voie *éclectique* et moyenne qu'il suit est exprimée dans ces lignes qu'il a écrites au sujet des coalitions : « Dans toutes les questions, dit-il, qui se présentent en législation, surtout dans ces questions si difficiles, si épineuses, si nouvelles encore, où le droit se rencontre avec l'économie politique, il y a toujours deux principes auxquels il faut prêter une sérieuse attention : l'intérêt de la liberté individuelle, de l'action indi-

viduelle, et l'intérêt social que personne ne doit méconnaître. Sans doute l'intérêt individuel est limité par l'intérêt social, mais il ne doit pas être absorbé par lui, il doit y avoir, et c'est là ce que nous avons à chercher, un point d'intersection entre ces deux intérêts, un point d'intersection qui donne une satisfaction légitime aux exigences de chacun d'eux. » Ainsi Wolowski n'admet pas que toujours la liberté trouve sa limite en elle-même, qu'elle soit toujours ramenée par ses propres écarts, et seulement soumise aux pénalités légales lorsqu'il y a attentat brutal contre la liberté d'autrui. Cette *prévoyance sociale* qui inspire les lois préventives est justement la pierre d'achoppement, et c'est là qu'est l'origine des dissentiments. Mais l'économiste libéral en matière de travail et d'échanges domine sans aucun compromis dans les combats que Wolowski soutint avec un vrai courage contre les théories dites d'organisation soutenues au Luxembourg en 1848 — un de ses titres de gloire. — On le retrouve tout entier dans la part qu'il a prise avec tant d'ardeur, par sa plume et sa parole toujours prêtes aux luttes contre le protectionnisme. Par son cœur plein de générosité comme par son esprit facile et fécond, muni de connaissances de tout genre, ramenées aux buts qu'il poursuivait, Wolowski a été au nombre des premiers comme économiste militant. C'est ce que M. Antony Roulliet a fort bien marqué de toutes les manières dans un livre, qu'on peut regarder comme une page des plus substantielles et des plus instructives de l'histoire contemporaine de l'économie politique, qui peut s'honorer de tant de nobles efforts en vue de la vérité et du bien.

HENRI BAUDRILLART.

EL-IKTISSAD-EL-SEYASSI. Traité d'économie politique, par KHALIL GHANEM, à l'imprimerie du journal *Asser-el-jedid*. Alexandrie (Egypte).

Les Arabes, qui ont cultivé toutes les sciences connues de leur temps et les ont approfondies, ont ignoré jusqu'ici les données les plus élémentaires de l'économie politique. Quelques-uns de leurs écrivains, notamment Iben Khaldounne, dans sa remarquable préface, ont émis, il est vrai quelques considérations qui peuvent se rattacher aux principes, aujourd'hui admis, de la science économique ; mais cette science elle-même est restée ignorée parmi nous jusqu'au XVIIe siècle et les Arabes, qui sous la domination turque avaient perdu jusqu'au souvenir de leurs anciennes grandeurs, n'en ont pas suivi les développements ni même peut-être soupçonné l'existence.

Cette lacune vient d'être remplie par la publication d'un Traité complet d'économie politique, écrit en langue arabe à Paris par l'un des collaborateurs du *Journal des Débats*, M. Khalil Ghanem. L'auteur de ce livre n'est point un économiste dans le sens le plus étendu du mot. Son

rôle est plus modeste, il l'indique lui-même dans sa préface. Il a lu les économistes en amateur et il a cherché à apprendre lui-même, avant d'instruire les autres. Lorsqu'il eut possédé son sujet, il se mit à l'œuvre et écrivit un ouvrage dont la première partie seule nous est parvenue ; mais cette partie permet de s'en faire une idée du reste. Il était difficile de faire un exposé plus simple et à la fois plus lumineux des vérités économiques, de mieux résumer les progrès de la science et d'en faire comprendre l'utilité. Le livre de M. Khalil Ghanem a pour titre : Iktissad-Seyassi ou Economie politique ; il comprendra en tout quatre parties dont les trois premières sont : la production (*nima*), la répartition de la richesse (*tewzi-el-sarouat*) et la consommation (*istihlak*). La quatrième partie comprendra spécialement divers sujets économiques, l'explication de certains phénomènes et de quelques-unes des théories de la science, plusieurs reproductions empruntées aux auteurs anglais et français, un choix des proverbes arabes se rapportant à l'économie politique et diverses anecdotes à la fois amusantes et instructives écrites en vue de rendre la science intéressante et populaire. M. Khalil Ghanem peut se flatter d'avoir déjà atteint en grande partie le but qu'il s'était proposé.

On aurait pu craindre en effet que le public arabe, imbu de ses vieux préjugés, n'accueillît froidement ou même avec dédain un livre profane, professant des idées libérales peu conformes aux opinions qui ont cours dans les pays mahométans. Il n'en est rien. L'auteur a eu l'excellente idée de faire paraître d'abord le livre en question dans un journal en vogue. Le *Masser*, c'est le nom du journal arabe qui s'était chargé de cette publicité, a vu augmenter son tirage. Une autre preuve de l'intérêt que la population chrétienne et mahométante a pris à ce livre. Entre temps le *Masser*, qui paraît une fois tous les huit jours, ayant suspendu pour deux semaines ses publications, un haut personnage du palais Khédivial envoya demander au directeur de ce journal pourquoi il avait cessé de donner la suite du livre de M. Kalil Ghanem; en même temps la direction du journal recevait les mêmes réclamations de tous côtés de ses abonnés de l'Egypte et de la Syrie. Plus tard, des raisons politiques ayant motivé la suppression de ce journal, un des motifs de sa réapparition sous ce titre « *Asser-el-jedid* » (le siècle nouveau) a été sans doute la reproduction de l'œuvre dont il s'agit. Quand l'ouvrage aura paru en entier on pourra l'examiner au point de vue scientifique et même littéraire ; mais on peut prévoir déjà que tout en traitant les questions économiques l'auteur touche d'une main légère et sûre aux questions de politique, de morale et de philosophie inséparables en quelque sorte de la science elle-même, et ce ne sera pas là un des cotés les moins intéressants de l'ouvrage que nous signalons à nos lecteurs.

O.-O.

Bibliographie économique.

PUBLICATIONS D'AVRIL 1881.

—

Annuaire du corps de l'intendance et des officiers d'administration des bureaux de l'intendance, des hôpitaux, des subsistances, de l'habillement et du campement de l'armée de terre, 1881. In-8, oblong. XXXIV-394 p. Paris, lib. Rosier.

Annuaire du ministère des postes et télégraphes de France pour 1881. Manuel à l'usage du commerce, de la finance et de l'industrie; par H. Coutery, géographe au ministère des postes et télégraphes. In-8, 392 p. et annonces. Paris, imp. et lib. Paul Dupont.

Archives parlementaires, de 1787 à 1860 ; recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises, imprimé par ordre du Sénat et de la Chambre des députés, sous la direction de MM. J. Mavidal et E. Laurent. Deuxième série (1800 à 1860). T. 48. Du 13 mai 1826 au 6 juillet 1826. Un vol. gr. in-8 à deux col., 766 p. Paris, imp. et lib. Paul Dupont.

AUBIN. *Le Crédit maritime en France.* In-8, 57 p. Paris, 58, rue Neuve-Saint-Augustin.

AUBRY (Alb.). *La Réforme monétaire à l'île de la Réunion.* In-8, 55 p. Paris, lib. Guillaumin et Cᵉ.

AUVRAY (Max.). *De la Société en commandite.* In-8, 146 p. Caen, imp. et lib. Le Blanc-Hardel.

BEZANÇON (F.). *Rapport général sur les travaux du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine* depuis 1872 jusqu'en 1877 inclusivement. In-8, 996 p. Paris, imp. Chaix et Cᵉ.

BLOCK (M.). *La France.* 4ᵉ édition. Gr. in-16, 128 p. Paris, lib. Hetzel et Cᵉ.

— *Le Budget, revenus et dépenses de la France.* 3ᵉ édition. Gr. in-16, 127 p. Paris, lib. Hetzel et Cᵉ.

— *Le Département.* 4ᵉ édit. Gr. in-16, 128 p. Paris, lib. Hetzel et Cᵉ.

— *L'Impôt et les formes variées qu'il affecte.* 3ᵉ édition. Gr. in-16, 128 p. Paris, lib. Hetzel et Cᵉ.

BLŒME (A.). *La vérité sur Panama.* In 8, 75 p. Paris, imp. Dupin de Boy.

BOURDIN (C.-E.). *Le Domaine de la statistique.* Gr. in-8, 12 p. Nancy, imp. et lib. Berger-Levrault et Cᵉ. Paris, même maison.

BUCKLE (H.-T.). *Histoire de la civilisation en Angleterre.* Nouvelle édition, traduite par A. Baillot. 4 vol. in-18 jésus. T. I, 381 p.; t. II, 362 p.; t. III, 313 p.; t. IV, 311 p. Paris, lib. Marpon et Flammarion.

CABOUAT (Jules). Droit romain : *De la succession* in locum creditorum ; droit international : *Des annexions de territoire* et de leurs principales conséquences. In-8, 315 p. Paris, lib. Larose et Forcel.

Candidatures (les) *ouvrières* ; par A. O. In-16, 7 p. Lyon, à la librairie, 38, Cours de la Liberté.

CASALONGA (D.-A.). *Loi du Luxembourg sur les brevets d'invention.* In-8, 16 p. Paris, à l'Office international des brevets d'invention, rue des Halles, 15.

CHANIER (O. de). *La Conférence monétaire de Paris* (1881). In-8, 29 p. Paris, lib. Guillaumin et Cᵉ.

CHANSON (L.-T.). *L'Impôt des boissons dans le pays.* In-8, 116 p. Cherbourg, imp. Vᵉ Feuardent.

CHRÉTIEN (A.-M.-V.). *De la lettre de change* en droit international privé ; *De l'acquisition du droit de propriété* sur les fruits naturels dans la législation romaine. In-8, 230 p. Nancy, imp. Crépin-Leblond.

COMPAYRÉ (Gabriel). *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France*, depuis le XVIᵉ siècle. 2ᵉ édition. 2 vol. in-18 jésus. T. 1, 464 p.; t. 2, 441 p. Paris, lib. Hachette et Cᵉ.

Congrès scientifique international des institutions de prévoyance tenu à Paris, du 1er au 7 juillet 1878 à l'Exposition universelle de 1878. In-8, 404 p. Paris, imp. Nationale.

Crédit (le) *vulgarisé* par la fédération des banques de province. In-4° à deux col., 32 p. Paris, au siège de la Société, 39, rue de Châteaudun.

Dagnan (H.). *Mémoire sur les incommodités, les abus, les embarras de Paris.* In-8. 31 p. Paris, imp. Blot.

Dalloz fils (E.) et C. Vergé. *Jurisprudence générale* de MM. Dalloz. *Les Codes annotés. Code pénal annoté* et expliqué d'après la jurisprudence et la doctrine, avec renvois au Répertoire alphabétique et au Recueil périodique de MM. Dalloz. Livraison 1re. (Art. 1er à 294.) In-4 à 3 col., XX p. et p. 1 à 404. Paris, au bureau de la Jurisprudence générale.

Delacour (Alb.). *De quelques réformes indispensables à l'agriculture*, aux départements et aux communes. In-8, 37 p. Paris, imp. Dubrueil.

Delaville Le Roulx (J.). *Registres des comptes municipaux de la ville de Tours*, publiés avec notes et éclaircissements II (1367-1380). In-8, 428 p. et planche. Paris, lib. Picard.

Dictionnaire des postes de la République française. 6e édition, divisée en deux parties indiquant, par ordre alphabétique, les noms de toutes les communes ou des localités les plus importantes : 1° de la France continentale et de la Corse; 2° de l'Algérie, avec la désignation des stations de chemin de fer et des bureaux télégraphiques. In-4 à 3 col., 1548 p. Rennes, imp. et lib. Oberthur et fils. Paris, même maison.

Dumesnil (J.). et G. Pallain. *Traité de la législation spéciale du Trésor public*, en matière contentieuse; par M. J. Dumesnil, sénateur. Nouvelle édition entièrement refondue, augmentée des décisions et règlements les plus récents, et mise au courant de la jurisprudence judiciaire et administrative; par M. G. Pallain, directeur du contentieux, de l'inspection générale, de la statistique et de l'ordonnancement au ministère des finances. Paris, lib. Hetzel et Ce.

Dupuy (Ed.). *S. Manuel d'hygiène publique et industrielle*, ou Résumé pratique des attributions des membres des conseils d'hygiène. In-18 jésus, VIII-685 p. Paris, lib. A. Delahaye et Lecrosnier.

Espagne (l') *et le Nord-Espagne*, étude économique et financière. In-8, 15 p. Lyon, imp. Mougin-Rusand.

Ezerville (l'abbé F.-J. d'). Aux ouvriers : *Les désordres du lundi.* Nouvelle édition. In-18, 64 p. Paris, lib. Haton.

Faure (Félix). *Création du département de la Seine Maritime.* In-8, 30 p. Le Havre, imp. du journal *Le Havre.*

Feray (E). *Du traité de commerce en 1860 avec l'Angleterre.* Comment fut établi le tarif sur les marchandises anglaises. In-8, 29 p. Paris, imp. et lib. Plon et Ce.

Germond de Lavigne. *La protection de la propriété littéraire à l'étranger.* Conférence faite au Cercle de la librairie, le 18 mars 1881. In-8, 24 p. Paris. imp. Pillet et Dumoulin.

Godrant (Eugène). *Opérations de bourse.* La spéculation au XIXe siècle ; opération permettant de faire produire à ses capitaux 200 à 300 pour 100 par an, risques limités; étude complète et raisonnée. In-12, 12 p. Paris, imp. Michels.

Guignard (E.). *De la protection des nouveau-nés*; Société de charité maternelle, crèches ; Sociétés protectrices de l'enfance ; loi de protection des enfants du premier âge. In-8, 18 p. Imp. et lib. Berger-Levrault et Ce.

Guyot (Yves). *La Science économique.* In-18 jésus, 477 p. Paris, lib. Reinwald.

Joly (Henri). *Notions d'économie politique* (programme officiel des lycées et du baccalauréat). In-12, 45 p. Paris, imp. et lib. Delalain frères.

Lafollye (de). *Recherche d'un intérêt commun entre patrons et ouvriers.* In-12, 23 p. Tours, imp. et lib. Mazereau.

Legouvé (Ernest). *La question des femmes.* In-18 jésus, 47 p. Paris, lib. Hetzel et Ce.

Leroy (A). *Cours pratique de chemins de fer.* In-18 jésus, 478 p. avec

128 fig. et 3 planches. Dijon, imp. Jobard; lib. Ropitan.

Liégeois (Jules). *Projet de création d'une caisse de prévoyance des fonctionnaires civils.* In-8, 23 p. Imp. et lib. Berger-Levrault et Cᵉ.

Louot. *Tarifs des droits de circulation, de consommation et de détail* à l'usage des receveurs buralistes et des marchands en gros. In-8, 40 p. Poitiers, imp. Oudin.

Lucas (Charles). *Civilisation de la guerre.* Observations sur les lois de la guerre et l'arbitrage international, à l'occasion de la lettre de M. le comte de Moltke à M. le professeur Blüntschli. In-8, 15 p. Paris, imp. Cotillon et Cᵉ.

Masquard (Eugène de). *Le faux et le vrai libre-échange.* Nouvelle édition avec un post-scriptum, notes et documents. In-8, 68 p. Paris, lib. agricole.

Mémoires des Intendants sur l'état des généralités, dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne. T. Iᵉʳ : *Mémoires de la Généralité de Paris*, par A. M. de Boislisle, du comité des travaux historiques. In-4 à 2 col., xcvi-858 p. Paris, imp. Nationale.

Ménos (Solon). *De la séparation des patrimoines.* In-8, 243 p. Paris, imp. et lib. Cotillon et Cᵉ.

Michel (Louise) et Jean Guêtré. *La misère.* Dessins de Tinayre. Livraison I. Gr. in-8, 8 p. Paris, lib. Républicaine.

Morand (Marius). *La législation des patentes*, appliquée aux industries textiles et aux industries, commerces et professions qui s'y rattachent. Analyse et commentaire de la loi du 15 juillet 1880. Tarif ancien et tarif nouveau. Gr. in-8, 95 p. Lyon, imp. Pitrat aîné.

Morisson (Paul). *La question sociale.* In-8, 7 p. Bergerac, impr. Boisserie.

Müller (Eugène). *Les Apôtres de l'agriculture.* In-8, 192 p. avec vignette. Paris, lib. Hachette et Cᵉ.

Nouveau code des patentes, contenant le projet de loi, le texte de la loi du 15 juillet 1880, l'instruction pour sa mise à exécution et le tarif des droits de patentes, dressé et annoté par les soins de l'administration des contributions directes. In-8, 558 p. Paris, imp. et lib. Paul Dupont.

Obdedeck. *La question des retraites ouvrières*, au Congrès ouvrier socialiste du Havre. In-32, 24 p. Puteaux (Seine), 25, rue Godefroy.

O'Reilly (E.). *Mémoires sur la vie publique et privée de Claude Pellot*, conseiller maître des requêtes, intendant et premier président du parlement de Normandie (1619-1683), d'après de nombreux documents inédits, notamment sa correspondance avec Colbert et le chancelier Séguier. T. Iᵉʳ : Claude Pellot, conseiller, maître des requêtes, intendant. In-8, xxiii-679 p. Paris, lib. Champion.

Pardon. *La Guadeloupe*, depuis sa découverte jusqu'à nos jours. In-8, 360 p. et 2 cartes. Paris, lib. Challamel.

Passy (Frédéric). *Etude sur l'enseignement de l'économie politique.* In-8, 11 p. Orléans, imp. Colas.

Pérou (le) *et le Chili*, et les porteurs de titres des emprunts péruviens. In-8, 22 p. Paris, impr. Donnaud.

Perrin (Charles). *L'Assurance militaire* par l'Etat, en cas de décès ou d'accidents. In-8, 64 p. lib. Nadaud et Cᵉ.

Pinta (X.). *Nouvelle culture du blé.* Moyen d'en augmenter les rendements de 20 pour 100 pour la France : vingt millions d'hectolitres, quatre cents millions de fr.; dépense, dix francs par hectolitre. In-8, 31 p. et 3 pl. Arras, imp. Rohard-Courtin.

Question (*la*) *des chemins de fer dans l'arrondissement de Montdidier.* In-8, 39 p. Montdidier, imp. Mérot.

Read (Clare) et Albert Pell. *La culture, la production et le commerce agricole aux Etats-Unis d'Amérique.* Rapport présenté aux chambres; traduit par Alfred Dudouy, membre de la section des relations internationales agricoles, de la Société des agriculteurs de France. In-8, 62 p. et carte. Paris, au siège de la Société des agriculteurs de France.

Robbe (Georges). *Le charbon de terre*, sa nature, son histoire, son exploitation. Conférence. In-8, 31 p. Rouen, imp. Deshays.

ROULLIET (Antony). *Wolowski, sa vie et ses travaux*. In-8, 506 p. Paris, lib. Guillaumin et Cᵉ.

SAINT-GENIS (Victor de), Etudes de droit international : *L'hypothèque judiciaire en France* comparée aux institutions qui la remplacent dans les différentes législations étrangères. In-8, IV-76 p. Fontainebleau, imp. Thirel

SALZEDO (Numa). *L'exception de jeu* en matières d'opérations de bourse. In-18 jésus, 35 p. Poissy, imp. Lejay et Cᵉ.

SIMON (Jules). *L'Ecole*; 10ᵉ édition, contenant un résumé de la dernière statistique officielle. In-18 jésus, VII-455 p. Paris, lib. Hachette et Cᵉ.

SOLEILLET (Paul). *Les voyages et découvertes de Paul Soleillet dans le Sahara et dans le Soudan*, en vue d'un projet de chemin de fer transsaharien, racontés par lui-même, rédigés sur ses mémoires, notes et carnet de voyage, et sténographiés. sur ses conversations, par Jules Gros. Préface par E. Levasseur (de l'Institut). In-8 jésus, XXXVI-241 p. avec portraits et cartes. Paris, lib. Dreyfous.

Statistique du port de Marseille, 1880 (9ᵉ année). In-4, 36 p. et plan. Marseille, imp. Barlatier Feissat père et fils.

TOUBEAU DE MAISONNEUVE (E.). *Les anciennes corporations ouvrières* à Bourges. Cayer des reiglemens et ordonnances sur plusieurs estats et mestiers de personnes demeurantes en la ville et faulx bourgs de Bourges (1591 à 1633), publié d'après l'original conservé aux archives de la mairie, avec notes et introduction. In-8, XXIV-301 p. et vignettes. Bourges, imp. et lib. Pigelet et fils et Tardy.

Traité des droits d'enregistrement, de timbre et autres taxes de même nature, en ce qui concerne les divers établissements ecclésiastiques ou religieux (fabriques, séminaires, congrégations et communautés religieuses, etc.); par A. P..., employé supérieur de l'enregistrement. In-8, 108 p. Paris, au bureau du *Journal des conseils de fabrique*.

TURREL (L.), *Les dégrèvements, les assurances*. In-8, 16 p. Paris, imp. Hennuyer.

VALLÈS (François). *Etudes* physiologiques et psychologiques *sur la loi naturelle de la propagation de l'espèce*. In-12, XIV-115 p. Paris, à la librairie, 5, rue Neuve-des-Petits-Champs.

VATTEMARE (H.). *L'Amérique septentrionale et les Peaux-Rouges*; explorations, impressions de voyage, scènes de mœurs indigènes. In-8, 224 p. avec vignettes. Paris, lib. Hachette et Cᵉ.

VERMOT (Edouard). *Guide manuel de l'assureur et de l'assuré*, catéchisme de l'assurance sur la vie. Deuxième partie : Exposition pratique. 4ᵉ édition. In-18, 380 p. Paris, aux bureaux de *La Semaine*; à la librairie des Assurances.

VIGIÉ. *Etudes sur les impôts indirects romains :* Vicesima hereditatis, Vicesima libertatis. In-8, 54 p. Paris, lib. Thorin.

Le Gérant : PAUL BRISSOT-THIVARS.

Paris. — Imp. A. PARENT (A. Davy, successeur), rue M.-le-Prince, 5.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

UN COTÉ

DE L'HISTOIRE FINANCIÈRE CONTEMPORAINE

LE DÉVELOPPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT.

La multiplication indéfinie de ce que l'on est convenu d'appeler des « établissements de crédit » est devenue un fait économique si considérable, et les agissements de ces sociétés ont pris un caractère de nature à exercer une telle influence sur la fortune publique et sur les fortunes privées, qu'il est devenu nécessaire de s'en occuper pour dégager autant que possible ce qu'il peut y avoir, dans ce mouvement, de vraiment utile à la production des richesses, ou de contraire à leur conservation en même temps qu'à la moralité publique.

§ 1er. — Il est incontestable que la Banque de France, si grands qu'aient été et que continuent à être les services rendus par elle à l'industrie et au commerce, n'a jamais rempli complètement le but véritable d'un établissement de crédit, qui est de réunir les capitaux oisifs et de les mettre à la disposition des producteurs qui en manquent et sont en mesure de les faire travailler [1] : D'une part, en effet, elle a manqué en partie à sa mission de collecteur des fonds disponibles [2], par son refus d'admettre ceux

[1] Définition du crédit par J.-B. Say dans son *Cours*, 2e partie, p. 138 et suiv. de l'édition Guillaumin.

[2] Les comptes courants de Paris et des succursales figurent dans la situation de la Banque, au 12 mai dernier, pour 443 millions. Cette somme comprend tous les soldes créditeurs des banquiers et des établissements de crédit; or, ces derniers sont eux mêmes débiteurs de près d'un milliard, si ce n'est plus, envers leurs propres déposants.

des particuliers non commerçants, et en retardant autant qu'elle a pu la vulgarisation du mode de payement par chèque, qui supplée avec tant d'économie et de sécurité à l'emploi de la monnaie métallique et à celui des billets de banque, dont il permet de réduire la circulation; d'autre part, la Banque s'est montrée si parcimonieuse et si routinière, dans sa fonction de distributrice du crédit, par les conditions qu'elle a mises à l'admission du papier à l'escompte (durée des échéances, nombre et qualité des signatures), qu'elle a rendu nécessaire le recours en dehors d'elle à des intermédiaires onéreux, et laissé en souffrance des besoins légitimes, surtout en ce qui concerne les affaires à long terme.

Rien donc de plus naturel après cela, de plus utile et de mieux justifié que la création successive du Comptoir d'escompte, de la Société du crédit commercial et industriel, du Crédit lyonnais (à son origine locale) et de plusieurs autres; recevant des dépôts à vue ou à terme et à intérêts variables, complétant le nombre des signatures exigé par la Banque, prenant le papier long et enfin ouvrant des crédits sur délégations, connaissements, warrants, etc.

C'était bien, mais c'était assez, puisque, malgré les facilités offertes par la loi de 1857, pour la constitution des sociétés anonymes (tous les établissements de crédit ont adopté cette forme qui supprime la responsabilité des administrateurs, sauf les cas de fautes lourdes), il n'a pas été fondé de société financière importante pendant les sept années qui ont suivi la promulgation de la loi de 1867. C'est donc uniquement avec le concours de celles qui existaient avant cette loi qu'ont été faites toutes les grandes opérations de crédit rendues nécessaires par les funestes événements de 1870; que les besoins de l'intérieur ont été satisfaits, que les liquidations les plus difficiles ont été bien conduites et que le placement des emprunts nationaux, d'un chiffre sans précédent, a été effectué, pendant que la haute banque cosmopolite procurait au Trésor français le papier étranger accepté en payement par l'Allemagne, et que la Banque de France lui fournissait, en espèces ou en lingots, les gros appoints métalliques dont il avait besoin.

N'est-on pas en droit de s'étonner après cela et de se demander comment il se fait que l'outillage financier qui avait été suffisant pour traverser d'aussi graves conjonctures et sauver la France de la ruine que son implacable ennemie espérait avoir assurée, soit devenu tout le contraire seulement le lendemain du jour où le pays est redevenu maître de lui-même et que, son écrasante rançon payée, les affaires ont repris leur cours normal et régulier? Quels nouveaux et immenses besoins de crédit se sont donc

manifestés et découvre-t-on chaque jour, pour motiver, précisément depuis 1873-74, la création de cette multitude de sociétés financières qui, avec le développement des anciennes, ont déjà détourné plusieurs milliards des voies naturelles de la production?

Ce chiffre de plusieurs milliards n'a rien d'imaginaire, et résulte malheureusement du relevé que chacun peut faire comme nous, de la liste des établissements de crédit dont les titres se négocient à la Bourse de Paris, et dont les noms, avec l'indication de leur capital versé et souscrit, figure au bulletin hebdomadaire publié, ainsi que la cote officielle, par la chambre syndicale des agents de change.

Voici le résumé du bulletin du 2 avril 1881 (v. la liste complète à la suite de cet article), et il y a eu de nouvelles additions depuis cette date :

	Nombre des sociétés.	Capital souscrit.	Capital versé.
Sociétés françaises [1]....	44	2.134.5	962 millions.
Sociétés étrangères [2]....	7	530	244 —
Ensemble.	51	2.664.5	1.206 millions.

A ces deux milliards et demi souscrits, à ces 1,200 millions versés à valoir sur le capital des sociétés financières, on doit ajouter les dépôts qu'elles attirent à elles et que les dernières venues en sont arrivées à disputer aux caisses d'épargnes, en abaissant le minimum du premier versement à 10 francs, et en élevant le taux de l'intérêt à 3,25 0/0 l'an, jusqu'à un maximum de 3,000 francs, passé lequel l'intérêt n'est plus que de 1 0/0 pour les dépôts exigibles à vue, mais se relève à 3 0/0 sans limite de maximum pour les dépôts que l'on ne peut retirer qu'en prévenant sept jours à l'avance [3].

L'importance des sommes ainsi confiées aux sociétés financières n'est pas aussi exactement connue que celle de leur capital souscrit et versé, mais on ne doit pas s'écarter beaucoup de la vérité en l'évaluant à un autre milliard, ce qui porterait à plus de deux milliards et demi effectifs l'énorme capital enlevé au travail et à la production, sous prétexte de les faciliter et de les encourager, et servant à tout autre chose. A quoi donc, et d'où proviennent les

---

[1] Dont les titres se négocient à Paris; celles des départements qui n'ont pas été admises à la cote n'y figurent pas et n'en sont pas moins très nombreuses et relativement considérables.

[2] Cotées et opérant à Paris où elles font des émissions et dont le capital est en partie d'origine française.

[3] Circulaire n° 4 de la *Caisse centrale du travail et de l'épargne*, banque populaire au capital de 50 millions (25 avril 1881).

gros dividendes que les sociétés qui manœuvrent ce tout puissant levier distribuent depuis plusieurs années à leurs actionnaires ? C'est ce que nous avons recherché et ce que nous allons essayer d'indiquer.

---

§ 2. — Les sociétés financières ont pour industrie spéciale, à l'imitation de l'ancien Crédit mobilier, dont elles ont élargi et perfectionné les procédés, de créer des affaires nouvelles, de les mettre en actions et de se charger du placement de celles-ci, soit dans leur clientèle, soit à la Bourse, où elles font à peu près à volonté la hausse et la baisse ; nous dirons tout à l'heure comment, après avoir signalé les moyens qu'elles emploient pour atteindre leur but et pour réussir là où les plus habiles avaient échoué jusqu'ici. L'ancien Crédit mobilier se contentait des bureaux de son siège social à la place Vendôme ; les nouveaux établissements ont trouvé les leurs insuffisants, bien qu'installés dans des palais, et elles ont couvert, non seulement tous les quartiers de Paris, mais la France entière, d'un vaste réseau de comptoirs, de sous-comptoirs, de succursales, d'agences etc., et établi des correspondants jusque dans les chefs-lieux des cantons ruraux. On conçoit aisément ce que doit coûter une pareille organisation, non pas bien entendu aux sociétés qui l'ont établie, mais à celles dont elles placent les actions. Si grandes d'ailleurs que soient les dépenses de ce chef, elles sont bien inférieures cependant à celles que nécessite la publicité à l'aide de laquelle on fait pénétrer, jusque dans les plus humbles demeures, la tentation du gain sans travail.

Presque tous les grands journaux politiques de Paris publient chaque jour des bulletins de bourse ; on a affermé la plupart de ceux-ci, et l'on a même acheté la propriété complète de journaux à grand tirage [1], pour peser plus sûrement sur l'opinion, et, s'il était possible, sur les pouvoirs publics, quand il s'agit de concessions à obtenir, de combinaisons à faire réussir. Par les agences d'annonces, on s'est assuré de même de la publicité financière des journaux des départements, sans distinction de nuances ; l'argent n'ayant pas plus d'opinion que d'odeur, et étant toujours bien reçu d'où qu'il vienne. Après s'être rendu maître ainsi de la publicité régulière, on s'est avisé que le mélange des nouvelles et des articles politiques, avec les réclames financières, pouvait nuire à celles-ci ; et l'on a créé une foule de journaux spéciaux (il y en a plus de cent) exclusivement consacrés à prôner les affaires à lancer

---

[1] V. rapport de la *Banque nationale*, à l'assemblée générale de ses actionnaires du 27 avril 1881.

et à soutenir celles qui languissent. Ces feuilles spéciales, dont le prix nominal d'abonnement est, le plus souvent, inférieur aux frais de poste ou de distribution, sont envoyées gratuitement, parfois sous enveloppes fermées à 15 et à 30 centimes, non seulement aux clients des sociétés de crédit, mais à ceux même qui ne le sont pas et dont on prend les noms et les adresses dans le Didot-Bottin, dans les annuaires locaux et dans les listes des étrangers fréquentant les villes d'eaux, les bains de mer et les stations hivernales. Il n'est guère de maison bourgeoise qui ne reçoive plusieurs de ces publications ; pas une loge de concierge n'est oubliée ; les domestiques, les gardes municipaux ne sont pas négligés, et voici même que les mairies des communes rurales en sont gratifiées à titre de prime, à raison de leur abonnement obligatoire au *Bulletin annoté des lois* [1] (ce qui, pour le dire en passant, donne aux affaires recommandées ainsi une sorte de caractère officiel qui doit singulièrement déplaire à MM. les ministres de l'intérieur et de la justice).

En ajoutant aux dépenses considérables de cette publicité gratuite les frais généraux des sociétés de crédit, de leurs agences et comptoirs, les commissions de leurs correspondants et leurs propres bénéfices, on arrive à des sommes tellement considérables que l'on ose à peine les chiffrer ; c'est certainement plus de cent millions, peut-être deux cents millions par an, qui sont toujours en définitive payés par le public, soit qu'on les prélève sur le capital des affaires émises, ce qui prépare leur ruine future, soit qu'on les recouvre sous forme de primes sur les actions, primes que l'on obtient par le moyen des hausses factices que les sociétés financières produisent et entretiennent à volonté, nous le maintenons comme un fait certain, nonobstant les dénégations de leurs organes.

Rien de plus facile en effet pour les sociétés financières disposant du double levier des capitaux et de la publicité, dont on connaît la puissance et l'organisation, que de peser, — quand leurs meneurs se syndiquent ou s'entendent tacitement [2], ce qu'ils font

---

[1] Voir le « supplément n° 9 au *Journal financier des communes*, propriété de la Banque des communes de France » au capital de 2 millions de francs, ayant pour président du conseil un ancien ministre. — Tirage justifié, 95,000 exemplaires. — Près de trois par commune.

[2] Les sociétés financières se syndiquent fréquemment par groupes pour certaines opérations déterminées, comme de gros emprunts; c'est alors une sorte de participation. Elles s'entendent tacitement pour les affaires isolées : autrefois, de 1855 à 1870, les influences financières se combattaient souvent et leurs luttes faisaient tenir à l'écart tous les hommes prudents qui sont entraînés aujourd'hui par un courant toujours dirigé dans le même sens.

presque toujours, — sur les cours de la Bourse, soit en hausse, soit en baisse, par la facilité ou le resserrement du report. — La hausse à outrance, la hausse quand même, qui est l'état normal ou plutôt anormal depuis six ans (le 3 0/0 à 65.70 et le 5 0/0 à 104, le 31 décembre 1874; à 86 et à 120 le 17 mai 1881), malgré les événements les plus graves, comme les deux mauvaises récoltes de 1879 et 1880 qui ont coûté plus d'un milliard à la France, comme la guerre d'Orient, l'assassinat du czar et tout récemment l'expédition de Tunisie, — est voulue, faite et soutenue par les établissements de crédit, parce qu'elle permet seule de lancer toutes les affaires nouvelles dont la seule énumération a fait doubler le format de la cote officielle: tantôt des sociétés d'assurances, déjà beaucoup trop nombreuses, tantôt des sociétés hypothécaires prêtant plus largement et avec moins de sécurité que le Crédit foncier, des sociétés foncières s'engageant dans la même voie que l'ancienne Immobilière et y ajoutant des spéculations sur les terrains à bâtir, tantôt des compagnies de matériel ou des compagnies de transport, mais surtout des affaires étrangères, sur lesquelles nous reviendrons pour y insister spécialement. — Parfois aussi, cependant, les établissements de crédit font un peu de baisse : cela arrive, par exemple, vers l'époque des villégiatures et des bains de mer, quand, après avoir bien gorgé le public pendant l'hiver et le printemps, jusqu'aux coupons d'avril et mai, on juge utile de l'aider à digérer à l'anglaise en l'obligeant à se liquider, ce qui se fait tout seul et toujours à ses dépens par l'absence de contre-partie pour ceux qui veulent vendre et qui ont à payer des reports plus coûteux que les revenus des titres achetés trop cher.

---

§ 3. — Les procédés à l'aide desquels les sociétés financières font la hausse et la baisse sur le dos du public étant connus, il conviendrait maintenant d'examiner la valeur véritable des affaires qu'elles lancent, à la faveur du mouvement créé et entretenu par elles; mais ici une difficulté légale nous arrête. Comme chacun le sait, il n'est pas possible de dire toute la vérité, même quand on peut l'établir, lorsque celle-ci est tellement scandaleuse qu'elle constitue une diffamation tant qu'elle n'est pas établie par jugement ou arrêt. Nous ne désignerons donc aucune affaire en particulier, mais nous sommes autorisé à répéter d'une manière générale, et en demeurant sur le terrain purement économique, que même les meilleures d'entre les affaires nouvelles sont atteintes dès leur naissance de rachitisme et d'anémie, soit par les prélèvements directs effectués sur leur capital pour frais d'émission, soit par les primes auxquelles elles ne peuvent fournir des revenus en rapport

avec les prix payés, alors qu'ils seraient suffisants pour le véritable capital utile, réellement encaissé par elles. Dans d'autres cas, moins favorables encore, non seulement le capital social est plus que décimé par les frais d'accouchement, mais il est lui-même notoirement insuffisant dès le début, de l'aveu même des parents et parrains, ce qui les oblige à recourir dès les premiers temps de leur fonctionnement à des emprunts coûteux qui préparent la ruine des actionnaires, mais donnent lieu à de nouvelles émissions, c'est-à-dire à de nouvelles commissions, et à de nouvelles saignées à la charge des souscripteurs ou détenteurs d'actions, et compromettent même parfois la sécurité des obligataires.

On nous assure, et nous répétons sans le garantir, que les milliards des sociétés de crédit ne sont pas tous liquides et qu'une partie se trouve engagée, comme cela est arrivé à l'ancien Crédit mobilier, dans des affaires plus ou moins anciennes, auxquelles le public n'a pas suffisamment mordu et que, par suite, presque toutes les sociétés auraient leur paquet, leur stock de ces valeurs non classées, ce qui motive de temps à autre l'annonce dans les journaux d'une vente d'actions de telle ou telle entreprise ; — ces sortes de ventes ne seraient alors que l'épilogue plus ou moins réussi d'une première émission en partie avortée.

On nous signale également, en nous citant des exemples récents, inutiles à préciser davantage, un genre d'opération sur les affaires anciennes, pratiqué depuis peu comme il ne l'a jamais été. — Il s'agit d'affaires connues, bonnes au fond, bien classées, mais délaissées, auxquelles on redonne un regain de faveur au moyen de syndicats puissants, disposant de grandes ressources et s'emparant de tous les titres qu'ils parviennent à ramasser et qu'il font monter à des cours excessifs. C'est ainsi, nous dit-on que le x et le x' ont été portés à des prix tels que le revenu régulier représente à peine 2,5 0/0 et lui est même inférieur. Personne ne lutte et ne peut lutter contre ces syndicats qui entraînent après eux un courant de spéculateurs crédules, qui finissent par rester acheteurs fermes de leurs achats à terme, après avoir fourni en quelques jours aux syndicats des différences de 200 fr. et plus par action.

Dans tout cela, en définitive, qu'y a-t-il de commun avec le crédit véritable, avec le dévelopement du travail et des échanges, avec la production de richesses effectives et avec la prospérité des travailleurs? Absolument rien, rien que de nominal et de fictif quant à la vraie richesse, rien que du jeu et de la spéculation, pour ne pas employer le gros mot d'agiotage, bien qu'il soit parfaitement à sa place.

---

§ 4. — Nous avons réservé tout à l'heure, pour nous en occuper spécialement, une nature d'opérations très recherchées par les sociétés financières comme leur donnant de très gros bénéfices sans aucun moyen de contrôle et de recours, — il s'agit des affaires étrangères. — Le moment est venu d'en parler.

Ce ne sont pas des centaines de millions, mais peut-être des milliards, et à coup sûr plus d'un, que les capitalistes français ont été entraînés par les établissements de crédit à engager depuis dix ans[1] dans les fonds publics, dans les chemins de fer et dans les entreprises de toutes sortes des pays étrangers, et dont une notable partie est déjà perdue, soit en Turquie, soit en Espagne, au Mexique, au Pérou et dans tant d'autres contrées, sans parler de l'Egypte, dont les embarras ont compromis un instant le Crédit foncier lui-même, après avoir ruiné le Crédit agricole, et qui ne s'est relevée (son crédit) que grâce à une intervention anglo-française, du plus mauvais exemple, dans les affaires du khédive, et que nous allons, paraît-il, recommencer pour notre compte en Tunisie avec des risques spéciaux.

Nous considérons comme un véritable péril national cet envoi et cette immobilisation des capitaux français à l'étranger, et nous regardons comme un devoir de le signaler.

L'article 21 du Code civil prive de la qualité de Français quiconque prend du service militaire ou civil à l'étranger. — Il y a sans doute une différence entre prendre du service à l'étranger et lui rendre service en lui prêtant de l'argent; mais que l'on se souvienne d'hier, et l'on reconnaîtra que la différence n'est pas bien grande du moment où l'étranger, allié et peut-être obligé la veille, peut devenir le lendemain l'adversaire et même l'ennemi du prêteur (attitude de l'Italie à propos de Tunis).

Nous ne pensons pas assurément que l'article 21 du Code civil soit applicable aux acheteurs de titres étrangers, ni même aux administrateurs des sociétés financières ou de crédit qui se chargent du placement de ces sortes de valeurs, mais il nous semble que ceux-ci devraient au moins être tenus de se munir d'une autorisation formelle du ministre des finances avant de pouvoir faire appel aux capitaux français et de les engager à l'étranger, soit à des gouver-

---

[1] Il y a beaucoup plus de dix ans que l'exportation des capitaux français a commencé : elle avait déjà fait des victimes en Espagne avant 1830, mais elle a pris une très grande importance sous le second Empire et par l'initiative du Crédit mobilier : chemins de fer autrichiens et espagnols, pour lesquels la place Vendôme et la rue Laffitte luttaient à Madrid et à Vienne. C'est la rue Richelieu (ancienne caisse Mirès) qui a lancé la première les chemis de fer italiens.

nements qui pourront s'en faire des armes contre la France, soit à des compagnies ou dans des entreprises trop souvent aléatoires qui offrent des revenus d'autant plus élevés, que le risque à courir par les capitaux importés est plus grand.

Nous avons dû renoncer, à propos des affaires françaises lancées par les établissements de crédit, à toute application déterminée de nos observations générales sur le peu de solidité qu'offraient certaines d'entre elles ; nous sommes dispensé de la même réserve en ce qui concerne les affaires étrangères, puisqu'il nous suffit, pour l'une au moins, des plus récentes et des plus considérables, de reproduire textuellement le compte rendu, publié par le *Journal des Débats* du 2 mai dernier, de la dernière assemblée générale des actionnaires de la société anonyme l'*Union générale*, et qui n'a donné lieu, de la part de celle-ci, à aucune réclamation ; on y verra comment s'obtiennent les gros dividendes des sociétés financières, où vont, et à quoi elles exposent les capitaux qu'elles exportent :

« [1] L'Union générale qui finissait il y a huit jours (23 avril) à 1,162 fr. 50 c., a retrouvé le cours de 1,200 fr. A l'assemblée générale qui a eu lieu hier (29 ou 30 avril), un dividende de QUARANTE FRANCS par action net d'impôt (les actions ne sont libérées que de 125 fr. = 32 0/0) a été déclaré. Dans ce dividende ne sont pas compris les bénéfices réalisés dans l'affaire de la Banque des Etats autrichiens, qui ont été entièrement réservés pour l'exercice 1880 (nous reproduisons le chiffre par scrupule, mais nous croyons qu'il faut lire 1881), un à-compte de 6 fr. 25 c. ayant été payé en janvier dernier, le solde à toucher le 1er juillet prochain sera de 33 fr. 75 c., indépendamment de 3 fr. 12 c. représentant les intérêts du premier semestre de 1881 sur le capital versé, soit en tout 36 fr. 87 c. 1/2. L'intention du Conseil est de distribuer à l'avenir les bénéfices d'une manière moins inégale. Partie de ces bénéfices sera, à la fin de chaque année, distribuée en même temps que l'intérêt qu'on a l'habitude de payer.

« Par suite des attributions nouvelles qui viennent de leur être faites, l'ensemble des réserves tant ordinaires qu'extraordinaires s'élève à 27,291,498 fr. 92 c., ce qui représente 136 fr. 45 c. par action versée seulement de 125 fr. Ces chiffres ont été fortement soulignés par les applaudissements de l'assemblée. Ces applaudissements ont été bien autrement forts, lorsque au cours des explications données à la suite des rapports par M. Bontoux, celui-ci a démontré qu'avec les bénéfices déjà réalisés sur l'affaire de la Banque des Pays autrichiens et ceux qu'il y a à

---

[1] Les mots entre parenthèses ne font pas partie du texte et nous sont personnels, ainsi que la composition de certains passages en italiques ou en capitales.

attendre de la Banque des Pays hongrois, du fonctionnement ordinaire des ressources sociales, capital et réserves, des dépôts, et enfin des affaires serbes, construction de chemins de fer, exploitation de ces mêmes chemins et constitution d'une Banque nationale de Serbie, l'Union générale était assurée de distribuer encore *pendant cinq ans au moins le même dividende de* 40 *fr.*, et cela en supposant l'impossible, c'est-à-dire qu'il ne lui viendrait aucune affaire nouvelle; que de son côté elle n'en chercherait pas, et que *le chiffre de ses dépôts, qui s'est plus que doublé depuis quinze mois et dépasse aujourd'hui* 100 *millions*, resterait stationnaire et n'augmenterait pas encore.

« De son côté, la Banque impériale et royale privilégiée des Pays autrichiens est revenue de 772 fr. 50 c. à 780 fr. C'est avec le concours de ces deux établissements et celui du Bankverein de Londres que vient de se constituer à Pesth la Banque des Pays hongrois au capital de 20 millions de florins or, soit 50 millions de francs, divisé en 100,000 actions. Les fondateurs lui ont constitué *a priori* une réserve de 2,500,000 francs et assuré des participations importantes dans toutes leurs affaires.

« Les actions, qui doivent être libérées de 250 fr., sont émises *avec une prime de* 100 *fr.* Pour 75,000 titres que l'Union générale a à offrir à sa clientèle et au public, *il lui a déjà été adressé des demandes pour plus de* 400,000 *titres.* Le service des titres de la nouvelle Banque se fera en or à Bude-Pesth, à Vienne, et également à Paris, Lyon, Marseille, Saint-Etienne et Rouen.

« M. Bontoux a fait connaître les raisons qui l'ont déterminé à constituer en Autriche-Hongrie de grands établissements de banque indépendants de l'Union générale et pouvant vivre de leur vie propre, plutôt que des succursales. Une succursale, a-t-il dit, n'a d'autre influence dans un pays étranger que celle qu'elle tient de la maison mère, elle ne pourrait que difficilement se créer des alliés. Aussi est-il de beaucoup préférable de fonder des établissements financiers indépendants, ayant à leur tête des hommes qui se recommandent au public par leur entente des affaires, leur expérience ou leur importance dans la hiérarchie sociale. Ce système a donné déjà des résultats excellents, et c'est à lui que l'Union générale doit tous les avantages qu'elle a déjà obtenus en Autriche-Hongrie et qu'elle y obtiendra encore. »

On vient de voir exposé par un débutant, passé maître dès son coup d'essai, tout le mécanisme de la plupart des établissements de crédit lorsqu'ils opèrent à l'étranger, l'origine de leurs bénéfices et la sécurité des placements qu'ils recommandent : création indéfinie d'autres sociétés qui, à peine nées, sont dans une position intéressante et promettent une nombreuse génération de filles et de petites-filles (Law et le phylloxéra sont égalés); — prise de conces-

sions de chemins de fer plus stratégiques qu'autre chose, avec allusion aux bénéfices de leur exploitation dans une contrée à peu près sans routes, sans commerce, sans industrie, partant sans transports rémunérateurs, si ce n'est celui de soldats turcs, serbes ou bulgares, à moins qu'ils ne soient hongrois ou autrichiens : ce serait vraiment comique au théâtre si c'était une fiction; par malheur c'est une réalité, et alors c'est profondément triste.

Les actionnaires français de l'Union générale ne se sont pas douté, bien entendu, du piège tendu aux futurs souscripteurs de toutes ces affaires austro-hongroises et serbes, dont ils se disposent peut-être à faire partie; ils n'ont vu et entendu qu'une chose et ils l'ont soulignée de leurs applaudissements énergiques, comme le rapporte le compte-rendu, c'est l'annonce que *sans aucune affaire nouvelle*, ils étaient assurés de recevoir, pendant cinq ans au moins, un dividente de 40 francs par action, net d'impôt [1], soit un revenu de 32 0/0 sans le moindre travail productif et en réduisant les forces de la France au profit de pays, les uns à peu près barbares encore, les autres ne se supportant qu'en vertu d'un compromis toujours à la veille d'être rompu, et dont l'un au moins s'est fait gloire de payer par son ingratitude les services qu'il recevait.

Tous nos établissements de crédit ne se livrent pas heureusement d'une façon aussi exclusive à l'exportation des capitaux français, mais à peu près tous, avec le bon goût de ne pas trop s'en vanter, y prennent part dans une certaine mesure, toujours trop grande, et tous participent à l'entretien de la hausse artificielle et exagérée dont la vanité nationale, doublée d'ignorance, peut bien s'enorgueillir, mais qui alarme à bon droit les financiers et les économistes qui connaissent la vérité de la situation.

Eh bien, puisqu'il en est ainsi, puisque la France a tant d'ar-

---

[1] L'élévation des bénéfices étant toujours en raison inverse de la sécurité, comme dans les prêts à la grosse aventure, on peut apprécier celle des affaires traitées par l'Union générale au moyen d'un simple calcul. Le capital de cette société est représenté par 200,000 actions, le dividende net de 40 fr. par chacune représente pour l'ensemble un benéfice net de huit millions de francs par an et d'au moins dix millions brut, soit pour les quatre années pendant lesquelles ce bénéfice serait assuré sans aucune affaire nouvelle : *quarante* MILLIONS DE FRANCS. Quelle est, nous le demandons, l'affaire à peine née, le gouvernement nouveau qui puisse supporter une pareille charge sans en être écrasé et ne soit obligé, pour ainsi dire, de mettre la clé sous la porte avant que la maison ne soit bâtie. Il est évident que ces bénéfices ne sont encore que sur le papier et non réalisés. La loi le défend, mais la loi dort, et pendant sa léthargie les actions de 500 fr. montent à 1,200 fr., soit 700 fr. de prime ou près de six fois le versement de 125 francs.

gent qu'elle le jette par la fenêtre aux étrangers, ayons donc au moins le bon sens de le retenir en lui offrant un placement national et en l'employant à des travaux publics, même peu productifs de revenus directs, mais qui serviront du moins à quelque chose.

Réalisons par exemple les programmes de M. de Freycinet pour l'achèvement de nos moyens de transport, terminons et complétons nos chemins de fer, améliorons notre navigation intérieure, complétons-la en exécutant le canal latéral à la Loire jusqu'à Nantes par la rive droite; amenons à Paris par une branche du même canal et en abreuvant au passage les bestiaux altérés de la Beauce, l'eau indispensable à l'assainissement de la capitale et au lavage de ses égouts; dérivons même du Rhône l'eau dont les vignerons du midi ont besoin pour submerger leurs vignes phylloxérées. Si, au point de vue strictement économique,on peut trouver certains de ces travaux prématurés,à raison des sacrifices qu'ils imposeront au Trésor, comme subvention ou comme garantie d'intérêt, il est cependant préférable, même à ce point de vue, d'employer nos capitaux chez nous que de les laisser aller se perdre à l'étranger. Politiquement, en outre, ces travaux auront l'avantage d'occuper un grand nombre de bras et d'occuper nos grandes usines métallurgiques, ces pauvres mendiantes de protection, si malheureuses et si dépourvues de commandes, qu'elles ne peuvent même fournir à l'Etat les rails dont il a besoin, pour poser la voie sur les nouvelles sections de chemins de fer dont la plate-forme est achevée [1]. Moralement, tout vaudra mieux, que la promesse de revenus de 32 0/0 sans aucun travail.

---

§ 5. — Ce ne sont pas assurément les actionnaires cosmopolites qui se laissent prendre à ces promesses qui nous préoccupent; ils sont trop intéressés pour être intéressants, trop affolés et trop ou-

[1] V. rapport du préfet de Loir-et-Cher au conseil général, session d'avril 1881. Si nous sommes bien informé, et nous croyons l'être, les adjudications de rails auraient été retardées par suite d'une hausse de plus de 20 0/0 sur les prix, motivée par les commandes venues des Etats-Unis que nos usines ont enlevées à leurs concurrents d'Angleterre et de Belgique. Cela prouve en même temps jusqu'à quel point la métallurgie française a besoin de protection douanière et combien peu l'Etat est propre, sinon à l'exécution technique des travaux publics, du moins aux opérations commerciales qui s'y rattachent. La même faute a déjà été commise il y a deux ou trois ans par l'administration officielle des chemins de fer belges qui a dû subir une forte hausse sur les rails d'acier faute d'avoir fait ses commandes à temps. Cette coûteuse leçon a été perdue pour la direction des chemins de fer de l'Etat en France. Ne mettra-t-on pas bientôt fin à cette expérience aussi coûteuse dans le service de la construction que dans celui de l'exploitation.

blieux pour se souvenir de ce qui est advenu aux actionnaires des Langrand-Dumonceau, des Philippart, et autres pêcheurs étrangers de capitaux français. Ce n'est pas à eux que nous pensons, c'est à la France, à sa fortune et jusqu'à un certain point à sa sécurité qu'ils compromettent, à sa politique qu'ils engagent, en risquant leur argent avec autant de légèreté.

Nous nous en prenons bien plus, à coup sûr, aux établissements de crédit qui, non seulement opèrent le drainage des capitaux français au profit de l'étranger, mais qui, par leurs agissements et dans le seul intérêt de leurs spéculations et de leurs émissions, entretiennent la fièvre du jeu dans toutes les classes de la société, épuisent toutes les réserves et remplissent tous les portefeuilles, y compris les leurs, de valeurs dont on peut dire qu'elles sont toutes surfaites, même les meilleures.

Nous avons assisté à Vienne, en 1873, au grand *Krach* qui a ruiné tant de familles et causé tant de suicides ; le souvenir de cet effondrement nous poursuit quand nous voyons ce qui se passe à Paris et nous ne pouvons nous empêcher de prévoir pour nos malheureux compatriotes une catastrophe semblable, qu'il suffirait d'un grave événement extérieur, d'un accès de mauvaise humeur de l'autocrate de Varzin pour faire éclater.

Dieu veuille qu'il n'en soit rien!

---

§ 6. — En définitive, nous avons signalé le développement des établissements de crédit et leurs agissements comme un péril public; c'est à d'autres qu'à nous qu'il appartient d'aviser, s'il y a lieu, aux moyens de le conjurer. On a parlé d'une réforme de la loi de 1867 sur les sociétés anonymes: bien que la question nous soit très familière, nous ne voyons pas comment la loi à faire, si sévère qu'on la suppose, pourrait empêcher effectivement la création de nouvelles sociétés financières, ni surtout empêcher celles qui existent, de fonctionner et même d'élever encore leur capital; mais il nous semble qu'elle pourrait très bien régler ce qui n'a pas été fait encore, la matière des obligations que l'on émet aujourd'hui, sans limiter et sans leur donner la garantie d'un gage certain constitué et réalisable. (Les Etats-unis sont en avance sur nous à cet égard.) Nous comprendrions également qu'une mesure fiscale réfrénât l'abus des émissions nouvelles en frappant d'un impôt spécial élevé (doublé et triplé pour les affaires étrangères), non les journaux financiers ou autres, mais tous les articles financiers, annonces ou réclames recommandant des affaires nouvelles, ainsi que tous les prospectus publiés et distribués.

Ad. Blaise (des Vosges).

ANNEXE.

Liste des sociétés financières dont les titres sont cotés à la Bourse de Paris et admis à la cote officielle.

Désignation.	Capital souscrit.	Capital versé.
Cotées à terme au comptant :	Millions.	Millions.
Banque d'escompte de Paris	100	25
— hypothécaire de France	100	25
— de Paris et des Pays-Pas	62.5	62.5
* Comptoir d'escompte	80	80
Crédit algérien	20	5
— foncier agricole d'Algérie	60	15
— colonial	12	7.2
* — — de France	130	65
— général français	54	135
* — industriel et commercial	120	30
— — et de dépôt de Marseille	60	15
— lyonnais	200	100
— mobilier	40	40
* Société générale des dépôts et comptes courants	80	20
Société financière de Paris	80	40
— foncière lyonnaise	100	25
* — général pour l'encouragement du commerce et de l'industrie	120	60
— générale française de crédit	30	15
Banque franco-égyptienne	50	25
— — hollandaise	50	25
— française-italienne	30	21.5
— nationale	30	15
— parisienne	20	10
— russe française	25	12.5
Caisse du travail et de l'épargne	50	12.5
Compagnie franco-algérienne	20	20
Rente foncière	40	20
Société des immeubles de Paris	100	25
Union générale	100	25
Cotées au comptant :		
Banque de l'Indo-Chine	8	2
— de la Nouvelle-Calédonie	8	4
— française des colonies	8	4
— commerciale et industrielle	25	12.5

Désignation	Capital souscrit. Millions.	Capital versé. Millions.
anque de dépôts et amortissement.....	20	10
— parisienne.....	10	7.8
— de prêts à l'industrie.....	6	3
Caisse mutuelle de reports.....	10	5
* Sous-compt. du commerce et de l'industrie.	6	3
Crédit rural de France.....	20	6
* Sous-compt. des entrep reneurs.....	5	5
Société française financière.....	25	25
Société nouvelle de banque et de crédit.....	20	20
Total.....	2.134.5	962
Sociétés étrangères, opérant cotées à Paris :		
Banque J. R. P. des pays autrichiens.....	100	50
— hypothécaire d'Espagne.....	50	20
— de crédit italien.....	5	5
* — ottomane.....	250	125
— de Roumanie.....	25	10
* Crédit foncier d'Autriche.....	60	24
— — égyptien.....	40	10
	530	244
Récapitulation.		
44 sociétés françaises.....	2.134.5	962
7 — étrangères, opérant à Paris.....	530	244
Ensemble...	2.664.5	1.206

Les sociétés dont les noms sont précédés d'une astérique sont antérieures à 1870 : 7 françaises et 2 étrangères.

LES BANQUES DANS L'ANTIQUITÉ

SOMMAIRE : I. Les changeurs, premiers banquiers. — Les « trapézites » grecs, les « argentarii » romains. — Procédés des temps primitifs. — II. Les contrats d'emprunt. — Les taux du prêt. — Les pénalités. — III. Les temples, vraies banques de l'antiquité. — Leurs opérations. — La banque de Byzance.

On a peu étudié et surtout peu élucidé jusqu'ici la question des banques dans l'antiquité. Quoique le travail assez récent de M. Georges Perrot sur Démosthènes [1] ait jeté sur ce sujet de vives lumières, la carrière reste encore libre. L'ancienne dissertation de Claude de Salumaise [2] n'est qu'une accumulation de matériaux de toute sorte, sans but et sans ordre. Les recherches de M. Edmond Guillard sur les banquiers athéniens sont incomplètes [3].

N'ayant, ainsi, que peu de devanciers et peu de renseignements, semés comme au hasard dans les anciens auteurs, sur les banques de l'antiquité, si différentes des nôtres, comme l'est forcément toute institution à son début, notre travail restera imparfait à plus d'un titre.

I

Dans l'antiquité, la banque, telle que nous l'entendons aujourd'hui, n'existait chez aucun peuple. La production et la consommation étaient trop bornées pour alimenter en conséquence, soit les banques, soit le gouvernement lui-même. L'immense extension de l'échange, de la circulation et, en général, des opérations des banques, est un produit de notre époque; la différence est telle que l'on ne peut songer à la comparaison. Le *saraf* de Constantinople ou de Smyrne, aujourd'hui accroupi sous ses guenilles au coin d'une rue ou derrière la fenêtre d'une masure, devant son *banco*, portant des amas de toutes sortes de monnaies dont le total ne dépasse jamais dix ou vingt mille francs, peut seul nous donner une idée de l'ancien banquier, dont les affaires se bornaient au change des monnaies et à des prêts à taux usuraires [4].

---

[1] Démosthènes et ses contemporains. *Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1872, 1er et 15 novembre 1873.

[2] *Dissertatio de fœnore trapezetico*, Lugd. Batav., in-12, 1740; *De usuris*, 1738.

[3] *Les banquiers athéniens et romains*, br. in-8, 1875.

[4] Isocrate, Ὁ Τραπεζίτης.

L'absence générale des banques dans l'antiquité ou, pour ce qui en existe, leur cadre restreint, sont dus à l'état du crédit même, inconnu, pourrait-on dire, et à coup sûr craint et méconnu. Les Indiens, d'après Élien [1], ne prêtent ni ne savent prêter; c'est pourquoi on n'a d'eux aucun contrat de prêt ou de dépôt. Pour les Perses, les dettes étaient un crime, car le débiteur est forcé de mentir [2]; ils méprisaient d'ailleurs toutes les questions de finances, en désaccord avec leur caractère guerrier comme avec celui de la plupart des nations antiques.

Selon toute probabilité, les Israélites ont pratiqué le prêt à intérêt et l'usure, car Moïse semble avoir voulu donner libre essor au goût de ce peuple pour les emprunts que venaient contracter chez lui les étrangers [3]. Les Egyptiens prêtaient contre écriture, stipulant toutefois que le capital ne pourrait aller, avec les intérêts, au delà du double [4].

Homère conseille de fuir les dettes.

En considérant ces diverses raisons et l'erreur, si longtemps répandue, que l'argent, n'étant pas productif par lui-même, ne devait pas rapporter, l'institution des banques ne pouvait guère se développer dans ce milieu hostile. Même en Grèce, où le loyer de l'argent fut toujours reconnu comme un service rémunéré, les banquiers ont été longtemps vus du plus mauvais œil et souvent accablés des injures les plus méprisantes; leur profession était comparée aux plus viles et fut réputée infâme. Les mots « méchant », *obolostate* (pèse-obole), « avare, vétilleux, mesquin, scieur-cumin, crasseux », etc., tombent sur eux dru comme grêle[5]. Ces idées subsistèrent longtemps dans la société ancienne, et l'Evangile, en maint endroit, ne traite guère mieux les banquiers [6].

---

[1] Indiens.

[2] Hérodote, liv. II, ch. 138; Plutarque. *De vitando aere alieno.*

[3] *Deutéronome*, cap. XXIII, 19. — *Psaumes*, 14. — *Ezéchiel*, 18.

[4] Diodore, liv. I, ch. 79. — Pour les prêts même qui avaient lieu sans écrit, les débiteurs en étaient affranchis si par serment ils déclaraient ne pas devoir. Les créanciers ne pouvaient jamais réduire en esclavage les débiteurs. Solon introduisit ces lois en Grèce avec quelques modifications, et de la Grèce elles furent importées à Rome d'où elles se sont en partie conservées jusqu'aujourd'hui. Il y a vingt ou vingt-cinq ans, en Grèce, le débiteur n'était pas obligé de payer d'intérêt s'il prouvait avoir déjà payé dans un espace de temps des intérêts égalant le capital. La même chose a lieu en Turquie pour le loyer des immeubles.

[5] *De fœnore trapezetico*, p. 187, 563. — Alciphron, 26. — Lucien. — Aristophane. *Les Nuées*, vers 1,255.

[6] Saint Jean, ch. II, v. 15.

D'après les témoignages qui nous restent de ces siècles reculés, le changeur de monnaies et même, plus tard, le banquier, étaient gens de basse extraction : étrangers, métèques ou affranchis, venus souvent de Corinthe ou des cités ioniennes, qui de bonne heure avaient connu et établi des institutions de crédit. Cette profession ne rentrait pas dans celle de l'homme libre; celui qui l'exerce est toujours représenté comme maître d'une fortune médiocre, souvent vieux, infirme, fronçant le sourcil, tenant en mains des papiers rongés par les vers ou par la vermine, pourris par le temps, pensif, sans cesse préoccupé de ses affaires, qui consistent à placer des capitaux à usure ou à recevoir quelque dépôt.

La multiplicité des monnaies de l'antiquité, la variété non moins grande de leur titre d'aloi, l'état embryonnaire de la lettre de change, le crédit limité, les voies de communication restreintes, devaient bien alimenter ce métier de changeur, μεταβλητική ou δοκιμαστική [1].

Avec le temps, les changeurs et usuriers devinrent banquiers. Leur occupation était surtout d'employer et de faire fructifier l'argent d'autrui [2]; bientôt, ils se mirent à y joindre souvent le leur, et devinrent les dépositaires des capitaux disponibles pour lesquels on payait ordinairement un intérêt médiocre [3]. Ils prêtaient sur gages [4], sur hypothèque et sur immeuble [5], à la grosse aventure. Ils continuaient à opérer le change des monnaies, d'un bénéfice toujours important [6], et faisaient souvent valoir leurs capitaux dans différentes entreprises : fabriques d'armes, fabriques de meubles, etc. Finie leur journée de préoccupations et d'affaires, ils vivaient le reste du temps en famille, souvent fort retirés, et laissaient ainsi des fortunes considérables, comme firent le père de Démosthènes et Pasion, père d'Apollodore. Le premier laissa une banque, une fabrique de lits et une fabrique d'épées, représentant une valeur d'environ quatorze talents; le second, une banque rapportant cent mines par an et une fabrique de boucliers, soit une fortune d'environ vingt talents. Ces banquiers n'avaient rien de commun avec les changeurs des coins de rues; ils avaient des comptoirs importants, des caissiers, des comptables, des secrétaires et divers employés. Leurs enfants recevaient une éducation soignée et

---

[1] Aristote.

[2] Isocrate, Démosthènes, *de Falsa legat.*, *contra Polycl.* — Pollux, *Onomasticon*, III, 84; VII, 170.

[3] Démosth. *Phorm. c. Appollod.*, *Aphab.*, I, *in Phorum.*

[4] Id., *c. Timocr.*

[5] Id., *pro Phorm.*

[6] Hultsch. *Metrolog.*, p. 297.

jouèrent parfois un rôle important dans la politique, comme nous le verrons plus loin. Hâtons-nous de dire cependant qu'on vit alors, comme toujours et partout, des banquiers qui perdirent leurs capitaux et firent faillite [1]. Ils jouissaient d'un grand crédit dans les maisons bien établies de toute la Grèce, et en tiraient un tel appui que le fameux Apollodore se vantait orgueilleusement de « pouvoir emprunter où il voudrait, étant le fils de Pasion, lequel était en relation avec beaucoup d'étrangers et dont le crédit était établi dans toute la Grèce [2] ». Ils jouissaient d'une telle considération, leur solvabilité inspirait une telle confiance, que non seulement on faisait avec eux des contrats sans témoins [3], mais que l'on déposait chez eux de l'argent et des billets et que les actes étaient scellés et ouverts en leur présence, comme aujourd'hui devant les officiers ministériels [4].

L'amitié, la complaisance, amenaient parfois des prêts sans intérêts et même sans écrit, sans hypothèque ni gage, avec ou sans témoins, le χειρόδοτον ἀσύγγραφον dont il est parlé dans Démosthènes [5]; ces prêts, il va sans dire, ne pouvaient se négocier comme les autres [6]. On recourait, dans d'autres cas, à un engagement, χειρόγραφον, ordinairement écrit sur papyrus, ou à un contrat en forme authentique, συγγραφή, écrit par un tiers sur un diptique formé de tablettes enduites de cire; les témoins le signaient, et il était confié à la garde d'un changeur [7].

On se servait, pour ces actes et écrits, de fragments de vases de terre, d'os [8], de rubans ou d'écorces de bois, ταινία ξυλίνη, de tablettes [9], de papier fait alors de papyrus, ou bible [10], de peaux

---

[1] Démosth., *pro Phorm.;* 1er plaid. *c. Stephanos.*

[2] Id., *in Polycl.*

[3] Isocrate. *Trapez.* « Τὰ μὲν γὰρ συμβόλαια τὰ πρὸς τοὺς ἐπὶ ταῖς τραπέζαις ἄνευ μαρτύρων γίγνεται. » Chez les Byzantins, plus tard, le témoignage seul du notaire, appelé ταβελλίων, suffisait. — Saumaise, *de Fœnore trapez.*, 157.

[4] Démosth. *c. Gallip* — *c. Dionysod.* — Saumaise. *De modo ss.*, p. 396.

[5] C. *Timoth.* — Saumaise, *De m. u. x.*, p. 381.

[6] Caillemer. *Le Contrat de prêt à Athènes*, p. 8 et suiv.

[7] Saumaise. — Démosth.

[8] C'est-à-dire les omoplates de bœuf (Diog. Laërce, VII, v, § 174), sur lesquelles écrivait Cléanthe.

[9] C'était la matière la plus usitée. Aristoph. *Thermoph.*

[10] L'usage du papier employé en Egypte dès 1872 avant notre ère, a passé chez les Grecs au xe ou IXe siècle avant J.-C. La feuille de papier coûtait à Athènes, à l'époque de Démosthènes, 2 pièces en cuivre ou bien 4 c. Voir aussi Dureau de la Malle et particulièrement l'étude intéressante de M. Exupère Caillemer : *le Papier à Athènes.*

grossières, διφθέραι, des pergamènes, du marbre et du bronze [1].

Lorsqu'on rendait l'argent emprunté, les débiteurs étaient, paraît-il, assistés de plusieurs témoins, « afin de rendre les banquiers indulgents [2] ».

Les instruments des changeurs et banquiers étaient à peu près les suivants :

La balance, pour peser les matières précieuses et les monnaies, d'où leur nom de « pèse-obole », du métier lui-même, dit ὀβολοστατικὴ[3];

La pierre de touche et le trébuchet, pour examiner l'exactitude ou l'altération des monnaies, d'où leur nom de δοκιμασταὶ et celui du métier, δοκιμαστικὴ [4];

Une caisse et un sac, généralement de peau de chien, κυνείχιον, dans lesquels ils enfermaient les matières précieuses, les papiers et les registres; le sac était fermé et cacheté chaque soir [5].

Tout banquier ou changeur, comme à peu près tout le monde du reste, avait un carnet de poche du genre des nôtres, appelé γραμματεῖον et souvent « béotien », car il était usité surtout en Béotie ; ces carnets contenaient une ou deux feuilles d'ivoire ou des planchettes, σανίδες, enduites de cire ou d'un mélange de cire, μάλθα[6], et souvent une ou plusieurs poches, πτυχαί, ou plis, θύραι, dans les-

---

[1] Les décrets et traités étaient inscrits ordinairement sur le marbre; par exemple, le traité des Athéniens avec Simon, prince du Bosphore, était gravé sur le marbre; une copie était érigée au Pirée, une au Bosphore et une autre (l'original en quelque sorte sans doute) au temple des Argonautes. Cet ordre de distribution devait s'appliquer à tout contrat, c'est-à-dire que chaque partie contractante devait avoir une copie et déposer l'original chez un banquier ou dans un lieu sacré. (Voir aussi Démosth. *c. la loi de Leptine*.)

Ce n'était pas toujours cependant le bronze ou le marbre qui l'emportaient sur les autres matières, mais la manière dont les écrits étaient conservés. Lorsqu'on voulait conserver un écrit important, on le plaçait soit dans un coffre de bois, soit dans un vase de terre. Le vase ou le coffre était ensuite déposé dans les hypogées ou dans les tombeaux, si bien que ce que la pierre ou le bronze ont été impuissants à nous transmettre, de fragiles membranes l'ont fait. (Voir M. Ex. Caillemer.)

[2] Démosth., *in Phorm.*

[3] Caillemer. *Le Contrat du prêt à Athènes*, p. 12.

[4] Théocr., idyll. 12, v. 37. — Lys., *in Théomn.*, p. 179. — Lucien, *in Hermot.*, t. I, p. 810. — Pollux, liv. III, cap. IX, § 84. — Hesych., *in* Ἀργυρογν. et *in* Ὀβολ., p. 392.

[5] Theophr. *Charact.*

[6] Arist. (cité par Pollux) *in Thesmoph.* Au commencement on mettait le seing sur chaque écrit et sur la cire ou ce mélange de cire qui s'appelait aussi ῥύπος, ainsi que la signature. (Pollux. — Aristoph., *in Lysistr.*).

quels on mettait de l'argent [1]; ces carnets ou portefeuilles furent plus tard appelés aussi porte-argent, ἀργυροθῆκαι [2], ce que les Romains nommèrent *porto-pugilar ad scribendum* ou *Beotorum* [3]. On écrivait sur ces tablettes avec un *stylus* ou poinçon, σμίλη, en os ou en fer, pointu à l'un de ses deux bouts, ayant à l'autre bout une large lame plate qui servait à effacer, en cas d'erreur ou de modification, les lettres déjà marquées, et permettait les corrections sur la cire rendue à son poli primitif [4].

On se servait de différents livres; mais, d'un côté, leurs noms fort vagues, de l'autre, l'incertitude même de leur usage et de leur emploi rendent presque impossible toute qualification précise de ces registres.

Nous savons qu'il existait des registres de douane, c'est-à-dire des livres d'entrée et de sortie [5], des livres de « parties », comme celui tenu à l'Acropole, sur lequel figuraient toutes les classes de débiteurs publics [6] et qui paraissent ressembler à nos registres d'hypothèques, lesquels ne pouvaient exister alors, car ils étaient inutiles. En effet, chaque fonds engagé portait une table de pierre, ou quelque borne ou poteau, ὅροι, sur lesquels on inscrivait le chiffre de la dette et le nom des créanciers; le musée d'Athènes en possède un très grand nombre [7]. Il y avait aussi des journaux, ἐφημερίδες, sur lesquels, d'après Plutarque [8], les prêteurs, au lieu

---

[1] Saumaise, p. 421 et suiv.

[2] Harpocrat., à ce mot.

[3] Martialis, liv. XIV.

[4] Strepsiade, tourmenté des dettes de son fils et ne pouvant pas dormir, dit : « Garçon, allume la lampe et apporte-moi mon agenda, Γραμματεῖον; je veux voir à qui je dois et faire le calcul des intérêts. » (Aristoph., *Nuées*, vers 19 et suiv.) — Dans les fouilles que la Société archéologique a entreprises depuis quelque temps aux pieds de l'Acropole, dans le temple d'Esculape, Ἀσκληπιεῖον, qu'elle a mis au jour, elle a découvert un piédestal sur lequel une trousse médicale est représentée en relief ouverte à charnière, et dans laquelle on distingue différents instruments médicaux. Cette trousse ressemble énormément à celle d'aujourd'hui. Ce carnet s'est perpétué aussi chez d'autres nations ou du moins y a été inventé. Auprès de la maison Buondemonti, à Florence, il y a quelques années, on a retrouvé dans une cachette un véritable agenda de poche. Les feuilles de ce carnet sont en bois recouvertes d'une couche de cire et il est attribué au XIIIe siècle. (*Revue des Deux-Mondes*, février 1873. Les anciens banquiers Florentins, p. 651).

[5] Démosth. *Chrysippe c. Phormion.*

[6] Démosth. *c. Neæra; c. Theorines.* 1er *c. Aristogiton; c. Timocrate.*

[7] Ces ὅροι ne se rencontrent plus à partir d'Alexandre.

[8] *De vitando ære alieno.*

d'inscrire la somme réellement avancée, forçaient souvent le chiffre de l'avance. Citons toutefois un passage de Démosthènes[1], qui nous donne le plus de détails sur les livres des anciens.

Lycon, négociant d'Héraclée, avait déposé des fonds à la banque de Pasion, à Athènes. Il donna ordre de les tenir à la disposition de son associé Céphisiade et chargea en même temps Archébiade et Phrasias de le présenter à Pasion et de certifier de son identité lorsqu'il serait de retour. Puis, il prend la mer et meurt dans la traversée. Calippe, promène des Héracléotes, se présente à la banque et prétend que Lycon lui a fait, en mourant, donation des fonds déposés ; mais Pasion les avait déjà remis à Céphisiade.

On voit, d'après ce plaidoyer, que les banquiers, pour plus de sûreté, lorsqu'un particulier qui avait déposé des fonds donnait ordre de les remettre à un autre, inscrivaient d'abord le nom du déposant, puis la somme déposée, ajoutant en marge : « Payer à un tel. » Si celui à qui doit être fait le payement est connu, on met en marge le nom de celui qui doit se présenter et l'on certifie son identité avant qu'il puisse toucher.

Voici le texte de cet article :

« Lycon, d'Héraclée; seize cent quarante drachmes. Payez à Céphisiade. Céphisiade sera présenté par Archébiade, de Lamptra. »

Il y avait encore des livres appelés γράμματα[2] et des bordereaux[3]. La tenue des livres des anciens nous est révélée par des inscriptions et surtout par des inventaires du trésor public parvenus jusqu'à nous, et insérés dans le *Corpus inscriptionum græcarum* de Bœckh[4] et les *Antiquités helléniques* de M. A.-R. Rangabé[5]. De ces monuments, nous ne pouvons conclure, comme l'a fait M. G. Perrot[6], que la tenue des livres fut dès lors en partie double. Tout au contraire, les Grecs ignorant forcément les chiffres arabes et ne se servant pour leurs comptes que des lettres de l'alphabet, leurs livres ne pouvaient être que des amas de notes plus ou moins bien divisées en catégories, et toujours loin non seulement des livres tenus en partie double, — invention de date récente, — mais même de ceux tenus en partie simple.

---

[1] C. Callipe.

[2] Ἀποδιδοὺς ἐμοὶ τὸ ἀργύριον, ὃ πατέλιπεν ὁ πατὴρ ὀφείλοντα αὐτὸν ἐν τοῖς γράμμασι (Demosth., *pro Pherm.*)

[3] Plut. *Vie de Lysandre*, ch. XVI.

[4] Vol. I, part. II, n° 138 et suiv.

[5] Dans cet ouvrage on peut voir plusieurs comptes rendus, inventaires, et une foule d'autres inscriptions. 2 vol. in-4°. Athènes, 1842-1855.

[6] Démosth. et ses contemporains (*Revue des Deux-Mondes*), par G. Perrot.

Peut-être, chez les Romains[1], les banquiers eurent-ils une comptabilité plus régulière ; d'abord, leurs attributions étaient beaucoup plus étendues qu'aujourd'hui, car ils étaient à la fois officiers publics, agents de change, courtiers, commissaires, notaires; ils s'occupaient d'achats et de ventes, dressaient tous les actes ou écrits nécessaires pour toutes ces opérations ; de plus, et surtout, les livres sur lesquels chaque citoyen romain mentionnait tout ce qui intéressait sa fortune et sa vie étaient de deux sortes : les *adversaria*, brouillon ou main courante, sur lesquels les particuliers inscrivaient tous leurs actes aussitôt passés, et le *Codex accepti et expensi*, ou *Tabulæ*, registre ayant une page ouverte à chaque personne avec laquelle on pouvait avoir des relations d'affaires ou d'intérêt. Ce *Codex* était même plus qu'un livre domestique ou privé ; c'était une façon de monument religieux qui devait perpétuer la vie et les actes de toute une famille. Les Romains tenaient à honneur de lui maintenir ce caractère auguste en y consignant scrupuleusement et régulièrement les incidents de la moindre importance ; aussi faisait-il foi et loi devant les juges, qui ne tenaient aucun compte des *adversaria*.

Parlant de ces *codices* des *argentarii* romains, M. Guillard[2] dit que « probablement ces registres étaient tenus en partie double, avec une colonne pour l'actif et une autre pour le passif ; du moins, c'est ce qui semble résulter du passage suivant de Pline le naturaliste : *Huic omnia expensa, huic omnia ferentur accepta ; et in tota ratione mortalium sola utramque paginam facit.* Ce qui peut être traduit ainsi : On porte d'un côté les sommes qu'on a payées, de l'autre côté celles qu'on a reçues ; de cette manière, dans tout livre de comptes, un seul livre prend les deux pages. Nous observons ici que la tenue des livres en partie double ne consiste pas au *Doit* et à l'*Avoir* de chaque compte qui s'établit tout seul, toutes les fois qu'on veut arrêter un compte, en admettant qu'on ait extrait les articles d'un brouillon tout à fait primitif ; on n'a qu'à se mettre à la place, par exemple, d'un changeur grec et alors on verra que le Doit et Avoir s'établit tout seul. La tenue des livres en partie double consiste surtout en ce que chaque compte débiteur a un compte créditeur, en ce que le journal contrôle en quelque sorte toutes les inscriptions et les livres, et en ce que par cette méthode on connaît non seulement sa position vis-à-vis des différentes personnes avec lesquelles on est en relation, mais aussi la position avec soi-même. »

---

[1] Merlin. *Répert.*, verbo *Banquier*.

[2] P. 54 et suiv.

A Rome, les banquiers étaient obligés de tenir leurs comptoirs ouverts toute l'année ; ces comptoirs, sorte de patrimoine, se vendaient, se louaient, ou étaient exploités par des commis ou des esclaves. C'est là que se réunissaient les oisifs pour causer des nouvelles ou des riens du jour, souvent suivis des courtisanes qui venaient tenter les oisifs. Ces comptoirs se groupaient autour du Forum, près du temple de Castor [1].

Disons maintenant quelques mots sur les usuriers, et surtout sur les différents modes de prêts ou d'usure.

II

Nous ne parlerons ici ni du contrat d'usage, συγγραφὴ, συνθήκη, et plus tard χειρόγραφον, ni des emprunts faits sans écrit, χειρόδοτον δάνεισμα ἄνευ συμβολαίου ou ἀσύγγραφον [2], ni des engagements dont répondait le corps du débiteur ; ces derniers, en vigueur dans presque toute l'antiquité, furent abolis en Grèce par Solon, en Egypte par Bocchoris [3]. Nous ne parlerons que du prêt ordinaire ou à intérêt.

Le taux de l'intérêt était libre, ou plutôt fixé par le débat de l'offre et de la demande et variait de 14 $\frac{2}{5}$ à 18 0/0 ; mais les limites du taux courant de l'intérêt étaient de 10 à 18 0/0 par an. Au-dessous de 10 0/0, les temples seuls accordaient à la république les sommes dont elle avait besoin. Les emprunts se contractaient au jour, au mois, à l'année, par période de temps et par voyage, pour les prêts maritimes [4].

Cette liberté absolue engendra souvent des abus. Les usuriers qui prêtaient à la journée, ἡμεροδανεισται, et de ce nombre fut le philosophe Ménippe, exigeaient habituellement une obole, une obole et demie par jour, ce qui faisait 25 0/0 par jour [5]. Mais si fréquents que soient les prêts excessifs dont il est question chez les anciens, allant, avons-nous dit, jusqu'à 48 et 50 0/0 par an, répétons que les philosophes ne faisaient pas de différence entre le prêteur peu scrupuleux et le misérable qui trafiquait de l'honneur de sa femme [6] ou violait un dépôt confié. Les moralistes ont fré-

---

[1] Caillemer. *Le contrat de prêt*, p. 3; Pollux, II, 152.

[2] Dalloz , *Répert.*, t. VI, p. 146.

[3] Diod. de Sic., I, 79.

[4] Saumaise, p. 62.

[5] Théophr., *Caract.*, chap. 6.

[6] Lucien. *Le Banquet.* — *Ethiq. ad. Nicomach.*, liv. IV, ch. I, *in* Aristot. Que le loyer de capital doive rester libre, c'est aujourd'hui heureusement hors de tout doute; que les exceptions mentionnées ci-dessus aient toujours existé,

quemment critiqué le placement de l'argent ; on connaît le jeu de mots de Plutarque (*De vitando aere alieno*), sur les prêts à intérêt. Le mot grec τόκος, intérêt, signifie « enfantement », ce qui fait dire à cet auteur : Ἔστι τόκος πρὸ τόκοιο, τόκος γε μὲν ἔστι καὶ ἄλλος, c'est-à-dire : L'argent étant stérile, ne peut faire de petits, ce qui serait contraire à la nature. D'après Hésiode et Aristophane, la famine et les dettes ne sont jamais bien éloignées [1].

Le vieux Strépiade, tourmenté par les dettes de son fils, était allé demander à Socrate un moyen de frustrer les créanciers et de ne pas payer ses dettes, lorsqu'une idée lumineuse traversa soudain son esprit. Si, grâce aux sortilèges d'une magicienne de Thessalie, il pouvait s'emparer de la lune, il l'enfermerait soigneusement dans un étui comme un miroir et se garderait bien de lui rendre la liberté. — Et pourquoi? dit Socrate. — Mais, réplique le vieillard, si la lune ne se levait plus, je ne payerais plus d'intérêts [2]. Aussi le bonhomme ne rit plus ; il est inquiet lorsqu'il voit la lune ramener la troisième décade, car elle lui rappelle que le moment approche de payer les intérêts [3]. Ailleurs, il fait des vœux pour que la lune soit emprisonnée et chargée de chaînes, car tant que cette courrière des mois disparaîtra, il ne payera rien. Ailleurs encore il dit : « Tant que les jours et les mois passent, l'argent augmente et l'intérêt, avec le temps, grossit comme un monstre [4] ». Ailleurs enfin, l'intérêt est comparé à un fleuve tranquille qui ronge lentement un mur.

Mais si, en Grèce, les débiteurs étaient parfois tourmentés par les usuriers, à Rome, le véritable usurier était le patricien. Plus d'une fois, le plébéien se vit forcé d'aller trouver celui-ci pour se faire escompter l'espérance d'une victoire prochaine. Après une guerre malheureuse, on revenait à Rome pour y trouver d'autres ennemis qui attendaient et préparaient, avec une procédure impi-

---

qu'il nous soit permis de mentionner le fait suivant : A la halle de Paris, il y a des personnes qui prêtent à des marchands des quatre saisons la pièce de 5 fr. à raison de 25 c. la journée; le petit marchand des rues achète des provisions ou des denrées qu'il vend dans la ville et il gagne souvent 2 ou 3 fr., et le soir il rend la pièce de 5 fr. et 25 c., ce qui revient à 1,800 0/0 par an! C'est en vain que le parquet de Paris a tâché d'abolir cette habitude, il a été obligé de reculer devant la résistance de la halle. (Discours de M. M. Aubry prononcé à la séance du Corps législatif du 27 juin 1850, p. 6 et suiv.)

[1] *Nuées*, vers 17.

[2] *Nuées*, vers 748.

[3] *Nuées*, vers 1130-1135.

[4] *Nuées*, vers 1287-1290

toyable, le jour où leur appartiendraient la vie et la liberté du centurion qui venait de verser son sang pour la patrie [1].

« Les prêteurs athéniens qui, tout en percevant un intérêt supérieur au taux ordinaire, tenaient à sauver les apparences, avaient imaginé une combinaison que n'ont ni oubliée ni dédaignée les usuriers du XIXe siècle. Ils prenaient l'intérêt en dedans, c'est-à-dire qu'au moment où ils remettaient à l'emprunteur la somme que celui-ci leur avait demandée, ils en prélevaient une partie sous prétexte d'intérêts, alors que pourtant ces intérêts ne devaient courir qu'à partir de l'emprunt et ne devenir exigibles que plus tard ». Ce qui est incroyable, c'est que maintenant encore les Etats espèrent toujours avoir reçu en contractant des emprunts. « Les prêteurs, dit Plutarque (*De vitando aere alieno*), font figurer dans la somme qu'ils prêtent ce qu'ils retiennent à titre d'intérêt. Ils se moquent des physiciens qui prétendent que rien ne se fait de rien et tirent un intérêt de ce qui n'existe pas encore. Pour eux, recevoir les impôts que la loi autorise est une honte et ils perçoivent, malgré la loi, un impôt sur l'argent qu'ils prêtent. A vrai dire, leurs prêts ne sont que des vols, car si un débiteur reçoit moins que ne porte son obligation, il est fraudé. »

L'anatorisme, ou conversion des intérêts en principal, n'était pratiqué à Athènes qu'en cas de convention spéciale, ainsi que le remarque fort bien M. E. Caillemer.

Les documents à ce sujet, peu nombreux, suffisent cependant pour prouver ce système. Une inscription, trouvée dans l'île de Paros et publiée depuis longtemps déjà, est décisive à cet égard, et nous servira, en outre, à prouver une autre coutume des anciens.

Voici cette inscription :

..... ενους τοῖς Χίοις [λογισαμ] ένοις τοῦ ἀ [ρχαέ] ου ὃ ἐδάνεισαν τῇ πόλει γίνεται τόκος [καὶ ἀπὸ τόκου ἐς τὸν χρόνον ἐν ᾧ ἡ ὁμολογία ἐγένετο περὶ τῆς ἀποδοσέω τ] ῶν χρημάτων, ἐτῶν ἕνδεκα καὶ τριάκ] οντα ἡμερῶν, ἐις Ἀνδροσθένην, ἄρχοντα καὶ μῆνα ἀνθεστηριῶνα, τίς|ις ΔΔΔ. Σὺν τῷ ἀρχαίῳ (Γ) ΤΤΧΧΧΓΔΔ (Δ Ἀπὸτ) οὗτου ἐκομίσαντο ΤΤ (κατάλοιπον ὀφιλήματος, Γ) ΧΧΧΓΔΔΔ.

C'est-à-dire :

Ayant payé aux Chiotes, qui en ont dressé le compte, un capital qu'ils ont prêté à la ville, et produit l'intérêt et l'intérêt des intérêts jusqu'au temps où il a été convenu que l'argent serait rendu : onze ans et trente jours, jusqu'à l'archonte Androsthènes et au mois Anthestérion, à payer 30 *talents, avec le capital* (52 *talents,* 3,530 *drachmes*). *Ils en ont reçu* 2 *talents. Reste dû* 50 *talents,* 3,530 *drachmes.*

---

[1] Merlin, *Répert.*, au mot *Banque*.

Ainsi se trouvent démontrés, non seulement l'esprit mercantile et spéculateur des Chiotes, qui les distingue encore aujourd'hui parmi tous les négociants grecs, mais la conversion des intérêts en principal. M. Rangabé, dans une longue dissertation, a essayé, sans résultat décisif, de trouver le principal. Sa dernière conjecture, qui semble acceptable, est que le capital primitif était de 22 talents, 3,530 drachmes. La somme des intérêts était de 30 talents ; le taux d'intérêt 8 0/0 et le capital dérivé de 52 talents, 3,530 (ou 3,540) drachmes. De cette somme les prêteurs ont payé 2 talents et restent débiteurs de 50 talents, 3,530 (ou 3,540) drachmes. Cette différence de 10 drachmes provient apparemment de ce que les anciens ne devaient pas calculer d'après les logarithmes, mais selon quelque procédé, moins exact peut-être, en tout cas plus pratique; l'emploi des caractères de l'alphabet, qui dura jusqu'aux chiffres arabes, rendait forcément les opérations difficiles.

Quand un débiteur se trouvait hors d'état de contenter ses créanciers, son passif étant supérieur à son actif, il pouvait faire cession de ses biens : Ἐξίστασθαι τῆς οὐσίας ὡς μὴ δυνάμενος ἀποδοῦναι, — ἐξίστασθαι ἁπάντων τῶν ὄντων. Cette ressource extrême était laissée aux commerçants et aux trapézites. Les créanciers faisaient alors vendre les biens et s'en partageaient le prix. Comment se faisait ce partage ? On ne saurait mettre en doute que les créanciers hypothécaires ou les créanciers gagistes, investis d'un droit réel sur les choses, ne fussent payés avant les créanciers simplement chirographaires. Il nous semble également certain que, parmi les créanciers hypothécaires, les plus anciens étaient plus avantagés que les plus récents. Les débiteurs qui se réfugiaient dans le sanctuaire de Diane à Ephèse étaient exempts de toute poursuite.

Mais, par suite de la clause pénale très usitée dans les contrats de l'antiquité, les prêts devenaient fort oppressifs et très onéreux. D'après un papyrus grec du Louvre (n° VII), le taux de l'intérêt, en vertu de la clause pénale, est de 50 0/0. Voici ce curieux document gréco-égyptien :

« Prêt de vingt-deux artabes et demie.
Créancier, Harsiésis. Débitrice, Lenimonthis.
L'an XVI, le 29 Plamenoth.

« A Diospolis-la-Grande, en Thébain, devant Dionysius, agoranome en Péri-Thébain, Harsiésis, fils d'Horus, l'un des colchytes de Diospolis, a prêté sans intérêts à Asclépias, ou Lenimonthis, ou fille de Panas, d'origine perse, assistée de son tuteur Harpaesis, le colchyte, l'un des ensevelisseurs de ladite Diospolis, vingt-deux artabes et demie de blé.

« Asclépias rendra ce prêt à Harsiésis, le 1er pachop de cette seizième année, en blé nouveau, sain, non moulu, pareil à celui qu'elle a reçu, et la restitution se fera en la maison d'Harsiésis, aux frais d'Asclépias.

« Si Asclépias ne restitue pas conformément à cet écrit, elle devra payer, outre les vingt-deux artabes et demie, une somme égale à la moitié de chaque artabe, d'après le cours du marché.

« Harsiésis aura le droit de se faire payer sur les biens d'Asclépias, et sur tout ce qui appartient à celle-ci, en se conformant aux lois.

« Tel est le prêt dont l'existence a été reconnue par les parties; il a été fait pour renouveler la dette antérieure de quatorze artabes, dont Panas, père d'Asclépias, sus-nommé, était tenu envers Horus, père d'Harsiésis, par contrat égyptien.

« Moi, Ptolémée, secrétaire de Dionysius, ai rédigé cet acte. »

Ce contrat à clause pénale prouve que le premier débiteur, Panas, de Perse, devait à Harsiésis, fils d'Horus, quatorze artabes de blé, et que le débiteur n'ayant pu s'acquitter, soit qu'il fût mort, soit pour toute autre raison, sa fille Asclépias s'engagea à payer quatorze artabes de blé, et admit la clause pénale. Celle-ci est renouvelée dans le second contrat et dans les mêmes conditions. Mais le contrat, au lieu de vingt et une artabes de blé, en stipule vingt-deux et demie; différence qui provient sans doute d'une hausse extraordinaire du prix du blé pendant la durée du contrat, et que le créancier a voulu mettre en ligne de compte[1].

Le contrat que nous venons de reproduire est loin d'être unique. Les papyrus que vient de publier l'Institut en offrent plusieurs autres. Une requête, de l'an 129 avant Jésus-Christ, formant le n° VIII, parle d'un prêt fait, comme le précédent, sous cette condition que, si le remboursement n'a pas lieu à l'échéance, l'emprunteur devra payer le capital et moitié en sus : ταῦτά τε καὶ ἡμιόσιον[2]. Une autre clause pénale de même nature apparaît encore dans un

---

[1] En Orient, les paysans se trouvent gênés à l'hiver ou à la veille de chaque récolte et ils s'adressent aux usuriers de la place envers lesquels ils s'engagent de la façon suivante : L'argent prêté sera rendu en nature, et est calculé, non pas au prix courant, mais à un prix arbitraire et très bas. Si au terme, savoir, à la récolte, le créancier ne peut pas entrer dans son argent, l'engagement en nature est converti en argent avec un intérêt très fort. Cette manœuvre, qui se répète souvent à plusieurs reprises et qui finit par ruiner le débiteur, a lieu surtout pour l'huile et s'appelle *selem*.

[2] Démosth. *Apollodore c. Nicostrate* : Οὐ μόνον τὰ ἀρχαῖα καὶ τοὺς τόκους ἀπεδίδους ἀλλὰ καὶ τὰ ἐπιτίμια τὰ ἐν τῇ συγγραφῇ ἀπέτινες. (Id. *in Phorm.*)

contrat de mariage, et nous est révélée par le papyrus n° VIII. Si le mari ne se conforme pas à toutes les stipulations du contrat, il rendra la dot, plus une valeur égale à la moitié de cette dot : ἐὰν δὲ μὴ ποιήσῃ καθότι γέγραπται, ἀποτίνειν αὐτὸν τὴν φερνὴν παραχρῆμα σὺν τῇ ἡμιοσίᾳ.

Essayons maintenant de prouver que fort souvent, dans l'antiquité, les temples s'occupaient des affaires de banque.

III

Chez les anciens, tous les temples de quelque importance avaient un trésor, formé successivement de dons volontaires, du produit des amendes, du revenu des biens sacrés et d'autres bénéfices dévolus aux Dieux [1].

En Grèce, dès l'antiquité la plus reculée, le trésor de tous les Hellènes était déposé à Delphes; sur une proposition faite par les Laconiens, il fut transporté à Athènes. Il est à remarquer, toutefois, que les premiers tributs des alliés d'Athènes commencèrent à être conservés à Délos, sous Aristide, la 3e année de la 77e olympiade. Dix ans plus tard, ils furent transportés à Athènes, la 4e année de la 79e olympiade, et servirent, non seulement à la défense commune, mais à l'embellissement et à la puissance de la capitale de l'Attique. La caisse, lorsqu'elle fut enlevée de Délos, contenait environ 1,800 talents. Outre ce trésor, les différentes parties du Parthénon renfermaient des offrandes du plus haut prix, qui, avec les sommes considérables mises en réserve dans l'arrière-temple (l'opisthodome), provenant des dîmes consacrées aux Dieux, des amendes et des tributs, constituaient ces immenses ressources qui furent d'un si grand secours à Athènes dans les moments de crise ou de péril. En dehors de l'ἐπιστάτης, magistrat élu pour vingt-quatre heures parmi les présidents de chaque prytanée, pour veiller sur ce trésor, la garde en était confiée à des caissiers, ταμίαι, au nombre de dix, un par tribu. Ils étaient annuellement désignés par le sort, mais choisis parmi les « pentacosiomédimnes, » c'est à-dire la classe de la ville la plus riche; ils avaient un président et un secrétaire, et déposaient dans l'opisthodome les sommes que le Sénat remettait entre leurs mains; la clef en restait dans celles du chef des prytanes, qui changeait tous les jours.

Plusieurs compagnies d'officiers élus par le peuple étaient chargées de veiller à l'administration des finances, chacune des tribus nommant un officier pour la plupart de ces compagnies. Les uns donnent à ferme les droits d'entrée, délivrent, contre certaines

---

[1] Caillemer, id., ib., p. 25.

redevances, les privilèges pour l'exploitation des mines, président à la vente des biens confisqués, etc. Les autres inscrivent sur des registres la somme pour laquelle chaque citoyen doit contribuer aux besoins de l'Etat. Voici ce que l'on peut dire de précis sur ces officiers ou fonctionnaires.

Les receveurs, ἀποδέκται, au nombre de dix, conservent les rôles des taxes auxquelles sont imposés les citoyens, perçoivent les impôts, les entrées et les contributions, effacent, sous les yeux du Sénat, les noms de ceux qui ont satisfait à leurs obligations, jugent de toute contestation de peu d'importance et, dans des cas plus graves, portent la discussion devant les tribunaux. L'année écoulée, ils remettaient à leurs successeurs les objets conservés ou déposés dans le temple, avec un état exact de tout ce qui y était entré ou en était sorti pendant leur gestion. Tous ces effets étaient aussi notés sur un inventaire. Enfin, pour plus de garantie, aux fêtes des grandes Panathénées, les caissiers des quatre années précédentes publiaient simultanément et inscrivaient sur le marbre les inventaires des objets remis d'une année à une autre. Ce système dura de la 86e à la 94e olympiade, dans laquelle les Athéniens, vaincus à Aigos-Potamos, perdirent leur indépendance, virent leurs murs abattus, leur constitution détruite par Lysandre, et subirent le joug des magistrats que leur imposa Lacédémone.

Les comptables, λογισταὶ, étaient au nombre de deux : l'un de la chambre (βουλὴ), l'autre, de l'administration.

La haute main, la direction suprême sur tous les caissiers, appartenait aux Hellénotamies, responsables de toutes les sommes sorties des caisses du Trésor. D'après Thucydide, ceux qui gardaient l'argent provenant des impôts des Hellènes, auparavant déposé à Délos, et d'après d'autres, les caissiers des impôts, appartenaient aux Athéniens.

« Les diverses espèces de revenus, dit Barthélemy, étaient déposées tous les ans dans certaines caisses différentes, régies chacune en particulier par dix receveurs ou trésoriers. Les dépenses relatives à la guerre et à toutes les parties de l'administration étaient assignées sur les différentes caisses dont nous venons de parler. En temps de guerre, les lois ordonnaient de verser dans la caisse militaire l'excédent des autres caisses; mais il fallait un décret du peuple pour modifier l'ordre des assignations ».

Tous les ans, on versait dans une caisse régie par des officiers particuliers des fonds considérables qui devaient être publiquement distribués, pour mettre les citoyens pauvres en état de payer leurs places aux spectacles. Le peuple ne voulait pas qu'on touchât à ce dépôt, et plus tard on décréta la peine de mort contre l'orateur qui

proposerait d'employer cet argent aux besoins de l'État épuisé par une longue guerre.

Les copistes, ἀντιγραφεῖς, tenaient compte de tout l'argent déposé.

L'élection de magistrats et d'officiers, au nombre de dix, un par tribu, semble avoir été la pratique ordinaire, et les finances d'Athènes en reçurent un changement complet. Un corps de dix membres, appelés ἀπόδεκται, receveurs, fut investi de l'administration suprême du Trésor, traitant avec les adjudicataires pour les revenus qui étaient affermés, recevant toutes les taxes des mains des collecteurs et les dépensant sous le contrôle de l'autorité compétente. On attribue à Cleisthènes la première nomination de ce corps, destiné à remplacer les anciens « colacrètes », qui avaient rempli jusqu'alors ces fonctions, et qui furent réduits à recevoir le revenu public et à le payer aux dix trésoriers de la déesse Athénê, qui le gardaient dans la chambre intérieure du Parthénon et le déboursaient selon les besoins publics. Mais ces arrangements plus complexes ne peuvent être attribués à Cleisthènes.

Dans ce nouvel ordre de choses se distingua surtout Lycurgue, qui fut un vrai ministre des finances en exercice pendant trois intervalles panathénaïques, c'est-à-dire douze ou quinze ans consécutifs. Il surveilla non seulement la perception, mais l'emploi de tous les revenus publics, rendant périodiquement des comptes rigoureux, et avec une autorité et une science financière supérieures à celles de tous les hommes d'Etat depuis Périclès. Il améliora les gymnases et les stades de la cité, multiplia les dons et les meubles sacrés dans les temples, agrandit ou reconstruisit les bassins et les arsenaux, prépara une réserve considérable d'armes et d'équipements militaires et maritimes, et entretint 400 trirèmes en état de tenir la mer, pour protéger le commerce d'Athènes. Jamais il ne fut remplacé dans ces fonctions étendues, bien qu'Alexandre, à un moment donné, eût demandé qu'on lui livrât sa personne, ce que refusa le peuple athénien.

Le trésor déposé dans l'opisthodome était fort important; au commencement de la guerre du Péloponèse, l'argent monnayé ne montait pas à moins de 6,000 talents, soit environ 3 millions et demi de francs; les frais de décorations des édifices civils et religieux entrepris par Périclès, le siège de Potidée, l'avaient réduit à ces 6,000 talents. De plus, l'Acropole et les temples si nombreux dans toute la ville étaient riches d'*ex-voto*, d'offrandes, de vases sacrés, de meubles d'argent destinés aux processions et aux fêtes, etc., objets dont la valeur était estimée à plus de 500 talents; la statue seule de Minerve, érigée par Phidias dans le Parthénon, toute d'or et d'ivoire, comprenant une quantité de métal précieux,

évaluée au moins à 40 talents de poids, soit plus de 400 talents d'argent; notons que tout cet or pouvait s'enlever et se replacer à volonté. Outre ce trésor, toujours ainsi sous la main, les revenus annuels atteignaient des chiffres considérables; le tribut seul des alliés donnait 600 talents, soit 3.450,000 francs; les autres revenus donnaient 1,000 talents, soit 5,750,000 francs.

Pour ce qui est des affaires ou opérations de banque effectuées par ces établissements sacrés, nous venons de voir que tous les témoignages sont d'accord sur l'existence et l'emplacement de l'opisthodome. Il était situé derrière le temple de Minerve et entouré d'un double mur percé d'une porte; c'est là qu'était le trésor, c'est-à-dire au milieu de l'Acropole, et derrière le temple de Minerve se trouvait la caisse, ou l'*ærarium* de la Grèce. Cependant, il semble ressortir de quelques inscriptions et d'un passage d'Ulpien qu'on gardait en dépôt dans l'opisthodome, séparées les unes des autres, d'abord les caisses de chaque temple de Minerve, puis celles de chacun des autres dieux adorés dans l'Acropole.

Dans l'antiquité, tout temple de quelque importance avait un trésor formé, nous l'avons vu, de dons volontaires, de biens sacrés et de revenus affectés aux Dieux. Les maisons des anciens étaient en effet, au point de vue surtout de la sûreté, complètement nulles. Les voleurs étaient appelés τοιχωρύκοι, perce-murs, car ils n'avaient, pour entrer, qu'à percer le mur au moyen d'un morceau de bois ou d'un instrument quelconque. De bonne heure s'établit ainsi l'habitude de mettre en dépôt tous les objets précieux et l'argent; les trésoriers, en ce cas, avaient soin de tracer sur le dépôt le nom du possesseur, afin qu'on pût le reconnaître à tout moment. Les temples étaient non seulement un lieu sûr, mais aussi vénéré et comme gardé par tous. Sans parler des temples célèbres, Strabon nous apprend que la ville de Toulouse possédait un temple fort respecté; en raison de ce respect, les richesses s'y accumulèrent; chacun y portait des offrandes, et personne n'y avait jamais touché.

Les caissiers de l'opisthodome, sous les yeux de chefs choisis *ad hoc*, fermaient, ouvraient et scellaient ensemble les caisses.

M. Georges Perrot le dit avec beaucoup de raison : « Dans tout Grec comme dans tout Israélite, quelle que soit la profession où il s'est engagé, il y a toujours l'étoffe d'un négociant ou d'un banquier. Sous le langage et le costume du médecin, de l'avocat, du professeur, l'homme d'affaires sommeille, prêt à se réveiller dès que les circonstances l'exigent ». Les Grecs, par conséquent, n'ont jamais laissé l'argent dormir dans les caisses publiques. A en juger par quelques inscriptions, c'était un principe établi que celui de

faire valoir l'argent. Les Platéens, un dème de l'Attique, décidèrent, nous dit une inscription, de placer leurs recettes chez ceux qui offriraient le plus d'intérêt et de garanties; d'une autre inscription, nous tirons la preuve que les temples prêtaient à intérêt, dès les temps les plus reculés, aux villes et aux particuliers. D'une autre encore, que la Société archéologique d'Athènes vient de découvrir dans les fouilles du temple d'Esculape, Ἀσκληπιεῖον, nous apprenons que les Juliens de Céos devaient aux Athéniens 3 talents. Les temples de Délos, d'Ephèse, de Samos, de Delphes, etc., faisaient des opérations de banque; Alcibiade, pour relever la république, fit un emprunt à Delphes. D'après quelques inscriptions, le Trésor sacré avançait de l'argent à intérêt même à la ville d'Athènes, c'est-à-dire aux Hellénotamies et aux généraux, sans compter les prêts hypothécaires. Il résulte clairement, de tout ce que nous venons d'avancer, que les fonds publics se plaçaient à intérêt.

Les banquiers, paraît-il, empruntaient ou prêtaient souvent de l'argent aux caisses publiques, toujours à un taux médiocre. Ces opérations n'étaient pas exemptes parfois de « tripotages »; car, bien que le Trésor fût situé dans l'opisthodome, sous la garde de plusieurs caissiers, que la clef en fût aux mains du prytane qui changeait tous les jours, il paraît aussi qu'on ne faisait ni un inventaire des effets ni un état journalier, et « comme une fois on apportait beaucoup et de fortes sommes, il sembla bon aux caissiers de prêter cet argent aux banquiers, à l'insu de la ville, pour en tirer gain et profit. Mais à peine fait ce placement, les banquiers furent renversés (probablement quelque faillite, ou suspension de payements à la suite d'une crise commerciale). Les caissiers décidèrent alors de mettre le feu à l'opisthodome, pour faire croire que l'argent avait été dévoré par l'incendie et non détourné par eux. » Nous savons également, par un passage de Démosthènes, que les trésoriers de Minerve et des autres dieux, auteurs de l'incendie de l'opisthodome, furent détenus jusqu'à l'instruction de leur procès.

Démosthènes dit que l'opisthodome a été ouvert, et dans quelques autres passages mentionne quelques citoyens qui ont soustrait de grosses sommes au temple de l'Etat, des débiteurs ou valeurs du Trésor, des caissiers enfuis avec les deniers de l'Etat, etc.

Les impôts, les amendes et les monnaies qu'ils frappaient, constituaient le capital de roulement de ces temples. Sous les successeurs d'Alexandre et après la conquête romaine, plusieurs villes, et particulièrement Athènes, Zénos, Sinope, etc., paraissent avoir eu des banques publiques. Celle même de Byzance semble avoir géré les affaires de l'Etat, qui lui donna à ferme plusieurs privi-

lèges : Τῶν δὲ νομισμάτων τὴν καταλλαγὴν ἀπέδοντο μιᾷ τραπέζῃ. ἑτέρῳ δὲ οὐκ ἦν οὐθενὶ οὔτ ἀποδόσθαι ἑτέρῳ οὔτε πρίασθαι παρ' ἑτέρου εἰ δὲ μὴ στέρησις ἦν. Cette ville avait, au commencement du IXe siècle, une banque fondée par Nicéphore, laquelle faisait des avances ou prêts maritimes à tout capitaine de navire solvable, jusqu'à concurrence de 13,000 francs, à un intérêt de 17 0/0 par an. A Athènes, par une inscription du *Corpus inscriptionum græcarum* de Boeckh, nous apprenons qu'au IIe siècle de l'ère chrétienne il y avait une banque, mais aucun autre renseignement n'étant parvenu à notre connaissance, nous ignorons le but et les fonctions de cet établissement.

Nous pouvons, par contre, exposer ici quelques affaires d'une des plus célèbres banques de l'antiquité, qui a duré très longtemps, car nous connaissons plusieurs de ses propriétaires et de leurs successeurs. On ignore l'année de sa fondation, mais on sait que les propriétaires de cette banque, que nous appellerons « banque de Pasion », puisque nous connaissons beaucoup d'actes traités pendant sa direction, étaient Antisthène et Archestratos, auxquels succéda leur ancien esclave Pasion, auquel succédèrent Xénon et Euphraios, remplacés par Euphron et Callistrate, qui semblent avoir été les derniers maîtres ou directeurs de ce fameux établissement.

A.-V. Bernardakis.

(*A suivre.*)

COMPARAISON

DU POUVOIR DE LA MONNAIE

A DEUX ÉPOQUES DIFFÉRENTES

I

DE LA DÉTERMINATION DU POUVOIR ACQUÉREUR DE LA MONNAIE.

J.-B. Say fait remarquer que, lorsqu'on évalue en monnaies de notre temps les sommes dont il est fait mention dans l'histoire, on se contente habituellement de réduire en monnaie courante la quotité d'or ou d'argent contenue dans la somme ancienne. « Cela donne, dit-il, une idée très-fausse de la valeur de cette somme. » Il pense que, la valeur du blé ayant beaucoup moins varié que celle de toute autre marchandise, il faut pour avoir une idée juste

d'une somme ancienne rechercher ce qu'elle pouvait acheter de blé[1].

L'observation de J.-B. Say nous paraît présenter l'inconvénient de supposer qu'il existe une *valeur absolue* des choses et que cette valeur absolue a moins varié pour le blé que pour les autres marchandises.

Ce qu'il importe de connaître, c'est la quantité d'or ou d'argent susceptible de procurer des jouissances égales aux deux époques.

La plupart des produits de l'industrie actuelle étant inconnus autrefois, il est évident que l'on ne pourra habituellement comparer que les quantités des objets les plus indispensables à la vie, qu'un égal poids du même métal précieux eût données aux deux époques.

M. Leber a, par de savantes recherches[2], trouvé ainsi le *pouvoir* de l'argent, à différentes époques du moyen âge; mais il n'a déterminé ce *pouvoir* que lorsque les prix des divers objets avaient varié dans une *même proportion*, ce qui n'est qu'un cas particulier du problème.

Nous nous proposons ici de comparer les *pouvoirs* d'un même poids de métal précieux (or ou argent), à deux époques différentes, ou en deux lieux distincts, où tous les produits importants servant à la vie sont les mêmes.

Nous remarquerons, d'abord, qu'il y a lieu, comme l'a fait M. Leber, de diviser la société en classes distinctes, suivant la nature des produits qu'elles consomment.

$$\text{Soient } a_1\ a_2\ a_3 \ldots\ldots\ldots\ a_{n-1}\ a_n$$

les prix, exprimés en kilogrammes du métal précieux, des unités des produits (1) (2) (3)....(n—1) (n) à une époque déterminée ou en un lieu désigné;

$$\text{soient } b_1\ b_2\ b_3 \ldots\ldots\ldots\ b_{n-1}\ b_n$$

les prix des unités des mêmes produits, à une autre époque ou en un autre lieu;

$$\text{soient } p_1\ p_2\ p_3 \ldots\ldots\ldots\ p_{n-1}\ p_n$$

les quantités des mêmes produits qui sont *moyennement* consommés, par une famille, dans les deux cas, pendant un certain temps pris pour unité, un an par exemple.

Les classes de la société qui, dans les deux cas, consommeront les mêmes produits, et dans une égale proportion, pourront n'être pas les mêmes.

---

[1] J.-B. Say. *Traité d'économie politique*, liv. I, ch. XXVIII.

[2] Leber. *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge.*

La quantité de métal précieux nécessaire, dans le premier cas, pour acheter les consommations faites dans l'unité de temps sera :

$$p_1 a_1 + p_2 a_2 + p_3 a_3 \ldots\ldots p_n a_n.$$

Pour acheter les mêmes objets, dans le second cas, il eût fallu une quantité du même métal représenté par

$$p_1 b_1 + p_2 b_2 + p_3 b_3 + \ldots\ldots p_n b_n.$$

Si nous désignons par X_1 le *pouvoir* du métal dans le premier cas, et par X_2 le même pouvoir dans le second cas (pour deux familles qu'on suppose faire les mêmes consommations dans les deux cas) l'on aura :

$$\frac{X_2}{X_1} = \frac{p_1 a_1 + p_2 a_2 + p_3 a_3 + \ldots + p_n a_n}{p_2 b_2 + p_2 b_2 + p_3 b_3 + \ldots + p_n b_n}.$$

Si l'on suppose, dans cette formule,

$$\frac{b_1}{a_1} = \frac{b}{a_2} = \ldots = \frac{b_n}{a_n}.$$

Elle deviendra :

$$\frac{X_2}{X_1} = \frac{a_1}{b_1} = \frac{a_2}{b_2} \ldots = \frac{a_n}{b_n}.$$

C'est seulement dans ce cas particulier que M. Leber a déterminé les *pouvoirs* acquéreurs de l'argent.

Nous avons supposé, dans ce qui précède, que l'on recherchait les quantités d'une même monnaie nécessaire pour acheter les *mêmes objets*, à deux *époques différentes* ou en deux lieux distincts.

Nous remarquerons qu'en principe il suffirait, au lieu de comparer des objets *identiques*, de comparer des objets rapportant des *jouissances équivalentes*, ce qui est impossible à déterminer en réalité.

En pratique, et lorsque les objets consommés ne sont pas identiques, on doit se borner à comparer les quantités d'une même monnaie nécessaires pour acquérir, dans les deux cas, les consommations *moyennes* annuelles d'une famille vivant d'une manière analogue.

II

DU DEGRÉ DE STABILITÉ DE POUVOIR ACQUÉREUR DE LA MONNAIE.

De l'importance de la stabilité du pouvoir acquéreur de la monnaie. — Quelle que soit la monnaie employée pour les échanges, on conçoit qu'il est de la plus haute importance que sa valeur varie le moins possible ; dans un grand nombre de contrats, en effet, le prix de la marchandise livrée n'est payable qu'au bout d'un cer-

tain temps, quelquefois très long ; or celui qui doit recevoir une certaine quantité d'or ou d'argent se trouverait lésé si les métaux précieux avaient perdu suffisamment de leurs valeurs entre l'époque du contrat et celle du payement.

Au point de vue économique, le législateur semble donc devoir choisir, entre toutes les monnaies, celle qui présente le plus de chances de stabilité.

Deux causes principales tendent à déprécier la valeur de la monnaie, les transactions étant supposées les mêmes :

1° L'augmentation de la production des mines ;

2° L'emploi de plus en plus considérable des signes représentatifs de la monnaie, papiers de banques, etc.

Nous résumerons ici *très succinctement* les avantages ou inconvénients que présentent, au point de vue de la stabilité du pouvoir acquéreur de la monnaie :

1° Le système monétaire des deux étalons comparé à celui de l'étalon unique ;

2° Le système de la liberté des banques d'émission, comparé au système d'une banque unique ayant le monopole de l'émission des billets.

Des systèmes des deux étalons et de l'étalon unique, au point de vue de la stabilité du pouvoir acquéreur de la monnaie. — Toutes les fois que deux individus, *également libres*, rédigent un contrat, ils doivent avoir incontestablement le droit de stipuler en quelle monnaie le débiteur payera le créancier. Tout ce qu'ils peuvent exiger, c'est que la monnaie n'ait pas de *variations de valeur trop brusques*, qui puissent être complètement imprévues. Nous n'avons à nous occuper ici que du cas où le mode de payement n'étant pas déterminé, le débiteur se libère au moyen de la monnaie qu'il lui plaît de choisir.

M. Wolowski fait remarquer que, dans ce cas, le régime du double étalon donne à la monnaie un pouvoir plus stable que celui de l'étalon unique. Le débiteur, en effet, cherche, dit-il, à se libérer au moyen du métal le plus déprécié ; il en résulte que ce métal est plus demandé et que l'autre l'est moins, ce qui tend à rapprocher la valeur des deux monnaies [1].

M. Hippolyte Passy pense qu'il est possible que le fait se produise *dans une certaine mesure et pendant quelque temps ;* mais le métal valant le plus se retirera de la circulation et ceux qui en sont possesseurs se hâteront de réaliser les bénéfices assurés à l'expor-

---

[1] *Journal des Economistes*, juin 1867, p. 434.

tation, la conversion en lingots ou en articles de consommations. Ainsi le métal le plus déprécié restera à peu près tout seul pour faire l'office de monnaie [1].

Quant à nous, il nous semble, conformément à l'avis de plusieurs hommes éminents, que le pouvoir acquéreur de la monnaie ne présente pas plus de garantie de stabilité sous un de ces régimes que sous l'autre.

Du système de la liberté des banques au point de vue de la stabilité du pouvoir acquéreur de la monnaie. — Nous avons eu l'occasion de démontrer *mathématiquement* [2] que, dans toutes les questions où un certain nombre d'individus sont capables de faire une découverte, le système de la liberté du travail est bien supérieur à celui des privilèges. Un raisonnement tout à fait analogue nous amènerait à conclure que, dans tous les pays où il y a une instruction économique, où il existe un nombre suffisant d'individus capables de diriger des banques, par leur savoir et par leur moralité, le régime de la liberté donne plus de stabilité à la valeur du pouvoir acquéreur de la monnaie. Il n'en est plus de même dans les pays où il n'y a pas suffisamment de gens capables de diriger de telles entreprises et où les populations sont ignorantes, inexpérimentées, faciles à duper.

Ce qui précède semble conduire à des conclusions qui sont d'accord avec celles de M. Horn, dans son livre sur la liberté des banques.

Des moyens de remédier au défaut de stabilité du pouvoir acquéreur des monnaies. — Toutes les fois qu'un individu est tenu de payer, à une époque déterminée, une certaine somme, en une monnaie dont l'espèce a été *fixée à l'avance*, la loi n'a pas à intervenir dans ce marché conclu *librement*. Il en est ainsi lorsqu'un seul métal est employé comme monnaie ou lorsque les deux métaux étant employés l'argent n'a cours forcé que pour les appoints. Si l'on suppose, au contraire, l'usage simultané des deux métaux en proportions non limitées, la loi doit obvier à l'inconvénient qui peut résulter de l'emploi de la monnaie la plus dépréciée pour les payements.

A cet effet, elle pourrait, dans ce cas, forcer les parties contractantes à stipuler les sommes dues en poids d'or ou d'argent, ce qu'il lui est facile de faire, en remplaçant les pièces de monnaies

---

[1] *Journal des Economistes*, janvier 1869, p. 153.

[2] La démonstration dont il s'agit est comprise dans un article sur la *Liberté du travail*, qui paraîtra prochainement dans le *Journal des Economistes*.

actuelles par d'autres portant simplement la mention du poids du métal. Le rapport de la valeur des deux métaux serait alors fixé officiellement, à des époques régulières, ainsi que l'a proposé M. Joseph Garnier en demandant la création de semblables pièces.

A défaut de monnaies de cette espèce, et dans le cas de l'emploi simultané des monnaies actuelles d'or ou d'argent, il nous paraît juste que la loi prescrive, en cas de contestation, l'obligation pour le débiteur de se libérer en payant moitié de la somme en or et moitié en argent.

G. Fauveau,
Ancien élève de l'Ecole polytechnique.

Beuvry (Pas-de-Calais).

ÉTUDES SUR L'AMÉRIQUE LATINE[1]

Sommaire : Le pays et sa topographie. — La guerre de l'indépendance et ses conséquences politiques. — La population du Chili et son agriculture : les *Peons*, les *Inquilinos* et les *Hacendades*. — L'industrie minière et les autres industries. — Le commerce du Chili, sa dette et ses finances. — La guerre avec le Pérou et ses conséquences. — L'avenir.

III. LE CHILI.

Le pays que nous nommons Chili est situé entre la grande chaîne des Andes et le Pacifique : il affecte la forme d'une bande dont le développement côtier n'est pas moindre de 360 kilomètres, et dont la largeur varie de 150 à 250 selon qu'elle s'écarte plus ou moins de la grande Cordillère.

Non loin de la côte et parallèlement à elle court une chaîne de hauteurs plus basses que les Andes, et qui reçoit les noms divers de *Cordillère moyenne*, de *chaîne intermédiaire* ou de *Montagne de la côte*. C'est ce système qui donne au pays sa configuration et son relief ; c'est lui qui varie sa physionomie. Au nord, les chaînes se confondent et s'enlacent ; elles se rattachent à la masse des Andes par une série de ramifications transversales, qui laissent entre elles d'étroits plateaux et des vallées étranglées. Mais, au sud, elles se détachent isolément du système Andin et délimitent entre

---

[1] Voir le *Mexique* dans le numéro de mars et le *Brésil* dans le numéro d'avril du *Journal des Economistes*.

elles et la mer une grande plaine centrale ou *bassin* qui, à vrai dire, constitue avec la côte et ses ports à peu près tout le Chili. Cette plaine est généralement dénudée dans sa partie septentrionale, mais elle se couvre de bois vers le sud; de nombreuses rivières l'arrosent et contribuent à sa fertilité. Les pluies y sont plus fréquentes qu'ailleurs; le sol y est excellent, la végétation magnifique. Cette région s'étend du 33° au 44° 50′ de latitude sud, et c'est là qu'est répandue la grande richesse agricole du pays. Sa région minérale est située entre le 24e et le 33e parallèle, et sa région forestière commence au sud de la rivière Itata, comprenant les provinces de Concepcion, Rio-Bio, Angol, Arauco, Valdivia, Llanquihue et Chiloé [1].

La découverte du Chili se place en 1520 et est due à Magelian. Environ quatre-vingts ans plus tôt, l'Inca du Pérou Yupanqui, informé de ce qu'aux confins sud-occidentaux de son empire il existait un pays nommé *Tchélé*, dont on vantait la richesse, en fit entreprendre la conquête. De l'an 1440 à 1445, un fameux général péruvien, Chinchiroca, soumit les vaillantes populations que nous appelons Araucans, mais qui appartenaient réellement à la nation Moluche et qui occupaient les vallées du Chili. Cette soumission toutefois fut plus apparente que réelle et quand, à la suite de la conquête du Pérou, les Espagnols envahirent à leur tour le Chili, ils trouvèrent dans les Araucans des ennemis dignes d'eux et qui disputèrent pied à pied la possession de leur sol. Diego de Almagro, le compagnon de Pizarre, fut le premier envahisseur du Chili; il quittait Cuzco en 1535 et arrivait dans le district minier de Tres-Puntas, par le chemin que de nos jours encore on appelle le chemin de l'Inca : *Camino del Inca*. Mais le pays n'était point riche; Almagro ne tarda pas à s'en dégoûter et, attiré par la grosse curée qui s'y faisait, se hâta de regagner le Pérou où l'attendait un destin tragique. Pedro de Valdivia le remplaça ; il arriva dans le pays en 1540 et, deux ans plus tard, ayant soumis les tribus du nord, il fondait la ville de Santiago de Nueva Estramadura, la capitale actuelle du pays, ainsi que plusieurs autres villes. Dix ans après il put pousser jusqu'au sud de Rio-Bio, et un de ses lieutenants,

[1] Les autres provinces, en allant du nord au sud, sont : Atacama, Coquimbo, Aconcagua, Valparaiso, Santiago, Colchagua, Curico, Talca, Linarès, Maule et Nuble. Ce sont donc dix-huit provinces, auxquelles il faut ajouter la colonie du détroit de Magellan, les îles Juan Fernandez, les îles San-Ambrose et San-Felice; enfin l'Araucanie indépendante. Le tout recouvre une surface de 328,000 kilomètres carrés pour les dix-huit provinces, et de 576,000 si l'on y ajoute la colonie de Magellan (248,000 kil. car.) ainsi que les îles. On ne connaît pas la surface de l'Araucanie.

Alderete, pénétra dans l'Araucanie. Mais il ne devait pas y rester; Valdivia lui même, vaincu en 1543 par le fameux Araucan Caupolican, fut mis à mort, et on prétend que les Indiens le firent périr en lui coulant dans la gorge de l'or fondu, lui criant : *Rassasie-toi donc de cet or que tu aimes tant.* Au bout de cinquante années de luttes, dont le poète Alonzo de Ercilla a transmis dans son poème de l'*Araucana* l'épique souvenir à la postérité, les Araucans expulsèrent enfin le dernier Espagnol de leur territoire; ils s'y sont maintenus, jusqu'à nos jours, dans leur indépendance nationale, quoique les Chiliens les aient de plus entourés d'une ceinture de postes militaires, et que leur dépossession en tant que tribus autonomes ne semble plus qu'une affaire de temps.

Une bande de terre resserrée entre le plus vaste océan du monde et la seconde en hauteur de ses chaînes de montagnes; des côtes éloignées de tous les centres de civilisation et accessibles seulement, jusqu'à ces derniers temps, aux seuls voyageurs qui affrontaient les dangers du cap Horn ou ne craignaient pas les fatigues d'un trajet à travers les marais pestilentiels de Panama; un pareil pays, dont les indigènes étaient aussi pauvres que belliqueux, n'était pas bien fait pour tenter les Espagnols qui ne recherchaient les périls au Nouveau-Monde qu'autant qu'ils les conduisaient non seulement aux honneurs, mais à une large opulence. Autant le gouvernement du Pérou et les emplois qui en dépendaient étaient recherchés, autant ceux du Chili étaient dédaignés, de telle sorte que cette colonie devint promptement le *refugium peccatorum* de la métropole, une sorte d'exutoire pour ses esprits inquiets. Pendant deux siècles les gouverneurs qui s'y succédèrent eurent à lutter plus ou moins ouvertement contre les indigènes, et la prospérité du pays, le développement de ses ressources naturelles furent le moindre de leurs soucis. C'était une terre abondante en cuivre et en fer; mais, comparativement au Pérou, elle renfermait peu d'or et, à Madrid comme à Valparaiso même, cela suffisait pour la traiter avec dédain, comme une possession que l'on garde puisqu'on l'a, par habitude et par orgueil, mais dont on a renoncé à tirer quelque profit pour soi-même, ou qu'on ne tient guère à sagement administrer en vue du bonheur de ses habitants. Aussi le Chili ne fut-il pas des derniers à entrer dans ce grand mouvement insurrectionnel du commencement du siècle, dont l'issue devait être la dislocation du colossal empire des Indes fondé par Ferdinand, et Charles-Quint, et l'érection en républiques indépendantes des anciennes vice-royautés du Mexique, du Pérou et de la Plata.

La guerre de l'indépendance du Chili fut commencée par les classes aisées. Parmi les héros et les fondateurs de la République

actuelle, on voit figurer l'Anglais Cochrane à côté de San-Martin, *le libérateur*, des Carrera, des Manuel Blanco, des Bernardo Higgins. Mais les masses épousèrent vite cette cause avec une véritable ardeur et mirent à son service autant d'abnégation que d'héroïsme. Ce drame, commencé en 1810, ne se termina en fait que sept ans plus tard, par l'accession du général O'Higgins au pouvoir, qu'il conserva jusqu'en 1823, et en droit qu'en 1825, année où l'Espagne se décida, enfin, à reconnaître officiellement l'émancipation de ses colonies révoltées. Alors, mais alors seulement, le Chili put songer à panser ses plaies et à organiser son gouvernement intérieur. Les premiers essais dans cette voie ne furent pas d'ailleurs heureux, et la Constitution de 1828, qui portait la marque d'une grande inexpérience politique, dut céder la place, sept ans plus tard, à une œuvre plus pratique et qui est restée fondamentalement la grande loi du pays, bien que réformée dans plusieurs de ses parties. Comme toutes les autres républiques hispano-américaines, le Chili était en outre destiné à souffrir longtemps des ambitions intéressées de ces chefs militaires qui, après avoir assuré son indépendance nationale, voulaient recueillir le prix de leur concours sous la forme d'une dictature plus ou moins déguisée et de l'accaparement pour eux et pour les leurs, de tous les honneurs, de toutes les dignités, de toutes les places.

Jusqu'en 1851 le Chili ne déserta point la tradition commune à toutes les républiques ses sœurs et ne cessa de confier à un militaire sa magistrature suprême. Mais au mois de septembre de cette année le général Bùlnes quitta la fauteuil présidentiel, qu'il avait occupé pendant deux périodes quinquennales consécutives, et son successeur fut Don Manuel Moutt, un avocat. Le parti militaire, cependant, n'était pas préparé à quitter sans un dernier effort un pouvoir qu'il regardait en quelque sorte comme sa chose, et l'installation de Don Manuel Moutt fut promptement suivie de *pronunciamentos* dans les provinces tant du nord que du sud. Dans celles-ci, ce fut le général Cruz, concurrent malheureux de Moutt, qui se mit à la tête des insurgés, et s'il eût eu l'appui du président sortant, sa victoire eût été certaine. Mais le général Búlnes, en ces circonstances critiques, tint une admirable conduite. Il appartenait bien, comme Don Manuel Moutt, au parti dit conservateur — *Peluçon* — et il en était même l'un des principaux chefs; mais personne n'ignorait que la désignation de Moutt comme candidat de ce parti n'avait pas eu son approbation. De plus, une parenté étroite le liait au général Cruz; enfin, il était à craindre, dans ce pays de militarisme, que sa popularité comme vainqueur de Yungay et conquérant du Pérou ne l'inclinât à sortir de l'étroit sentier du

devoir et de la discipline. Blúnes n'hésita point cependant sur le parti à prendre : il se mit à la tête des partisans du président légalement élu et quelques jours plus tard, rencontrant à Loncomilla les troupes de son parent Cruz, il les mit en pleine déroute après un combat long et acharné.

C'en était fait désormais des pronunciamentos et des révoltes de casernes au Chili. Don Manuel Moutt fut réélu président sans le moindre accident, et lorsqu'il fut parvenu au terme de sa seconde magistrature et que de nouvelles émeutes éclatèrent, elles se trouvèrent en présence cette fois d'une armée unie et disciplinée, qui en vint facilement à bout. Le Chili, plus heureux que le Pérou son voisin, avait décidément échappé à la griffe des prétoriens, et il n'avait plus qu'à songer à sa prospérité, sûr qu'il était désormais de sa tranquillité.

II

A la fin du dernier siècle on n'évaluait pas à plus de 350,000 habitants la population totale du Chili, et dans les premières années de ce siècle elle ne dépassait pas 400,000. L'année 1830 vit s'effectuer pour la première fois un recensement officiel, dont les résultats ne furent publiés que cinq ans plus tard. Ce *censo* accusait 1,010,332 habitants, soit une augmentation de 153 0/0 depuis l'ouverture du siècle. En 1865, ce nombre était devenu de 1,819,223 et en 1875 de 2,063,424, si l'on s'en tient à la supputation officielle et de 2,217,000 selon d'autres calculs [1].

Dans ce total, on ne portait pas à plus de 300,000 le nombre des Chiliens qui descendent des *Conquistadores*, et l'on calculait que la population des campagnes avait neuf dixièmes de sang indien contre un dixième de sang européen. Quant aux étrangers, leur nombre ne dépassait pas 26,528, du moins pour ceux qu'on pouvait considérer comme des colons définitifs. C'est assez dire que l'émigration européenne, qui se précipite en masse sur la grande République américaine et qui dirige aussi un courant d'une certaine importance vers le bassin de la Plata, que cette émigration, disons-nous, ne se sent pas encore attirée vers les rivages du Pacifique. Il est question toutefois, depuis longtemps, d'émigration au Chili, et

[1] Ce dernier chiffre est celui que donne M. Édouard Sève, consul général de Belgique au Chili dans l'*Introduction* à l'important ouvrage qu'il a publié en 1876 sous le titre de la *Patria chilena*, ou *le Chili tel qu'il est* (Valparaiso, imprimerie du *Mercure*). Ce livre a été publié à l'occasion de l'Exposition internationale du Chili, en 1875, et reproduit les publications officielles de la commission belge et de la commission directrice de cette Exposition.

dès l'année 1812, le général Carrera envoyait en Europe Don Francisco Antonio Pinto avec la mission d'y recruter des colons pour le Chili, sans s'inquiéter ni de leur nationalité, ni de leur religion. Cette mission ne paraît point avoir eu de résultats et il en fut ainsi du contrat formel passé entre Don Mariano Egana et le général espagnol Antonio Quiroga, associé au capitaliste anglais Guerney, pour le transport au Chili de cinq cents familles anglaises et leur installation sur un terrain de 28,000 *cuadras* de terre, cédées par le gouvernement chilien entre le fleuve Impérial et le Rio-Bio. Un autre Anglais, M. Andrew Dow, s'était engagé, en 1842, à introduire au Chili 10,000 immigrants catholiques. et son projet avait reçu la chaleureuse approbation de la *Société d'agriculture* qui s'était fondée à Santiago en 1838, dans le dessein « de favoriser par tous les moyens en son pouvoir l'immigration des agronomes et des artisans. » Mais ce projet n'eut aucune suite, pas plus qu'un autre conçu, deux ans plus tard, par la même Société afin de dériver vers le Chili une partie de l'émigration anglaise qui prenait le chemin de l'Australie.

La loi du 18 novembre 1845 vint alors consacrer les principes les plus libéraux en matière d'immigration, et presque aussitôt une compagnie s'organisa pour la fondation d'une colonie agricole à Bellavista sur le Rio-Bueno. D'autres colonies s'installèrent successivement à Llanquihue et Los-Angeles, et dans les douze ans qui se placent entre 1854 et 1866, la question ne cessa point, mais sans grand effet pratique, de s'agiter dans les conseils du gouvernement ou parmi les publicistes et dans le sein des sociétés savantes. En 1868 et en 1869 MM. Edouard Boonen et Jules Grisar s'occupèrent, de concert avec Don Luis Cousino, d'attirer un millier de familles belges sur les territoires situés entre le Malleco et le Renaico. Mais ce projet fut définitivement abandonné en 1872 à la suite du décès de Don Luis Cousino. La Société nationale d'agriculture n'a pas été plus heureuse quand elle a proposé au gouvernement d'attirer des immigrants soit d'Europe, soit des Etats-Unis, sous la condition que tous les terrains susceptibles de culture de la province de l'Arauco lui seraient cédés en toute propriété. Ses propositions n'ont pas été accueillies et, pour tout dire d'un mot, la question de l'immigration chilienne en est encore aujourd'hui au point où elle en était en 1812.

Un homme qui connaît bien le pays est d'avis qu'elle se lie intimement à celle de l'Araucanie, et qu'elles seront résolues toutes les deux en même temps et de la même manière. Il s'agirait pour le Chili d'occuper effectivement les territoires des tribus araucanes et de les distribuer à des colons européens, qui les approprieraient

à la culture, tandis qu'aujourd'hui ce sont de simples terrains de chasse. Déjà, grâce à l'érection de postes militaires et à la naissance de quelques petites villes qui grandissent sous leur protection, un million d'hectares ont été conquis et de vastes superficies attendent les colons futurs. Mais qu'est-ce, en vérité, qu'un million d'hectares cultivés ou disponibles pour la culture dans un pays qui s'étend sur trois degrés et demi environ et dont l'aspect général est magnifique? Les deux grandes vallées que l'Araucanie embrasse, entre les Andes et la Cordillère centrale, abondent en terrains d'une grande fertilité, au pied principalement des montagnes et sur le bord des rivières. En territoire araucan on cultive la plupart des légumes et des céréales introduits par les Espagnols, tels que le froment, l'orge, les pois, les fèves, les haricots; les forêts renferment des essences variées propres à la construction et un grand nombre de plantes médicinales ou tinctoriales. Mais ce riche territoire, cette vaste surface de 70,000 kilomètres carrés, quelque chose comme l'équivalent de dix à douze de nos départements français, n'est peuplé que d'environ 70,000 hommes, dont on a raison sans doute de vanter, en temps de paix, la probité, l'attachement au point d'honneur, l'hospitalité et l'affabilité, mais qui en temps de guerre deviennent féroces et qui en tout temps sont nonchalants, goulus, ivrognes, joueurs. A la fois chasseurs et agriculteurs, les Araucans cultivent le sol et se livrent à l'élève du bétail; mais jamais ils n'ont su vivre en famille; ils ne se sont jamais réunis en foyers; jamais, enfin, ils n'ont bâti une ville, un village, un hameau. Leur pays est divisé en un grand nombre de tribus, et chacune de ces tribus se partage à son tour en autant de petits fiefs qu'elle compte de familles. Chacune de celles-ci occupe une maison isolée, et ces demeures sont cachées les unes aux autres par des bouquets d'arbres ou des accidents de terrains. Ces familles sont gouvernées par des caciques et il en était jadis tout comme aujourd'hui; mais autrefois, audessus des *caciques*, il y avait des *toquis* et des *ulmènes*, sorte de suzerains féodaux élus en assemblée des nobles : ils veillaient aux intérêts généraux, commandaient les armées et maintenaient entre les tribus et les familles un lien politique, un lien national. Maintenant ce lien n'existe plus et il n'y a plus de nation moluche; il n'y a que des Huilliché, des Puelché, des Picunché, dont le nombre va sans cesse diminuant par l'abus des liqueurs fortes, ou par l'invasion de certaines maladies contagieuses, telles que la syphilis.

L'industrie nourricière du Chili, c'est l'agriculture. Les principales céréales qu'on y cultive sont le froment, l'orge et le maïs; le seigle et l'avoine sont peu connus et le riz n'y est pas connu.

En fait de plantes fourragères, le sainfoin viendrait très bien dans les terrains non irrigués des provinces du nord et surtout du centre, tandis que le ray-grass et le trèfle ont leur place marquée dans les régions du sud. Néanmoins, jusqu'à ce jour, à l'exception de la luzerne, qui est aujourd'hui cultivée en grand depuis le district de Copiapo jusqu'au Rio-Bio, les agriculteurs chiliens n'ont rien fait pour créer des ressources alimentaires à leurs nombreux troupeaux que la faim décime, chaque hiver, d'une lamentable façon. La culture des plantes industrielles est encore dans la période des premiers essais : le lin n'est planté que pour sa graine et, faute de débouchés, le chanvre, auquel toutes les vallées irriguées sont très favorables, n'est cultivé qu'en vue des besoins du pays, qui sont très restreints. Quelques essais, tentés dans des conditions malencontreuses, ont fait renoncer à la betterave à sucre. La vigne seule s'est très bien naturalisée; la région qu'elle occupe s'étend depuis le nord jusqu'au sud du Rio-Bio, et un brillant avenir semble réservé à la viticulture chilienne. Les vins fabriqués sont au nombre de quatre : le *chacoli*, vin léger, fait avec les raisins du pays; le vin *ordinaire*, assez analogue au malaga; le *mosta* préparé plus ou moins comme nos vins de Bordeaux et de Bourgogne; enfin le *mosta asoleada*, qui est fabriqué avec des raisins exposés au soleil pendant quinze ou vingt jours.

Sur les 2,200,000 habitants de la République, il y en a plus des deux tiers qui se livrent à l'agriculture, et les provinces centrales, — celles de Santiago, de Colchega, de Curica, de Talca, de Maule, de Linarès, de Nuble et de Concepcion, — qui sont particulièrement agricoles, — en contiennent 1,400,000 à elles seules. De Santiago, la première capitale du pays comme elle en est la capitale actuelle, jusqu'à Concepcion, ville très importante aux premiers temps de la conquête espagnole, située qu'elle était à l'embouchure du Rio-Bio alors la limite de la colonie, elles sont traversées, sur une longueur de 582 kilomètres par un chemin de fer que les trains ordinaires parcourent en seize heures environ. C'est, dit un Anglais qui a récemment parcouru cette région[1], une plaine d'alluvion immense et parfaitement plane qu'on appelle improprement une vallée, qui se développe entre deux chaînes parallèles de montagnes, dont l'une est la Cordillère des Andes et l'autre la Cordillère maritime, laquelle court le long de la côte par petits groupes isolés, servant comme de boulevard contre l'irruption des flots de l'Océan dans l'intérieur, et que coupent de profondes vallées sillonnées de

[1] Voir dans le *Times* du 27 août 1880, la lettre de son correspondant spécial de Santiago.

cours d'eau sortant de la chaîne principale et se dirigeant de l'ouest à l'est. Le chemin de fer qui parcourt cette plaine, large d'environ 96 kilomètres, est essentiellement pittoresque, et passe à travers une succession de paysages tour à tour charmants et grandioses. Le voyageur qui vient de Concepcion a sur sa droite les pics les plus élevés et les plus sourcilleux de la Cordillère, les volcans des Andes chargés de neiges éternelles et, sur sa gauche, les groupes déchiquetés de la chaîne maritime de structure volcanique également. On se croirait parfois entre l'Apennin et les hauteurs qui courent de Sienne à Acquapendente et pour compléter l'illusion, pour vous faire croire qu'on est plutôt en Italie que dans les solitudes à moitié vierges du Nouveau-Monde, on aperçoit de longues rangées de peupliers, des champs de maïs et ces pampres festonnés qui sont un des traits caractéristiques de tout paysage chilien sous culture.

La ressemblance d'ailleurs est toute superficielle, car même dans ses meilleures parties, le sol chilien est pauvre; d'immenses superficies restent en jachères et les procédés de culture sont des plus primitifs, ce qui est juste l'opposé de ce que l'on voit dans les vallées du Piémont et dans les riches plaines de la Lombardie, de l'Emilie et de la Toscane. Il y a cependant un point commun entre l'agriculture italienne et l'agriculture chilienne : c'est que toutes les deux manquent d'eau pluviale et que pour remédier à ce mal, toutes les deux ont eu recours à l'irrigation. La dénudation du sol a été poussée si loin que sur certains points, dans les régions littorales, à Santiago par exemple, en année moyenne, on compte 335 jours de sécheresse contre 12 jours de pluies légères et 18 d'averses. La plaine, il est vrai, est sillonnée de nombreux cours d'eau, tels que le Rio-Bio, le Chillan, le Maule, le Nuble et tant d'autres qu'alimentent les neiges des Andes, mais leur action fertilisatrice ne se fait sentir que dans un rayon assez restreint. Car la plupart de ces cours d'eau sont *incajanatos*, comme on le dit dans le pays, c'est-à-dire encaissés entre des berges abruptes et aux pentes rapides, et leurs riverains sont loin de déployer dans l'art des irrigations l'esprit inventif et ingénieux des Lombards en Italie, des anciens Maures en Espagne et des habitants de la vallée du fleuve Bleu en Chine. Dans les provinces les plus septentrionales, notamment dans celles de Talca et de Curico, on semble mieux comprendre les travaux hydrauliques; on y emploie plus de main-d'œuvre et de capital, et l'on en est bien récompensé par de plantureuses récoltes de maïs, de froment, de raisins et de fruits de toutes sortes.

Après tout, et quoique l'on ait dans la plaine, ce que l'on peut

appeler « le sang même et la chair » du pays, dont les déserts du Nord et les montagnes, qui courent dans toute sa longueur, ne forment que le squelette, il faut se souvenir que sur les 34,245,500 hectares que la partie habitée du Chili embrasse, il n'y a pas plus de 7,891,200 hectares susceptibles de culture. Un septième seulement de cette portion arable est exploitée et, force est bien de le reconnaître, exploitée sur un très grand nombre de points avec beaucoup de négligence et peu d'intelligence. Si la population agricole venait à décupler; si l'on s'appliquait à la culture proportionnellement autant d'énergie, d'intelligence et de capital ; si l'on arrosait et si l'on engraissait largement la terre dans la mesure qu'elle en a besoin, cette partie du Chili qu'on appelle la vallée ou la plaine pourrait rivaliser en beauté, en fécondité, avec la plaine si renommée de la Haute-Italie. Mais les Chiliens en agissent avec leur sol comme s'il était épuisé, quand ils l'exploitent depuis quelque temps, et comme indéfiniment fertile quand la charrue ne l'a pas encore égratigné. Ils ne paraissent pas comprendre qu'il faut restituer au sol ce qu'on lui a pris : ils convertissent en pâtures, quand ils ne le délaissent pas tout à fait, le sol qui après avoir fourni plusieurs récoltes successives de céréales, se trouve, faute d'engrais réparateurs, frappé d'une stérilité toute momentanée.

Les économistes de l'école démocratique attribuent, non sans raison, ce fâcheux état de choses au mode même de la tenure terrienne telle que la conquête espagnole l'institua. Comme on le sait, les indigènes furent alors dépouillés de leurs terres et celles-ci furent partagées en grandes masses entre un petit nombre de *conquistadores*, dont les descendants occupent encore d'énormes domaines, qui se sont transmis de père à fils pendant une longue suite de générations. Les *Hacendados* ou grands propriétaires, indolents et assurés d'une large existence quoiqu'ils fissent, ont été le fléau de l'agriculture du Chili ; ils ont fait de sa campagne ce que les Borghèse, les Chigi et les Barberini avaient fait de la campagne romaine : un désert en certains endroits, un foyer d'infection dans d'autres. On a heureusement aboli, il n'y a pas bien longtemps encore, le droit d'aînesse qui perpétuait tous ces abus, en même temps qu'il maintenait la possession du sol en un petit nombre de mains et constituait un insurmontable obstacle à tout progrès agricole ou politique. La division de la propriété terrienne qui s'en est suivie a déjà commencé de produire là-bas quelques-uns des bons effets qu'on lui connaissait déjà en France, en Italie, en Belgique, en Suisse, en Allemagne et dans les pays scandinaves.

Les grands propriétaires, qui ont conscience de la révolution que l'égalité des partages doit produire dans leurs fortunes, se sont

déjà mis à mieux cultiver leurs terres. Le plus grand nombre d'entre eux n'ont pas su renoncer encore à la vie oisive et luxueuse qu'ils sont habitués à mener dans les villes et surtout dans la capitale; mais du moins ils confient à leurs parents, quand ce n'est pas à leurs fils eux-mêmes, le soin de ces domaines que géraient autrefois de simples mercenaires. En général, tous les propriétaires chiliens, grands ou petits, semblent éprouver le même dégoût du séjour habituel de leurs *haciendas*, et le voyageur s'en aperçoit bien au premier coup d'œil qu'il jette sur leurs bâtiments toujours mal entretenus et souvent tout à fait délabrés. Quand la distance ou leurs maigres ressources leur interdisent le séjour ardemment convoité de Santiago, les Hacendados se rabattent sur quelque petite ville, telle que Chillan ou Linarès dans les provinces de la plaine, ou Valdivia, Port-Mont ou Osorno dans celles du sud, qui se trouvent à portée de leurs exploitations. Ces villes du sud sont loin assurément de rivaliser pour les agréments sociaux qu'elles peuvent offrir avec Santiago; mais elles ont du moins l'avantage d'une position pittoresque, tandis que les villes de la plaine situées en terrain plat ne sont que de pâles et mauvaises copies de la capitale. Partout ce sont les mêmes rues interminables; le même square de dimensions démesurées, avec sa cathédrale riche mais de mauvais goût, comme l'est uniformément l'architecture des jésuites; sa fontaine et sa statue de quelque Chilien de marque au centre.

Aux détails sommaires sur l'agriculture chilienne que nous a fournis le correspondant du *Times*, il ne sera pas inutile d'en joindre quelques autres que nous emprunterons au remarquable *Rapport* que publiait en 1877 M. Horace Rumbold, ministre de la Grande-Bretagne à Santiago [1]. On lit dans ce livre que le plus grand mal contre lequel l'agriculture chilienne ait eu à lutter dans ces derniers temps a été la rareté croissante des bras et la cherté de la main-d'œuvre. On a calculé que pendant le dernier quart de siècle, les journaliers ou *peons* chiliens ont émigré à raison de 8,000 par an, et qu'il est telle année où cette émigration est arrivée au chiffre de 30,000. Son commencement remonte à l'époque de la fièvre d'or de la Californie ,et le courant qui s'était d'abord dirigé vers le Pacifique du Nord se tourna quelques années plus tard vers le Pérou, pour prendre finalement la route des provinces transandines de San-Juan et de Mendoza ainsi que de la bande étroite du littoral bolivien où sont situées les mines de Caracolès

[1] *Le Chili.* Rapport sur le progrès et la condition de la République (Paris, 1877).

et d'Antofogosta. Les peons, en quittant ainsi leur pays natal, obéissent sans doute à quelques penchants ethniques bien constatés, mais on ne saurait nier non plus qu'ils ne cherchent à fuir un sort qui, bien que s'étant beaucoup amélioré dans ces derniers temps, ne laisse pas encore d'être, comme le dit M. Rumbold, très peu enviable.

Ces *peons* forment une des plus grandes classes de la population rurale : ce sont des gens qui, pour la plupart, n'ont ni domicile fixe ni liens réguliers de famille, et qui constituent de véritables prolétaires dans l'acception moderne du mot, comme dans sa signification première d'éleveurs d'enfants. La deuxième classe est celle des *Inquilinos*, ou paysans établis, laquelle se subdivise elle-même en deux grands groupes : ceux qui sont arrivés à un état rudimentaire de bien-être et de civilisation, d'aisance quelquefois, et ceux beaucoup plus nombreux qu'il n'est pas facile de distinguer de la masse des journaliers, si ce n'est en ce sens qu'ils ont un domicile fixe et qu'ils sont tenus de fournir une quantité de travail non rémunéré sur les propriétés sur lesquelles ils demeurent. Cette corvée est un des traits principaux du système connu sous le nom *d'inquilinage ;* mais la nature comme la quantité de travail gratuit ainsi exigé varie beaucoup suivant les propriétés, et c'est l'usage ou des conventions de gré à gré qui la déterminent. Ici l'Inquilino n'est astreint qu'à rassembler, à des intervalles donnés, le bétail qui se trouve sur les collines et à le ramener au corral, où il est trié et marqué pour le marché, ou bien encore au battage du grain, au moyen de juments, dans les endroits où les batteuses mécaniques n'ont pas été encore introduites. Ailleurs enfin, les inquilinos sont uniquement requis de faire quelques patrouilles nocturnes, afin de protéger la maison du propriétaire et de surveiller les animaux dans leurs parcs : tâche au surplus peu commode dans un pays où les clôtures sont insuffisantes et où l'enlèvement des bestiaux est un des délits les plus fréquemment commis. Pour le reste de son travail, l'inquilino reçoit des gages journaliers qui varient d'habitude de 20 *centavos* (1 franc) à 40 *centavos*, et qui, dans des cas particuliers, s'élèvent à 50 *centavos* (2 fr. 50), comme ils tombent aussi à 10 *centavos*, soit à 0 fr. 50.

Quelques écrivains, entre autres un grand propriétaire chilien, Manuel José Balmaceda, qui, en théorie, trouvait la chose légitime, ont comparé l'inquilino chilien au serf russe. Le plus humble des inquilinos étant légalement un homme libre, jouissant des prérogatives de l'homme libre, la comparaison juridiquement pèche par la base ; mais dans la pratique, en examinant son sort de près, on s'assure qu'à certains égards il est moins favorable que

ne l'était celui de l'ancien moujik russe avant l'ukase libérateur d'Alexandre III. Les serfs russes, pour la plupart, étaient chaudement vêtus, bien abrités et passablement nourris. La grande masse des paysans chiliens habitent des masures qui ne peuvent être justement comparées qu'aux sordides baraques où l'on parque à Ceylan, par exemple, les bandes de coolies que l'on engage pour les travaux de la moisson. Leur nourriture se compose exclusivement de *fréjoles* (haricots) et d'un plat de *harina tostada* (farine de froment grillée) avec du pain sans levain. C'est là une nourriture plus saine qu'appétissante, et qui leur suffit à peine pour fournir en été une journée de treize heures, et cela sous un ciel brûlant, sans le secours d'aucun stimulant, vin, bière ou toute autre boisson spiritueuse. Il n'est pas bien étonnant que l'inquilino s'efforce de rompre, de temps à autre, la monotomie d'une existence pareille par des orgies où il dépense en quelques heures les gages péniblement acquis de toute une semaine, voire d'un mois. Pendant que le mari se réjouit ainsi au *despacho*, à la fois magasin et cabaret de village, sa femme demeure tristement au logis, manquant souvent, elle et sa nombreuse progéniture, du plus strict nécessaire.

Voilà les côtés sombres de la vie rurale au Chili; mais M. Horace Rumbold, que sa position mettait à même d'être bien renseigné, prend soin de nous informer que ce tableau est rétrospectif plutôt qu'actuel. L'économie rurale de ce pays est un étrange composé du système féodal et du système patriarcal, et c'est de ce dernier surtout qu'il faut tenir compte si l'on veut se faire une idée juste des relations qui existent entre les propriétaires et les paysans, comme du véritable sort de ceux-ci. Tout père de famille qui vient s'établir sur une propriété est gratifié de deux à quatre *cuadras* de terre, et on lui prête en outre les bœufs et les instruments aratoires qu'il faut pour les cultiver. Pour les privilégiés, ceux qui possèdent quelques petites ressources pécuniaires, cette concession va souvent jusqu'à six cuadras, où il leur est facile d'entretenir un certain nombre de bêtes à cornes ou à laine et de chevaux. C'est parmi ces derniers que se recrutent les *servientes del campo*, que l'on pourrait appeler l'état-major de confiance du propriétaire, ce sont : le *capataz*, sorte d'inspecteur ou de majordome placé à la tête de tous les conducteurs de chevaux, bergers, charretiers de l'hacienda, et le *vaquero*, ou bouvier en chef, qui s'occupe particulièrement du gros bétail. Ceux-ci reçoivent de petits appointements fixes en dehors de leur lot de terrain et du fumier que produisent les animaux, et qui leur est abandonné sur quelques habitations; il est même alloué au capataz 2 pour 100 sur le produit des récoltes. Il n'est pas rare dans ces circonstances

de voir des inquilinos prospérer au point de pouvoir acheter, au bout d'un certain temps la propriété dont un maître imprévoyant et prodigue a gaspillé les revenus à Santiago. Mais ce qui manque encore au Chili, presque complètement, c'est une classe de paysans propriétaires ruraux faisant valoir eux-mêmes leurs terres, et l'on n'a pas réussi jusqu'ici à y introduire même le système des baux à longue durée dont fermiers et propriétaires se félicitent également en Ecosse.

Dans un pays tel que le Chili où la culture du sol a tant de conquêtes à faire, cette courte durée des baux est évidemment un des plus grands obstacles au progrès agricole. On a dit de ces fermiers de dix ans, ce qui est le maximum de la durée d'un bail, qu'ils étaient, pour employer l'expression même de l'un d'entre eux, « les pires ennemis du sol qu'ils cultivent. » Auraient-ils le capital nécessaire pour entreprendre des améliorations durables, le temps leur ferait défaut pour les réaliser, et leur seul but en général est de tirer du terrain tout ce qu'ils peuvent pendant la durée de leur bail. La récolte des céréales étant de toutes la plus rémunératrice, le blé et l'orge, avec les légumes nécessaires à la subsistance de ses domestiques, c'est tout ce que le fermier chilien essaye de cultiver, et il le fait généralement selon les méthodes les plus simples et les procédés les plus élémentaires. Il ne faut exiger de lui ni engrais, ni ordre dans les récoltes, ni drainage, ni irrigation. Eminemment destructeur, selon le mot d'un agronome chilien, M. Laura Banos, le « *Huato* abattra un arbre pour faire un mancheron de charrue, et détruira un bois entier pour semer à sa place cinquante fanègues d'orge ». Par suite de ces déplorables habitudes, le climat des provinces centrales s'est considérablement modifié ; la fertilité du sol a été compromise par sa dénudation, et beaucoup de chaînons des Cordillères inférieures, sur le littoral notamment, présentent le même aspect désolé que les montagnes de la Grèce, les bois qui en revêtaient les pentes et les croupes ayant été, comme en Grèce aussi, follement incendiés par une population rurale aussi imprévoyante que dévastatrice.

Les mines du Chili forment un des plus grands éléments de sa richesse, et ce pays est un des premiers producteurs de cuivre du monde entier. Ce métal s'y trouve partout ; il n'a ni gangue, ni formation géologique fixe ; toutes les montagnes en contiennent, quelques-unes en telle abondance que les affleurements des filons les couvrent tout entières d'immenses taches vertes. Les dépôts les plus riches se trouvent dans les provinces de Coquimbo, d'Acacongua, de Santiago, d'Arauco, de Chiloe et d'Atacama ; mais dans celle-ci l'or et l'argent dominent, et l'on a dit qu'elle semblait

n'être qu'une mer d'or, d'argent et de cuivre [1]. Caldera est le principal port de la province et Copiapo en est la capitale. Celle-ci, située au milieu d'une vallée étroite et longue qui serait fertile si elle n'était aussi mal arrosée, est le centre de nombreux gîtes argentifères en exploitation ou abandonnés. Les plus riches étaient jadis ceux de Charnacillo qui, dans l'espace de quarante-sept ans, de 1832 à 1879, ont livré de 1,000,000,000 à 1,200,000,000 francs d'argent pur, mais qui commencent à s'épuiser tant ils ont été creusés profondément. On calcule cependant que la montagne argentifère de Charnacillo est susceptible de produire pendant plusieurs années encore, à condition d'être fouillée plus bas encore que 1,800 ou 2,200 pieds, profondeurs auxquelles l'extraction est déjà descendue. Mais ce sont là des travaux extrêmement coûteux, surtout avec l'emploi des vieilles méthodes de perforation, et il faudra, pour les compenser, que le minerai trouvé à ces profondeurs soit d'une grande richesse.

Après l'extraction minière, la grande industrie de la province d'Atacama est l'amalgamation des minerais d'argent, qui a lieu dans les établissements qu'on appelle *Maquinas*, dont cinq fonctionnent tant dans la ville de Copiapo que dans son voisinage immédiat. Les minerais arrivent d'habitude à l'usine en des sacs de cuir, et sont immédiatement brisés en petits morceaux. On les noie ensuite dans l'eau et on les broie sous de puissants rouleaux nommés *trapiches*, qui les réduisent en une sorte de pâte qu'on laisse ensuite sécher au soleil pendant huit ou quinze jours environ. Cette pâte se place alors dans de grands barils, d'un diamètre d'environ six pieds, en la mêlant de mercure, de sulfate de cuivre, de plomb, de zinc, d'eau chaude et autres substances, dans une proportion qui varie avec l'espèce des minerais traités et que les usiniers tiennent secrètes. On remue ce mélange pendant six ou huit heures jusqu'à ce que l'argent ait absorbé le mercure. Les barils sont alors vidés et l'amalgame séparé, par des réactifs, de la pâte qui l'enveloppe et de l'excès de mercure qu'il contient ; s'il lui en reste un peu, ce peu est expulsé ensuite des retortes, où il est recueilli finalement

---

[1] M. Sève a consacré un très intéressant chapitre de son livre à la région minérale du Chili. Les détails de date plus récente que nous donnons sur les mines de Copiapo et les dépôts de nitrate d'Antofagosta sont empruntés à un rapport de M. le vice-consul américain Mark dont l'*Iron Age* a dernièrerement reproduit des extraits. M. le comte d'Ursel a également consacré aux haciendas du Sud et aux mines de Capimpo un chapitre de son très intéressant livre — *Sud-Amérique : séjour et voyages* — dont la librairie Plon vient de mettre en vente une 3e édition.

et soumis à la distillation. L'argent pur, qui est le résultat de ces diverses manipulations, est fondu en lingots et se trouve prêt pour l'exportation.

Le charbon se rencontre au sud, dans la formation tertiaire qui succède, depuis Talcahuano, aux granits du littoral; on en a également rencontré dans l'île de Chiloë, à Magellan, dans la province de Valdivia, dans celle d'Atacama, et des affleurements d'anthracite se voient à l'Algarabbo, ainsi que sur tout le littoral du sud. Le bassin de Chiloë est encore vierge, ou du moins il l'était encore il y a cinq ans; mais, à cette époque, l'exploitation avait commencé sur divers points à Lota, à Pacheco, à Coronel, à Lebu. Par malheur, le charbon du Chili est de qualité inférieure, et le manque de bras rend son extraction très coûteuse. Il est donc condamné à ne lutter que très désavantageusement contre les houilles anglaises qui sont apportées sur les côtes chiliennes à des prix très bas, par des voiliers en quête de frets de retour. La hausse qui s'était manifestée pendant quelque temps dans leur prix avait donné un instant une activité nouvelle aux charbonnages chiliens; mais ils sont retombés depuis dans leur torpeur habituelle.

Jette-t-on un coup-d'œil sur une carte du Chili, on remarque du 27e paralèlle sud au golfe d'Arica au nord un espace blanc : il marque l'emplacement du désert d'Atacama, région désolée dans laquelle il n'existait, il y a cinquante ans, qu'une toute petite ville, celle de Copiapo, située dans une vallée étroite, mais cultivable. Comme le dit un de nos compatriotes, éminent économiste qui connaît à fond le Chili, pour l'avoir longtemps habité : « Le territoire du désert n'admettait pas l'établissement de villes, pas même de villages. Le terrain, imprégné de sel et privé de cours d'eau, repoussait la culture. Que pouvaient rechercher les hommes dans ce vaste espace nu, où l'on ne rencontre ni un arbre, ni même un brin d'herbe, brûlé par le soleil; où l'on trouve à peine quelques lagunes remplies d'eau potable, bien que sur le territoire chilien seulement il y ait trois pics plus élevés que le Mont-Blanc [1]? » Cependant, à force de recherches, quelques aventuriers finirent par trouver, au nord de Copiapo, des mines d'argent, puis des mines de cuivre dont l'exploitation prit en peu d'années une telle importance qu'elle réclama l'établissement d'une voie ferrée, la première qu'eût encore vue l'Amérique du Sud. Plus tard on découvrait, sur le territoire de la Bolivie et celui du Pérou, d'immenses dépôts de nitrate de soude et, dans ces derniers temps, le

[1] Courcelle-Seneuil. *Une exploration dans les déserts chiliens.* (*L'Economiste français* du 30 mars 1878.)

désert d'Atacama, attaqué sur d'autres points, livrait les dépôts de guano de Mejillones, les mines de cuivre de Caracolès et les gîtes de nitrate d'Antofagosta, qu'on peut bien dire avoir été la cause de la guerre entre le Chili et le Pérou et la Bolivie son alliée, tant la conduite des fonctionnaires boliviens préposés à leur gestion avait été arbitraire et insupportable. Le blocus d'Iquique, en 1879, a donné une singulière impulsion au commerce d'exportation du port d'Antofagosta, et il en a été de même pour le port de Taltal. Celui-ci, dont l'existence est toute récente, est le point d'embarquement des vastes gîtes de salpêtre qui furent découverts en 1872 dans son voisinage, mais qui restèrent peu connus jusqu'en 1877, année qui vit MM. Lamarca et Ossa en commencer l'exploitation. Un flot d'émigrants s'est précipité de ce côté : Taltal, naguère hameau peuplé de quelques Indiens et de quelques pêcheurs, est maintenant une ville qui compte 8,000 habitants, et un port où l'embarquement du nitrate de soude se chiffre par 45,000 quintaux mensuellement. De nouveaux gîsements se découvrent chaque jour dans l'intérieur sur une ligne qui s'étend parallèlement à la côte d'Antofagosta à Taltal, et un ingénieur étudie en ce moment même le projet d'une voie ferrée qui parcourra cette région sur une longueur d'environ 130 kilomètres.

III

Dans son *Ensayo sobre el desarollo de la Riqueza de Chile* (Essai sur le développement de la richesse au Chili), Don Morel se plaint très vivement de l'aversion que certaines classes de la société chilienne manifestent pour le travail. C'est un vice dont les Chiliens du XIXe siècle ont hérité des Espagnols du XVIe ; mais il tend chaque jour à disparaître, un plus grand nombre de bras se consacrant à l'agriculture, à l'industrie et au négoce, au grand avantage de la société chilienne qui, elle aussi, a beaucoup souffert et souffre encore de l'engouement de sa jeunesse d'élite pour les professions dites libérales, et pour les carrières de l'homme de lettres, de l'avocat, du médecin, du politicien. Ce qui prouve que les Chiliens ne manquent pas d'aptitudes industrielles, c'est que les industries que les Anglais, les Français, les Belges ont implantées chez eux ont bien réussi. Ainsi, en 1875, on comptait au Chili 77 brasseries, 46 distilleries, 652 moulins, 90 tanneries, 31 fabriques de chandelles ou de parfums. A la vérité, tous ces établissements avaient été montés sur un pied modeste : tous ceux qui ont débuté sur une grande échelle ont invariablement fait de méchantes affaires et finalement ont succombé. Tel a été le sort des fabriques de coton-

nades et de soieries, des fabriques de papiers, des raffineries de sucre, et l'avis catégorique de tous les hommes qui s'intéressent à l'avenir industriel du Chili est que ce pays ne doit pas, d'ici à une trentaine d'années au moins, se lancer dans de grandes entreprises, en dehors de celles qui intéresseraient d'une façon directe l'effort de ses richesses minérales ou agricoles, de ces dernières surtout.

Parmi celles-ci figure, en première ligne, l'achèvement de son réseau ferré. Un des premiers parmi les Etats Sud-Américains, le Chili a pleinement apprécié l'extrême importance des voies de communication perfectionnées, et vers le milieu de 1878 il possédait 1,550 kilomètres de chemins de fer ouverts au public, avec 334 en voie de construction. Ces chemins ont été établis aux frais du Trésor et sont exploités par l'Etat. Les plus importants sont la ligne de Valparaiso à Santiago — *Ferro Carril del Norte* — d'un parcours total de 288 kilomètres et dont la voie principale, construite par M. Meiggs, des Etats-Unis, est une œuvre remarquable au point de vue scientifique, quoique assez négligemment établie quant aux courbes et aux pentes; la ligne de Santiago à Carico — *Ferro Carril del Sud* — longue de 215 kilomètres, qui se dirige au sud, par la vallée centrale du pays; la ligne de Chilian à Concepcion et son port de Talcahuano, d'un parcours de 180 kilomètres; enfin, celle de Curico à Angol, sur la frontière indienne. Quand tous ces travaux seront achevés, le réseau des chemins de fer chiliens offrira une ligne continue, reliant par le centre même de la contrée Valparaiso et Santiago avec les extrêmes avant-postes de la civilisation sur les confins de l'Araucanie. On a même le projet de continuer plus avant la ligne de Curico à Angol et de pousser jusqu'à Valdivia à travers le territoire araucan, confiant ainsi à la locomotive le soin de résoudre le difficile problème de conquérir à la culture la vaste zone de terrains fertiles que détiennent encore les restants des tribus aborigènes.

Plus hardi est le projet d'une ligne transandine de Mendoza à Santa-Rosa-de-los-Andes, par la passe d'Apsallata. Ce projet, conçu par MM. Clark qui a obtenu en sa faveur l'adhésion, du moins en principe, tant du gouvernement argentin que du gouvernement chilien; ce projet ne paraît pas présenter, au point de vue technique, d'insurmontables difficultés. La longueur de la section purement andine ne dépasserait pas 70 kilomètres, dont les six dixièmes se trouveraient à des altitudes de 3,000 à 3,200 mètres, la pente la plus escarpée étant de 1 sur 25, pour une courte distance seulement. Le travail d'art le plus formidable serait un tunnel, long d'environ 3,500 à 4,000 mètres, à percer dans la roche dure. Le coût entier de la section n'est évalué qu'à 60 millions de

francs. Sur le chemin de fer péruvien d'Aroya, il y a eu des difficultés de construction au moins aussi grandes à vaincre, et le but qu'on y poursuivait n'était pas à beaucoup près aussi pratique. La seule objection contre le chemin de fer projeté viendrait donc de l'insuffisance du trafic qui lui semble réservé. Il n'y a pas assez de relations entre les provinces argentines et les provinces chiliennes pour que le transport des voyageurs puisse être très fructueux, d'ici à longtemps peut-être, et quant aux marchandises, il n'y a que celles d'un faible poids et d'une haute valeur à la fois qui seraient susceptibles de payer des taux rémunérateurs. Cependant, à tout prendre, l'intérêt direct du Chili est de favoriser un tel projet, puisqu'il lui assurerait le trafic des provinces argentines de Mendoza, de San-Juan, de San-Luis, etc., dont les importations et les exportations se feraient à bien meilleur marché par la voie de Valparaiso que par celle de Buenos-Ayres.

Peut-être existe-t-il encore à Valparaiso quelques vieillards qui se rappellent avoir vu une foule anxieuse guetter l'arrivée du navire qui, à certaines époques de l'année, partait du Pérou, avec une cargaison de provisions et d'objets de luxe tels que pouvait en avoir besoin une province éloignée et nécessiteuse. En 1874, ce même port de Valparaiso voyait entrer et sortir plus de 3,000 navires, tandis que 11,600 autres trafiquaient avec les autres ports de la République. Ces chiffres ont leur éloquence : ils attestent le progrès accompli par le Chili, depuis l'époque où c'était un grand événement pour le port de Valparaiso que l'apparition d'un unique navire sur ses plages solitaires, jusqu'à sa situation actuelle pleine d'animation, de mouvement, de bruit. Le mouvement commercial de tout le Chili depuis 1844 jusqu'en 1879, c'est-à-dire pendant une période de trente-six ans, n'est pas moins significatif, comme l'atteste le tableau suivant :

Commerce spécial du Chili de 1844 *à* 1879 (en *pesos*[1])

Années.	Importation.	Exportation.	Totaux.
1844.....	8.596.674	6.087.023	14.683.697
1850.....	11.788.193	12.426.269	24.214.462
1860.....	22.171.506	25.451.279	47.622.785
1870.....	28.224.139	26.975.819	55.199.589
1871.....	26.631.880	31.981.693	58.613.573
1872.....	34.657.928	37.122.460	71.780.388
1873.....	37.928.427	38.268.795	76.197.222
1874.....	30.417.729	36.540.659	74.958.338
1878.....	25.322.011	31.695.859	57.017.870
1879.....	22.740.000	36.620.226	56.360.226

[1] Le *peso* vaut environ 5 francs.

La grande masse de l'exportation chilienne se compose de produits minéraux et de produits agricoles qui représentaient en 1874 respectivement 16,500,000 pesos et 15,933,000, soit 45,17 et 43,60 0/0 de son total. Les mines et les champs, voilà, en effet, les éléments fondamentaux de la richesse du Chili dont la nature n'a certainement pas entendu faire un pays industriel quand elle l'a séparé des grands marchés européens, par l'immense étendue du Pacifique, et du reste de l'Amérique du Sud par la chaîne colossale des Andes. On peut, d'ailleurs, mesurer le chemin qu'a fait l'agriculture au Chili dans le cours d'une trentaine d'années en se rappelant que l'exportation de 1844 ne dépassait pas 897,124 pesos. Un concours de circonstances, heureuses pour le Nouveau-Monde autant que désastreuses pour l'Ancien, a favorisé, dans ces derniers temps, l'essor de l'agriculture chilienne et fait réaliser aux hacendados de magnifiques bénéfices. Ainsi pour s'en tenir au marché anglais, sur lequel à la vérité presque tous les blés et les farines chiliens se rendent, la plus grande quantité de ces grains reçus avant 1861 ne représentait pas plus de 900,000 francs. Cette année, ladite valeur sauta brusquement de 3,846,000 francs, pour s'élever successivement à 15,000,000 en 1870 et à 32,000,000 l'année suivante. En d'autres termes la valeur des blés chiliens exportés en Angleterre a crû, dans l'espace de treize années, dans la proportion de 1 à 8 et davantage. Il ne faudrait pas cependant que ces faits devinssent pour les hacendados la source d'illusions décevantes, en les poussant à un développement excessif de leurs emblaves. Comme avertissement à ceux qui placeraient une trop grande confiance dans la prolongation illimitée des mauvaises récoltes en Europe, on peut signaler cette circonstance que les pays les plus largement producteurs ne sont point à l'abri de réactions brutales. C'est ainsi que la Russie qui, jusqu'en 1872, marchait à la tête des importateurs de blé, en Angleterre, s'est vu brusquement déposséder de cette place par les Etats-Unis, et cette année-là les marchés anglais virent arriver des blés américains d'une valeur de 352 millions de francs contre des blés russes n'en valant que 152.

La part de l'Angleterre dans l'importation chilienne en représente presque la moitié et, de son côté, le Chili envoie au Royaume-Uni les 76 centièmes des cuivres qu'il exporte et la presque totalité de ses autres minéraux. En échange, le Chili prend les cotonnades du Royaume-Uni, ses lainages, ses chapeaux, sa mercerie, ses aciers, ses fers, ses machines, ses charbons, ses faïences. C'est également par ce même canal que parvient à Valparaiso une grande partie de cette consommation de luxe — soieries, liqueurs, bijoux, parfums, meubles, confections — qu'il tire de la France. Sous l'em-

pire de causes diverses, elle a subi, dans ces derniers temps, une baisse sensible; mais à une certaine époque elle atteignait une valeur de 32,000,000 de francs.

N'était la guerre implacable et prolongée dans laquelle il s'est engagé avec le Pérou et la Bolivie, ses voisins, le Chili se trouverait aujourd'hui dans une situation enviable. Un petit Etat ne comptant guère plus de 2 millions d'habitants; un Etat qui possède un capital terrien qu'on n'évalue pas à moins de 2 milliards 330 millions de francs; qui a de plus 750 millions engagés dans les entreprises industrielles; qui, enfin dans le cours de ces quatre dernières années, a écoulé au dehors des produits agricoles ou miniers d'une valeur de 3 milliards 1/3 de francs; un pareil Etat ne peut assurément être qualifié de pauvre et n'a réellement rien à convoiter chez les Etats qui l'entourent. La prospérité du Chili avait subi, dans le cours de ces cinq dernières années, un temps d'arrêt incontestable; mais, au moment même où la guerre éclatait, les choses reprenaient une bien meilleure tournure. La culture ne cessait tant de s'améliorer que de s'étendre, et le rendement minier s'était relevé. La dette publique, quoique assez considérable puisqu'elle arrivait au chiffre de 313 millions de francs, n'avait rien de trop lourd pour un Etat jeune, industrieux et dont les ressources naturelles sont susceptibles d'un vaste développement; d'ailleurs la situation des finances ne laissait pas d'être prospère. Les recettes depuis quarante ans n'avaient cessé d'aller en croissant :

	Pesos [1].	Francs.
1835.....	2.003.421	10.017.105
1845.....	3.223.039	16.115.195
1855.....	6.287.526	31.437.630
1864.....	5.574.918	32.874.590
1874.....	15.400.821	77.004.105

Et, trois ans plus tard, elles atteignaient le chiffre de 16,805,830 pesos ou de 84,029,150 francs [1].

Un document officiel — l'*Exposé* du ministre des finances pour l'exercice 1879-1880 — évalue la recette de cet exercice à 140,483,105 francs dont 60,000,000 provenant d'une émission de papier-monnaie. C'est là un des cadeaux que l'état de guerre ne pouvait manquer d'apporter avec lui, et les documents que nous avons sous les yeux

[1] Ce dernier chiffre est donné d'après le *Statesman's year Book* de 1879. Le chiffre de la dette au 1er janvier 1880 — 62,582,048 pesos, dont 27,712,848 de dette extérieure — a été puisé dans le *Rapport* du ministre des finances pour l'exercice de 1879-1880.

ne nous permettent pas de préciser dans quelle mesure cette même guerre a fait grossir la dette publique. Aussi bien n'est-elle pas terminée, et le moment n'est-il pas venu d'en dresser le bilan définitif. Quand le dernier coup de canon aura été tiré et la dernière cartouche brûlée; quand avec leur fumée les illusions de la gloriole se seront aussi évanouies, alors les Chiliens seront bien fixés sur le très gros coût d'une moisson de lauriers, même au plus juste prix. Dès à présent nous savons par le *Ferrocarril*, un journal de Santiago, qu'avant la guerre, il ne fallait que 1,300,000 pesos, soit 6,500,000 pour entretenir l'armée et la marine, tandis qu'au mois de septembre dernier il en fallait plus de 10,000,000. Nous savons encore qu'au mois de septembre 1879 la marine chilienne comprenait, outre dix petits steamers, deux puissants cuirassés et qu'aux débuts des hostilités la fortune ne leur a point souri. Il nous souvient d'un certain cuirassé péruvien — *le Huascar* — qui exécuta plus d'une prouesse aux dépens de la marine chilienne jusqu'au jour où, à son tour, il trouva son maître, ce qui ne manque jamais d'arriver aux héros de fer et de bois aussi bien qu'aux héros de chair et d'os. La guerre achevée, il faudra panser les plaies des navires chiliens, boucher les trous de leurs blindages transpercés, remplacer leurs agrès hachés, les pourvoir de nouveaux affûts et de nouvelles pièces. Or, tout cela, agrès, apparaux, blindages, canons, tout cela est fort cher; tout cela coûte les yeux de la tête; toutes ces dépenses, c'est la bouteille à l'encre, c'est l'imprévu. Un duel s'est engagé entre l'ingénieur et l'artilleur : l'un couvre les flancs du navire de plaques de fer ou d'acier de plus en plus épaisses, et l'autre, pour percer ces mêmes plaques, invente des projectiles de plus en plus pénétrants. Lutte qui semble interminable et qui ne prendra fin vraisemblablement que le jour où les blindages seront devenus assez massifs et les canons assez monstrueux, pour empêcher tout bonnement de naviguer le vaisseau, dont ils garniront les flancs et armeront les tourelles.

Le Chili, sans doute, est sorti à son honneur de cette guerre, et le moment approche où il recueillera les fruits de ses victoires; alors, il entrera en possession des riches dépôts de salpêtre et de guano du Pérou et de la Bolivie dans le désert d'Atacama. Mais, précisément, c'est le mauvais usage que le Pérou a fait de ces richesses qui a beaucoup contribué à sa ruine, et il reste à savoir si les Chiliens, plus laborieux et plus modérés dans leurs goûts que les Péruviens, il est vrai, sauront profiter sans danger de ces dons naturels qui ont fait tant de mal à leurs voisins. S'ils ne se laissent pas gâter par leurs récents succès militaires; si l'exploitation du guano et du salpêtre ne leur fait pas oublier la culture des

champs; si les grandes et rapides fortunes qui naîtront immanquablement de cette exploitation ne développent pas chez eux des habitudes de mollesse et de luxe, quand ils ont encore tant besoin d'un travail assidu et opiniâtre; alors, mais alors seulement, la prospérité du Chili, loin d'être menacée d'un prompt déclin, prendra un nouvel essor.

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

LE CONGRÈS

DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE

POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES, ALGER.

SOMMAIRE : Les fêtes d'Alger. — M. Chauveau, président de l'Association française, sur la paix perpétuelle et le désarmement. — La question du gouvernement de l'Algérie et de la colonisation. — La question des indigènes. — La capacité politique des Kabyles démontré par quelques-unes de leurs coutumes.

Ce fut un coup hardi que de choisir Alger pour siège du neuvième congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences. Le Français est réputé n'être pas voyageur : on dit qu'il craint la mer; de plus, il est d'usage que les congrès de l'Association servent d'occasion de villégiature à bon nombre de professeurs de facultés de province, qui viennent avec leur femme et leur fille. Si celles-ci ne prennent pas grand intérêt aux séances de sections, — où le mari, cessant d'être un professeur enrégimenté, devient un savant, c'est-à-dire un homme libre, — elles se rattrappent dans les excursions. Or, les dames viendraient-elles à Alger, la Méditerranée, qui n'est pas toujours un lac paisible, ne les arrêterait-elle pas?

Eh bien, les Français ont été voyageurs, et les dames n'ont pas été les moins intrépides; elles ont bravé une traversée qui, pour quelques-unes et pour quelques-uns, a été des plus pénibles. Nous étions quinze cents inscrits à Alger. Cela ne veut pas dire que les quinze cents membres aient suivi les travaux du congrès. Beaucoup s'y sont montrés une fois, puis sont partis d'un côté ou de l'autre. On avait saisi l'occasion de faire un voyage à moitié prix, et l'on voulait ne pas perdre un instant. Or, excepté pour les vrais savants, c'était perdre son temps que d'aller s'enfermer dans les classes du lycée

au lieu de courir la ville, de gravir la rue de la Kashbah, en faisant l'école buissonnière dans les ruelles adjacentes, puis de s'éloigner dans toutes les directions.

Cela avait, paraît-il, été prévu par les organisateurs, car la durée habituelle du congrès avait été diminuée de deux jours. D'ordinaire, il commence un lundi pour finir le samedi; cette fois, il a débuté le jeudi 14 avril pour finir le mardi 19, et le dimanche on n'a rien fait.

Il faut convenir que c'était une véritable fête pour les yeux que le séjour à Alger. — Sans parler des excursions. — Cette population étrange, ces hommes drapés dans des burnous sales et déguenillés, mais cependant graves et même majestueux, rappelant le vers de Victor Hugo :

Gueux comme Artaban et fier comme Bragance.

Ces femmes mauresques enveloppées de leur costume blanc, voilées et, par un renversement des conventions européennes, portant le pantalon, ce qui ne les rend pas, paraît-il, maîtresses à la maison; ce peuple, pour qui la politesse consiste à se déchausser en gardant la tête couverte; ces *kaïds*, — nom courant à Alger riche de tous les riches indigènes plus ou ou moins fonctionnaires, — ment vêtus : ces juifs qui n'ont pas le type sémétique, — du moins beaucoup d'hommes ne l'ont pas, — et que, quand ils sont habillés à l'européenne, on prend tout simplement pour des Provençaux qui ont passé l'eau; tout cela est étrange et bien fait pour piquer la curiosité.

Il y a eu, par exemple, des savants qui ont été fort déçus : ce sont les anthropologistes. Ils étaient venus à Alger avec l'espoir d'être les privilégiés du congrès. Ils allaient prendre sur le vif le type sémitique, comparer le Kabyle à l'Arabe et l'Arabe au Juif. On allait mesurer l'angle facial, examiner les crânes, séparer les dolychocéphales des brachycéphales. On s'est trouvé, — sous réserve de la révérence qu'on doit à l'espèce humaine, qu'il convient de ne pas trop comparer à l'espèce canine, — en présence d'une population d'*azors*. Tous les types sont représentés sous le burnous, depuis le jeune voyou algérien qui, vêtu autrement, serait à Paris un véritable gavroche, jusqu'au nègre hideux, dont on regarde les pieds pour s'assurer que ce n'est point un quadrumane.

Cela se comprend facilement, lorsque l'on se remémore toutes ces races conquérantes qui ont passé sur l'antique terre des Numides? Sans parler des nègres importés du Soudan, ni des conquis individuels des deux sexes que les corsaires barbaresques ramassèrent pendant des siècles sur les côtes européennes de la Méditerranée, ni des rénégats et autre *out laws* pour lesquels ce pays

de brigands fut un refuge, ni enfin des esclaves circassiennes et géorgienes qui peuplèrent les harems.

Naturellement, toute la ville d'Alger se mit en fête pour recevoir les *savants*, car c'est ainsi qu'on nous appelait, et ce titre, s'il n'était pas exact pour tous, l'était au moins pour un grand nombre. L'administration municipale nous offrit une soirée à l'Hôtel-de-Ville reconstruit et où le style mauresque n'a pas été assez bien imité, fête où l'hospitalité fut un peu parcimonieuse; le grand cercle invita un certain nombre de membres du congrès à un punch, où M. Albert Grévy, gouverneur général, prononça un speech; puis la ville nous reçut de nouveau, mais cette fois au théâtre; enfin, le gouverneur général donna, en l'honneur du congrès, une superbe fête au palais de Mustapha Supérieur. La façade, les jardins, les salons, — un peu petits, — éaient resplendissants. Par exemple, les kaïds, en superbe costume, nuisirent un peu aux dames, car on les regarda plus qu'elles. On se fût cru dans une fête des Mille et Une Nuits sans une abominable pluie qui éteignit nombre de lampions et prépara un chemin fort boueux pour les invités qui ne purent trouver de voitures pour rentrer en ville.

Au nombre des plus curieux incidents de ces fêtes, il faut certainement placer l'exhibition d'almées qu'on organisa à l'exposition placée tout au bout de Mustapha Inférieur, — car Alger, qui est une capitale, s'est offert une exposition régionale. — La danse des almées est aujourd'hui prohibée, dans les lieux publics, en Algérie; on dresse des procès-verbaux à ceux qui s'en donnent le spectacle, et cela se comprend. Cependant on la fit exécuter, en l'honneur des membres du congrès, sur une estrade autour de laquelle étaient rangées près de 3,000 personnes. Ces contorsions des hanches et du ventre sont impossibles à décrire en termes honnêtes. Il y eut ensuite des danses de nègres et de négresses. Le côté curieux de ces dernières danses consiste dans la combinaison du rôle de musicien et de celui de danseur. Les exécutants ont dans la main des espèces de castagnettes dont le son ressemble à celui d'un grelot et à l'aide desquelles ils exécutent non un air, mais une mesure dont le rythme ressemble au bruit d'un train en marche. Ce *ta la la* perpétuel cause une excitation très grande aux exécutants, puisqu'il les entraîne à danser, même lorsqu'ils n'y sont point obligés, comme le faisaient les..... musiciens indigènes de la retraite aux flambeaux de la première fête. Pendant que les danseurs font résonner leurs castagnettes, des musiciens non actifs soufflent sans rythme aucun dans des instruments à vent, dont le son ressemble à celui de la musette, tandis que d'autres frappent

à coups redoublés, avec un crochet en bois, sur un petit tambour qu'ils portent horizontalement devant eux. Ce tambour se retrouve sur des bas-reliefs antiques, et les flûtes qu'on voit sur les mêmes bas-reliefs devaient avoir le même son que celles des Arabes d'aujourd'hui. L'antiquité se montre là sous son vrai jour et non sous celui qu'ont jeté sur elle les poètes.

Des danses exécutées devant nous, nous avons tiré cette conséquence : que la danse des femmes dans tous les pays a dû avoir pour origine l'expression de l'amour, et celle des hommes la simulation de la bataille. Que l'on analyse même nos danses les plus modernes, on y trouvera au fond ces deux idées.

Le congrès s'ouvrit donc le 14 avril dans la salle du théâtre, sous la présidence de M. le gouverneur général. Il y eut plusieurs discours prononcés : par M. Guillemin, maire d'Alger, qui obtint un grand succès, puis par des fonctionnaires de l'Association et notamment par le président de ladite Association, M. Chauveau, de Lyon.

M. Chauveau est un savant éminent, émule de M. Pasteur, partisan comme lui de la théorie d'après laquelle toutes les maladies contagieuses et septicémiques ont une cause animée, théorie dont Raspail fut le premier professeur. La partie du discours consacrée aux *microbes*, à leurs formes, à leur culture, à leur action quand ils sont introduits dans le sang, fut vraiment admirable. Cette théorie est combattue par d'autres savants, et nous n'aurons garde de nous immiscer dans cette querelle, mais il faut convenir qu'elle est très séduisante et que, si elle est vraie, elle est destinée à faire singulièrement avancer la pathologie et même la thérapeutique.

Ce qui fut particulièrement curieux, ce fut un passage relatif à la possibilité de prévenir toutes les maladies infectieuses par une inoculation analogue à celle déjà pratiquée pour la petite vérole, et un autre où il fut dit qu'il serait peut-être possible de pratiquer cette inoculation dès avant la naissance.

Mais pour être savant, on n'en est pas moins homme, c'est-à-dire sujet à erreur sur les questions dont on n'a pas fait une étude spéciale, poussé même à l'erreur par des recherches qui amènent l'exagération de certaines idées. Tel nous a paru être le cas de M. Chauveau dans les questions, non pas précisément économiques, mais sociologiques. Le spectacle de la continuelle lutte pour la vie qui se livre dans la nature l'a amené à ne pas concevoir qu'il pût y avoir d'autre manifestation de l'activité et des nécessités vitales qu'un perpétuel et féroce *entre-dévorement*. Aussi regarde-t-il comme des fous les hommes qui croient possible l'établissement d'un état social dans lequel les nations ne s'égorgeraient pas et

ne se pilleraient pas les unes les autres. Nous devons citer, pour bien prouver que nous n'exagérons point; voici le passage saillant du discours, à ce point de vue :

Il est vrai que l'École attend, comme un prochain et inévitable progrès, la disparition de tout antagonisme entre les diverses nationalités. Les barrières qui séparent les peuples vont bientôt tomber, d'après elle. Entendez-la parler : Plus de frontières à défendre, plus de rivaux qui viendront s'y ruer et s'y entredétruire. Sous le règne de la fraternité universelle qui se prépare, l'homme n'aura plus à prendre souci d'être fort, pour se défendre contre ses voisins et triompher de leurs attaques. Il pourra se livrer entièrement à la préoccupation de son bien-être, à l'amélioration matérielle de son existence, seul but utile de la vie. Quel besoin l'homme a-t-il donc de donner à sa force matérielle l'appui de la force morale puisée dans le culte de l'idéal? On n'a plus que faire alors des hautes intelligences, des cœurs forts et des grands caractères.

Ce ne sont pas les naturalistes dignes de ce nom qu'abuseront ces décevantes chimères; instruits par l'étude de l'évolution des populations animales et des sociétés humaines, ils estiment que la vie ne cessera pas d'être l'enjeu d'un combat. Si jamais un magique coup de baguette réalisait tout à coup ce rêve de paix et de fraternité universelle, que faudrait-il pour en faire une perpétuelle réalité? Rien moins que dominer les forces implacables de la nature; régler le chaud et le froid, empêcher les cataclysmes et les fléaux destructeurs, sans compter tant d'autres exigences inhérentes à l'organisation naturelle des sociétés et au caractère de l'homme lui-même. Autrement, les inégalités reparaîtront bientôt; on verra renaître la concurrence, et la lutte pour l'existence s'imposera de nouveau comme une inexorable nécessité. Quelle intelligence, quelle activité, quelle autorité surtout serait capable de réformer cet arrêt du destin, de prendre dans le monde le rôle bienfaisant d'une providence régulatrice et dispensatrice, qui corrigerait les erreurs du sort, et répartirait également les ressources entre les nations? L'humanité attendra longtemps ce nouveau Messie. Aussi les barrières qui séparent les peuples resteront-elles debout, et, partout, le besoin de protection réciproque, sauvegarde des intérêts de la communauté nationale, continuera à réunir les hommes autour du drapeau de la patrie.

Ainsi, M. Chauveau tient pour le maintien des barrières qui séparent les nations, il ne croit pas que le bien d'un peuple fasse le bien de l'autre. Si on l'interrogeait sur la question des échanges, il serait certainement protectionniste. Evidemment, il ignore la formule : « Les produits s'échangent contre des produits. » Il pro-

fesse bien plutôt la doctrine d'après laquelle le fort vit aux dépens du faible qu'il dépouille.

Ce qu'il y a de remarquable dans le passage que nous citons, c'est la concordance d'idées entre le naturaliste, certainement peu religieux, et le piétiste maréchal de Moltke. Si M. Chauveau ne professe pas que la guerre est établie par Dieu, il pense, lui aussi, que la guerre engendre le « culte de l'idéal », « les hautes intelligences », « les cœurs forts » et « les grands caractères ». Quant aux partisans de la paix, à ceux qui pensent que les hommes des divers pays peuvent s'entendre pour échanger leurs produits en paix, ils sont dominés par le désir de « se livrer exclusivement à la préoccupation de leur bien-être, à l'amélioration matérielle de leur existence, seul but utile de la vie, » selon eux ; du moins à ce que prétendent MM. de Moltke et Chauveau. Les hommes qui tuent leurs semblables, les hommes qui s'approprient le produit du travail des autres par les réquisitions ou les *razzias*, ne songent pas à leur bien-être matériel, et sont de nobles caractères exclusivement préoccupés du côté moral des questions !!!

Ce qu'il y a de plus fort, c'est que M. Chauveau prête l'acceptation de ces idées aux amis de la paix, dont il prétend traduire la pensée. Ce qu'il y a de fort également, c'est que ce savant, — qui devrait connaître les classifications et savoir qu'il y a des différences de toutes sortes entre les êtres placés au sommet de l'échelle et ceux qui sont à la base, — prétend avoir appris les lois qui régissent l'humanité par l'étude de l'évolution des « populations animales ». Placé à la fin d'un discours où il n'est question que de *bactéries*, de *vibrions* et autres *micrboes*, cette déclaration fait un singulier effet.

Nous crûmes devoir ne pas attendre, pour protester et contre ces théories et contre un passage du commencement du discours où M. Chauveau avait glorifié la conquête de l'Algérie, en parlant de la barbarie des maîtres de ce pays avant nous, et cela devant un auditoire où il y avait des burnous. L'*Akkbar* voulut bien publier une lettre de protestation à ce sujet.

La section d'économie politique nous attira naturellement d'une manière toute spéciale; bientôt même elle nous absorba. Elle fut tour à tour présidée par MM. Rozy et Alglave, et eut des séances très intéressantes, par suite de la bonne volonté que mirent les Algérien, — les Français bien entendus, — à discuter et même à se disputer un peu devant nous. Les deux partis : autonomiste et assimilateur, eurent une rencontre sous nos yeux, et les représentants de ces deux partis furent, nous le disons avec sincérité, remarquables par le talent. Les autonomistes, et particulièrement

parmi eux M. Bourlier, conseiller général, et M. Sabathier, administrateur de commune mixte à Fort-National en Kabylie, se montrèrent plus forts expérimentalement que leurs adversaires, qui paraissent mus uniquement par le désir sentimental d'être Français en Afrique comme en Europe.

Nous n'entreprendrons pas de suivre pas à pas les orateurs; d'ailleurs notre ami M. Georges Renaud a accepté la tâche de faire un compte rendu détaillé de ces discussions pour les lecteurs du *Journal des Economistes*. Nous nous occuperons donc de la question elle-même.

La question est celle-ci : le pays possédé par la France, et qui est séparé de celle-ci par une étendue de mer dont la traversée dure au bas mot trente-deux heures, doit-il être, non seulement gouverné et administré comme la France, mais administré de Paris, par des fonctionnaires relevant des divers ministères et ayant leur cabinet dans les hôtels de ces ministères; ou doit-il être administré, peut-être même gouverné sur place, non par des délégués de la haute et puissante métropole, mais par des élus de la population du pays ?

Le premier système s'appelle système de l'assimilation et du rattachement; le second a un nom, auquel ses partisans ne donnent pas sa signification entière, c'est l'autonomie.

Si l'Algérie était entièrement peuplée de Français, comme l'Australie l'est à peu près d'Anglais, ou si la race indigène était tellement inférieure en civilisation à la race conquérante qu'elle dût s'assimiler à celle-ci ou disparaître, la question se poserait d'une manière simple et en quelque sorte purement théorique. Il y aurait à examiner la question de savoir ce qui vaut le mieux : de l'administration sur place ou de l'administration lointaine, du régime libéral ou du régime autoritaire. Il faudrait encore se demander si un pays neuf, où tout est à faire, peut s'accommoder des lenteurs bureaucratiques et parlementaires comme un vieux pays, où il reste sans doute plus d'un travail à accomplir, mais où, en somme, on n'est plus trop pressé. Il faudrait enfin se poser une autre question qui est celle-ci : Une population recrutée, naturellement, parmi les éléments aventureux et ardents de la métropole n'a-t-elle pas un besoin absolu d'un régime approprié à son tempérament particulier ?

Toutes ces questions existent pour l'Algérie, mais il y en a une autre qui complique la question : c'est celle des Indigènes. Les Indigènes, Arabes ou Kabyles, possèdent une civilisation, qui pour être moins avancée, moins douce et moins industrielle que la nôtre, n'en est pas moins réelle. Les Indigènes sont au nombre de

2,500,000 ou 3 millions, quand les Européens et les assimilés, c'est-à-dire les Israélites naturalisés en bloc par M. Crémieux, ne représentent qu'un chiffre d'environ 300,000 individus, c'est-à-dire environ 10 0/0 des musulmans. La civilisation orientale a été pendant des siècles la rivale de la civilisation chrétienne, et aujourd'hui encore les musulmans, ne se rendant pas compte de la transformation qui s'est accomplie dans l'Occident européen et particulièrement en France, ne veulent voir en nous que des « chiens de chrétiens » ; chiens si nous sommes croyants, doubles chiens si nous sommes indifférents et libres-penseurs.

Ce qui creuse encore une autre barrière : c'est qu'un peuple montre ses femmes à visage découvert, les élève peu à peu aux mêmes droits que les hommes ; tandis que l'autre les cache et les tient, de propos délibéré, dans un état complet d'ignorance et d'abrutissement.

Les Anglais ont, depuis longtemps, résolu la question de la colonisation. Ils donnent à leurs colonies une autonomie des plus larges. Aussi large qu'il est possible qu'elle le soit pour des membres rattachés à l'empire britanique. Or, comme les Anglais sont passés maîtres en colonisation, il est fort probable que le mieux à faire serait de les imiter. Ce serait une application de la méthode expérimentale.

On fait cependant observer que, dans l'Inde, les Anglais n'ont pas établi le même régime qu'au Canada, en Australie, au Cap et en Nouvelle-Zélande, et que là il n'y a pas de parlement élu, de ministres responsables devant ledit parlement, et que le vice-roi a plus de pouvoirs que les gouverneurs ordinaires. On fait remarquer, en outre, que la situation de l'Empire indien est analogue à celle de notre colonie d'Algérie.

Le renseignement n'est pas complétement exact, et l'assimilation ne l'est pas davantage. Sans doute, il n'y a pas de parlement colonial et de ministres coloniaux dans l'Inde ; mais le vice-roi n'en est pas moins assisté, ainsi que les gouverneurs de province, d'un conseil qui a des pouvoirs très étendus. Il n'y a pas la moindre assimilation entre l'Inde et l'Angleterre ; la colonie jouit d'une autonomie presque complète, toute la différence réside dans la nature du pouvoir. Le vice-roi des Indes a le droit d'établir, sans que le parlement britannique soit consulté, des droits de douanes sur les produits de la métropole. La meilleure preuve qu'on puisse donner de cette situation, c'est que, dans la récente conférence monétaire, le représentant de l'Inde n'était pas le représentant de l'Angleterre.

D'autre part, on ne peut considérer comme identique la situa-

tion de l'Inde, où les Anglais ne peuvent pas s'établir et faire souche, et celle de l'Algérie, où il y a déjà de nombreux franco-algériens natifs.

Il faut en outre considérer que la question des Indigènes ne s'est pas posée seulement dans l'Inde et en Algérie, mais qu'elle s'est présentée et se présente au Canada, en Nouvelle-Zélande et au Cap. Les Anglais ont trouvé dans ces pays des populations, qui, pour être moins civilisées que les Arabes et les Kabyles, ne présentaient pas moins des éléments de résistance avec lesquels il a fallu compter. Nous-mêmes, Français, — ou plutôt nos pères, — nous avons eu à nous occuper de ce problème au Canada, et il a été résolu par la civilisation des Iroquois, Natchez et autres Hurons. Il existe une région du Dominion où vit une population mixte de Peaux-Rouges et de descendants de Français qu'on appelle les Bois-Brûlés. Les chefs de la résistance qui ont opposé, il y a quelques années, ces populations aux Canadiens, portaient des noms français ; l'un d'eux s'appelait Rivière.

En Nouvelle-Zélande, les Maories, — peuplade guerrière et hier encore anthropophage, — ont obtenu qu'on comptât avec eux. Il y a des membres Maories dans le parlement Néo-Zélandais. De même, il y a des membres Hindous dans les conseils du vice-roi des Indes et des gouverneurs des provinces de Madras, Bombay et Calcutta.

Dans les colonies où s'installent des émigrants européens, la grosse question est celle-ci : comment empêcher lesdits émigrants d'opprimer, de spolier les Indigènes? Cette question les Anglais se la sont posée à maintes reprises, et ils l'ont plus ou moins bien résolue.

Pour l'Algérie, le problème est entier ; les Français, particulièrement les assimilateurs, prétendent, non pas seulement jouir des mêmes droits qu'en France, mais en outre en jouir seuls, en compagnie des Juifs qui sont maintenant citoyens français. Cela équivaudrait à la constitution d'une aristocratie de race conquérante, à une hégémonie analogue à celle des Madgyars en Hongrie. Or, il n'est pas douteux, à moins de supposer que tous les colons expédiés là-bas seraient pénétrés de l'esprit de justice au point de conformer constamment leurs actes à l'équité la plus rigoureuse, que si les Français possédaient une situation analogue en Algérie, ils en abuseraient largement.

La difficulté est la même d'ailleurs, qu'il s'agisse des autonomistes ou des assimilateurs. Les premiers, — qui n'osent pas aller jusqu'à la conception du système colonial anglais, — réclament un Conseil supérieur, qui serait une sorte de section du conseil d'Etat,

siégeant à Alger, assistant le gouverneur général, et qui serait en outre élu. Or, nous n'avons entendu aucun autonomiste dire qu'il fallait admettre des Indigènes dans le Conseil supérieur. Lorsque, dans le sein de la section d'économie politique du congrès, nous avons parlé en faveur du système anglais, tel qu'il se pratique en Nouvelle-Zélande, en l'améliorant même, c'est-à-dire en faveur du système de l'autonomie complète avec parlement et gouvernement coloniaux, mais avec une représentation honorable de l'élément indigène, nous avons été accueilli d'une manière des plus froides. Ce qui, nous l'avouerons, ne nous a point surpris.

Cela ne prouve pas que nous ayons eu tort, mais simplement que nous n'étions pas dans le sentiment de nos auditeurs.

Nous ne nous sommes pas non plus placé sur le terrain pratique des améliorations que comporte l'état d'esprit des intéressés. Il est bon, croyons-nous, que quelques hommes sortent parfois du labyrinthe des idées « pratiques » pour s'élever à une conception de principe. Si Cobden et Bastiat n'avaient pas procédé de la sorte, le libre-échange n'eût jamais accompli les conquêtes qu'il a faites.

D'ailleurs l'approbation ou l'improbation est une circonstance de milieu. Si l'auditoire devant lequel nous parlâmes eût été composé d'Indigènes, de ceux surtout qui ont reçu une éducation française, qui comprennent la civilisation et ont, développé en eux, le sentiment de la justice et du droit, l'accueil eût été différent.

Nous présenterons en outre une observation d'ordre psycho-politique : c'est que l'autonomie pourrait seule faire une vie supportable au gouverneur général, qui ne peut aujourd'hui contenter tout le monde ni son père. Les Algériens sont impatients comme tous les hommes qui attendent d'autrui les bienfaits dont ils ont besoin. Qu'on leur mette en main l'outil, et ils se rendront compte des difficultés de la pratique.

Dans notre communication, nous ne craignîmes pas de prendre corps à corps la grosse accusation que les assimilateurs jettent à la tête des autonomistes : l'autonomie aboutirait à la séparation. Les autonomistes sont fort touchés par cette accusation, qui fait vibrer l'une des cordes les plus sensibles de l'homme moderne, celle du patriotisme, sentiment qui engendre chez beaucoup une véritable superstition. A cela les autonomistes qui ont du courage répondent que cette prévision est insensée : que la proportion des populations indigène et européenne est telle et le patriotisme religieux des musulmans si grand qu'il faudra, pendant longtemps encore, une armée d'occupation fournie par la métropole, et que dans de semblables conditions toute pensée de séparation serait insensée.

D'autres autonomistes ont cru se mettre à l'abri du reproche en prenant le nom de *particularistes*, qui est d'ailleurs absolument synonyme de celui d'autonomiste.

Qu'y a-t-il donc de si extraordinaire, de si épouvantable dans la pensée qu'à un jour donné, les habitants de l'Algérie fondus en une population homogène, ayant une civilisation spéciale et participant des deux qui l'auront engendrée, veuillent vivre à part, s'administrer eux-mêmes ? Il n'y a que ce que nous avons appelé la superstition du patriotisme qui puisse s'indigner d'une pareille perspective, qui est d'ailleurs dans les probabilités les plus certaines. Les seules questions réservées sont celles du temps où cette séparation se produira et celle du mode par lequel elle s'effectuera.

Les Anglais, instruits par l'expérience de ce qui leur est arrivé à la fin du siècle dernier dans l'Amérique du Nord, sont parfaitement résignés à la séparation de leurs colonies, et ils déclarent hautement qu'ils ne recommenceront pas la faute de vouloir les retenir par la violence comme ils l'ont fait pour les Etats-Unis.

Cela signifie-t-il que, chez les Anglais, le patriotisme s'est affaibli ou a disparu ? En aucune façon ; cela signifie simplement qu'il a pris une nouvelle forme. Croit-on que les habitants des îles Britanniques ne sont pas fiers du développement des Etats-Unis ? Cette grande République de par delà l'Atlantique, c'est la chair de leur chair, le sang de leur sang. La jalousie qu'ils éprouvent à son égard est absolument familiale.

Et les Américains ! Nous avons entendu, dans une école américaine, poser la question et formuler les réponses suivantes : Quel est le pays le plus civilisé du monde ? — L'Amérique. — Quel est le pays le plus civilisé après l'Amérique ? — L'Europe. — Et quelle est la partie de l'Europe la plus civilisée de l'Europe ? L'Angleterre. Les Américains ont donc, eux aussi, au plus haut degré, le patriotisme anglo-saxon.

Si jamais l'Algérie, ou plutôt une confédération d'Etats nord africains colonisés par la France, se séparait de la métropole, le même sentiment patriotique existerait et chez les métropolitains et chez les colons.

La grosse question est de savoir si les Indigènes d'Algérie sont susceptibles de recevoir la civilisation européenne, si principalement on pourrait trouver dès aujourd'hui un nombre suffisant d'hommes capables, non seulement de siéger dans le parlement colonial, mais aussi de nommer des députés et de former un corps électoral. Sur ce dernier point, nous ne saurions nous prononcer

personnellement, notre séjour ayant été trop court pour que nous pussions étudier la question par nous-même; mais nous avons trouvé quelques Français, rares il est vrai, connaissant bien le pays, qui nous ont affirmé que les éléments de ce corps électoral existent. Cette préoccupation de la capacité est d'ailleurs assez étrange de la part de républicains français, qui en 1848 ont donné le droit de vote à des hommes dont beaucoup n'étaient pas plus préparés que les Indigènes algériens, dont un certain nombre même n'entendaient pas plus le français que les Arabes et les Kabyles. Si l'on donnait le suffrage universel aux Indigènes, ils nommeraient probablement les mêmes hommes qu'avec le suffrage restreint, les mêmes hommes également que choisit l'administration pour siéger, à titre d'assesseurs indigènes, dans les conseils généraux. Seulement, il est probable qu'ainsi nommés, ces hommes ne seraient plus ce qu'on les accuse d'être : les éternels approbateurs de l'administration.

Quant à la possibilité d'une accession de la population indigène à la civilisation européenne, elle est pour nous démontrée historiquement. Qu'étaient les Maures d'Espagne, qui furent si civilisés? les oncles des Indigènes algériens, des Berbères mélangés d'Arabes et de beaucoup d'autres races, comme eux. De plus, les Algériens possèdent des villes, une architecture, des beaux arts. Les Kabyles avaient en outre, avant notre conquête, une organisation politique supérieure, sous certains rapports, à l'organisation des peuples très civilisés de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord. N'est-ce pas en effet une institution très curieuse que celle de l'*oukil*, fonctionnaire élu par le parti en minorité dans le *taddert* ou village, — lequel est en réalité un Etat, — pour surveiller l'*amin*, maire ou chef du pouvoir exécutif, élu par le parti en majorité. C'est peut-être en imitation de cette vieille institution kabyle de l'*oukil*, importée en Espagne par les conquérants africains, que les Aragonais du moyen âge instituèrent un magistrat chargé de surveiller le roi et de lui faire la guerre s'il violait les *fueros*.

N'est-ce pas une coutume admirable que celle de l'*anaya* en vertu de laquelle un village peut intervenir dans une guerre civile d'un autre village ou dans une lutte entre deux villages, et ordonner la cessation des hostilités? N'est-il pas admirable que les lois de l'honneur kabyle commandent la cessation immédiate de la lutte, — sous peine d'une extermination par tous les villages de la Kabylie, — et instituent les intervenants, qui ont prononcé l'*anaya*, arbitres dans le différend.

Quelle est en Europe, en Amérique, la coutume, l'accord international qui rende les mêmes services que cette coutume de l'*anaya?*

Quand a-t-on vu que le vainqueur, qui, le pied sur la gorge du vaincu, n'a pas voulu s'arrêter, ait été l'objet d'une action effective, voire même d'une simple protestation de la part des autres nations? Quand nous, les amis de la paix, groupés en sociétés dans différents pays, nous réclamons la substitution de l'arbitrage à la guerre, on nous répond que c'est impossible. C'est possible aux Kabyles, peuple barbare, chez lequel le sens moral n'a pas atteint le développement qu'il a chez les peuples européo-américains, qui en outre n'ont pas l'enchevêtrement d'intérêts que le développement industriel et agricole et la division du travail ont créé entre les nations civilisées, et cela ne le serait pas chez nous!

Un grand obstacle serait, dit-on, le fanatisme musulman. Le fanatisme chrétien n'a pas été un obstacle moindre dans nos pays, et on le voit encore à l'œuvre sur plus d'un point, pourquoi le fanatisme musulman serait-il plus rebelle? Il paraîtrait même que l'évolution est en train de s'accomplir; un marabout aurait tenu à un des membres du Congrès, économiste éminent, à peu près ce langage : — La religion s'en va, les jeunes gens d'aujourd'hui veulent tous être « grosses têtes », on n'a plus de respect pour les marabouts.

Le grand, le réel obstacle, c'est la famille musulmane, c'est l'existence au foyer d'un élément à la fois esclave et dominateur, qui s'appelle la femme ignorante. C'est cet obstacle qu'il faut renverser, cette famille qu'il faut briser. Les Juifs algériens, qui sont aujourd'hui citoyens français, avaient certainement autant de préjugés et de superstitions que leurs cousins les Arabes, ils ont su les vaincre; ils ont renoncé à la polygamie, ils montrent leurs femmes à visage découvert. Pourquoi la même révolution ne se produirait-elle pas chez les musulmans?

Il faudrait donc introduire avant tout en Algérie, tout comme en France, l'instruction obligatoire, pour les filles aussi bien que pour les garçons. Il faudrait aussi faire des routes, des barrages, des chemins de fer, des puits artésiens, de manière à développer le bien-être, ce grand véhicule de la civilisation et des idées pacifiques. Il faudrait surtout être juste envers les Indigènes, et la meilleure manière d'être juste serait de leur donner des droits qui les missent en état de se défendre pacifiquement et loyalement.

La section d'économie politique du congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences s'est montrée favorable au système développé par les autonomistes algériens. Ce congrès n'eût-il produit que ce résultat d'ordre général, que ce serait certainement un fait appréciable.

CHARLES-M. LIMOUSIN.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR

M. LÉONCE DE LAVERGNE[1]

Pour la première fois ce livre est présenté au public sans avoir été revu par l'auteur. Il est demandé, il le faut livrer en veillant à ce qu'il continue à justifier de tous points la faveur qui s'y attache. Il énonce des lois immuables, il décrit une nature peu changeante, enfin il reproduit beaucoup de chiffres. C'est cette partie statistique qu'il convenait de rapprocher des réalités actuelles. Un respect profond interdisait de toucher à un texte désormais arrêté, on aurait pu placer au bas des pages les notes nécessaires à cet effet. Mais ces notes, nécessairement assez multipliées, eussent rendu la lecture assez fatigante; ce qui est autrement grave, elles eussent enlevé à l'ouvrage ce charme indicible qui découle de la belle ordonnance, de l'enchaînement si naturel, si facile des raisonnements. D'ailleurs il ne s'agit ici que de venir à l'appui de ces raisonnements, d'en montrer le bien fondé; il ne s'agit pas de renseigner le publiciste, le spéculateur, tâche à laquelle suffisent à peine les annuaires, les revues et même les journaux quotidiens. On s'est donc contenté d'ajouter aux articles détachés sur l'agriculture anglaise en 1853 et 1857 la traduction d'un rapport officiel paru tout récemment, qui en forme le complément naturel.

On a placé en tête du volume le portrait de M. L. de Lavergne; un peintre de génie n'eût pas rendu avec plus de bonheur que cette photographie la physionomie si fine, si spirituelle du maître. A la voir, on se rappelle sans efforts ces causeries pleines de charme qu'il appelait des leçons et qui laissaient les auditeurs tout surpris des connaissances aussi solides que nombreuses, acquises dans une heure de séduisant entretien.

Ensuite on a voulu que l'œuvre elle-même fût précédée de quelques pages retraçant une existence singulièrement mêlée d'efforts pénibles et infructueux, de prospérités continues et de douleurs à peine croyables. C'est l'un des témoins de ce long martyre que l'on a prié, entre tant d'autres plus autorisés, de raconter la vie du

[1] Introduction à la 5e édition de *l'Economie rurale de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande.*

maître, et de donner des soins à la présente édition de l'œuvre de sa prédilection. A défaut du reste, il aura mis tout son zèle afin de rendre digne de l'homme éminent que la science vient de perdre l'hommage que la maison Guillaumin a voulu consacrer à sa mémoire par cette publication.

Nous l'avons dit déjà, cette vie qui comprend presque trois quarts de siècle, de 1809 (24 janvier) à 1880 (18 janvier), se partage en trois périodes dont chacune a pour théâtre une seule ville ! la première Toulouse, la seconde Paris, la dernière Versailles. Nous ne parlons pas de Bergerac qui vit naître Gabriel-Louis-Léonce Guilhaud de Lavergne, parce que lui-même n'en parlait jamais, et que les souvenirs très éloignés qu'il en pouvait avoir ne paraissaient pas lui causer l'émotion que produisent d'ordinaire tous ceux qui se rattachent à la première enfance. C'est au collège de Toulouse qu'il fit ses études, études brillantes continuées par des succès au sein de l'Académie locale dont il fut membre dès 1830, et une part éclatante dans les concours des Jeux Floraux qui lui valut un double prix en 1839, un triple prix l'année d'ensuite avec le titre de Maître et de Mainteneur. Si flatteuses que fussent pour l'amour-propre ces distinctions multipliées, elles n'apportaient aucun changement à l'état précaire où végétaient Mme de Lavergne et son fils, par suite des revers qui n'avaient cessé d'accabler la famille depuis la fin du siècle dernier. « Mon grand-père, disait M. de Lavergne peu de temps avant sa mort, était propriétaire à Saint-Laurent de Céris, arrondissement de Confolens (Charente),et avocat. Il appartenait à cette portion du tiers-état qui prit au commencement de la Révolution la direction du mouvement. Il fut un des rédacteurs des cahiers de son ordre et joua un rôle actif à l'Assemblée constituante. Il s'appelait Guilhaud du Cluzeau. Il eut plusieurs enfants mâles et, suivant l'usage du temps et du pays, chacun se distingua par un nom de terre ; c'est ainsi que mon père s'appela Guilhaud de Lavergne. Un frère de mon père, qu'on appelait Guilhaud de Létanche, fut élu député de Montmorillon (Vienne) à l'Assemblée législative de 1791. (L'Almanach royal pour 1792 porte Guilhaud de l'Etanche, secrétaire du directoire du district de Morillon, député de la Vienne, rue de Bourbon, près les Théatins, chez M. Lévêque.) Il fut proscrit au 10 août et obligé de se cacher pendant la Terreur. Il est mort en 1845, à Saint-Laurent de Céris, laissant la réputation d'un jurisconsulte éminent. Cinq de mes oncles émigrèrent. Deux moururent dans l'émigration. La famille entière eut à subir les lois terribles rendues contre les émigrés et les parents d'émigrés.

« Mon père était le plus jeune des fils. Surpris par cette tem-

pête, il chercha un refuge dans les emplois publics. Il était employé dans les contributions quand il épousa, en l'an X, mademoiselle Duguet, fille d'un propriétaire du pays. Un changement le conduisit à Bergerac (Dordogne) où je naquis, le 24 janvier 1809. Un autre changement, car ils étaient fréquents à cette époque, les appela à Toulouse. A chaque remaniement administratif mon père n'obtenait que des compensations insuffisantes. Le modeste avoir de mes parents, réduit par ces déplacements successifs, acheva de se perdre dans un essai d'exploitation de mine dans les Pyrénées. Mon enfance se passa dans une véritable gêne. La tendresse de ma mère y suppléa. Pendant plusieurs années j'allais passer mes vacances dans la famille de mon père, auprès d'un oncle qui était curé. C'est chez lui que je me rendais de préférence. »

Pour sortir de cette gêne il fallut s'ingénier, essayer toutes les voies, accepter bien des conditions et de dures conditions. Tout ce que l'on sait là-dessus est fort vague; le seul fait précis, c'est que M. de Lavergne devint libraire, imprimeur, journaliste, puis enfin propriétaire du *Journal de Toulouse*. Cette dernière position le mit en rapport avec les personnes les plus influentes du Midi. D'autre part, comme Toulouse était un centre important pour les Espagnols que la guerre civile chassait de ce côté des Pyrénées, il acquit dans les cercles réfugiés, où l'attiraient les charmes si puissants de la société espagnole, une grande habileté à manier la langue castillane et une connaissance merveilleuse des partis et des hommes politiques de la Péninsule. Chose singulière, ce pays qu'il connaissait si bien, il ne devait jamais le voir.

Peut-être l'aptitude à se renseigner dont il donnait ainsi la preuve, se joignant aux services qu'il put rendre lors des élections, le firent-ils appeler à Paris où il semble qu'il occupa la place de rédacteur au ministère des affaires étrangères vers l'année 1839. Avant cela il avait cherché à s'employer dans la capitale, mais il ne revenait jamais sur ses tentatives, répétées sans doute plus d'une fois, qu'à l'occasion d'une aventure assez singulière.

Un jour il se mettait en route sans avoir pris de passeport, ayant une aversion décidée contre une formalité aussi gênante que peu utile. Il n'alla pas loin sans rencontrer les gendarmes qui l'emprisonnèrent d'abord, la présence de la duchesse de Berry à Blaye rendant le gouvernement particulièrement soupçonneux. Dans le portefeuille que l'on saisit pour le montrer aux autorités se trouvaient de vives recommandations pour les personnes les plus en vue de la politique et de la littérature. Sitôt qu'il en eut pris connaissance, le sous-préfet accourut présenter ses excuses au prisonnier et le faire élargir, ce à quoi celui-ci ne consentit qu'avec peine,

ayant déjà pris ses dispositions pour souper et passer la nuit. Tel est le seul souvenir qui soit resté des démarches entreprises pendant près de dix ans.

Le Dictionnaire de P. Larousse dit qu'en 1838, M. de Lavergne professa à Montpellier et que son cours sur les littératures étrangères fut très remarqué. Il se peut; outre l'espagnol, l'italien et l'anglais, il possédait une connaissance approfondie de la langue provençale dans ces divers dialectes, on peut s'en assurer en lisant les articles de la *Revue des Deux-Mondes* où il discute avec autorité jusqu'à des questions de métrique. Peut-être aura-t-il donné quelques conférences sur cette matière favorite dans le midi, mais ce serait tout; autrement comment s'expliquer qu'il eût abandonné une carrière qui lui promettait tant de succès?

Quoi qu'il en soit, en 1840 toute obscurité cesse, l'Almanach royal et national le mentionne comme maître des requêtes au conseil d'Etat en service extraordinaire et, de plus, chef du cabinet de M. de Rémusat, ministre de l'intérieur. En 1841 il n'y garde plus que le premier de ces titres, l'autre est remplacé par une croix de chevalier de la Légion d'honneur. Cette même année paraissait un dictionnaire encyclopédique usuel publié avec le concours de professeurs de Toulouse, c'était un dernier retour vers cette ville, vers la vie passée que l'on ne signait que du pseudonyme de Charles Saint-Laurent. Désormais on était tout à Paris, tout à la politique active. Rien d'étonnant que les éblouissements d'alors fissent oublier un temps de misères et d'épreuves décourageantes. Il ne se passe pas une année qui n'apporte avec elle de nouvelles distinctions, de nouveaux avantages. En 1844, il devient au ministère des affaires étrangères sous-directeur pour les affaires de l'Amérique et des Indes; en 1845, il reparaît au conseil d'État et reçoit la croix d'officier; aux élections de 1846, tout en gardant ses emplois, il est choisi par l'arrondissement de Lombez (Gers) en remplacement de M. le vicomte de Pannat. M. Guizot fit de lui un de ses plus assidus collaborateurs.

Son bonheur était complet, la position de sous-directeur lui permettait de songer à un établissement convenable. Il distingua, avec ce tact qui jamais ne l'a trompé, une jeune veuve de 26 ans, il sut se faire agréer et le 14 août 1844 le mariage se fit à Paris. « Cette union qui a duré plus de trente ans, écrivait-il dans ses derniers jours, a fait la consolation de ma vie. » Mademoiselle Delalande, qui avait épousé d'abord M. Persil, fils aîné de l'ancien garde des sceaux, était une personne remarquable, d'une très grande intelligence, d'une imagination vive, et cette vivacité passait dans son caractère; ce qu'elle entreprenait elle le poursuivait avec passion.

Sa conversation était pleine d'entrain et embrassait avec un intérêt égal tous les sujets quels qu'ils fussent. Femme du monde, elle en avait tous les goûts, elle en aimait le tourbillon, on eût dit qu'elle ne pouvait vivre en dehors de cette atmosphère fiévreuse. On se serait trompé; désormais une bonne partie de sa vie devait se passer à la campagne et non point à faire les honneurs d'un château à des oisifs élégants, mais dans les soucis et l'activité de la véritable compagne d'un grand propriétaire exploitant par lui-même. D'où vint cette transformation ? De l'attachement passionné qu'elle portait à tout ce qui intéressait son mari, il n'y a pas à en douter.

Le premier soin de M. de Lavergne, après qu'il eut acquis la vie libre d'inquiétudes qu'il n'avait jamais connue jusque-là, avait été de s'assurer une situation politique tout à fait indépendante. Il acheta la terre de Peyrusse près Bourganeuf. Affaire excellente, mais qui demandait une grande application. C'est en s'occupant d'en tirer le parti le plus convenable qu'il prit intérêt aux choses agricoles. Il ne se doutait guère qu'il jetait ainsi les premières assises de l'œuvre à laquelle s'attacherait sa renommée.

Bientôt, en effet, la politique cessa de lui prodiguer ses faveurs, il n'entra au parlement que pour assister au naufrage du gouvernement qui avait toutes ses préférences. D'autres personnes, d'autres intérêts s'agitaient sur le théâtre où il avait espéré jouer un rôle prééminent, et d'une allure trop violente pour sa nature fine plutôt que puissante. Forcé à la retraite, il cessa de s'occuper des affaires courantes et se tourna vers l'étude des principes. Son amitié avec Léon Faucher contribua sans doute à le faire entrer en 1852 dans la Société d'économie politique dont il fut l'un des membres, et plus tard, l'un des présidents les plus distingués. De l'économie politique à l'économie rurale, la transition était toute naturelle pour un grand propriétaire, elle s'effectua rapidement grâce à la création de l'Institut national agronomique de Versailles.

C'était une bonne fortune qu'une chaire pour un homme auquel la tribune était interdite ; il disputa au concours celle d'Économie rurale et de législation qui convenait parfaitement à ses aptitudes et sortit du concours non seulement triomphant, mais encore désigné déjà comme fondateur d'un enseignement tout à fait nouveau. On a dit de lui qu'il « causait bien et qu'il aimait à causer. » Son enseignement s'en ressentit : rien de dogmatique, rien de cette raideur particulière à l'école politique à laquelle il appartenait ; un laisser-aller élégant, un enchaînement très souple de considérations brillantes, pleines d'à-propos, dont on ne faisait que sentir la rigoureuse déduction sans que l'esprit en éprouvât la moindre fatigue. Les heures de leçons passaient vite, bien trop vite au gré

des auditeurs charmés d'entendre traiter avec tant de supériorité, surtout avec tant de grâce, des matières qu'ordinairement on n'abordait que sous une impression quelque peu sévère. Si un cours préparé au jour le jour, sans qu'il fût encore possible d'en déterminer exactement l'étendue, la portée, en tâtonnant pour ainsi dire, a produit une sensation aussi profonde, que ne serait-il pas devenu quand chaque année eût apporté son perfectionnement? Nous ne le saurons jamais. L'Institut de Versailles était venu trop tôt, il disparut et il fallut un quart de siècle pour que quelque chose d'approchant fût essayé au centre de Paris. Comme il n'était que trop naturel, le froissement éprouvé par M. de Lavergne lui fit laisser là le Traité d'Économie rurale qui aurait dû servir à ses futurs élèves. Les anciens élèves qui n'avaient pas cessé les excellentes relations existant soit entre eux, soit avec leurs professeurs, essayèrent plusieurs fois, le premier dépit apaisé, de lui faire reprendre ce travail si précieux, plusieurs offrirent même d'être ses secrétaires dévoués. Il ne s'y refusait pas, il le laissait même espérer dans ses préfaces, seulement il remettait après la publication d'autres œuvres plus actuelles, jusqu'à ce qu'enfin, vaincu par la maladie, il répondit à quelqu'un qui l'en pressait encore par ce vers trop bien appliqué, hélas :

Laissons le long espoir et les vastes pensées.

On croyait, au moins, que si le monument restait inachevé on en retrouverait, avec le plan, une bonne part de matériaux déjà élaborés. La famille, désireuse de livrer au public tout ce qui pouvait faire honneur à celui qu'elle regrette, s'est prêtée aux recherches entreprises dans ce but. Elles n'ont jusqu'à présent donné que peu de résultats.

Là, heureusement, s'arrêta le mouvement de juste colère d'un homme qui voit un caprice briser la position légitimement acquise par ses loyaux efforts. M. de Lavergne ne déserta pas la nouvelle carrière qui s'était ouverte devant lui ; il ne pouvait plus parler, il écrivit. Il revint à la *Revue des Deux-Mondes,* son organe habituel, où concentrant son activité littéraire, il laisse suivre rien que par l'inspection de la table générale l'enchaînement de ses idées, de ses préoccupations. Le 5 juin 1840 il débutait par un article sur le comte d'Espagne, le premier d'une série concernant la politique et la littérature de la Péninsule. Dix ans plus tard l'économie politique avait son tour. En dernier lieu, vers 1853, il inaugurait ses publications sur l'économie rurale, qui ne prirent fin que lorsque la politique le réclama de nouveau pour ne plus lui laisser un instant de loisir. C'est à la suite d'un voyage dans la Grande-Bretagne qu'il écrivit son Économie rurale de l'Angleterre, voyage fait

avec MM. Fossin et Ampère, dont ce dernier profita si bien que plus tard, dans sa rapide excursion à travers le Nouveau-Monde, il étonnait les Américains de ses connaissances agronomiques. Si les campagnes anglaises étaient une terre nouvelle pour M. de Lavergne, l'Angleterre elle-même lui était déjà connue. Aux premières lueurs de sa fortune naissante il se délassait de la vie agitée de Paris par de rapides promenades en Italie, en Angleterre et même, vers 1846, il poussait avec MM. de Tocqueville et d'autres députés jusqu'en Algérie.

Il nous a laissé dans un article daté de 1843 le récit des impressions que lui avait causées un mois de mai passé à Londres. L'article est charmant, il y règne une fraîcheur, une vivacité de ton tout à fait exceptionnelles, c'est un véritable article de vacances. « Quand les Anglais semblent chercher à s'éloigner les uns des autres, les Français tendent, au contraire, à se rapprocher. Quand chez les uns la campagne triomphe de la ville, chez les autres c'est la ville qui chasse la campagne. Lequel vaut le mieux ? C'est très contesté. Pour mon compte, j'admire sans doute les vertes prairies et les horizons paisibles des parcs anglais ; mais s'il faut absolument choisir, j'avoue que je préfère la manière française, ce qui paraîtra sans doute très surprenant chez un Français. Le jardin des Tuileries est pour moi l'idéal d'un jardin public. J'aime les champs autant qu'un autre, mais les vrais champs. Ces orangers en fleurs, ces nymphes gracieuses de marbre blanc, ces eaux jaillissantes, ces larges terrasses, ne me déplaisent pas à la ville. Les somptueux marronniers n'en sont que plus beaux à mes yeux quand leurs larges masses sont alignées pour former une allée ou disposées en demi-cercle pour entourer un bassin d'un amphithéâtre de verdure. Il me semble que la main de l'homme ajoute encore à la majesté de ces arbres incomparables en les groupant dans un ordre solennel. Je ne regrette de Londres qu'un peu de gazon. Le gazon tient lieu de tout en Angleterre. »

« Les Anglais tiennent par-dessus tout à ne pas se confondre avec des gens qu'ils ne connaissent pas, et qui peuvent leur être inférieurs par le rang, l'éducation ou le caractère. De là cet air inhospitalier qui frappe à Londres tout d'abord. En revanche, quand la première glace est rompue, quand les rapports sont établis d'homme à homme et qu'on ne craint plus de se compromettre avec vous, les Anglais sont les plus affables et les plus hospitaliers des hommes. Mais la première apparence est effrayante, surtout quand on arrive à Londres par un de ces jours où le ciel bas et chargé comprime les brouillards de la Tamise et la fumée de charbon qui s'échappe incessamment des usines de Southwark. Le

nuage noir et humide, qui ne peut pas se dissiper dans les airs, se rabat alors sur la ville, et la couvre comme d'un voile de deuil. De pareils jours font comprendre le spleen et toutes ses conséquences fatales. On dit que le soleil de mai triomphe ordinairement de ces horribles vapeurs ; j'aime à le croire. » En commençant, il avait déjà parlé du même ton de ces ténèbres visibles. « Je ne sais pas s'il y a un soleil en Angleterre ; tout ce que je puis dire, c'est que je ne l'ai jamais vu. »

« On dit quelquefois, pour expliquer la supériorité des Anglais sur nous dans la politique, qu'ils la doivent à la nature aristocratique de leur gouvernement. Je ne crois pas que ce soit exact. La société en Angleterre est aristocratique, le gouvernement ne l'est pas. Quel que soit le respect qui s'attache extérieurement à la Chambre des lords, la véritable autorité est dans la Chambre des communes ; les hommes qui sont à la tête de tous les partis, même du parti tory, sont désignés par le talent, non par la naissance. Ce n'est pas à cause de son aristocratie, mais malgré son aristocratie, que l'Angleterre est un grand et fort pays. L'unique principe de sa puissance est la liberté de discussion. » — « Certes ce ne sont pas les difficultés qui manquent en ce moment en Angleterre. Il en naît au contraire de toutes parts qui tiennent presque toutes à la conservation des abus et des privilèges aristocratiques. L'Irlande est la plus grande plaie de l'Angleterre ; c'est en Irlande que le vieux système de monopole et de privilège a porté ses plus détestables effets. De tout temps, l'Irlande a été une question insoluble pour l'Angleterre. On a essayé successivement de la force et de la modération, rien n'a complètement réussi, mais aussi rien n'a complétement échoué. Ce ne sont que des palliatifs, mais enfin ce sont des palliatifs. Lequel faut-il employer cette fois ? On n'en sait rien encore et on attend. Le gouvernement ne prendra un parti que lorsqu'il y sera forcé par les événements et qu'une opinion publique quelconque sera formée en Angleterre sur la question. »

On le voit, le temps a été mis à profit, cet esprit curieux s'est informé de tout avec une précipitation en quelque sorte naïve ; et ceux qui depuis ont visité le pays ont pu reconnaître leurs propres impressions dans ces lignes auxquelles l'habitude de se contraindre n'avait pas encore enlevé leur première fleur. Le ciel est sombre, la ville est accablante par son immensité, étourdissante par l'activité fiévreuse de certains quartiers. Les maisons sont laides au dehors, mais le bien-être vous envahit dès qu'on y entre. Il y manque cependant quelque chose, il semble que la tristesse de la rue s'y soit glissée à votre suite, qu'est-ce donc ? Eh ! mon Dieu, toujours la même chose, l'absence de lumière, rien n'est là pour

réfléchir et animer, pour ainsi dire, cet intérieur si gracieux, il manque des glaces. Et ainsi de tout. C'est encore l'homme du Midi, l'homme de la lumière, l'homme de la conversation qui aux surprises vite connues du parc anglais préfère les longues allées du jardin français où, en jouissant inconsciemment de l'air pur et de la fraîcheur, on peut suivre d'attachantes causeries sans qu'un rayon de soleil vienne vous éblouir tout à coup, sans que votre pied vienne buter contre un rocher factice ou se tremper dans un torrent au lit soigneusement cimenté.

On aime ces appréciations sans parti pris ; on les retrouve avec plaisir en ce qui touche la littérature, l'art et le théâtre. Tout cela lui a semblé languissant et il l'a dit comme il le pensait. Que d'autres y eussent rencontré des beautés incompréhensibles à quiconque n'avait pas comme eux cet avantage rare d'avoir traversé la Manche. Admirateur passionné de Shakespeare, il a été entraîné, par sa ferveur même, à craindre que Macready restât comme Garrick sans successeur dans sa tentative pour faire revivre tant de chefs-d'œuvre. Dix ans ne s'étaient pas écoulés que partout on résonnait la langue anglaise, on courait avec enthousiasme entendre ce merveilleux répertoire. Il pensait aussi que cette partie fantastique si charmante qui comprend *la Tempête* et *le Songe d'une nuit d'été* ne saurait se passer des prestiges de la scène. Que n'a-t-il entendu miss Fanny Kemble lire sans appareil, sans gestes, devant un auditoire recueilli ! Cette voix touchante en caressant l'oreille évoquait bien plus sûrement que tous nos grossiers artifices les ravissantes visions du poète, elle prêtait à la langue sifflante et saccadée de nos voisins une douceur surpassant la mystérieuse harmonie que le même sujet avait inspirée à Mendelsohn.

En dehors des appréhensions nées d'un sentiment artistique exquis, tout a subsisté de ce qu'il écrivait à propos d'une fugitive excursion.

L'Italie l'a bien moins intéressé, il l'a bien vue, mais sans l'étudier aussi curieusement, ce n'est que par épisode qu'il en parle.

« Tu sais combien l'aspect de la campagne de Rome fait d'impression sur moi. Je n'ai pu revoir de sang-froid cette plaine onduleuse comme une mer aux grandes vagues qui aurait été fixée par quelque pouvoir surnaturel, et qui serait restée infertile et maudite. Je ne puis me défendre d'une horreur secrète devant ce spectacle de mort. Il a fallu bien des ravages, bien des guerres civiles, pour réduire ces champs immenses à un tel état de dépopulation et de stérilité ; mais enfin tout a péri, et la puissance de vie elle-même semble s'être retirée. De quel épouvantable pouvoir de destruction l'homme est armé contre lui-même. Il peut parvenir à

force de persévérance et de colère à fermer même le sein de la terre et à rendre l'air mortel.

« Dès qu'on arrive au pied des Appennins, tout change. Autant la campagne de Rome est inculte et inhabitée, autant la vallée où l'on entre au sortir de la plaine est riche, fertile et charmante. De beaux arbres, comme je n'en ai vu qu'en Italie et dans les tableaux de Cl. Lorrain, font de la route une allée. Des deux côtés sont des champs aussi bien cultivés que ceux que tu peux voir de ta fenêtre, dans ton manoir de Normandie. Des pentes abruptes et couvertes d'une végétation vigoureuse s'élèvent comme des murs de verdure et bornent le regard, qui s'égarait en liberté un moment auparavant sur une plage infinie. Rien de plus calme, de plus frais, de plus heureux. On se dit en y passant ce qu'on dit à tout moment dans cette belle Italie ! C'est là que je voudrais m'arrêter et vivre. Et on ne s'arrête pas plus là que dans la vie, quoiqu'on le puisse davantage ! »

Ces lignes datent de 1848, et il est assez curieux de voir que le coup d'œil purement artistique y laissait déjà place à des vues plus positives, alors qu'il n'était encore aucunement question de l'enseignement agricole. Peut-être cette façon d'envisager la campagne venait-elle du voyage fait en Algérie. Le seul intérêt que pourrait prendre un grand propriétaire à la culture des pays qu'il traverse ne l'eût pas porté à en écrire.

Le voyage en Algérie a inspiré, comme toujours, un article de la Revue, puis un chapitre du livre sur l'Economie rurale de la France. L'un et l'autre ont un fonds commun, mais le premier, paru en mai 1848, est plus particulièrement politique. L'auteur applaudit à la conquête, seul moyen d'écraser la piraterie barbaresque, cette honte des puissances chrétiennes, mais il lui semble qu'on ne saurait la restreindre dans des bornes trop étroites. D'après lui il suffirait de s'établir dans les villes, de développer les relations avec les indigènes en les laissant s'organiser comme bon leur semblerait, d'occuper les plus remuants en les prenant à la solde de la France, puis de donner au pays liberté entière pour choisir sa constitution, disposer de ses ressources, entreprendre ses grands travaux d'intérêt général ; la métropole n'accorderait que la protection armée. La répugnance à toute action gouvernementale, surtout après les tentatives colonisatrices de 1848, est poussée fort loin. L'Angleterre, qu'on proposait manifestement comme modèle, a fait une chose dans les Indes, une autre au Canada, elle n'a pas appliqué les deux systèmes à un même pays ; elle a été sage, voyons-nous cependant qu'elle ait réussi à se renfermer derrière l'Himalaya, sans parler des aventures équivoques du Transwaal ?

Quand désireux, comme tous ses collègues, comme tous ses élèves, de montrer par des œuvres la fausseté du prétexte invoqué pour détruire l'Institut de Versailles, il repassait la Manche en quête d'un sujet intéressant, quelle différence pour lui entre ce voyage et celui de 1843 ! En moins de quatre ans il avait vu deux fois les troubles politiques de la France renverser les positions qu'il s'était faites si laborieusement ; pourquoi s'étonner si cette Angleterre, où pareils soubresauts sont depuis longtemps inconnus, revêtait une partie du charme couvrant autrefois la patrie. N'en était-il pas arrivé autant à ce Voltaire qu'il connaissait si bien et qu'il aimait tant à citer? Qu'à cette disposition on joigne l'accueil hospitalier que les Anglais réservent à quiconque leur est une fois présenté, on verra que l'admiration devenait facile, la critique moins commode. D'ailleurs la bienveillance, pourvu qu'elle ne tombe pas dans une niaise confiance, — et il n'y avait pas ceci à craindre avec M. de Lavergne, — est plus favorable pour bien observer un pays qu'un parti pris de dénigrement.

Au retour il écrivit ces neuf articles qui, du 15 janvier 1853 au 1er février 1854, passèrent en revue l'Economie rurale du Royaume-Uni. Réunis en un volume, ils eurent une vogue extraordinaire, ils furent traduits dans toutes les langues de l'Europe et donnèrent naissance à toute une littérature ayant cours parmi les gens du monde étonnés de l'intérêt qui s'attache aux choses de l'agriculture.

Avant cela les adeptes seuls étudiaient les ouvrages où les préceptes de l'art étaient exposés en phrases sentencieuses surchargées de termes du métier. Quelques curieux de notre vieille langue se hasardaient à lire l'admirable *Théâtre de l'agriculture et ménage des champs* d'Olivier de Serres ; pour les autres, autant eût valu leur demander de traduire les *Scriptores rei rusticæ* ou le *Prædium rusticum* du P. Vanière que de feuilleter Mathieu de Dombasle, si remarquable cependant par sa netteté et sa simplicité presque élégante.

La plupart des livres faits d'après ce modèle et qui lui empruntèrent jusqu'à son titre sont des plus recommandables, une partie de la louange qui leur est due remonte bien justement à celui qui a suscité leur publication en inaugurant un genre aussi solide qu'attachant.

La Société centrale d'agriculture de France lui donna, le 15 mars 1854, la place laissée vacante par le passage de M. Louis Vilmorin de la section de grande culture à la section des cultures spéciales. La « Royal agricultural Society of England » le nomma membre honoraire. Enfin l'Académie des sciences morales et poli-

tiques l'appela en 1855 à succéder à son ami Léon Faucher qui lui aussi devait ce titre à de magnifique études sur l'Angleterre. Il ne lui manquait plus que d'entrer à l'Académie française, un illustre patronage l'y conviait, il crut devoir s'effacer par condescendance envers des personnes considérables, il laissa passer l'occasion qu'il ne retrouva jamais plus.

L'Exposition de 1855 l'invita à reprendre la plume, il en résulta plusieurs articles de la *Revue des Deux-Mondes* qui formèrent en 1855 l'ouvrage intitulé : *l'Agriculture et la Population.* Six autres articles parus entre le 1er juillet 1861 et le 15 janvier 1863 formèrent : « *Les Assemblées provinciales.* En 1860, il avait rédigé sur la demande de l'Académie des sciences morales et politiques *l'Economie rurale de la France depuis* 1789. Les recherches au sujet des deux derniers ouvrages lui firent entreprendre la publication de notices sur divers économistes tant français qu'étrangers de la fin du XVIIIe siècle.

Tout cela sans préjudice d'innombrables pièces détachées, brochures politiques, éloges, biographies, etc., éparses dans divers recueils.

« J'eus à lutter, nous dit-il, pour tous ces travaux contre un ennemi terrible. Je ressentis vers 1855 les premières atteintes de la goutte, et elle ne m'a pas quitté depuis et m'a pris la plus grande partie de mon temps et de mes forces. » L'appartement qu'il occupait à cette époque, place de la Madeleine, devint le rendez-vous de ce qu'il y avait de plus considérable dans la politique, la science et la littérature : il n'y a guère d'homme un peu marquant qui ne se soit assis à son chevet, ce lui était une puissante diversion à de cruelles tortures. Sitôt qu'il pouvait quitter cette couche de douleurs, il allait retrouver au dehors la société qui lui montrait une déférence aussi empressée. Le mal a toujours raison, il n'est cependant pas défendu de croire qu'une vie moins mondaine eût longtemps retardé l'anéantissement d'une organisation si robuste. Il n'aimait pas l'exercice, à la campagne il avait renoncé même au cheval pour ne se promener qu'en voiture. Il vivait par l'intelligence, pour l'intelligence, le corps négligé ou surmené s'en est cruellement vengé.

Aux élections générales de 1863, il crut pouvoir se présenter, le moment n'était pas propice, ses démarches furent vaines ; huit ans plus tard on lui demandait de se laisser porter. « En 1871, après la guerre, écrit-il à ce propos, quand j'ai été élu député de la Creuse, j'étais dans mon lit avec la goutte. Je n'ai fait aucune démarche, je n'ai écrit aucune profession de foi, je sortais à peine d'une crise nerveuse qui avait duré six mois, et la guérison était

loin d'être complète. Je considérai cependant comme un devoir d'accepter à cause des circonstances. A l'Assemblée toutes mes préférences ont été pour la monarchie constitutionnelle ; mais quand il m'a été démontré que cette monarchie était impossible, je me suis rallié à la république libérale et conservatrice. »

Il s'était formé un groupe parlementaire acceptant son nom pour seule dénomination, et ce groupe jouissait d'une influence incontestable, l'élection des sénateurs inamovibles en causa la dissolution. M. de Lavergne et M. Luro restèrent seuls unis, seuls ils passèrent lors de ces scrutins si laborieux qui marquèrent les 10, 11, 13, 14 et 15 décembre de l'année 1875.

Revenu avec l'Assemblée à Versailles, il y passa ses dernières années, les plus tristes de sa vie. Les douleurs allaient en augmentant, le dévouement de madame de Lavergne croissait dans les mêmes proportions :

« Aussi courageuse que dévouée, ma femme a partagé toutes mes vicissitudes et m'a admirablement soigné dans mes souffrances. J'ai eu la douleur de la perdre au mois de février 1876. Elle est morte à Alger où j'ai eu la triste consolation d'assister à ses derniers moments. Depuis cette perte irréparable, je n'ai plus rien fait. Je puis dire que je n'ai plus vécu. » En effet, il n'a plus vécu que pour endurer des tourments incroyables, pour se voir tomber pas à pas dans l'impuissance et l'isolement. Lorsqu'il pouvait encore se rendre aux séances, l'animation qui l'entourait le ranimait un peu, mais un moment vint où même ces heures d'oubli lui furent enlevées ; il lui restait au moins les visites et les conversations de ses collègues, le retour du Parlement à Paris l'en priva. Conçoit-on ce qu'il dut souffrir quand les conseillers que M. le maréchal de Mac-Mahon appela à remplacer le cabinet du 16 mai tinrent à honneur de lui voir prendre place parmi eux, en le chargeant du portefeuille de l'agriculture et du commerce et qu'il lui fallut refuser ?

Le 18 janvier 1880 fut pour lui le jour de la délivrance, et il le regarda comme tel, car jusqu'au bout il conserva sa connaissance. Lui-même dicta les dispositions qu'il voulait qui fussent prises et remercia tous ceux qui l'aidèrent dans le suprême passage. Ce n'était pas seulement la fin de ses maux qui lui rendait la sérénité, mais une confiance absolue, un espoir inébranlable.

Plus de trente ans auparavant il avait exprimé ses convictions dans un dialogue que nous reproduisons, quelle qu'en soit la longueur, désireux, comme il est de notre devoir et comme nous l'avons fait jusqu'ici, de le laisser parler chaque fois qu'il a jugé convenable de prendre la parole. Il s'agit d'un jeune homme at-

teint d'une maladie mortelle, que les médecins ont envoyé en Italie, et d'un prêtre avec qui les circonstances l'ont fait entrer en relation; c'est le jeune malade qui rapporte à un ami leur conversation.

« Je lui ai dit que j'avais bien de la peine à croire aux vérités de la religion; il m'a répondu en souriant que je ne les comprenais pas et que je me laissais tromper par les apparences. Le mot m'a piqué... mais lui... me regardant affectueusement : « Croyez-vous, m'a-t-il dit, qu'il n'y ait rien hors de ce monde, et ne voyez-vous pas que vous êtes ici-bas entouré de mystères? — Oui, ai-je répondu, mais vous ne les expliquez pas. — Peu importe, a-t-il dit à son tour, c'est le sentiment même de ces mystères qui est le sentiment religieux; ne croyez pas si vous le voulez, mais humiliez-vous devant l'inconnu ; vous êtes bien forcé d'y croire. »

.... Selon lui, la religion catholique n'est que la forme extérieure la plus parfaite de la religion universelle ; ses symboles sont préférables à tous les autres, parce que ce sont les plus purs. L'intelligence n'est pas tout dans l'homme, il y a encore l'imagination et le sentiment. La religion, pour être complète, doit satisfaire tout l'homme; de là la nécessité des symboles. Pour l'intelligence, l'idée vague d'une puissance supérieure et sans nom suffit ; pour l'imagination, il faut un dieu-personne; pour le sentiment, un dieu qui ait souffert.

Toute philosophie, tout art et toute morale qui n'ont point leur point de départ dans une religion sont imparfaits et insuffisants. La philosophie en elle-même n'est que critique, elle ne peut pas conclure ; elle est l'exercice de cette faculté du doute et de l'examen, qui n'est qu'une face de notre esprit; le besoin de croire est inséparable en nous du besoin de douter, la religion seule nous donne en même temps l'examen et la foi. De même tout art qui n'est qu'humain est bien froid et bien pauvre; l'art, c'est l'humanité transfigurée et cherchant en dehors d'elle-même un modèle éternel et sublime que la religion seule peut donner. La morale est possible sans religion, car l'instinct du bien et du mal est distinct en nous de tout autre sentiment; mais, réduite à elle-même, elle manque de sanction. Il faut un immense amour et une crainte infinie pour remplir et régler le cœur de l'homme.

Livrez-vous sans raisonner à l'instinct de votre nature immortelle. L'Être souverain, source de toute bonté et de toute justice, n'a pas pu tromper l'homme, sa créature; il lui a donné un pressentiment qui ne peut l'égarer. C'est surtout à ceux qui souffrent que se révèle, dans son obscurité sublime, la certitude du céleste avenir. Bienheureux ceux qui pleurent, a dit le divin Maître, car

ils seront consolés ; que serait cette triste vie sans cette promesse? Pourquoi ces douleurs qui nous éprouvent et nous épurent, si nous ne devions pas en recevoir le prix sans cesser d'être nous-même? Oubliez, oubliez les doutes d'un scepticisme menteur, et voyez se lever pour vous, derrière les voiles qui vous accablent, l'aurore d'un monde meilleur. »

Le même accent se retrouve dans l'examen d'un livre publié en 1862 par M. Charles Périn, professeur de l'Université catholique de Louvain, et il s'y joint un souffle encore plus large et plus élevé.

La sollicitude pour la science à laquelle il était redevable de sa véritable illustration s'est étendue au delà de la tombe et il a voulu par une disposition testamentaire, en date du 29 août 1879, qu'une somme de 25,000 francs fût donnée en son nom à la Société centrale d'agriculture et autant à la Société des agriculteurs de France.

Telle est la vie de M. de Lavergne esquissée d'après son propre témoignage. L'étude de son œuvre et de son action exigerait les développements dont ce n'est pas ici le lieu. Toutefois on ne saurait terminer sans dire qu'il a été le créateur d'un genre destiné à lui survivre et à rendre le plus grand des services, celui de faire prendre au public un goût vif et raisonné pour les choses de l'agriculture, de lui faire sentir tous les charmes de la nature, non pas sauvage, pittoresque, pleine de mystères, mais soumise et bienfaisante pour l'homme.

Il a eu de nombreux imitateurs, il en aura de plus en plus, et le titre, inventé par lui, d'*Economie rurale*, fera le tour de la terre. Parmi ses élèves, plusieurs sont devenus des hommes distingués dans l'administration et dans l'enseignement, par exemple MM. Tisserand et Prillieux, membre de la Société centrale d'agriculture, que la nature de leurs travaux a détournés de suivre ses traces, et M. Dubost, professeur à l'école de Grignon, le seul qui se soit appliqué à continuer son œuvre et par la propagation de ses doctrines et par la manière de les exposer.

H.-J. Lesage.

Au mois de février de cette année, M. T.-C.-C. Leslie, professeur d'économie politique, a fait paraître dans la Revue de quinzaine (Fortnightly Review) un article sur M. de Lavergne, article fort intéressant, mais surtout pour le public anglais, amateur d'anecdotes et de conversations intimes.

M. Leslie avait rencontré M. de Lavergne en Allemagne, dans une ville d'eaux; il fut invité à séjourner à Peyrusse avant de quitter le continent ; l'invitation fut renouvelée l'année suivante, en 1869 ; enfin,

une dernière rencontre eut lieu à la Bourboule en 1874. On peut attendre de lui plus de sûreté d'information que de journalistes qui sollicitent d'un homme célèbre un entretien destiné à la publication immédiate. Malgré ses remarques persistantes sur l'indiscrétion des Anglais, quiconque a connu M. de Lavergne voit qu'il a mis, dans le commerce journalier avec son hôte, tout l'abandon que lui permettait sa nature, assez réservée.

Nous ne pouvons donc que recommander l'article de la « Fortnightly Review » aux personnes au courant de la littérature anglaise et, par suite, façonnées à ses habitudes. Pour nous, qui destinons notre travail à nos compatriotes et qui l'avons écrit après avoir trente ans connu l'homme remarquable qui en est le sujet, nous ne croyons avoir rien trouvé qui en nécessitât la modification. Souvenirs, conversations, tout abondait; seulement tout n'aurait servi qu'à satisfaire une curiosité inutile : on a préféré (cela a déjà été dit) laisser la parole au maître chaque fois qu'il l'a voulu prendre pour le public. Cela n'empêche point que nous n'appréciions vivement le sentiment qui a porté M. Leslie à rendre hommage à la mémoire d'un Français ami sincère de l'Angleterre. Qu'il en reçoive ici nos remerciements. L.

BULLETIN

—

LOI DU 27 MAI 1881 PORTANT APPROBATION DU TRAITÉ CONCLU LE 12 MAI 1881 ENTRE LA FRANCE ET LA TUNISIE.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le Président de la République française est autorisé à ratifier et à faire exécuter le traité signé à Tunis, le 12 mai 1881, entre la France et la Tunisie.

Une copie authentique de ce traité sera annexée à la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi d'État.

Fait à Paris, le 27 mai 1881. Jules Grévy.

Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères, B. Saint-Hilaire.

Traité conclu entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de Son Altesse le bey de Tunis.

Le gouvernement de la République française et celui de Son Altesse le bey de Tunis, voulant empêcher à jamais le renouvellement des dés-

ordres qui se sont produits récemment sur les frontières des deux Etats et sur le littoral de la Tunisie, et désireux de resserrer leurs anciennes relations d'amitié et de bon voisinage, ont résolu de conclure une convention à cette fin, dans l'intérêt des deux hautes parties contractantes.

En conséquence, le Président de la République française a nommé pour son plénipotentiaire M. le général Bréart, qui est tombé d'accord avec S. A. le bey sur les stipulations suivantes :

Art. 1er. — Les traités de paix, d'amitié et de commerce et toutes autres conventions existant actuellement entre la République française et S. A. le bey de Tunis sont expressément confirmés et renouvelés.

Art. 2. — En vue de faciliter au gouvernement de la République française l'accomplissement des mesures qu'il doit prendre pour atteindre le but que se proposent les hautes parties contractantes, S. A. le bey de Tunis consent à ce que l'autorité militaire française fasse occuper les points qu'elle jugera nécessaire pour assurer le rétablissement de l'ordre et la sécurité de la frontière et du littoral. Cette occupation cessera lorsque les autorités militaires française et tunisienne auront reconnu d'un commun accord que l'administration locale est en état de garantir le maintien de l'ordre.

Art. 3. — Le gouvernement de la République française prend l'engagement de prêter un constant appui à S. A. le bey de Tunis contre tout danger qui menacerait la personne ou la dynastie de Son Altesse ou qui compromettrait la tranquillité de ses Etats.

Art. 4. — Le gouvernement de la République française se porte garant de l'exécution des traités actuellement existants entre le gouvernement de la Régence et les diverses puissances européennes.

Art. 5. — Le gouvernement de la République française sera représenté auprès de S. A. le bey de Tunis par un ministre résident qui veillera à l'exécution du présent acte et qui sera l'intermédiaire des rapports du gouvernement français avec les autorités tunisiennes pour toutes les affaires communes aux deux pays.

Art. 6. — Les agents diplomatiques et consulaires de la France en pays étrangers seront chargés de la protection des intérêts tunisiens et des nationaux de la Régence. En retour, S. A. le bey s'engage à ne conclure aucun acte ayant un caractère international sans en avoir donné connaissance au gouvernement de la République française et sans s'être entendu préalablement avec lui.

Art. 7. — Le gouvernement de la République française et le gouvernement de S. A. le bey de Tunis se réservent de fixer, d'un commun accord, les bases d'une organisation financière de la Régence qui soit de nature à assurer le service de la dette publique et à garantir les droits des créanciers de la Tunisie.

Art. 8. — Une contribution de guerre sera imposée aux tribus insou-

mises de la frontière et du littoral. Une convention ultérieure en déterminera le chiffre et le mode de recouvrement, dont le gouvernement de S. A. le bey se porte responsable.

Art. 9. — Afin de protéger contre la contrebande des armes et des munitions de guerre les possessions algériennes de la République française, le gouvernement de S. A. le bey de Tunis s'engage à prohiber toute introduction d'armes ou de munitions de guerre par l'île de Djerba, le port de Gabès ou les autres ports du sud de la Tunisie.

Art. 10. — Le présent traité sera soumis à la ratification du gouvernement de la République française et l'instrument de ratification sera remis à S. A. le bey de Tunis dans le plus bref délai possible.

Casr-Saïd, le 12 mai 1881.

Signé : Mohammed es Sadoq bey.
Général Bréart.

LE RAPPORT GÉNÉRAL SUR LE BUDGET DE 1882. — LES DÉGRÈVEMENTS DEPUIS 1876.

M. Rouvier a fait adopter par la commission du budget son Rapport général.

Ce rapport contient une préface relative à l'ensemble des dispositions financières adoptées par la Chambre des députés depuis 1876, et constatant que les dégrèvements déjà réalisés s'élèvent aux deux cinquièmes des impôts établis par l'Assemblée nationale de 1871 pour faire face aux charges de la guerre, en même temps que l'amortissement des capitaux empruntés a atteint un total de 769,000,000 de francs.

« La législature issue des élections du 14 octobre 1877 touche à son terme; le budget de l'exercice 1882 est la cinquième et dernière loi de finances qui lui sera soumise ; le moment est venu de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les grandes lignes de l'œuvre financière accomplie par la législature qui va finir. Les rapports de la commission du budget sur les précédents exercices ont rappelé que, dès 1876, à peine sortie des urnes populaires, la majorité républicaine est entrée résolument dans la voie des dégrèvements.

« On peut dire aujourd'hui que cette politique financière n'a pas seulement été conforme aux aspirations et aux besoins des populations, mais qu'elle a été par surcroît féconde pour les finances publiques.

« On a vu disparaître un certain nombre d'impôts, les uns entravant la production, les autres vexatoires, d'autres, enfin, inégalement répartis sans que la situation générale du Trésor ait eu à en souffrir. En effet, les exercices 1876 à 1880 ont supporté ensemble des dégrèvements dé-

passant 133 millions, et ce sont ces mêmes exercices qui, réunis, présentent un excédent de recettes de plus de 200 millions.

« Cette constatation ne permet elle point d'affirmer comme une vérité sanctionnée par l'expérience que la diminution des charges des contribuables se traduit presque toujours par une augmentation dans le produit des impôts subsistants? En effet, les ressources dont le dégrèvement laisse la libre disposition aux mains du contribuable viennent augmenter les consommations, l'échange ou l'épargne. Or, l'ensemble des lois fiscales est tel, que tout développement de consommation, toute augmentation dans les affaires, tout accroissement de l'épargne se traduit par une élévation de recettes pour le Trésor.

« C'est pénétrées de ces vues, sûres de l'assentiment du pays, et grâce au rigoureux contrôle qu'elles ont exercé sur ces propositions de dépenses nouvelles, que vos diverses commissions de finances ont pu, avec le concours du gouvernement, vous proposer chaque année d'atténuer les charges des contribuables dans les limites de la possibilité budgétaire.

« En cinq ans, ces charges publiques ont été diminuées de 269,500,204 francs. Si les propositions de votre commission relatives au budget de 1882 sont acceptées, le chiffre total des dégrèvements votés par la législature s'élèvera à 285,933,204 francs.

Ainsi, le chiffre total des dégrèvements réalisés depuis 1876 est égal aux deux cinquièmes des 700 millions d'impôts nouveaux nécessités par les désastres de 1870-1871. Une telle part a pu être faite aux allègements des impôts sans porter atteinte aux engagements pris pour éteindre la partie remboursab e de la dette publique. En effet, depuis 1876 jusqu'à ce jour, un capital de 776,426,000 francs a été amorti, comme en témoigne l'état joint au rapport.

« Si on ajoute les sommes correspondantes au remboursement des obligations à échéances de 1881 et 1882, on obtient un total de 1,070,426,000 francs.

« On peut donc dire que de 1876 à 1882, la période budgétaire correspondant à la législature actuelle, plus d'un milliard aura été amorti.

« Il est vrai que depuis 1876 deux emprunts ont été émis en rente 3 0/0 amortissable, nécessitant ensemble une annuité de 62,221.197 fr.; mais on sait qu'une grande partie des capitaux provenant de ces emprunts ont pour objet de couvrir les dépenses occasionnées par de grands travaux publics. Ces dépenses correspondent à un égal accroissement du capital national représenté par des chemins de fer, des canaux, des routes et des ports. D'aussi larges dégrèvements et les nécessités de satisfaire aux engagements contractés pour éteindre la portion venue à échéance de la dette amortissable n'ont porté aucune atteinte au développement normal des services publics.

« L'œuvre de la reconstitution du matériel militaire et naval nécessaire à la défense du pays, commencée par l'Assemblée nationale, a été assurée par de larges subsides ; elle touche à son terme. Les successeurs pourront, sans la compromettre, faire disparaître du budget sur ressources extraordinaires les crédits de la guerre et de la marine. Les travaux publics ont été dotés comme ils ne l'avaient été en aucun temps. Tandis que, de 1853 à 1857, et de 1863 à 1867, le budget de l'Etat consacrait à ces travaux des crédits annuels de 62 à 65 millions en moyenne, leur dotation s'est élevée de 1878 à 1882, à une moyenne de plus de 315 millions par an. Dans les autres branches des services publics, la plupart des petits employés ont vu leurs traitements améliorés. Enfin, l'instruction publique, dont les dépenses figuraient au dernier budget voté par le Corps législatif de l'Empire pour 26,114,000 francs, a vu tripler sa dotation. Elle est portée au budget de 1882 pour plus de 90 millions.

En résumé :

« 286 millions de dégrèvement ;

« Un milliard environ amorti ;

« 1,500 millions consacrés aux travaux publics ;

« Le budget de l'instruction publique triplé ;

« Telle est, dans ses grandes lignes, l'œuvre financière de la législature qui va finir. »

Arrivant au budget actuellement en discussion, M. Rouvier, après avoir fait la balance définitive des recettes et des dépenses prévues, passe en revue les divers dégrèvements qui ont été discutés dans la commission du budget. Le dégrèvement de l'impôt foncier est examiné en particulier d'une façon approfondie, et l'utilité du dégrèvement direct proposé au point de vue du profit des petites cotes, qui sont de beaucoup les plus nombreuses.

Le rapport termine par l'exposé du résultat général des travaux de la commission, qui se solde ainsi :

« Dépenses, après toutes les modifications en augmentation et en réduction, 2,817,106,275 francs.

« Recettes (total des prévisions), 2,856,135,000 francs.

« Dégrèvements proposés : 22 millions pour la gratuité de l'instruction primaire, 16 millions pour la suppression de l'impôt sur le papier. »

LES OPÉRATIONS DE L'ÉMISSION DE L'EMPRUNT NATIONAL D'UN MILLIARD.

Rapport au Président de la République française.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des résultats définitifs de la

souscription publique à l'emprunt d'un milliard, qui a eu lieu le 17 mars dernier.

Aux termes des lois qui ont successivement ouvert des crédits pour les dépenses sur ressources extraordinaires, il devait être pourvu à ces dépenses « au moyen du produit de la négociation de valeurs conformes à celles dont la création a été autorisée par la loi du 11 juin 1878. »

En conséquence, un décret du 7 mars 1881 a fait connaître que l'emprunt aurait lieu en rente 3 p. 100 amortissable, par souscription publique et pour un capital d'un milliard.

Le même décret m'ayant délégué le soin de fixer le taux, les conditions et la date de l'émission, j'ai, par un arrêté ministériel du même jour, fixé la date de la souscription au 17 mars, et le prix d'émission à 83 fr. 25 par 3 fr. de rente, payables en cinq termes, savoir : le premier en souscrivant, et les quatre autres termes en quatre payements égaux, exigibles aux échéances trimestrielles de la rente 3 p. 100 amortissable, les 16 avril, 16 juillet, 16 octobre 1881 et 16 janvier 1882. Le minimum de rente inscriptible en 3 p. 100 amortissable fixé par la loi étant de 15 fr., ce prix de 83 fr. 25 par 3 fr. de rente faisait ressortir à 416 fr. 25 le prix de l'unité réelle.

Le mode de souscription publique appliqué à une valeur ne comportant pas de coupure inférieure à 15 francs de rente présentait un danger, celui de l'abus des listes, avec tous les inconvénients d'un fonctionnement de l'unité, dans le cas où le montant des souscriptions unitaires dépasserait l'emprunt. Pour y parer, je dus poser en principe la réductibilité de toutes les souscriptions sans exception, mais en me réservant le droit de statuer sur les fractions inférieures à 15 francs de rente qui résulteraient de cette réduction. En outre, l'arrêté du 7 mars spécifia que le ministre serait seul juge de la validité des souscriptions, de manière à pouvoir annuler, sans contestation possible, celles qui seraient entachées d'abus manifeste.

Par une disposition, également nouvelle, il fut admis que le versement de garantie en numéraire pourrait être provisoirement remplacé par un dépôt de titres de rentes ou de valeurs du Trésor, reçus à des taux déterminés, à condition que le versement en numéraire serait effectué dans un délai de cinq jours, à partir de la publication du résultat de la souscription. Cette combinaison permettait aux porteurs de rentes ou de valeurs du Trésor de prendre part à la souscription, et les dispensait de l'obligation de déplacer momentanément leurs capitaux. Elle devait donc produire un effet favorable sur l'ensemble de l'opération.

Il fut stipulé que le Trésor ne payerait d'intérêts jusqu'à la libération intégrale que proportionnellement aux termes versés, et que ces intérêts seraient déduits des versements exigibles à chaque échéance.

En cas de retard, le débiteur devait être passible d'intérêts à 5 p. 100. Enfin, la faculté d'autoriser, suivant les convenances du Trésor, les libérations anticipées, fut formellement réservée.

Les dépôts de titres de rentes et de valeurs du Trésor ont commencé le lundi 14 mars, et ont été terminés le mercredi 16. Il était impossible, sans s'exposer à de graves inconvénients, d'accepter ces dépôts à toutes les caisses publiques; aussi ont-ils été reçus seulement à la caisse centrale à Paris, chez les trésoriers-payeurs généraux dans les départements et, en Algérie, chez les trésoriers-payeurs.

En voici le relevé :

	Nombre de parties.	Valeur conventionnelle des titres déposés.
A Paris..... ...	1.345	1.340.656.152 »
Dans les département et en Algérie....	5.318	297.913.268 84
Totaux.....	6.663	1.638.569.420 84

La souscription a été ouverte le 17 mars, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, savoir :

A Paris : A la caisse centrale du Trésor; à la caisse des dépôts et consignations ; à la recette centrale de la Seine ;

Chez les 36 receveurs-percepteurs de Paris ;

Chez les 20 percepteurs du département de la Seine ;

Aux mairies des 20 arrondissements de Paris ;

Dans les bureaux de 22 établissements de banque, spécialement autorisés par le ministre.

Dans les départements : Chez les 86 trésoriers-payeurs généraux et les 273 receveurs des finances; chez 1,982 percepteurs.

En Algérie : Chez les 3 trésoriers payeurs et chez les 13 payeurs particuliers; et, enfin, à Londres, dans les bureaux du délégué du Trésor. La souscription en numéraire a donné les résultats suivants :

	Nombre de parties.	Rentes souscrites.	1er cinquième versé.
Paris.....	85.665	128.534.265	713.365.170 75
Départements et Algérie.....	222.902	56.848.980	315.511.839 »
Bureau de Londres.....	350	52.914.600	293.676.030 »
Totaux.....	308.917	238.297.845	1.322.553.039 75

Les souscriptions réalisées, le même jour, sur dépôts de titres, se sont élevées à :

	Nombre de parties.	Rentes souscrites.	1er cinquième représenté par les rentes déposées.
Paris.....	1.283	240.237.870	1.333.320.178 50
Départements et Algérie.....	5.245	50.097.555	278.041.430 25
Totaux.....	6.528	290.335.425	1.611.361.608 75

Le total de la souscription, tant en numéraire que sur titres déposés, a donc été de :

	Nombre de parties.	Rentes souscrites.	Capital représentant le 1er cinquième.
Paris	86.948	368.772.135	2.046.685.349 25
Départements et Algérie	228.147	106.946.535	593.553.269 25
Agence de Londres	350	52.914.600	293 676.030 »
Totaux	315.445	528.633.270	2.933.914.648 50

Si l'on compare les dépôts de titres effectués, avant la souscription, par 6,663 parties, pour une valeur conventionnelle de 1.638.569.420 84

avec les souscriptions réalisées par 6,528 parties, pour une valeur conventionnelle de 1.611.361.608 75

On constate une différence de 135 parties, et en capital de 27.207.812 09

Cette différence représente : 1° la valeur des titres appartenant aux 135 dépôts restés sans suite, soit 2.941.817 90

2° La partie non utilisée du capital des titres déposés, ci 24.265.994 19

Total égal 27.207.812 09

Le nombre des souscripteurs, tan en numéraire que sur dépôts de titres, indiqué ci-dessus, est fort loin de représenter le nombre réel des personnes qui ont pris part à l'emprunt. En effet, parmi les établissements autorisés à recevoir les souscriptions, plusieurs n'ont présenté au Trésor qu'une souscription unique. Il suffira de citer comme exemple la Chambre syndicale des agents de change de Paris, qui a apporté une seule souscription de 111,273,000 francs de rente, comprenant la clientèle des 60 charges d'argents de change de Paris. Cette souscription, et beaucoup d'autres du même genre, figurent ci-dessus pour une unité chacune.

Par un avis inséré au *Journal officiel* du 11 mars, le public avait été prévenu que le Trésor accepterait en payement du cinquième de garantie les bons du Trésor, ayant au plus un an d'échéance, moyennant un escompte de 2 0/0. Conformément à cette décision, il a été présenté à l'escompte des bons du Trésor pour un total de 12.432.177 40

dont à Paris 8.805.181 60

et dans les départements 3.626.995 80

Le premier cinquième de garantie des souscriptions s'élevant à 2.933.914.648 50

il en résulte que le capital total souscrit a été de .. 14.669.573.242 50

L'emprunt a donc été couvert près de 15 fois.

Dès le 19 mars, jour de la liquidation de quinzaine, et en raison des exigences de cette liquidation, des remboursements en numéraire ont

été opérés sur quelques souscriptions, s'élevant chacune à plusieurs millions de rente, par exemple celle de la Chambre syndicale des agents de change de Paris, et tous les souscripteurs de plus de 3,000 fr. de rente, auxquels l'article 10 de l'arrêté ministériel du 7 mars avait promis, pour le 28, au plus tard, un remboursement partiel des sommes versées en trop, ont été prévenus, par un avis inséré au *Journal officiel* du 20 mars, qu'ils pouvaient, dès le 21, recevoir les neuf dixièmes de leurs versements.

Le classement et le dépouillement des souscriptions ont donné les résultats suivants :

Les souscriptions de 15 fr. de rente se sont élevées au nombre de	237.657
dont 64,167 à Paris et 173,490 dans les départements.	
Les souscriptions de multiples de 15 fr. sont donc au nombre de.....	77.788
Total.....	315.445

Ces 315,445 souscriptions portent sur 1,629 quotités de rentes différentes, depuis 15 fr. jusqu'à 111,273,000 fr.

Il me paraît sans intérêt d'en donner le détail complet. Je me bornerai à indiquer les coupures qui ont réuni le plus grand nombre de demandes :

Souscriptions	de 30 fr.....	19.958
—	de 60 fr.....	7.214
—	de 150 fr.....	4.174
—	de 300 fr.....	2.779
—	de 600 fr.....	1.327
—	de 1.200 fr.....	398
—	de 1.500 fr.....	997
—	de 3.000 fr.....	699

Les souscriptions, par listes, avaient été autorisées ; mais, afin d'en prévenir l'abus, il avait été interdit aux comptables de délivrer des récépissés au nom de chacun des individus compris dans les listes ; il devait être délivré à tout souscripteur présentant une liste un récépissé unique portant un seul numéro et comprenant, en un seul chiffre, le montant total de la rente souscrite. Enfin, toutes les souscriptions par listes devaient m'être adressées, pour être soumises à un examen spécial, avant d'être admises, et seules les listes reconnues régulières et valables devaient donner lieu à la délivrance ultérieure de récépissés individuels.

Malgré ces précautions, un certain nombre de souscripteurs, en vue de profiter des chances du traitement de faveur que pourraient recevoir les fractions d'unités, au moment de la répartition, ont tenté de fractionner leurs demandes.

J'ai exercé le droit d'élimination que je m'étais réservé, sur 18 listes de ce genre, renfermant 361,906 noms, dont le but et le caractère fictif étaient manifestes, savoir :

8 listes renfermant 353,569 noms pour Paris, et 10 listes renfermant 8,337 noms pour les départements.

Ces 18 souscriptions ont été toutefois admises en tant que souscriptions uniques ; le nombre des souscriptions de 15 francs, reconnues valables, qui a été de..... 237.657
aurait été, sans cette mesure, de..... 599.563

Il reste à faire connaître les opérations par lesquelles le total des souscriptions a été réparti entre les diverses coupures et ramené à la somme de recettes à inscrire au grand-livre.

Le chiffre à inscrire a, d'abord, été fixé à 36,034,860 fr. représentant, au prix d'émission, un capital de 999,967,365 fr.

La nécessité de diviser en 172 séries égales les rentes amortissables émises ne permettait pas, en effet, d'atteindre exactement le chiffre d'un milliard ; il fallait rester au-dessous ou le dépasser ; j'ai préféré rester au-dessous.

Par un arrêté, en date du 29 mars, usant du droit que je m'étais réservé par l'article 10, § 2 de l'arrêté du 7 mars précédent, j'ai décidé que la réduction proportionnelle devant être appliquée uniformément à toutes les souscriptions sans exception, il serait attribué à chaque souscripteur 15 fr. de rente pour la fraction inférieure à 15 fr. que le calcul de réduction lui ferait échoir, en d'autres termes, que toutes les fractions inférieures à 15 fr. seraient forcées.

Le problème à résoudre était le suivant :

Etant donné que la somme de rente à inscrire, soit 36,034,860 fr., représentait 6.8166084... 0/0 de rentes souscrites, qui s'élevaient à 528,633,270 fr., et que, par suite toutes les souscriptions devaient subir une réduction calculée à ce taux, il y avait lieu de prélever d'abord, sur le chiffre de rentes à inscrire, la somme nécessaire pour attribuer 15 fr. de rente aux souscripteurs d'unités et aux souscripteurs de multiples ramenés, par la réduction, au-dessous de l'unité. Le reste devait être réparti suivant une proportion à chercher, après mise en réserve de la quotité de rentes nécessaires pour forcer toutes les fractions inférieures à 15 fr. Il fallait, de plus, que la somme de rentes attribuées fût égale à la masse à répartir, et comme les rentes à répartir devaient rester exactement un multiple de 15 et de 172 (nombre des séries), le coefficient à déterminer devait être mathématiquement exact.

Aucune formule n'étant applicable à ces données, il était nécessaire de procéder par des évaluations successives.

Le tableau suivant indique la marche qui a été suivie dans cette opération.

		Nombre de parties.	Rentes à inscrire.	Rentes souscrites.
		315.445	36.034.860	528.633.270
1° Nombre des souscriptions de 15 fr. de rente.....	237.657		3.564.855	3.564.855
2° Nombre des souscriptions de 30 à 210 francs de rente inclusivement, ramenées *a priori*, par la réduction proportionnelle, à moins de 15 fr. de rente.....	52.490		787.350	3.666.525
Total du prélèvement à opérer.....	290.147	290.147	4.352.205	7.231.380
Reste.....		25.298	31.682.655	521.401.890
Proportion 0/0.....				6.8166084...

représentant les souscriptions dépassant 15 fr. de rente, après réduction proportionnelle et ayant toutes droit à une fraction, par suite de l'application du taux..... 6.8166084...

Si ces 25,298 souscriptions avaient présenté autant de fractions inférieures que de fractions supérieures à 7 fr. 50, il aurait suffi, pour les forcer toutes, de mettre en réserve autant de fois 7 fr. 50 de rente qu'il y avait de souscriptions, soit 12,649 unités de 15 francs.

Mais les 1,615 coupures qui restaient à servir présentaient des souscriptions trop inégales en nombre, pour que cette formule générale fût applicable ; ce n'est donc qu'après avoir classé au moyen d'évaluations successives, d'une part, les souscriptions donnant droit à une fraction supérieure à 7 fr. 50; d'autre part, les souscriptions donnant droit à une fraction inférieure, et les avoir comparées les unes aux autres, qu'on a été amené à affecter au forcement des fractions 90 séries de 15 fr. de rente, soit 15,480 unités (172 × 90 = 15,480), nombre qui, multiplié par 15, a donné 232,200 fr. de rente, mise en réserve pour forcer toutes les fractions, ci..... 232.200 »

La somme de rente à répartir restait donc à..... 31.450.455 521.401.890

faisant ressortir avec les souscriptions une proportion définitive de..... 6.0319027612...

Par l'effet de cette nouvelle proportion, les souscriptions de 210 à 240 francs de rente inclusivement, ont été réduites à moins de 15 fr. Il leur a été attribué 15 fr., comme aux autres souscriptions inférieures.

L'application des rentes émises d'après ces bases a absorbé une somme

de rentes de.....	36.033.045
qui, comparée à la somme à inscrire, soit.....	36.034.860
fait ressortir un solde de.....	1.815

de rentes non réparties, inférieur au nombre d'unités de 15 francs, nécessaire pour servir toutes les séries (15 fr. × 172 = 2,580); il était impossible d'arriver exactement à un degré d'approximation plus grand.

Le *Journal officiel* a publié, le 30 mars, l'arrêté ministériel déterminant le taux de répartition et le lendemain, 31 mars, l'avis au public qui a fait courir le délai de cinq jours, dans lequel les souscripteurs sur dépôts de titres devaient effectuer le versement en numéraire du premier cinquième de garantie et retirer les titres par eux déposés, à peine d'intérêts de retard à 5 0/0, à compter du 17 mars (art. 11 de l'arrêté du 7 mars). Cette opération s'est effectuée sans difficulté. A la date du 22 avril au soir, les intérêts de retard perçus pour défaut de versement dans les délais ne s'élevaient qu'à la somme insignifiante de 1,497 fr. 67, et les versements étaient à très peu de chose près terminés.

Dès le 11 avril, les certificats provisoires d'emprunt ont été mis, à Paris, à la disposition des souscripteurs, en échange de leur récépissé de souscription. Les envois de certificats destinés aux départements avaient commencé le 8, et chaque trésorier général avait été chargé d'aviser le public du jour où il serait en mesure de faire procéder à l'échange dans son département. Les titres destinés aux souscripteurs anglais avaient été portés à Londres le 9 avril.

Les certificats provisoires, munis de coupons pour le versement de chaque terme, sous déduction des intérêts courus, ont été émis en cinq coupures différentes, savoir :

15 fr. au nombre de.....	420.024
30 fr. au nombre de.....	55.000
60 fr. au nombre de.....	70.000
150 fr. au nombre de.....	75.000
1.500 fr. au nombre de.....	8.423
Total.....	628.447

Il me reste à constater, en terminant, la ponctualité avec laquelle vient de s'effectuer le versement du deuxième terme de l'emprunt, échu le 16 avril dernier.

Sur une somme de.....	199.993.500
montant de ce terme, il a été recouvré au 19 mai.....	194.960.500
Le reste à recouvrer n'est donc que de.....	5.033.000

Tels sont, Monsieur le Président, les résultats, à ce jour, de cette grande opération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre des finances, MAGNIN.

HISTORIQUE DU SYSTÈME MONÉTAIRE FRANÇAIS [1] ET DE LA VARIATION DU RAPPORT LEGAL EN ANGLETERRE, EN HOLLANDE, AUX ÉTATS-UNIS.

I

Pour donner une idée claire des causes de différentes sortes susceptibles d'agir sur un système monétaire, nous allons faire à larges traits l'historique du nôtre, et indiquer les circonstances diverses qu'il a traversées depuis le commencement du siècle. Cet exemple vaudra mieux que toutes les expositions théoriques dans lesquelles autrement nous serions obligé d'entrer. En pénétrant dans le jeu même de notre système, en assistant aux actions et aux réactions qu'il a subies ou produites, et qui forment comme la vie propre de ces organismes qu'on nomme des institutions, le public aura une vue générale plus nette, il saura apprécier avec plus de sûreté la portée des solutions proposées.

Notre système monétaire, tel qu'il existe encore, puisque le monnayage de l'argent n'est que suspendu et pas supprimé, date de la Révolution : d'un décret de 1795 et d'une loi du 28 mars 1803.

Parmi les vœux que la première Assemblée constituante trouvait dans ses cahiers, figurait en première ligne la création d'un système uniforme de poids et de mesures, applicable à toute la France. On sait qu'alors chaque province avait son système à elle ; il n'était pas rare que ce système eût encore plusieurs variantes dans certaines localités de la circonscription. Il s'ensuivait des embarras sans nombre pour le commerce, les travaux de statistique et la bonne administration.

En même temps qu'elle nommait une commission pour rechercher le moyen de donner satisfaction sur ce point, l'Assemblée constituante dut reconnaître qu'une réforme était également nécessaire dans le système monétaire existant. La série de nos monnaies reposait, en effet, sur le principe duodécimal, et il venait d'être décidé que le système décimal serait appliqué partout. L'unité était la *livre* ; il y avait des *écus* de *trois* et de *six* livres ; chaque livre se divisait en vingt *sous*, chaque sou en *quatre liards* et chaque liard en *trois deniers ;* indépendamment de la *livre* et des *écus* de *trois* et de *six* livres, qui étaient en argent, il existait deux monnaies d'or, les *louis*, l'un de *vingt-quatre* livres, l'autre de

---

[1] Extrait de *la Conférence monétaire*, par M. Pauliat, in-8; étude parue d'abord dans la *Nouvelle Revue*.

quarante-huit. On devine les difficultés et les longueurs que présentaient les comptes, lorsqu'il y avait des livres, des sous, des liards et des deniers, à convertir en livres et *vice versa.* C'étaient des calculs sans fin, des additions, des multiplications des divisions. Tout se trouvait avantageusement simplifié avec l'adoption du système décimal pour les monnaies les unes par rapport aux autres, qu'elles fussent supérieures à la livre ou formassent une de ses fractions.

A partir de 1791, le *Bulletin des lois* renferme une suite de mesures partielles destinées à mettre le système monétaire en harmonie avec le système décimal.

La livre fut d'abord divisée en cent parties, *centimes.* On abolit les deniers, les liards et les sous, pour les remplacer par des pièces de 1, de 2, de 5 et de 10 centimes. On décida ensuite que les monnaies d'or et d'argent seraient au titre de *neuf* parties de métal pur et d'*une* partie d'alliage; on renonçait ainsi à l'alliage duodécimal en usage : *onze* parties de métal pur et *une* d'alliage. Enfin, on reconnut qu'il fallait rattacher le système monétaire à tout le système métrique en donnant à son unité un poids décimal; alors fut rendu le décret du 6 vendémiaire an II (7 octobre 1793).

D'après ce décret, le poids de l'unité principale, « tant des monnaies d'or que des monnaies d'argent », devait être la centième partie du *grave* (*grave* est le nom donné alors au poids qu'on appelle aujourd'hui le kilogramme); on établissait deux unités monétaires distinctes, l'une d'or, l'autre d'argent; l'unité des monnaies d'argent devait peser *dix* grammes, poids de notre pièce actuelle de 2 francs, et porter le nom de *républicaine;* l'unité des monnaies d'or, également de *dix* grammes, ce qui lui donnerait de nos jours une valeur de 31 francs environ, recevait le nom de *franc d'or.*

Le système monétaire de 1793 est resté à peu près inconnu de tous ceux qui se sont occupés de la question des monnaies. Mais ses dispositions générales permettent de constater jusqu'à quel point il possédait le caractère de haute science et d'absolu qui distingue toutes les conceptions de l'époque.

Ce système n'exista guère que sur le papier. Nous n'avons pas de preuves qu'on ait frappé des *républicaines* ou des *francs d'or.* La guerre intérieure et extérieure, l'émission débordante des assignats, la réglementation du prix des denrées, tout cela faisait cacher les anciennes monnaies, et contribuait peu à décider les particuliers à faire monnayer les métaux précieux qu'ils pouvaient posséder.

Deux ans à peine écoulés, deux décrets de 1795 modifient du tout au tout les dispositions de celui de 1795. Le premier, relatif aux monnaies d'or, conservait la frappe de l'or en pièces de 10 grammes, à neuf dixièmes de fin ; mais ces pièces ne devaient pas avoir de nom particu-

lier, ni spécifier une valeur; elles mentionnaient simplement leur poids. En réalité elles n'étaient que des lingots d'or d'un poids et d'un degré de pureté certifiés par l'État; on avait toute liberté de les accepter ou non en payement; le caractère véritable de monnaie, c'est-à-dire la faculté libératoire, leur était donc refusé. L'autre décret supprimait les *républicaines;* l'unité des monnaies d'argent recevait le nom de *franc*, son poids devait être de *cinq* grammes; quant aux multiples et aux sous-multiples du *franc*, ils étaient régis par le système décimal, cela signifiait que les multiples seraient l'unité multipliée par 2 ou par 5, d'où les pièces de 2 francs et de 5 francs; tandis que les sous-multiples devaient être les fractions de l'unité divisée par 2 et par 5 : de là les pièces de 50 centimes et de 20 centimes. La monnaie de billon restait ce qu'elle avait été pour la livre, dont la valeur, au surplus, ne différait de celle du franc que de quelques centimes.

Nos monnaies d'argent nous viennent de 1795, celles de billon de 1792.

Si l'on compare le système monétaire de 1793 avec celui de 1795, on voit que le premier était à *double étalon*, puisqu'il comprenait deux unités distinctes, l'une d'or, l'autre d'argent; il était en outre bimétalliste, puisque, dans la circulation, il admettait sur le même pied l'or et l'argent, les deux métaux auxquels tous les peuples accordent la capacité de former la monnaie.

Dans le système monétaire de 1795, au contraire, il n'y avait qu'une seule unité d'argent; il jouissait donc de l'étalon unique; il était en outre monométalliste, puisqu'il n'accordait la faculté libératoire qu'à la monnaie d'argent, et que, par un décret qui ne tarda pas à suivre, les estimations de quoi que ce fût, en monnaie, devaient se faire, sous peine d'amende, en argent, autrement dit, en francs.

Quant à l'or, aux yeux du législateur de 1795, il avait beau avoir passé par l'Hôtel des Monnaies, il n'était que du métal, qu'une marchandise, et c'est aux particuliers intéressés qu'il appartenait de déterminer sa valeur en argent. Eût-on possédé 1,000 pièces d'or de 10 grammes, soit un kilogramme d'or, si l'on avait eu à payer 100 francs d'argent, soit un demi-kilogramme d'argent, on ne pouvait pas plus s'acquitter directement avec son or, si le créancier ne consentait point à l'accepter, qu'on ne le pourrait de nos jours avec du blé, par exemple; on était forcé de changer de l'or contre 100 francs d'argent; on ne pouvait payer qu'avec de l'argent.

L'état de choses introduit par les décrets de 1795 dura sans modifications jusqu'en 1803.

A cette époque, les contributions de guerre avaient fait rentrer beaucoup d'or dans les caisses du gouvernement; il n'y avait plus d'assignats; les finances étaient rétablies et la confiance revenue; on avait déterré les

anciens louis, et ils recommençaient à circuler. Les transports de numéraire d'un bout du pays à l'autre, voire même en pays étranger, quand on y faisait la guerre, étaient difficiles et coûteux; mais il tombait sous le sens qu'ils auraient été considérablement moins coûteux et difficiles si, pour la même somme, au lieu d'argent, on avait eu des monnaies d'or à transporter. On s'accorda dès lors à reconnaître l'utilité qu'il y aurait à fabriquer des pièces d'or, qui, au lieu d'une valeur commerciale et d'un usage facultatif, auraient, comme les pièces d'argent, valeur et rôle de monnaie. Pareille mesure ne pouvait rencontrer que l'approbation. Indépendamment de ce qu'elle répondait à des besoins indiscutables, elle faisait disparaître ce que le système monétaire de 1795 renfermait d'autoritaire et d'antiéconomique. Du moment où deux métaux étaient admis dans la circulation monétaire de tous les pays, les principes de la science ne permettaient pas d'évincer l'un au bénéfice de l'autre ; tous les deux devaient avoir place au même titre dans un système monétaire. Seuls les citoyens pouvaient avoir le droit de marquer une préférence à leur sujet, en se servant de l'un plutôt que de l'autre. Ce droit, l'Etat ne pouvait se l'arroger. En monnayant l'or, on substituait donc le régime de la liberté à celui de l'arbitraire économique.

Cependant, pour remanier le système monétaire de 1795, de manière à y faire entrer le monnayage de l'or, il n'y avait que deux façons de procéder : ou s'inspirer du système de 1793, ou revenir à ce qui se pratiquait avant la Révolution.

Le système de 1793, on l'a vu, comprenait deux unités, l'une d'or, l'autre d'argent, qui existaient parallèlement l'une à l'autre, sans se confondre. Adopter pour les monnaies d'or une unité d'or, comme en 1793, c'était courir le risque de troubler les habitudes des populations ; chacun en effet aurait dû fixer soi-même la valeur de l'or relativement à l'argent, toutes les fois qu'il se serait agi de changer des monnaies d'or en monnaie d'argent, et *vice versa*. Or, si l'on tient compte de l'état de défiance et d'ignorance à peu près général, il n'est pas difficile de prévoir ce qui se serait produit : personne n'aurait voulu accepter les nouvelles pièces de monnaie, sur lesquelles l'agiotage se serait donné carrière, et qui tel jour auraient valu plus, tel autre jour moins. L'amélioration que l'on se proposait d'inaugurer avec la création de monnaies d'or, au lieu de favoriser les relations commerciales, n'aurait certainement apporté qu'un nouvel embarras. On pouvait éviter cet inconvénient en autorisant le gouvernement à fixer, entre les monnaies d'or et d'argent, une valeur relative, qu'il aurait modifiée, suivant les fluctuations du prix des deux métaux, et dont la connaissance aurait été répandue dans tout le pays par les fonctionnaires de l'Etat. Les particuliers en auraient-ils été plus tranquilles ? Nous ne le croyons pas. Les mesures antiéconomiques qu'on avait dû prendre pendant la période aiguë de la

Révolution, afin de faire face à des circonstances exceptionnelles, avaient laissé dans l'opinion de telles traces, que les variations, annoncées par le gouvernement, de la valeur relative des monnaies d'or et d'argent, auraient été très mal reçues. On aurait accusé l'Etat de faire de l'agio et de continuer les anciennes pratiques du *maximum*.

II

Ces considérations firent abandonner les traditions du système monétaire de 1793 ; on préféra recourir à l'ancien régime, et imiter ce qui se passait, du reste, dans tous les autres pays.

Avant la Révolution, nos monnaies d'or, les louis, n'avaient pas une valeur propre ; elles étaient estimées en argent, ou, si l'on aime mieux, en livres. Le législateur de 1803 résolut de faire de même; il vota qu'on fabriquerait deux sortes de monnaies d'or, l'une à raison de 155 pièces par kilogramme et qui aurait la valeur de 20 *francs*, soit vingt fois 5 grammes d'argent ; l'autre, à raison de 77 1/2 par kilogramme également, et qui vaudrait 40 *francs*, soit quarante fois 5 grammes d'argent.

Ainsi, par la loi du 28 mars 1803, l'or monnayé était évalué en argent; on déclarait que 5 grammes d'or valaient quinze fois et demie 5 grammes d'argent, c'est-à-dire que le rapport monétaire de l'or à l'argent était de 15,50. Les monnaies d'or n'avaient donc pas de valeur propre; elles n'avaient qu'une valeur en argent. Au fond, de par l'établissement d'un rapport monétaire entre l'or et l'argent et l'estimation que l'on faisait des monnaies d'or en francs, l'or monnayé n'était plus qu'une sorte d'argent quinze fois et demie plus précieux que l'argent de la monnaie d'argent.

Une pareille décision était grosse de périls; on sacrifiait par trop au désir de faire de notre système monétaire une perfection au point de vue de la commodité. Mais, avant d'insister à cet égard, remarquons d'abord que, grâce à cette loi de 1803, le système monétaire de 1795, de monométalliste qu'il était, devenait bimétalliste, et qu'il se conformait, en outre, aux véritables principes de la science. Cependant, comme, à côté de l'unité d'argent existante, on n'instituait pas une unité d'or pour les monnaies d'or, l'unité d'étalon de 1795 était conservée. Cette unité d'étalon présentait ce précieux avantage que les monnaies d'or et d'argent du système ne formaient, en réalité, qu'une seule monnaie. On n'avait pas à se préoccuper de savoir si la monnaie que l'on avait en poche était en hausse ou en baisse relativement à l'autre, ce qui serait arrivé avec le double étalon. Cet avantage dans la pratique donnait à notre système monétaire une fixité complète, absolue ; aussi ne doit-on pas s'étonner si la monnaie d'or, quoique nouvelle, entra de suite dans l'usage de la population.

Mais, en échange de cet avantage et de ces commodités, le système monétaire de 1795, complété par la loi de 1803, prêtait le flanc à des reproches sérieux ; il ouvrait la porte à de graves abus qui se sont produits par la suite et qui sont cause que, depuis plus de soixante années, soit dans un sens, soit dans un autre, il y a toujours eu chez nous une question monétaire à l'ordre du jour.

Le mal ne se trouvait pas dans l'établissement par la loi d'une valeur relative de l'or et de l'argent; il venait de ce qu'ayant établi cette valeur relative, on n'avait rien fait pour lui conserver sa fixité, et la défendre contre les perturbations qui pourraient venir du dehors.

Les recherches les plus certaines ont démontré qu'en évaluant à 15 1/2 la valeur relative de l'or et de l'argent, le législateur de 1803 n'avait pas fait une estimation erronée ; son appréciation découlait de l'état le plus ordinaire du marché de ces deux métaux.

Mais avait-on la certitude que cette valeur relative aurait une durée éternelle? L'état du marché resterait-il toujours ce qu'il était en 1803? Ne se produirait-il pas des circonstances, des événements, qui feraient que l'or, au lieu de valoir exactement quinze fois et demie plus que l'argent, vaudrait ou davantage ou moins ?

III

Il n'est pas besoin de beaucoup réfléchir pour saisir l'importance de ces questions. Si, pour une raison ou pour une autre, en effet, la proportion de 15,50 venait à changer, toute l'économie de notre système monétaire était renversée. La valeur de nos pièces d'or ne s'accordait plus avec la valeur de nos pièces d'argent ; leur valeur intrinsèque pouvait s'élever au-dessus ou tomber au-dessous de leur valeur nominale. Le plus grand défaut qu'on pût reprocher à notre système, c'est que ses monnaies, au lieu d'une valeur, pouvaient en avoir simultanément deux : l'une nominale, de par la loi ; l'autre intrinsèque, de par le prix commercial de la quantité de métal dont elles étaient faites.

Nous savons bien qu'en 1803 on s'était posé ces questions ; mais comme on se préoccupait, avant tout, des besoins immédiats, on avait passé outre, sans s'y arrêter. Elles auraient cependant mérité grande attention, attendu que des causes de l'ordre le plus contingent pouvaient, d'un moment à l'autre, transformer artificiellement la valeur relative de l'or et de l'argent, sans que, pour cela, la valeur réellement intrinsèque de ces deux métaux fût le moins du monde modifiée.

Qu'à partir de 1803, il plût, par exemple, à un gouvernement d'opérer un changement dans son système monétaire, d'adopter le monométallisme à la place du bimétallisme qu'il avait eu jusque-là, ou de toucher à la valeur relative que son système monétaire avait toujours attribuée à la monnaie d'or et à la monnaie d'argent, il n'en fallait pas

davantage; l'état du marché, qui avait servi à déterminer le rapport 15,50, éprouvait de suite un déplacement. Certes, ce déplacement, on le voit, ne reposait nullement sur une variation réelle de la valeur relative de l'or et de l'argent ; mais il n'en avait pas moins pour conséquence de faire que 5 grammes d'or cessaient de valoir quinze fois et demie 5 grammes d'argent, ainsi que le voulait la loi, et qu'ils valaient ou plus ou moins que la proportion fixée.

Il n'est pas nécessaire de dire ce qui advenait forcément de nos monnaies en une circonstance semblable : elles devenaient une matière à spéculation et à agio. D'après les conditions nouvelles du marché, 5 grammes d'or valaient-ils plus que quinze fois et demie 5 grammes d'argent, ou 15 fr. 50 c.? L'intérêt excitait les spéculateurs ; ils recueillaient notre monnaie d'or pour la transporter dans les contrées où elle faisait prime, et rapportaient, en échange, des lingots d'argent qu'ils faisaient monnayer. Etaient-ce, au contraire, 5 grammes d'or qui valaient moins que 15 fr. 50 c.? La monnaie d'argent faisant prime, le jeu était alors inverse, c'est l'argent qu'on exportait et c'est l'or qu'on faisait entrer.

Ainsi, non seulement le rapport légal pouvait nous donner des monnaies défectueuses, non seulement il pouvait faire de notre circulation métallique un champ de profits pour les spéculateurs, mais la monnaie qui avait une plus-value nous étant constamment enlevée, nous nous trouvions n'avoir en fait, dans notre circulation, que les monnaies d'un seul métal, comme si notre système monétaire, au lieu de bimétalliste, eût été monométalliste.

Sans doute on pouvait parer aux conséquences d'un changement dans le rapport monétaire par une refonte qui aurait rétabli l'équilibre en donnant à nos monnaies une nouvelle valeur relative ; mais la chose était peu praticable. Refondre une masse de monnaies qui pouvait s'élever à plusieurs milliards de francs est une très grosse affaire ; qu'on juge, s'il avait fallu la répéter à chaque variation de la valeur relative! Puis, lorsqu'il aurait fallu augmenter le poids d'une des monnaies afin de la mettre en rapport avec l'autre, la dépense aurait été considérable pour le Trésor.

On voit que, si l'établissement d'un rapport fixe entre la valeur de l'or et celle de l'argent rendait l'usage de nos monnaies on ne peut plus commode, cet avantage était largement compensé par les inconvénients. Ou bien, à chaque variation dans le rapport fixe, il fallait établir un nouveau rapport, d'après lequel toutes les anciennes monnaies d'un métal devaient être monnayées à nouveau, et alors quels frais et quelles dépenses ! Ou bien, on gardait le rapport fixé en 1803, sans prendre souci des variations, et alors on avait des monnaies dont la valeur intrinsèque ne s'accordait pas avec la valeur nominale ; toutes les mon-

naies frappées dans le métal qui faisait prime nous étaient enlevées; il ne restait par le fait, dans la circulation, que le métal sur lequel la spéculation ne pouvait rien gagner.

IV

Les détails historiques dans lesquels nous sommes entré plus haut, au sujet de notre système monétaire, n'ont pu qu'être utiles. Grâce à eux on sait maintenant ce qu'il faut entendre par étalon unique et double étalon, ce qu'on appelle un système monétaire bimétalliste ou monométalliste, ce qu'est un rapport légal pour la valeur relative de l'or et de l'argent. D'autre part, en ayant sous les yeux un système monétaire complet, avec tous ses rouages et leur engrenage, nos lecteurs pourront se rendre plus facilement compte de ce qu'est le fonctionnement d'une institution semblable; il leur devient plus aisé de comprendre tout le jeu de la monnaie et son action internationale.

Voyons à présent notre système monétaire à l'œuvre; recherchons si les inconvénients qui pouvaient découler, en théorie, de l'établissement d'un rapport légal fixe entre la valeur relative de l'or et de l'argent se sont produits, depuis 1803 jusqu'à nos jours. Mais tâchons surtout de bien nous définir les causes, directes ou indirectes, qui ont pu affecter cette valeur relative.

De 1803 à 1849, la production de l'or et de l'argent reste sensiblement la même qu'auparavant. L'or, en raison de sa plus grande rareté, continue à ne composer qu'une partie minime de la circulation métallique de la plupart des pays; le commerce international étant peu développé, il n'y avait lieu qu'à des transports peu importants de numéraire au dehors. En somme, pendant cette période de quarante-six ans, rien de normal ne montre qu'il aurait dû se produire une variation quelconque dans la valeur relative de l'or et de l'argent, établie en 1803.

De 1803 à 1849, cependant, trois changements importants s'opèrent dans l'état du marché de l'or et de l'argent, c'est-à-dire dans l'ensemble des systèmes monétaires, où ces deux métaux ont, pour ainsi parler, leur unique débouché. Ces changements proviennent tous de la convenance de trois gouvernements, et comme ils ont eu pour résultat de modifier la valeur relative de 1803, on doit reconnaître que, si en 1803 une entente internationale avait été possible, cette valeur n'aurait pas éprouvé la moindre oscillation.

En 1816, l'Angleterre décide d'adopter le monométallisme avec l'étalon unique d'or. Alors, l'Angleterre était réduite au régime papier-monnaie, sa circulation métallique était nulle; il est évident qu'en accordant à l'or le monopole d'entrer dans sa monnaie, elle en augmentait la demande; elle créait par cela même une sorte de prime en sa faveur; elle diminuait par contre les débouchés de l'argent; quand

un pays bimétalliste avait des payements à effectuer dans le Royaume-Uni, c'était sa monnaie d'or qu'il devait retirer de la circulation pour s'acquitter; sa monnaie d'argent n'aurait pu lui servir.

Dans la même année, la Hollande porta la valeur relative de l'or et de l'argent à 15,873, c'est-à-dire que chez elle les 5 grammes d'or, au lieu de valoir 15 fr. 50 c. comme chez nous, y valaient 15 fr. 87 c., soit une prime de 2 fr. 42 c. p. 100 en faveur de l'or. L'or de notre système monétaire offrait donc un avantage aux spéculateurs qui auraient voulu le retirer de la circulation pour l'aller vendre en Hollande. D'autre part, un banquier détenteur de lingots d'or réalisait un bénéfice de 2 fr. 42 c. p. 100 à le faire monnayer en Hollande, au lieu de le porter à l'Hôtel des Monnaies de Paris.

Le troisième changement arriva en 1834, du fait des Etats-Unis. De 1792 à 1834, le rapport monétaire de l'or et de l'argent dans la République américaine avait été de 15 francs, c'est-à-dire que 5 grammes d'or de l'autre côté de l'Océan valaient quinze fois 5 grammes d'argent ou 15 fr., tandis que chez nous ils valaient 15 fr. 50 c. et en Hollande 15 fr. 87 c. La prime était donc en France de 3 fr. 25 c. p. 100 pour l'or américain, et de 5 fr. 67 p. 100 en Hollande. Aussi la spéculation drainait-elle toute la monnaie d'or des Etats-Unis, pour la transporter en Europe. Mais à partir de 1834, le courant qui nous apportait l'or d'Amérique est interverti par une mesure du Congrès.

Ce dernier, ayant reconnu que l'exportation des monnaies d'or américaines provenait de la faiblesse du rapport monétaire, l'éleva d'un seul coup de 15 à 16; 5 grammes d'or ne valaient plus dès lors quinze fois, mais seize fois 5 grammes d'argent, soit 2 grammes 1/2 d'argent de plus que chez nous. Aussi, tout change : ce n'est plus l'or, c'est l'argent qui nous vient de là-bas, puisqu'il était assuré de trouver relativement à l'or un bénéfice de 4 p. 100 en France et de 2 fr. 42 c. p. 100 à Amsterdam.

L'or de France et celui de Hollande, par contre, donnent une prime, le premier de 3 p. 100 et le second de 2 fr. 42 c., à tous les spéculateurs qui les transportent aux Etats-Unis.

Supposons, par exemple, un spéculateur qui recueille en France un million de notre monnaie d'or; il est assuré d'en retirer en Amérique une prime de 20 à 30 mille francs, et si, avec le même million, il rapporte de l'argent américain en France, cet argent, faisant également chez nous une prime de 3 p. 100, le bénéfice est encore de 20 à 30 mille francs. C'était donc, pour l'opération totale et en tenant compte des frais, un profit de 40,000 francs environ.

Ces changements, on en conviendra, avaient pour unique cause le *sic volo, sic jubeo* de trois gouvernements....

L. Pauliat.

L'ORIGINE DE L'ÉTALON D'OR EN ANGLETERRE. — LETTRE DE M. MACLEOD.

En raison de la grande notoriété de M. Macleod, nous reproduisons, après l'avoir traduite, la lettre qu'il vient d'adresser au *Times* :

« Quelques écrivains semblent croire que l'on a adopté l'unique étalon monétaire légal sous le règne de Georges Ier. C'est cependant une erreur.

« Voici la vérité : l'or et l'argent avaient l'un et l'autre valeur illimitée d'étalon monétaire légal au commencement du siècle dernier.

« Le cours de la guinée était de 21 shillings 6 deniers; mais le titre de la monnaie anglaise étant différent de celui de la monnaie des principaux pays étrangers, il en résultait de graves inconvénients.

« La question ayant été soumise à Isaac Newton, il démontra que la véritable valeur de la guinée était de 20 shillings 8 deniers; mais, en décembre 1717, la guinée fut fixée à 21 shillings; dans le langage de l'Hôtel des Monnaies, le prix de l'or était alors fixé à 3 livres 17 shillings 10 deniers 1/2 par once.

« L'or et l'argent continuèrent également à être étalon légal limité; mais l'or étant ainsi surévalué de 4 deniers par guinée, fut peu à peu adopté pendant le cours du dernier siècle par l'usage commercial (non par la loi) comme l'intermédiaire convenu des payements. L'argent étant, au contraire, déprécié par la loi, tout le bon argent fut exporté conformément à ce qu'on appelle aujourd'hui la loi de Gresham, et il ne demeura dans la circulation que le numéraire argent usé, rogné et dégradé; la situation devint si intolérable qu'en 1774 une loi fut votée limitant à 25 livres la valeur libératoire légale de l'argent, et les choses demeurèrent ainsi jusqu'à la grande refonte monétaire de 1816. A cette époque, la valeur libératoire de l'argent fut réduite à 40 shillings. »

M. Macleod termine sa lettre en faisant remarquer que les frais de production n'ont pas une influence décisive sur la valeur de la monnaie, que cette valeur dépend de l'offre et de la demande. Il ajoute avec plus de raison que la valeur du papier-monnaie, pour lequel il n'y a pas de frais de production, peut-être maintenue quand la quantité de papier-monnaie est strictement réglée. (*Revue de la Finance*, 4 juin 1881).

ANNONCE DES CONCOURS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1881, 1882 ET 1883[1].

Section de Philosophie.

L'Académie propose, pour l'année 1882, le sujet suivant : « La perception extérieure ».

---

[1] Séance publique annuelle du 14 mai 1881, pour l'année 1880, sous la présidence de M. Levasseur.

« Exposer les principales théories de la perception extérieure. Faire connaître et discuter les travaux les plus récents sur les rapports des phénomènes psychologiques et des phénomènes physiologiques dans le fait de la perception. Rechercher ce que les observations des physiologistes contemporains ont pu apprendre de nouveau relativement à cette question. »

Ce prix est de la valeur de quinze cents francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1881.

Section d'Histoire générale et philosophique.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1882, le sujet suivant : « De l'origine de la pairie en France, de ses développements, de ses transformations et de ses attributions successives, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789 ».

Programme. — Les concurrents devront rechercher quelle peut être la valeur historique des traditions répandues dans les vieux romans de chevalerie touchant les pairs de Charlemagne.

Quel lien on peut reconnaître entre l'ancienne pairie française et les *pares* des capitulaires, et les *pares* dont il est question dans les *Libri feudorum* ou Coutumes lombardes.

Les concurrents pourront aussi indiquer les institutions analogues que fournissent les coutumes d'outre-Rhin au moyen âge, jeter un coup d'œil sur la pairie britannique, déduire ses traits originaires de ressemblance avec la pairie française et montrer comment l'une et l'autre cependant ont eu des destinées si diverses.

Les concurrents rechercheront quels ont été les grands fiefs de France au sein desquels on trouve la pairie. Ils examineront si les pairs du vieux duché de France ont été transformés en pairs du royaume après l'élévation de leur suzerain Hugues Capet ou s'ils ont cédé la place à une pairie nouvelle relevant du roi féodal et composée des grands vassaux de la couronne.

Comment s'explique la pairie ecclésiastique en face de la pairie laïque?

Comment le nombre primitif de douze a-t-il été successivement étendu ?

Les concurrents devront surtout s'appliquer à faire connaître comment l'ancienne pairie de Philippe-Auguste et de saint Louis s'est unie d'abord, puis confondue avec le Parlement devenu sédentaire, et quelles ont été les attributions de la pairie unie au Parlement.

Les règles constitutives de la pairie proprement dite, depuis le XVIe siècle jusqu'en 1789, devront aussi fixer l'attention des concurrents. Ils examineront quel rôle politique lui a été réservé, les honneurs et privilèges dont elle a été l'objet, la condition des terres auxquelles la pairie était attachée.

Ils suivront enfin les vicissitudes de la pairie dans les derniers siècles, sous l'aspect de sa composition, de sa compétence et de sa transmission.

Le prix est de la valeur de deux mille cinq cents francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1881.

Section de Morale.

L'Académie propose, pour le concours de l'année 1882, le sujet suivant : « Exposer et discuter, dans ses principes et dans ses applications pratiques, la théorie des cas de conscience d'après l'Ecole stoïcienne ».

Ce prix est de la valeur de quinze cents francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juillet 1882.

Section de Morale.

L'Académie avait prorogé à l'année 1881 le sujet suivant : « Examen des systèmes sur la part et le rôle de l'élement moral dans l'histoire ».

En la modifiant ainsi qu'il suit : « Examiner et discuter les systèmes qui depuis le XVIIIe siècle jusqu'à nos jours nient ou limitent à l'excès le rôle de la liberté humaine et de l'individu dans l'histoire. »

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la retire du concours en la remplaçant par la question suivante :

« Examen critique des principes et des fondements sur lesquels reposent les théories désignées de nos jours sous le nom de Sociologie ».

Y a-t-il dans ces théories quelque chose de nouveau qui les distingue soit de la Morale sociale, soit de l'Economie politique ? etc.

Contiennent-elles des éléments qui puissent être considérés comme acquis et incorporés à la science philosophique ?

Ce prix est de la valeur de deux mille cinq cents francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1882.

Section d'Economie politique et Finances, Statistique.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1880, le sujet suivant : « Les Grandes Compagnies de commerce ».

Programme. — Indiquer brièvement les origines des compagnies de commerce et des corporations commerciales avant le XVIe siècle ; exposer l'organisation et l'histoire des compagnies privilégiées fondées depuis le XVIe siècle en vue du commerce extérieur dans les principaux Etats de l'Europe, et notamment en Hollande, en Angleterre et en France, discuter les principes économiques sur lesquels elles étaient fondées ; rechercher les résultats qu'elles ont obtenus pour elles-mêmes, et l'influence, utile ou nuisible, qu'elles ont pu exercer sur le commerce de leur propre nation et sur le développement général de l'industrie et du commerce dans le monde.

Un seul mémoire, étendu mais insuffisant, ayant été adressé sur cette question, l'Académie remet le sujet au concours pour l'année 1884.

Le prix est de la valeur de deux mille cinq cents francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

Section de Législation, Droit public et Jurisprudence.

L'Académie propose, pour l'année 1883, le sujet suivant : « Histoire de l'enseignement du Droit avant 1789 ».

Ce prix est de la valeur de quinze cents francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1882.

Section d'Economie politique et Finances, Stastistique.

L'Académie avait proposé, pour le 30 novembre 1880, le sujet suivant : « La main d'œuvre et son prix ».

« Rechercher et constater : 1° de quelles circonstances économiques dépend le prix de la main-d'œuvre ; 2° quelle influence ont exercée et exercent sur ce prix les progrès successifs du travail et de la richesse ; 3° quels effets a sur ce prix l'état des esprits et des mœurs chez ceux dont il rétribue les services ».

Un seul mémoire, insuffisant quoique étendu, ayant été déposé sur cette question, l'Académie la remet au concours pour l'année 1883.

Ce prix est de la valeur de quinze cents francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1882.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1882, le sujet suivant : « Histoire des céréales en France ».

Programme. — « Les concurrents auront à étudier la production et le commerce des céréales dans les diverses régions de la France, avant et depuis 1789, ainsi que les usages commerciaux, les règlements relatifs au transport à l'intérieur, la législation des marchés et celle de l'importation et de l'exportation.

« Ils rechercheront l'influence économique que ces causes diverses ont pu exercer sur la production, sur le prix et sur la consommation des céréales ».

Ce prix est de la valeur de quinze cents francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 mai 1882, au plus tard.

Section d'Histoire générale et philosophique.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1879, le sujet suivant : « Rechercher les origines et les caractères de la chevalerie, ainsi que les origines et les caractères de la littérature chevaleresque ».

« Déterminer, dans la chevalerie et dans la littérature qui en est l'expression, quelle part peuvent avoir eue : 1° l'élément celtique (gallois, breton et gaélique ; 2° l'élément germanique et scandinave ; 3° le christianisme et l'esprit religieux.

« Examiner si une part d'influence doit être aussi attribuée à la civi-

lisation arabe et moresque, au moins sur la branche méridionale de la littérature chevaleresque.

« Etudier l'influence qu'ont exercée la chevalerie et la littérature chevaleresque sur les mœurs et les idées de la France et de l'Europe depuis le XIe siècle jusqu'à la dernière période de la chevalerie caractérisée par le chevalier Bayard.

« Déterminer les rapports et les oppositions entre la morale chevaleresque, telle qu'elle se dégage des *chansons de gestes* et de l'ensemble de cette littérature, et, d'autre part, la morale de l'Eglise et l'esprit de la législation féodale ».

Un seul mémoire a été adressé à l'Académie pour ce concours. L'auteur de ce mémoire, très étendu, qui se compose de 265 pages in-4° et d'un texte fort serré, a traité le sujet proposé en suivant les indications générales du programme.

Tel qu'il est, l'Académie ne saurait le considérer comme digne d'une récompense; mais elle a pensé qu'en remettant le sujet au concours, l'auteur pourrait perfectionner son œuvre, y effacer ce qu'il y a de trop, y ajouter ce qui y manque, et la rendre tout à fait digne du prix.

En conséquence, l'Académie proroge ce concours au 31 décembre 1881.

Le prix est de la valeur de quinze cents francs. L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1882, le sujet suivant: « Etudier l'origine et la nature du pouvoir royal à l'avènement de Hugues Capet. Exposer l'histoire de ce pouvoir sous les six premiers capétiens et particulièrement sous Louis VI et sous Louis VII ».

« Les concurrents rechercheront comment, à une époque où le domaine royal fort restreint ne s'agrandit guère d'une façon durable et où la puissance matérielle de ces rois était fort inférieure à celle de quelques grands vassaux, cependant un pouvoir supérieur à l'autorité féodale se forme, se fortifie, augmente ses attributions, son influence, ses droits et sa sphère d'action en France ».

« C'est surtout dans les rapports de ce pouvoir avec la féodalité, avec l'Eglise, avec les bourgeois des villes et les communes des campagnes, et en s'appuyant toujours sur des documents originaux publiés ou inédits, que les concurrents s'efforceront de traiter ce sujet ».

Ce prix est de la valeur de quinze cents francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1881.

Prix Victor Cousin. (*Section de Philosophie.*)

L'Académie avait remis au concours, pour l'année 1879, en élevant la valeur du prix à la somme de cinq mille francs, le sujet suivant qu'elle avait proposé la première fois pour l'année 1877: « De la philosophie stoïcienne ».

Programme. — « Rechercher les origines de la philosophie stoïcienne dans les systèmes de morale, de physique ou de métaphysique qui l'ont précédée ;

« Exposer la philosophie stoïcienne dans son ensemble, en marquant avec soin, d'après les témoignages et les documents les plus dignes de foi, ce qu'elle doit à chacun des philosophes qui ont concouru à la former ;

« Faire connaître l'influence qu'elle a exercée dans l'antiquité et dans les temps modernes, non seulement sur les systèmes de philosophie, mais sur la science du droit et sur les mœurs ;

« Montrer la part de vérité et d'erreur qu'elle renferme, et mettre en lumière, s'il est possible, ce qui en subsiste et ce qui en doit subsister encore aujourd'hui ».

Bien que, dans ce second concours, l'Académie ait reçu six mémoires, et bien que deux de ces mémoires aient de l'étendue et de la valeur, cependant l'Académie ne les considère pas comme suffisamment dignes de ce grand sujet.

Elle remet donc une troisième fois cette question au concours, avec l'espérance qu'elle sera traitée dans tout son développement et selon sa grande importance.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1881.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1881, le sujet suivant : « La philosophie d'Origène ».

« Exposer la doctrine philosophique d'Origène. Recueillir les idées philosophiques répandues dans les Commentaires sur toute l'Ecriture et dans l'Apologie du christianisme contre Celse. Examiner s'il y a lieu d'attribuer les *Philosophoumena* à Origène.

« Remonter aux différentes sources de la philosophie d'Origène, particulièrement à Philon et à Clément d'Alexandrie. Signaler l'influence que la philosophie d'Origène a exercée sur les doctrines philosophiques et religieuses de la seconde moitié du IIIe siècle et celles des siècles suivants.

« Apprécier la valeur de cette philosophie au point de vue métaphysique et moral ».

Le prix est de la valeur de trois mille francs. Les mémoires ont été déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1880.

L'Académie propose en outre, pour l'année 1884, le sujet suivant : « Le scepticisme dans l'antiquité grecque ».

Programme. — « Faire connaître les antécédents du scepticisme dans la philosophie grecque.

« Exposer les doctrines de Pyrrhon.

« Définir le rôle de la nouvelle Académie.

« Insister sur le renouvellement du scepticisme par Ænésidème et Sextus Empiricus.

« Examen critique de ces différentes doctrines. Il est recommandé aux concurrents de discuter, dans le cours de leur travail, la valeur historique et l'authenticité des monuments et des textes sur lesquels ils s'appuient ».

Ce prix est de la valeur de six mille francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

Prix Odilon Barrot. (*Section de Législation, Droit public et Jurisprudence.*)

Par son testament olographe, en date du 4 juillet 1869, M. Odilon Barrot, vice-président du conseil d'Etat, ancien garde des sceaux, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des sciences morales et politiques, dont il faisait partie, une somme de cinquante mille francs destinée à fonder un prix qu'elle décernera tous les deux ou trois ans alternativement, soit au meilleur ouvrage sur le jury et sur la procédure tant civile que criminelle, soit au travail le plus libéral et le plus pratique sur l'émancipation de nos administrations municipales et départementales, et sur une vraie décentralisation.

L'Académie propose les questions suivantes :

1° Pour l'année 1883 :

« Exposer les traits principaux des différents systèmes d'organisation municipale et départementale en France depuis 1789 et les comparer aux institutions analogues à l'étranger ».

Programme. — « Les concurrents devront rechercher quelle a été l'influence de ces systèmes sur le mouvement général de la civilisation et de la sociabilité. Ils indiqueront les progrès et la mesure des modifications adoptées dans les lois françaises ».

L'Académie désire que, pour se conformer aux intentions du fondateur du prix, cette étude de législation comparée conduise les concurrents à l'examen des améliorations dont est susceptible notre organisation communale et départementale, en l'état de nos mœurs, de nos habitudes et des institutions qui nous régissent. Il est bien entendu que la question de centralisation politique est en dehors du sujet, lequel est ainsi restreint au problème de la centralisation administrative et du gouvernement des intérêts locaux.

2° Pour l'année 1884 :

« Le barreau anglais et le barreau français ».

Programme. — « Les deux barreaux, à leur origine, proviennent-ils des mêmes sources, ou se distinguent-ils par des traits particuliers ? Ont-ils suivi la même voie dans leur développement ? Ont-ils reçu la même impulsion de la rénovation des études juridiques et littéraires aux xv° et

XVIe siècles? Quelles causes ont entraîné chacun d'eux dans des directions différentes, soit quant à la culture intellectuelle, soit quant à la situation sociale? Dans quelle mesure chacun d'eux est-il intervenu dans l'administration de la justice et a-t-il contribué à la garantie d'une bonne justice ainsi qu'au progrès de la science du droit? De quelle considération a joui l'institution du barreau dans chaque pays et quelle importance politique a-t-elle su acquérir avec le temps, soit par ses qualités professionnelles, soit par les services qu'elle a rendus?

« Les concurrents, qui auront à examiner toutes ces questions et à y répondre, trouveront des matériaux abondants pour l'histoire du barreau français, au sujet duquel ils seront sobres de développements. Ils devront entrer dans plus de détails sur l'histoire du barreau anglais, qui est moins connu chez nous, et sur les personnages distingués qu'il a produits.

« Ils devront porter leurs recherches sur la discipline intérieure du barreau anglais, sur les conditions d'admission dans ses rangs, sur les travaux qui en préparaient l'entrée, sur les monuments juridiques et littéraires qu'il a produits, en un mot sur les mœurs, les habitudes et les travaux du barreau anglais comparés aux mœurs, aux habitudes et aux travaux du barreau français tant ancien que moderne, et l'influence que l'un et l'autre ont exercée sur la société politique dans des situations analogues ou différentes ».

Ces deux prix sont de la valeur de cinq mille francs chacun.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1882 pour la première question, et le 31 décembre 1883 pour la seconde.

Prix Léon Faucher. (*Section d'Économie politique et Finances, Statistique*).

L'Académie propose : 1° Pour l'année 1882 : « Des associations coopératives ».

« Les concurrents devront étudier le principe sur lequel reposent les associations dites coopératives, qu'elles aient pour but la production, l'achat des matières premières, la consommation ou le crédit.

« Ils devront retracer autant que possible l'histoire du mouvement coopératif en Europe et en Amérique au XIXe siècle.

« Ils devront, en suivant la méthode expérimentale, indiquer les causes qui ont fait réussir les uns et échouer les autres.

« Les concurrents n'auront pas à étudier les divers systèmes de salaires, de primes ou d'encouragements connus sous le nom de participation aux bénéfices ; ce sujet n'est pas compris dans le concours.

« Ils devront circonscrire leurs recherches aux associations formées entre ouvriers, entre agriculteurs, artisans, entre consommateurs ou entre marchands.

« Les concurrents auront à indiquer l'influence que peut exercer l'application du principe coopératif sur la condition des associés ».

Ce prix est de la valeur de trois mille francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 1er novembre 1882.

Pour l'année 1883 :

« Les assurances : étudier leurs origines, les développements qu'elles ont reçus et qu'elles peuvent recevoir, les principes sur lesquels elles reposent et les avantages qu'elles peuvent procurer à la société ».

Ce prix est de la valeur de trois mille francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1882.

Prix Wolowski. (*Sections d'Economie politique et de Législation.*)

L'Académie a décidé que ce prix serait décerné, sur la proposition des sections d'économie politique et de législation réunies, à l'ouvrage imprimé ou manuscrit, soit de législation, soit d'économie politique, que les deux sections auront jugé le plus digne de l'obtenir.

L'Académie propose, pour l'année 1882, le sujet suivant :

« Des rapports entre le droit et l'économie politique ».

« Constater ces rapports, en préciser le caractère, étudier et signaler les causes qui les déterminent ».

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1881.

Prix Rossi. (*Section d'Economie politique et Finances, Statistique.*)

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour la même année 1881, le sujet suivant : « Des coalitions et des grèves dans l'industrie, et de leur influence ».

Programme. — « Les concurrents devront traiter, non seulement au point de vue théorique, mais encore au point de vue historique, la question des coalitions et de leur influence soit sur l'industrie, soit sur la situation des travailleurs manuels.

« Ils devront nettement distinguer les diverses catégories de coalitions et de grèves correspondant aux différents mobiles des parties, à savoir : la modification des salaires ou de la journée de travail, les changements demandés dans l'organisation des tâches, dans la police des ateliers, dans le mode de payement du travail, etc.

« Les concurrents devront dresser autant que possible la statistique des coalitions survenues au XIXe siècle soit dans la grande, soit dans la petite industrie, en France, en Angleterre, en Amérique et dans les principaux pays.

« Ils devront rechercher les dépenses causées par les grèves, les résul-

tats de la plupart d'entre elles, examiner jusqu'à quel point les avantages obtenus par l'une ou l'autre des parties ont été définitivement acquis, et quelle a été l'influence des grèves sur la stabilité, la régularité du marché du travail et sur l'état de l'industrie générale.

« Les concurrents devront enfin comparer le mouvement des salaires dans les professions où il n'y a pas eu de grèves et dans les professions où elles ont été fréquentes ».

Ce prix est de la valeur de cinq mille francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 octobre 1881.

L'Académie propose en outre, pour l'année 1883, le sujet suivant: « Exposer les faits qui, dans les sociétés de l'antiquité grecque et romaine, prouvent la permanence des lois économiques ».

Programme. — « Rechercher quels étaient dans l'antiquité les rapports entre le capital et le travail, surtout le travail libre ; jusqu'à quelle limite le travail était divisé; quelles formes affectait le commerce, et comment les lois économiques ont fonctionné dans une société différente de la nôtre ».

Le prix est de la valeur de cinq mille francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1882.

Prix Beaujour. (*Quinquennal, fondé par feu M. le baron Félix de Beaujour.*)

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1881 le sujet suivant : « Histoire des établissements de charité avant et depuis 1789, en France ».

Programme. — « Retracer, jusqu'en 1789, l'histoire des établissements hospitaliers, ecclésiastiques ou laïques, et des mesures prises par la royauté pour réprimer la mendicité ou pour soulager la misère.

« Indiquer les principaux systèmes de bienfaisance publique proposés à la suite de la révolution de 1789, et expliquer l'organisation de la charité en général depuis cette époque.

« Comparer les principes qui ont présidé aux établissements et aux œuvres de la charité avant et depuis 1789, et apprécier les résultats obtenus pour le soulagement de l'indigence ».

Le prix est de la valeur de cinq mille francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 octobre 1881.

L'Académie rappelle, en outre, qu'elle a prorogé à l'année 1883 le sujet suivant: « De l'indigence aux différentes époques de la civilisation ».

En le modifiant ainsi qu'il suit :

« De l'indigence depuis le XVIe siècle inclusivement jusqu'à la révolution de 1789 ».

Programme. — « Rechercher, en ce qui concerne l'indigence, l'influence exercée par les progrès de la civilisation et de la richesse et signaler

les principales causes qui ont pu contrarier ou amoindrir les effets de ses progrès ».

Le prix est de la valeur de cinq mille francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 octobre 1882.

Prix Morogues.

Feu M. le baron de Morogues a légué, par son testament, en date du 25 octobre 1834, une somme de 10,000 francs, placée en rentes sur l'Etat, pour faire l'objet d'un prix à décerner, tous les cinq ans, alternativement, par l'Académie des sciences morales et politiques, au meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier, et, par l'Académie des sciences, à l'ouvrage qui aura fait faire le plus de progrès à l'agriculture en France.

Ce prix est de la valeur de deux mille francs.

Les ouvrages imprimés devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1887.

Prix Stassart. (*Section de Morale.*)

Feu M. le baron de Stassart, correspondant de l'Académie, a légué par son testament, en date du 19 mai 1854, une rente de cinq cents francs, pour faire l'objet d'un prix à décerner tous les six ans, alternativement, au meilleur éloge d'un moraliste désigné par l'Académie, ou au meilleur mémoire sur une question de morale.

L'Académie avait proposé, pour le concours de l'année 1879, le sujet suivant:

« Chercher les raisons de la diversité qui peut exister dans les opinions et les sentiments moraux des différentes parties de la société ».

Ce sujet important et délicat pouvait donner lieu à des observations caractéristiques et offrir des vérités instructives servant de commentaire à un saisissant tableau de la société, mais il n'a été ni bien compris ni convenablement traité dans les trois mémoires inscrits sous les nos 1, 2 et 3 qui ont été présentés au concours. Les auteurs de ces mémoires, qui ne sont pas dépourvus de certains mérites, ne se sont pas rendu compte des termes exacts de la question ; ils l'ont déplacée ou démesurément agrandie. Aussi, en présence de ces résultats peu encourageants, et après cette épreuve visiblement infructueuse, l'Académie ne pensant pas que ces mémoires fussent susceptibles d'être perfectionnés, et n'espérant pas que le but fût mieux saisi et pût être atteint une autre fois, a pris le parti de retirer la question du concours, et de la remplacer par la question suivante :

« Des devoirs et des droits de l'Etat et de la famille en matière d'enseignement et d'éducation ».

Le prix est de la valeur de trois mille francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1881.

PRIX BORDIN. (*Section de philosophie.*)

L'Académie propose, pour l'année 1882, le sujet suivant : « Examen critique des systèmes compris sous le nom général de Philosophie de l'Histoire ».

Programme. — « Rechercher s'il n'y a pas déjà quelques systèmes de ce genre dans l'antiquité grecque et chez les philosophes du moyen âge et de la renaissance ;

« Exposer et apprécier ceux de ces systèmes qui ont acquis le plus de célébrité, ou qui présentent le plus d'importance, au XVIIe, au XVIIIe et au XIXe siècle : examiner en quoi ils sont favorables ou contraires à l'idée de la liberté humaine et aux principes fondamentaux de la morale et du droit naturel ;

« Apprécier la valeur même de cette science qui porte le nom de philosophie de l'histoire ; montrer quels sont les résultats certains qu'elle a obtenus jusqu'à présent et ceux qu'il est permis d'attendre dans l'avenir ».

Ce prix est de la valeur de deux mille cinq cents francs. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er juillet 1882.

PRIX HALPHEN.

Feu M. Achille-Edmond Halphen, ancien juge suppléant au tribunal civil de Versailles, a, par son testament, en date du 3 juin 1855, légué à l'Académie française et à l'Académie des sciences morales et politiques une rente annuelle de cinq cents francs, pour les arrérages de ladite rente être décernés en prix par lesdites Académies, tous les trois ans, savoir : par l'Académie française, « à l'ouvrage qu'elle jugera à la fois le plus remarquable au point de vue littéraire ou historique, et le plus digne au point de vue moral » ; et par l'Académie des sciences morales et politiques, « soit à l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction primaire, soit à la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire ».

Le prix que l'Académie doit distribuer tous les trois ans, et qui est de la valeur de quinze cents francs, sera décerné en séance publique, selon les intentions du testateur.

Le concours sera clos le 31 décembre 1881.

PRIX CROUZET. (*Section de Philosophie.*)

L'Académie avait prorogé à l'année 1881 le sujet suivant : « Examen critique des principaux systèmes de théodicée depuis le XVIIIe siècle ».

Programme. — « Les concurrents auront à rechercher ce que sont deve-

nus pendant le XVIIIe siècle les systèmes de théodicée qui avaient eu cours au siècle précédent. Ils devront pousser leur étude jusqu'à notre temps, et ils auront à comparer les théories et les expériences de la science contemporaine avec les vérités de théodicée qu'on peut tenir pour certaines ».

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie l'a remplacée par le sujet suivant : « La philosophie de l'évolution ».

Le terme du concours est fixé au 31 décembre 1882.

Le prix est de la valeur de deux mille francs.

Prix Jean Reynaud.

Mme veuve Jean Reynaud, « voulant honorer la mémoire de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France », a, par un acte en date du 23 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de dix mille francs destinée à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans ».

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée et ayant un caractère d'invention et de nouveauté. Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours. Le prix sera toujours décerné intégralement. Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique ».

Ce prix sera décerné par l'Académie des sciences morales et politiques en 1883.

Conditions communes à tous les concours.

L'Académie n'admet à ses concours que des mémoires écrits en français ou en latin, et adressés, francs de port et brochés, au secrétariat de l'Institut.

Les manuscrits devront porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage et contenant le nom de l'auteur, qui ne devra pas se faire connaître, sous peine d'être exclu du concours.

Les concurrents sont prévenus, en outre, que l'Académie ne rendra aucun des mémoires qui lui auront été envoyés ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

L'Académie, afin d'éviter les inconvénients attachés à des publications inexactement faites des mémoires qu'elle a couronnés, invite les auteurs de ces mémoires à indiquer formellement, dans une préface, les changements ou les additions qu'ils y auront introduits en les imprimant.

L'IMMIGRATION AUX ÉTATS-UNIS.

Les commissaires de l'immigration de l'État de New-York, *Board of emigration commissioners*, viennent d'adresser leur Rapport annuel au gouverneur et à une législature de cet État.

Après New-York, les ports des États-Unis qui reçoivent des immigrants sont ceux de Boston, Philadelphie, Baltimore, la Nouvelle-Orléans et San-Francisco, mais ils ne sauraient être comparés pour cela à New-York, et ne reçoivent pas plus de 100,000 immigrants tous ensemble; tandis qu'il résulte du Rapport précité que le nombre des immigrants arrivés à New-York pendant l'année 1880 a été de 327,371, ou 186,611 de plus qu'en 1879, dont le chiffre n'avait été que de 140,760 immigrants.

Les immigrants arrivés en 1880 à New-York sont ainsi répartis, quant à leur nationalité :

Royaume-Uni	113.380 [1]
Allemagne	104.264
Suède et Norvège	45.154 [2]
Autriche-Hongrie	18.739 [3]
Italie	11.190
Suisse	8.223
Russie et Bologne	7.693
Danemark	5.577
France	4.087
Hollande	3.259
Belgique	1.309
Indes Occidentales	1.298
Espagne	931
Chine, Amérique du Sud, etc.	2.267
Total	327.371

Tous ces immigrants sont arrivés sur 802 navires à vapeur, ce qui donne une moyenne de plus de 2 navires par jour.

Le mois de mai est celui où il est arrivé le plus d'immigrants, — 55,084, soit près de 2,000 par jour; — le mois de janvier, celui où il en est arrivé le moins, 5,677. Ces différences s'expliquent par l'état de la mer et du ciel aux diverses saisons de l'année. Les mois où il est arrivé le plus grand nombre d'immigrants vont de mars à octobre.

Le 29 octobre 1880, on a enregistré 2,915 immigrants arrivés sur sept navires à vapeur, dont un de Hambourg, avec 700 passagers, l'autre d'Anvers avec 630, le troisième de Liverpool avec 586, le quatrième de

---

[1] Irlande, 66,399; Angleterre, 33,768; Écosse, 9,625; Pays de Galles, 3,588.

[2] Suède, 35,217; Norwège, 9,937.

[3] Bohême, 7,606; Hongrie, 6,672; Autriche, 4,461.

Rotterdam avec 469, le cinquième de Gibraltar avec 376, le sixième de Brême avec 120, et le septième de Gibraltar avec 34. Liverpool, Anvers, Brême, Hambourg sont les quatre ports européens qui envoient le plus d'immigrants.

Il est probable que les navires indiqués ci-dessus comme étant partis de Gibraltar n'avaient fait que toucher à ce port, et venaient en réalité d'Italie, c'est-à-dire de Gênes ou de Naples, d'où partent tous les immigrants italiens pour les Etats-Unis.

L'Etat de New-York est celui qui retient le plus d'immigrants. Après viennent les Etats de l'Ouest, l'Illinois, l'Ohio, le Minnesota, le Michigan, le Wisconsin, l'Iowa, le Nebraska, le Kansas, puis ceux de l'Est ou de la Nouvelle-Angleterre et les États du Sud et du Pacifique, enfin le Canada. Voici d'ailleurs comment les immigrants se sont dispersés en 1880 :

État de New-York	137.561
États de l'Ouest	112.119
États de l'Est	63.368
États du Sud et du Pacifique	11.696
Canada	1.627
Total	327.381

A New-York et dans l'État de New-York s'arrêtent principalement les Irlandais et les ouvriers qui exercent une profession manuelle, boulangers, menuisiers, charpentiers, forgerons, tailleurs, peintres, etc. Vers les États de l'Ouest se dirigent surtout les ouvriers des champs et ceux dont les parents, les amis, les compatriotes sont déjà établis dans ces États. C'est ainsi que les Allemands vont de préférence dans l'Ohio et l'Illinois où existent des colonies allemandes très nombreuses, notamment à Cincinnati, à Chicago, et que les Suédois se rendent plus volontiers dans le Wisconsin, le Minnesota, le Michigan, où sont depuis quelques années établies des colonies agricoles suédoises très florissantes.

Tous les immigrants, en débarquant à New-York, sont reçus à l'établissement de Castle-Garden, sur l'Hudson, fondé spécialement pour eux, et où siège le bureau d'émigration. Ils trouvent là toutes les commodités désirables. On échange leur monnaie contre de la monnaie américaine ; on leur remet leurs lettres; on leur délivre à prix réduits des billets de chemin de fer pour toutes les destinations des Etats-Unis et du Canada ; on leur donne en un mot toutes les informations, toutes les facilités nécessaires. S'ils sont indisposés, une infirmerie est prête à les recevoir; s'ils sont plus gravement malades, on les dirige sur les établissements de Ward's Island, près New-York, qui sont sous la surveillance du comité d'émigration.

Il y a aussi à Castle-Garden un bureau du travail, *free labor bureau*

subventionné depuis 1875 par les sociétés irlandaise et allemande d'émigration, et où ceux qui désirent de l'ouvrage en trouvent sur l'heure, sans bourse délier. En 1880, le bureau du travail a fourni de l'ouvrage à 39,311 immigrants. Jamais, en aucune année, ce chiffre n'avait encore été atteint. Sur ce nombre de 39,311 immigrants sans emploi, on comptait 28,896 hommes et 10,505 femmes. Les nationalités étaient les suivantes :

Irlandais	18.865
Allemands	16.424
Scandinaves	1.043
Anglais, Ecossais, Gallois	834
Suisses	740
Russes et Polonais	559
Austro-Hongrois	555
Français	175
Belges et Hollandais	75
Italiens	35
Arabes	6
Total	39.311

Parmi les immigrants exerçant déjà un métier ou une profession, on comptait 4,836 personnes, principalement du sexe masculin, et ainsi réparties.

Boulangers	267
Tisseurs en soie	173
Fleuristes	74
Peintres de fresques	10
Graveurs	5
Droguistes	4
Architectes	2 etc.

Les salaires procurés par le bureau de travail aux ouvriers des fermes ont varié de 6 dollars par mois en décembre, à 11 dollars en juin. Pour les domestiques femelles, le salaire a varié de 8 dollars en novembre, à 10 dollars 1/2 en mai. Jamais, à aucune époque, la demande d'employés n'avait été plus grande, soit dans les fermes, soit dans les manufactures ou dans les maisons privées.

La législature de l'État de New-York avait voté pour l'année 1880 une somme de 150,000 dollars pour les dépenses du comité d'émigration. Sur cette somme, 87000 dollars ont été dépensés dans les établissements hospitaliers de Ward's Island et 37,000 au dépôt des immigrants, à Castle-Garden. Il faut compter en outre 8,000 dollars pour divers loyers.

Il a été prêté par le comité, en 1880, 12,000 dollars aux immigrants sans ressources, pour leur permettre d'arriver jusqu'à leur destination définitive. Sur ces 12,000 dollars, 9,000 ont été rendus, soit par les im-

migrants, soit par leurs amis. En outre, le comité a dépensé un peu plus de 4,500 dollars pour donner aux immigrants dénués de tout une nourriture et un abri momentanés; 27,864 repas ont été ainsi servis dans le courant de l'année.

Aux établissements de Ward's Island, il y avait, au commencement de 1880, 522 immigrants, dont 238 à l'hôpital. Pendant l'année, 3,933 ont été en outre reçus dans ces établissements. Au 31 décembre 1880, il en restait 657. A l'hôpital, 3,046 malades ont été admis et 3,412 traités, dont 128 enfants qui y sont nés; 185 immigrants y sont morts.

Sur le nombre total des immigrants qui arrivent chaque année aux États-Unis, on calcule que les trois cinquièmes sont du sexe masculin, et que les sept dixièmes débarquent à New-York. A New-York, on a commencé à tenir des statistiques régulières d'immigration depuis 1847, et l'on calcule que depuis cette époque il est arrivé plus de 6,000,000 d'émigrants. Les proportions, par nationalité, sont sensiblement les mêmes pour le total général que celles que nous avons indiquées, en commençant, pour l'année 1880; c'est-à-dire que la race anglo-saxonne et germanique est la grande pourvoyeuse des États-Unis.

Pour la façon dont les immigrants se répartissent sur toute la surface de l'Union, le tableau que nous avons donné ci-avant marque aussi, à très peu près, la manière générale dont se fait la dispersion; c'est-à-dire que, par exemple, sur 4,000,000 d'immigrants qui ont été recensés à New-York de 1855 à 1880, il y en a eu environ 47 0/0 qui sont allés dans les États du centre et de l'ouest, 41 0/0 dans l'État de New-York, 8 0/0 dans ceux de la Nouvelle-Angleterre, 3 0/0 dans ceux du Pacifique, 1 0/0 dans ceux du sud et au Canada.

Le dernier recensement des Etats-Unis porte à plus de 50 millions le chiffre total des habitants. Sur ce chiffre, il y a près de 7 millions d'habitants nés de parents étrangers, c'est-à-dire d'immigrants. On voit par ce seul rapprochement et par tout ce qui vient d'être dit combien l'émigration profite aux Etats-Unis; mais on a vu aussi de quelle façon empressée les immigrants sont reçus et soignés soit à Castle-Garden, soit à Ward's Island. Il y a dans tout cela plus d'une indication utile dont le gouvernement français pourrait faire usage pour régler l'immigration dans ses colonies. Depuis que nous avons l'Algérie, c'est-à-dire depuis cinquante ans, il est entré plus de 10 millions d'immigrants aux Etats-Unis, tandis que la population européenne de l'Algérie n'atteint pas 400,000 habitants, dont moins de la moitié sont Français. (*L'Economiste français.*)

L. SIMONIN.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 4 JUIN 1881.

COMMUNICATIONS : Mort de M. Littré. — Le dernier congrès des ouvriers tenu à Paris. — Le congrès de l'Association pour l'avancement des sciences tenu à Alger. — Coup d'œil sur l'Algérie.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.
Addition à la séance du 5 mai : Les résultats de la réforme du servage.

M. F. PASSY, membre de l'Institut, un des vice-présidents de la Société, a présidé cette réunion, à laquelle avait été invité M. Wallemberg, membre de la première Chambre de la diète suédoise, directeur de la Stockholms enskilda Bank.

M. LIMOUSIN rappelle à la Société la mort de M. Littré. M. Littré ne fut pas à proprement parler un économiste ; mais il n'en a pas moins rendu à la sociologie, à la philosophie et à toutes les sciences de signalés services. Il mérite, pour cette raison, au moment où se termine sa laborieuse carrière, que la Société d'économie politique lui rende un hommage public. (Adhésion unanime.)

Après la présentation de divers ouvrages (voy. plus loin), M. Joseph GARNIER signale la tenue à Paris d'un congrès dit des ouvriers, plus ou moins comuniste, anarchiste et révolutionnaire, et qui vient de clore ses débats au milieu de l'inattention générale. Tel est l'effet de la libre discussion qu'on redoutait il y a quelques années et qu'on a bien fait de ne pas empêcher.

Voilà une expérience concluante. Mais à propos du congrès, M. Joseph Garnier rappelle celui tenu à Alger par l'Association française pour l'avancement des sciences. Trois membres de la réunion y ont assisté, M. le président, notamment ; quelques détails donnés par eux seraient intéressants, d'autant plus que la presse quotidienne s'est, à cause des évènements de Tunisie, peu préoccupée de la réunion scientifique d'Alger.

Sur la proposition de M. Joseph Garnier, et à la demande générale, M. FRÉDÉRIC PASSY entretient la réunion du congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenu à Alger, du 14 au 20 avril dernier, et dont il n'a pas encore été parlé à la Société.

Le choix de la ville d'Alger, dit M. F. Passy, adopté pour ainsi dire d'enthousiasme au congrès de Montpellier, avait provoqué depuis, de la part d'un certain nombre de personnes, quelques critiques ou quelques appréhensions. On disait que ce congrès, en joignant aux sérieuses attractions de ses aînés l'attrait moins sévère d'un voyage exceptionnellement agréable et facile, risquait de dégénérer en train de plaisir, et qu'au lieu de savants on n'y verrait que des touristes. On affirmait même qu'en vertu d'une convention tacite, mais formelle, le travail en était d'avance exclu.

Sans doute il est venu en Algérie, *à l'occasion du congrès*, bien des gens qui ne seraient pas allés au congrès ailleurs, et qui sans le congrès ne seraient pas venus en Algérie. Tous, une fois arrivés, ne se sont pas crus obligés de rester fidèlement à Alger pendant la semaine réglementaire; quelques-uns cependant ont tenu à honneur de ne point être des membres purement nominaux, et, après une première apparition aux séances, y sont retournés parce qu'ils y prenaient goût. Quant aux habitués, ils ont, en grande majorité, suivi leurs sections avec autant d'exactitude qu'en aucune autre ville, et les discussions, dans les sections d'économie politique, de pédagogie, d'agronomie et de géographie tout au moins (je ne veux parler que du groupe auquel j'appartiens), ont eu, grâce à la présence des Algériens et à l'importance des questions spéciales à la colonie, un vif et constant intérêt. Le congrès, en tant que congrès, a parfaitement réussi.

Mais ce serait, ajoute M. F. Passy, se former une idée fausse et incomplète de ces réunions et de leur utilité que de se borner à compter les hommes d'étude qui s'y rendent et à noter les sujets traités dans les séances particulières et générales. Le mouvement imprimé aux esprits, tant sur place qu'au loin, en est peut-être le plus clair bénéfice, comme il en a été le premier objet. Ce ne sont pas des réunions académiques, ce sont des occasions de voir, d'apprendre et de faire voir; et ce qu'on en rapporte ne vaut pas moins que ce qu'on y apporte. Avoir appelé sur le sol de l'Algérie 12 ou 1,500 personnes peut-être, qui n'y auraient jamais mis les pieds, et qui à leur retour ont rapporté dans les diverses parties de la France quelques notions au moins du climat, du sol, des habitants, c'est assurément un résultat dont, au point de vue scientifique, comme au point de vue patriotique, il n'est pas permis de faire fi. Que dire des pèlerinages plus sérieux qu'ont accomplis les savants dignes de ce nom, et quelle moisson d'observations, quelque rapide qu'ait été leur passage, n'ont pas pu faire les botanistes, les médecins, les agriculteurs, les minéralogistes, les anthropologistes, les érudits et les historiens? Je n'ai, pour ma part, dit M. F. Passy,

pu visiter qu'une bien faible partie du pays, — il est si grand! — et ma compétence ne me permet, sur bien des points, que des indications réservées. Voici toutefois, en gros, ce que je crois pouvoir en dire.

Ce qui frappe d'abord, avec le charme de la lumière auquel personne n'échappe, c'est l'étendue et la variété du pays. Les mots trompent, et l'on a beau faire, quand on parle en France de départements et de préfets, malgré soi on se figure, sauf le climat, l'Algérie comme une province de la France. Sur place, on a bien vite vu qu'il n'en est rien. Un département est un monde, et un monde dont les parties sont profondément différentes les unes des autres. Un sous-préfet, à lui seul, a à administrer un territoire grand comme la Normandie, et telle commune est plus vaste que bien des arrondissements de France.

Tout, d'ailleurs, dans ces circonscriptions, ou de l'une à l'autre, est dissemblable : climat, sol, races, habitudes, etc. La région du littoral, Alger et ses environs, se rapproche beaucoup, par la température et la végétation, du midi de la France. On y voit des palmiers comme à Nice, mais ils n'y mûrissent pas davantage leurs fruits. La datte ne vient, en réalité, que dans les parties chaudes du sud, là où l'arbre peut avoir à la fois le pied dans l'eau et la tête dans le feu. L'oranger, auquel il faut de l'eau aussi, mais moins de chaleur, pousse admirablement dans une partie de cette région, dont Blidah est le type; et la plaine de la Mitidja, avec ses riches cultures, où la vigne, le néflier du Japon, l'oranger, l'eucalyptus, et d'autres essences récemment importées d'Australie, se mêlent aux arbres et aux cultures de la mère patrie, est dès maintenant une ferme et un jardin rendus plus enchanteurs encore par la merveilleuse ceinture de montagnes qui la couronnent (Mitidja veut dire *la couronnée*). Plus loin, dans la plaine du Chelif, les céréales occupent habituellement la plus grande partie du sol. Cette année, par suite d'une sécheresse persistante, les récoltes étaient absolument brûlées, et dans beaucoup d'endroits même la charrue y avait passé. A moins de pluies abondantes, on n'espérait rien tirer de la terre qui, avec de l'eau, aurait pu encore porter du maïs. C'était une désolation et l'on était tenté de se demander, en présence de ce triste spectacle, si la culture des céréales convient réellement à cette région. Les habitants assurent que de telles calamités sont exceptionnelles; et telle est, paraît-il, la fertilité habituelle du sol, 40 à 50 grains pour 1, qu'en moyenne, et les mauvaises années compensées, les intéressés avouent tirer de leurs terres 10 à 12 0/0. Mais la meilleure production, quant à présent, paraît être la vigne, qui, au dire des producteurs, ne donnerait pas moins de 80 à

100 0/0. Un hectare, bien planté, fournit une trentaine de barriques, valant 80 à 100 francs; soit 2,400 à 2,500 francs bruts. Ce n'est, en général, qu'un vin assez commun, mais il est franc et on pourra l'améliorer en apportant plus de soin à la fabrication. Dès maintenant il commence à remplacer les vins du midi qui font défaut. Quelques-uns, plus soignés, ceux de Médeah entre autres, donnent des vins blancs dignes d'estime. On plante, en général, à $1^m,50$ ou 2 mètres entre les lignes, à 1 mètre sur les lignes. Quelques-uns se trouvent bien de laisser 4 mètres au moins entre les lignes, mais en rapprochant les pieds sur la ligne à $0^m,50$. Ils peuvent ainsi faire, dans les intervalles, de l'orge ou d'autres grains qui leur payent une bonne partie de leurs frais et dont les façons simplifient celles de la vigne.

Ce serait se faire évidemment illusion que de compter, pour la viticulture, sur le maintien des bénéfices actuels. Les terres, à mesure qu'on les met en meilleure culture, prennent de la valeur; dans la plaine de la Mitidja, là où certains d'entre nous n'avaient vu que des palmiers nains, l'hectare vaut autant que dans les bonnes régions de la France, et du côté d'Oran il atteint et dépasse déjà parfois mille francs. Le prix du vin baissera de son côté par l'accroissement de l'offre. Mais, quant à présent, il y a encore de la marge, et cette culture de la vigne, qui vient à point pour combler les vides faits par le phylloxéra et pour attirer de l'autre côté de la Méditerranée une partie de nos vignerons de l'Hérault et des régions voisines, est certainement l'une des principales sources de richesse de la colonie. Elle a de plus le grand avantage, en exigeant des façons et des bras, de favoriser le peuplement.

Ailleurs, à Tlemcen par exemple, l'olivier abonde ainsi que le figuier et la plupart des fruits d'Europe, médiocres ou nuls dans les parties moins tempérées. L'huile de Tlemcen est renommée. Celle de la Kabylie, où l'on trouve de nombreuses forêts d'oliviers, sera bonne le jour où la préparation s'en pourra faire avec plus de soin et par des procédés moins primitifs. Le Kabyle cultive bien; il connaît jusqu'à soixante-dix espèces de figues et emploie, pour ses figuiers, la fécondation artificielle ou caprification à l'aide de fleurs de figuiers sauvages. Mais il est misérablement logé et mal outillé, et n'a pas ce qu'il faut pour donner à ses produits toute leur valeur.

Personne n'ignore qu'on a trouvé en Algérie d'admirables forêts de cèdres et de chênes lièges. Elles ont été malheureusement fort maltraitées par une exploitation inintelligente. Il en reste cependant, et après avoir ravagé on replante. De ce côté encore il y a encore d'importantes ressources à espérer.

Ce qu'on sait moins, et ce qui mérite attention, c'est l'importance qu'ont prise depuis quelques années, et que paraissent appelées à prendre de plus en plus, deux plantes considérées d'abord non seulement comme inutiles, mais comme nuisibles, l'alfa et le palmier nain. Preuve de plus, après tant d'autres, que les choses, par elles-mêmes indifférentes à l'homme, valent pour lui à raison du parti qu'il en tire, et que tout l'art de la production consiste à découvrir et à utiliser les propriétés de la matière.

Le palmier nain, avec ses fortes et fibreuses racines, était le désespoir des premiers colons qui consumaient à l'extirper, pour rendre le sol cultivable, leur temps et leur argent. On a essayé pour rendre la tâche moins difficile de puissantes charrues devant lesquelles tout devait céder; mais il a fallu souvent en revenir à l'arrachage à la pioche, moins brutal mais plus habile : « Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage. » L'Arabe n'arrache pas; il respecte jusqu'aux lentisques et aux broussailles qui occupent son champ, et se contente de tourner autour pour semer les parties libres. Peu de peine, mais peu de produit.

Ce palmier nain, si longtemps redouté, est en train de devenir une source sérieuse d'exploitation, et il ne serait pas impossible que dans un certain nombre d'années on en fît l'objet d'une culture régulière. Les tiges, liées en bottes, sont apportées à la ville, à Oran par exemple, où on les pèse pour en régler le prix. Des ouvriers prennent les feuilles par paquets, et les passent dans des peignes mécaniques qui les débarrassent du parenchyme. Il reste les filaments qui, après avoir été séchés, sont employés à faire des cordes, des nattes, ou à rembourrer les banquettes de voitures, les meubles, etc. C'est le *crin végétal* africain; à moins de conventions spéciales on n'en emploie pas d'autre.

L'alfa, je ne suis pas assez botaniste pour le décrire scientifiquement, est une espèce de jonc qui occupe des milliers et milliers d'hectares. On s'en désolait autrefois; aujourd'hui c'est une des richesses principales du pays. La compagnie franco-algérienne, à laquelle appartient le chemin de fer de Saïda, a une concession de 5,000 hectares d'alfa, et c'est son principal produit. La route de Tlemcen à Oran est incessamment sillonnée de charrettes chargées d'alfa qui arrivent de tous les points de l'intérieur. Comme toutes les plantes filamenteuses, cette plante est employée à un grand nombre d'usages industriels et domestiques; mais elle est surtout devenue l'un des éléments principaux de la pâte à papier, et l'Angleterre en demande des quantités chaque jour croissantes.

Au point de vue minéral, la houille exceptée, l'Algérie ne paraît

pas moins bien partagée. La pierre, le marbre, celui de Tlemcen notamment, l'onyx, le fer, se rencontrent en abondance. Les mines de fer de Beni-Saf, dans la province d'Oran, à peu de distance de la frontière du Maroc, sont, paraît-il, d'une telle richesse qu'elles envoient leur minerai en Amérique et même en Suède. Un port, qui a coûté 20 millions, a été établi par la Compagnie ; malheureusement du côté de la terre les communications restent rudimentaires, et c'est ce qui nous a empêchés, mon compagnon M. Henri Martin et moi, d'aller visiter cet intéressant établissement. Le temps nous eût manqué pour prendre le bateau.

Il n'est pas hors de propos de dire, à cette occasion, que les communications intérieures laissent encore beaucoup à désirer en Algérie, et c'est un des points sur lesquels il serait bon d'appeler l'attention. D'Oran à Tlemcen il n'y a pas d'autre mode de transport que les voitures, qui mettent quatorze heures. Il y a 139 kilomètres. C'est quatre ou cinq jours, sous le soleil ou sous la pluie, pour les troupes. Il faudrait trois heures en chemin de fer. De même pour Constantine, qui n'est desservi que par des tronçons de chemins de fer et se trouve encore, quelque voie que l'on prenne, à deux jours pleins d'Alger.

On a vu, dans les derniers événements, ce qu'il en coûte de ne pas avoir entre ces deux villes une ligne complète. Sans me permettre de me prononcer, comme beaucoup d'autres qui n'en savent pas plus long que moi, sur la fameuse question du Transsaharien, j'ose dire tout au moins que c'est, *quant à présent*, une entreprise au moins douteuse, et qu'avant de songer à pousser des rails jusqu'au cœur de l'Afrique centrale et au delà, nous ferions bien d'en mettre chez nous, là où nous en avons besoin et où nous sommes assurés de nous en servir.

Je ne puis, continue M. F. Passy, quelque attention que veuille bien me prêter la réunion, songer à donner ici un compte-rendu complet de mes trop rapides impressions de voyage. Je ne dirai donc rien des curiosités du sol et des monuments ; et je ne parlerai ni des admirables montagnes du Djurjura, ni des incomparables mosquées de Tlemcen, ni des ruines prodigieuses de Mansourah. Je ne m'étendrai pas non plus sur les mœurs, les costumes et les langues dont la diversité excite à chaque instant la curiosité du voyageur. Mais je dois dire, parce que cela importe, au point de vue économique comme au point de vue politique, que cette diversité, qui pour l'observateur superficiel n'est qu'une bigarrure originale, constitue, pour qui sait voir et réfléchir, une des plus grandes difficultés de l'administration et de la colonisation, parce qu'elle exigerait, pour ainsi dire, autant de régimes et de procédés qu'il y a

de races distinctes. L'Arabe et le Kabyle, nous disait un des hommes qui connaissent le mieux l'Algérie, M. Camille Sabatier, administrateur de la commune de Fort national, se ressemblent par le burnous et par la saleté du burnous; ils ne se ressemblent que par là. L'Arabe est ou nomade ou sédentaire; mais même sédentaire il cultive mal et connaît à peine la propriété individuelle. D'où des difficultés inextricables pour acquérir de lui avec sécurité. Le Kabyle cultive bien, est attaché au sol, et pousse le sentiment de la propriété individuelle jusqu'à ses limites les plus extrêmes: un tel, par exemple, est propriétaire de telle branche de tel olivier. L'Arabe vit sous le régime aristocratique; le Kabyle est égalitaire et indépendant. Il se groupe par villages, qui sont comme autant de petits Etats démocratiques, et dans lesquels un mécanisme à la fois compliqué et naïf tend à garantir la minorité de toute oppression de la part de la majorité. L'Arabe cache ses femmes; le Kabyle, sauf quelques individus riches qui veulent vivre à l'arabe, laisse aller les siennes à visage découvert, sans les traiter toujours beaucoup mieux pour cela, il est vrai; car la femme en Kabylie est vendue par le père, le frère ou tel autre qui se trouve le chef de la famille, et elle peut être répudiée sans motif par son mari et revendue par le membre de sa famille à qui elle est rendue. L'Arabe, enfin, occupe beaucoup d'espace, et sur ce vaste espace il tend à se raréfier par la diminution croissante de la natalité; le Kabyle, au contraire, serré sur un étroit espace, y augmente chaque jour en nombre par l'excédent des naissances sur les décès: la densité de la population, dans une bonne partie des régions occupées par lui, égale au moins celle de la France. On conçoit qu'avec de telles différences ce qui est à propos ici est déplacé là, et que ce qui convient chez les uns ne peut convenir chez les autres. Or ce ne sont pas les seuls habitants indigènes de l'Algérie. Il y a des nègres, de plus d'une provenance, et des Koulouglis, descendants des conquérants turcs et des femmes indigènes, et des Espagnols, plus nombreux à Oran que tout le reste de la population, et des Maltais et des Italiens, et des juifs, auxquels M. Crémieux a conféré d'un trait la naturalisation et qui par suite sont devenus électeurs et soldats: ce qui, au premier abord, paraît n'être que l'application de nos principes modernes sur l'égalité civile et politique, mais ce qui, là-bas, avec les préjugés et les haines des Arabes, avec la répugnance des juifs pour le cheval et le fusil et le mépris que cette répugnance inspire aux Arabes, a été une mesure prématurée et à plus d'un égard fâcheuse pour les intéressés eux-mêmes comme pour l'influence française. Lorsque l'on a, je ne puis dire étudié, mais entrevu ou deviné seulement ces choses, on reste convaincu que nous ne savons

rien, en France, même dans des régions élevées, de ce qui concerne l'Algérie, et que là plus que nulle part ailleurs on ne peut administrer utilement que de près, c'est-à-dire sur place, et en se pliant à la diversité des milieux.

La France, sans nul doute, doit conserver la direction suprême et avoir droit de *veto* et de commandement. Mais c'est en Algérie, pour les mesures d'ensemble, que les décisions doivent être préparées, et c'est en Algérie, pour les mesures d'ordre intérieur, qu'elles doivent être prises, sous la responsabilité de ceux qui les prennent. L'idée de tout régler de Paris est absurde et irréalisable. Je n'en prendrai qu'un exemple. Il a été question à la Chambre des députés, pendant que nous étions en Algérie, d'un crédit de 50 millions à employer en cinq ans pour créer 300 centres de population, 300 villages français. Cela fait bien sur le papier et dans les discours. En fait il serait difficile de rien imaginer de plus contraire à la véritable colonisation ; et les Algériens sérieux que nous avons entendus à la section d'économie politique (il y en a de très distingués) n'ont pas eu de peine à nous le démontrer. On peut créer officiellement, administrativement, des centres de population dans un intérêt stratégique, pour commander un passage ou assurer une route. Encore n'a-t-on pas toujours réussi dans le choix des emplacements. Mais les centres de culture et de colonisation proprement dite doivent se former d'eux-mêmes, là où il y a avantage à s'établir, c'est-à-dire là où l'on peut trouver des terres à acquérir, un air sain, et amener des bras et des capitaux réellement disposés à se fixer sur le sol algérien. Autrement, et si l'on veut, pour la montre, improviser des villages, ou bien l'on enlèvera le sol, ainsi que cela est arrivé plus d'une fois en terre kabyle, à des gens à qui il appartient et qui le cultivent bien, pour le donner, sans raison suffisante, à des gens qui le cultivent mal ou pas du tout, et qui, après un temps plus ou moins long, seront à charge à la colonie au lieu de lui être utiles. Ou bien on placera son village dans une plaine fertile mais insalubre (jusqu'à 100 à 120 mètres au-dessus de la mer les eaux sont généralement stagnantes ou lentes) et l'on mènera à la maladie et à la mort les malheureux ainsi lotis. On pourrait citer tel endroit que les indigènes étaient forcés d'abandonner pendant quatre mois à cause de la fièvre, et qui a été choisi pour y installer des Français. Inutile d'insister.

Mais *il faut coloniser ;* et cela fait bien encore une fois sur le papier... et au cimetière.

En somme, dit M. F. Passy, l'Algérie est un admirable pays, plein d'avenir, et dans lequel dès maintenant de très grandes choses ont été faites. Mais il s'en faut que ce soit un pays où l'on puisse,

comme on dit vulgairement, tailler en plein drap. Ce n'est que peu à peu, par une administration prudente et habile, que l'on arrivera à en développer les richesses. Il y a tout à la fois à contenir et, pour ceux qui sont assimilables ou au moins pénétrables, à gagner les indigènes. On peut, sous ce rapport, attendre beaucoup des écoles, dans lesquelles des Kabyles et même un petit nombre d'Arabes commencent à recevoir l'instruction française, et des voies de communication qui, en facilitant l'échange des produits, prennent le cultivateur par ses intérêts. Il y a à encourager la colonisation en assurant la sécurité aux colons et en rendant moins difficiles et moins précaires les acquisitions de terres : ce qui paraît exiger malheureusement un travail excessivement compliqué et par conséquent lent d'établissement de la propriété. Il y a à compléter le réseau des chemins de fer et des routes, à multiplier les barrages, à prendre des mesures contre le déboisement qui devient une cause de sécheresse alarmante, etc. Mais quant à faire en bloc de la colonisation par décret ; quant à imposer, de Paris, à la colonie des règles uniformes et absolues, cela peut séduire les gens qui n'ont jamais passé la Méditerranée ; mais cela ne soutient pas la discussion pour ceux qui ont mis le pied en Algérie. Ceux-ci ont appris, tout au moins, à douter ; c'est un commencement de sagesse qui a son prix. Le congrès d'Alger n'eût-il eu que ce résultat, il n'aurait pas été inutile.

A la suite de cette communication, qui est accueillie avec une vive satisfaction, et dont nous regrettons de ne pouvoir donner qu'une idée imparfaite, M. E. Brelay fait observer que M. F. Passy a fait une omission grave en ne mentionnant pas le vote du congrès qui l'a élevé à la vice-présidence de l'Association française pour 1882, et par conséquent à la présidence pour 1883; ce qui l'appellera à diriger le congrès dans la bonne ville de Rouen. Cette nouvelle est saluée par d'unanimes applaudissements.

M. E. Brelay interroge en outre M. F. Passy sur certains faits d'arbitraire administratif ou judiciaire dont auraient eu à se plaindre des personnes qui ne lui sont point étrangères. Le peu qu'en veut bien dire M. F. Passy prouve qu'en effet il peut se commettre en Algérie, — comme ailleurs peut-être, — par la maladresse et l'inintelligence de certains fonctionnaires, des maladresses et des abus de pouvoir qui feraient bonne figure à côté du bon plaisir de l'ancien régime. Mais M. F. Passy ayant exprimé le désir de rester juge du moment où il pourrait être à propos de livrer ces faits à la publicité et de la façon de le faire, il ne nous est pas permis d'en donner ici, quant à présent, le curieux et instructif récit.

Après M. le président, MM. Limousin et Georges Renaud, membres du Congrès, ont pris la parole, plus particulièrement sur la colonisation, sujets qu'ils traitent dans des articles spéciaux. Voyez déjà, dans ce numéro, un coup d'œil général sur le congrès d'Alger, p. 381.)

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Meeting de la asociacion para la reforma liberal de los aranceles de aduanas [1].

Tenu au théâtre royal de Madrid, le 13 mars 1881.

La cuestion arancelaria, conferencia por GABRIEL RODRIGUEZ [2].

Prononcée, le 30 avril 1881, au Cercle de l'Union commerciale de Madrid.

El libre-cambio y la reaccion proteccionista, por JOAQUIN GARCIA, GAMIZ-SOLDADO [3].

Fondateur des Sociétés économistes « la Juventud libre-cambista » et « el libre-cambio espanol ».

El eco de la produccion, revista de intereses económicos y conocimientos útiles, órgano del instituto de fomento del trabajo nacional [4].

Paraît les 1er et 16 de chaque mois, par livraison de 32 p,

On voit par ces publications que la question est de nouveau vivement agitée dans la péninsule.

La science économique, par M. YVES GUYOT [5].

Fait partie de la « Bibliothèque des sciences contemporaines ». L'auteur prend des allures novatrices; il a défendu avec M. Menier l'impôt sur le capital. Il fait un grand emploi des diagrammes.

L'Economie politique en une leçon. — Eloge de J.-B. Say, par M. ALPH. COURTOIS, de la Société d'économie politique [6].

Extrait du « Journal des Economistes », nos d'avril 1867 et mai 1881.

Question monétaire. Lettre à MM. les membres de la conférence internationale siégeant à Paris, par M. TH. MANNEQUIN, de la Société d'économie politique [7].

Lettres d'un marin. — Calédonie. — Le Cap. — Sainte-Hélène, par M. PAUL BRANDA [8].

Observations pleines de sagacité et d'humour.

---

[1] *Madrid*, 1881. La Riva; in-8 de 70 pages.

[2] *Madrid*, 1881. In-8 de 20 p.

[3] *Madrid*, 1880. Nunez; in-8 de 24 p.

[4] *Barcelone*, 2e année.

[5] *Paris*, 1881. Reinwald; in-18 de 472 p.

[6] *Paris*, 1881. Guillaumin; in-8 de 16 p.

[7] *Paris*, 1881. Guillaumin; in-8 de 8 p.

[8] *Paris*, 1881. Fischbacher; in-18 de 370 p.

Numero dei divorzi e separazioni in Belgio, Olanda e Francia, paragonati alla popolazione rispettiva classificata per culti professati e al numero dei matrimoni. Tavole compilate da JULES ROBYNS, de la Société d'économie politique [1].

Travail maintenant complet.

De la production chevaline et des remontes de l'armée, pour faire suite à la note relative à l'influence des sexes sur les produits de la conception dans les animaux domestiques, par M. MAGNE, de la Société d'économie politique [2].

Opinion d'un homme compétent.

Addition à la séance du 5 *mai* 1881.

RÉSULTATS DE LA RÉFORME DU SERVAGE.

M. DE TŒHRNER, invité à donner quelques renseignements sur la question de l'abolition du servage, remarque qu'il serait impossible de vouloir exposer une idée tant soit peu claire de la situation actuelle de la population rurale affranchie en Russie, sans prendre la question historiquement, et sans se reporter au moins en quelques mots à son origine.

Le paysan a été affranchi avec la terre; or, il serait naturel de demander, ainsi qu'on l'a souvent fait, pourquoi dans un pays qui, relativement à son vaste territoire, possède une population d'une densité peu considérable et où, par conséquent, le paysan aurait pu toujours trouver facilement du terrain à louer et à acheter, pourquoi dans ces conditions on ne l'a pas affranchi sans terrain, ce qui aurait donné la possibilité de ne pas lui imposer aussi le payement de la redevance du rachat des terrains, pour lesquels le gouvernement avait donné des bons aux propriétaires, redevance qui, pour certaines localités, est assez onéreuse. Au point de vue abstrait, ce raisonnement paraît inattaquable, mais l'administration et la législation d'un pays doivent être dirigées non pas uniquement par des principes abstraits, mais elles sont encore tenues de prendre en sérieuse considération les habitudes, les goûts et les dispositions qui existent dans la nation, et les besoins pratiques qui en découlent. Or, en Russie, comme d'ailleurs dans beaucoup de pays, le paysan a toujours eu un grand attachement pour la terre qu'il cultive; l'affranchir sans lui donner cette terre en propriété, aurait été le mécontenter foncièrement. C'est une considération importante dont il était impossible de ne pas tenir compte.

---

[1] *Roma*, 1881. Botta; in-8 de 28 p.

[2] *Paris*, 1881. Bouchard-Huzard; in-8 de 10 p.

A l'appui de cette idée, M. de Thœrner cite un fait de sa propre expérience. Dans une propriété qu'il possède aux environs de Longo, gouvernement de Saint-Pétersbourg, il avait offert aux paysans de leur donner gratuitement leurs maisons et leurs jardins, mais en revanche (conformément à un paragraphe de la loi qui en laissait l'option) de ne pas leur donner en propriété le terrain des champs ; en même temps il leur proposa de faire un contrat spécial par lequel, pour un certain nombre d'années, il leur aurait loué le terrain qui leur était nécessaire, pour un prix ne dépassant pas la rente réglementaire, et tous les paysans ont refusé cette offre et ont préféré prendre ce que la loi leur concédait, tout en assurant le payement de la redevance qui en découlait.

Au point de vue pratique, la libération des paysans sans terre était donc positivement impossible. D'autre part il devait être avantageux pour le pays d'avoir, au lieu de prolétaires agraires, une population agricole propriétaire du sol qu'elle cultive.

Mais, d'autre part, ce mode d'affranchissement imposait dans beaucoup de localités aux paysans des charges assez lourdes, d'autant plus que la fixation du chiffre de la redevance pour un si grand nombre de localités de la Russie ne pouvait ne pas comporter quelques erreurs dans l'appréciation du terrain. A cette redevance sont venues se joindre encore avec le temps de nombreuses taxes locales, comme conséquences du *self-government* local, admis économiquement dans d'assez larges limites par la population agricole. La position des paysans est devenue difficile surtout dans les provinces où la population est plus nombreuse et où, par conséquent, il n'a pu être alloué aux paysans des lots d'une étendue suffisamment considérable, ainsi que dans quelques localités où le sol est mauvais, comme dans certaines parties du gouvernement de Novgorod. Il faut ajouter à cela que la redevance de rachat avait été calculée en outre sur l'ancien *obrock* (rente) que payait le paysan serf au propriétaire, qui était rémunéré non seulement par le revenu de la terre, mais encore par le rendement du travail personnel, que l'ancien serf trouvait à utiliser encore au dehors de la culture de la terre.

Il en résulte que dans certaines localités la redevance de rachat dépasse le rendement du lot de terrain alloué au paysan. Pour alléger ces charges, là où elles sont trop lourdes, le gouvernement s'est décidé actuellement à diminuer la redevance dans les localités où elle dépasse sensiblement la rente de la terre; cette réduction présumable pourrait atteindre un chiffre jusqu'à concurrence de dix millions de roubles.

Comme toute œuvre humaine, cette réforme a donc aussi ses

côtés faibles, mais en somme et dans son ensemble on ne saurait nier qu'elle ait eu une influence favorable sur le moral et le bien-être de la population rurale. Le niveau moral et intellectuel du peuple s'est sensiblement élevé, la valeur de la terre s'est considérablement accrue ; un vaste réseau d'établissements de crédit mutuel s'est développé au sein de la population agricole; simultanément des banques foncières sont venues en aide aux propriétaires, leur fournissant le crédit nécessaire, bien qu'à un prix assez élevé (en moyenne, avec l'amortissement, à 8 0/0). Enfin la meilleure preuve de l'accroissement du bien-être de la population, on la trouve dans l'accroissement constant de budget des recettes de l'Etat. Au moment de l'affranchissement,ce budget ne dépasssait pas de beaucoup 300 millions; aujourd'hui il s'élève à 700 millions. Dans ving années il a doublé, et ceci pour bien des branches du revenu public, sans une augmentation du montant de l'impôt, ainsi donc par une croissance naturelle.

COMPTES-RENDUS

Histoire de la guerre du Pacifique, par Diego Barros Arana ; première partie. Un volume in-8° avec cartes. — Paris, Baudouin et Ce, éditeurs.

La guerre du Pacifique est à peine terminée ; elle n'est pas même close par un traité de paix et déjà on publie son histoire. Cependant le volume que nous annonçons aujourd'hui n'est pas une œuvre hâtive écrite à la légère, comme tant de publications du même genre. C'est un travail consciencieux, fait sérieusement et digne d'être étudié, surtout par les militaires.

L'auteur, don Diego Barros Arana, est connu depuis plus de vingt ans par son *Histoire de l'indépendance du Chili*, et il a représenté son pays en qualité de ministre plénipotentiaire à Buenos-Ayres et à Rio-Janeiro. C'est un esprit net et pénétrant, un patriote ardent, mais très éclairé, ennemi du chauvinisme, et dont la passion dominante est l'amour de la vérité.

Ces qualités se montrent dans l'*Histoire de la guerre du Pacifique* et en font une œuvre remarquable. Cette histoire est écrite au point de vue chilien et sur les documents chiliens principalement, mais on n'y trouve aucune trace de partialité voulue. Les faits y sont racontés clairement, autant qu'il se peut et froidement, dans un style sobre dont la plupart des bulletins et rapports officiels chiliens nous avaient donné

des exemples, mais qui contraste étrangement avec l'emphase ordinaire des journaux qui se publient et des discours qui se prononcent habituellement dans l'Amérique du Sud.

L'*Histoire de la guerre du Pacifique* établit très clairement que cette guerre, voulue depuis plusieurs années par le Pérou et provoquée par la Bolivie, était pour le Chili une guerre défensive inévitable, et cependant presque imprévue. Aussi rien n'était préparé pour la pousser activement, et c'est pour cela que les hostilités, commencées en février 1879, ne sont devenues sérieuses qu'en novembre de la même année.

Il ressort de la lecture de cette histoire que les succès du Chili sont dus, non seulement aux grandes qualités militaires de ses soldats, mais aussi et surtout à la supériorité de son administration, qui a su toujours maintenir ces soldats dans l'abondance, de telle façon que la discipline de l'armée, demeurée intacte, a permis de réparer plus d'une faute et de tirer parti des avantages obtenus. D'ailleurs l'ensemble des plans de campagne a été conçu avec une grande habileté, de manière à ne laisser de place qu'à des erreurs d'exécution et de détail.

Les récits militaires intéressent trop peu nos lecteurs pour que nous entreprenions un tableau, même très succinct, de la guerre du Pacifique. Puisse cette guerre aboutir à une longue paix, qui permette aux trois peuples qui ont combattu de s'adonner aux travaux de l'industrie, de façon à utiliser les immenses richesses naturelles dont ils peuvent disposer. C'est le vœu de l'historien : c'est aussi le nôtre !

COURCELLE-SENEUIL.

LE DROIT INTERNATIONAL CODIFIÉ, par M. BLUNTSCHLI, traduit par M. LARDY, docteur en droit, etc. 3e édition, revue et très augmentée. — Paris, 1881, Guillaumin et Cie, 1 vol in-8°.

Cet ouvrage est un des plus utiles qu'ait publiés l'auteur; il n'a mis plus de précision dans aucun autre, et ce qu'il y a d'un peu sec dans sa manière habituelle lorsqu'il s'agit de thèses élevées et générales, qu'il conviendrait peut-être de traiter d'une manière moins aride, cesse ici d'être un défaut. En effet, il s'agit de points à fixer presque comme des articles de lois dans le code international. Les allures d'un commentaire juridique s'appliquent donc parfaitement à un traité de cette nature. Ce n'est pas que le savant professeur ne s'élève pas jusqu'aux principes. Il sait quitter le terre-à-terre d'un savoir et d'un enseignement tout spécial. L'esprit qui anime le *Droit international* est le même que celui qui inspire le *Manuel des lois de la Guerre*, adopté récemment par l'Institut de droit international dans une récente session à Oxford. On sait que M. Bluntschli a adressé ce manuel au feld-maréchal comte de Moltke

dont tous les journaux ont reproduit la réponse, qui a été appréciée ici même. M. de Moltke considère la guerre comme étant dans l'ordre providentiel. Abolir la guerre lui semblerait un mal. Il en résulterait l'affaiblissement des caractères, la corruption des mœurs. La guerre est à ses yeux une des principales causes qui font jaillir l'héroïsme, le dévouement, le sacrifice de soi-même aux autres, enfin le culte sublime du devoir préféré aux jouissances matérielles. Il resterait à savoir si les incendies, les inondations, les maladies épidémiques n'ont pas aussi de tels résultats. Est-ce une raison d'en faire l'apologie et d'en souhaiter la durée ? La guerre produit ces effets, soit, mais aussi les cruautés, les pillages, les viols, le goût de la force brutale. Le bien se mêle au mal. Y est-il attaché à ce point? On peut laisser M. Franck faire une réponse péremptoire à ce propos. Nous nous approprions les paroles qu'il adressait, en prenant la défense de M. Bluntschli, à la Société française des Amis de la Paix, tenue récemment :

« Dans la guerre, à ce que nous assure M. de Moltke, se développent les plus nobles vertus, et sans la guerre le monde croupirait dans le matérialisme. Oui, sans doute, le soldat donne sa vie; mais, excepté dans les cas où la patrie lui confie la défense de son indépendance et de ses lois, ne vaudrait-il pas mieux qu'il la gardât en respectant celle des autres? Je ne nie pas les vertus qui chez les âmes d'élite éclatent au milieu des armes; mais il n'est pas une seule de ces vertus qui ne trouve sa place dans les travaux de la paix et dans les épreuves de la vie quand on les supporte avec dignité et avec honneur. La voix du devoir ne parle pas seulement sous le drapeau, mais dans toutes les conditions et dans toutes les situations que la société a créées. Malheur à celui qui ne l'entend pas! Le voyageur qui explore des terres inconnues, le navigateur qui affronte la tempête, le missionnaire qui va porter aux sauvages les enseignements de l'Evangile, le médecin qui étudie la peste dans les lieux où elle sévit avec le plus de fureur, le savant qui ne recule pas devant les expériences dangereuses, l'humble ouvrier qui, pour nourrir sa femme et ses enfants, son père et sa mère, expose ses jours sur les toits, dans les mines, dans la fabrication des substances insalubres, tous font acte de courage et de renoncement, tous sont soumis à la loi du sacrifice. D'ailleurs, tant qu'il y aura dans le monde des apologistes et des praticiens de la conquête, tant qu'il y aura des Etats qui font de la guerre une industrie, les vertus militaires trouveront leur emploi chez les nations même les plus pacifiques, car elles seront obligées de se défendre, et les guerres défensives, soutenues au nom du droit et de la liberté, sont seules capables d'enfanter les grands citoyens et les héros; les autres ne produisent que des tyrans et des instruments de tyrannie. »

Dans sa lettre à M. Bluntschli, M. de Moltke nous laisse seulement entrevoir la source où il a puisé ses idées sur la guerre ; il nous la dé-

couvre tout à fait lorsqu'il écrit à M. Goubareff, un des correspondants de la Société de la Paix, que la guerre est juste par elle-même, qu'elle est pour un Etat « le seul moyen légitime de consolider son bien-être, son indépendance et son honneur », parce qu'elle n'est que l'application d'une loi générale de l'humanité et de la nature. C'est la doctrine qu'a développée Joseph de Maistre, avec une sombre éloquence, dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg*. C'est une idée d'origine française que M. de Moltke a retournée contre la France. Elle n'en est pas plus vraie.

Ainsi disparaît toute raison même spécieuse de glorifier un fléau, en dépit de M. Joseph de Maistre, qui fait de cette apologie le corollaire de ses théories d'expiations sanglantes, et de M. de Moltke, qui ne croit pas pouvoir trop relever moralement sa profession et qui n'hésite pas à la diviniser.

Mais c'est dans les développements consacrés à la guerre dans ce même volume que se révèlent des difficultés pratiques qu'on ne saurait non plus nier. M. Bluntschli appartient, à un rang éminent, à cette école qui, dans la pensée de rendre la guerre aussi clémente qu'il est possible, tente pour y arriver d'établir des règles précises; malheureusement l'état de guerre est anormal et par là même il met les hommes dans telle condition que le succès serait parfois compromis par le scrupule le mieux fondé. Aussi les écrivains qui veulent codifier les règles destinées à lier les parties belligérantes et à les empêcher de commettre tel ou tel excès, sont-ils obligés à des restrictions un peu compromettantes. Ils mettent en avant des formules, comme celles-ci : *si les circonstances le permettent*, *si c'est possible*, etc. Notre auteur ne s'en abstient guère. C'est là le point faible. Il est d'ailleurs curieux de voir M. de Moltke rejeter ces ménagements au nom de l'humanité même. Elle exige qu'on abrège la guerre, tandis qu'avec ces scrupules qui respectent, ici tels particuliers, là les chemins de fer ou tels établissements, ailleurs les finances et le commerce, la guerre ne ferait que s'éterniser. C'est fort bien, et il faudra sans doute que nous nous tenions satisfaits, au nom de ce beau raisonnement, si l'on pressure les municipalités, si l'on prend des ôtages dans la population civile. L'illustre guerrier affirme que c'est pour notre bien. Nous y gagnons. Le vainqueur use d'un droit, bien plus il remplit un devoir, car il assure le succès prompt et définitif de son pays, tout en abrégeant et en rendant moindres les sacrifices du vaincu. A parler sérieusement, ces assertions ne restent pas sans réponse. Les moyens terribles dont dispose la guerre, les masses avec lesquelles elle opère, les batailles d'un caractère foudroyant et décisif comme Sadowa et Sedan, enfin tout ce qui fait que la guerre moderne atteint des résultats d'ensemble par quelques coups écrasants, nous semble rendre peu nécessaires toutes ces petites horreurs de détail. Eh

bien, sans croire assurément que tout puisse se passer en douceur, nous n'hésitons pas à penser que ces cruautés et ces exactions ne servent à rien en réalité. En principe, nous regardons comme inhumaine, et contraire à l'esprit de la civilisation, la pensée d'ériger en maxime la violation des propriétés, la dureté impitoyable envers les personnes, tout ce qui rappelle l'état sauvage de la guerre en un mot.

On doit donc féliciter M. Bluntschli d'avoir maintenu dans les éditions qui ont suivi la première, publiée en 1869, ses prescriptions d'équité et d'humanité, en y insistant encore davantage. Je ne m'occupe pas de telle observation que notre patriotisme pourrait lui adresser, de telle critique de détail. Né à Zurich, l'auteur peut se défendre mieux qu'un publiciste d'origine allemande ne pourrait le faire de préventions ultra-germaniques. Il est plus allemand toutefois que nous ne voudrions. Mais nous ne contestons pas qu'il ne cherche le vrai, le bien, en dehors d'un patriotisme étroit. Il irait même plus loin dans cette voie philosophique, s'il ne prétendait surtout écrire un traité positif, et s'il n'était limité à chaque pas par le sentiment des vérités dans ce triste sujet de la guerre.

« M. Bluntschli, lit-on dans l'*avant-propos*, a eu la satisfaction de voir toutes les puissances de l'Europe, réunies en 1874 à Bruxelles sur l'initiative de la Russie, tenter de codifier les lois de la guerre, et arrêter en commun un projet de déclaration qu'on trouvera reproduit à la fin du présent volume. Le lecteur pourra se convaincre, par la comparaison des textes, de l'influence considérable exercée par l'ouvrage de M. Bluntschli sur les délibérations de la conférence de Bruxelles. »

Le même *avant-propos* ajoute que cette troisième édition a été soigneusement mise au courant des derniers événements survenus. Elle contient notamment tout ce qui a trait au congrès de Berlin, ainsi qu'aux principales conventions signées dans les dernières années. Il a été tenu compte également des ouvrages parus précédemment sur le droit des gens, et des travaux de l'Institut du droit international que l'auteur a présidé de 1875 à 1877.

Ajouterons-nous que si nous n'avons parlé jusqu'ici que de la guerre, parce que c'est le sujet malheureusement le plus actuel et le plus brûlant, il en est beaucoup d'autres d'une importance capitale qui sont traitées dans le même ouvrage ? Une rapide indication suffira pour en donner l'idée. Le livre premier a pour objet les principes fondamentaux, la nature et les limites du droit international. Le second porte le titre moins clair : « Les personnes en droit international. » Combien de sujets particuliers sous ce titre général ! Personnalité des Etats, formation et reconnaissance, cession de territoires, systèmes des rapports qui régissent les rapports des Etats entre eux (équilibre, sainte-alliance, etc.), et j'en passe. On trouve dans le livre III ce qui concerne les organes

des relations internationales, les souverains, ambassadeurs et autres envoyés, les corps diplomatiques, les agents et commissaires, les consuls. Puis ce sont les questions de souveraineté de territoire, limites, lacs et rivières, liberté des mers, navigation, servitudes internationales, qui remplissent le livre IV, et dans le livre V, un second traité, des plus importants, des plus opportuns, sur les personnes dans leurs rapports avec l'Etat et notamment sur ce qui regarde les étrangers et l'extradition. Viennent enfin (livres VI et VII) les traités, les alliances, les conflits internationaux, leur solution amiable, par arbitrages, ou autrement, et les représailles, les blocus, jusqu'à cette raison suprême de la force. (Signalons aussi dans le livre sur la guerre la partie intéressante consacrée à la guerre maritime.) Enfin le livre IX est rempli par les questions relatives à la neutralité. L'auteur en pose les principes généraux, traite des obligations et des droits des neutres, de leur commerce, de leur contrebande de guerre, du droit de visite, du blocus, des conseils des prises. N'est-ce pas dire qu'un tel livre doit se trouver sur la table des publicistes et des journalistes, des hommes politiques et des diplomates qui tiennent à être mis au courant des principes servant de base aux questions qu'ils sont appelés à résoudre? L'empirisme en de telles matières doit être de plus en plus repoussé, et la philosophie doit se faire une part croissante dans les habitudes d'esprit et les préoccupations de ceux qui n'y ont vu longtemps que les jeux de la force et du hasard, et les combinaisons trop étroites d'intérêts au jour le jour.

HENRI BAUDRILLART.

DICTIONNAIRE DES PROFESSIONS, ou *Guide pour le choix d'un État*, par M. Edouard CHARTON, membre de l'Institut. 3e édition, publiée avec le concours de MM. Paul Laffitte et Jules Charton. — Paris, 1880, Hachette. Un vol. grand in-8°.

Le *Dictionnaire des professions* est destiné aux jeunes gens qui hésitent dans le choix d'un état, ainsi qu'aux pères de famille, aux parents, aux amis, qui ont à conseiller ces mêmes jeunes gens.

Les intéressés trouveront dans cet ouvrage des chiffres, des faits, des renseignements positifs et, au besoin, des conseils utiles. Les différentes Ecoles (Ecole d'arts et métiers, Ecoles de commerce, Ecoles de droit, Ecoles de médecine ou de pharmacie, Ecole polytechnique, Ecole forestière, Ecole des chartes, etc., etc.) sont l'objet d'articles étendus : chaque article fait connaître les conditions d'admission à l'Ecole dont il traite, le programme des études, celui des examens de sortie, l'indication des carrières auxquelles cette Ecole prépare, etc. Des articles spéciaux, rédigés par des hommes compétents, sont consacrés aux diverses professions : les intéressés y verront ce qu'ils ont besoin de savoir,

avant de choisir une carrière, sur les études nécessaires, l'apprentissage, les dépenses à faire, les conditions matérielles ou morales qui donnent des chances de succès.

La première édition du *Dictionnaire des professions* date de 1842, la seconde de 1851. Ces dates expliquent qu'on n'ait pu se borner à revoir les anciens articles, et que, dans la plupart des cas, il ait fallu les écrire à nouveau. En même temps que l'œuvre se transformait, le cadre allait s'élargissant. Les deux premières éditions ne traitaient guère que des professions dites libérales. La nouvelle édition publiée par les soins de MM. Paul Laffitte et Jules Charton comprend un grand nombre d'articles entièrement nouveaux sur les grandes administrations, sur le commerce, sur l'industrie, sur les arts manuels. Le *Dictionnaire des professions*, ainsi compris, s'adresse au grand public, à toutes les familles où il y a un fils.

Les noms des collaborateurs du *Dictionnaire des professions* seraient à eux seuls une garantie pour le public. Parmi ces noms, nous citerons ceux de MM. Adolphe Carnot, professeur à l'Ecole des mines; Cazeaux, ancien inspecteur général de l'agriculture; Ch. de Comberousse, professeur à l'Ecole centrale; Etex, sculpteur; Joseph Garnier, membre de l'Institut; Guichard, député; Labat, professeur à l'Ecole vétérinaire de Toulouse; Léon Lalanne, membre de l'Institut; Pamard, capitaine du génie; Porte, pharmacien en chef; de Quatrefages, membre de l'Institut; Paul Reclus, chirurgien des hôpitaux; Régnier, professeur au Conservatoire de musique et de déclamation; Paul Schwæblé, membre du Conseil supérieur de l'enseignement technique; Tranchant, ancien conseiller d'État; Vaudoyer, architecte; Eugène Yung, etc., etc.

Ce que nous avons dit suffit, croyons-nous, pour montrer le caractère d'utilité de cette publication; nous estimons qu'elle mérite d'être signalée, d'une manière particulière, aux membres du corps enseignant, aux bibliothèques populaires, aux associations professionnelles, aux chefs d'industrie, en même temps qu'aux personnes qui s'occupent de questions économiques; elle offre en effet un ensemble de renseignements qui n'avaient pas encore été réunis dans un seul et même ouvrage.

La première œuvre de M. Edouard Charton fut neuve et originale; celle de ses deux fils conserve sa qualité et présente de plus les notions professionnelles les plus positives. Le livre est devenu une encyclopédie très précieuse.

JOSEPH CLÉMENT.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : Un nouveau point noir en Orient. — La fin de la question tunisienne. — Le profit de l'Italie. — Effets de la crise ministérielle dans ce pays. — En France, effets économiques de la crise des deux scrutins : — la discussion du budget ; la négociation du traité de commerce avec l'Angleterre. — Les efforts financiers de la Chambre qui va finir. — Ajournement de la conférence monétaire internationale. — Réduction de la dette en Hongrie et aux États-Unis.

Le règlement des affaires d'Orient, en ce qui concerne la Turquie et la Grèce, va lentement ; mais le calme continue.

Un autre point noir surgit à l'horizon ; la Bulgarie traverse une crise. Le jeune prince demande des pouvoirs césariens ou offre sa démission si on les lui refuse ; mauvais procédé, dont les Bulgares doivent se méfier.

Lorsque nous écrivions notre dernière chronique d'avril, nous avions à signaler les dévastations des Kroumirs et l'expédition militaire qui s'en est suivie et qui a abouti à un protectorat imposé au bey de Tunis et formulé dans la pièce diplomatique que nous reproduisons plus haut (p. 409). L'action militaire n'a pas eu grande importance ; les Kroumirs se sont soumis, mais cette nouvelle charge ajoutée à l'Algérie a déjà coûté une quinzaine de millions.

— Une coalition de droite et d'extrême gauche a saisi, il y a deux mois, l'occasion de mettre en échec le ministère Cairoli, parce qu'il n'avait pas assez revendiqué l'honneur et le profit de cette annexion du pays où fut l'ancienne Carthage, l'ennemie naturelle de Rome. Après deux mois de crise, un ministère composé en partie de la plupart des anciens membres[1] et de trois nouveaux a repris la conduite des affaires, parmi lesquelles les deux principales sont : la réforme électorale et un emprunt de cinq à six cents millions

[1] Après d'inutiles efforts de M. Sella, chef de la droite, M. Depretis, collègue de M. Cairoli et avec son appui, est parvenu à composer le cabinet suivant : Depretis, président du conseil, ministre de l'intérieur ; Mancini, ministre des affaires étrangères (nouveau) ; Zanardelli, ministre des finances ; Baccarini, ministre des travaux publics ; Baccelli, ministre de l'instruction publique ; Berti, ministre de l'agriculture, etc. (nouveau) ; Ferrero, ministre de la guerre (nouveau) ; Acton, ministre de la marine.

pour faire disparaître le papier-monnaie. Cet énoncé suffit pour caractériser la sottise des politiciens qui ont fait ce joli coup en vue de disloquer le gouvernement et les Chambres, et de brouiller l'Italie avec la France, où l'on espère pourtant trouver les millions nécessaires pour faire face au papier monnaie.

Ce qu'il y a de caractéristique dans le cabinet remanié, c'est que le ministre des affaires étrangères, M. Mancini, jurisconsulte éminent, est un des principaux promoteurs de l'arbitrage international; c'est qu'on en a écarté le général Mezzacapo, dont il avait été question sérieusement, et qui n'acceptait qu'à la condition de voir augmenter son budget.

— C'est une faute de même ordre qu'auront commis les politiciens français qui ont suscité la discussion sur les deux procédés électoraux par scrutin de liste ou départemental, ou par scrutin nominal ou d'arrondissement. Ils auront compromis la discussion du budget et la négociation des traités de commerce, quand il était si simple d'ajourner au dernier mois, en septembre, une question qu'on supposait bien devoir précipiter l'agitation électorale.

La commission du budget, il faut le dire, a fort bien accompli sa tâche, et on pourra voter ce qu'elle a préparé sans discussion. Mais pour ce qui concerne les traités de commerce, notamment celui entre la France et l'Angleterre, qui est la clef de tous les autres, la politique va causer des complications et des retards. Espérons néanmoins que, même les ministres venant à changer, on conservera les mêmes négociateurs, parmi lesquels se trouve l'auteur des deux lumineux articles que nous avons publiés sur la discussion du tarif général.

La négociation ne paraît pas marcher sans difficultés. Les Anglais voudraient, et ils ont raison, des facilités au moins égales à celles concédées par le traité de 1860; mais la transformation des droits *ad valorem* en droits spécifiques dans le tarif général rend le travail difficile et nécessite des rabais sur les droits de ce tarif général, plus élevés que 25 0/0, chiffre auquel libres-échangistes et protectionnistes se sont habitués pendant la dernière discussion.

— Il est juste de dire que si cette Chambre a manqué de sagesse en plusieurs circonstances qui ne nous regardent point ici, elle a fait sous le rapport financier des efforts méritoires : elle a voté des dégrèvements pour 286 millions, pendant qu'elle triplait le budget de l'instruction publique et qu'elle consacrait 1,500 millions aux travaux publics; le tout, bien entendu, grâce à l'élasticité des recettes, résultat de la politique générale pacifique à l'intérieur et à l'extérieur.

— Après sept séances consacrées aux généralités et aux exposés de leurs sentiments, pour ainsi dire, individuels, les délégués de la Conférence monétaire sont ajournés au 30 juin. On a imprimé ces diverses communications peu concordantes ; mais le volume ne contient pas trace de la discussion du programme rédigé par la Commission.

Les délégués doivent revenir avec des instructions plus précises, et on espère trouver d'ici là, en attendant mieux, un *modus vivendi* quelconque.

— On est depuis une assez longue période à la hausse des fonds publics et des valeurs en général.

La Hongrie et les Etats-Unis ont profité de cette situation pour opérer la réduction de leur dette. Les fonds hongrois étaient à 6 0/0; ils ont été convertis en 5, et l'offre a été si considérable que les souscripteurs n'auront que 2 0/0 du montant de leur souscription. Aux Etats-Unis, sur 196 millions de dollars à rembourser, les porteurs de 180 millions ont accepté le taux de 3 1/2 et le Trésor n'aura à rembourser que 16 millions.

Paris, le 14 avril 1881. Jph G.

Bibliographie économique.

PUBLICATIONS DE MAI 1881.

Album industriel et financier illustré, publié sous les auspices de la Banque de prêts à l'industrie. Gr. in-8, 296 p. Paris, 7 et 9, rue Taitbout.

Almanach des Œuvres catholiques ouvrières. Année 1881 (2e année). In-12, 180 p. Limoges, imp. et lib. C. Barbou.

ANCELME (Claude). *Des avantages du droit de préférence par hypothèque* ou des droits du premier créancier hypothécaire en droit romain; distinction et indépendance *du droit de suite et de préférence* en matière de privilèges et hypothèques, en droit français. In-8, 217 p. Paris, lib. Rousseau.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts, et belles-lettres du département de la Loire (année 1880). T. XXIV. In-8, 355 p. Saint-Etienne, imp. Théolier frères.

Annuaire de l'administration des contributions indirectes. Situation au 1er janvier 1880. (Statistique générale de l'administration.) In-8, 342 p. Poitiers, imp. et lib. Oudin frères.

— Situation au 1er janvier 1881. (Statistique générale de l'administration.) In-8, 342 p. Poitiers, imp. et lib. Oudin frères.

ARTOIS DE JUBAINVILLE (H. D'). *Etudes sur le droit celtique ;* le Senchus mor. In-8, 79 p. Paris, lib. Larose.

AVENEL (G. D'). *Les octrois en France et à l'étranger*. In-8, 47 p. Paris, lib. Guillaumin et Ce.

BARRIER (E.) *L'Agriculture en France et en Amérique*. Petit in-8, 55 p., lib. Cretté.

— *Les traités de commerce*, étude économico-fantaisiste et lettres sur l'agriculture (vers). 1879-80. Petit in-8, 53 p. Paris, lib. Cretté.

BASTIAT (F.) *Œuvres complètes* de Frédéric Bastiat, mises en ordre, revues et annotées d'après les manuscrits de l'auteur. T. VI: *Harmonies économiques*, 8e édition. In-18 jésus, 664 p. Paris, lib. Guillaumin et Ce.

BATBIE (A.). *Supplément au Précis du cours de droit public et administratif* professé à la Faculté de droit de Paris. In-8, p. 737 à 804. Paris, imp. et lib. Cotillon et Ce.

BORVILLE (Albert-Pierre DE). *Le Droit pénal italien* et le projet de Code pénal voté par la Chambre des députés (de Rome) en 1877, discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Douai, le 3 novembre 1880. In-8, 43 p. Lille, imp. Danel.

Bimétallisme (le), ou trois barbarismes en un seul mot, savoir: un néologisme inutile et spécieux, une définition trompeuse de la monnaie, une absurdité métrologique. Lettres à M. Joseph Garnier. In-8, 32 p. Paris, lib. Guillaumin et Ce.

BONNET (Félix). Commentaire de la loi du 27-28 février 1880, relative à l'*aliénation des valeurs mobilières* appartenant aux mineurs, comprenant les circulaires ministérielles et les arrêts ou jugements rendus sur la matière. Paris, à l'administration du Journal du notariat.

BRANDA (P.). *Lettres d'un marin* (Calédonie, le Cap, Sainte-Hélène). In-18 jésus, 373 p. Paris, lib. Fischbacher.

BUCHÈRE (Ambroise). *Traité théorique et pratique des valeurs mobilières* et effets publics, rentes sur l'Etat, actions de la Banque, actions et obligations des Sociétés commerciales, valeurs étrangères, etc., comprenant un commentaire de la loi du 15 juin 1872 sur les titres au porteur perdus ou volés ; 2e édition, refondue et augmentée d'après les dernières solutions de la jurisprudence et de la loi du 27

février 1880. In-8, VIII-870 p. Paris, lib. Marescq aîné.

CAMBON (V.). *Résultats d'expérience de culture au moyen des engrais chimiques.* In-8, 24 p. et planches. Lyon, imp. Storck.

Catéchisme social et politique, d'après les principes du bon sens, du droit naturel et de la civilisation chrétienne, dédié par un citoyen à ses concitoyens. In-32, 96 p. Paris, lib. Palmé.

CHANLIAUX (Philibert). *De la navigation*; les cinq grands bassins fluviaux de la Gaule (France), considérés aux points de vue de la navigation, de l'agriculture, de l'histoire et du commerce. (1er fascicule.) In-8, 36 p. Lyon, lib. Meton.

CHORON (L.). *Etude sur le régime général des chemins de fer.* In-8, 139 p. Paris, imp. et lib. Gauthier-Villars.

COILLARD et APPIA. *La mission au Zambèze.* Rapports présentés au comité de la Société des Missions de Paris, par M. le missionnaire Coillard et par M. le pasteur Appia, et circulaire du comité aux amis et soutiens de l'œuvre. 2e édition. In-8, 36 p. Paris, lib. Bouhoure.

Commerce (le) de draperie, son avenir possible. Première partie : Exposé général. In-8, 87 p. Paris, imp. Larochelle.

Congrès international des architectes tenu à Paris, du 29 juillet au 5 août 1878, à l'Exposition universelle internationale de 1878. In-8, 452 p. Paris, imp. nationale.

DELOSME (Antoine). *La tenue de livres simplifiée* au moyen du journal écrit en partie simple qui se transforme subitement en partie double ; nouvelle méthode. In-8, 36 p. et 2 tableaux. Lyon, imp. Albert; les principaux libraires.

DROHOJOWSKA (Mme). *Les grands agriculteurs modernes* : Olivier de Serres, Duhamel, Dumonceau, Parmentier, Mathieu de Dombasle. In-12, 143 p. et portrait. Tours, imp. et lib. Mame et fils.

DUCROCQ (T.). *Cours de droit administratif*, contenant l'exposé et le commentaire de la législation administrative dans son dernier état, avec la reproduction des principaux textes dans un ordre méthodique. 6e édition, considérablement augmentée, mise au courant de la doctrine, de la jurisprudence, de la statistique, etc. 2 vol. in-8, T. I, XII-796 p. T. II, 852 p. Paris, lib. Thorin.

DUJARDIN (A.) *Des droits d'enregistrement, de timbre et de greffe*, au point de vue de la proportionnalité de l'impôt. In-8, VII-390 p. Paris, lib. Chevalier-Marescq.

ERMEL. *Le matériel et les procédés de la papeterie, des teintures et des impressions* à l'Exposition universelle internationale de 1878 à Paris. In-8, 32 p. Imp. nationale.

FAUCONNIER (E). *L'Argent et l'or*, essai sur la question monétaire. In-8, IV-190 p. Paris, lib. Germer-Baillière et Ce.

FERRAZ. *Nos devoirs et nos droits*; morale pratique. In-18 jésus, XL-380 p. Paris, lib. Didier et Ce.

FOLLEVILLE (Daniel DE). *Leçon d'introduction à un cours de droit international privé* In-8, 59 p. Paris, lib. Maresq aîné.

GÉNIN (E.) *De l'importance de la voie commerciale du Song-Koï.* In-8, 15 p. Nancy, imp. Berger-Levrault et Ce.

GOSCHLER (Ch.). *Traité pratique de l'entretien et de l'exploitation des chemins de fer.* T. V. Service de la locomotion. Troisième section : Dépôts, ateliers et direction des services. 2e édition, considérablement augmentée. In-8, 664 p. et 4 pl. Paris, lib. Baudry.

GRAVIER (Gabriel). *Etude sur le sauvage du Brésil.* In-8 carré, 63 p. Paris, lib. Maisonneuve et Ce.

INGOUF (E.). Droit civil ; droit des gens. *De la naturalisation des étrangers en France*, ses règles et ses formalités. Qui est et qui devient Français? In-8, 88 p. Paris, lib. Marescq aîné.

Institutions (les) économiques chrétiennes, faisant suite aux institutions qui protègent l'atelier et la famille ouvrière. Rapports présentés au Congrès de Grenoble (13-17 septembre 1880). In-12, 107 p. Angers, au siège de la Banque populaire.

KRESSER (Victor). *Politique monétaire du suffrage universel* ; le duométallisme libre et la liberté du

crédit. In-18 jésus, 128 p. Paris, lib. Dentu.

Lacroix (E). *Dictionnaire industriel* à l'usage de tout le monde. Arts et métiers, mines, agriculture, etc. ; description de cent mille secrets et procédés de l'industrie moderne, avec la traduction anglaise et allemande des mots techniques et usuels. 3e édition, augmentée d'un supplément. T. IV et dernier (second du supplément). G.-Z. In-18 jésus, p. 757 à 1469 et fig. 252 à 552. Paris, imp. et lib. Lacroix.

Le Breton (P.). *Etude sur le métayage* dans la Mayenne. In-8, 47 p. Paris, imp. Mersch.

L'Hermite (J.-B.). *La clef de la correspondance commerciale anglaise, francaise et espagnole*, ou choix de phrases et de termes de commerce extraits d'un grand nombre de lettres, de comptes, catalogues, prix courants et autres documents anglais, mis en ordre et traduits dans le style commercial français et espagnol; 9e édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur. Grand in-16 à 3 col. XII-417 p. Paris, lib. Mme Dramard-Baudry.

Le Touzé (C.). *La question monétaire* et les conférences internationales de 1881. In-8, 14 p. Paris, lib. Gervais.

Luçay (de). Rapport fait à la Société des agriculteurs de France (section d'économie et législation rurales), *sur les dégrèvements d'impôts réclamés par l'agriculture*. In-8, 16 p. Paris, imp. Mersch.

Marchi (Francesco Antonio de). *Arabes et Ottomans*, études sur leur histoire, leur droit et leur civilisation. Première partie. Prolégomènes historiques à l'étude du droit et de la civilisation des Arabes et des Ottomans. Premier volume : *Les Arabes devant l'islamisme*. Introduction générale. In-8, p. 1 à 20. Saint-Ouen, à la Société générale d'imprimerie et de librairie.

Melon (Paul). *Le Tonking ;* les évènements de 1873 et 1874 ; causes qui ont amené notre première intervention ; nécessité d'une occupation immédiate et définitive ; In-8, 40 pages. Paris, librairie Rouvier et Logeat.

Molinier (Victor). *Etudes sur le nouveau projet de Code pénal pour le royaume d'Italie*. Deuxième partie. Droit pénal international. Empire des lois criminelles au sein de l'espace. In-8, 102 p. Paris, lib. Cotillon et Ce.

Necker de Saussure (Mme). Education progressive ou étude du cours de la vie, précédée d'une notice sur la vie et les écrits de l'auteur. 5e édition. T. I, in-12, XXXIV-347 p. Paris, lib. Garnier frères.

Notes sur l'élevage et le fermage des autruches en Algérie et au Sénégal. In-8, 32 p. Paris, imp. Arnous de Rivière.

Pauliat (Louis). *La Conférence monétaire de* 1881. In-8, 60 p. Paris, librairie nouvelle.

Paté (J.-H.). *De l'éducation rurale*. Discours prononcé, le 30 novembre 1861, à la rentrée du cours d'agriculture. 2e édition. In-8, 20 p. Nancy, imp. Crépin-Leblond.

Pelletan (Eugène). *La loi du progrès*; le monde marche. 6e édition, revue et augmentée. In-18 jésus, VII-360 p. Paris, lib. Germer-Baillière et Ce.

Pierre (Victor). *L'Ecole sous la Révolution francaise*. In-18 jésus, XVI-232 p. Paris, lib. de la Société bibliographique.

Poisson. *Canal de Suez et de Panama*. Réponse à M. Saint-Sarter à propos de sa quatrième notice. In-4, 4 p. Paris, imp. de Mourgues.

Pouriau (A.-F.) *La laiterie*. Art de traiter le lait, de fabriquer le beurre et les principaux fromages français et étrangers ; 3e édition, in-18 jésus, IV-568 p. avec 306 fig. Paris, lib. Lebroc et Ce.

Pradier-Fodéré (P.). *Cours de droit diplomatique* à l'usage des agents politiques du ministère des affaires étrangères des Etats européens et américains, accompagné de pièces et documents proposés comme exemples des offices divers qui sont du ressort de la diplomatie. 2 vol. in-8. T. I, XV-506 p. T. II, 711 p. Paris, lib. Pedone-Lauriel.

Raoulx (J.-J.) Rapport sur l'Exposition universelle de 1878, *Edu-*

cation et enseignement) ; in-8, 65 p. Marseille, imp. Blanc et Bernard.

RAVANIER. *La Solidarité universelle.* Projets sur la solution de la question sociale et l'établissement d'une caisse de retraite pour les ouvriers et les ouvrières de l'industrie et de l'agriculture. In-8, 48 p. Paris, l'auteur, 15, rue Véron.

RAYNAL (DE). *Économie agricole d'un domaine féodal* au XIIIe siècle. In-8, 53 p. Bourges, lib. David.

RÉCIPON (Emile). Discours prononcé à la séance de la Chambre des députés du 22 mars 1881, *au sujet du projet de loi sur la limitation des heures de travail dans les usines et manufactures.* In-8, 13 p. Imp. Chaix et Ce.

RENOUARD (Alfred). *Etude sur le travail mécanique du peignage du lin* dans les machines de construction française. In-8, 31 p. et 11 fig. Lille, imp. Danel.

SAIGE (G.). *Les Juifs du Languedoc* antérieurement au XIVe siècle. In-8, X-388 p. Paris, lib. Picard.

SARTER (St.). *Quatrième notice sur le canal de Suez* ; seul prix justifiable de l'action 1,200 à 1,300 fr. Panama : crédit foncier; chemins de fer français. In-4 à 2 col., 8 p. Paris, lib. Lecuir.

SOUBEYRAN (G. DE). *Question monétaire;* discous prononcé à la Chambre des députés. In-8, 31 p. Poitiers, imp. générale de l'Ouest. Paris' même maison.

TARPET (Félix). *Cours théorique, élémentaire et pratique de comptabilité raisonnée*, avec les principaux textes du droit commercial. (Cours publics de l'Association philotechnique.) Enseignement secondaire spécial. Ire année. In-8, VIII-119 p. Paris, lib. Belin.

TURENNE (Paul de). *La nouvelle loi financière italienne.* In-8, 20 p. Paris, au bureau de la Revue britannique.

VALETTE (Victor). *Un projet de loi sur la réorganisation de l'Algérie.* In-8, 112 p. Alger, imp. Cheniaux-Franville.

VALFRAMBERT (C.). *Répertoire politique et historique*, publié sous la direction de M. Charles Valframbert, avocat à la Cour d'appel de Paris, 1880 (8e année). In-8, 520 p. Paris, lib. Quantin.

VIGNERON (l'abbé Lucien). *Deux ans au Se-Tchouan* (Chine centrale). In-18 jésus. X-299 p. avec gravures et cartes. Paris, lib. Bray et Retaux.

VINDEX. *Etudes sociales* Bilan de la Révolution. In-18, 107 p. Paris, lib. Oudin.

Le Gérant : PAUL BRISSOT-THIVARS.

Paris. — Imp. A. PARENT (A. Davy, successeur), rue M.-le-Prince, 31.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME QUATORZIÈME

QUATRIÈME SÉRIE

N° 40. — *Avril* 1881.

La Russie et le nihilisme, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut 5

La crise financière de l'ancien régime, par M. Gustave du Puynode 31

Etudes sur l'Amérique latine ; le Brésil, par M. Ad.-F. de Fontpertuis .....

Revue des principales publications économiques de l'étranger, par M. Maurice Block, membre de l'Institut 78

Bulletin. — I. Interpellation relative à la Conférence monétaire ; historique de la question monétaire ; discours prononcé au Sénat, par M. de Parieu ; — discours de M. Magnin, ministre des finances 106

II. Loi du 9 avril 1881, portant création d'une caisse d'épargne postale 132

Société d'économie politique. — *Réunion du* 5 *avril* 1881. — Communications : Mort de MM. W. Ellis et Fernando Wood. — Lettres de M. Blaise et Léon Chotteau. — Discussion : La future conférence monétaire. — Ouvrages présentés 136

Comptes Rendus. — *Les travaux de la Société de légalisation comparée. Annuaire de législation étrangère*, contenant les principales lois votées dans les pays étrangers en 1879. *Bulletin de la Société pendant l'année* 1880 ; compte-rendu par M. Léon Roquet. — *La Sociologie*. Essai de philosophie sociologique, par M. E. de Roberty ; *Petite histoire des Grecs*, depuis les origines jusqu'à la conquête de la Grèce par les Romains, par M. van der Berg ; comptes-rendus par M. Ad.-F. de Fontpertuis. — *La rente foncière et son effacement naturel*, par M. A. Loria ; compte-rendu par M. Courcelle-Seneuil 139

Chronique économique. — La Russie et le nihilisme. — Acheminement pacifique de la question grecque. — La complication tunisienne. — Déroute de l'expédition Flatters. — La pacification du Transwaal.—Adresse française au cabinet Gladstone ; réponse

de M. Bright. — Interpellation sur la conférence monétaire internationale. — Les gros résultats du recensement aux Etats-Unis. — La souscription à l'emprunt français de un milliard. — Vote du tarif général. — La loi des Caisses d'épargne postales. — Mort de MM. Casimir Cheuvreux et Charles Boissay, par M. Joseph Garnier, rédacteur en chef..... 152

Bibliographie économique..... 158

Table triennale des années 1878, 1879, 1880.

N° 41. — *Mai* 1881.

L'économie politique en une leçon, par M. Alph. Courtois..... 161

Le nouveau tarif général des douanes, par M. Léon Amé, ancien directeur général des douanes..... 171

Théorie mathematique du bimétallisme, par M. Léon Walras, professeur d'économie politique à l'Université de Lausanne..... 189

L'esprit révolutionnaire en Russie, par M. Eugène Petit..... 199

La loi sur les caisses d'épargne postales, par M. Joseph Clément. 208

Le rapport de la valeur des métaux précieux depuis les temps les plus reculés, par M. del Mar, ancien directeur du Bureau de statistique des Etats-Unis..... 212

Nécrologie. — I. Le marquis Gioachino Pepoli, traduit par M. E.-R. 241
— II. Adolphe Joanne, par M. L. Michelant..... 241

Conférence internationale sur la monnaie. — Les membres de la conférence. — Discours du ministre des affaires étrangères. — Discours de M. Magnin : exposé des travaux des conférences de 1867 et de 1878. — Questionnaire adopté par la Commission. — Proposition de questionnaire, par MM. Cernuschi et Dana Horton. — Déclaration faite par les délégués allemands. — Proposition d'un dollar général universel d'argent, par M. Aug. Eggers..... 245

Bulletin. — I. La question monétaire, par M. E. Fournier de Flaix..... 264
II. Loi du 7 mai 1881, relative à l'établissement du tarif général des douanes..... 282
III. Le travail des enfants dans les manufactures. Rapport de la Commission du travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie en 1879..... 284
IV. Note rassurante sur la trichine, communication de M. Lamouroux au Conseil municipal de Paris..... 291
V. Banquet de l'abolition de l'esclavage. Discours de M, Schœlcher, sénateur..... 294
VI. Statistique du Salon de 1881, par M. Edmond Renaudin..... 299

Société d'économie politique. — *Réunion du 5 mai* 1881. — Invitations : Les membres de la Conférence monétaire. — Com-

MUNICATIONS : Mort du marquis Pepoli. — L'abolition du cours forcé en Italie, par M. SEISMIT-DODA, ancien ministre des finances. — DISCUSSION : Proposition de M. DE LAVELEYE sur la monnaie. — Suggestions relatives à la question monétaire, lettre de M. de MALARCE. — OUVRAGES PRÉSENTÉS..... 302

COMPTES RENDUS. — *Wolowski, sa vie et ses travaux*, par M. ANTONY ROULLIET; compte-rendu par M. HENRI BAUDRILLART. — *Traité d'économie politique*, par M. KHALIL GHANEM ; compte rendu par M. O.-O..... 312

BIBLIOGRAPHIE ÉCONOMIQUE..... 317

N° 42. — *Juin* 1881.

UN CÔTÉ DE L'HISTOIRE FINANCIÈRE. — Le développement des établissements de crédit, par M. AD. BLAISE (des Vosges)..... 321

LES BANQUES DANS L'ANTIQUITÉ, par M. A.-N. BERNARDAKIS..... 336

COMPARAISON DU POUVOIR DE LA MONNAIE A DEUX ÉPOQUES DIFFÉRENTES, par M. G. FAUVEAU, ancien élève de l'École polytechnique. 354

ETUDES SUR L'AMÉRIQUE LATINE. — LE CHILI, par M. AD.-F. DE FONTPERTUIS..... 359

LE CONGRÈS DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES, TENU A ALGER, par M. CH.-M. LIMOUSIN..... 381

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. LÉONCE DE LAVERGNE, par M. LESAGE. 394

BULLETIN. — I. Loi du 27 mai 1881 portant approbation du traité conclu, le 12 mai 1881, entre la France et la Tunisie..... 409

II. Le rapport général sur le budget de 1882. — Les dégrèvements depuis 1876..... 411

III. Les opérations de l'émission de l'emprunt national d'un milliard. — Rapport de M. MAGNIN, ministre des finances, à M. le Président de la République française..... 413

IV. Historique du système monétaire français et de la variation du rapport légal en Angleterre, en Hollande, aux Etats-Unis, par M. PAULIAT..... 421

V. L'origine de l'étalon d'or en Angleterre. — Lettre de M. MACLEOD..... 430

VI. Annonce des concours de l'Académie des sciences morales et politiques dont les termes expirent en 1881, 1882 et 1883.... 430

VII. L'immigration aux Etats-Unis, par M. L. SIMONIN..... 443

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — *Réunion du 4 juin* 1881. — COMMUNICATIONS : Mort de M. Littré. — Le dernier congrès des ouvriers tenu à Paris. — Le congrès de l'Association pour l'avancement des sciences tenu à Alger. — Coup d'œil sur l'Algérie. — OUVRAGES PRÉSENTÉS. — *Addition* à la séance du 5 mai : Les résultats de la réforme du servage..... 447

COMPTES RENDUS. — *Histoire de la guerre du Pacifique*, par M. DIEGO

Barros Arrana ; compte rendu par M. Courcelle-Seneuil. — *Le droit international codifié*, par M. Bluntschli ; compte-rendu par M. H. Baudrillart. — *Dictionnaire des professions*, ou *Guide pour le choix d'un état*, par M. Edouard Charton, etc. ; compte-rendu par M. J. Clément 459

Chronique économique. — Un nouveau point noir en Orient. — La fin de la question tunisienne. — Le profit de l'Italie. — Effets de la crise ministérielle dans ce pays. — En France, effets économiques de la crise des deux scrutins : la discussion du budget; la négociation du traité de commerce avec l'Angleterre. — Les efforts financiers de la Chambre qui va finir. — Ajournement de la conférence monétaire internationale. — Réduction de la dette en Hongrie et aux Etats-Unis, par M. Joseph Garnier..... 466

Bibliographie économique..... 469

Table des matières du T. XIVe, 4e série..... 473

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME XIV, 4e SÉRIE.

Paris. — Imp. A. Parent, A. Davy, Sr, rue Monsieur-le-Prince, 31.

TABLE ALPHABÉTIQUE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES TOMES I A XII

Première de la 4e série duodécennale

DU

JOURNAL DES ÉCONOMISTES[1]

JANVIER 1878 A DÉCEMBRE 1880.

Concordance des volumes avec les dates de leur publication.

TOMES	I. Janvier	à Mars	1878.	TOMES	VII. Juillet	à Septembre	1879.
	II. Avril	à Juin	—		VIII. Octobre	à Décembre	—
	III. Juillet	à Septembre	—		IX. Janvier	à Mars	1880.
	IV. Octobre	à Décembre	—		X. Avril	à Juin	—
	V. Janvier	à Mars	1879.		XI. Juillet	à Septembre	—
	VI. Avril	à Juin	—		XII. Octobre	à Décembre	—

A

Absentéisme. Voy. *Irlande.*

ABZAC (Paul D'), consul à la Nouvelle-Orléans, de la Société d'économie politique. Expose, à la Société d'écon. polit., un « Plan de réforme sociale », XII, 124. — Son opinion dans la discussion sur la colonisation, 126, 129.

Académie des sciences morales et politiques. Revue de l'— (année 1877), par M. J. Lefort, II, 377. — Historique des prix décernés par l'— depuis son rétablissement, par M. Vuitry, III, 225. — Concours de l'— pour 1879-81, IV, 300. — Revue de l'— (année 1878), par M. J. Lefort, VI, 229. — Séance publique de juin 1879, discours de M. Vacherot, VII, 90. — Concours de l'— pour 1879-82, 416. — Revue de l'— (année 1879), par M. J. Lefort, IX, 427.

ACLOCQUE. Un discours de M. —, modèle de harangue protectionniste, XI, 282.

Administration. L'école d'—, discussion à l'Académie des sc. morales, par M. A. Mangin, I, 274.

AFRIQUE. L'— centrale, son exploration et sa colonisation, par M. de Fontpertuis, VIII, 10. — Voy. *Traite.*

Agriculture (l') et l'intérêt général dans la question des tarifs douaniers, dépositions de MM. d'Eichthal et Fould, V, 141, 147. — L'— et la protection, dépositions devant la Commission du tarif général des douanes, par M. Ad. Blaise, 399. — Etat économique des populations agricoles en Normandie, par M. H. Baudrillart, X, 5, 194. — Des tableaux synoptiques de l'— et de l'industrie lainière dressés par M. C. Poulain, par M. F. Passy, XII, 206. — Voy. ANGLETERRE, *Conseil supérieur, Usure.*

Alcools. Voy. *Boissons, Vins.*

ALGLAVE (Emile), directeur de la « Revue scientifique », de la Société d'économie politique. Abolition de l'impôt sur les vins par l'impôt sur l'alcool, XI, 133.

Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions : sur l'écart des valeurs d'argent, IV, 462 ; — sur les dépenses publiques, VI, 126 ; — sur la conversion des rentes, IX, 124 ; sur l'impôt du sucre, IX, 460, 464, 466 ; — sur l'aptitude des Chambres à voter des tarifs, X, 140 ; — si la poste doit faire concurrence aux banquiers, XI, 143.

ALGÉRIE. Décret sur la propriété en —, IV, 140. — La colonisation algérienne, par M. Vésin, VI, 171, 406. — Coup d'œil sur l'—, à propos du cinquantenaire de la conquête, par M. L. Simonin, XI, 123.

Alimentation (l') et le libre-échange, par M. Jules Simon, XII, 459.

ALLEMAGNE. Ce que l'unité allemande coûte à l'Europe, X, 252. — Les tarifs actuels des chemins de fer en — et leur origine, par M. Ch. Baum, 376. — L'emploi des milliards français par le gouvernement allemand, XII, 101. — Voy. *Banques, Chemins de fer.*

---

[1] Voir, à la dernière page, la liste des *douze* Tables de la collection du *Journal.*

ALPES. Le percement des — par le Saint-Gothard, le Simplon et le Mont-Blanc, par M. H. Dameth, XI, 287. Voy. *Cérésole*.

AMÉ (Léon), ancien directeur des douanes, de la Soc. d'écon. politique. — Le nouveau tarif général des douanes devant le Sénat, XII, 333.

AMÉRIQUE. Voy. ANGLETERRE, *Métaux*, *Monnaie*.

AMICIS (Edmundo DE). *La Hollande* (1878, in-8), — *Constantinople* (1878, in-18), — *l'Espagne* (1879, in-18), traduits de l'italien par Mme Colomb, C. R. par M. de Fontpertuis, IV, 485, 493, VII, 462.

AMIEUX (Isidore), chef de section au chemin de fer de Paris à la Méditerranée. *Traité populaire d'économie politique à l'usage des écoles primaires*, etc. (1877, in-8), C. R. par M. F. Passy, I, 305.

Amortissement. Loi du 11 juin 1878, relative au 3 0/0 amortissable, II, 449.

ANDRIMONT (Léon D'), ingénieur civil belge. *La coopération ouvrière en Belgique* (1876, in-8), C. R. par M. B. Rampal, I, 137.

ANGLETERRE. Le gouvernement local en —, par M. H. Taché, II, 362. — La rivalité de l'— et de la Russie en Asie, par M. de Fontpertuis, III, 10. — Les péripéties du commerce de l'— pendant ces dix dernières années, par M. G.-J. Shaw-Lefèvre, V, 361. — La politique belliqueuse du cabinet anglais et la politique pacifique de Manchester, discours de M. J. Bright, VI, 265. — La crise agricole en — et la concurrence américaine, d'après M. Shaw-Lefèvre, VIII, 42. — Voy. *Charité*, *Cobden-Club*, *Grèves*.

Animaux. L'homme et les —, par M. Mailfer, V, 427.

Annales *de l'extrême Orient*, bulletin de la « Société académique indo-chinoise », publiées sous la direction de M. Meyners d'Estrey (1878-80, 2 vol. in-4), C. R. par M. de Fontpertuis, XI, 450.

Année (l') 1877, I, 9. — L'année 1878, V, 7. — L'année 1879, IX, 7.

Annuaire *de l'économie politique et de la statistique*. 35e année (1878, in-18), C. R. par Joseph Clément, III, 448. — *Dito*, 36e année (1879, in-18), C. R. par Edm. Renaudin, VII, 454. — *Dito*, 37e année (1880, in-18), C. R. par le même, XI, 448.

Annuaire *de législation étrangère* (1877-78, 2 vol. in-4), C. R. par M. Léon Roquet, VII, 149. — *Dito* (année 1878), C. R. par M. Aucoc, VII, 315. — *Dito* (année 1879), C. R. par M. Léon Roquet, IX, 469.

Annuaire *statistique de la France*. 1re année (1878, in-8), C. R. par M. Courcelle-Seneuil, V, 173.

Anthropologie. Voy. *Congrès*.

APPLETON, délégué américain à la conférence monétaire. Son opinion, à la Société d'écon. politique, dans la discussion sur le papier-monnaie en Russie, IV, 162.

Arbitrage (l') entre patrons et ouvriers, extrait d'une lettre de M. Weiler, XII, 464.

Argent. Reprise de la fabrication des dollars d'— aux Etats-Unis. Le bland bill et les lois intérieures, II, 139. — L'intérêt de l'— en Chine, par M. Ly-Chao-Pee, V, 79. — Voy. *Monnaie*.

ASIE. La rivalité de l'Angleterre et de la Russie en Asie. L'Inde britannique et le Turkestan russe, par M. de Fontpertuis, III, 10.

Assistance. Voy. *Enfants*.

Association anglaise pour le progrès des sciences sociales. Le 22e congrès, tenu à Cheltenham, par M. H. Taché, IV, 237. — Les discussions du 23e congrès de l'—, par le même, VIII, 243.

Association britannique pour l'avancement des sciences. 48e session annuelle, tenue à Dublin, par M. H. Taché, IV, 75. — La 49e session, tenue à Sheffield, par le même, VII, 366. — La 50e session, tenue à Swansea, par le même, XI, 360.

Association française pour l'avancement des sciences. La 7e session, tenue à Paris, par M. J. Lefort, III, 373.

AUCOC (Léon), de l'Institut. Voy. *Annuaire*.

B

BADON-PASCAL (Léon), directeur de « la Confiance », de la Société d'économie politique. Note relative à la discussion sur les épargnes françaises à l'étranger, VI, 289.

BAILEY-POTTER (E.), du Parlement anglais. Expose, à la Société d'économie politique, l'histoire et la marche du « Cobden-Club », I, 129. — Son opinion dans la discussion sur les blés d'Amérique, XII, 308.

Banques. Les — de France et de Belgique. Leurs opérations en 1877, par M. P. Coq, II, 243. — Du remboursement des faux billets de la — de France, par le même, III, 245. — Le 8e congrès des — populaires belges, par M. Ch.-M. Limousin, IV, 406. — Les — de France et de Belgique. Leurs opérations en 1878, par M. P. Coq, VII, 43. — Les — populaires d'Allemagne, d'après le dernier compte rendu de M. Schulze-Delitzsch, lettre de M. F. Viganò, X, 84. — Réformes à introduire dans la — de France, lettre de M. Eug. Petit, 452.

BARA (Alphonse) et **ROBIQUET** (Paul). *La Constitution française de* 1875 *étudiée dans ses rapports avec les constitutions étrangères*, 2e édit. (1878, in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, III, 292.

BARNARD (Frederick A.-P.), directeur du collège de Colombia. *The metric system of wrights and mesures; an address delivered before the convocation of the University of the State of New-York, at Albany* (aug., I, 1871). Nouv. édit. (1872, in-8), C. R. par Edmond Renaudin, V, 171.

BARRAL (Jean-Augustin), directeur du « Journal de l'agriculture », de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Société d'économie politique, dans les

discussions : sur l'usure, IV, 324; — sur les blés d'Amérique, XII, 308.

BASTIAT (Frédéric). Inauguration de son monument à Mugron (Landes), par M. Chauvet-Charolais, II, 282. — Discours de M. Léon Say, 284; — de M. Lalande, 291; — du Dr Micé, 295. — Frédéric —; *lettres d'un habitant des Landes*, par M. G. de Molinari, III, 60.

BAUDRILLART (Henri), membre de l'Institut et de la Société d'économie politique. Etat économique des populations agricoles en Normandie, X, 5. — La noblesse en France et ses responsabilités historiques, d'après M. Louandre, XI, 317.

Auteur des ouvrages : *Histoire du luxe public et privé, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*. T. I et II (1878-79, 2 vol. in-8), C. R. par M. Block, V, 345; — *les Populations agricoles de la France. La Normandie; passé et présent* (1880, in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, XI, 298.

BAUM (Charles), ingénieur. La question des chemins de fer en Allemagne, II, 29. — Les tarifs actuels des chemins de fer en Allemagne et leur origine, X, 376.

BEACONSFIELD. Voy. *Cobden-Club*.

BELGIQUE. Voy. *Banques, Chemins de fer, Congrès, Libre-échange, Octrois*.

BÉNARD (Lionel). Les progrès des sciences appliquées en 1877, II, 391. — *Dito*, en 1878, VII, 390. — Les nouvelles découvertes à l'Exposition universelle de 1878, IV, 247.

Bénéfices. Voy. *Participation*.

BERNARDAKIS (Athanase-N.). Aperçus économiques et statistiques sur la question d'Orient; la Grèce, la Turquie, etc., III, 153. — La lettre de change dans l'antiquité, IX, 365.

BERTILLON (Dr). Voy. RICOUX.

Bétail. Voy. *Céréales*.

BETOCCHI. Communique à la Société d'économie politique quelques détails sur le traité franco-italien, IV, 154.

Bibliographie étrangère, par M. Edmond Renaudin. Ouvrages reçus en 1877-78, III, 146. — Ouvrages reçus en 1878-79, VI, 142. — Ouvrages reçus en 1879-80, X, 159.

Bibliothèques (les) publiques aux Etats-Unis, rapport du Bureau d'éducation, par M. Léon Bourgeois, II, 72.

Bières. Voy. *Boissons*.

Billets. Voy. *Banques*.

BIOLLAY (Léon), de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Société d'écon. polit., dans la discussion sur le renchérissement de la vie, XI, 420.

BISMARCK (DE). Les idées fiscales de M. de —, par M. Joseph Garnier, V, 127. — La lettre de M. — au Conseil fédéral, 128.

BLAISE [des Vosges] (Adolphe), publiciste, de la Société d'économie politique. Le gouvernement et les insectes, lettre, I, 425. — A propos du rachat et de la réorganisation des grandes lignes de chemins de fer, lettre, II, 117. — L'Exposition universelle de 1878 à Paris, 1er aperçu, 347. — La recherche de la paternité des enfants et la population, V, 32. — L'agriculture et la protection, dépositions devant la Commission du tarif général des douanes, 399. — Remèdes contre le phylloxéra, observations, VIII, 462.

BLANC (Louis). Comment M. — comprend l'organisation de la République. Le socialisme et la question sociale, par M. G. de Molinari, VIII, 133.

Bland bill. Voy. *Argent*.

Blé, viande et laine. Quelques mots de bon sens aux protectionnistes, par M. P. Joigneaux, VII, 125.

BLOCK (Maurice), membre de l'Institut et de la Société d'économie politique. La quintessence du socialisme de la chaire : MM. Held, Wagner, Samter, de Scheele, Rœsler, de Laveleye, etc., IV, 173. — Fait la « Revue trimestrielle des principales publications économiques étrangères ». Voy. *Revue*.

Auteur du *Traité théorique et pratique de statistique* (1878, in-18), rapport de M. H. Passy, II, 150.

Son opinion, à la Soc. d'écon. politique, dans les discussions : sur l'usure, IV, 321; — sur les dépenses publiques, VI, 126.

BOEHMERT (V.). Voy. VALARAY.

BOISSAY (Ch.). Description de l'Exposition de 1878, III, 187. — Résultat des irrigations, desséchements et déboisements récemment effectués en France, VI, 110. — Les chemins de fer exceptionnels, VIII, 90, XII, 226. — Les 9 voyages polaires de M. Nordenskiold, XI, 109.

Rend compte des ouvrages de MM. Du Camp, Flammarion, Fromentin, Tissandier. Voy. *ces noms*.

Boissons. Enquête sur le régime fiscal des — (vins, alcools, cidres et bières), circulaire de M. P. Duprat, IX, 445.

BOITEAU (Paul), maître des requêtes au Conseil d'État, publiciste, de la Société d'économie politique. La question de la marine marchande, VI, 197, 374. — Les frères Pereire; leur œuvre économique, financière et industrielle, XI, 248.

Rend compte des ouvrages de MM. Malapert et Modeste. Voy. *ces noms*.

BONDURAND (Edouard). *F. Bastiat* (1878, in-8), C. R. par M. F. Passy, V, 502.

BONNAL (Edmond), avocat, conservateur des archives au Dépôt de la guerre, de la Société d'économie politique. Vie et services militaires de M. Hippolyte Passy, XI, 267.

Auteur des *Capitulations militaires de la Prusse* (1879, in-8), rapport de M. H. Passy, IX, 150.

BONNANGE (Ferdinand), archiviste du ministère de l'agriculture et du commerce. — *Atlas graphique et statistique du commerce de la France avec les pays étrangers pendant les années* 1859 *à* 1875, *publié par ordre du ministre de l'agriculture et du commerce* (1878, 1 vol. in-fo), C. R. par M. M. B., VIII, 155.

BONNAUD (Paul), publiciste, de la Société d'économie politique. Les réformes postales et télégraphiques, II, 48. — Le Congrès postal, 418.

BONNEMÈRE (Lionel). *Voyage à travers les Gaules 50 ans avant J.-C.* (1879, in-12), C. R. par M. de Fontpertuis, X, 152.

BONNET (Victor), membre de l'Académie des sciences morales, de la Soc. d'écon. polit., *La question des impôts* (1878, in-8), rapport de M. Vuitry, VII, 303.

BORIE (Victor), rédacteur en chef de « l'Echo agricole », de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions : sur le crédit agricole, VII, 143; — sur les modes d'emprunt, VIII, 146; — sur la liberté d'enseignement, XI, 448.

BOUCHEROT (Jules), directeur de la compagnie « le Conservateur », de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions : sur le socialisme, IV, 156; — sur les dépenses publiques, VI, 133; — sur le crédit agricole, 286; — sur les modes d'emprunt, VIII, 145; — sur la liberté d'enseignement, XI, 442, 448.

BOUCHIÉ DE BELLE (A.), avocat à la Cour d'appel. *Bastiat et le libre-échange* (1878, in-8), C. R. par M. F. Passy, V, 502, — C. R. par M. Jos. Lefort, X, 145.

BOURGEOIS (Jules), banquier. *Guide du créancier gagiste* (1878, in-8), C. R. par M. Jos. Clément, VI, 452.

BOURGEOIS (Léon). Les bibliothèques publiques aux Etats-Unis, rapport du bureau d'éducation, II, 72.

BRAME (Edouard), ingénieur en chef des ponts et chaussées. Les tarifs actuels des chemins de fer en Allemagne et leur origine, X, 376.

BRELAY (Ernest), de la Société d'économie politique. L'équité électorale, X, 428. — Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans la discussion sur les effets de la liberté du commerce, IX, 442.

BREUL (Charles), avocat à la Cour d'appel. L'économie politique au Congrès de Montpellier, VIII, 50.
Rend compte du livre de M. Lefort. — Voy. *ce nom.*

BREULIER (Adolphe). La loi et la jurisprudence des communautés non autorisées, VII, 56.

Brevets. Les — d'invention contraires à la liberté du travail, par M. Michel Chevalier, II, 169. — Notice historique sur la législation en matière de —, par M. F. Malapert, III, 95. — Les lois étrangères sur les — d'invention, par le même, IV, 393.

BRIGHT (John). La politique belliqueuse du cabinet anglais et la politique pacifique de Manchester, discours de M. —, VI, 265.

BROCH, ancien ministre en Norvège. Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans la discussion sur le papier-monnaie en Russie, IV, 159.

Brochures. V. *Colportage.*

BROGLIE (Achille-Victor, duc DE), membre de l'Institut. *Le libre-échange et l'impôt*, études d'économie politique (1879, in-8), C. R. par M. Courcelle-Seneuil, VIII, 471.

BRUNSWICK (B.). La garantie des épargnes placées à l'étranger, lettre, VI, 445.

Budget (le) français de 1880, par M. G. du Puynode, VIII, 333. — Loi du 14 déc. 1879 sur les crédits supplémentaires... à ouvrir par décrets, IX, 120.

BUJON (P.). Le Congrès international pénitentiaire de Stockholm, IV, 412.

Bulletin *de la Société de législation comparée.* Années 1877-78 (2 v. in-4), C. R. par M. L. Roquet, VII, 149.

BURDEAU. Voy. SPENCER.

C

Cadastre. Proposition de M. Trémoulet pour la réfection du —, par M. Ch.-M. Limousin, XI, 356.

CANADA. Le nord-ouest du —; sa colonisation et ses ressources alimentaires, par M. L. Kerrilis, XI, 35.

Canal. Le projet du — interocéanique, par M. de Lesseps, VIII, 283.

Capital. Les conflits du travail et du — en Angleterre; — les Trade's Unions, leur origine, leurs développements et leur action, par M. de Fontpertuis, IV, 5. — Concours sur le —, rapport de M. H. Passy, 345.

CAREY (Henry-C.). Une note de M. Baird, IX, 299.

Carte *de la France*, dressée par le service vicinal, par ordre du ministre de l'Intérieur (1879), C. R. par M. de Fontpertuis, VIII, 475.

Catholicisme. Voy. *Socialisme.*

CAUWÈS (Paul), agrégé, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Paris. *Précis du cours d'économie politique professé à la Faculté de droit de Paris.* T. Ier (1878, in-8), C. R. par M. Courcelle-Seneuil, II, 315, IV, 328.

Céréales. La production des — et du bétail aux États-Unis, par M. Kerrilis, VIII, 375.

CERESOLE, ancien président de la Confédération suisse. Exposé, à la Société d'économie politique, l'état des travaux du chemin de fer du Simplon, III, 271.

CERNUSCHI (Henri), publiciste, de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans la discussion sur la marine marchande, I, 454.

Change. La lettre de — dans l'antiquité, par M. Bernardakis, IX, 365.

Charité (la) légale et la législation charitable en Angleterre, par M. Ad.-F. de Fontpertuis, I, 43.

CHASSIN (Charles-Louis). Théorie et pratique des constitutions en France, VI, 249. — Les derniers serfs de France. Voltaire et Christin; — les serfs électeurs; — la nuit du 4 août 1789, VIII, 19 8, IX, 40, 161.

CHAUVET-CHAROLAIS. Voy. BASTIAT.

Chemins de fer. Utilité de la classification des — en chemins, d'intérêt général et chemins d'intérêt local, rapport de M. de Freycinet, I, 117. — La concurrence en matière de — et l'intérêt des ports, par M. A.

Chérot, 248. — Concours de l'Etat et des compagnies pour le 3e réseau des — français, par M. Ed. Brame, 260. — Dialogue avec un législateur sur la réorganisation des —, par M. A. Chérot, 346. — Les bons des —, par M. Em. de Girardin, 437. — La question des — en Allemagne, par M. Ch. Baum, II, 29. — A propos du rachat et de la réorganisation des grandes lignes de —, lettre de M. Ad. Blaise, 117. — Réponse de M. A. Chérot, 261. — Les — de l'Etat, par M. F. Jacqmin, 130. — Loi relative au rachat de diverses lignes de — de l'Ouest dits des Charentes, Nantais, etc., 446. — Le produit brut dans les concessions de —, par M. J. de la Gournerie, III, 217. — Contrôle de l'Etat sur les tarifs de —. Réformes en cours d'exécution. Monopole et concurrence, par M. J. Paixhans, VII, 201. — Les — exceptionnels, par M. Boissay, VIII, 90. — De la mesure de l'utilité des —, par M. S., VIII, 231. — Les tarifs actuels des — en Allemagne et leur origine, par M. Ch. Baum, X, 376. — Expérience des — de l'Etat en Belgique, rapport de M. Le Hardy de Beaulieu, analysé par M. L. Molinos, XI, 125. — Les compagnies de — et l'Etat, par M. Paixhans, 188. — Garantie d'intérêt aux —, XII, 111. — Moyen de prévenir les accidents de —, circulaire de M. Varroy, 113. — Progrès à obtenir dans l'exploitation des — en France, par M. Michel Chevalier, 157. — Les — exceptionnels, par M. C. Boissay, 226. — Voy. *Voies*.

Chèque (le) et les effets de commerce, par M. Eug. Petit, VI, 347.

CHÉROT (Auguste), directeur de la « Réforme des Chemins de fer », de la Société d'économie politique. La concurrence en matière de chemins de fer et l'intérêt des ports, I, 248. — Dialogue avec un législateur sur la réorganisation des chemins de fer, 346.

Son opinion, à la Société d'économie politique, dans les discussions : sur la marine marchande, I, 446 ; — sur les dépenses publiques, VI, 134 ; — sur l'impôt du sucre, IX, 459 ; — sur le rachat des chemins de fer, X, 461 ; — sur la colonisation, XII, 129.

CHEVALIER (Michel), membre de l'Institut et de la Société d'économie politique. Les brevets d'invention contraires à la liberté du travail, II, 169. — Lettre sur la liberté commerciale, III, 267. — Effets des voies de communication, rapport sur le concours du prix Léon Faucher, VIII, 5. — Progrès à obtenir dans l'exploitation des chemins de fer en France, XII, 157. — Michel —, par M. Paul Leroy-Beaulieu, VIII, 431. — La vie et les travaux de —, par M. G. de Molinari, IX, 30. Voy. *Nécrologie*.

CHEYSSON, ingénieur en chef, de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans la discussion : sur le rachat des chemins de fer, II, 313.

CHINE. Voy. *Argent*, *Infanticide*.

CHOTTEAU (Léon). Expose à la Soc. d'écon. politique, les phases du traité franco-américain, VIII, 149, XI, 263. — Parle des blés d'Amérique, XII, 469.

CHRISTIN. Voy. *Serfs*.

Chronique économique, par M. Joseph Garnier, rédacteur en chef. Termine chaque livraison mensuelle du Journal. Sujets traités dans cette période de trois ans :

1878. *Janvier*. Reprise des allures parlementaires en France. — Soulagement de l'opinion publique. — Réunion des Conseils généraux. — Elections municipales. — Premier vote relatif au budget. — La guerre d'Orient entrée dans la période d'armistice. — La paix désirée à Saint-Pétersbourg comme à Constantinople. — Préoccupations en Angleterre. — Que veut M. de Bismarck ? — La mort du roi Victor-Emmanuel. — Prorogation des traités de commerce. — Mort de M. Emile Bères, I, 154.

— *Février*. Nouvel aspect de la guerre d'Orient. — La Russie et l'Angleterre. — La Grèce et la Crète se mettent de la partie. — La question des détroits. — Ce qui reste des traités de 1833, 1841 et 1856. — L'agitation en Angleterre. — Les populations turques de toute religion aux abois. — Attitude du gouvernement allemand. — La mort du pape Pie IX. — Ce qu'a été son règne. — Nouvelles commissions relatives aux voies de communication en France. — Projet du rachat de 5,000 kilomètres de chemin de fer, I, 313.

— *Mars*. Les préliminaires de la paix entre la Russie et la Turquie. — Le lieu et la portée du congrès ou de la conférence diplomatique encore inconnus. — La décision du conclave ; conjectures sur l'esprit du nouveau pape. — Pénible travail des Chambres en France : budget, colportage des journaux, état de siège, amnistie des condamnations prononcées durant le 16 mai. — La question des chemins de fer. — Celle de la marine marchande. — Celle du tarif général. — La logique de quelques producteurs de vins. — Le traité de commerce entre la France et la Suisse. — Le dollar d'argent et le 15 1/2 voté par les deux Chambres aux Etats-Unis. — Le futur Congrès des institutions de prévoyance, I, 409.

— *Avril*. La guerre entre l'Angleterre et la Russie toujours à redouter. — Le traité de San-Stefano et les prétentions du gouvernement russe. — Rôle humiliant du sultan. — Vote du budget de 1878 et de la réduction des tarifs télégraphiques et postaux, des travaux d'amélioration de la navigation de la Seine. — Projets de loi retardés. — Prorogation des traités avec la Suisse et l'Espagne. — Vote et évolution de la loi du dollar d'argent aux Etats-Unis. — Le développement des bibliothèques publiques de l'Union. — Les effets du protectionnisme sur l'industrie et l'agriculture américaines. — Création d'une commission des Conférences et Congrès à l'Exposition universelle. — Un nouveau concours sur l'impôt, II, 161.

— *Mai*. Toujours l'incertitude pour l'arrangement des affaires d'Orient. — Ouverture de l'Exposition universelle. — Vote par le Sénat de la loi de rachat par l'Etat des petites Compagnies de l'Ouest. — L'argument des droits compensateurs, lettre de M. de Lavergne. — Préparatifs des protectionnis-

tes. — Symptômes libres-échangistes. — Ajournement de la question des traités et des tarifs. — Changement de ministère en Italie ; avènement du groupe Cairoli. — Calme au Vatican. — Le Congrès postal.— L'inauguration du buste de Bastiat à Mugron, II, 320.

— *Juin*. Le Congrès des puissances à Berlin. — Les attentats contre l'empereur d'Allemagne. — Mesures projetées contre le socialisme. — Désordre moral et détresse à Constantinople. — Ajournement des Chambres françaises. — Interpellations et difficultés finales. — Le protectionnisme dans les Chambres. — Ajournement du traité entre la France et l'Italie. — Lois relatives aux chemins de fer rachetés et au nouveau fonds amortissable. — Décrets relatifs à l'exploitation des chemins rachetés. — Le centenaire de Voltaire. — Un train rillé en Espagne. — La famine en Chine, II, 472.

— *Juillet*. Le congrès de Berlin touche à sa fin. — L'île de Chypre devient possession anglaise. — Avènement du parti libéral en Belgique. — Les complications résultant du vote de la Chambre des députés sur le traité franco-italien. — Prorogation du traité de commerce entre la France et l'Autriche-Hongrie. — Formation d'une ligue pour la défense de la liberté commerciale et industrielle. — Le congrès des institutions de prévoyance, III, 143.

— *Août*. Le traité de Berlin.— Les nouvelles positions de la Turquie et le remaniement de la carte de l'Orient. — Déboires des diverses nationalités. — Début d'une nouvelle question d'Orient.— Le Centenaire de Rousseau. — La grève des mineurs d'Anzin et des cochers de Paris. — Congrès et conférences. — Les conférences des instituteurs. — Les trois réunions des statisticiens.—Conférences pour l'élaboration d'un avant-projet de traité de commerce entre la France et les Etats-Unis, III, 294.

— *Septembre*. Obstacles que rencontre l'application du traité de Berlin. — Les atrocités bulgares succèdent aux atrocités turques. — Ce qu'a gagné la Russie à l'émancipation des Bulgares. — Sacrifices de l'Autriche.— Les résolutions du Reischstag. — Le projet de loi contre les socialistes. — M. de Bismarck méconnu. — L'économie politique au Congrès des sciences sociales. — Le Congrès des Chambres syndicales.— Le Congrès de la propriété littéraire. — Le Congrès des Œuvres catholiques. — Le Congrès international des ouvriers. — Le Congrès ouvrier de la Paix. — La conférence monétaire internationale. — Les rentes du 3 0/0 amortissable. — Mort de M. Renouard, III, 453.

— *Octobre*. L'Autriche-Hongrie victorieuse en Bosnie. — L'horizon oriental de plus en plus chargé. — Le discours du président Hayes et la réduction de la dette aux Etats-Unis. — Discours ministériels et autres en France. — Discours à Bordeaux sur la liberté commerciale et les travaux publics. — Le discours de Romans. — Les complications du Crédit foncier de France. — Deuxième série de congrès sur les questions économiques. — Décret sur la propriété en Algérie, IV, 169.

— *Novembre*. Clôture de l'Exposition. — Origine de cette grande idée. — Distribution solennelle des récompenses.— Discours de M. le Président de la République et du Ministre de l'agriculture et du commerce. — Rentrée des Chambres françaises. — M. de Bismarck applique la loi contre le socialisme. — La crise industrielle de l'Allemagne. — Crise politique en Autriche-Hongrie, en Russie, en Grèce, en Italie. — Ajournement de la question du tarif et des traités de commerce. — Manifestations libres-échangistes : la déposition de l'Association pour la défense de la liberté commerciale ; constitution d'un comité à Reims ; déclaration de la Chambre d'exportation de Paris. — Résolutions de la Conférence internationale monétaire. — Réunion des délégués de l'Union latine. — Un nouveau cours d'économie politique à l'Ecole Turgot. — Mort de MM. Garnier-Pagès et de James Fazy, IV, 331.

— *Décembre*. La guerre du gouvernement anglais contre l'Afghanistan. — Le Banquet des commissaires généraux de l'Exposition. — Hommage rendu à la France pacifique.—Le vote du budget de 1879.—La situation financière de la France. — Manifestations libres-échangistes : — meeting pour le traité franco-américain ; — les dépositions à l'enquête industrielle des délégués de l'Association pour la défense de la liberté commerciale, IV, 499.

1879. *Janvier*. L'année 1878. — Les élections sénatoriales en France. — Le gâchis protectionniste en Europe. — La brusque dénonciation des traités de commerce. — Le manifeste financier et protectionniste de M. de Bismarck. — Articles de ce numéro relatifs à la défense de la liberté commerciale. — L'encyclique du pape Léon XIII. — Un souvenir protectionniste, à propos de la mort du maréchal Espartero, V, 175.

— *Février*. Changement du président de la République en France. — Vote du Congrès ou Assemblée nationale. — Le message de M. Jules Grévy. — L'action de M. Dufaure. — Le nouveau ministère. — La dénonciation des traités de commerce neutralisée par une loi de 1873 oubliée. — Conventions douanières provisoires. — Le nouveau président de la Commission d'enquête. — Meetings et conférences de l'Association pour la défense de la liberté commerciale : MM. F. Passy, E. Raoul-Duval, Nottelle, Jules Simon. — Discussion de l'assemblée générale de la Société des études fiscales. — Nouvelles difficultés en Orient pour la délimitation de la Roumanie et de la Grèce. — Délai du concours de l'impôt ouvert par la Société des études pour les réformes fiscales, V, 353.

— *Mars*. Les difficultés du nouveau gouvernement en France : police, amnistie, mise en accusation des ministres du 16 mai. — Les discussions d'affaires au Sénat : mines, voies ferrées sur les routes, brevets d'invention, pensions. — La commission du budget de 1880. — Les gros chiffres de ce

budget.— Réductions proposées sur l'impôt des voitures et sur celui des patentes. — Décision négative à propos de la conversion des rentes. — La première discussion sur la marine marchande à la Chambre des députés; le discours de l'amiral Jauréguiberry. — Le discours de M. Jules Simon à la réunion libre-échangiste du théâtre du Château-d'Eau. — Deux synonymes protectionnistes. — Les compensateurs faisant le siège des pouvoirs publics, — envahissant la Société des agriculteurs. — Le discours protectionniste de l'empereur d'Allemagne. — Lettre de M. John Bright sur l'esprit économique des Américains, la protection et l'esclavage.— La solidité des principes économiques de M. de Bismarck, V, 506.

— *Avril.* Le nihilisme en Russie.— Les coups d'Etat du Khédive. — Un pas de la question des Juifs en Roumanie. — La première session des Chambres françaises. — La démarche des Chambres de commerce libres-échangistes. — Les orateurs libres-échangistes en Normandie et à Rennes. — L'agitation agricole et ouvrière protectionniste. — Prix fondés par Mme Ve Rossi, VI, 138.

— *Mai.* La Terreur en Russie. — Nécessité d'une constitution. — Election d'un prince bulgare. — Règlement de l'occupation de l'Herzégovine et de la Bosnie par l'Autriche. — Les frontières grecques. — Discussion du tarif douanier au Reischstag. — Vérités dites à M. de Bismarck. — Symptômes de politique pacifique en Angleterre à propos de l'Afghan, des Zoulous, de l'Egypte. — Discours de M. Bright. — Agissements des protectionnistes en France; les Congrès des Chambres normandes; — le Manifeste d'Epinal. — Les Conférences libres-échangistes de MM. Pascal Duprat, Jules Simon, F. Passy, Percin. — Prorogation des traités de commerce avec le Portugal et avec l'Angleterre, VI, 298.

— *Juin.* Intervention de M. de Bismarck dans les affaires d'Egypte. — Son évolution ultramontaine et protectionniste. — Continuation de l'agitation en Russie. — La question de la Roumélie orientale : fez ou kalpack. — Le Czar aux Bulgares. — Mouvement des caisses d'épargne en Hollande, aux Etats-Unis, au Brésil. — Les lenteurs de la commission des tarifs. — Un projet de loi en prévision du vote des tarifs. — M. Tirard, ministre du commerce, à Marseille et à Lille, VI, 459.

— *Juillet.* Dislocation ministérielle en Allemagne. — Elections en Autriche. — Changement de ministère en Italie produit par l'impôt de mouture. — Le retour à Paris voté par les Chambres françaises. — Le programme de la Commission des finances pour le budget de 1880. — La Commission des tarifs en fièvre de rehaussement des droits. — Brillante campagne de deux orateurs de l'Association pour la défense de la liberté du commerce. — Symptômes favorables. — Banquet de la presse libre-échangiste. — Banquet des ouvriers amis de la Paix à Belleville. — Les délégués des ouvriers anglais amis de la Paix chez Victor Hugo.—La destitution du Khédive, VII, 161.

— *Août.* Effets de la canicule sur les affaires politiques. — Meilleurs symptômes pour les récoltes. — Prorogation des Chambres françaises. — Questions ajournées. — Les orateurs libres-échangistes (MM. Raoul Duval et Pascal Duprat) dans l'Orne et à Lyon. — Le vote de la loi des six mois, succès ministériel et libre-échangiste. — Renouvellement de la convention internationale monétaire. — Affluence des pièces divisionnaires italiennes au Trésor et à la Banque. — Substitution de la régie à l'entreprise pour la fabrication des monnaies, VII, 316.

— *Septembre.* La récolte. — La reconstitution des ministères en Hollande et en Roumanie. — Voyage de M. Boresco pour la question des Juifs. — Diminution de l'enthousiasme belliqueux au Chili, au Pérou et en Bolivie. — L'usine Krupp fait de la propagande pacifique à sa façon. — Une spirituelle conversation de M. de Bismarck à propos des économistes, VII, 468.

— *Octobre.* Les élections en Prusse. — Visite de M. de Bismarck à Vienne. — Ses pensées philosophiques à Varzin.— Voyage de l'empereur Guillaume en Alsace. — La nouvelle Chambre des députés de l'Autriche-Hongrie. — Programme d'un groupe de révolutionnaires russes. — Reconstitution du conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie. — Les harangues de M. Louis Blanc à Marseille et à Nîmes, VIII, 160.

— *Novembre.* L'horizon politique. — Le discours de l'empereur d'Allemagne proclamant le déficit. — Les débuts de la lutte des partis en Angleterre. — Nouveau ministère en Turquie. — L'abolition de l'esclavage sérieusement à l'ordre du jour en Espagne.— L'agitation des protectionnistes à propos de la réorganisation du Conseil supérieur de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. — Ajournement forcé de la question des tarifs. — Commencement d'intervention européenne entre le Chili et le Pérou. — Mort de MM. Louis Reybaud et Carey. — Premiers symptômes d'une union douanière Hollando-Belge et Franco-Suisse. — Le congrès des ouvriers de Marseille. — Discours de M. Deschanel sur la « question sociale », 325.

— *Décembre.* Les changements ministériels. — Les réformes de Cuba compromises. — Le Message du président des Etats-Unis : la conversion de la dette, le papier-monnaie, la fabrication de la monnaie d'argent, le canal de Panama. — Renvoi de la question des tarifs à bref délai. — Prorogation de la convention de commerce avec l'Italie. — Les arguments tirés de la production agricole des Etats-Unis. — Retrait des petites pièces de monnaies italiennes. — Mort de M. Michel Chevalier, VIII, 487.

1880. *Janvier.* L'année 1879. — La misère dans toute l'Europe. — Les bellomanes allemands parlent en membres du Congrès de la paix. — Lueur d'une bonne politique future.— Evolution ministérielle en France. — La discussion sur les tarifs de douanes mise positivement à l'ordre du jour. — Avis à ceux qui veulent étudier la question. —

Symptômes protectionnistes et libres-échangistes. — La thèse du renouvellement des traités applaudie à Rouen. — Prix de 100,000 francs fondé par M. Isaac Pereire, IX, 153.

— *Février*. Augmentation de l'effectif militaire en Allemagne. — Discours de l'empereur. — Le discours de la reine d'Angleterre, peu explicite. — Déclaration du nouveau cabinet français; son plan économique. — Le budget de 1881. — Début de la discussion du tarif général à la Chambre des députés. — Ce que demande l'Association pour la défense de la liberté commerciale. — Mort de MM. de Lavergne, Paul Coq, Jonak, Feer-Herzog, Wappaüs et de l'abbé Noirot, IX, 329.

— *Mars*. Accalmie dans la politique internationale. — Nouvelle phase de terreur en Russie. — Commencement de la lutte électorale en Angleterre. — Les principales questions en Italie. — Agitation de l'article 7 en France. — La discussion du tarif général : les discours de MM. Rouvier et Rouher. — Meeting public du 29 février ; son caractère, IX, 487.

— *Avril*. Résultat des élections en Angleterre. — Chute du ministère Beaconsfield. — La démission habituelle de M. de Bismarck. — Décrets relatifs aux congrégations non autorisées. — Le vote de la première section du tarif général des douanes. — Résultat du concours sur l'impôt institué par la Société d'études pour la réforme fiscale. — Le Congrès des coopérateurs anglais empêché par les élections. — M. de Bismarck et le désarmement, X, 156.

— *Mai*. Symptômes pacifiques. — Composition du ministère Gladstone. — Circulaire de M. de Freycinet. — Les déboires parlementaires de M. de Bismarck. — Sa correspondance avec un membre du congrès de la Paix. — Crise ministérielle en Italie ; dissolution et élections. — Reprise, en France, de la discussion des tarifs par la Chambre des députés. — La commission du Sénat. — Nouvelle manifestation des soi-disant agriculteurs de France. — M. Léon Say ambassadeur à Londres, X, 322.

— *Juin*. Premiers effets de l'avènement du ministère libéral en Angleterre pour la question d'Orient, la guerre du Chili et du Pérou et pour le renouvellement du traité de commerce. — L'ambassadeur français au dîner du lord maire. — Vote du tarif général des douanes par la Chambre des députés. — La Commission du Sénat veut se hâter. — Les réductions d'impôt projetées dans le budget. — Vote du Conseil municipal sur un impôt pouvant remplacer l'octroi. — Proposition de M. de Gasté pour la conversion des rentes. — Vote de la loi des caisses d'épargne postales en Hollande. La question en divers pays et en France. — Les dernières grèves. — Une demande au Conseil supérieur de l'instruction publique. — Un prix économique de l'Académie de Nîmes. — Mort de M. Hipp. Passy, X, 183.

— *Juillet*. La politique générale va entrer dans une période de calme. — La motion pacifique de M. Henry Richard à la Chambre des communes. — Réponse de M. Gladstone. — Les lenteurs calculées de la Commission sénatoriale des tarifs. — Le nouvel ambassadeur français au club Cobden. — Progrès accompli dans l'opinion. — La loi sur la marine marchande. — Le dégrèvement sur les vins et sur les sucres. — Vote de la loi des patentes. — La famine en Asie. — L'économie politique dans les lycées, XI, 161.

— *Août*. Les points noirs de la question d'Orient : — les frontières grecques ; l'entrevue des empereurs à Ischl. — Embarras du cabinet Gladstone : le bill de compensation pour l'Irlande ; — le désastre de l'Afghan. — La paix revenue dans la république de Buenos-Ayres. — L'élection des conseils généraux et le voyage présidentiel en France. — Billevesées socialistes. — Une croix bien donnée. — M. Ferry et l'enseignement de l'économie politique. — Une bonne idée inspirée à ce sujet au Conseil municipal de Bordeaux, XI, 302.

— *Septembre*. Solution pacifique de la question de Dulcigno ; transformation de la difficulté. — Remaniement ministériel en France à la suite du discours de l'ex-président du conseil à Montauban. — Meetings accentués de la Ligue agricole en Irlande. — Programme des orateurs au sujet du Landlordisme. — Résultat du recensement général des Etats-Unis. — Préparatifs dans ce pays pour une exposition universelle dans trois ans, XI, 463.

— *Octobre*. Encore les points noirs de la question d'Orient : la cession de Dulcigno. — L'entrevue de MM. de Bismarck et Heymerlé. — Le discours de Guillaume et le régime prussien en Bavière, à propos de l'anniversaire de Sedan. — La misère en Allemagne. — Succès des Anglais contre les Afghans. — Le discours de la Reine prorogeant le Parlement et énonçant les lois votées. — Traité de paix entre le Chili et le Pérou. — L'annexion des îles de la Société à la France. — Le discours programme de M. de Freycinet, 453.

— *Novembre*. Toujours la question des frontières monténégrines, plus la question grecque. Déclarations du ministère français et de M. Gladstone. — La question de l'Irlande au dîner du lord maire, à la Société d'économie politique et dans les *Lettres* de M. de Molinari. — Comment la Prusse augmente ses recettes. — L'unification des billets de banque en Suisse et la Constitution. — La nouvelle monnaie serbe, XII, 325.

— *Décembre*. L'affaire du Monténégro semble finie. — La question grecque continue. — Accalmie provisoire. — Le baron Ricasoli. — Ses conseils de gouvernement. — Un vote du Sénat relatif à l'économie politique. — Le travail de la commission des douanes, XII, 490.

CHYPRE. L'île de — ; ses ressources et son avenir, par M. H. Taché, V, 420.

Cidres. Voy. *Boissons*.

CLAMAGÉRAN (J.-J.), conseiller d'Etat, de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions : sur le tissage et la protection aux Etats-Unis, II, 144; — sur l'écart des va-

leurs d'argent, IV, 467; — sur la question ouvrière, VIII, 311.

CLÉMENT (Ambroise), correspondant de l'Institut, de la Société d'économie politique. La science économique et son avenir, IV, 362. — La religion dans l'économie sociale, à propos des écrits posthumes de John-Stuart Mill, VIII, 169.

Auteur de l'ouvrage : *le Bon sens dans les doctrines morales et politiques, ou Application de la méthode expérimentale à la philosophie, à la morale, à l'économie politique et à la politique* (1878, 2 vol. in-8), C. R. par M. Courcelle-Seneuil, III, 280.

CLEMENT (Joseph). Voy. *Cobden-Club*, *Congrès*.

CLÈRE (Jules), publiciste, de la Société d'économie politique. Les travaux de l'Institut de droit international, V, 247.

CLIFFE-LESLIE (Thomas-Edward). *Essays on political and moral philosophy* [Essais de philosophie morale et politique] (1879, in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, X, 148.

Cobden Club. Le dîner annuel du —; la politique de Cobden et celle de lord Beaconsfield; le protectionnisme aux Etats-Unis et dans la Nouvelle-Galles du Sud; discours de MM. Forster, P. Rylands, Fawcett, Ch. Dilke, Simon Sterne, Alex. Stuart, Bosch, Potter, par M. J. Clément, III, 352. — Le dernier dîner du —, par M. L. Kerlis, VII, 103. — Le banquet annuel du —; M. de Lesseps, par M. J. Clément, XI, 230.

COCHINCHINE. La colonie de la —. Historique, description; politique à suivre, par M. Vial, XII, 395.

COCHUT (André), publiciste, de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions : sur l'usure, IV, 325 ; — sur la conversion des rentes, IX, 137.

Collectivisme. L'agitation collectiviste révolutionnaire, par M. Limousin, XI, 397.

Colonies. Les intérêts des — et le protectionnisme, par M. Henry Taché, I, 191. — Retour au protectionnisme colonial, par M. Le Pelletier de Saint-Rémy, X, 362.

Colonisation. Voy. AFRIQUE, ALGÉRIE, CANADA.

Colportage. Loi du 15 juin 1880, relative au — des livres, brochures, lithographies, etc., XI, 121.

Commerce. Voy. *Congrès*, *Conseil supérieur*, *Liberté*, *Traités*.

Communautés. La loi et la jurisprudence des — non autorisées, par M. Ad. Breulier, VII, 56.

COMPAYRÉ (Gabriel), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. *Histoire critique des systèmes d'éducation en France depuis le* XVII*e siècle*, 2e édit. (1880. 2 vol. in-8), C.R. par M. de Fontpertuis, XII, 137.

Comptabilités (les) occultes, discours de M. Petitjean, I, 107.

Concours. Voy. *Académie*, *Capital*, *Impôt*.

Concurrence. Voy. *Chemins de fer*.

Congrès. Le 2e — d'ouvriers français tenu à Lyon (28 janv.-8 fév. 1878), par M. Ch.-M. Limousin, I, 403. — Le — postal de Paris, par M. P. Bonnaud, II, 418. — Le 7e — de l'Association pour l'avancement des sciences, par M. J. Lefort, III, 373. — Le — international du commerce et de l'industrie, par M. Ch.-Limousin, 385. — Le — international littéraire tenu à Paris en 1878, par Edm. Renaudin, 395. — Le — international de la propriété industrielle, IV, 87. — Le — international de la propriété artistique, par Edm. Renaudin, 104. — Le — international de l'enseignement libre, par M. A. Desmoulins, 109. — Le — international pour l'unification des poids, mesures et monnaies, par M. J. Clément, 113. — Le 8e — des banques populaires belges, par M. Ch.-M. Limousin, 406. — Le — international pénitentiaire de Stockholm, par M. P. Bujon, 412. — Congrès de géographie commerciale, des transports, de statistique et de démographie, par M. G. Renaud, V, 278. — Les — d'anthropologie, de démographie et d'ethnographie, par Clémence Royer, 405. — Le 11e — des coopérateurs anglais, tenu à Glocester, par M. Limousin, VII, 377. — Le — de la Société fédérale d'utilité publique tenu à Berne (sept. 1879), par M. H. Dameth, VIII, 276. — Le 3e — d'ouvriers, tenu à Marseille (oct. 1879), par M. Ch.-M. Limousin, 403. — Le 12e — des coopérateurs anglais, tenu à Newcastle-on-Tyne (17-19 mai 1880), par le même, X, 411. — La 50e session du — scientifique d'Angleterre tenu à Swansea, par M. H. Taché, XI, 360. — Le — international du commerce et de l'industrie tenu à Bruxelles (6-11 sept. 1880), par M. J. Clément, XII, 74. — Le — tenu à Oxford par l'Institut du droit international, 117. — Le 24e — des sciences sociales tenu à Edimbourg (oct. 1880), par M. H. Taché, 212. — Le 13e — des Trade's Unions anglaises, tenu à Dublin (13-18 sept. 1880), par M. Limousin, 236. — Les deux — ouvriers du Havre, par le même, 422.

Conseil supérieur. Création d'un — des voies de communication, rapport de M. de Freycinet. I, 269. — Reconstitution du — du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, rapport de M. Tirard, et décret, VIII, 127, 129. — Circulaire de l'Association pour la défense de la liberté commerciale sur la composition de ce conseil, 438.

Constitutions. Théorie et pratique des — en France, par M. Chassin, VI, 249.

Conversion (de la) de rentes projetée en 1824. Le 3 0/0 de M. de Villèle, par M. P. Coq, VI, 57.

Coopération. Voy. *Congrès*.

COQ (Paul), professeur à l'Ecole Turgot, de la Société d'économie politique. Les banques de France et de Belgique. Leurs opérations en 1877, II, 243 ; — leurs opérations en 1878, VII, 43. — De la conversion de rentes projetée en 1824. Le 3 0/0 de M. de Villèle, VI, 57.

Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions : sur l'usure, IV, 323; — sur l'union douanière de l'Europe centrale, V, 338. Voy. *Nécrologie*.

Corporations. Voy. *Syndicales* (Chambres).

Cotonniers. Voy. *Protectionnisme.*

COTTARD (Dr Albert). Lois du groupement de la population sur la surface du globe, IX, 387.

COURCELLE-SENEUIL (Jean-Charles), conseiller d'Etat, de la Société d'économie politique. Conjectures sur l'histoire du droit de propriété, I, 161. — Science, application, enseignement de l'économie politique, II, 225. — Les prétentions et les arguments des nouveaux protectionnistes, V, 13. — Discussion sur la nature de la science, lettre, 157. — Les socialistes cléricaux; le P. Félix et M. de Mun, VII, 169. — La morale rationnelle, IX, 12. — La législation relative aux sociétés par actions, XI, 169.

Analyse les ouvrages de MM. de Broglie, Cauwès, Clément, Delwaide, Fauconnier, Guyau, Marescotti, Mony, Rocquain, Rouard, Schulze, Vavasseur. — Voy. *ces noms, Annuaire, Estadistica, Société.*

COURTOIS (Alphonse), de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Société d'économie politique, dans les discussions : sur le rachat des chemins de fer, II, 310, 313; — sur le papier-monnaie en Russie, IV, 158 ; — sur l'union douanière de l'Europe centrale, V, 340 ; — sur les dépenses publiques, 125 ; — sur le crédit agricole, 287 ; — sur les modes d'emprunts, V III, 142 ; — sur la conversion des rentes, IX, 126 ; — sur la question des Chinois, X, 299 ; — si la poste doit faire concurrence aux banquiers, XI, 141 ; — sur la liberté d'enseignement, 447.

Crédit agricole. Voy. *Usure.*

Crédit foncier. Arrêté relatif aux émissions du —, IX, 258. — Voy. *Emprunts.*

Crédits (*les*) *supplémentaires et extraordinaires* et le sénatus-consulte du 31 décembre 1861, avec un supplément contenant la législation sur les — supplémentaires et extraordinaires depuis 1872 jusqu'à 1879. (1880, in-8), C. R. par M. J. Clément, X, 321. — Voy. *Budget.*

Crise (*la*) *houillère dans le Nord de la France* (1877, in-8), C. R. par M. Mahon, I, 466.

CRISENOY (Jules DE), ancien officier de marine. *De l'enseignement agricole dans les écoles primaires* (1879, in-8), C. R. par M. L. Ch., VIII, 480.

CRUCHON (Gustave), docteur en droit. *Les banques dans l'antiquité* (1879, in-8), C. R., par M. Jos. Lefort, VIII, 158.

Cuisson. Histoire de la —, par M. R. Wirchow, I, 93.

CUNNINGHAM (David). *Conditions of social well being* [Les conditions du bien-être social] (1878, in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, IV, 163.

D

DAMETH (Charles). Le congrès de la Société fédérale d'utilité publique tenu à Berne (sept. 1879), VIII, 276. — Le percement des Alpes par le Saint-Gothard, le Simplon et le Mont-Blanc, XI, 287.

Auteur de *la Question des petits logements*, (1878, in-8), C. R. par M. F. Passy, IV, 497.

DANA HORTON, avocat aux États-Unis. *Silver and Gold and their relation to the problem of resumption*, etc. (1877, in-8) ; — *the Monetary situation* (1878, in-8), C. R. par M. de Parieu, IX, 328.

DAUBRÉE (Auguste), membre de l'Institut. Expédition polaire de M. Nordenskiold, IX, 450.

Déboisements. Voy. *Irrigations.*

DEGOIX (Paul), ingénieur. Les grèves et la question ouvrière III, 177.

Dégrèvements (les) en France depuis 1871, XI, 280.

DELWAIDE (H.), procureur du roi à Namur. *La théorie du capital* (1878, in-8), C. R. par M. Courcelle-Seneuil, III, 446.

Démocratie. Le luxe et la — disc. à l'Académie des sciences morales, I, 184.

Démographie. Voy. *Congrès.*

Dette (la) publique et les fonds d'État, par M. Eug. Petit, IV, 30. Voy. *Travaux publics.*

DEVOT, fabricant à Saint-Pierre-les-Calais. Son opinion, à la Société d'économie politique, sur le tissage et la protection, II, 143.

Dissolution. Voy. *Peuples.*

Dollars. Voy. *Argent.*

DONNAT (Léon). *L'Etat de Californie* (1878, in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, VIII, 477.

Douanes. Le nouveau tarif général des — devant le Sénat, par M. Léon Amé, XII, 333. Voy. *Tarifs, Union.*

Droit international. Les travaux de l'Institut de —, par M. J. Clère, V, 247. — Congrès tenu à Oxford par l'Institut de —, XII, 117.

DROUYN DE LHUYS, de l'Institut. Voy. FERRAND.

DROZ (Alfred), avocat, de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Société d'économie politique, dans les discussions : sur le Crédit agricole, VII, 145 ; — sur les modes d'emprunt, VIII, 147.

DRYSDALE (Dr Charles-R.), de la Société de chirurgie de Londres. La question de la misère à la Société médicale de Londres, IX, 415.

DUBOST (Antonin), ancien conseiller d'Etat. *Des conditions de gouvernement en France* (1874, in-8), C. R., par M. A. Mercier, IV, 166.

DU CAMP (Maxime), de l'Académie française. *Les convulsions de Paris*. T. Ier. *Les prisons pendant la Commune* (1878, in-8), C. R. par M. Boissay, II, 464.

DUCROCQ (Théophile), professeur à la Faculté de droit de Poitiers, de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Société d'économie politique, dans la discussion sur le crédit agricole, VII, 144.

DULAURENS (G.). Voy. PRJÉVALSKI.
DU MESNIL MARIGNY (Jules), de la Société d'économie politique. Auteur de l'*Histoire de l'économie politique des anciens peuples de l'Inde, de l'Egypte, de la Judée et de la Grèce*. 3e édit. (1878, 3 vol. in-8), C. R. par M. E. R., II, 320.
DUNNING MAC LEOD (Henry). *Economies for beginners* (1878, in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, V, 488.
DUPRAT (Pascal), député, de la Société d'économie politique. Sa circulaire à propos de l'enquête sur le régime fiscal des boissons, IX, 445.
Son opinion, à la Société d'économie politique, dans les discussions : sur le papier-monnaie en Russie, IV, 159 ; — sur l'usure, 322 ; — sur l'Union douanière de l'Europe centrale, V, 340 ; — sur l'aptitude des Chambres à voter les tarifs, X, 137.
DURIF (Xavier), avocat. *Etude sur le prêt à intérêt au point de vue de l'économie politique, de l'histoire et du droit* (1877, in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, I, 461.
DURUY (Victor), ancien ministre, membre de l'Institut. *Histoire des Romains* depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des barbares. Tome I. Des origines à la fin de la deuxième guerre punique. Nouvelle édition (1879, in-4), C R. par M. de Fontpertuis, II, 467.
DUVAL (Jules). *L'Algérie et les colonies françaises, avec une notice biographique sur l'auteur*, par M. E. Levasseur, *et une préface* par M. E. Laboulaye (1879, in-18), C. R. par M. Le Pelletier de Saint-Remy, II, 153.
DUVEYRIER. Voyez MAUNOIR.

E

EARL (Abraham-L.), secrétaire « du New-York free trade Club ». Mouvement libre-échangiste aux Etats-Unis, lettre, V, 115.
EBOR (Joseph). *Essai sur les réformes Judiciaires. Les avoués* (1877, in-8), — *Essai sur les réformes des institutions politiques de la France* (1877, in 8), C. R. par M. P. B, I, 467.
Ecoles. Voyez *Théocratiques*.
Economie (l') **politique** dans les écoles de droit, discussion à l'Acad. des sc. morales, I, 184. — L' — appréciée par le journal *la Commune affranchie*, II, 125. — Science, application, enseignement de l' —, programme général d'un cours d', — par M. Courcelle-Seneuil, 225. — Esquisse d'un cours élémentaire d' —, par M. F. Passy, 265. — Autre programme d'un cours élémentaire d' — par M. Jos. Garnier, 272. — L' — au Congrès pour l'avancement des sciences, par M. J. Lefort, III, 373. — L'enseignement populaire de l' —, allocution de M. Jules Simon, IV, 433. — Les économistes de la chaire à la Société italienne d'économie politique de Rome, VI, 119. — L' — au Congrès de Montpellier, par M. Ch. Breul, VIII. 50. — Une nouvelle —, par M. A. Liesse, XI, 5. — L' — introduite dans la philosophie des lycées et des collèges, par M. Jos. Garnier, 309. — Tentatives antérieures à cet égard, par M. Edmond Renaudin, XII, 195. — L' — au Congrès de Reims, par M. J. Clément, 407.
Economie sociale. Voy. *Religion, Sciences*.
Economiste. La profession d' —, par M. Jos. Garnier, X, 65.
Effets de commerce. Voy. *Chèques*.
Eglise Les biens de l' — anglicane et les projets de sécularisation, par M. H. Taché, V, 43.
ÉGYPTIENS. Voy. *Population, Histoire*, MAC-COAN.
EICHTHAL (Adoldphe D'), ancien banquier, de la Société d'économie politique. Protection et prohibition sont synonymes, lettre, V, 448. — Voy. *Agriculture*.
EICHTHAL (Eugène D'), de la Soc. d'écon. politique. Voy. FAGNIEZ.
Electeurs. L'équité électorale, par M. Ern. Brelay, X, 428.
Employés. Voy. *Participation*.
Emprunt. Paris peut-il encore emprunter ?, lettre de M. H. Leneveux, IV, 124. — Les dernières discussions financières au conseil municipal de Paris à propos de l' —, par M. Limousin, VII, 127. — Arrêté autorisant un — du Crédit foncier, VIII, 131.
Enfants naturels. L'assistance des —. Le tour ; l'hospice et les secours aux filles-mères, par M. de Fontpertuis, I, 374. — La recherche de la paternité des — et la population, par M. Ad. Blaise, V, 32. — Voy. *Infanticide, Nouveau-nés, Tours*.
Enquête (l') industrielle, par M. Fournier de Flaix, III, 305, IV, 56. — L' — industrielle et le projet de tarif général, par le même, IX, 224.
Enseignement (l') secondaire en France depuis la Révolution et la loi de 1850, par M. A. Hérault, VI, 39. — Voy. *Congrès*.
Epargnes. La garantie des — placées à l'étranger, lettre de M. B. Brunswick, VI, 445. — Les caisses d' — par les postes en Angleterre, en Italie, en Hollande, en France, par M. de Malarce, VIII, 441. — Statistique des caisses d' — scolaires en France, X, 130. — Le mécanisme de la caisse d' — postale, par le même, XI, 106. — Les femmes mariées et les —, par le même, XII, 439.
Ephémérides de l'année 1877, par M. Edm. Renaudin, I, 125. — *Dito* de l'année 1878, par le même, V, 122. — *Dito* de l'année 1879, par le même, IX, 104.
Esclavage. Voy. *Traite*.
Estadistica *comercial de la republica de Chile ; ano* 1876 (1878, in-4), C. R. par M. Courcelle-Seneuil, II, 468.
ESTERNO (comte D'), agronome, de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Société d'économie politique, dans la discussion sur le crédit agricole, VII, 143. 284. — Sa Note sur le même sujet, IX, 115.
Etalon. Voy. *Monnaie*.
Etat. La fonction de l' — lettre de M. de Laveleye, VI, 439 ; — observations de M. Jos. Garnier, 444. — Voy. *Chemins de fer*.

Etats-Unis. Voyez *Bibliothèques, Céréales, Cobden, Club, Liberté Libre-échange, Protection.*

Ethnographie. Voy. *Congrès.*

Etudes. Le nouveau plan d' — des lycées et collèges de France. Tentatives antérieures pour l'introduction de l'économie politique, par M. Edmond Renaudin, XII, 195.

EUROPE. Ce que l'unité allemande coûte à l'Europe, X, 252. Voy. *Union.*

Evolution (l') économique du XIXe siècle (4e article). Des causes qui retardent le progrès, par M. G. de Molinari, I, 14. — Liberté et tutelle, par le même, 321. — Le passé, par le même, II, 325, V. 53. — Le présent, par le même, VI, 309.

Exploration *et Colonisation. Les colons explorateurs* (1878, in-8), C. R. par M. E.R., II, 319.

Exposition universelle de 1878 à Paris. Premier aperçu, par M. Ad. Blaise, :I, 347. — Les — antérieures à celle de 1878 et le progrès industriel, par M. G. de Molinari, 451. — Description de l' —, par M. Boissay, III, 187. — Les nouvelles découvertes à l'— par M. L. Bénard, IV, 247. — Distribution des récompenses, 277. — L' —, par M. G. de Molinari, 455. Voy. *Monnaies.*

F

FABIEN (Jacques). *Impôt du travail. Projet de loi, précédé de l'exposé des motifs.* 2e édit. (1879, in-8), C. R. par M. J. C., XI, 449.

FAGNIEZ (Gustave). *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au* XIIIe *et au* XIVe *siècle.* (1878, in-8), C. R. par M. Eugène d'Eichthal, ,III 131.

Famille (la) et la propriété aux premiers âges, d'après de récents ouvrages, par M. de Fontpertuis, VI, 5.

FARCY (Camille). Les routes de l'Inde, I, 433.

FAUCONNIER (E.), docteur en droit. *La question sociale*; rente, intérêt, société de l'avenir (1878, in-12.; — *Protection et libre-échange* (1879, in-8), C. R. par M. Courcelle-Seneuil, IV, 488, VII, 153.

FAUGÈRE (P.). Voy. SAINT-SIMON.

FAUVEAU (Paul-Gustave), ancien élève de l'Ecole polytechnique, de la Société d'économie politique. — Des monopoles naturels, I, 67.

FAWCETT (Henry). *Free trade and protection* (Libre-échange et protection). *An inquiry into the causes which have retarded the general adoption of free trade since its introductions into England* (1878, in-8), C. R. par M. Fournier de Flaix, III 283.

FAWCETT-MILCENT. Voy. MILCENT.

FEER-HERZOG. L'état actuel de la question monétaire, rapport à l'Union suisse du commerce et de l'industrie, III, 258. Voy. *Nécrologie.*

FÉLIX (le P.) Voy. *Socialisme.*

Femmes. Les — mariées devant les caisses d'épargne, par M. de Malarce, XII, 439.

FERNEUIL (Théodore). *La réforme de l'enseignement public en France* (1879, in-12), C. R. par M. Fournier de Flaix, VII, 466.

FERRAND (Joseph). *Les institutions administratives en France et à l'étranger. Des réformes à apporter à notre législation sur la commune et le département* 1879, in-8), rapport de M. Drouyn de Lhuys, XI, 155.

Finances, Situation des — de la France. Le compte de liquidation, discours de M. Léon Say (28 mai 1878), II, 432. — Les futurs travaux publics et les — en France, discours de MM. de Freycinet et Léon Say, III, 425, 427.

Fisc. Voy. BISMARCK, *Boissons.*

FLAMMARION (Camille), du Bureau des longitudes. — *Astronomie populaire* (1880, in-4), C. R., par M. Boissay, X, 154.

FLINIAUX (Charles), avocat au Conseil d'État. *La propriété industrielle et la propriété littéraire et artistique en France et à l'étranger* (1879.in-18), C. R. par M. de Fontpertuis, VI, 454.

FLOURENS (Emile). *Organisation judiciaire et administrative de la France et de la Belgique,* 1844-1875 (1875, in 8), C. R. par M. de Fontpertuis, I, 134.

Fonds d'Etat. Voy. *Dette.*

FONTPERTUIS (Adalbert FROUT DE), publiciste. La charité légale et la législation charitable, I, 43. — L'assistance des enfants naturels. Le tour; l'hospice et les secours aux filles-mères. 374. — La rivalité de l'Angleterre et de la Russie en Asie. L'Inde britannique et le Turkestan russe, III, 10. — Les conflits du travail et du capital en Angleterre ; les Trade's Unions, IV, 5. — Les causes et les derniers historiens de la Révolution française : MM. Lanfrey, Taine, etc., etc., V, 220. — La famille et la propriété aux premiers âges, d'après de récents ouvrages, VI, 5. — L'exploration et la colonisation de l'Afrique centrale, VIII, 10. — L'industrie manufacturière aux Etats-Unis, X, 34. — L'agitation contre la rente et la question terrienne en Irlande, 211. — Les idées économiques et sociales des nouvelles écoles théocratiques, XII, 367.

Rend compte des ouvrages de MM. Amicis, Bara, Bonnemère, Cliffe-Leslie, Compayré, Cunningham, Donnat, Dunning, Durif, Duruy, Fligniaux, Flourens, Fouillée, Gaffarel, Gibbon, Hearn, Lamothe, Lavisse, Léger, Lemire, Leneveux, Loménie, Mailfer, Maunoir, Millcent, Montégut, Paquier, Picq, Prjevalski, Rambaud, Reclus, Ribot, Rousset, Saint-Simon, Spencer, Stanley-Jevons, Thurston, Tourmagne, Vial, Vivien, Wallon, Werhrmann, Wilson. — Voy. *ces noms.*

FORNI (Jules), avocat à la Cour d'appel. Voy. MALAPERT.

FOUCHER DE CAREIL (comte A.), sénat., de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Société d'Economie politique, dans les discussions : sur les dépenses publiques, VI, 934. — sur les négociations du traité franco-

américain, VIII, 305; — sur les blés d'Amérique, XII, 306.

FOUILLÉE (Alfred), correspondant de l'Institut, docteur ès lettres. *L'idée moderne du droit en Allemagne, en Angleterre et en France* (1878, in-8), — *la Science sociale contemporaine* (1880, in-18), C. R. par M. de Fontpertuis, IV, 479.

FOULD (Henri), négociant, de la Société d'économie politique.

Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans la discussion sur l'écart des valeurs d'argent, IV, 461. — Voy. *Agriculture.*

FOURNIER DE FLAIX (E.), de la Société d'Economie politique. L'enquête industrielle, III, 305, IV, 56. — L'enquête sur la liberté du taux de l'intérêt, V, 291. — Le projet de tarif général et sa discussion, IX, 224, X, 68, XI, 371.

Rend compte des ouvrages de MM. Fawcett, Ferneuil, Pereire, Vesselovsky. Voy. *ces noms.*

Son opinion, à la Société d'écon. polit., dans la discussion sur les dépenses publiques, VI, 133.

FRANCK (Adolphe), membre de l'Institut. Le parti de la paix, discours, VI, 258. — Les auxiliaires des amis de la paix, X, 124.

FREYCINET (Charles DE), ministre des travaux publics, sénateur. Rapport sur l'utilité de la classification des chemins de fer en chemins d'intérêt général et chemins d'intérêt local, I, 117. — *Dito* sur la classification et l'achèvement des voies navigables, 265. — *Dito* sur la création d'un conseil supérieur des voies de communication, 269. — Les futurs travaux publics de la France, discours, III, 425. — Du renouvellement des traités de commerce et des travaux publics, discours, IV, 141. — Le programme du gouvernement de la République française, discours prononcé à Montauban (18 août 1880), XI, 431.

FROMENTIN (Eugène). *Sahara et Sahel* (1878, in-4), C. R. par M. Boissay, VI, 296.

G

GABELLI (Aristide). Du scepticisme en fait de statistique, trad. de l'italien par Edm. Renaudin, V, 185.

GAFFAREL (Paul), professeur à la Faculté des lettres de Dijon. *Les colonies françaises* (1880, in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, VIII, 319.

GARNIER (Joseph), professeur à l'Ecole des ponts et chaussées, membre de l'Institut, sénateur, rédacteur en chef du *Journal des Economistes.* Programme d'un cours élémentaire d'économie politique, II, 273. — Les diverses definitions du socialisme, III, 5. — Ses observations à propos d'une lettre sur le même sujet, 124. — Proposition de loi relative à la fabrication et à la refonte des monnaies, IV, 447. — Cette même Proposition modifiée, VIII, 395. — Les idées fiscales de M. de Bismarck et sa lettre au Conseil fédéral, V, 127. — La fonction de l'Etat, observations à propos d'une lettre de M. de Laveleye, VI, 437. — Socialisme et catholicisme, observations à propos d'une lettre de M. Hubert-Valleroux, VII, 437. — Une cause économique de l'instabilité des ministères, IX, 337. — La profession d'économiste, X, 65. — Observations sur un concours relatif à l'impôt, 273. — L'économie politique introduite dans la philosophie des lycées et des collèges, XI, 309.

Son opinion, à la Société d'économie politique, dans les discussions : sur la marine marchande, I, 453; — sur le rachat des chemins de fer, II, 307; — sur le papier-monnaie en Russie, IV, 159; — sur l'usure, 321, 326; — sur l'écart des valeurs d'argent, 458, 465; — sur le projet d'union douanière de l'Europe centrale, V, 341; — sur les dépenses publiques, VI, 127; — sur les épargnes françaises à l'étranger, 288; — sur le crédit agricole, VII, 143, 283, 290; — sur la liberté d'enseignement, 451; — sur les emprunts à lots ou à primes, VIII, 140, 147; — sur la question ouvrière, 308, 311; — sur la conversion des rentes, IX, 123; — sur les effets de la liberté du commerce, 307; — sur l'aptitude des Chambres à voter les tarifs, X, 135; — sur les Chinois en Amérique, 299, 308; — sur le rachat des chemins de fer, 475; — si la poste doit faire concurrence aux banquiers, XI, 140; — sur le renchérissement de la vie, 419; — sur la colonisation, XII, 131; — sur les blés d'Amérique, 313.

GASTÉ (Joseph DE), député, de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans la discussion sur le rachat des chemins de fer, X, 476; — sur le prochain recensement de la France, XI, 262; — sur la colonisation, XII, 133.

GEETRUYEN (van), de Bruxelles. Son opinion, à la Société d'économie politique, dans la discussion sur le papier-monnaie en Russie, IV, 158.

Géographie. L'influence des progrès de la — sur la navigation. La vraie protection de la marine marchande, par M. F. de Lesseps, IV, 291. — Congrès de — commerciale, des transports, etc., par M. G. Renaud, V, 278.

GIBBON (Edouard). *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain,* avec une *Notice* de J.-A.-C. Buchon (1880, 2 vol. in-4), C. R. par M. de Fontpertuis, XII, 317.

GIBBS (Henry H.). *Silver and gold* (1879, in-8), C. R. par M. Th. Mannequin, IX, 321.

GIFFEN (Robert). L'œuvre financière de M. Gladstone, X, 329.

GIGOT (Albert), de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions : sur l'aptitude des Chambres à voter des tarifs, X, 136; — sur la question des Chinois, 300.

GIRARDIN (Émile DE), député, directeur de « la France ». Les bons de chemins de fer, I, 437.

GLADSTONE. L'œuvre financière de M. —, par M. R. Giffen, X, 329.

GODIN. *Mutualité* sociale et association du capital et du travail (1880, 1 vol. in-8). C. R., par M. J. Clément, XII, 322.

Gouvernement (le) et les insectes, lettre de M. Ad. Blaise, I, 427. — Le — local en Angleterre, par M. H. Taché, II, 362. Voy. *Pain*, *République*.

GRÈCE. Voy. *Orient*.

Grèves. Les dernières — en Angleterre, par M. P. Leroy-Beaulieu, I, 278. — Les — et la question ouvrière, par M. P. Degoix, III, 177.

Groupes. De l'étendue et de la forme des — nationaux, par Clémence Royer, X, 234.

Guerre. Coût du matériel de — en France, par M. A. Le Faure, XII, 300.

GUIRAUD (Léonce), président de la Chambre de commerce de Nîmes. Voy. LALANDE.

GUYAU, professeur de philosophie au lycée Fontanes. *La morale d'Epicure et ses rapports avec les doctrines contemporaines* (1878, in-8), — *la Morale anglaise contemporaine, morale de l'utilité et de l'evolution* (1879, in-8), C. R. par M. Courcelle-Seneuil, VII, 455, VIII, 467.

H

HEARN (William-Edward), doyen de la Faculté de droit de Melbourne. *The aryan household, its structure and its development, introduction to comparative jurisprudence* [La famille aryane, sa structure et son développement, introduction à la jurisprudence comparée] (1879, in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, IX, 476.

HERAULT (Adolphe), député. L'enseignement secondaire en France depuis la Révolution et la loi de 1850, VI, 39.

HERVÉ-BAZIN. Lettre sur les banques populaires, VII, 456.

Histoire *financière de l'Egypte depuis Saïd pacha*, 1854-76 (1878, in-8), C. R. par M. P. B., II, 459.

HEUZÉ (Louis), architecte. *Paris. Chemin de fer transversal à air libre dans une rue spéciale; passage couvert*, etc., (1878, in-4), C. R. par M. P. B., III, 289.

HIRSCH. Voy. THURSTON.

Historique *de l'imprimerie et de la librairie centrale des chemins de fer*. Organisation industrielle et économique de cet établissement (1878, in-4), C. R. par M. Edm. Renaudin, V, 505.

Homme (l') et les animaux, par M. Mailfer, V, 427.

HORN. Son opinion, à la Société d'économie politique, dans la discussion sur le papier-monnaie en Russie, IV, 157, 162.

Hospice. Voy. *Enfants*.

HUBERT-VALLEROUX (Paul), avocat à la Cour d'appel. Les Chambres syndicales comparées aux unions anglaises et aux anciennes corporations, V, 380. — La loi allemande contre les socialistes et la loi française contre l'Association internationale, VII, 185. — Socialisme et catholicisme, lettre, 435.

HUBERTI. Voy. WERHMANN.

I

Impôts. Produit des — en France pour 1877, I, 271. — Produit des — pour 1878, V, 483. — Un — nouveau proposé au concours de la Société pour les réformes fiscales, lettre de M. Ch.-M. Limousin, X, 257; — observations de M. Jos. Garnier, 273. — Voy. *Dégrèvement*, *Papier*.

Incas. La civilisation des — avant la conquête du Pérou par les Espagnols, par M. A. de Fontpertuis, XII, 5.

INDE. Les routes de l' —, par M. C. Farcy, I, 433. Voy. ASIE.

Industrie. Voy. *Agriculture*, *Congrès*, *Conseil supérieur*, *Enquête*, *Manufactures*, *Traités*.

Infanticide (l'), l'abandon des enfants et l'assistance publique en Chine; l'œuvre de la Sainte-Enfance, par M. Ly-Chao-Pee, III, 360.

Insectes. Le gouvernement et les —, lettre de M. Ad. Blaise, I, 425.

Intendants. Les mémoires des —, 1697-1700, par M. C. Léouzon-le-Duc, XI, 65.

Intérêt. L' — de l'argent en Chine, par M. Ly-Chao-Pee, V, 79. L'enquête sur la liberté du taux de l' —, par M. Fournier de Flaix, 291.

Internationale (Association). Voy. *Socialisme*.

IRLANDE. Les propriétaires du sol en —. L'absenteisme, le landlordisme, par M. G. de Molinari, XII, 103. — La situation de l' —, par le même, 291. — Voy. *Rente*.

Irrigations. Résultat des —, desséchements et déboisements récemment effectués en France, par M. Boissay, VI, 110.

ITALIE. Voy. *Mouture*.

J

JACQMIN (F.), ingénieur en chef, directeur de la Compagnie de l'Ouest. Les chemins de fer de l'Etat, II, 130.

JAURÉGUIBERRY (amiral), ministre de la marine et des colonies. La question de la marine marchande, V, 474.

Jésuites. Voy. *Paraguay*.

JOIGNEAUX (P.), député. Quelques mots de bon sens aux protectionnistes, VII, 125.

Journal des Economistes. Préface de la

4e série et de la 37e année, I, 5. — Préface de la 38e année, V, 5. — Préface de la 39e année, IX, 5 — Table de 1878, IV, 516. — Table de 1879, VIII, 496. — Table de 1880, XII, 498.

JUGLAR (Clément), publiciste, de la Société d'économie politique. — Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions : sur l'usure, IV, 323, 326; — sur l'écart des valeurs d'argent, 460 ; — sur les épargnes françaises à l'étranger, VI, 284 ; — sur la conversion des rentes, IX, 125; — sur l'aptitude des chambres à voter les tarifs, X, 138.

L

LABOULAYE (Edouard LEFEBVRE), membre de l'Istitut, sénateur, de la Société d'économie politique. Influence de la science sur l'économie sociale, discours, IV, 284. — Voy. DUVAL.

LABRY (Olry DE), ingénieur, de la Société d'économie politique. Appréciation de l'utilité des travaux publics, IX, 380.

Son opinion, à la Société d'économie politique, dans les discussions : sur le rachat des chemins de fer, II, 302, 308, 313; — sur l'usure, IV, 324; — sur l'écart des valeurs d'argent, 462 ; — sur la conversion des rentes, IX, 126 ; — sur les effets de la liberté du commerce, 313 ; — sur le rachat des chemins de fer, X, 465.

LACROIX (J.-A.). *Du rétablissement des tours ;* lettres pour servir à l'étude de cette question, avec une *Préface* de M. F. Passy (1878, in-8), C. R. par M. J. Lefort, VIII, 157.

LAFFITTE (Paul), de la Société d'Economie politique. Voy. LANGE.

LA GOURNERIE (Jules DE), membre de l'Institut et de la Société d'Economie politique. Le produit brut dans les concessions de chemins de fer, III, 217.

Laine. Voy. *Blé.*

LALANDE, président de la Chambre de commerce de Bordeaux. Discours à l'inauguration du buste de Bastiat, II, 291. — Du renouvellement des traités de commerce, discours, IV, 141. — Adresse une lettre de M. Guiraud sur le phylloxéra, VII, 432.

LAMARRE Clovis, docteur ès lettres. *La Belgique à l'Exposition universelle* (1878, in-18), C. R. par M. J. C., III, 452.

LAMOTHE (H. DE). *Cinq mois chez les Français d'Amérique. Voyage au Canada et à la Rivière-Rouge du Nord* (1879, in-12), C. R. par M. de Fontpertuis, XI, 152.

Landlordisme. Voy. IRLANDE.

LANGE (F.-A.) professeur à l'université de Marbourg. *Histoire du matérialisme*, trad. de l'allemand, par M. Pommerol, avec une *Introduction* de M. Nolen (1879, 2 vol. in-8), C. R. par M. P. Laffitte, X, 313.

LAVELEYE (Emile DE). La fonction de l'État, VI, 437.

LAVERGNE (Léonce DE), membre de l'Institut, sénateur, de la Société d'économie politique. Discours prononcé à ses obsèques, par M. Levasseur, IX, 317. Voy. *Nécrologie.*

LAVISSE (Ernest), professeur d'histoire au Collège de France. *Etudes sur l'histoire de Prusse* (1879, in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, XI, 143.

LAVOLLÉE (Charles), ancien préfet, de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions : sur les effets de la liberté du commerce, IX, 310; — sur la question des Chinois, X, 299.

LE FAURE (Amédée), député. Coût du matériel de guerre en France, XII, 300.

LEFORT (Joseph), avocat à la Cour d'appel, de la Société d'économie politique. L'économie politique au congrès pour l'avancement des sciences, III, 373. — La mortalité des enfants en France et à l'étranger, IV, 213. — Histoire de la population, VIII, 35. — Revue de l'Académie des sciences morales et politiques (1877), II, 377. — *Dito* (1878), VI, 229. — *Dito* (1879), IX, 427.

Auteur de l'ouvrage : *Etude sur la propriété.* Histoire des contrats de location perpétuelle ou à longue durée (1877, in-8), C. R. par M. Ch. Breul, I, 464.

Rend compte des ouvrages de MM. Bouchié de Belle, Cruchon, J.-A. Lacroix, Louis. Voy. *ces noms.*

LÉGER (Louis) professeur à l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes. *Histoire de l'Autriche-Hongrie, depuis les origines jusqu'à l'année* 1878 (1879 in-18), C. R. par M. de Fontpertuis, VII, 458.

LE HARDY DE BEAULIEU (A.), président de la Société des ingénieurs belges. Expérience des chemins de fer de l'État en Belgique, rapport analysé par M. Molinos, XI, 125.

LEMIRE (Charles). *Cochinchine française et royaume du Cambodge, avec l'itinéraire de Paris à Saïgon, une carte de la Cochinchine française, un plan du canal de Suez et des villes de Suez, de Port-Saïd et d'Ismaïlia* (2e édit., 1877, in-8), — *la Colonisation française en Nouvelle-Calédonie* (1878, in-4). C. R. par M. de Fontpertuis, I, 141, VI, 448.

LENEVEUX (H.), conseiller municipal. Paris peut-il emprunter ?, lettre, IV, 424.

Auteur de *Paris municipal* (1879, in-12), C. R. par M. de Fontpertuis, VI, 137.

LÉON XIII. Le pape — économiste, par M. G. de Molinari, I, 428.

LÉON, ingénieur. L'unification des poids, mesures et monnaies, lettre, IV, 273. — La conférence monétaire de 1878 et le maintien de la monnaie d'argent, lettre, 427.

LEOUZON LE DUC (Claude). Les mémoires des intendants, 1697-1700, XI, 65.

LE PELLETIER DE SAINT-REMY, administrateur des «Banques coloniales», de la Société d'économie politique. Retour au protectionnisme colonial, X, 362. — Rend compte de l'ouvrage de Jules Duval. Voy. *ce nom.*

Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions : sur le crédit agricole, VII,

284,286, 290; — sur l'impôt du sucre, IX,463, 465; — sur la colonisation, XII, 128.

LEROY-BEAULIEU (Paul), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur de « l'Economiste français », de la Société d'économie politique. Les dernières grèves en Angleterre, I, 278. — Michel Chevalier, VIII, 431.

Son opinion, à la Société d'économie politique, dans les dissussions: sur la marine marchande, I, 449; — sur le projet d'union douanière de l'Europe centrale, V, 338; — sur les épargnes françaises à l'étranger, VI, 281, 283; — sur la question des Chinois, X, 302.

LESSEPS (Ferdinand DE), membre de l'Institut, sénateur. L'influence des progrès de la géographie sur la navigation. La vraie protection de la marine marchande, IV, 291. — Le projet du canal interocéanique, VIII, 283. — Discours à l'inauguration de la statue de Denis Papin, XII, 120. — Voy. *Cobden-Club*.

Lettre de change. La — dans l'antiquité, par M. Bernardakis, IX, 365.

Lettre *adressée à MM. les membres de la commission des tarifs des douanes et à MM. les députés*, par un consommateur [Marc Maurel] (1879, in-8, C. R. par M. F. Passy, V, 351.

LEVASSEUR (Emile), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, de la Société d'économie politique. Discours aux obsèques de M. Léonce de Lavergne, IX, 317. — Discours aux obsèques de M. Hipp. Passy, X, 448. — Voy. DUVAL.

Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions: sur les épargnes françaises à l'étranger, VI, 287; — si la poste doit faire concurrence aux banquiers, XI, 146.

LEVIEZ (Ernest), directeur de "l'Urbaine", de la Société d'économie politique. Son opinion à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions: sur la conversion des rentes, IX, 137, 138; — sur les effets de la liberté du commerce, 312; — sur l'impôt du sucre, 468; — sur l'aptitude des Chambres à voter les tarifs, X, 138.

Liberté et tutelle, par M. G. de Molinari, I, 321, II, 325, V, 53. — Importance des — locales, discours de M. G. du Puynode, III, 423.

Liberté commerciale. Association pour la défense de la — et industrielle; son programme, III, 120; — Lettre de M. Michel Chevalier. 267. — La — commerciale avant et après la Révolution, par M. A. Mercier, VII, 226. — La — et le protectionnisme aux Etats-Unis, par M. E. Masseras, IX, 265. — Voy. *Conseil supérieur. Réciprocité.*

Liberté du travail. Voy. *Travail.*

Libre-échange. Mouvement libre-échangiste aux Etats-Unis, lettre de M. Abr. L. Earl, V, 115. — Le mouvement libre-échangiste en Belgique; déclaration de la Chambre de commerce de Verviers; rapport de M. Soubre, VII, 112. — L'alimentation — et le —, par M. Jules Simon, XII, 459.

LIÉGEOIS (Jules), professeur à la Faculté de Nancy, de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans la discussions sur l'aptitude des Chambres à voter les tarifs, X, 138.

LIESSE (André). Une nouvelle économie politique, XI, 5.

LIMET, rédacteur en chef de la « Nouvelle Abeille » d'Orléans. Expose, à la Soc. d'écon. polit., les progrès du libre-échange aux Etats-Unis, III, 277.

LIMOUSIN (Charles), de la Société d'économie politique. La propriété intellectuelle, lettre, II, 425. — Qu'est-ce que le socialisme? lettre, III, 124. — Les discussions du Conseil municipal au sujet de l'emprunt, VII, 127. — Lettre à propos d'un concours sur l'impôt, X, 257. — L'agitation collectiviste révolutionnaire, XI, 497. — Voy. *Cadastre, Congrès.*

Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions : sur l'Union douanière de l'Europe centrale, V, 340; — sur la question des Chinois, X, 307, 311; — sur la question ouvrière, VIII, 307, 309; — sur la liberté d'enseignement, XI, 446; — sur la colonisation, XII, 127.

Lithographies. Voy. *Colportage*.

Livres. Voy. *Colportage*.

LOMÉNIE (Louis DE), de l'Académie française. *Les Mirabeau, nouvelles études sur la société française au* XVIIIe *siècle* (1879, 2 vol. in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, VI, 291.

LOUA (Toussaint), chef du bureau de la statistique de France, de la Société d'économie politique. Mouvement comparatif de la navigation à voiles et à vapeur depuis 1837, X, 291.

Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans la discussion sur le prochain recensement de la France, XI, 260.

LOUANDRE (Charles). Voy. *Noblesse.*

LOUIS (Georges), professeur à l'Ecole des sciences politiques. *Etude sur le vote des lois de finances en Angleterre et aux Etats-Unis* (1877, in-8), C. R. par M. Jos. Lefort, II, 470.

LUNIER (Dr), de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., — sur la question des Chinois, X, 303.

Luxe (le) et la démocratie, discussion à l'Acad. des sc. morales, I, 184.

LUZZATTI, député italien. — Expose, à la Société d'économie politique, les phases du traité franco-italien, III, 129.

LY-CHAO-PEE, lettré chinois, ancien traducteur au consulat de France à Han-Kéou. L'infanticide, l'abandon des enfants et l'assistance publique en Chine, III, 360. — L'intérêt de l'argent en Chine, V. 79.

M

MAC COAN (J. C.). — *Egypt as it is* (1877, in-8), C. R. par M. de Fontpertuis. I, 146.

MAC-MAHON (maréchal DE), duc de Magenta, président de la République française. Discours à la distribution des récompenses de l'Exposition universelle de 1878, IV, 278.

MAILFER (Henri-Charles), publiciste, de la Société d'écon. polit. L'homme et les animaux, V., 427.

Auteur de *la Démocratie dans ses rapports avec l'économie politique* (1878, in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, II, 157.

MALAPERT (Frédéric), avocat, professeur à l'école Turgot. Notice historique sur la législation en matière de brevets d'invention, III, 95.— Les lois étrangères sur les brevets d'invention, IV, 393. — Introduction à une histoire de la législation des travaux publics, VIII, 103. — Les lois sur les Sociétés par actions, XI, 340. — Histoire abrégée de la législation sur la propriété littéraire avant 1789, XII, 252.

Auteur des ouvrages : *le Printemps perpétuel en France et en Angleterre* (1870, in-12), C. R. par M. P. Boiteau, IV, 496; — *Nouveau commentaire des lois sur les brevets d'invention*, avec la collaboration de M. J. Forni (1879, in-8), C. R. par M. L. Nouguier, VIII, 484. — Voy. Paul Pont.

MALARCE (Augustin de), de la Société d'économie politique Les mandats de poste endossables, II, 277. — Les caisses d'épargne par les postes en Angleterre, en Italie, en Hollande, en France, VIII, 441. — Le mécanisme de la caisse d'épargne postale, XI, 106. — Les femmes mariées devant les caisses d'épargne, XII, 439.

MALÉZIEUX, député. Rapport sur le projet de loi relatif à un tarif général des douanes, IX, 278.

MALLET (sir Louis). Le sophisme de la réciprocité; influence de la liberté du commerce sur la prospérité angiaise, VI, 153.

Malthusienne (la Ligue), son origine et son histoire, XI, 241.

MANCHESTER. La politique belliqueuse du cabinet anglais et la politique pacifique de —, discours de MM. J. Bright et Chamberlain, VI, 265, 275.

MANGIN (Arthur), publiciste, de la Société d'économie politique. Voy. *Administration*,

Son opinion, à la Société d'éc. polit., dans les discussions : sur le rachat des chemins de fer, II, 313; — sur la liberté d'enseignement, XI, 449.

MANNEQUIN (Théodore), publiciste, de la Société d'écon. polit. Les effets du double étalon monétaire et l'expérience des Etats de l'Amérique du Sud, III, 202. — L'écart de valeur entre les lingots et les valeurs d'argent, lettre, V, 161.

Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., sur la conversion des rentes, IV, 135.

Auteur du livre : *le Problème monétaire et la distribution de la richesse* (1879, in-8), C. R. par M. V. Modeste, VII, 155. — Voy. Gibbs.

Manufactures. L'industrie manufacturière aux Etats-Unis, par M. de Fontpertuis, X, 34.

MARCHAL (Louis), ingénieur en chef, de la Société d'économie politique. Que protection, compensation, renchérissement, sont synonymes, lettre, VIII, 300. — Etude sur la mesure d'utilité des voies de communication, X, 348..

Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans la discussion, sur le papier-monnaie en Russie, IV, 161; — sur les effets de la liberté du commerce, IX, 313; — sur le renchérissement de la vie, XI, 413.

MARESCOTTI (Angelo), professeur d'économie politique à l'Université de Bologne. *L'economia politica studiata col metodo positivo, conferenze* (1878, in-12), C., R. par M. Courcelle-Seneuil, IV, 477.

MARET-LERICHE (Jules). Observations sur le dénombrement de 1876, pour servir au recensement de 1882, IV, 225.

MARICHAL (Henri). Les conséquences de l'abolition des octrois en Belgique, I, 203.

Marine marchande. La vraie protection de la —, par M. de Lesseps, IV, 291. — Les souffrances de la — et les remèdes à y apporter, par M. L. Simonin, 297. — De l'avenir de la — en France, lettre de M. P. Vial, 430. — La question de la —, discours de M. Jauréguiberry, V, 474. — Le même sujet, par M. P. Boiteau, VI, 197, 374.

MARJOLIN (Dr). Du rétablissement des tours, mémoire présenté à l'Académie des sciences morales, III, 405.

MARTINEAU (miss Harriett). Sa vie et ses travaux, par M. G. de Molinari, XI, 54.

MASSERAS (Emile). La liberté et le protectionnisme aux Etats-Unis, IX, 265.

Mathématiques. Voy. *Economie politique*.

MATHON (Ed.). Voy. *Crise*.

MAUNOIR (C.) et **DUVEYRIER**. *L'année géographique*. 2e série, t. II (1879), C. R. par M. de Fontpertuis, VII, 313.

MAUS. Voy. Werhmann.

MAZE (Hippolyte), député, de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., sur l'aptitude des Chambres à voter les tarifs, X, 137, 139.

MERCIER (Achille), de la Société d'économie politique. La liberté commerciale avant et après la Révolution, VII, 226. — Voy. Dubost.

Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions : sur l'usure, IV, 322, 325; — sur la colonisation, XII, 128.

Mesures. Voy. *Monnaies*.

Métaux. Production des — précieux; variations de leur valeur depuis la découverte de l'Amérique, par M. Soëtber, VII, 350.

MEYNERS D'ESTREY. Voy. *Annales*.

MICÉ (Dr L.), président de la Société d'agriculture de la Gironde. Discours à l'inauguration du monument de Bastiat, II, 293.

MICHELANT (L.). Voy. Taine.

MILAN KRESIC, de la Chambre de commerce d'Agram. Expose, à la Soc. d'écon. polit., l'état des chemins de fer en Hongrie, II, 312.

MILL (John-Stuart). Un écrit posthume de — sur le socialisme, par M. de Fontpertuis, VII, 19.

MILLCENT-FAWCETT (Mme). *Political Economy for beginners* (1876, in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, V, 488.

Mines. L'industrie minière aux Etats-Unis, par M. L. Kerrilis, IX, 205. — Loi du 27 juillet 1880 révisant la loi de 1810 sur les —, XI, 270.

Ministères. Une cause économique de l'instabilité des —, par M. Jos. Garnier, IX, 337.

Misère. La question de la — à la Société médicale de Londres, par le Dr Drysdale, IX, 415.

Mobilier. Voy. *Octrois*.

MODESTE (Victor). *Résolutions nouvelles au souvenir de l'invasion* (1878, in-8), C. R. par M. P. Boiteau, IV, 483.
Rend compte du livre de M. Mannequin. Voy. *ce nom*.

MOLINARI (Gustave DE), correspondant de l'Institut, de la Société d'économie politique. Le pape Léon XIII économiste, I, 428. — L'évolution économique du XIXe siècle. Des causes qui retardent le progrès, I, 14. — Liberté et tutelle, 321. — Le passé, II, 325, V, 53. — Le présent, VI, 309. — Les expositions antérieures à celle de 1878 et le progrès industriel, II, 451. — Frédéric Bastiat; lettres d'un habitant des Landes, III, 60. — La situation financière de la Russie, IV, 443. — L'Exposition, 455. — L'Union douanière de l'Europe centrale, V, 309. — Comment M. Louis Blanc comprend l'organisation de la République. Le sophisme et la question sociale, VIII, 133. — V. SALIS-SCHWABE.
Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions : sur le socialisme, IV, 156; — sur son projet d'union douanière de l'Europe centrale, V, 337, 341; — sur la liberté d'enseignement, VII, 440.

MOLINARI (Edmond DE). Le mouvement nihiliste, X, 274.

MOLINOS (L.), ancien président de la Société des ingénieurs civils. Voy. LE HARDY DE BEAULIEU.

Monnaies. L'unification monétaire devant l'Exposition universelle de 1878, par M. E. de Parieu, I, 179. — Les effets du double étalon monétaire et l'expérience des Etats de l'Amérique du Sud, par M. Th. Mannequin, III, 202. — L'état actuel de la question monétaire, rapport de M. Feer-Herzog, 258. — L'unification des poids, mesures et —, lettre de M. Léon, IV, 273. — La conférence monétaire de 1878 et le maintien de la — d'argent, lettre de M. Léon, 427. — Proposition de loi relative à la fabrication et à la refonte des — (par M. Jos. Garnier), rapport de M. Varroy, 447. — Le système monétaire espagnol dans ses rapports avec l'Union latine, par M. Jos. de Parieu, V, 263. — Le progrès et la réaction dans la législation monétaire, par M. E. de Parieu, VI, 33. — Convention et arrangements relatifs à l'Union monétaire latine, VII, 270. — Loi du 31 juillet 1879 substituant la régie à l'entreprise dans la fabrication des —, 279. — Modification à la proposition de M. Jos. Garnier pour la refonte des — (27 nov. 1879), VIII, 395. — Les — sous Philippe-le-Bel et ses trois fils, XII, 447. — Voy. *Système métrique*.

Monopoles. Des — naturels, par M. G. Fauveau, I, 67. Voy. *Chemins de fer*.

MONTÉGUT (Emile). *L'Angleterre et ses colonies australes : Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique australe* (1880, in-18), C. R. par M. de Fontpertuis, IX, 326.

MONY (S.), ancien député. *Etude sur le travail* (1877, in-8), C. R. par M. Courcelle-Seneuil, I, 299.

Morale (la) rationnelle, par M. Courcelle-Seneuil, IX, 12.

Mouture. La taxe sur la — et les finances italiennes, lettre de M. G. Pepoli à M. Saracco, traduite de l'italien par Edmond Renaudin, V, 134.

MUN (comte DE). Voy. *Socialisme*.

N

Navigation. Mouvement comparatif de la — à voiles et à vapeur depuis 1837, par M. T. Loua, X, 291. — Voy. *Géographie*, *Voies navigables*.

Nécrologie de l'année 1877, par Edm. Renaudin, I, 127. — *Dito* de l'année 1878, par le même, V, 126. — *Dito* de l'année 1879, par le même, IX, 109.

Nécrologie (1878-1880). Marquis d'Audiffret, II, 297; — Bamhauer, III, 439; — Em. Bères, I, 134, 157; — Bertet-Dupiney de Vorepierre, XI, 411; — Bertrand, XII, 468; — Victor Borie, X, 260; — A. Boutarel, V, 336; — Bréhaut, VIII, 303; — Elihu Burritt, VI, 278; — Campan, V, 158; — H. Carey, VIII, 302; — Michel Chevalier, VIII, 431, 465; — Paul Coq, IX, 303; — Corr van der Maeren, II, 298; — Dupont-White, V, 159; — Julius Faucher, III, 438; — James Fazy, IV, 332; — Feer-Herzog, IX, 304; — A. Ficker, X, 132; — marquis de Franclieu, I, 132; — Garnier-Pagès, III, 332; — Gide, XII, 177; — A. Held, XII, 178; — Hennessy, VII, 439; — Hildebrandt, I, 310; — Jonak, IX, 305; — L. de Lavergne, IX, 302, 332; — Le Cesne, I, 309; — Am. Mangin, VII, 281; — J.-B. Michelini, VI, 456; — Noirot, IX, 305; — O'Meagher, X, 132; — H.-B. Oppenheim, X, 132; — Paillottet, I, 285, 309; — H. Passy, X, 459; — I. Pereire, XI, 259; — Pie IX, I, 316; — B. Rampal, VII, 466; — Raudot, VI, 277; — Ch. Renouard, III, 438, 456; — L. Reybaud, VIII, 301; — baron Ricasoli, XII, 490; — E. Rondelet, X, 132; — comte Sclopis de Salerano, II, 142; — B. Smith, VIII, 137; — Victor Emmanuel, I, 316; — H. Vincent, VI, 278; — Wappaüs, IX, 305.

Nihilisme. Le — ou socialisme russe, VI, 116. — Le mouvement nihiliste, par M. Edm. de Molinari, X, 274.

Noblesse. La — en France et ses responsabilités historiques, d'après M. Louandre, par M. H. Baudrillart, XI, 317.

NOEL (Octave), de la Société de l'histoire de France et de celle d'Economie politique. *Autour du foyer, causeries économiques et morales* (1877, in-18), C. R. par M. F. Passy, I, 305.

NORDENSKIOLD. Expédition polaire de M. —, par M. Daubrée, IX, 450.—Les neuf voyages polaires de M. —, par M. Boissay, XI, 109.
NORDENSKIOLD.
NORMANDIE. V. *Agriculture.*
NOTTELLE, fabricant, de la Société d'économie politique. Le phylloxéra et la potasse, VIII, 258.— Remèdes contre le phylloxéra, lettre, 462.
Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans la discussion sur les dépenses publiques, VI, 127.
NOUGUIER (Louis). Voy. MALAPERT.
Nouveau-nés. La mortalités des — en France et à l'étranger, par M. Jos. Lefort, IV, 213.
NOUVELLE-GALLES du Sud. Voy. *Cobden-Club.*

O

Octrois. Les conséquences de l'abolition des — en Belgique, par M. Henri Marichal, I, 203.— Le remplacement des — par un impôt sur les valeurs locatives et sur le mobilier, par M. J. Clément, 359.
Orient. Aperçus économiques et statistiques sur la question d'—; la Grèce, la Turquie, etc., par M. A. Bernardakis, III, 153.
OTT (A.). Voy. ROESLER, SUESS.
Ouvriers. Le jour de paye des —, I, 281.— Le 2e congrès d'— français, tenu à Lyon (28 janv.-8 févr. 1878), par M. Ch.-M. Limousin, 403. — Le 3e congrès d'—, tenu à Marseille (21-31 oct. 1879), par le même, VIII, 403. — Les 2 congrès d'— du Havre, par le même, XII, 422. — Voy. *Arbitrage, Grèves, Participation.*

P

PAILLOTTET (Prosper), de la Société d'économie politique. Allocution de M. Fr. Passy sur sa tombe, I, 285. — Voy. *Nécrologie.*
Pain. Coup d'œil historique sur l'intervention du gouvernement dans la question du —, lettre de M. E. Raoul-Duval, VIII, 272.
Paix. Le parti de la —, discours de M. Franck, VI, 258. — Les auxiliaires des amis de la —, discours du même, X, 124.— V. *Manchester.*
PAIXHANS (J.). Contrôle de l'Etat sur les tarifs des chemins de fer, Réformes en cours d'exécution. Monopole et concurrence, VII, 201. — Les compagnies de chemins de fer de l'Etat, XI, 188. — Le remède à l'arbitraire, XII, 133.
PANAMA. Voy. *Canal.*
Papier. Les effets de l'impôt sur le —, lettre du syndicat de la presse parisienne, X, 455.
PAPIN. Inauguration de la statue de Denis — à Blois, discours de M. F. de Lesseps, XII, 120.
PAQUIER (Jean-Baptiste), professeur d'histoire au lycée Saint-Louis. *Histoire de l'unité politique et territoriale de la France.* T. 1er (1879, in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, VIII, 314.
PARAGUAY. La république chrétienne des Jésuites au —, lettre de M. Kerrilis, VIII, 122.
PARIEU (Félix ESQUIROU DE), ancien ministre, membre de l'Institut, sénateur, de la Société d'économie politique. L'unification monétaire devant l'Exposition universelle de 1878, I, 179. — Le progrès et la réaction dans la législation monétaire, VI, 33. — Voy. DANA HORTON.
Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans la discussion si la poste doit faire concurrence aux banquiers, XI, 144.
PARIEU (Joseph ESQUIROU DE). Le système monétaire espagnol dans ses rapports avec l'Union latine, V, 263.
PARIS peut-il encore emprunter?, lettre de M. H. Leneveux, IV, 424. — Les discussions au Conseil municipal de —, à propos de l'emprunt, par M. Ch.-M. Limousin, VII, 127. — Les finances de la ville de —; dette et emprunts, par M. Eug. Petit, 325. — Voy. SEINE.
Participation des employés et ouvriers aux bénéfices. Historique en France et dans les autres pays, d'après M. V. Boehmert, par M. H. Valaray, X, 169, XI, 10.
PASSY (Hippolyte), membre de l'Institut, président de la Société d'économie politique. Concours sur le capital, rapport à l'Académie des sciences morales, IV, 345. — Le socialisme de la chaire, VII, 5. — M. —, allocution de M. Levasseur à l'Institut, X, 448. — Vie et services militaires de M. —, par M. Ed. Bonnal, XI, 267. — Voy. *Nécrologie.*
Auteur de rapports sur les livres de MM. Block et Bonnal. Voy. *ces noms.*
PASSY (Frédéric), membre de l'Institut et de la Société d'économie politique. Allocution sur la tombe de P. Paillotet, I, 285. — Esquisse d'un cours élémentaire d'économie politique, II, 265. — Discours aux obsèques de M. Renouard, III, 399. — Le sophisme patriotique des protectionnistes, discours, V, 329.
Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions : sur la marine marchande, I, 455; — sur l'usure, IV, 322; — sur les épargnes françaises à l'étranger, VI, 287; — sur les divers modes d'emprunts, VIII, 148; — sur la question ouvrière, 309; — sur la conversion des rentes, IX, 133; — si la poste doit faire concurrence aux banquiers, XI, 145; — sur la colonisation, XII, 132.
Patentes. Loi du 10 juillet 1880 sur les —, XI, 420.
Paternité. Voy. *Enfants.*
Patrons. Voy. *Arbitrage.*
Paye. Voy. *Ouvriers.*

PEPOLI (marquis C. Giacchino), sénateur italien. La taxe sur la mouture et les finances italiennes, lettre traduite par Edmond Renaudin, V, 134. — Expose, à la Société d'économie politique, les phases du traité franco-italien, IV, 148.

PEREIRE. Concours ouvert par M. —, IX, 262. — Les frères —; leur œuvre économique, financière et industrielle, par M. P. Boiteau, XI, 248. — Voy. *Nécrologie*.

PEREIRE (Isaac). *La question religieuse* (1878, in-8), C. R. par M. G. du Puynode, V, 492. — *La question des chemins de fer* (1879, in-8), C. R. par M. Fournier de Flaix, VII, 464.

PÉROU. Voy. *Incas*.

PERRENS (François-Tommy), docteur ès lettres, inspecteur de l'Academie de Paris. *Histoire de Florence* (1877-79, 4 vol. in-8), C. R. par Edmond Renaudin, VII, 159.

PETIT (Eugène), de la Société d'économie politique. La dette publique et les fonds d'Etat, IV, 30. — Le chèque et les effets de commerce, VI, 347. — Les finances de la ville de Paris; dette et emprunts, VII, 325. — Réformes à introduire dans la Banque de France, lettre, X, 452.

PETITJEAN, procureur général à la Cour des comptes. Les comptabilités occultes, discours, I, 107.

Peuples. Causes internes de la dissolution des —, par Clem. Royer, III, 39.

PHILIPPE-LE-BEL. Voy. *Monnaies*,

PHILIPPE (Léon), ingénieur, de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Société d'économie politique, dans les discussions; sur les épargnes françaises à l'étranger, VI, 233; — sur les modes d'emprunt, VIII, 144.

Philosophie. L'économie politique introduite dans la classe de — des lycées et des collèges, par M. J. Garnier, XI, 309. — Nouveau programme de la classe de — dans les lycées, les collèges, 435. — Voy. *Economie politique*.

Phylloxéra. Les ravages du — et les moyens de le combattre, par M. A. Lalande, VII 431. — Le — et la potasse, par M. Nottelle, VIII, 258. — Remèdes contre le —; lettres de MM. Blaise et Nottelle, 462, 463.

PICQ (Ardant DU). *Etudes sur le combat* (1880, in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, XI, 451.

PIERRET, receveur des finances. *Traité élémentaire d'économie politique* (1876, in-18), C. R. par M. F. Passy, II, 148.

Poids. Voy. *Monnaies*.

POMMEROL. V. LANGE.

PONT (Paul), membre de l'Institut. *Traité commentaire des sociétés civiles et commerciales*. T. II : *Sociétés commerciales* (1880, in-8), C. R. par M. Malapert, IX, 484.

Population. Observations au point de vue agricole sur le mouvement de la — en France de 1872 à 1876, par M. J. Valserres, III, 332. — Observations sur le dénombrement de la population française en 1876, pour servir au recensement de 1882, par M. Maret-Leriche, IV, 225. — Histoire de la —. Les Egyptiens, par M. Jos. Lefort, VIII, 35. — Lois du groupement de la — sur la surface du globe, par M. A. Cottard, IV, 387. Voy. *Enfants*.

Ports. Voy. *Chemins de fer*.

Postes. Les réformes postales et télégraphiques, par M. P. Bonnaud, II, 48. — Loi du 7 avril 1878 réduisant les taxes postales, 137. — Les mandats de poste endossables, analyse du projet de M. G. Chetwynd, par M. de Malarce, 277. — Le Congrès postal de Paris, par M. P. Bonnaud, 418. — Loi du 17 juillet 1880 relative au recouvrement des valeurs protestables par la —, XI, 272. Voy. *Épargne*.

Potasse. Voy. *Phylloxéra*.

POULAIN (César), de la Chambre de commerce de Reims. — *Tableaux synoptiques de l'agriculture et de l'industrie lainière*, analysés par M. F. Passy, XII, 206.

PRJEVALSKI (N.). *Mongolie et le pays des Tangoutes*, trad. du russe par M. G. Dulaurens (1880, in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, XII, 487.

Progrès. Des causes qui retardent le —, par M. G. de Molinari, I, 14. — La loi du — social, lettre de Mme Cl. Royer, VII, 147. — Voy. *Exposition*.

Prohibition. Voy. *Protectionnisme*.

Propriété. Conjectures sur l'histoire du droit de —, par M. Courcelle-Seneuil, I, 161. — La — intellectuelle-industrielle, lettre de M. Limousin, II, 425. — Histoire abrégée de la législation sur la — littéraire avant 1789, par M. F. Malapert, XII, 252. — Voy. *Algérie*, *Famille*, *Serfs*.

Propriété artistique. — industrielle. — littéraire. } Voy. *Congrès*.

Protection, ou

Protectionnisme. Les intérêts des colonies et le —, par M. H. Taché, I, 191. — La crise et le — aux Etats-Unis, par M. J. Savoy, III, 249. — Programme de l'Association protectionniste, 264. — Les prétentions et les arguments des nouveaux protectionnistes, par M. Courcelle-Seneuil, V, 13. — Le sophisme patriotique des protectionnistes, discours de M. F. Passy, 329. — Protection et prohibition sont synonymes, lettre de M. Ad. d'Eichthal, 448. — Le manifeste des protectionnistes cotonniers, VI, 263. — Que protection, compensation, renchérissement, sont synonymes, lettre de M. L. Marchal, VIII, 300. — Retour au — colonial, par M. Le Pelletier de Saint-Remy, X, 362. — Modèle de harangue protectionniste, discours de M. Aclocque, XI, 282. — Voy. *Agriculture*, *Blé*, *Cobden-Club*, *Liberté*.

PUYNODE (Gustave DU), publiciste, de la Société d'économie politique. — Importance des libertés locales, discours, III, 423. — Le budget français de 1880, XIII, 333. — Louis Reybaud et ses écrits, IX, 340. Effets politiques et moraux des voies de communication, discours, XI, 441. Voy. PEREIRE.

Q

Question sociale. La vraie —, lettre d'une lectrice, II, 258. — Voy. *Progrès, République.*

R

RAMBAUD (Alfred), docteur ès-lettres. *Histoire de la Russie depuis les origines jusqu'à* 1877 (1878, in-18), C. R. par M. de Fontpertuis, III, 137. — Voy. *Nécrologie.*

RAMPAL (Benjamin). Voy. ANDRIMONT (D'). Son opinion à la Société d'économie politique, dans la discussion sur le crédit agricole, VI, 282.

RAOUL DUVAL (Edgar). Effets des traités de commerce et l'industrie de la France, discours, V, 318. — Coup-d'œil historique sur l'intervention du gouvernement dans la question du pain, lettre, VIII, 272.

Recensement. V. *Population.*

Réciprocité. Le sophisme de la—; influence de la liberté du commerce sur la prospérité anglaise, par sir Louis Mallet, VI, 153.

RECLUS (Onésime). *France, Algérie et colonies* (1880, in-18), C. R. par M. de Fontpertuis, XI, 297.

REGNAULT (Amable), ancien bibliothécaire et archiviste du Conseil d'Etat. *Etudes historiques et morales sur les prisons du département de la Seine et de la ville de Londres* (1878, in-18), C. R. par M. P. B., I, 153.

REINACH (baron Jacques DE), banquier, de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions : sur l'écart des valeurs, IV, 459; — sur les dépenses publiques, VI, 128; — sur les modes d'emprunts, VIII, 141, 146.

Religion (la) dans l'économie sociale, à propos des écrits posthumes de John Stuart Mill, par M. A. Clément, VIII, 169. — Voy. *Socialisme.*

RENAUD (Georges), publiciste, de la Société d'économie politique. Le Congrès de géographie commerciale, des transports, de statistique et de démographie, V. 278.

Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions : sur les dépenses publiques, VI, 129; — sur l'impôt du sucre, IX, 467.

RENAUDIN (Edmond), de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Ephémérides de l'année 1879 et Nécrologie, I, 125. — Statistique du Salon de 1878, II, 454. — Bibliographie étrangère. Ouvrages reçus en 1877-78, III, 146. — Le Congrès international littéraire tenu à Paris en 1878, 395. — Le Congrès international de la propriété artitisque tenu à Paris en sept. 1878, IV, 104. — Ephémérides et Nécrologie de l'année 1878, V, 122. — Bibliographie étrangère. Ouvrages reçus en 1878-79, V, 142. — Statistique du Salon de 1879, VII, 122. — Ephémérides de l'année 1879. Evénements principaux et Nécrologie, IX, 104. — Bibliographie étrangère. Ouvrages reçus en 1879-1880, X, 159. — Statistique du Salon de 1880, 295. — Le nouveau plan d'études des lycées et collèges de France; tentatives antérieures pour l'introduction de l'économie politique, XII, 195.

Rend compte des ouvrages de MM. Barnard, Du Mesnil-Marigny, Perrens, Rendu, Vigano. — Voy. *ces noms, Annuaire, Exploration, Historique.*

Dresse les Tables annuelles : 1878, IV, 516; — 1879, VIII, 496; — 1880, XII, 498.

RENDU (Ambroise), docteur en droit. *Vademecum des exposants. L'Exposition de* 1878 *et les inventeurs; exposé des droits des Français et des étrangers* (1878, in-18), C. R. par Edm. Renaudin, II, 149.

RENOUARD (Charles-Augustin), membre de l'Institut, sénateur, de la Société d'économie politique. Allocution de MM. Vacherot et F. Passy sur sa tombe, III, 392, 402. — Voy. *Nécrologie.*

Son opinion, à la Société d'économie politique, dans la discussion sur la marine marchande, I, 455.

Rente. L'agitation contre la — et la question terrienne en Irlande, par M. de Fontpertuis, X, 211. — Voy. *Amortissement, Conversion.*

République. La — chrétienne des Jésuites au Paraguay, lettre de M. L. Kerrilis, VIII, 122. — Comment M. L. Blanc comprend l'organisation de la —. Le socialisme et la question sociale, par M. G. de Molinari, VIII, 133. — Le programme du gouvernement de la — française, discours de M. de Freycinet, XI, 431.

Revenus publics de la France en 1879, IX, 260.

Révolution. Les causes et les derniers historiens de la — française; MM. Lanfrey, Taine, Gazier, Rocquain, Doniol, etc., par M. de Fontpertuis, V, 220. — V. *Collectivisme.*

Revue *de Géographie*, dirigée par M. Ludovic Drapeyron, 2e année (1876, in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, VI, 295.

Revue des principales publications économiques de l'étranger, par M. Maurice Block, I, 71; II, 90; III, 70; IV, 119; V, 87; VI, 84; VII, 63; VIII, 62; IX, 76; X, 93; XI, 79; XII, 47.

REYBAUD (Louis), de l'Institut, de la Soc. d'Econ. polit. — et ses écrits, par M. G. du Puynode, IX, 340.

RIBOT (Paul). *Du rôle social des idées chrétiennes* (1879, 2 vol. in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, VII, 304.

RICOUX (Dr René), médecin à Philippeville. *La démographie figurée de l'Algérie. Etude statistique des populations européennes qui habitent l'Algérie*, avec 12 tableaux graphiques et une préface du Dr Bertillon (1880, in-8), C. R. par M. Léon Roquet, XI, 291.

RIO DE LA PLATA. Le commerce dans le — aux XVIe XVIIe XVIIIe siècles, par M. A. Vaillant, I, 239.

ROBINOT, de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions : sur le crédit agricole, VI, 287 ; — sur les effets de la liberté du commerce, IX, 315.

ROBIQUET (Paul), avocat au Conseil d'État. Voy. BARA.

ROCQUAIN (Félix). *L'esprit révolutionnaire avant la Révolution* (1878, in-8), C. R. par M. Courcelle-Seneuil, III, 439.

ROESLER (Hermann), professeur à l'Université de Rostock. *Vorlesungen über Volkswirthschaft* [Leçons d'économie politique] (1878, in-8), C. R. par M. A. Ott, XI, 147.

RONDELET (Antonin), docteur ès-lettres, de la Société d'Economie politique. *L'art d'écrire* (1880, in-8), C. R. par M. Em. Worms, XI, 446.

Son opinion, à la Société d'écon. polit., dans la discussion sur la colonisation, XII, 131.

ROQUET (Léon). Voy. *Annuaire, Bulletin*, RICOUX.

ROUARD DE CARD (E.), avocat. *Organisation de l'armée en droit romain. La guerre continentale dans ses rapports avec la propriété en droit français* : thèse pour le doctorat 1877, in-8), C. R. par M. Courcelle-Seneuil, I, 151.

ROUEN. Voy. *Seine.*

ROULLIET (Antony), avocat. *Notice sur M. Ortolan* (1878, in-8), C. R. par M. J.-C., VII, 469.

ROUSSET (Camille), de l'Académie française. *La conquête d'Alger* (2e édit. (1880, in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, XI, 297.

ROUSSET (Léon). *A travers la Chine* (1878, C. R. par M. de Fontpertuis, IV, 491.

ROYER (Mme Clémence). Causes internes de la dissolution des peuples, III, 39. — La loi du progrès social, lettre, VII, 147. — De l'étendue et de la forme des groupes nationaux, X, 234.

ROZY (Henri), professeur à la faculté de droit de Toulouse. *Traité élémentaire d'économie politique* (1877, in-18), C. R. par M. F. Passy, I, 305.

RUSSIE. La rivalité de l'Angleterre et de la — en Asie, par M. de Fontpertuis, III, 80. — La situation financière de la —, par M. de Molinari, IV, 443. Voy. *Nihilisme.*

S

SAINT-SIMON (duc DE). *Ecrits inédits de —*, publiés par M. P. Faugère. T. 1er : — *Parallèle des trois premiers rois Bourbons.* T. II : *Mémoire sur les légitimés; Mémoire sur la renonciation; pièces diverses* (1880, 2 vol. in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, XII, 314.

SALIS-SCHWABE (Mme). *Richard Cobden, notes sur ses voyages, correspondances et souvenirs*, avec une *préface* de M. G. de Molinari (1879, in-8), C. R. par M. P. B, IX, 139.

Salon. Statistique du — de 1878, par M. Edm. Renaudin, II, 454. — Statistique du — de 1879, par le même, VII, 122. — Statistique du — de 1880, par le même, X, 295.

Salpêtres *et guanos du désert d'Atacama; mesures prises par le gouvernement chilien pour en faciliter l'exploitation* (1877, in-8), C. R. par M. C. S., III, 141.

Savings Banks (*les Caisses d'épargne en Angleterre*), extrait du « British Quarterly Review », C. R. par M. J. C., I. 308.

SAVOY (J.), vice-président des Chambres syndicales. La crise et le protectionnisme aux Etats-Unis, III, 249.

SAY (Léon), membre de l'Institut, sénateur, de la Société d'économie politique. Discours à l'inauguration du buste de Bastiat, II, 284. — Le compte de liquidation, discours, II, 432. — Les futurs travaux publics et les finances en France, discours, III, 425. — Les talents financiers de M. Thiers. Comment s'est effectué le payement des cinq milliards, discours, XII, 89. — Voy. *Crédit foncier.*

Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans la discussion sur les épargnes françaises à l'étranger, VI, 283.

SCHNEIDER. Voy. SCHULZE-DELITZSCH.

SCHULZE-DELITZSCH (Hermann), économiste allemand. *Manuel pratique pour l'organisation et le fonctionnement des sociétés coopératives de production dans leurs diverses formes*, avec la collaboration du Dr P. Schneider, 2e partie. *Agriculture, précédée d'une lettre aux agriculteurs français*, par M. Rampal (1877, in-8), C. R. par M. Courcelle-Seneuil, I, 303.

Science (la) **économique** et son avenir, par M. A. Clément, IV, 362. — Discussion sur la nature de la —, lettre de M. Courcelle-Seneuil, V, 157.

Sciences sociales. Les discussions du 23e congrès de l'Association britannique pour le progrès des — tenu à Manchester, par M. Taché, VIII, 243.—Voy. *Association anglaise, — britannique, — française, Congrès.*

Sciences. Les progrès des — appliquées en 1877, par M. L. Bénard, II, 391. — Influence de la — sur l'économie sociale, discours de M. Laboulaye, IV, 284. — Les progrès des — appliquées en 1878, par M. L. Bénard, VII, 390.

SEINE. Loi du 6 avril 1878 ayant pour objet l'amélioration de la — entre Paris et Rouen, II, 139.

SENIOR (N.-W.). *Souvenirs de — sur le traité de* 1860. Conversations with M. Thiers, M Guizot, and others distinguished persons (1848-1860), by the late Nassau William —; édited by his daughter, Mrs C.-M. Simpson, 1re série (1845-52), 2 vol. in-8. 2e série (1852-60), 2 vol. in-8 (1878), extrait, VII, 292.

Serfs Les derniers — de France. La campagne de Voltaire et de Christin, 1767-1779, par M. Ch. L. Chassin, VIII, 198; — les — electeurs, 1779-1789, IX, 40; — la nuit du 4

août 1789 et la fondation de la propriété moderne, 161.

SHAW-LEFÈVRE (Georges-J.), du Parlement, président de la Société de statistique de Londres. Fonctions, usage et abus de la statistique, II, 5. — Les péripéties du commerce de l'Angleterre pendant les dix dernières années, V, 361. —Voy. *Agriculture*.

SIEGFRIED (Jacques), banquier, de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions: — sur la marine marchande, I, 448; — sur le papier-monnaie en Russie, IV, 161; — sur l'impôt du sucre, IX, 467; sur le renchérissement de la vie, X, 419; — sur la colonisation, XII, 132.

SIMON (Jules), membre de l'Institut, sénateur, de la Société d'économie politique. L'enseignement populaire de l'économie politique, discours, IV, 433. — Utilité du maintien des traités de commerce, discours, V, 452, — Voy. VIGANÒ.

SIMONIN (Louis), ingénieur, de la Société d'économie politique. Les souffrances de la marine marchande et les remèdes à y apporter, IV 297. — Coup d'œil sur l'Algérie, à propos du cinquantenaire de la conquête, XI, 123.

Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions: sur le crédit agricole, VI, 288; — sur la question des Chinois, X, 298, 309,

SIMPSON (Mrs C.-M.). Voy. SENIOR.

Socialisme. Les diverses définitions du —, par M. Jos. Garnier, III, 5. — Qu'est-ce que le —?, lettre de M. Limousin, 124; — observations de M. Jos. Garnier, 127. — La quintessence du — de la chaire: MM. Held, Wagner, Samter, de Scheele, Roesler, de Laveleye, etc., par M. Maur. Block, IV, 173. — Le — de la chaire, par M. H. Passy, VII, 5. — Un écrit posthume de John Stuart-Mill sur le —, par M. de Fontpertuis, X, 19. — Les socialistes cléricaux; le P. Félix et M. de Mun, par M. Courcelle-Seneuil, 169, — La loi allemande contre les socialistes et la loi française contre l'Association internationale, par M. P. Hubert-Valleroux, 185. — Socialisme et catholicisme, lettre du même, 435; — observations de M. Jos. Garnier, 437. — Le développement du — d'Etat, par M. P. Leroy-Beaulieu, IX, 109. — Voy. *Nihilisme*, *République*.

Société d'économie politique. Résumés analytiques, sous la direction de M. Joseph Garnier, secrétaire perpétuel et l'un des présidents. — Tableau des réunions:

1878: 5 janvier, I, 129; — 5 février, 308; — 6 mars, 442; — 5 avril, II, 141; — 6 mai, 297; — 5 juin, 457; — 5 juillet, III, 128; 5 août, 268; — 5 septembre, 437; — 7 octobre, IV, 146; — 5 novembre, 319; — 5 décembre, 457.

1879. 6 janvier, V, 158; — 5 février, 336; — 5 mars, VI, 122; — 5 avril, 123; — 5 mai, 277; — 5 juin, 455; — 5 juillet, VII, 135; — 5 août, 281; — 6 septembre, 439; — 6 octobre, VIII, 137; — 5 novembre, 302; — 5 décembre, 465.

1880. 5 janvier, IX, 121; — 5 février, 302; — 5 mars, 455; — 5 avril, X, 132; — 5 mai, 298; — 5 juin, 459; — 5 juillet, XI, 139; — 5 août, 250; — 6 septembre, 468; — 5 octobre, XII, 123; — 5 novembre, 304; — 6 décembre, 468.

SOMMAIRE DES SÉANCES: 1878: 5 *janvier*. Avis relatif aux lettres de Cobden. — Publications du Cobden-Club. — L'éloge de Bastiat à Bordeaux. — Les industries et le système protecteur. — Fin du papier-monnaie en France. — L'enseignement économique voté par le Conseil général de Seine-et-Marne. — Mort de MM. Bérès et de Franclieu, I, 128. — 5 *février*. Mort de MM. Paillotet, Le Cesne, Hildebrandt. — L'accroissement du capital en Angleterre. — Les progrès du Canada et des républiques hispano-américaines. — Des signes d'enrichissement pour les nations. — Les exportations. — 6 *mars*. Le pape Léon XIII économiste; Rossi et Pie IX. — L'enseignement de l'économie politique dans les écoles catholiques. — Les lauréats du prix de statistique à l'Académie des sciences. — Prix pour le meilleur des impôts. — La question de la marine marchande, 442. — 5 *avril*. Inauguration du monument de Bastiat. — Mort du comte Sclopis. — Lettre du président du Cobden-Club. — L'industrie du tissage victime de la protection. — Le protectionnisme aux Etats-Unis, II, 141. — 6 *mai*. Mort de MM. d'Audiffret et Corr Van der Maeren. — Réunion des Chambres syndicales. — Ouverture de l'Exposition. — Les Compagnies et l'Etat à propos du rachat des chemins de fer, 297. — 5 *juin*. Des différents Congrès convoqués à Paris pendant l'Exposition universelle, 457. — 5 *juillet*. A propos du traité franco-italien, explications de M. Luzzatti, III, 128. — 5 *août*. Concours pour un livre élémentaire d'économie politique. — Le rapport de M. Gréard. — L'enseignement de l'économie politique dans quelques cours de femmes. — Le mouvement libre-échangiste aux Etats-Unis. — La lecture apprise en 40 jours, 268. — 5 *septembre*. Mort de MM. Renouard, Faucher, Bamhauer. — Le congrès des chambres syndicales, 337. — La réduction du papier-monnaie en Russie, IV, 157. — 7 *octobre*. Le traité franco-américain. — Les Congrès de la paix, de l'enseignement libre, de la propriété industrielle, de la propriété artistique, des poids, mesures et monnaies. — La liberté commerciale en Belgique. — Le progrès aux Etats-Unis. — Le socialisme dit anarchiste, collectiviste, nihiliste, bakouniste, 146. — 5 *novembre*. Une nouvelle association protectionniste. — Un discours de M. Jules Simon en faveur de l'enseignement de l'économie politique. — Les derniers arguments pour le maintien des lois sur l'usure en France, 319. — 5 *décembre*. Publication de la statistique graphique. — L'écart entre la valeur des pièces de cinq francs en argent et les lingots d'argent, 457, V, 161.

1879. 6 *janvier*. Mort de MM. Campan et Dupont-White. — Un concours de science financière à l'Ecole de droit. — Les cours populaires d'économie politique, V, 158.

— 5 *février*. Mort de M. Boutarel. — Notice sur Dudley-Baxter. — L'Union douanière de l'Europe centrale, 336. — 5 *mars*. Du développement de l'enseignement agricole, VI, 122 — 5 *avril*. Le prix Rossi. — La Société d'économie politique de Lyon; — la Société d'économie politique de Rome. — Les moyens d'arrêter la progression des dépenses publiques, 123. — 5 *mai*. Mort de MM. Raudot, H. Vincent, E. Burritt. — Introduction de l'économie politique dans le programme des écoles normales primaires belges. — Résultat du concours pour un *Manuel* d'économie politique. — La question des tours. — Le prix Faucher. — Le 1er meeting de la ligue des contribuables. — Le concours de la Société des réformes fiscales. — Le cours d'économie politique à la Faculté de Poitiers.— La sauvegarde de l'épargne nationale dans les emprunts étrangers, 277. — 5 *juin*. Mort de M. Michelin. — L'alcoolisme et le vinage. — Le traité franco-américain et le canal de l'Amérique centrale. — Le protectionnisme aux Etats-Unis. L'agitation protectionniste et l'agitation libre-échangiste, 455. — 5 *juillet*. Campagne au nom de l'Association pour la défense de la liberté commerciale. — Mouvement libre-échangiste en Suisse et en Belgique. — Progrès des classes ouvrières en Russie —Ce qu'il y a à faire pour développer le crédit agricole, 135. — 5 *août*. Mort de M. Amedée Mangin. — Les examens d'économie politique dans les écoles de la ville de Paris. — Campagne contre la loi des faillites. — Qu'y a-t-il à faire pour développer le crédit agricole? (2e discution).—6 *septembre*. Mort de M. Hennessy. — Le phylloxera et l'intervention du gouvernement. — Une adresse Mathusienne. — Un projet de banque et de monnaie universelle. — La liberté de l'enseignement. — *Addition à la séance du 5 août:* Une banque populaire à Angers, 439. — 6 *octobre* Mort de M. Benjamin Smith; lettre de M. Michel Chevalier. — Le comité du traité franco-américain. — Création d'un cours d'économie politique par la municipalité de Versailles. — La conférence pour la réforme et la codification du droit international. — Le congrès de Montpellier. — La campagne libre-échangiste par la Ligue des consommateurs. — Moralité des emprunts à primes ou à lots, VII, 137. — 5 *novembre*. Mort de MM. Louis Reybaud, Henry Carey et Ernest Bréhaut. —L'Union douanière de la France et de la Suisse, de la Belgique et de la Hollande — La réunion publique pour le traité franco-américain. — Le congrès ouvrier de Marseille. — DISCUSSION : La question ouvrière, 302. — 5 *décembre* Mort de M. Michel Chevalier et de M. Benjamin Rampal. — Manifestation protectionniste à Toulouse, I, 465.

1880. 5 *janvier*. Difficultés que rencontre le Crédit agricole, pour lequel il faut appliquer le principe d'égalité — L'utilité et la légitimité des conversions de rentes, X, 121. — 5 *février*. Mort de MM. Léonce de Lavergne, Paul Coq, Feer Herzog, Jonack, Wappäus, l'abbé Noirot. — Prix de l'Académie des sciences morales et politiques d'Espagne. — Prix fondés par M. Pereire. — L'expérience sur les effets de la liberté du commerce est-elle complète? 302. — 5 *mars*. La fondation de M. Benjamin Rampal. — L'Annuaire de la Société. — La situation de l'agriculture en France.— Diagrammes résumant l'histoire des caisses d'épargnes en Angleterre et en France. — L'aristocratie naturelle dans les démocraties. — *Discussion de la réunion du 5 décembre* 1880 : l'impôt sur les sucres, 455.— 5 *avril*. Mort de MM. Ernest Rondelet, O'Meagher, A. Ficker, H.-B. Oppenheim.— La première année du cours d'économie politique aux écoles de droit. — Un courant favorable à l'enseignement de l'économie politique dans les écoles primaires — A propos du concours sur l'impôt institué par la Société d'études pour la réforme fiscale. — L'aptitude des Chambres à voter un tarif général de douanes, 389, X, 132. — 5 *mai*. La question des Chinois en Californie, — celle des juifs en Roumanie, etc., 298. — 5 *juin*. Mort de M. Hippolyte Passy. — Le rachat des chemins de fer et le mode d'exploitation qui en résulterait, 459. — 5 *juillet*. Introduction de l'enseignement de l'économie politique dans les lycées et collèges. — La poste doit-elle faire concurrence aux banquiers et aux messageries? XI, 139. — 5 *Août*. Mort de MM. Isaac Pereire et Victor Borie. Le recensement quinquennal de la France. — Etat de la question du traité franco-américain. Addition à la séance du 5 juillet : lettre de M. Ad. Blaise (des Vosges) sur la poste et le recouvrement des valeurs protestables, 250. — 5 *octobre*. Le congrès international d'enseignement et le congrès international du commerce et de l'industrie tenus à Bruxelles.— Une solution de la question sociale. — Quels principes doivent diriger la colonisation moderne, XII, 123.—5 *novembre*. Mort de MM. Gide et A. Held. — Le congrès des économistes allemands. Les nouvelles publications du Cobden Club et la production des blés en Amérique. — Institution de nouveaux cours politiques. — Les remèdes aux maux de l'Irlande, 304.—6 *décembre*. Mort de M. Ernest Bertrand. — Le prix de revient des blés d'Amérique, 468.

Société *pour l'étude des questions d'enseignement supérieur. Etudes de* 1878 (1879, in-8), C. R. par M. Courcelle-Seneuil, XI, 158.

Sociétés. La législation relative aux — par actions, par M. Courcelle-Seneuil, XI, 169. — Des lois sur les — par actions, par M. F. Malapert, 340.

SOETBER (Adolphe). Production des métaux précieux; variations de leur valeur depuis la découverte de l'Amérique, VII, 355.

Sol. Voy. IRLANDE, *Rente*.

Sophisme. Voy. *Protectionnisme*, *Réciprocité*.

SOUBRE. Voy. *Libre-échange*.

SPENCER (Herbert). *Introduction à la science sociale*, 4e édit. (1880, in-8). — *Essais de morale, de science et d'esthétique*, trad.

par M. Burdeau (1880, 3 vol. in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, X, 317, XII, 483.
STANLEY. Le voyageur Henri —, I, 123.
STANLEY-JEVONS (W.). *Political economy*, trad. par M. H. Gravez (1878, in-12), C. R. par M. de Fontpertuis, V, 488.
Statistique. Fonction, usage et abus de la —, par M. G.-J. Shaw-Lefevre, II, 5. — Du scepticisme en fait de —, par M. A. Gabelli, trad. par Edm. Renaudin, V, 185. — Voy. *Congrès*, *Salon*,
Stéréogramme construit par la direction de la statistique du royaume d'Italie, rapport de M. Levasseur à l'Institut, XII, 107.
STERNE (Simon), avocat à New-York. Expose, à la Société d'économie politique, le mouvement libre-échangiste aux Etats-Unis, III, 274.
STRABON. *Géographie de* —, trad. nouvelle par M. Am. Tardieu (1867-80, 3 vol. in-12), C. R. par M. de Fontpertuis, X, 478.
Sucres. Loi du 19 juillet 1880 portant dégrèvement des droits sur les — et les vins, XI, 274.
SUESS (Ed). *L'avenir de l'or* (1877, in-8), C. R. par M. A. Ott, V, 495.
Syndicales (Chambres). Les — comparées aux unions anglaises et aux anciennes corporations, par M. P. Hubert-Valleroux, V, 380.
Système métrique. Extension du — et développement de systèmes monétaires concordant dans les divers Etats, note lue par M. Tresca à l'Acad. des sciences, V, 332.

T

TAINE (Hippolyte), ancien élève de l'Ecole normale, professeur à l'Ecole des beaux arts. — *Les origines de la France contemporaine L'ancien régime* (4e édit., 1877, in-8), C. R. par M. L. Michelant, I, 290.— *La Révolution.* T. 1er, C. R. par le même, V, 165.
TARDIEU. Voy. STRABON.
Tarif. L'enquête industrielle et le projet de — général, par M. Fournier de Flaix, IX, 224. — Rapport sur le projet de loi relatif à un — général des douanes, par M. Malézieux, 278. — La discussion du — général des douanes, par M. Fournier de Flaix, X, 68. — Le vote du tarif général des douanes par la Chambre des députés, par le même, XI, 371. — Le remède à l'arbitraire des — différentiels, lettre de M. Paixhans, XII, 333.
TEISSERENC DE BORT, ministre de l'agriculture et du commerce, député. Discours à la distribution des récompenses de l'Exposition universelle de 1878, IV, 279.
Télégraphes. Les réformes postales et télégraphiques, par M. P. Bonnaud, II, 48.— Loi du 21 mars 1878 réduisant la taxe télégraphique, 136.
TEZENAS DE MONTCEL, fabricant à Saint-Etienne. Son opinion, à la Société d'économie politique : sur le tissage et la protection, II, 143.
Théocratiques (écoles). Les idées économiques et sociales des nouvelles —, par M. de Fontpertuis, XII, 367.
THIERRY-MIEG (Charles), manufacturier, de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions : sur les effets de la liberté du commerce, IX, 310.
THIERS. Les talents financiers de M. Thiers. Comment s'est effectué le payement des cinq milliards aux Allemands, discours de M. Léon Say, XII, 89. Voy. SAY, SENIOR.
THURSTON (R.-H.). *Histoire de la machine à vapeur*, trad. par M. Hirsch (1880, 2 vol. in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, IX, 146.
TISSANDIER (Gaston). *Histoire de mes ascensions, récit de 24 voyages aériens* (1868-1877), avec gravures de M. Albert Tissandier (1878, in-8), —*Le grand ballon captif à vapeur de M. Henry Giffard* (1878, in-8), — *Les martyrs de la science* (1877, in-8), C. R. par M. Boissay, II, 466, III, 449, VIII, 486.
TORRES-CAICEDO, correspondant de l'Institut, de la Société d'économie politique. Expose, à la Société d'économie politique, le rôle des républiques de l'Amérique du Sud à l'Exposition de 1878, et les causes qui ont arrêté le progrès, I, 459. — Son opinion dans la discussion sur le projet d'union douanière de l'Europe centrale, V, 342.
TOURMAGNE (A.). *Histoire du servage ancien et moderne* (1879, in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, XI, 160.
Tours. Du rétablissement des —, mémoire de M. Marjolin, III, 405. — Observations de MM. Fr. et H. Passy, IV, 303, 315.—Voy. *Enfants.*
Trade's unions. Voy. *Congrès*, *Syndicales* (chambres), *Travail.*
Traite (la) des noirs et l'esclavage des Africains, par M. H. Taché, VII, 247.
Traités. Du renouvellement des — de commerce et des travaux publics, discours de MM. Lalande et de Freycinet à Bordeaux, IV, 141, 143. — Effets des — de commerce sur le commerce et l'industrie de la France, discours de M. E. Raoul Duval, V, 318. — Loi portant approbation de la convention provisoire de commerce entre la France et l'Italie (du 15 janvier 1879), 486. — — *Dito* pour la convention provisoire de commerce entre la France et l'Autriche-Hongrie (du 20 janvier 1879), 487. — Utilité de leur maintien, discours de M. Jules Simon, 452. — Adresse des Chambres de commerce demandant le renouvellement des —, VI, 113. — Des effets des — de commerce, par M. Ed. Vignes, IX, 345.
Transports. Voy. *Congrès.*
Travail. Les brevets d'invention contraires à la liberté du —, par M. Michel Chevalier,

II, 169. — Les conflits du — et du capital en Angleterre; les Trade's unions, par M. de Fontpertuis, IV, 5.

Travaux publics. Les — futurs et les finances en France, discours de MM. de Freycinet et Léon Say à Boulogne-sur-Mer, III, 425, 427. — Du renouvellement des traités de commerce et des —, discours de MM. Lalande et de Freycinet, IV, 141. — Introduction à une histoire de la législation des—, par M. Malapert, VIII, 103.— Situation des—rapport de M. de Freycinet, IX, 115. — Appréciation de l'utilité des —, par M. O. de Labry, 380. — L'utilité des — ; l'outillage national et la dette, observations de M. Doussot et réponse de M. de Labry, XII, 33, 37.

TRÉMOULET. Proposition pour la réfection du cadastre, analysée par M. Limousin, XI, 356.

TRESCA, de l'Institut. Voy. *Système métrique.*

TURKESTAN. Voy. ASIE.

TURQUIE. Voy. *Orient.*

Tutelle. Voy. *Liberté.*

U

Union latine. Voy. *Monnaies, Postes.*

Union douanière de l'Europe centrale, par M. G. de Molinari, V, 309.

URUGUAY (l') et le Paraguay. Leurs ressources et leur situation actuelle, par M. L. Kerrilis, I, 220.

Usure (l') et le crédit agricole, par M. E. Vignes, IV, 385.

Utilité publique (Société fédérale d'). Voy. *Congrès.*

V

VACHEROT (Etienne), membre de l'Institut. Discours aux obsèques de M. Renouard, III, 399. — Discours à la séance publique de l'Académie des sciences morales, VII, 90.

VAILLANT (A.), directeur du bureau de statistique de l'Uruguay. Le commerce dans le Rio de la Plata aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, I, 239.

VALARAY (H.). Participation des employés et ouvriers aux bénéfices. Historique en France et dans les autres pays, d'après M. V. Boehmert, X, 169, XI, 10.

Valeurs. Voy. *Octrois, Poste.*

VALSERRES (Jacques), publiciste, de la Société d'économie politique. Observations au point de vue agricole sur le mouvement de la population en France de 1872 à 1876, III, 332.

Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans la discussion sur le crédit agricole, VII, 140.

VAVASSEUR (A.), avocat à la Cour d'appel. *Études historiques sur l'association* (1879, in-8), C. R. par M. Courcelle-Seneuil, IX, 324.

VERVIERS. Voy. *Libre-échange.*

VESIN (Eugène). La colonisation algérienne, VI, 171, 406.

VESSÉLOVSKY (A.). *Annuaire des finances russes*, 7e et 8e années (1878-79, 2 vol. in-4), C. R. par M. Fournier de Flaix, XI, 445.

VIAL (Paulin), capitaine de frégate. *Les premières années de la Cochinchine, colonie française, avec une préface de M. le capitaine de vaisseau Rieunier, et une carte de la Cochinchine* (1874, 2 vol. in-12), C. R. par M. de Fontpertuis, I, 141. — De l'avenir de la marine marchande en France, lettre, IV, 430. — La colonie de Cochinchine : historique, description, politique à suivre, XII, 395.

Viande. Voy. *Blé.*

VIGANO (Francesco). Les banques populaires d'Allemagne d'après le dernier compte rendu de M. Schulze-Delitzsch, lettre, X, 84.

Auteur du *Resconto di 160 banche popolari italiane e movimento cooperativo in Italia e all' estero del* 1875-76-77 (1878, in-4) et du *Vade-mecum des banques populaires* (1878, in-8), C. R. par M. Edm. Renaudin, IV, 330; — de *la Fraternité humaine* (1880, in-4), rapport de M. Jules Simon, X, 481.

VIGNES (Edouard), banquier, de la Société d'économie politique. L'usure et le crédit agricole, IV, 385.— Des effets des traités de commerce, IX, 345.

Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions : sur l'usure, IV, 322, 325; — sur la question des Chinois, X, 310.

VILLÈLE. Le 3 0/0 de M. de —, par M. Paul Coq, VI, 57.

Vins. Abolition de l'impôt sur les — par l'impôt sur l'alcool, par M. Em. Alglave, XI, 133. — Loi du 19 juillet 1880 portant dégrèvement des droits sur les sucres et les —, 274. — Voy. *Boissons.*

VIVIEN DE SAINT-MARTIN. *Nouveau Dictionnaire de géographie universelle et Atlas universel de géographie ancienne, moderne et du moyen-âge* (1878, 2 vol. in-4), C. R. par M. de Fontpertuis, VII, 310.

VOGEL (Charles), publiciste, de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans la discussion sur la question des Chinois, X, 304.

Voies de communication. Création d'un conseil supérieur des —, rapport de M. de Freycinet, I, 269. — Session annuelle de l'Association pour le développement et l'amélioration des— et de transport, II, 127. — Effets des —, rapport sur le concours du prix Léon Faucher, par M. Michel Chevalier, VIII, 5. — Etude sur la mesure d'utilité des —, par M. L. Marchal, X, 348. — Effets politiques et moraux des —, discours de M. G. du Puynode, XI, 441.

Voies navigables. Commission pour la classification et l'achèvement des —, rapport de M. de Freycinet, I, 265.
VOLTAIRE. Voy. *Serfs.*
Voyageurs. Voy. NORDENSKIOLD, STANLEY.
VUITRY (Adolphe), ancien président du Conseil d'Etat, membre de l'Institut. Historique des prix décernés par l'Académie des sciences morales et politiques depuis son rétablissement, III, 225.

W

WALLON (Henri), de l'Institut. *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité* (2e édit. 1879, 3 vol. in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, VIII, 150.
WATSON, professeur aux Etats-Unis. Expose, à la Société d'économie politique, les progrès du libre-échange aux Etats-Unis, IV, 154.
WEHRMANN, administrateur allemand. *Étude sur les installations et l'organisation des chemins de fer anglais*, trad. de l'allem. par MM. Huberti et Maus (1878, in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, VII, 322.
WEILER (Julien). Voy. *Arbitrage.*
WILSON, député, de la Société d'économie politique. Son opinion, à la Soc. d'écon. polit., dans les discussions : sur le rachat des chemins de fer, II, 307, 308 ; — sur les dépenses publiques, VI, 136.
WILSON (Alexander-Johnstone). *The resources of modern countries* (1878, 2 vol. in-8), C. R. par M. de Fontpertuis, III, 442.
WIRCHOW (R.), professeur à l'Université de Berlin, député. Histoire de la cuisson, I, 93.
WORMS (Émile). Voy. RONDELET.

EDMOND RENAUDIN.

Liste des douze tables des 4 séries :

1re série. *Première table*, première période triennale, de décembre 1841 à novembre 1844, par M. EUG. DAIRE. — *Deuxième table*, deuxième période triennale, de décembre 1844 à novembre 1847, par M. LOBET. — *Troisième table*, troisième période triennale, de décembre 1847 à décembre 1850, par M. JOSEPH GARNIER. — *Quatrième table*, quatrième période triennale, de janvier 1851 à décembre 1853, par M. JOSEPH GARNIER.

2e série. *Cinquième table*, première période quinquennale, de janvier 1854 à décembre 1858, par EDMOND RENAUDIN. — *Sixième table*, deuxième période quinquennale, de janvier 1859 à décembre 1863, par M. PAUL BOITEAU. — *Septième table*, troisième période biennale, de janvier 1864 à décembre 1865, par M. PAUL BOITEAU.
(Ces *sept* tables des 2 premières séries sont fondues en une **Table générale** pour 1841-1865.)

3e série. *Huitième table*, première période triennale, de janvier 1866 à décembre 1868, par M. PAUL BOITEAU. — *Neuvième table*, deuxième période triennale, de janvier 1869 à décembre 1871, par EDMOND RENAUDIN. — *Dixième table*, troisième période triennale, de janvier 1872 à décembre 1874, par EDMOND RENAUDIN. — *Onzième table*, quatrième période triennale de janvier 1875 à décembre 1877, par EDMOND RENAUDIN.

4e série. *Douzième table*, première période triennale, de janvier 1878 à décembre 1880, par EDMOND RENAUDIN.

Paris. — Imp. A. PARENT (DAVY, successeur), rue Monsieur-le-Prince, 31.

HB
3
J8
sér.4
t.14

Journal des économistes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY